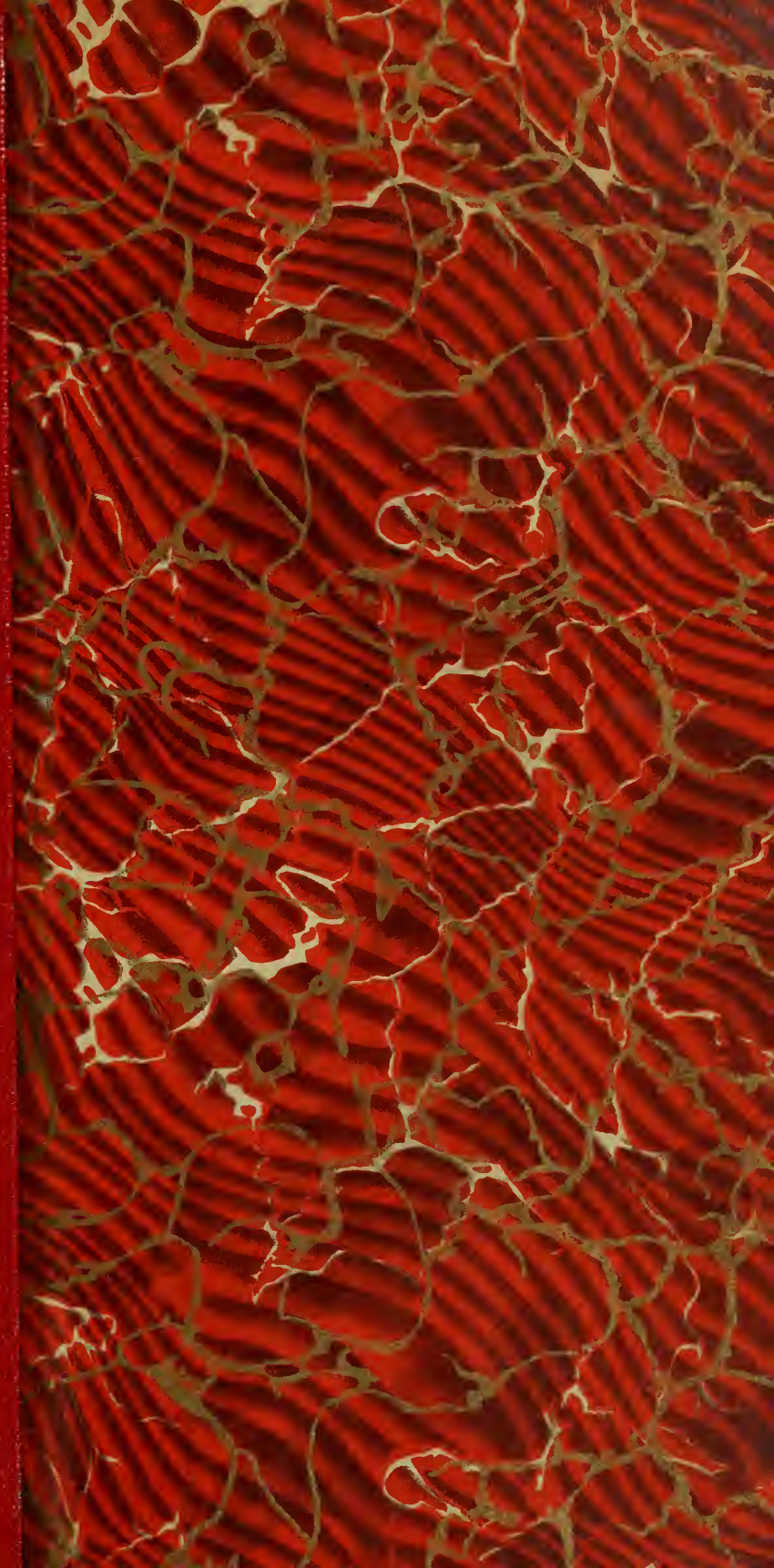

ÉCOLE
DES HAUTES ÉTUDES
COMMERCIALES
DE MONTRÉAL

BIBLIOTHÈQUE

NO _____

COTE _____

AGC

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lasciencesociale10soci

LA

SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE DE F. LE PLAY.

Directeur : M. EDMOND DEMOLINS.

5e Année. — Tome X.

Dans le Mouvement Social

PARIS,

BUREAUX DE LA REVUE,

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

—

1890.

PARIS.

I.

PRÉFECTURE, OU MAIRIE CENTRALE.

Le nouveau conseil municipal, que Paris vient de s'offrir, n'avait pas encore tenu sa première séance à l'Hôtel-de-Ville, que déjà ses élus, laissant de côté leurs promesses et mettant la politique avant les affaires, se groupaient en deux camps ennemis, les autonomistes et les anti-autonomistes.

Tout le monde connaît l'objet de cette querelle : Paris doit-il continuer à subir un régime d'exception, et, tandis que toutes les communes de France, jusqu'à la dernière bourgade, sont réputées autonomes, parce qu'elles élisent leurs maires et ont, dans une certaine mesure, la libre administration de leurs ressources et de leur territoire, Paris, la grande ville, doit-elle demeurer perpétuellement en tutelle? Paris, « la Ville Lumière, » doit-elle vivre éternellement sous la coupe des deux préfets que le Gouvernement lui impose?

Il n'est point de Parisien qui n'ait à ce sujet son siège fait; mais combien d'opinions ne sont que des partis pris! L'autonomie, tout comme la tutelle gouvernementale, a ses avantages et ses inconvénients. Aussi, avant de prendre position, je crois qu'il serait sage d'observer les faits et d'accepter tout simplement les conclusions

qui s'en dégagent; cela vaudra toujours mieux que soutenir les opinions intéressées des politiciens de droite et de gauche.

La dernière loi municipale, loi organique des communes françaises, promulguée le 5 avril 1884, a laissé la commune de Paris en dehors du nouvel état de choses qu'elle créait. Une loi postérieure devait lui donner une organisation spéciale; mais comme cette loi n'a pas été faite, Paris vit encore sous l'empire des lois du 14 avril et du 16 septembre 1871; législation hâtive et faite, de son aveu même, « provisoirement, en attendant que l'Assemblée nationale eût statué sur ces matières. » (Art. 18.)

D'après ces lois, Paris nomme au suffrage universel un conseil municipal de quatre-vingts membres, à raison d'un par quartier; mais ce conseil est placé sous la tutelle de deux préfets : le préfet de la Seine, qui cumule les fonctions de préfet et de maire pour l'agglomération parisienne, et le préfet de police, qui, sous la seule autorité du ministre de l'intérieur, est chargé de maintenir l'ordre et la sécurité publique à Paris et dans tout le département de la Seine.

Comme leur date l'indique, ces lois furent votées au lendemain même de l'insurrection de la Commune, alors que le gouvernement de M. Thiers, tout en ne voulant pas revenir au régime d'une commission municipale nommée par le chef de l'État, — ainsi que cela se pratiquait sous le second Empire, — désirait cependant ne pas livrer Paris à lui-même. Les troubles du siège, la révolte de la Commune avaient dégoûté pour un certain temps les hommes de gouvernement de la mairie centrale et des autres franchises municipales.

Ce système paraissait, au premier abord, concilier, par un conseil municipal émanant de l'élection populaire et par la tutelle préfectorale, ce que les membres de l'Assemblée nationale devaient aux principes qu'ils avaient affirmés lorsqu'ils faisaient de l'opposition à l'Empire, et aux nécessités gouvernementales qu'ils avaient rencontrées en arrivant aux affaires.

En fait, ce système était détestable.

L'État de choses qu'il créait pouvait aller à la rigueur aussi

longtemps que les électeurs parisiens enverraient siéger au conseil municipal des hommes dans les idées du Gouvernement, des hommes résolus à jouer un rôle effacé et à laisser l'État souverain maître de la ville de Paris.

Il est évident que l'on ne pouvait tabler sur un pareil événement. La revendication des droits de Paris, de l'autonomie communale, l'établissement de la mairie centrale, l'abolition d'un régime d'exception, le retour au droit commun étaient des « plates-formes » trop bien trouvées, trop capables de mettre un homme en vue, pour ne pas être occupées par les politiciens et ne pas leur servir à la première bataille électorale. Dès les premières élections, en effet, des Parisiens, venus des quatre coins de la province et quelque peu de l'étranger, constituèrent au sein du Conseil un groupe qui se donna mission de revendiquer les droits de Paris; ce furent les premiers autonomistes.

Tant que le Gouvernement eut quelque fermeté, et que les autonomistes furent en minorité, la machine municipale, construite par les lois de 1871, fonctionna à peu près. La minorité autonomiste protestait, votait contre toutes les propositions qui étaient portées par les bureaux de la préfecture; mais, comme la majorité du conseil les admettait et que la loi donnait à peu de chose près, tout pouvoir au préfet, le représentant de l'État avait toujours le dernier mot. Aussi les différents ministères qui se succédèrent au pouvoir furent-ils tous d'accord pour maintenir cet état de choses provisoire, ne voulant ni aller jusqu'à l'autonomie communale, ni revenir jusqu'à la commission municipale nommée par le chef de l'État.

Mais il arriva un jour où les autonomistes eurent la majorité dans le conseil, et purent non seulement faire échec à l'administration préfectorale, mais encore dire bien haut aux pouvoirs publics que Paris lui-même s'était prononcé à une énorme majorité contre le régime municipal qu'une assemblée de monarchistes lui avait imposé.

La situation était nette; d'un côté une assemblée nombreuse, issue de l'élection populaire avec le mandat bien précis de revendiquer les droits que le pouvoir lui avait enlevés pour les confier

à son représentant; une assemblée certaine d'être approuvée et au besoin soutenue par le peuple dans toutes les illégalités et les usurpations qu'elle voudrait bien tenter; de l'autre côté, deux préfets et leurs bureaux, détenant le pouvoir contre le gré de leurs administrés et obligés de s'entendre et de vivre avec une assemblée municipale précisément élue pour nier leur pouvoir et contester leur autorité. Voilà la situation telle qu'elle devait fatalement résulter de la loi de 1871. C'était le conflit organisé, la guerre à l'état permanent.

Au moment même où on allait en venir aux coups, où les autonomistes allaient partir en guerre contre l'administration préfectorale, le pouvoir avait changé de mains et était passé des conservateurs aux opportunistes. Venus aux affaires, les Gambetta, les Ferry, etc., ne tardèrent pas à se rendre compte qu'il y a des nécessités qui s'imposent à tout gouvernement et qu'il est difficile de constituer dans une situation absolument autonome la ville même où se trouve le siège des pouvoirs publics; malgré leurs anciens programmes, ils ne pouvaient subordonner le Parlement au Conseil municipal.

D'ailleurs le programme de l'opportunisme, en ces temps déjà lointains, « le cléricalisme : voilà l'ennemi, » permit d'offrir un puissant dérivatif aux revendications parisiennes. Les autonomistes réclamaient la mairie centrale, on leur donna du curé à manger; la laïcisation des écoles et des services hospitaliers occupa le Conseil municipal pendant quelque temps. Pour le reste, on inaugura une nouvelle politique, qui se résume dans ce mot d'ordre que tous les ministres de l'intérieur ont donné à tous les préfets de la Seine depuis treize ans : « Surtout ne me faites pas d'affaires avec le Conseil municipal. »

Le résultat de ce beau système de complaisance et d'abdication a été la désorganisation de l'administration et des finances parisiennes, et l'installation à l'Hôtel-de-Ville d'une Commune au petit pied, qui ne cache pas sa prétention de régenter les pouvoirs publics et, avec eux, la France.

Ce que le Conseil municipal a fait de Paris, avec des préfets, tuteurs complaisants, ce qu'il prétend en faire quand il sera dé-

barrassé de cette tutelle, il est facile de s'en rendre compte, en analysant, à propos du budget de la Ville, ses actes et ses votes.

En 1882, après l'annexion des communes suburbaines, Paris avait 1.726.000 habitants, et son budget atteignait le chiffre de 191.600.000 francs.

En 1890, pour une population de 2.294.108 habitants, Paris a un budget ordinaire de 263.462.872 fr. 20 c., et un budget extraordinaire de 19.010.367 fr. 47 c., soit, au total : 282.473.239 fr. 67 c.

Tout compte fait, chaque Parisien (homme, femme ou enfant), doit en moyenne apporter, chaque année, de 129 à 130 francs à l'ogre municipal, sans compter sa part contributive dans les dépenses nationales.

Voyons encore de plus près ce budget. Nous reproduisons, à à la page suivante, par chapitres, en recettes et en dépenses, le budget de 1890.

Ayant une immense fortune, un véritable budget d'État, à administrer, nos édiles n'ont pas su résister à la tentation, ils ont voulu faire grand et jouer aux députés. Tout comme le Palais Bourbon, l'Hôtel-de-Ville a ses financiers, gens fort compétents; ils protestent contre les errements des régimes déchus. Les principes en matière de finances, l'ordre, l'économie, les procédés réguliers d'une bonne comptabilité, préjugés que tout cela! La nouvelle science financière, elle aussi, a ses lois : confondre le budget ordinaire et l'extraordinaire; transporter à l'extraordinaire une partie des dépenses permanentes; équilibrer le budget par des ressources de report ou d'emprunt; majorer les recettes à un taux que l'on sait qu'elles ne pourront jamais atteindre; se vanter d'économies mensongères; recourir à tout propos aux crédits supplémentaires; emprunter sans mesure et sans prévoyance, à tel point que le présent est écrasé par les 107 millions dont la Ville a besoin chaque année pour le service de sa dette, et que l'avenir est engagé jusqu'en 1972!

RECETTES.

I. — Recettes ordinaires.

		Fr. c.
1	Centimes communaux	31.376.900
2	Amendes, permis, intérêts	5.805.100
3	Octroi	140.749.207.19
4	Droits d'expédition d'actes	251.500
5	Halles et marchés	8.327.101.01
6	Poids publics	307.000
7	Abattoirs	3.470.000
8	Entrepôts	2.981.950
9	Produits des propriétés communales	1.788.300
10	Taxes funéraires	870.125
11	Concessions dans les cimetières	2.302.458
12	Legs et donations pour les œuvres de bienfaisance	28.236
13	Locations sur la voie publique et dans les promenades	1.899.400
14	Voitures publiques	5.604.400
15	Droits de voirie	605.000
16	Vente de matériaux hors d'usage	387.200
17	Contributions dans les dépenses, éclairage, pavage, etc	4.643.240
18	Contribution de l'État et du département pour entretien et nettoiement du pavé	4.000.000
19	Taxe du balayage	2.956.000
20	Redevances de la Cie du gaz	19.650.000
21	Abonnements aux eaux de la Ville	12.374.710
22	Exploitation des voiries, vidanges et égouts	2.422.100
23	Recettes dans les établissements d'instruction, legs et donations	2.184.035
24	Contribution de l'État dans les dépenses de la police municipale	7.693.825
25	Recettes diverses et imprévues	785.085
	Total des recettes ordinaires	263.462.872.20

II. — Recettes extraordinaires.

1° FONDS GÉNÉRAUX.

Ventes d'immeubles, de terrains, etc	1.110.367.47

2° FONDS SPÉCIAUX.

Produits de l'emprunt de 1886	17.000.000
Versements faits par l'État	900.000
Total des recettes extraordinaires	19.010.367.47

RÉSUMÉ.

I. Recettes ordinaires	263.462.872.20
II. Recettes extraordinaires	19.010.367.47
Total	282.473.239.67

DÉPENSES.

I. — Dépenses ordinaires.

		Fr. C.
1	Dette municipale	106.750.999.10
2	Charges envers l'État	5.871.300
3	Octroi	8.207.210
4	Administration centrale	6.412.934.20
4 *bis*	Conseil municipal	1.115.630
5	Pensions et secours	1.242.319.32
6	Dépenses des mairies d'arrondissement	901.400
7	Frais de régie et d'exploitation du domaine de la Ville, halles, etc	1.330.530
8	Cultes	» »
9	Inhumations	1.317.618
10	Affaires militaires, sapeurs-pompiers	688.550
11	Garde républicaine	2.677.700
12	Travaux de Paris (personnel et matériel de la direction)	5.460.950
13	Architecture et beaux-arts	4.466.200
14	Voirie	2.599.150
15	Voie publique	20.280.700
16	Promenades, plantations, éclairage et voitures	11.287.630
17	Eaux et égouts, vidanges	8.253.250
18	Collège Rollin, subventions à des établissements d'enseignement supérieur	1.455.823
19	Instruction primaire et écoles supérieures	21.974.821
20	Assistance publique	22.490.050.50
21	Dépenses diverses	153.984.15
22	Préfecture de police	23.353.764
22 *bis*	Dépenses des services des sapeurs-pompiers	2.679.731.60
22 *ter*	Examens professionnels des cochers	30.000
22 *q.*	Laboratoire municipal	281.340
23	Fonds de réserves	2.179.287.33
	Total des dépenses ordinaires	263.462.872.20

II. — Dépenses extraordinaires.

1° FONDS GÉNÉRAUX.

Acquisitions et travaux en cours, etc	1.110.367.47

2° FONDS SPÉCIAUX.

Emploi du produit de l'emprunt 1886	17.900.000
Total des dépenses extraordinaires	19.010.367.47

RÉSUMÉ.

I. Dépenses ordinaires	263.462.872.20
II. — extraordinaires	19.010.367.47
Total	282.473.239.67

« Les choses changent de nom, dit très bien M. Brelay, les bénéfices changent de mains, mais les principes restent les mêmes ; ainsi, le roi ne vend plus d'offices pour se créer des ressources temporaires, en grevant un avenir qui est presque un lendemain ; mais son successeur, notre Conseil, donne des places et fortifie ainsi sa clientèle, puis il l'épure au moyen de retraites prématurées et, comme autrefois, paie deux titulaires pour chaque emploi, dont l'un ne fait plus rien, tandis que l'autre apprend son métier. » De 1876 à 1890, la dépense pour les pensions a quadruplé, en passant de 315.000 à 1.242.319 francs. Nos bons maîtres ne se préoccupent pas si la dépense est utile et profitable ; il faut avant tout qu'elle soit utile à leur politique et à leurs amis : c'est à ce prix qu'ils acquièrent une popularité de mauvais aloi.

Devenu petit à petit le maître, par la faiblesse voulue du préfet, le Conseil a désorganisé tous les services, sous prétexte d'appliquer les grands principes.

L'Assistance publique a vu, à côté de son directeur nominal, s'installer un directeur de fait, le rapporteur de la Commission du budget municipal. Alors la danse des millions a commencé : employés payés plus cher, pensions doublées par des mises à la retraite prématurées, secours donnés en raison des opinions et des services politiques et non des besoins ; sœurs renvoyées, remplacées par des infirmières laïques contre l'avis des médecins, contre le vœu des malades et contre l'intérêt des finances de l'Assistance publique ; partout, dépenses exagérées, au point qu'un lit, qui coûtait 1.100 francs il y a dix ans, en coûte aujourd'hui plus de 3.000. Et tout cela, au mépris de la loi de 1849, qui place cette direction sous l'autorité du préfet de la Seine et du ministre de l'Intérieur. Mais, — observait un témoin autorisé, M. le Dr Desprès, — dès 1883, le Gouvernement capitule devant le Conseil et le laisse maître absolu de l'Assistance publique ; la même année, le déficit atteint 4 millions ; en 1885, 5 millions. En 1887, le directeur propose de boucher le trou au moyen d'une recette extraordinaire produite par l'aliénation de 2.617.316 francs de rente. Cela s'appelle manger son fonds avec le revenu. De 1878 à 1890, le

budget de l'Assistance a passé de 13.593.000 à 22.490.050 francs, soit une augmentation de 8,900.000 francs en douze ans; pour quelles améliorations? chacun le sait! Tout le monde proteste et réclame contre le renvoi des sœurs hospitalières, malades et médecins; mais quelques vieux fantoches et qulques vieilles barbes sont contents; leur fantaisie nous coûte neuf millions par an, c'est pour rien. A ce prix, on comprend l'utilité de la tutelle gouvernementale, et la raison d'être d'un préfet, qui, étant le maître, laisse faire de telles folies!

L'instruction primaire est encore un service municipal pour lequel notre Conseil ne regarde pas à la dépense, parce que, là aussi, il voit rouge. En 1863, le service de l'instruction coûtait à la Ville 2.500.000 francs; en 1878, en pleine république, 10.487.000; douze ans s'écoulent, et en l'an de grâce 1890, il coûte 23.430.644 francs. Ces chiffres ont leur éloquence, surtout quand on les rapproche des résultats obtenus. On ne paye pas encore les parents pour qu'ils veuillent bien laisser leurs enfants recevoir une instruction aussi complète; cela viendra! On commence même à le faire, mais d'une façon discrète, pour ménager leur dignité : « Envoyez-nous vos enfants et on les nourrira, nous avons affecté un crédit de 200.000 francs pour les cantines scolaires; on les vêtira, crédit 40.000 francs; les secours de l'Assistance publique seront reservés à leurs seules familles. »

La loi a voulu que l'Université s'occupât des programmes et indiquât aux maîtres les livres et les ouvrages qu'ils devaient mettre entre les mains des enfants. Mais chacun sait que le Conseil municipal n'est pas tenu d'observer la loi, et que le préfet, qui a mission de le lui rappeler, doit fermer les yeux et être très coulant; aussi, le Conseil fait faire des livres à son idée, et les anciens membres de la Commune qui, comme M. Dacosta, sont assez habiles linguistes pour rendre la grammaire française carrément athée, obtiennent les prix et voient leurs ouvrages imposés dans les écoles. Nos grands auteurs, quand ils ne sont pas proscrits, sont épurés. La Fontaine est corrigé; il avait dit :

Petit poisson deviendra grand
Pourvu que Dieu lui prête vie.

« Dieu! » quel attentat à la libre-pensée des galopins des écoles communales; heureusement que la Commission municipale est là qui veille et corrige :

Pourvu qu'on lui prête la vie.

Victor Hugo lui-même est expurgé : « La religion de M. Jules Simon et de Victor Cousin, s'écrie M. Hovelacque en plein Conseil, est pire encore que les autres religions, et, de plus, elle est absolument hypocrite. » L'athéisme sera une religion municipale, toute la politique scolaire du Conseil a ce seul objectif; pour l'atteindre, rien ne lui coûtera : non contents d'avoir expulsé les congréganistes de toutes les écoles, d'avoir englouti des millions dans des palais scolaires, et de dépenser, bon an mal an, plus de 21 millions pour le service de l'instruction, nos édiles subventionnent encore magnifiquement tous les marchands de soupe de la capitale, pourvu que cette soupe soit laïque; de ce chef, je découvre dans le budget un crédit de 1.110.850 francs.

Le Conseil a des vues plus hautes, l'enseignement primaire ne lui suffit pas; il veut avoir son Université à lui et, avec la compétence scientifique que tout le monde lui connaît, il tranche dans les questions les plus controversées.

Les théories darwiniennes le tentent, les grands mots de transformisme et d'évolutionisme le fascinent, et il préfère de beaucoup l'origine simiesque de l'homme à son origine divine; aussi a-t-il créé une chaire dite « d'Évolution des Êtres organisés », coût 12.000 francs, et donne-t-il une subvention de 6.000 francs à la Société d'anthropologie, qu'il soupçonne de pareilles tendances.

L'histoire contemporaine manquait d'intérêt depuis quelque temps : c'étaient toujours les mêmes qui, dans les cours publics, paraissaient les grands hommes, toujours les mêmes qui paraissaient les coquins; par esprit de confraternité, les conseillers municipaux ont voulu tirer de l'ombre sanglante où elles étaient reléguées les grandes figures de la Commune de Paris, et un cours d'histoire de la Révolution française a été fondé : coût 12.000 francs.

Mais ces deux cours s'adressaient à une élite intellectuelle,

seule capable, d'ailleurs, d'étudier et de discuter des questions aussi controversées; le Conseil municipal n'a pas voulu que cet état de choses continuât : il est, lui aussi, pour l'instruction intégrale; il faut que le peuple connaisse toutes ces questions et soit instruit de toutes les hypothèses dont les sciences sèment leur marche en avant. Un Enseignement *populaire supérieur* (!) a été fondé à l'Hôtel-de-Ville. Un enseignement à la fois populaire et supérieur, voilà ce qui ne s'était jamais vu; mais qu'importe! le Conseil municipal a voulu que l'irréalisable fût réalisé, et il l'est; lisez plutôt ce programme : « Transformation des croyances. Le boudhisme en Orient; le christianisme en Occident. Sources multiples du dogme chrétien. Le culte de l'Homme-Dieu, dernier terme de l'anthropomorphisme grec. Apothéose du féminin : la mère de Dieu. La morale Antique et la morale Chrétienne. La vie monastique. La fin du monde. Lois morales de l'histoire » : Voilà, nous en convenons, de hautes questions philosophiques; mais nous cherchons en vain ce qu'elles ont de « populaire ». Le but visé est facile à voir, l'irréligion municipale est au fond de tout cela; on a beau dépenser 20.000 francs par an pour cet enseignement supérieur, il ne sera jamais suivi par le populaire.

Pour l'enseignement, comme pour l'assistance, le Conseil municipal a usé de sa liberté pour satisfaire à grands coups de millions sa manie antireligieuse; en douze ans, pour ces deux seuls services, les dépenses se sont accrues de 22 millions annuels. On doit commencer à comprendre l'utilité de la tutuelle administrative, et le rôle du préfet de la Seine; véritablement, il remplit sa mission et empêche la commune de gaspiller ses revenus et de compromettre son patrimoine!

Je n'en finirais pas, si je voulais ainsi prendre un à un tous les services municipaux, montrer dans quel état les a mis l'ingérence du Conseil municipal, et faire voir jusqu'à quel point la politique préfectorale du laisser-aller et du laisser-faire a compromis les finances de la ville. Quelques exemples suffiront pour que la démonstration soit parfaite.

Le collectivisme est l'autre marotte du Conseil municipal.

Détruire toutes les activités individuelles, exproprier tous les intérêts particuliers, mettre la main sur toutes les entreprises que l'initiative privée a fait naître et fait encore éclore chaque jour; donner ainsi à l'État, ou à la commune, à la collectivité, tous les instruments de travail, avec le droit qui s'ensuit nécessairement de régler par ses fonctionnaires la production, la distribution et la consommation, tel est le programme et le but du collectivisme, tel est aussi le programme et le but du Conseil municipal.

Dans la session de fin d'année de 1888, la 2e Commission soumet au Conseil les propositions suivantes :

« Établir dans chaque quartier un bazar municipal d'alimentation, où le pain et la viande seront vendus au prix de revient.

« Pour abaisser ce prix de revient et annuler la cherté artificielle, on fera échec à la spéculation en traitant directement avec le producteur. La municipalité fera les achats.

« Créer dans chaque quartier, au moyen du service municipal d'alimentation, une minoterie-boulangerie, une boucherie et un comptoir de débit. »

Toutes ces propositions ont été votées; mais la difficulté de leur exécution en rend le vote un peu platonique : je ne vois pas, malgré toute ma bonne volonté, l'administration municipale achetant chaque année, en France et à l'étranger, 350 millions de kilogrammes de blé, de marques diverses, pour nourrir 2.300.000 habitants : je ne la vois pas non plus achetant des troupeaux de bœufs et de moutons. Utopies que tout cela! mais utopies que l'on essaye de réaliser, et qui coûtent des millions aux contribuables.

C'est cette même tendance à mettre toutes les activités, toutes les entreprises entre les mains de la collectivité, représentée ici par la municipalité, qui a fait, en fin de compte, que Paris est la grande ville la plus mal éclairée, où les transports sont les plus défectueux, et où, pendant l'été, la population est empoisonnée par une eau infectueuse.

Tandis qu'à Vienne, Londres, Bruxelles, Berlin, Amsterdam, le gaz coûte de 15 à 25 centimes; tandis qu'à Bordeaux la compa-

gnie, qui est très florissante, le vend 22 centimes aux particuliers, et 5 centimes à la ville, qui, à la fin de la concession, deviendra propriétaire des immeubles et du matériel, les consommateurs parisiens ont, eux, mille raisons de se plaindre; ils payent le gaz 30 centimes le mètre cube, et la Ville 15 centimes; à Paris, on a le bonheur de payer les prix les plus forts. Puisque la Compagnie du gaz a un monopole, un peu d'habileté, combinée avec les droits d'ingérence et de tutuelle que l'administration possède vis-à-vis de ladite Compagnie, eût certainement amené une solution satisfaisante et un abaissement du prix du mètre cube. Mais le mot de monopole fait voir rouge à nos édiles, et le Conseil, non content d'abhorrer le monopole, ce qui se comprend jusqu'à un certain point, veut en arriver à la régie directe, à l'usine municipale; hors cette solution, il n'en veut pas d'autres. Pour l'obtenir, il a plaidé contre la Compagnie, a perdu son procès, et nous continuons à payer très cher pour être très mal éclairés.

Quant à l'éclairage électrique, qui figure au budget pour une somme de 2.000.000 de francs, le mieux est de ne pas en parler; on ne peut donner le nom de lumière à cette obscurité qui règne sur les boulevards.

Paris est aussi mal desservi au point de vue des transports publics que mal éclairé. Chacun sait, pour en avoir tenté l'épreuve, qu'à certaines heures et en cas de mauvais temps, il est complètement impossible de trouver une place dans une voiture publique. Les griefs que le Conseil municipal formule contre la Compagnie des Omnibus sont vrais, mais vouloir remplacer le monopole par un service municipal, vouloir exproprier la Compagnie pour assurer à la ville l'exploitation des transports, c'est vouloir tomber de Charybde en Scylla : c'est là cependant le but que poursuit le Conseil municipal, et à la barbe du préfet, — le tuteur des intérêts de la ville, — il vient de voter la déchéance de la Compagnie des Omnibus et d'instituer une régie municipale; ce vote, il est vrai, est encore purement platonique, car le Conseil d'État en a prononcé l'illégalité.

On avait pensé faire un chemin de fer métropolitain pour

remédier à cet état de choses, pour donner aux Parisiens les mêmes facilités de transport du centre à la périphérie que l'on rencontre à Londres, à Berlin, dans toutes les grandes villes; c'était là chose nécessaire et faisable. Mais, — car il y a un mais qui arrête tout, — mais l'État et le Conseil municipal ne sont pas d'accord sur les moyens pratiques de réaliser ce projet. L'État veut faire du métropolitain un réseau d'intérêt général, servant aux transports urbains et mettant les grandes lignes en communication entre elles; le Conseil ne veut pas entendre parler du raccordement des grandes Compagnies, parce qu'il ne pourrait plus exploiter lui-même son métropolitain, ce qui est son grand désir.

La question des eaux, si intéressante et si inquiétante en ce moment, n'est pas encore résolue et n'est pas près de l'être. Comme la population de Paris augmente sans cesse et que les sources dérivées ont un débit annuel constant, la part d'un chacun va sans cesse diminuant; dans les mois de sécheresse, elle se trouve réduite à rien; aussi est-on forcé de recourir à l'eau de Seine malgré les germes morbides qu'elle contient, au dire de tous les hygiénistes. Cependant les recettes que fait la Ville de Paris, du chef du service des eaux, vont sans cesse en augmentant; de 6.350.000 en 1873 et de 6.920.000 en 1875, époque ou la Vanne est arrivée à Paris, les recettes réelles de la Compagnie des eaux, qui est fermière de la Ville de Paris, ont monté à 9.020.000 francs en 1880, pour arriver à 12.374.000 en 1890. Il est clair qu'à chaque abonnement, pour un immeuble nouveau auquel on promet par contrat des eaux de source, ou bien l'on ne tient pas cette promesse, ou bien, si on la tient, c'est aux dépens des abonnements antérieurs. En réalité, les abonnés paient pour de l'eau de source et reçoivent très fréquemment de l'eau de la Seine, de la Marne, ou même de l'Ourcq.

Cette situation est on ne peut plus irrégulière au point de vue juridique; elle est encore plus fâcheuse au point de vue sanitaire. La fièvre typhoïde, qui a surtout pour cause la mauvaise qualité des eaux, sévit cruellement à Paris. Tandis que, dans certaines capitales, on n'enregistre presque plus de décès par la fiè-

vre typhoïde, à Paris les chiffres de décès causés par cette maladie varient de 1,500 à 2.000 par an; la bonne moitié pourrait être évitée moyennant des eaux potables. En dix ans, les dépenses de la Ville se sont augmentées de 27 %, et l'on n'a rien fait pour les eaux potables, pas plus que pour le service des égouts, au moins aussi utiles à la santé publique. Les augmentations des dépenses sont seulement pour les œuvres d'ostentation, ou pour celles qui ont un caractère de propagande radicale et athée.

La plus grosse dépense de la Ville de Paris est la Préfecture de police, qui réclame pour elle seule 23.354.764 francs; si on ajoute à cette somme les 2.677.700 francs de la Garde républicaine, on arrive à 26 millions, prix de notre sécurité à Paris; je n'oserais pas affirmer qu'en 1863 elle n'était pas tout aussi grande, et elle ne coûtait alors que 12 millions; en 1876, c'est-à-dire hier, 19 millions. Nous avons là un des plus beaux exemples des avantages que trouvent les particuliers contribuables dans l'organisation actuelle de la Ville de Paris. De fait, le Gouvernement s'est chargé du maintien de l'ordre et de la sécurité dans Paris, siège des pouvoirs publics. Le Premier Consul, en homme qui s'y connaissait, a réuni dans une même main, dans la main d'un fonctionnaire de l'État, le Préfet de police, tous les pouvoirs nécessaires pour atteindre ce but, et, de ce chef, il a dépouillé absolument la municipalité parisienne de tout droit, ou, pour mieux dire, il ne lui en a laissé qu'un seul, celui de payer. Qu'un pareil état de choses ne soit pas du goût des autonomistes, cela se comprend; aussi qu'arrive-t-il? c'est que ce même Conseil municipal, qui réclame avec une persistance que rien ne décourage la suppression de la Préfecture de police, refuse, chaque année, en manière de protestation, de voter le budget de ladite Préfecture de police, et, chaque année, un décret du Président de la République vient imposer d'office l'inscription de cette dépense au budget de la Ville. Belle organisation municipale! qui éternise et avive les conflits; qui permet au Conseil municipal et au Gouvernement de s'obstiner tous les deux dans une apparence de raison, l'un en ne voulant pas payer une dépense qu'il ne peut décider et contrôler, l'autre en ne voulant pas laisser à une assemblée municipale le pouvoir et la force dans

une ville, siège du Gouvernement. En fin de compte, ce système aboutit à ce que le Préfet de police, dont le budget n'est ni examiné par le Conseil ni contrôlé par le ministre de l'Intérieur, est, en fait, un fonctionnaire aussi irresponsable qu'omnipotent. Cet homme a une autorité effrayante, non seulement à cause des sphères dans lesquelles elle s'étend, mais encore et surtout à cause de l'extrême licence avec laquelle elle peut s'exercer. Officier municipal, il est indépendant du Conseil municipal; officier judiciaire, il est indépendant de la justice; agent politique, il est indépendant du Parlement; il ne relève et ne dépend que du ministre de l'Intérieur, son compère, qui a le droit de tailler et de rogner dans le budget de la Ville les millions nécessaires à son premier aide de camp. Malgré tout ce que l'on pourra dire, j'ose affirmer que 26 millions par an pour la police dont nous jouissons à Paris, c'est beaucoup, beaucoup trop; quelles belles trouvailles on ferait, quelles grasses prébendes on découvrirait, si on avait le droit de fouiller dans le budget de la Préfecture de police, qui n'a été contrôlé par personne depuis dix ans! Elle nous coûte cher la tutelle administrative!

Faut-il, en terminant cette revue de la gestion de la ville de Paris, détruire une dernière légende et montrer l'administration préfectorale, dans la personne du directeur des travaux, d'accord avec le Conseil municipal pour ouvrir de nouvelles voies dans les plus mauvaises conditions financières qu'il soit possible d'imaginer? Nos édiles ne veulent faire aucuns travaux dans les quartiers riches; il paraît que c'est une manière de faire la cour au peuple; ils reculent d'années en années l'achèvement du boulevard Haussmann; ils attendent peut-être que les immeubles à exproprier aient atteint les plus hauts prix, mais ils prodiguent les ressources de l'emprunt pour faire la Bourse du Travail. Écoutez le directeur des travaux, M. Alphand, un des tuteurs de Paris, parlant au Conseil et lui proposant de mordre sur l'emprunt de 250 millions. « L'équilibre a été rompu parce qu'en augmentant les dépenses de 20 à 30 millions par an le Conseil n'a pas créé de ressources correspondantes; les finances de la Ville se trouvent dans une mauvaise situation et il est à craindre qu'on ne soit

obligé de demander des ressources nouvelles.... En attendant, l'administration est obligée de vivre d'expédients. Elle ne vient pas soutenir que son budget est irréprochable; elle demande à prélever, sur les fonds d'emprunts, des dépenses qui jusqu'ici étaient payées sur le budget ordinaire; mais le moyen de faire autrement? On aurait pu craindre que cette combinaison ne fût pas agréée par le Gouvernement, ou par le Parlement; l'administration a été assez heureuse pour vaincre toutes les résistances. Tous les pouvoirs intéressés, et le Conseil tout le premier, ont admis cette procédure, qu'on a suivie en 1886 et grâce à laquelle on a pu traverser la crise; pourquoi n'en serait-il pas de même cette année? *Ce procédé n'est pas incorrect, puisqu'il a été approuvé par tout le monde.* » On croit rêver en entendant un homme de la valeur de M. Alphand proposer de telles mesures et soutenir que des procédés qui appellent un conseil judiciaire sont corrects parce qu'ils sont approuvés par tout le monde.

Quand les tuteurs sont prodigues, les mineurs ont bien le droit de faire des dépenses folles. Notre conseil ne s'en prive pas, il commence par faire un sort à chacun de ses membres, en lui attribuant un traitement, soit 1.115.630 francs, figurant au budget pour le service du conseil municipal! service est un heureux euphémisme; ajoutez à cela les innombrables faveurs que ces Messieurs veulent bien s'accorder, privilège sur les emprunts, etc... Les frères et amis ne sont pas oubliés. On leur donne des emplois, des pensions, des secours, on subventionne leurs affaires; c'est ainsi qu'on trouve au budget de 1890, chapitre 18, page 191 : « Subvention à M. Marey *pour recherches scientifiques relatives à la gymnastique*, 12.000 francs.; » recherches scientifiques relatives à la gymnastique! *ab uno disce omnes.* Tout cela, à commencer par les traitements des conseillers, est parfaitement illégal; mais le préfet laisse faire, sa mission est une mission d'abdication.

Tout se paye en ce monde, et les Parisiens en savent quelque chose. Les conséquences d'une pareille gestion n'ont rien d'obscur; le budget si correct que nous avons sous les yeux nous force à les envisager en exposant avec la plus instructive facilité

le chiffre si énorme de nos emprunts et la somme si minime de nos amortissements.

Depuis 1855, les recours de la ville de Paris au crédit public se sont élevés, en principal, à	2 181 732 452 89
En outre, depuis 1850, la Ville a contracté des engagements, pour rachat de ponts et de canaux, pour arrangements divers avec les compagnies des eaux, du gaz, des Petites Voitures, de l'Ouest, pour halles et marchés, pour la Bourse du Commerce, dont le total est de.	151 394 176 71
Enfin, les acquisitions immobilières ont coûté.	4 934 482 76
Ensemble primitif des engagements. . .	2 338 061 112 36
D'autre part :	
La Ville a amorti jusqu'en 1890.	415 824 446 01
Elle amortira en 1890.	27 138 838 41
Il reste à amortir.	1 895 097 827 94
Somme égale à.	2 338 061 112 36

Voilà ce qu'on voit a priori, et il paraît que, pour une ville riche comme Paris, payer cette année 27 millions n'est pas chose excessive. C'est vrai : mais ce qu'on voit avec terreur, c'est que, pour amortir cette somme, les intérêts et les primes additionnées au principal portent le total au triple de ce que nous avons reçu, c'est-à-dire à 93.134.254.fr.07. Aussi, lorsqu'en 1972, puisqu'elle s'est engagée jusque-là, la Ville de Paris *aura amorti* ce qu'elle doit *aujourd'hui* (sans préjudice des centaines de millions qu'elle empruntera d'ici-là), c'est une somme de 4.564.212.730.fr.03, je dis quatre milliards et demi qu'elle aura fait débourser aux contribuables, soit le double de ce qu'elle a reçu.

Somme toute, l'augmentation excessive (27 %) des dépenses ordinaires et extraordinaires, depuis 1876, depuis que l'administration préfectorale a capitulé devant l'Hôtel-de-Ville, depuis que le tuteur a fait vis-à-vis au prodigue dans cette danse des millions,

n'est pas justifiée par un accroissement correspondant des services que la Ville rend à la population. Ni pour les transports, ni pour la voierie, surtout pour les eaux, Paris n'est ce qu'il devrait être. Le Conseil municipal, composé de politiciens de bas étage, n'a vu, dans les immenses ressources qu'il avait entre les mains, qu'un moyen de mettre en pratique, coûte que coûte, ses théories sociales et ses haines religieuses; l'administration préfectorale l'a peu retenu dans cette œuvre ruineuse; sur ce point, nous avons presque goûté les avantages du régime de l'autonomie municipale.

Remettre les intérêts de la ville de Paris, son gros et puissant budget entre les mains d'une assemblée de politiciens, c'était non seulement permettre à tous ces gens de dilapider, en parvenus, ce riche patrimoine, mais encore les provoquer à se servir des forces d'hommes et d'argent qu'ils avaient à leur disposition pour dominer le Gouvernement et ressuciter ces beaux jours où la Commune de Paris était maîtresse de la Convention et terrorisait la France. N'était-ce pas dans l'ancienne Commune de Paris qu'un précurseur de nos conseillers municipaux avait dit, en parlant des députés de la Convention : « Pourquoi donc faire venir tant de gens pour gouverner la France? N'y en a-t-il pas assez à Paris? »

Un des avantages de notre système de centralisation, avantage que ne lui refuseront certes pas ses admirateurs, est de faciliter extraordinairement la dévolution du pouvoir; il suffit qu'un aventurier, qu'un parti, qu'un prétendant s'empare de différents ministères pour renverser le gouvernement établi, proclame empire, république, monarchie : toute la France obéira. Dans les moments de troubles, lorsque le pouvoir est faible et hésitant, s'installer à l'Hôtel-de-Ville, le transformer en siège d'un gouvernement provisoire, c'est la première idée et le vrai moyen de réussite de tous les partis révolutionnaires; c'est ainsi qu'ils arrivent au Gouvernement. L'histoire est pleine de ces marches tumultuaires du peuple et de ses conseillers sur l'Hôtel-de-Ville et de ces main-mises sur le pouvoir. Notre Gouvernement actuel a été proclamé à l'Hôtel-de-Ville et ceux qui se trouvent aujourd'hui les plus acharnés adversaires du Conseil municipal et de l'auto-

nomie municipale furent alors à la tête du mouvement; au bas de la proclamation du 4 septembre 1870, instituant la République à l'Hôtel-de-Ville, je lis, entre autres noms, ceux de Jules Ferry, Gambetta, Magnin, Jules Simon, etc...

Nos Conseillers municipaux ont de trop nobles exemples sous les yeux; ils se sont trop bien rendu compte des hautes situations et des belles fortunes que l'on pouvait rencontrer dans une insurrection bien conduite, pour n'être pas tentés à leur tour de s'emparer du pouvoir. Toutes les fois qu'une occasion propice a paru se présenter, ils ont essayé de la mettre à profit. Un moment ils ont pu croire leur but atteint : des révélations scandaleuses, un procès honteux avaient surabondamment prouvé à la France un fait que beaucoup savaient déjà : on tripotait à la Présidence de la République, le gendre du chef de l'État vendait argent comptant son influence, et battait monnaie avec la Légion d'honneur. Un violent souffle d'indignation avait balayé de l'Élysée M. Grévy et son gendre, et ébranlé les institutions elles-mêmes, tant il avait secoué puissamment les personnes! Le désordre était partout. Au milieu de cette anarchie générale, une candidature impopulaire, celle de M. Jules Ferry, vint surexciter encore les passions populaires en effervescence. Le Conseil municipal comprit que si l'ancien maire de Paris arrivait à la Présidence, c'en était fait de la mairie centrale; il résolut de tout faire pour empêcher cette élection. En vertu d'une décision prise par 55 voix sur 70 votants, le bureau du Conseil alla trouver, le 2 décembre, les députés de Paris pour se concerter avec eux « sur les moyens de sauver la République dans le cas où M. Ferry serait élu ». Les serrures du souterrain qui relie la caserne Lobau à l'Hôtel de Ville furent faussées pour empêcher la troupe d'occuper le Palais municipal; le préfet de la Seine fut sommé de se dessaisir des clefs en faveur du syndic du Conseil, les délégués des Comités révolutionnaires se tinrent en permanence à l'Hôtel-de-Ville, dans une salle voisine de celle du Conseil, et M. Vaillant déclara à la tribune que le Conseil municipal était décidé à s'associer à l'action du peuple pour prévenir le danger d'une élection Ferry. M. Carnot fut élu, les conseillers municipaux sentirent que le coup était raté.

A l'occasion du centenaire de 1789, le Conseil imagina de former une fédération des Communes de France ; il s'agissait de fonder, en face du Gouvernement, une république antirurale et socialiste. Voici le projet : il est de MM. de Bouteiller et Chassaing. — Art. 1er. Le bureau du Conseil est chargé de prendre les mesures nécessaires pour l'organisation, dans le plus bref délai possible, d'un Congrès des représentants des Conseils municipaux de France. — Art. 2. Un crédit de 5.000 francs est ouvert au bureau pour l'exécution de ladite résolution. »

Quand le Conseil ne cherche pas à s'emparer du Gouvernement, il lui dicte sa ligne de conduite et intervient, en vertu des pouvoirs qu'il se donne, dans les questions de politique intérieure.

Quand une grève éclate, il émet des propositions comme celle-ci :

« Le Conseil,

« Vu les scandales, les abus de la direction des mines et les misères des mineurs ;

« Considérant que la reprise et l'exploitation des mines par l'État, au profit de la nation et des ouvriers qui y seraient employés, est un des premiers actes d'expropriation de la classe capitaliste réclamés par l'opinion et nécessaires à l'affermissement et au développement de la République.

« Émet le vœu :

« Que, par une loi, le Parlement, annulant les concessions de toutes les mines houillères, carrières, décide leur reprise et exploitation par l'État et assure aux travailleurs qui y seraient employés les garanties d'un travail normal. »

Notre Conseil fait plus encore : les vœux illégaux ne lui suffisant pas, il intervient, dans les grèves, contre le gouvernement ; il prend dans notre poche un argent qui ne lui coûte rien et, dès qu'éclate un mouvement gréviste dans le nord ou dans le centre, il envoie vingt mille francs pour soutenir la grève.

Toutes ces manifestations sont illégales, me direz-vous? Assurément ; le Conseil le sait et s'en moque. Le préfet n'a-t-il pas pour consigne de ne pas se faire d'histoire avec l'Hôtel-de-Ville? Quand les illégalités sont trop criardes, les empiétements trop violents, le préfet fait casser la délibération, annuler le vœu par

le Conseil d'État ; mais, le lendemain, le Conseil municipal prend une nouvelle délibération qui reproduit celle qui a été annulée la veille, et presque toujours le Gouvernement cède.

Ces temps derniers, lors de la manifestation du 1er mai, le Conseil municipal ayant indiqué l'intention de recommencer l'agitation antigouvernementale qui lui avait presque réussi lors de la chute du président Grévy, tout le monde félicita le ministre de l'intérieur d'avoir empêché les Conseillers municipaux d'installer des conciliabules révolutionnaires à l'Hôtel-de-Ville : M. Constans parut avoir sauvé la République pour avoir installé les bureaux du préfet de la Seine à l'Hôtel-de-Ville.

Les faits que nous venons de rappeler montrent d'une façon plus qu'évidente les vices du régime municipal actuel.

Entre le Conseil municipal et l'administration préfectorale il y a, il y aura toujours rivalité et conflit; la loi l'a voulu.

Fort de l'appui que lui donnent et la population, dont il est l'émanation directe, et les immenses ressources dont il dispose, le Conseil municipal veut administrer Paris et l'administrer à sa façon. Payer des dépenses prévues et obligatoires, marcher dans les sentiers tracés par la tutelle administrative lui semble indigne de lui. Avoir les ressources d'un État, et des vues originales sur toutes les grandes questions religieuses et sociales, et ne pas pouvoir indiquer au monde la nouvelle voie dans laquelle doit s'engager l'humanité, c'est désespérant; mais se voir imposé, comme maire, un fonctionnaire aux ordres et aux gages de l'État, quand la dernière des bourgades de France a son maire à elle, nommé par son Conseil municipal, c'est honteux! Tout, plutôt que ce déshonneur!

« Tout », c'est le conflit permanent, avec ce préfet-maire que l'on ne pas veut connaître ; il aura beau se faire petit, faire mille concessions, abdiquer son rôle, négliger les intérêts supérieurs qui lui sont confiés, accepter le rôle de tuteur complaisant, laisser dilapider la fortune de la Ville, on ne lui tiendra compte de rien. Ces ruineuses abdications deviennent des droits acquis : c'est la nouvelle légalité; mais vienne le jour où le préfet ten-

tera de mettre un léger obstacle à cette marche du Conseil municipal contre le Gouvernement, d'empêcher la main-mise de la Commune de Paris sur le Pouvoir, alors le conflit recommencera avec toute son acuité.

Prenez les attributions et les droits du Conseil municipal et du préfet, et voyez s'il peut en sortir autre chose.

Alors que faire?

Faut-il revenir au système de l'Empire et, considérant que Paris est siège du Gouvernement, sacrifier Paris au repos de la France, détruire les dernières libertés municipales, remplacer ce Conseil, élu du suffrage universel, par une Commission municipale à la nomination du Chef de l'État? Les inconvénients de ce système sont connus; l'Empire les a éprouvés; non seulement ce système n'empêche pas les révolutions, — le 4 septembre l'a prouvé, — mais il fait de Paris un centre d'opposition d'une violence extrême.

Faut-il aller plus loin qu'on n'est allé jusqu'à présent, supprimer la cause du conflit et, supprimant le préfet-maire, rendre à Paris sa Mairie centrale, son autonomie? Je ne le crois pas, ce serait installer un État dans l'État, et, à ce compte, ce que le Gouvernement aurait de mieux à faire, ce serait de déménager et d'aller demander asile à une autre ville! Alors on verrait l'État de Paris tenter de telles expériences, qu'il ne serait plus bon de vivre sur son territoire; on commence déjà à trouver qu'il en est ainsi, et ce que nous voyons n'est rien à côté de ce qu'on nous promet!

Mais si ces régimes ne sont pas admissibles et sacrifient Paris à l'État ou l'État à Paris, ne peut-on trouver en dehors d'eux que le système bâtard dont nous souffrons et dont une expérience déjà longue nous a montré tous les inconvénients et tous les vices? C'est ce que nous étudierons dans un second article.

(*A suivre.*)

Robert Pinot.

LES

CORPORATIONS OUVRIÈRES.

II.

LES PREMIÈRES MESURES PRISES POUR LIMITER LA CONCURRENCE.

Nous avons vu (1) comment, dès l'origine du moyen âge, les artisans s'étaient séparés de la population rurale et s'étaient agglomérés dans les villes; comment, ensuite, ils avaient conquis une autonomie complète, formellement reconnue par les chartes communales.

Il nous faut rechercher maintenant quel usage ils ont fait de cette autonomie.

Nous allons voir qu'ils s'en sont surtout servis pour limiter la concurrence, en monopolisant la clientèle.

I.

Le grand problème qui se pose en face de tous les artisans, de tous les gens qui se livrent à la Fabrication, c'est la nécessité de vivre *exclusivement* sur la clientèle. Le problème est d'autant plus grave que la clientèle est chose essentiellement aléatoire, essentiellement fuyante; vous n'êtes jamais assuré de la tenir; elle peut vous échapper au moment où vous vous y attendez le moins. C'est pour essayer de fixer cette infidèle que les arti-

(1) Voir la livraison précédente.

sans d'aujourd'hui dépensent, en réclame, tant d'imagination et tant d'argent : ils s'efforcent de l'attirer et de la retenir par les plus séduisantes promesses.

Or, ce problème de la clientèle se pose bien plus complètement pour l'artisan de l'Occident que pour celui de l'Orient.

Nous avons vu, en effet, que ce dernier fait surtout de la Fabrication Ménagère et de la Fabrication Accessoire ; il ne demande donc à la clientèle qu'une partie de ses moyens d'existence ; c'est l'art pastoral, ou la culture, qui lui fournit ses principales ressources. Cela atténue beaucoup l'aléa de la clientèle et rend moins dépendant de cette capricieuse personne.

En Occident, au contraire, ainsi que nous l'avons constaté, la Fabrication se sépare complètement de la culture ; elle lâche donc toute autre ressource. C'est à la clientèle que l'artisan doit demander exclusivement tous ses moyens d'existence.

Il faut donc, coûte que coûte, mettre la main sur la clientèle, s'en emparer.

Rien de plus simple ! allez-vous dire : la clientèle appartiendra aux plus habiles, aux plus capables, à ceux qui sauront le mieux l'attirer par la supériorité des produits, ou par le bon marché.

Vous n'y êtes pas. Vous oubliez la situation dans laquelle se trouvaient nos artisans au moyen âge.

C'étaient essentiellement de petites gens, car il n'y avait alors ni grande industrie ni grand commerce : ne vous ai-je pas dit que le pays s'était fractionné en petites régions et que chacun n'avait pour vivre que la clientèle du voisinage ?

Or, c'est le propre des petites gens, des gens à faibles moyens et à faibles ressources, de demander le succès beaucoup moins à leur supériorité personnelle, — qui est restreinte, — qu'à des secours extérieurs, qu'à la protection qu'ils peuvent trouver en dehors d'eux-mêmes. Comme toutes les démocraties, ils tiennent plus à l'égalité qu'à la liberté, car celle-ci leur est moins profitable que celle-là. Tout homme qui s'élève au milieu d'eux est un danger pour eux, parce qu'ils se sentent incapables de faire comme lui. Nous le voyons bien aujourd'hui, par les vives pro-

testations des petits boutiquiers contre les Grands Magasins (1). Que demandent-ils? Que les Pouvoirs Publics interviennent pour les protéger; qu'ils frappent les Grands Magasins d'un impôt progressif; en un mot, qu'ils maintiennent l'égalité au détriment de la liberté. Ils font bon marché de la liberté, parce qu'ils ne se sentent pas en état de réussir par eux-mêmes à attirer la clientèle.

Les sentiments que nous observons chez les petits boutiquiers d'aujourd'hui peuvent nous aider à comprendre les sentiments qui agitaient les artisans d'autrefois.

Mais ces derniers furent plus heureux. Ils étaient tous sur le même pied, car la fabrication n'avait pas encore pris l'essor irrésistible que devaient lui donner de nos jours le développement et la puissance des moyens de transports.

Et non seulement les petits artisans étaient les seuls, mais, de plus, ils étaient les maîtres : ils régnaient dans la cité. sous la protection de leur charte. Ils tenaient donc la municipalité; ils étaient les maîtres des Pouvoirs Publics. Il n'y avait pas d'autre Pouvoir que le leur.

Comprenez-vous maintenant comment ils furent amenés à établir un système de réglementation publique, en vue de maintenir l'égalité, en vue d'empêcher quelques-uns d'attirer la clientèle, au détriment des autres? Le terme de régime corporatif est défectueux; la véritable appellation est celle de *Régime réglementaire*, ainsi qu'on s'en rendra compte.

Cette tendance à chercher un secours dans un système de réglementation publique nous permet de constater l'opposition profonde qui existe, au moyen âge, entre les paysans et les artisans; ils s'engagent dans deux voies bien différentes :

Les paysans, chacun sur son domaine, ont continué le mouvement d'indépendance privée et personnelle qui a fait l'Europe nouvelle; qui est sorti des coutumes de la famille-souche, importée par les Francs et par les Normands. Ils se sont rendus libres individuellement, sans constituer de communautés, sans

(1) Voir l'article sur *La Question des Grands Magasins*, t. IX, p. 289.

constituer de Pouvoirs Publics, mais en se soustrayant au pouvoir seigneurial, par la libération de leur propriété, de leur personne, de leurs affaires. C'est le triomphe de l'action isolée et personnelle, dont nous retrouvons encore aujourd'hui la tradition chez ces colons anglo-saxons qui envahissent isolément le monde et qui constituent, sur leurs domaines, le règne de leur indépendance personnelle, en limitant au minimum l'action des Pouvoirs Publics.

Au contraire, les artisans agglomérés dans un même coin, sans domaines suffisants, ont repris la tradition communautaire et patriarcale de l'Orient; ils ont cherché leur force dans l'association, dans le nombre, dans les liens de personne à personne, dans l'organisation d'autorités conventionnelles. Nous l'avons déjà bien vu, car ils ont fait « une commune », le mot est caractéristique.

Les paysans se sont affranchis sans commune; les artisans ont organisé la commune pour se libérer. Aussi, pas de guerre de libération pour les paysans; guerres, au contraire, pour l'émancipation des communes.

Ainsi, au milieu de cet Occident que la famille-souche entraîne vers l'action personnelle, isolée, séparatiste, dont la Féodalité rurale est la plus haute expression, on aperçoit, çà et là, dans les agglomérations urbaines, une tradition contraire, la vieille tradition communautaire, patriarcale, romaine, qui se redresse et se fait jour. C'est l'Orient et l'Occident qui demeurent en présence sur notre sol. Ces deux mondes si différents évoluent encore à part l'un de l'autre, sans se confondre, sans réagir l'un sur l'autre. Mais, avec le temps, la rencontre s'opérera, le choc se reproduira et ce sera une bataille sociale plus gigantesque que toutes les batailles qui remplissent l'histoire et qui paraissent si importantes aux historiens. En France, la victoire restera à l'élément urbain et patriarcal; en Angleterre, à l'élément rural et de famille-souche. Et le duel n'est pas terminé, car ces deux types sociaux se partagent et se disputent encore aujourd'hui le monde. L'issue n'est pas douteuse, et la science sociale peut la prédire à coup sûr.

Mais n'anticipons pas et revenons à nos artisans.

L'idée de réglementer la clientèle, pour maintenir l'égalité, était assurément une entreprise pleine de difficultés. Bien plus, c'était une entreprise qui allait, tout bonnement, contre la nature des choses.

Imaginez un ingénieur qui formerait le projet de barrer le cours d'un fleuve ; qui lui dirait : « Tu n'iras pas plus loin, » alors que la nature des choses lui dit : « Tu iras jusqu'à la mer. » Supposez que cet ingénieur s'entête : il construit une première digue; elle est menacée, elle est ébranlée par le flot; il fortifie son ouvrage, il l'exhausse, il l'exhausse encore, il combat sans relâche le flot qui gronde avec une fureur croissante et qui monte toujours. Vous connaissez d'avance le résultat fatal d'une pareille lutte : vous savez, à n'en pas douter, que la force des choses l'emportera sur la force de l'homme.

C'est précisément ce que vous allez voir ici.

En effet, la Fabrication est, — de sa nature, — un art essentiellement progressif; elle n'est pas, comme l'art pastoral, comme la pêche, ou comme la culture, un art à peu près stationnaire, voué, de siècle en siècle, à certaines pratiques traditionnelles; elle est essentiellement perfectible et presque indéfiniment perfectible. Un paysan romain ne serait pas trop dépaysé aujourd'hui dans nos campagnes; il pourrait se remettre au travail du jour au lendemain. Mais supposez, en présence de notre industrie moderne, un artisan de la vieille Rome, ou un artisan du moyen âge : quelle surprise, quel étonnement, quelles transformations dans les méthodes de travail! Il lui faudrait refaire son apprentissage.

C'est que, si l'agriculture est un lac paisible, la Fabrication est bien ce fleuve dont je parlais et qu'une force mystérieuse pousse irrésistiblement en avant, malgré tous les obstacles que les ingénieurs peuvent accumuler sur sa route.

L'histoire du régime corporatif, ou réglementaire, va donc être une lutte de tous les jours contre cette force des choses qui pousse la Fabrication à se transformer, qui pousse les artisans les plus capables, ou les plus entreprenants, à chercher toujours de nou-

veaux procédés pour attirer à eux la clientèle, au détriment de leurs concurrents.

Lutte ardente, longue, intéressante au plus haut degré, et dont nous allons suivre les diverses péripéties jusqu'au dénouement final, jusqu'au moment où la digue barrant le cours du fleuve sera décidément impuissante à arrêter les eaux amoncelées et s'écroulera avec fracas.

II.

La même organisation du travail s'est étendue, au moyen âge, à toutes les villes de l'Occident, parce qu'elles se sont toutes trouvées, plus ou moins, dans les conditions qu'a décrites notre précédent article. Mais le seul moyen de saisir la série des faits et leur enchaînement, c'est d'étudier d'abord le phénomène sur un seul point. C'est là d'ailleurs la méthode scientifique. C'est pour s'être tenus le plus souvent à des généralités, que les historiens ont brouillé comme à plaisir les faits qu'ils ont racontés. Ne tombons donc pas dans la même erreur.

Ceci ne nous détournera pas de l'ensemble des choses ; tout au contraire, la connaissance précise d'un type nous fournira le point de départ solide dont on a besoin dans toute étude. Il nous sera alors facile de rapprocher, chemin faisant, les autres types de celui-là, d'en noter, s'il y a lieu, les ressemblances et les différences, et de dégager ainsi les caractères généraux.

Où allons-nous donc établir le centre de notre observation?

Nous ne pouvons choisir une petite ville, parce que la Fabrication y étant plus restreinte, le phénomène que nous étudions n'y a pas acquis tout son développement : c'est un type tronqué. D'autre part, il nous faut une ville qui ait conservé des documents historiques assez complets pour qu'on puisse y suivre, depuis l'origine, toute la série des transformations, sans lacunes trop considérables. C'est ce qui nous oblige, par exemple, à écarter Paris. Là, comme d'ailleurs dans les autres grandes villes du nord de la France, le régime réglementaire a commencé de si bonne heure qu'il se perd dans la nuit des temps, c'est-à-dire dans les

plus lointaines origines du moyen âge, à ces époques où l'histoire des cités est muette. Lorsque le type nous apparaît, il est déjà complètement constitué; il a déjà parcouru une grande partie de son évolution : son origine nous échappe.

Paris, pour une autre raison, serait encore un mauvais type : c'est une Capitale et le phénomène y a été outré, sous l'influence de la royauté. De bonne heure, avant même le treizième siècle, la royauté a mis la main sur les corporations ouvrières et a créé là une situation qui ne se manifeste que vers le règne de Henri IV dans le reste de la France.

Nous trouvons heureusement une ville qui nous offre les deux conditions dont nous avons besoin : c'est Toulouse. La Fabrication y est très développée, car c'est le centre d'un vaste et riche pays, et, de plus, les documents remontent aux origines, qui ont été retardées jusqu'au treizième siècle, parce que, dans le Midi, l'organisation de la féodalité et la réaction des villes, par conséquent, ont été tardives.

Transportons-nous donc à Toulouse, et cherchons à apercevoir tout d'abord les premières origines du nouveau régime du travail.

Le plus ancien document conservé à Toulouse relativement à l'organisation de travail, est un registre contenant les statuts concédés par les Capitouls aux ouvriers, ou menestrals, des diverses professions, pendant la dernière partie du treizième siècle, de 1272 à 1300. Il ressort de la lecture de ces documents que nous sommes bien là en présence des premières tentatives de réglementation. « Ce ne sont en effet, ainsi que le constate l'éditeur de ces statuts, que des *essais timides*, qui contiennent presque *exclusivement* des dispositions purement techniques pour la fabrication et des réglementations minutieuses pour l'exercice de chaque profession, *mais où l'idée corporative apparaît à peine.* Nous en pouvons conclure que, dans la période antérieure à 1272, les arts et métiers de Toulouse n'avaient pas encore constitué leurs groupements professionnels (1) ».

(1) *Tableau de l'ancienne organisation du travail dans le midi de la France. Corporations ouvrières de la ville de Toulouse* de 1270 à 1791, par Antoine du Bourg.

Cela n'a rien d'étonnant, car, à Paris, où cependant l'organisation ouvrière est bien plus avancée, le mot Corporation n'apparaît pas encore au treizième siècle, dans le *Livre des Métiers* d'Étienne Boileau. La réunion des ouvriers exerçant le même métier est simplement appelée « le métier, le corps de métier, le commun du métier », c'est-à-dire l'ensemble des membres qui le composent (1). A Rouen, à la même époque, nous ne trouvons pas non plus de corporations constituées (2).

Nous sommes donc amenés à constater qu'à l'origine les gens du même métier ne formaient pas des associations, mais qu'il n'existait entre eux que de simples rapports de voisinage. Ces artisans étaient indépendants les uns des autres; chacun était maître dans sa boutique. Mais ils étaient voisins; ils l'étaient d'autant plus que les villes n'avaient pas encore pris une grande extension, et que beaucoup de fabricants du même art habitaient le même quartier, parfois la même rue, ainsi qu'en témoignent les noms de rues des orfèvres, des passementiers, des cordonniers, etc. Ils sont si peu organisés, qu'on ne mentionne même pas, à Toulouse, un lieu de réunion pour eux. Cette mention n'apparaîtra que beaucoup plus tard.

Mais si ces artisans n'ont pas encore une organisation commune, ils ont du moins des intérêts communs, puisqu'ils exercent le même métier. Le voisinage les porte donc à causer de leurs intérêts et surtout du plus important de tous, de la concurrence qui leur est faite, soit par le nombre croissant des artisans établis dans la ville, soit par l'introduction de marchandises venues du dehors. Nous pouvons donc nous les représenter délibérant de porte à porte, comme nos boutiquiers ont encore l'habitude de le faire, le soir, surtout dans les quartiers où les gens de même métier se trouvent réunis.

Telle fut la première phase, caractérisée uniquement par de *simples rapports de voisinage.*

(1) *Livre des Métiers d'Étienne Boileau*, publié par René de Lespinasse et Bonnardot.

(2) *Histoire des anciennes corporations d'arts et métiers de la capitale de la Normandie*, par Ouin-Lacroix.

La seconde phase est inaugurée par les statuts dont nous venons de parler et qui nous montrent l'*intervention de l'autorité municipale.*

En causant entre voisins, nos artisans passent en revue les mesures qui pourraient être favorables à leur industrie. Ils tombent d'autant plus facilement d'accord qu'ils ont tous également intérêt à vendre le plus possible et le mieux possible. Ils sont unanimes à déclarer que le grand obstacle à vaincre, c'est la concurrence croissante.

Mais ces petits artisans n'ont pas plus le moyen d'enrayer cette concurrence que nos boutiquiers d'aujourd'hui, discutant avec la même animation contre le *Louvre*, ou le *Bon-Marché*. Que vont-ils donc faire? ils vont faire précisément ce que font encore aujourd'hui nos petits commerçants : ils vont s'adresser aux Pouvoirs Publics, qui sont, dans tous les temps, la grande ressource des faibles, de ceux qui ne peuvent rien par eux-mêmes.

Ils adressent donc des requêtes à l'autorité municipale. On le voit bien par une foule de documents qui commencent ainsi : « A la requête des Pâtissiers, les Capitouls ont ordonné, etc. » « A la requête et supplications desdits Forgerons, etc. »

Et l'accueil fait à ces requêtes est bien différent de l'accueil qui leur serait fait aujourd'hui! C'est qu'alors l'autorité municipale était portée à recevoir favorablement ces requêtes et supplications et ne pouvait même pas faire autrement, pour les quatre raisons que nous allons dire :

1° *Les gens de métiers constituaient le fond de la population.* Nous l'avons vu, les villes du moyen âge avaient surtout été formées par la réunion des artisans, qui s'étaient complètement séparés des paysans et des grands propriétaires installés dans les campagnes au milieu de leurs domaines. Aucune autre influence ne venait donc contrebalancer, dans les villes, celle des artisans; ils étaient les maîtres.

2° *L'industrie était le grand intérêt local.* Ces villes ne vivaient que par l'industrie; elles n'étaient, en somme, qu'un grand atelier de Fabrication, puisque la population était à peu près exclusivement industrielle. On était donc porté à ne voir que cet intérêt, à tout lui sacrifier.

3° *Les artisans dominaient dans le Conseil de la Cité.* Comment en aurait-il été autrement, puisqu'ils formaient la presque unanimité de la population? A Toulouse, les magistrats municipaux étaient appelés Capitouls, du nom de l'édifice où ils siégeaient, le Capitole. Ils étaient au nombre de douze et portaient, comme insigne, un chaperon rouge. Leurs fonctions étaient à la fois administratives et judiciaires; elles étaient annuelles.

L'autonomie dont jouissait Toulouse au moyen âge était célèbre. Aussi le serment que les bourgeois de cette ville prêtèrent en 1249 à Alphonse de Poitiers se terminait-il par ces mots : « Je dis, proteste et entends que, par ce serment, nous ne perdrons, ni moi ni les autres citoyens et bourgeois de Toulouse, rien de nos coutumes et libertés. »

Dans un grand nombre de villes, les élections se faisaient par corps de métiers, ce qui montre bien que les artisans formaient la masse du corps électoral et étaient maîtres des élections et de la municipalité.

4° *Cette autorité municipale avait un caractère démocratique.* Elle s'inspirait nécessairement des idées et des passions populaires dont elle était l'expression. Elle était donc portée à soutenir les prétentions des gens de métiers et à accueillir favorablement leurs requêtes, lorsque ceux-ci firent appel à son intervention souveraine.

C'est bien ce que nous constatons à Toulouse. Les gens de métiers « sont placés sous le patronage, la juridiction et le contrôle immédiat des Capitouls. Aussi jamais magistrature municipale ne jouit auprès de ses concitoyens d'une influence plus légitime et plus incontestée (1)... »

Les plus anciens documents affirment tous, dans leur préambule, le droit qu'ont les Capitouls de diriger, surveiller et sauvegarder l'exercice des métiers, de prévenir les abus qui pourraient s'y commettre et de punir les contraventions (2).

Cette intervention de l'autorité municipale était si bien établie que, dans la suite, les rois furent obligés de la reconnaître au

(1) A. du Bourg, *op. cit.*, p. 22.
(2) *Ibid.*

détriment même de leur propre autorité. Nous en avons la preuve dans une lettre patente du roi Charles IV, en 1324, qui est reproduite en tête des statuts des Chandeliers et Huiliers de Toulouse : « Charles, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, faisons savoir à tous, présents et à venir, que, considérant les services dévoués et loyaux que nos amés et fidèles, les Capitouls de Toulouse, ont rendus dans le passé et qu'ils continuent à rendre tous les jours, ainsi que les soins et les sollicitudes avec lesquelles *ils veillent en particulier à la prospérité des corps de métiers de la ville et à la paix des ouvriers;* un procès s'étant élevé entre les susdits Capitouls d'une part, et de l'autre, notre procureur dans la sénéchaussée, au sujet de la réglementation des Couteliers et, en général, de celle des ouvriers des autres corps de métiers de cette ville, Nous, mettant fin à ce procès, de notre grâce spéciale, attribuons, donnons et concédons, par la teneur des présentes, aux Capitouls, présents et futurs, le soin, la réglementation et la direction des Couteliers, des Armuriers et, en général, *de tous les artisans* de cette ville, désignés sous le nom de gens de métiers... (1). »

Mais on comprend que les Capitouls devaient éprouver une certaine difficulté pour traiter avec ces gens de métier, qui ne formaient encore qu'une collectivité confuse, sans aucune organisation. D'ailleurs, l'autorité avait besoin de s'éclairer au sujet des requêtes qui lui étaient adressées. Sans cela, elle aurait été exposée à prendre des mesures qui auraient soulevé les protestations du plus grand nombre.

Elle fut donc amenée, de bonne heure, à se renseigner auprès de gens compétents. Or, elle ne pouvait les trouver que parmi ceux qui exerçaient le même métier, et qui jouissaient de la confiance de leurs confrères.

C'est ainsi que nous voyons apparaître un élément nouveau : des *intermédiaires* entre l'autorité municipale et les gens de métiers.

Les Capitouls désignent un ou deux artisans chargés de les

(1) A. Dubourg, *op. cit.* Voir le texte complet, p. 26.

éclairer sur la valeur des requêtes qui leur sont adressées. Ces intermédiaires portent le nom de *bayles* (1).

Nous voyons apparaître ces intermédiaires, dès 1292, dans les statuts des Couteliers. « Les Capitouls de la ville et du faubourg de Toulouse, *après avoir pris soigneusement conseil d'hommes probes et dignes de confiance, citoyens de Toulouse et compétents dans le métier de coutellerie*... ont ordonné ce qui suit (2)... »

Ces bayles donnent, en quelque sorte, une personnalité au métier, ils sont la manifestation première et permanente de sa vie collective; ils représentent les modestes commencements de groupements que nous verrons grandir et s'organiser dans la suite.

Ces bayles ont une double fonction : d'une part, ils présentent à la municipalité les requêtes des gens du métier; d'autre part, ils veillent à l'observation des mesures édictées en réponse à ces requêtes. Ils représentent donc à la fois le métier et l'autorité.

Mais ils sont plus tenus par l'autorité que par le métier, car ils sont nommés par les Capitouls. Il n'y a d'exception que chez les Cordiers (1270), où les nouveaux bayles sont désignés par leurs prédécesseurs, et chez les Pélegantiers (1290), qui nommaient leurs bayles au suffrage de tous les gens du métier. Mais encore, dans ces deux cas, la nomination n'était valable que lorsqu'elle avait été confirmée par les Capitouls.

Voici comment s'exprime à ce sujet un des plus anciens statuts, celui des Pareurs, Tisserands et Teinturiers de draps : « Chaque année, après le renouvellement du Capitoulat de Toulouse, les Capitouls nouvellement élus auront à choisir et à constituer six hommes honnêtes et compétents, qui, pendant toute la durée de l'année, seront gardes, bayles et recteurs du métier et de tout ce qui s'y rapporte dans la ville de Toulouse, savoir deux pris parmi les Pareurs, deux parmi les Tisserands et deux parmi les Teinturiers (3).

(1) Bayle, ou Bailli, vient de *bajulus*, « porteur, » titre donné dans l'Empire d'Orient aux gouverneurs des petits princes et appliqué en Occident par Charlemagne; ce mot a pris de là le sens général de mentor, de gouverneur.

(2) A. Dubourg, *op. cit.*, p. 24.

(3) *Ibid.*, p. 29. Voir d'autres extraits de statuts.

Après l'élection, les bayles étaient conduits en pompe à la maison commune, où ils juraient, *entre les mains des Capitouls* et sur les saints Évangiles, de remplir bien et loyalement les devoirs de leur charge et de faire garder et observer, selon leur pouvoir, les règlements sanctionnés par l'autorité municipale.

En somme, tout cela est spontané : c'est le simple effort de gens qui ont besoin d'être protégés, et qui, ne pouvant se protéger eux-mêmes, s'adressent aux Pouvoirs Publics. Mais nous ne voyons pas encore apparaître une organisation proprement dite du métier : tout se borne à des requêtes adressées aux chefs de la municipalité, comme pourrait le faire aujourd'hui tout artisan, comme le font les petits commerçants de Paris, lorsqu'ils demandent au gouvernement d'édicter des mesures contre la concurrence que leur font les Grands Magasins.

Les fonctions de bayles n'étaient pas une sinécure, car les gens de métiers ne se faisaient pas faute d'adresser des requêtes à l'autorité, en vue d'en obtenir des statuts réglementant la concurrence. Or la concurrence la plus redoutable est toujours celle qui fournit à meilleur marché, plutôt que celle qui perfectionne le produit en le faisant payer plus cher. Aussi ces statuts visent particulièrement les objets fabriqués à moins de frais et les interdisent. Nous allons d'ailleurs le constater.

A Toulouse, ces statuts réglementant la concurrence se multiplient très sensiblement au quinzième siècle, après la guerre de Cent ans. C'est qu'avec la paix, la Fabrication, longtemps entravée, reprend un nouvel essor. Cette reprise de la Fabrication amène naturellement un plus grand développement de la concurrence : chacun s'efforce d'attirer à soi la clientèle, mais, en même temps (ce trait est bien humain), chacun trouve mauvais que ses voisins en fassent autant.

Alors, la nécessité d'opposer à la concurrence une barrière plus forte et plus haute rapproche de plus en plus les gens du même métier; les simples rapports de voisinage, qui, jusque-là, les unissaient, ne leur suffisent plus; ils éprouvent le besoin de se voir plus souvent, de se concerter plus régulièrement : nous entrons dans une nouvelle phase.

Elle est marquée par *le développement des assemblées entre gens du même métier.*

Il ne s'agit pas encore d'assemblées tenues systématiquement. On prend seulement l'habitude de se réunir de temps en temps, lorsqu'il y a un intérêt à débattre. On n'a même pas un local fixe : on se réunit, ainsi que le disent souvent les statuts, « dans un lieu honnête »; c'est parfois le réfectoire d'un couvent. On voit combien nous sommes loin encore d'une corporation organisée et fonctionnant régulièrement. Nous ne constatons encore que l'effort de gens qui ont un intérêt commun et qui essayent de se rapprocher en vue de se soutenir mutuellement.

Il n'y a pas plus là de corporation qu'il n'en existe aujourd'hui entre les Boulangers, les Bouchers, ou les Cochers de Paris, lorsqu'il se réunissent, dans « un lieu honnête », c'est-à-dire dans une salle louée à cet effet, pour protester contre les bureaux de placement, ou contre les tarifs imposés par les loueurs de voitures.

Ces assemblées marquent cependant un pas en avant. En effet, les artisans prennent plus directement en main leurs intérêts. Ils ne se bornent plus à adresser isolément, à formuler l'un après l'autre des requêtes, que les bayles recueillent; ils délibèrent tous ensemble ; ils commencent à demander aux bayles compte de leur gestion ; ils tendent, de plus en plus, à les désigner eux-mêmes à la nomination des Capitouls. Enfin, et surtout, ils trouvent, dans cette manifestation commune, plus d'autorité pour réclamer des statuts en vue d'une réglementation plus étroite, en vue d'une limitation plus sévère de la concurrence, car il ne faut pas perdre de vue que c'est là l'unique objet qui met en mouvement ces gens de métier.

Nous allons voir à quel point ils y réussirent.

III.

Les gens de métier étaient naturellement portés à présenter leurs requêtes sous couleur de bien public. Ils invoquaient entre autres deux considérations :

La première était qu'il importait de protéger les *intérêts de la clientèle.* On a seulement en vue l'intérêt du public ; on ne veut pas qu'il soit trompé. On allègue l'honneur du métier ; on dit que la ville y est intéressée. Vous pourriez répondre que le public sait bien se défendre lui-même, qu'il sait bien s'éloigner des fournisseurs qui lui vendent des produits de mauvaise qualité, ou que, s'il s'adresse à ces derniers, c'est parce qu'il préfère payer moins cher, et qu'en somme il est seul juge et le meilleur juge, puisque c'est lui qui paye. Mais vos arguments n'auraient aucun succès, parce que ce qu'il s'agit véritablement de protéger, ce n'est pas le client, mais l'artisan lui-même. Nous verrons en effet que ces règlements sont indifférents et, souvent, défavorables à la clientèle.

La seconde considération alléguée, c'est qu'il faut protéger les artisans contre la *concurrence déloyale.* Remarquez bien ce mot *déloyale*, car il est essentiel. Il a pour but de donner à entendre qu'il s'agit uniquement d'empêcher ou de réprimer la fraude. N'est-ce pas là de la justice élémentaire? Qui voudrait tolérer un acte déloyal? Malheureusement, ici encore, les statuts prouvent péremptoirement que ce n'est là qu'un prétexte et que c'est bien toute concurrence que l'on vise, la concurrence sans épithète.

En effet, les divers règlements contenus dans les statuts peuvent se classer en deux catégories :

1° *Ceux qui ont pour but de diminuer la production, afin de limiter la concurrence ;*

2° *Ceux qui ont pour but d'empêcher les perfectionnements, afin de maintenir l'égalité entre les fabricants.*

C'est ce que nous allons constater.

Les mesures prises en vue de diminuer la production sont les suivantes.

1° *Obstacles à l'établissement de nouveaux artisans.*

C'est là un très sûr moyen d'entraver la production et de limiter la concurrence. On voit, en effet, dès cette période, apparaître dans un certain nombre de statuts des mesures tendant à rendre plus difficile l'établissement de nouveaux artisans dans la ville.

C'est ainsi, par exemple, que les Enlumineurs de manuscrits font déclarer que nul ne pourra exercer le métier avant une résidence d'un an et un jour, sans interruption. Les motifs, ou plutôt les prétextes invoqués, ne pouvaient donner le change à personne : « Comme on ne peut connaître tout d'un coup, mais bien au bout d'un long intervalle de temps, la valeur morale d'un homme, et qu'il y a un grand nombre de gens, vagabonds et exploiteurs sans bonne foi, qui, pleins d'une soif de lucre, sont continuellement occupés de courir le monde avec l'intention bien arrêtée de tromper les personnes d'un naturel trop confiant et de se faire livrer par elles leurs manuscrits, sous prétexte de les enluminer et qui les emportent, les prêtent, les traduisent, ou les vendent, contre le gré de leurs possesseurs, fraudant ces derniers et partant avec l'argent qu'ils ont recueilli de la sorte, sans même payer le prix de leurs logements, les Capitouls ont ordonné que nul ne pourra à l'avenir être reçu dans le corps de métier, s'il n'est véritablement citoyen de Toulouse, ou si, du moins, il n'y a habité sans interruption pendant un an et un jour (1). »

Les Ménétriers prennent aussi leurs précautions pour interdire l'accès du métier et ils en donnent pour raison « qu'une seule brebis suffit pour infecter tout un troupeau » !

On voit trop bien, sous ces prétextes naïfs, que l'infection que redoutent Ménétriers et Enlumineurs n'est que celle de la concurrence que pourraient leur faire les nouveaux arrivants.

Ce caractère restrictif s'accusera d'ailleurs encore plus, par la suite, lorsque, la corporation étant définitivement constituée, les gens de métiers se sentiront assez forts pour multiplier les barrières à l'entrée de chaque profession. Mais, à l'époque où nous sommes, les choses n'en sont pas encore là.

2° *Réglementation des achats de matière première.*

On sait quelle est l'importance des achats pour un commerçant. Suivant qu'il achète bon marché ou cher, son commerce prospère ou périclite : savoir bien acheter est la première condition pour faire un bon commerçant, un bon artisan. C'est là une prime

(1) A. Dubourg, *op. cit.*, p. 43.

aux plus habiles, aux plus capables; mais c'est, en même temps, pour les autres, une cause certaine d'infériorité, car ayant acheté plus cher, ils seront obligés de vendre à plus haut prix et verront ainsi la pratique s'éloigner de leur boutique.

C'est ce qu'il faut empêcher à tout prix. Aussi est-il décidé, dans la plupart des statuts, que les matières premières importées du dehors devront être partagées *également* entre tous les membres du métier, afin que tous puissent les avoir *au même prix*. Il me semble que la préoccupation de maintenir l'égalité n'est pas dissimulée; on ne peut l'avouer plus naïvement. Et l'on prend des mesures en conséquence. Quand un marchand étranger apportait des matières premières à Toulouse, il devait en prévenir les bayles, qui se hâtaient de transmettre l'avis aux gens du métier et se rendaient avec eux au lieu du dépôt, et tous avaient le droit de faire leurs achats à *un prix uniforme*. Les statuts des Bastiers, ou Bourreliers, prononcent, en outre, une amende contre celui qui aura, dans sa boutique, une quantité de bourre plus considérable que sa provision normale et l'obligent à la céder à ses confrères au prix fixé pour tous (1).

Ces mesures se généralisèrent et s'accentuèrent par la suite. Ainsi les Forgerons défendaient aux étrangers d'acheter du charbon avant midi, « afin que les maistres puissent se pourvoir à meilleur marché ». De même, les Pancossiers pouvaient seuls acheter le blé « avant dix heures du matin et que l'esquile de la Pierre soit sonnée ». Les Rodiers avaient trois jours pour acheter les bois arrivés au Port Garaut avant qu'ils pussent être livrés au public. Les cuirs restaient vingt-quatre heures dans le dépôt afin de permettre aux Cordonniers de faire leur provision, à cause « de leur grande cherté dans tout le peuple, grands et petits, riches et pauvres, pour la commune fréquentation et usage des souliers (2) ».

Les mêmes prescriptions se retrouvent, à Paris, dans le *Livre des Métiers* d'Étienne Boileau. Ainsi les Regrattiers, les Poulaillers, les Poissonniers ne pouvaient acheter aucune de leurs den-

(1) A. Dubourg, *op. cit.*, p. 14.
(2) *Ibid.*, p. 90.

rées d'approvisionnement ailleurs que sur la place du marché, où tout se vendait en public. Dans les statuts des Chapuiseurs, on lit : « Si un Chapuiseur achète quelque chose de son métier et que quelqu'un du métier survienne au moment où l'on se donne la poignée de main et où l'on baille le denier à Dieu, le survenant peut prendre la moitié, ou la quantité dont il a besoin (1).

Tout naturellement, il est interdit de chercher à s'approvisionner par avance. Aussi lisons-nous dans les statuts des Regrattiers de Paris : « Nul ne doit acheter d'aucun marchand des voitures ou des chargements d'œufs et de fromages, livrables à son prochain voyage, ou à un délai quelconque. » La raison qu'on en donne déguise mal, ici encore, le vrai motif : « Ces marchés sont défectueux, parce qu'ils présentent trop d'incertitude et trop d'occasions de fraudes, pour les conditions de la livraison. »

Il est évident que, grâce à ces prescriptions, aucun artisan ne pouvait acheter dans de meilleures conditions que son voisin et que l'égalité était ainsi maintenue.

3° *Défense d'avoir plus d'un seul atelier.*

Battus sur un point, les artisans les plus capables essayaient toujours de l'emporter sur un autre et de briser ce moule égalitaire dans lequel on s'efforçait de les enfermer.

C'est ainsi qu'un certain nombre eurent l'idée d'ouvrir plusieurs boutiques situées dans différents quartiers de la ville; ils espéraient, par là, augmenter leurs bénéfices, en attirant une clientèle plus considérable. Mais les sentinelles attentives qui veillaient jalousement au maintien de l'égalité leur eurent bientôt fermé cette porte de sortie.

Interdiction fut faite d'avoir plus d'un atelier ou d'une boutique. Pour plus de sûreté, chez les Tourneurs, les Chandeliers, les Barbiers, etc., on devait « demeurer à feu et à lieu, avec toute sa famille, dans la maison où était sa boutique, à moins qu'elle ne fût inhabitable (2). »

(1) A. du Bourg, *op. cit.*, p. 22.
(2) Tit. 79.

Un moyen de tourner ce règlement était de s'adjoindre un colporteur, qui allait vendre la marchandise à travers la ville. C'était une autre forme de la concurrence; elle est aussitôt frappée d'interdiction, ainsi qu'en témoigne le *Livre des Métiers*. Les Chanevaciers, par exemple (marchands de toile de chanvre), infligent une amende de cinq sous à ceux qui auraient un étal et un colporteur à la fois.

Il est cependant difficile de prétendre que l'ouverture d'une double boutique soit préjudiciable à la clientèle : nouvelle preuve que cette réglementation visait exclusivement la concurrence et le développement de la production. La mesure qui suit n'a également pas d'autre but.

4° *Réglementation des heures et des jours de travail.*

Malgré les mesures que nous venons de signaler, il y avait cependant, pour un artisan actif et laborieux, un moyen de s'élever au-dessus de ses confrères : c'était de se mettre plus tôt au travail, le matin, et de s'en retirer plus tard, le soir. Mais cela pouvait nuire aux artisans moins travailleurs, à ceux qui aiment mieux se lever tard, se coucher tôt. Ceux-là n'y trouvaient pas leur compte, car leurs confrères, en produisant plus, pouvaient vendre davantage et au détriment des autres, la clientèle étant essentiellement limitée. Or ceux qui étaient ainsi lésés constituaient le plus grand nombre, car, dans l'humanité, les travailleurs n'ont jamais été qu'une élite. Aussi, ils eurent vite fait d'adresser une nouvelle requête aux Capitouls contre ceux de leurs confrères qui gâtaient le métier, en travaillant plus que de raison.

S'ils n'avaient réclamé que l'interdiction du travail le dimanche et les jours de fêtes, on aurait pu croire qu'ils obéissaient exclusivement à un sentiment religieux très louable; mais ils allaient bien au delà : ils réclamaient et ils obtinrent (comment ne l'auraient-ils pas obtenu, étant les plus nombreux?) la cessation du travail aux jours de fêtes *non chômées* et, en outre, la fixation de l'heure où devait commencer et finir le travail aux jours ordinaires. Et remarquez qu'il ne s'agit pas de protéger les ouvriers contre un travail excessif imposé par

un patron ; la prohibition est portée avant tout contre le travail des patrons eux-mêmes, car, en ce temps-là, beaucoup de fabricants travaillaient seuls et n'avaient pas d'ouvriers sous eux : c'était le type courant ; l'intention de limiter la production est donc absolument manifeste.

C'est ainsi qu'un certain nombre de statuts interdisent, ou limitent, le travail de nuit. Les Cordiers ne peuvent travailler avant quatre heures du matin, dans la ville et les faubourgs de Toulouse. Le prétexte que l'on invoque est qu'il faut « éviter les dangers d'incendie et les fraudes qui pourraient se commettre ». Les Ceinturiers défendent le travail de nuit « depuis le premier jour de Carême jusqu'à la fête de Saint-Michel du mois de septembre » : il n'y avait ainsi tolérance de poursuivre son travail à la lumière que pour les jours les plus courts de l'année. Les Spaciers ne pouvaient « faire leur besogne à la lumière, qu'en cas de nécessité et avec l'autorisation des bayles (1) ».

Nous retrouvons, à Paris, la même réglementation. La plupart des statuts de métiers contiennent un article analogue à celui-ci : « Nul du métier ne doit travailler aux jours de fête que le peuple de la ville célèbre, ni aux samedis en charnage (temps où l'usage de la viande est permis) après vêpres, ni aux samedis en carême, après complies, ni la nuit à aucune époque de l'année. Celui qui le fera paiera dix sous d'amende (2).

Plusieurs métiers donnent le motif de l'interdiction du travail de nuit : « L'ouvrage ne peut être aussi bien fait la nuit que le jour. » Comment admettre une pareille raison, lorsqu'on lit, dans ces mêmes statuts, qu'il sera permis de travailler la nuit, lorsqu'il s'agit d'un objet commandé pour la maison du roi, de la reine, des princes du sang, de l'évêque de Paris et d'autres grands seigneurs? Y voyait-on plus clair la nuit, quand on travaillait pour ces nobles personnages? Non assurément; seulement ceux-là étaient assez puissants pour exiger qu'on

(1) Du Bourg, *op. cit.*, p. 21.
(2) Garnisseurs de gaines, tit. 66, art. 4.

ne les fît pas attendre, et les gens de métier étaient bien obligés, sur ce point, de laisser fléchir leur réglementation.

Pour fixer l'heure où le travail devait commencer, on avait recours aux cloches des églises, au cor du guet, aux crieurs du matin et du soir. Le soir, le travail devait cesser « aux chandelles allumans ». Voilà qui limitait singulièrement la durée du travail, surtout en hiver, et qui constituait une sérieuse entrave à la production, par conséquent à la concurrence. Il est manifeste que cette prescription, comme les précédentes, n'a pas un autre but.

5° *Obstacle à l'embauchage des ouvriers.*

S'attacher de bons ouvriers était encore, pour un patron intelligent, un moyen d'attirer dans sa boutique des pratiques en plus grand nombre; c'était un moyen de produire mieux, et souvent à meilleur marché; c'était, par conséquent, une nouvelle cause de concurrence pour les patrons qui ne savaient pas s'entourer d'auxiliaires aussi capables, en les rémunérant à leur valeur. Les meilleurs patrons devaient fatalement arriver à embaucher les meilleurs ouvriers, ce qui, en dépit des règlements précédents, aurait constitué des inégalités.

Cette situation amena de nouvelles protestations, bientôt suivies de nouvelles mesures restrictives.

Presque à chaque page des statuts, on trouve des articles défendant, sous des peines sévères, d'embaucher des ouvriers travaillant dans une autre boutique. Et si l'ouvrier *se présentait lui-même*, il était interdit de l'embaucher avant d'avoir été demander au patron précédent s'il n'avait aucun reproche à lui faire. Vous pensez s'il était facile de formuler un reproche et d'empêcher ainsi l'ouvrier de quitter sa boutique ou son atelier (1).

Mêmes règlements à Paris : on ne peut embaucher un ouvrier qu'avec l'autorisation du maître précédent (2). Évidemment, ces mesures n'ont en vue ni l'intérêt des ouvriers ni celui de la clientèle. On aperçoit, à travers tous ces règlements, la même idée tenace de se défendre contre les confrères.

(1) Du Bourg, *op. cit.*, p. 13.
(2) *Le Livre des Métiers*, CXII.

6° *Défense d'attirer les clients.*

Si on ne peut attirer les ouvriers, vous pensez peut-être qu'on peut du moins attirer les clients, car, enfin, on ne pratique pas le commerce ou l'industrie dans un autre but. Vous oubliez toujours que l'organisation ouvrière que nous étudions est conçue, du haut en bas, précisément pour faire obstacle à la force des choses; elle ne marche pas dans le sens du fleuve, elle se met résolument en travers du courant; dès qu'elle voit que l'eau passe par une fissure, immédiatement elle la tamponne, elle la bouche, aussi hermétiquement que possible. Le malheur est que les fissures sont innombrables et que plus on en bouche plus il s'en ouvre de de nouvelles, car il faut que le fleuve passe... et il passera.

Tout naturellement, chaque artisan n'avait pas d'autre préoccupation que d'attirer la clientèle dans sa boutique; et l'on peut penser, par ce qui se passe aujourd'hui, par ce qui s'est passé dans tous les temps, qu'on faisait assaut de réclame, de promesses séduisantes, de belles enseignes tirant bien l'œil. Et, naturellement encore, dans cette course au client, le petit nombre était plus habile, plus heureux que le grand nombre, ce qui menaçait l'égalité, au nom de laquelle on avait engagé cette lutte surhumaine.

Voilà comment presque tous les métiers furent amenés à défendre très sévèrement de détourner les pratiques. Vous pouvez penser s'il était facile d'étendre à une foule de cas cette interdiction vague et générale, s'il était facile de frapper d'amendes nombreuses un confrère dont la boutique était plus particulièrement recherchée par la clientèle. Évidemment, il avait toujours fait quelque chose pour attirer cette clientèle... tout comme les autres d'ailleurs; mais il avait réussi, et voilà précisément ce qui méritait l'amende.

Les statuts poussent même la prévoyance jusqu'à viser le cas où des clients sont entraînés « de force » dans une boutique. (Il me paraît difficile d'admettre l'efficacité de ce moyen d'achalander une boutique.) Voici, par exemple, ce que je lis, à ce sujet, dans les statuts des Chaussetiers de Toulouse, à la date de 1425 : « Comme la plupart des membres du métier, cédant à un senti-

ment de cupidité, ont pris l'habitude d'entraîner de force (?) dans leurs boutiques les gens qui passent dans la rue, pour enlever des pratiques à leurs voisins, — ce qui est journellement la cause d'une foule d'injures et de rixes, — pour mettre un terme à ce désordre, il est interdit à toute personne du métier de toucher et d'entraîner des hommes et des femmes, stationnant ou passant dans les rues, pour les forcer (?) à acheter dans leurs boutiques, sous peine de dix sols tolzas, pour chaque contravention de ce genre. Si cet acte a été commis par un valet, ou une servante ne gagnant pas encore de salaire, le maître de ce dernier, ou de cette dernière, devra payer l'amende, ou lui donner son congé (1). »

7° *Obstacles mis à l'introduction d'objets fabriqués au dehors.* Une concurrence redoutable pour les artisans des villes était l'introduction d'objets fabriqués au dehors, par exemple dans les campagnes du voisinage, où un certain nombre de paysans cherchaient un complément de ressources dans des Fabrications Accessoires. L'intérêt de la clientèle était, manifestement, qu'on favorisât l'entrée de ces marchandises; mais nous n'en sommes plus à démontrer qu'ici il s'agit bien moins de l'intérêt de la clientèle que de celui des artisans. Aussi ces derniers essayent-ils de mettre obstacle, autant qu'ils le peuvent, à l'introduction de ces objets. Ils veulent bien prendre l'argent des paysans, mais ils ne voudraient pas laisser entrer leurs produits fabriqués.

Dans presque tous les statuts, pour ne pas dire dans tous, il est décidé qu'aucune marchandise, aucun ouvrage du métier, fabriqué en dehors de Toulouse, ne pourra être mis en vente dans l'intérieur de la ville avant d'avoir été examiné et inspecté... par les bayles.

Comme les bayles étaient précisément choisis parmi les gens du métier, les artisans du dehors se trouvaient complètement à la discrétion des artisans de la ville. Ils étaient jugés par ceux-là mêmes qui avaient intérêt à leur fermer l'entrée, par leurs propres concurrents.

(1) Du Bourg, p. 13.

Voici comment on procédait, d'après les statuts des Espaciers : « Quand un ouvrage de spacerie sera apporté de l'extérieur de Toulouse et sera exposé dans un lieu public de vente, les bayles auront le droit de l'examiner et de le palper, pour juger s'il est bon et suffisant ; s'ils le trouvent insuffisant, ils auront à le saisir et apporter à la maison commune, où ils convoqueront... les prud'hommes du métier. » Ainsi, après les bayles, ce sont « les prud'hommes du métier », c'est-à-dire les artisans de la ville eux-mêmes, qui jugent leurs confrères du dehors. En vérité, il devait être difficile d'échapper à cette double inspection intéressée. Les artisans de la ville semblent l'avoir compris et avoir eu quelque peu honte de la justice qu'ils instituaient ; ils ont voulu détourner les soupçons et ils les ont, par le fait même, confirmés. En effet, les statuts disent, aussitôt après, que les prud'hommes « devront décider, sans amour, faveur, rancune ou complaisance, et sous la foi du serment ». Et ils ajoutent : « Si l'ouvrage est déclaré insuffisant, il sera cloué à la porte du Palais de la maison commune, comme faux et insuffisant, afin que justice soit faite et que cette punition serve d'exemple aux autres » (1). Voilà qui ne devait pas encourager les artisans du dehors à apporter leur marchandise au marché de la ville : le but était ainsi atteint.

Mais ce qui est peut-être encore plus extraordinaire, c'est que cette justice si partiale n'était même pas gratuite. Que l'ouvrage fût trouvé bon ou mauvais, il fallait payer aux bayles « la somme de six deniers tournois si l'ouvrage est de la valeur de une lieure tournois et au-dessous ». Le prix allait en augmentant avec la valeur de l'ouvrage.

Certains statuts vont même plus loin et interdisent purement et simplement l'introduction de toute marchandise du dehors. Ainsi les Taillandiers interdisaient « les ciseaux de Crisolle et autres lieux forains », et les Bonnetiers n'autorisaient que le débit « des bonnets et bonnettes rouges du Narbonnais et des marchandises de Roquecourbe ». Voilà du moins qui était plus

(1) Du Bourg. p. 35. Voir d'autres exemples.

franc et qui supprimait radicalement toute concurrence extérieure.

8° *Défense d'exporter hors de la ville des marchandises incomplètement ouvrées.*

Le motif de cette nouvelle prescription n'est pas difficile à saisir : elle a pour but, comme les précédentes, de réserver le travail tout entier aux artisans de la ville. C'est ainsi, par exemple, que des marchands venaient acheter à Toulouse toutes les peaux brutes qu'ils pouvaient trouver et les expédiaient au dehors, en sorte que les Parcheminiers et les autres industriels qui travaillent les peaux se trouvaient privés d'une partie de leur travail. Il fut donc décidé que toute personne qui ferait sortir de la ville des peaux incomplètement préparées serait passible d'une livre tournois d'amende.

Les diverses mesures que nous venons d'énumérer ont plus particulièrement pour but de diminuer la production, afin de limiter la concurrence, mais elles seraient restées en partie sans effet s'il avait été permis de fabriquer à sa guise.

On fut donc fatalement amené à édicter une nouvelle série de mesures ayant pour but d'empêcher tout *perfectionnement dans les méthodes de travail.*

Nous avons dit que la Fabrication est essentiellement progressive. Ce caractère progressif s'accuse de deux manières : ou bien les artisans les plus capables, les plus industrieux, appliquent des procédés plus perfectionnés, et, dans ce cas, ils fabriquent mieux; ou bien ils emploient des matières plus communes, moins coûteuses, et alors ils fabriquent à meilleur marché.

Dans les deux cas, ils attirent la clientèle, au détriment de leurs confrères moins avisés; ils l'attirent, soit par la qualité des produits, soit par leur bas prix.

Il n'y a qu'un seul moyen d'empêcher cette nouvelle cause d'inégalité : c'est de fixer, dans les plus minutieux détails, les diverses façons que l'on devra donner à chaque objet et la manière précise dont on devra les donner.

On peut mesurer la difficulté de l'entreprise, si l'on songe à la prodigieuse variété d'objets qui sont soumis à la Fabrication et à la prodigieuse variété de méthodes dont chacune de ces Fabrications est susceptible. On n'aurait certainement jamais songé à entreprendre une pareille œuvre de réglementation, si on ne s'était trouvé engagé dans des conditions particulières, qui faisaient du maintien de l'égalité la clef de voûte de tout l'édifice du travail.

Ce point était tellement essentiel que la réglementation des méthodes de travail a été le principal objet visé par les requêtes aux Capitouls. Les statuts des divers métiers abondent, dès l'origine, en prescriptions techniques sur les conditions dans lesquelles chaque fabrication doit être faite. Cette réglementation est si minutieuse et si développée que l'auteur de la publication sur les *Corporations ouvrières de la ville de Toulouse*, après l'avoir constatée, omet de nous en donner le détail, dans la crainte d'être entraîné trop loin. « Les statuts abondent, dit-il, en prescriptions techniques sur la fabrication des ouvrages du métier et s'attachent, dans le principe, presque exclusivement à cette réglementation. Bien que l'étude de cette partie des statuts offre un grand intérêt au point de vue des modifications et des progrès de l'industrie nationale, nous sommes obligé de la passer sous silence, car elle ne rentre pas dans le cadre que nous nous sommes tracé (1) ».

Par bonheur, Étienne Boileau a été moins discret et s'est bien gardé d'omettre ce qui constituait le fond même de l'organisation ouvrière.

Quand on lit le *Livre des Métiers*, on voit apparaître, presque à chaque page, la préoccupation de fixer d'une manière précise les conditions de la fabrication. On sent l'effort fait pour empêcher que le voisin ne puisse appliquer des procédés nouveaux, qui créeraient une supériorité à son profit.

C'est ainsi que beaucoup de statuts spécifient que le travail doit être exécuté sur la rue, dans l'atelier, en présence des

(1) P. 2 et 21.

passants. On veut pouvoir se contrôler constamment les uns les autres, afin d'être assuré que personne ne s'éloignera des méthodes connues et pratiquées de tous. C'est ainsi que les potiers ne pouvaient placer leur tour ailleurs que dans leur atelier et ils ne pouvaient cuire des poteries faites ailleurs que chez eux.

Mais on insiste particulièrement sur la matière à employer et sur le mode de fabrication, car c'est surtout par là que l'égalité pourrait être menacée.

Les Cordiers ne peuvent fabriquer des cordes que d'une seule « étoffe », « c'est à savoir : ou toute de toile, ou toute de chanvre, ou toute de lin, ou toute de soie ». Les Laceurs de fil de soie ne peuvent faire que des rubans de deux toises de long. Les Drapiers entrent dans des détails de fabrication si minutieux qu'il est impossible de les reproduire ici. Ils fixent, par exemple, la largeur que doivent avoir les draps; ils interdisent le mélange des laines de plusieurs espèces et vont même jusqu'à défendre le mélange de laines venant de provinces différentes. Les Lampiers ne peuvent fabriquer que des chandeliers et des lampes d'une seule pièce. Les Barilliers ne peuvent « ouvrer que quatre manières de fus, c'est à savoir de fin cuer de chaisne sans aube, de perier, d'alier et d'érable ». Chez les Tisserands, le mode de Fabrication obligatoire est décrit en quatorze longs articles. Les Tapissiers ne peuvent « ouvrer de nul file fors que de file de laine ». Dans les statuts des « Ymagiers et de ceux qui taillent cruchefis (crucifix) », il est dit que le corps du Christ doit être fait de trois pièces, une pour le corps et une pour chaque bras; par contre, les autres images doivent être faites d'une seule pièce. Les Gainiers ne peuvent travailler que les peaux de certains animaux soigneusement spécifiés. On pourrait multiplier ces exemples, car tous les statuts entrent dans de grands détails sur les procédés de fabrication *obligatoires* pour tous les gens du métier.

Chacun cependant essayait de se soustraire à ces règlements autant qu'il le pouvait; aussi ces prescriptions se terminent-elles invariablement par la menace d'une amende dont le taux est soigneusement spécifié.

Pour découvrir les infractions, les bayles, ou les Jurés, comme l'on disait dans le nord, devaient faire des visites fréquentes dans les boutiques et les ateliers; à chaque heure du jour ou de la nuit, on était menacé de les voir arriver à l'improviste : c'était une inquisition de tous les instants. Tout objet fabriqué contrairement aux prescriptions des statuts était détruit et son auteur condamné à l'amende. Dans certains métiers, la sentence devait, en outre, être affichée à la porte de la maison de ville, et parfois l'interdiction du métier était prononcée. C'était là un moyen certain de se débarrasser d'un concurrent.

On se demandera peut-être comment des gens qui réclamaient eux-mêmes ces règlements si compliqués et ces entraves si gênantes n'étaient pas les premiers à s'y soumettre, et pourquoi il était nécessaire de les y contraindre par un tel luxe de contrôle et de pénalités.

Cette contradiction n'est que trop dans la nature humaine, ou plutôt, il n'y a là qu'une contradiction apparente. L'explication est en effet bien simple : on réclamait des règlements pour les autres et on les violait pour soi-même. L'intérêt personnel poussait à demander des mesures répressives contre les concurrents qui tendaient à s'élever; mais la nature du métier poussait à faire perpétuellement effort pour s'élever soi-même au-dessus des autres, pour fabriquer mieux, ou à meilleur marché, afin d'attirer à soi la clientèle. Rien ne prouve mieux que les artisans du moyen âge avaient entrepris de lutter contre la force des choses.

Pour soutenir cette lutte, ils n'ont fait appel jusqu'ici qu'à l'autorité municipale; ils n'ont agi que sous le couvert de cette autorité. On pourrait donc nommer cette période la période de la réglementation municipale.

Mais cette réglementation ne suffit déjà plus; les barrières craquent de toutes parts sous l'effort des artisans eux-mêmes, qui essayent, en dépit de tout, de passer à travers. Pour contenir la concurrence et l'inégalité croissantes, il va falloir recourir à d'autres moyens et à des moyens de plus en plus puissants.

On va donc être amené à se serrer davantage les uns contre les

autres, pour faire face au danger : on va avoir recours à l'association; on va créer la *Corporation*. Ainsi fortement unis ensemble, on entreprendra d'élever encore les barrières et de les fortifier. Il faut, à tout prix, empêcher le fleuve d'aller à la mer.

Dans notre prochain article, nous assisterons à cette nouvelle phase de la lutte entreprise par les artisans contre les conditions naturelles de la Fabrication.

(*A suivre.*)

Edmond Demolins.

LETTRES D'AMÉRIQUE.

III.

L'EXPOSITION PROJETÉE DE CHICAGO.

Chicago, le 26 mai 1890.

A MONSIEUR EDMOND DEMOLINS.

Mon cher ami,

Je ne puis pas dater une lettre de Chicago sans vous parler du sujet qui préoccupe en ce moment tout bon citoyen de cette ville, l'Exposition universelle projetée pour 1893, la *world's fair*, comme on l'appelle ici.

Dans ce jeune pays, où les souvenirs historiques n'abondent pas, on est extrêmement friand d'anniversaires, et on n'en laisse passer aucun sans le célébrer; Philadelphie a fait, en 1876, une expositition pour le *Centennial,* ou centenaire de l'Indépendance des Etats-Unis; voici maintenant le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique qui approche, et on a décidé de fêter cette date par une Exposition nouvelle.

L'idée est heureuse, et je comprends l'orgueil des Américains à présenter au monde le spectacle de la transformation qu'ils ont fait subir au Nouveau Continent, depuis le débarquement de Christophe Colomb aux îles Lucayes. Ces quatre siècles ont amené successivement la découverte complète des immenses territoires de l'Amérique et la mise en valeur d'une grande partie

d'entre eux. Nulle part le travail accompli dans le même laps de temps n'a été aussi intense, et c'est avec une fierté bien légitime que les Américains pourront dire à leurs visiteurs : Voilà où nous en sommes, après quatre cents ans!

Mais ce n'est pas seulement à une Exposition américaine qu'ils nous convient, ils la veulent universelle; ils veulent prouver que l'Amérique n'est pas aujourd'hui un pays *à part*, une colonie éloignée, dont on entend parler au cours de géographie du collège, pour l'oublier ensuite, mais qu'elle est entrée dans la grande arène de la concurrence agricole, industrielle et commerciale.

Cette entrée en scène de l'Amérique, personne ne peut la nier, et les paysans de nos provinces les plus arriérées la connaissent bien par ce blé américain que le meunier voisin emploie concurremment avec celui des terres environnantes. Depuis quelques années, la crise agricole aidant, on peut dire que la question américaine a été constamment à l'ordre du jour de toutes les Sociétés d'agriculture françaises, et si notre pays n'a pas contribué, dans ce siècle-ci, au développement des États-Unis, du moins a-t-il été contraint de ne pas les oublier.

Une Exposition universelle en Amérique me paraît donc de nature à satisfaire la curiosité européenne, que de dures expériences ont maintes fois réveillée ces derniers temps, et je vous avoue que je suis très curieux pour ma part de voir ce qu'elle donnera.

En ce moment-ci, il ne s'agit que de la préparer, mais dès à présent je relève une foule de traits qui la distinguent des expositions européennes. En toutes choses, les Américains apportent leur manière de faire particulière et rien n'est aussi intéressant que de voir comment, dans des circonstances à peu près semblables, leurs procédés diffèrent des nôtres.

Lorsque la question d'une Exposition universelle aux États-Unis a été soulevée, une première difficulté s'est présentée. Où fallait-il faire cette Exposition? Plusieurs villes réclamaient l'honneur de l'organiser : New-York comptait, pour l'emporter, sur sa proximité de l'Europe et sur ce caractère cosmopolite qui en fait presque une ville européenne en Amérique; Chicago

représentait que sa situation plus centrale, les moyens de communication merveilleux dont elle est dotée, et son développement rapide, résultat du développement de la culture dans le Far-West, la désignaient naturellement. Saint-Louis élevait encore des prétentions; Philadelphie elle-même rappelait le succès du *Centennial*, et Washington, capitale politique des États, s'inspirait des exemples de l'Europe pour soutenir que, seule, la résidence du chef de l'État, siège du pouvoir fédéral, pouvait servir de théâtre à une Exposition internationale.

Mais, avant même qu'on eût décidé cette question délicate, Washington avait dû abandonner la lutte. L'assimilation entre les capitales de l'Europe et celle des États-Unis était de pure fantaisie. La ville de Washington se trouvait notoirement incapable de donner asile aux étrangers, premier obstacle matériel suffisant pour écarter sa candidature; en second lieu, elle ne possédait pas d'industrie ou de commerce auxquels l'Exposition pût profiter; enfin, en raison de cela, toutes les dépenses seraient restées à la charge du pouvoir fédéral, aucun citoyen des États-Unis n'étant disposé à favoriser de son argent une entreprise conçue en dehors de toute portée pratique.

Aussi, dès le commencement, le projet d'une Exposition à Washington fut-il mis de côté. Ce qui était bien clair, c'était l'impossibilité de convier les étrangers à se réunir dans la capitale des États.

Il est remarquable qu'en France l'idée de faire ailleurs que dans la capitale, ailleurs qu'à Paris, une Exposition universelle, n'aurait même pas été discutée. Paris était aussi désigné pour nous que Washington l'était peu pour les Américains.

A vrai dire, Washington n'est pas une capitale au sens européen du mot, mais simplement une ville créée tout exprès pour y placer le siège du pouvoir central et uniquement pour cela, un endroit où se résolvent certaines questions déterminées. Aucune trace de cette domination qu'exercent en Europe les capitales sur les villes de la province. Par exemple, les journaux de Washington ne sont pas plus lus à New-York ou à Chicago que les journaux de New-York ou de Chicago ne sont lus à

Washington; les modes de Washington ne jouissent d'aucune renommée particulière, les nouvelles mondaines de Washington n'ont pas, non plus, le retentissement dont celles de Paris se grossissent aux oreilles d'un provincial. Washington est une ville toute différente des autres villes américaines, mais ce n'est en aucune façon une ville absorbante.

C'est précisément là ce qui laissait le champ libre aux prétentions des grandes cités des États. Ni Philadelphie, ni Saint-Louis, ni New-York, ni Chicago, ne sont des « villes de province », mais, au contraire, des cités indépendantes ayant leur personnalité et leur caractère différent; elles constituent autant de centres distincts.

Philadelphie, par exemple, avait été fort bien choisie en 1876 pour le centenaire de l'Indépendance. C'est là, en effet, qu'à la fin du siècle dernier, les États-Unis sont nés à la vie politique, là que se trouvent, par conséquent, les souvenirs historiques dont on voulait alors célébrer le centième anniversaire; de plus, Philadelphie représente à un haut degré l'activité manufacturière de l'Est. Les immenses ateliers de fabrication qu'elle renferme permettaient aux visiteurs de comprendre l'intensité de cette branche du travail et de mesurer le chemin parcouru dans ce sens par les États orientaux depuis leur séparation de la mère patrie.

Aujourd'hui, l'intérêt de l'Exposition n'est plus seulement dans le progrès industriel, et les progrès se manifestent dans de nouveaux centres. Depuis 1876, l'Ouest s'est imposé à l'attention par son merveilleux essor et l'Européen a connu l'Amérique beaucoup plus par ses produits agricoles que par ses produits manufacturés. Dès lors, il convenait de choisir une ville aussi éloignée que possible de l'Atlantique et représentant le développement de la culture dans le Far-West. Saint-Louis et Chicago avaient chacune des titres à cet égard, mais Saint-Louis, ville plus ancienne, compromise jadis au moment de la guerre de Sécession, ne pouvait guère lutter avec une jeune rivale, plus importante comme population, mieux placée géographiquement et dont la récente origine constituait un nouvel avantage,

dans un pays où la rapidité des transformations est caractéristique.

Aussi tout ce qui tenait à l'Ouest s'est-il bien vite rallié à la candidature de Chicago, mais les États de la Nouvelle-Angleterre, soutenus par les influences manufacturières et commerciales de l'Est, lui opposaient comme adversaire New-York, siège du commerce international le plus actif.

La lutte s'est donc concentrée entre les deux villes, entre l'Ouest et l'Est. Les journaux comiques les mettaient en scène dans leurs caricatures, la première, sous les traits d'un *cow-boy*, coiffé du chapeau immense que vous avez pu voir l'an dernier chez Buffalo-Bill; la seconde, dans le légendaire costume de *Father Knickerboker*, en tricorne, habit, veste et culotte. L'Américain donne toujours, en effet, ce sobriquet de *Father Knickerboker* aux citoyens de New-York venus au siècle dernier en Amérique, avec les formes de vêtements usitées alors en Europe. Pour lui, les culottes courtes du dix-huitième siècle rappellent les idées anciennes, la routine et aussi l'élégance des formes; opposées aux pantalons du cuir du *cow boy*, elles signifiaient le passé en face du présent, l'urbanité en face de la simplicité rude et grossière. Il faut dire que les New-Yorkais sont persuadés de leur supériorité immense sur les habitants de l'Ouest au point de vue de la distinction des manières, de la culture intellectuelle, des beaux-arts; ils voyagent beaucoup en Europe, vivent volontiers dans nos capitales et se considéraient, pour cette raison, comme les hôtes désignés des Étrangers visiteurs de l'Exposition.

D'autre part, un grand nombre d'entre eux se sentaient découragés par le succès de notre Exposition de Paris : « Au fond, me disait, à mon arrivée à New-York, un des citoyens marquants de la ville, je suis enchanté que Chicago l'ait emporté sur nous dans la lutte pour la *world's fair;* après ce que vous avez fait à Paris, et si peu de temps après, nous aurons à soutenir une comparaison qui tournera fatalement à notre désavantage; j'aime mieux voir New-York échapper à cette honte et l'imprudente Chicago courir au-devant d'un échec.

A Chicago, je n'entends rien de pareil. Sans doute, par poli-

tesse, on montre une certaine appréhension, mais, au fond, on ne redoute pas la comparaison avec Paris. On a en soi-même une confiance plus entière, parce qu'on connaît mieux les immenses ressources de l'Amérique, et qu'on se préoccupe infiniment moins de l'opinion des Européens.

C'est une des raisons pour lesquelles le choix de Chicago me paraît très heureux. New-York aurait certainement fait tous ses efforts pour se rapprocher le plus possible de l'exemple de Paris, et, sans aucun doute, elle n'aurait produit qu'une copie fort maladroite; Chicago se placera carrément sur un autre terrain et nous donnera une Exposition d'un caractère vraiment américain, une Exposition originale.

A Paris, tout était merveilleusement combiné pour le coup d'œil, l'agrément et le plaisir; le côté sérieux semblait plus sacrifié, et le visiteur désireux de s'instruire éprouvait quelque difficulté à conduire son enquête dans ce dédale. Vous avez fort bien mis en relief ce caractère de notre Exposition dans des articles publiés l'an dernier par *La Science sociale*, je suis donc sûr que vous ne me contredirez pas. Remarquez, en outre, que Paris était précisément la ville qu'il fallait pour une fête de ce genre; aucune n'a poussé aussi loin qu'elle l'art de s'amuser et d'amuser les étrangers; la flânerie n'y est pas un poids insupportable, mais un plaisir très délicat, ou très vif, suivant les goûts de chacun et le genre de distraction que l'on recherche ; et, même en temps ordinaire, Paris reste le rendez-vous tout indiqué des gens de plaisir du monde entier. Je me souviendrai toujours de l'air enthousiaste avec lequel un jeune banquier de New-York me disait dernièrement : « Vous arrivez de Paris, Monsieur. Ah! quelle magnifique, quelle agréable ville! Il n'y a qu'un Paris au monde, etc... » Un bon Prud'homme provincial n'aurait pas été plus sincère ni plus naïf dans son admiration, et le sentiment qu'exprimait ce banquier, combien d'autres me l'ont répété sous une forme un peu différente! « On croirait toujours être en vacances à Paris, » me disait une dame américaine, et cette vie si bien organisée pour l'oisiveté remplit de stupéfaction les Yankees, habitués à l'activité dévorante et au dur travail des cités

américaines. Paris tourne littéralement la tête à beaucoup d'entre eux.

Dans une ville semblable, une Exposition conçue en vue de l'agrément trouvait sa place naturelle. Elle avait un cadre bien approprié et tout l'ensemble des circonstances qui l'accompagnaient concourait au résultat désiré. C'est certainement pour cela que l'entreprise a si bien réussi. Sur cent visiteurs de l'Exposition, quatre-vingt-dix avaient la préoccupation dominante de venir *s'amuser à Paris*, et ils ont trouvé ce qu'ils cherchaient. Au fond, pendant ce temps de l'Exposition, on peut dire que Paris était livré plus que jamais aux étrangers avides de vivre quelques semaines la vie parisienne; les vrais Parisiens ne trouvaient guère leur compte à cette invasion subite de barbares gloutons de plaisir, qui choquaient leur sens délicat et raffiné; mais, incapables de distinguer ces nuances, les provinciaux et les étrangers rentraient chez eux avec la confiance d'avoir été Parisiens pendant quinze jours, et s'enorgueillissaient de cette auréole auprès de leurs concitoyens moins heureux, obligés de rester au logis.

Par là, Paris attirait une masse de visiteurs, l'aptitude au plaisir étant une de celles qui se trouvent le plus libéralement répandues dans l'humanité.

Supposons maintenant que New-York veuille à son tour faire une Exposition *où l'on s'amuse,* vous allez voir tout de suite combien d'éléments lui font défaut.

En premier lieu, il lui manque la réputation d'une ville de plaisir, ce qui suffirait à éloigner bien des personnes. Interrogez sur New-York un Parisien ou même un Français, il vous dira immédiatement : « Pas drôle, New-York, vous savez; pas drôle du tout! » C'est la première impression que nous ressentons tous en arrivant, et beaucoup s'en tiennent là. En effet, personne, à New-York, ne mène la vie oisive. La journée tout entière est consacrée aux affaires, et le type du jeune élégant qui se lève à midi, déjeune, fait un tour au bois et passe à son club, avant de commencer la vie du soir, n'existe pas; au lieu de cela, tout le monde est rendu à son « office » vers neuf heures du matin, au plus tard, après avoir pris un déjeuner substantiel, et, jusqu'à

six heures du soir, on reste attelé à sa besogne, sauf la courte interruption qu'exige un lunch rapide ; encore quelques personnes se contentent-elles d'envoyer chercher deux ou trois sandwiches qu'elles avalent à la hâte sans quitter leur travail.

Vous voyez déjà combien les affaires de la journée compromettent les plaisirs du soir ; elles leur livrent un homme fatigué, affamé, préoccupé, qui retrouvera avec satisfaction le calme de la vie de famille en rentrant chez lui, et passera volontiers la soirée à causer ou à dormir dans un bon fauteuil. Tout autre est le Parisien élégant qui arrive, reposé et dispos, à l'heure tardive où commence la vie du monde.

Par suite, cette vie mondaine du soir n'a ni l'intensité ni l'agrément de la nôtre : les théâtres ferment leurs portes à dix heures et demie ou onze heures au plus tard. Les clubs sont de tranquilles rendez-vous où on joue peu, où on baille considérablement, et les jeunes étrangers s'accordent tous à dire qu' « il n'y a rien à faire le soir. »

Quand le Yankee veut absolument s'amuser, il va se griser au *bar* et vous le rencontrez titubant dans la rue après qu'il a absorbé, sans parler et sans rire, un nombre plus ou moins grand de ces étranges boissons américaines, au fond desquelles se trouve toujours l'horrible wiskey.

En somme, on ne s'amuse pas à New-York et, quand on veut s'amuser, on ne sait pas s'y prendre ; on tombe de suite dans la débauche grossière.

Comment voulez-vous attirer des étrangers oisifs dans une ville pareille et les convier à une Exposition organisée *pour le plaisir ?*

Et cependant, New-York aurait fait tous ses efforts pour copier la grande fête parisienne de 1889, pour se rapprocher autant que possible de ce modèle admiré ; l'imagination des New-Yorkais était hantée d'un cauchemar où le souvenir des splendeurs et des élégances françaises se mêlait au sentiment de leur incapacité : c'est ce qui faisait craindre aux plus sensés d'entre eux de voir leur ville devenir le siège de la *world's fair ;* c'est ce qui les a fait se réjouir malicieusement quand Chicago a gagné sa cause.

Mais leur malice se trouvera, je l'espère, mise en défaut, parce que Chicago écartera la comparaison redoutée par New-York, en nous donnant une Exposition toute différente de celle de Paris.

Dès maintenant, on peut voir se dessiner quelques traits qui indiquent assez nettement cette tendance; je vais vous en citer un qui me paraît des plus caractéristiques.

Vous savez sans doute que, par réaction contre le fâcheux développement de l'ivrognerie, il s'est formé aux États-Unis un grand nombre de sociétés de tempérance qui prêchent l'abstention de toute boisson fermentée.

Ces sociétés, soutenues principalement par les femmes et par les *clergymen,* sont arrivées aujourd'hui à posséder une grande influence; ce sont elles qui ont créé le mouvement prohibitionniste, et, actuellement, cinq États au moins (le Maine, le Kansas, l'Iowa et les deux Dacotahs) interdisent complètement la vente publique du vin, de la bière, du cidre, des liqueurs et, généralement, de tout breuvage susceptible de produire l'ivresse.

L'Illinois, dont Chicago fait partie, n'a pas voté de mesures semblables, mais la prohibition y compte bon nombre de partisans, qui ont vu dans la *world's fair* projetée un moyen de faire prévaloir leurs idées et mènent une campagne active pour empêcher la vente des spiritueux sur les terrains de l'Exposition.

Il faut vous dire que les Directeurs de l'Exposition sollicitent en ce moment une autorisation de la législature locale pour s'établir dans l'un des parcs de Chicago, probablement dans *Jackson-Park.*

Bien entendu cette autorisation ne saurait leur être refusée, après que Chicago a fait tant d'efforts et s'est imposé tant de sacrifices pour avoir la *world's fair;* mais on peut leur dicter certaines conditions, et les prohibitionnistes insistent vivement auprès des députés pour que l'interdiction des boissons enivrantes soit spécifiée.

Je ne crois pas qu'ils aient absolument gain de cause, beaucoup de gens se rendant compte que ce serait vraiment tyranniser un Français ou un Allemand que de le forcer à déjeuner à l'eau

glacée pure et simple, mais il est très probable qu'aucun débit de boissons ne sera autorisé à s'ouvrir dans l'enceinte de l'Exposition. On obtiendra peut-être une bouteille de vin à son repas, mais il ne sera pas possible de se rafraîchir dans l'après-midi autrement qu'avec les innombrables variétés de *Soda-Water*, dont les pharmaciens américains ont la spécialité.

Vous me direz que c'est dur, et j'en conviens; je n'ai pas foi d'ailleurs dans l'efficacité des mesures prohibitives, dont j'ai pu observer l'effet dans différentes parties des États, et je considère la campagne menée par les sociétés de tempérance comme l'erreur d'un zèle excessif; mais, dans le cas particulier qui nous occupe, l'attitude des prohibitionnistes et leur succès partiel très probable m'intéressent infiniment. J'y vois une preuve manifeste que l'Exposition de Chicago sera conçue sur un plan tout différent de la nôtre, avec des préoccupations américaines, et non avec la pensée exclusive de plaire aux étrangers, de *les amuser*.

De là résultera sans doute pour la *world's fair* un cachet tout spécial. Du moment qu'elle s'inspirera d'idées américaines, elle sera plus sérieuse, plus instructive, plus pratique, qu'aucune de celles qui ont eu lieu en Europe depuis cinquante ans. On cherchera, avant toutes choses, à montrer l'utilité de chaque objet exposé, ses avantages matériels, son fonctionnement; on n'hésitera pas à construire un bâtiment disgracieux, si sa forme permet plus facilement l'épreuve d'une machine; l'œil sera moins flatté, mais l'esprit aura emmagasiné sans effort un certain nombre de renseignements pratiques, but vers lequel tendent toujours les Américains.

Sans doute, il est regrettable de penser que la beauté de la forme pourra être sacrifiée, même à un avantage positif, et j'en prendrais moins facilement mon parti s'il s'agissait d'une Exposition européenne. En Europe, la forme est souvent assez élégante pour mériter qu'on lui fasse quelques concessions, mais en Amérique, il n'en va pas de même. Je me méfierais beaucoup d'une architecture combinée, même à New-York, en vue d'un effet pittoresque; ce qu'on voit partout dans les rues, surtout lorsqu'il s'agit de la grande architecture, de l'architecture publique, prouve

clairement qu'il n'y a aucun espoir de voir s'élever de beaux palais pour loger les objets exposés. Mieux vaut alors avoir directement en vue, comme on le fera à Chicago, le côté utilitaire et pratique, que de le sacrifier, comme on l'aurait tenté à New-York, à une fausse et maladroite élégance.

En somme, je considère le choix de Chicago comme extrêmement heureux; les étrangers qui voyagent pour s'amuser auraient été fortement déçus en franchissant l'Océan pour venir même à New-York; ceux qui désirent s'instruire rencontreront à Chicago une Exposition vraiment intéressante, pourront saisir quelques traits de la vie américaine et sortiront par là de la banalité des capitales européennes. Ne vaut-il pas mille fois mieux trouver à Chicago l'Amérique telle qu'elle est, que de la voir à New-York sous un déguisement ridicule?

Je vous écris à la hâte, car je pars, dans quelques heures, pour le Canada. Croyez toujours, etc.

Paul de Rousiers.

MON SÉJOUR
DANS UNE PETITE VILLE
D'ANGLETERRE.

III.

LA VIE DE FAMILLE (1).

Le Français qui visite le port de Liverpool ne manque pas d'être frappé de l'aisance et de la facilité avec laquelle les parents anglais se séparent, là, de leurs fils et de leurs filles : on s'embrasse un peu et surtout « on se secoue » les mains très fort; puis, cela fait, les jeunes gens s'embarquent sur le transatlantique, qui les emporte au bout du monde.

« C'est égal, se dit le spectateur ému de cette scène, ces gens-là ne paraissent guère avoir le sens de l'affection. Comment une mère peut-elle laisser ainsi partir son fils, ou sa fille, que très probablement elle ne reverra jamais, et ne pas éprouver la poignante émotion qui est si naturelle en pareil cas au cœur d'une mère vraiment aimante? »

Et cependant, lorsque ce même Français entend un Anglais parler de son foyer, de son « home » avec une expression singulière de conviction et d'amour; lorsqu'il lui arrive de passer dans une famille anglaise plusieurs dimanches, ou de célébrer avec elle la grande fête de Noël; lorsqu'enfin il voit le jeune et intrépide colon anglais n'avoir d'autre idéal que de s'assurer

(1) Voir les deux précédents articles, tome IX, livr. de janvier et de mars 1890.

un foyer, où sa plus grande joie sera de rester seul en tête à tête avec sa femme et ses enfants, il est bien obligé de se dire que l'esprit de famille a pris chez nos voisins un développement que nous ne connaissons pas.

Étrange contradiction qui nous permet de présenter, avec un égal bonheur, nos voisins d'outre-Manche sous des aspects aussi différents! Mais on va voir que cette antinomie n'est qu'apparente et que la vie de famille est parfaitement réelle et vivace chez les Anglais : seulement, elle revêt chez eux des caractères spéciaux, que lui imprime le mode même d'éducation et d'établissement des enfants, dont nous avons déjà parlé.

I.

L'habitation, tout d'abord, témoigne de cette volonté très ferme qu'a tout Anglais d'être bien maître chez soi et d'y être confortablement. La maison qu'il occupe, à titre de propriétaire ou de locataire, ne comprend presque jamais plusieurs logements et n'abrite que sa famille. On sait qu'à Londres même, où cependant l'agglomération a donné aux terrains une valeur considérable, chaque famille habite une petite maison séparée. Elles ne sont pas l'une des moindres curiosités de cette capitale, ces longues files de maisonnettes lilliputiennes, toutes construites sur le même modèle et rayonnant dans toutes les directions. Presque toujours un quartier entier, plus ou moins étendu, a été construit par une même société; on est parvenu à réaliser ainsi des économies importantes. Il est fort rare qu'un Anglais consente à habiter un seul étage d'une maison; les Parisiens savent par expérience qu'un tel logement aggrave beaucoup les inconvénients du voisinage; car il y a plus de voisins et plus de contact avec eux : avec un pareil système, on est aussi peu chez soi que possible. Le plus souvent, et même à Londres, la maison est accompagnée d'un petit jardin qui l'isole davantage.

Les Anglais sont depuis longtemps cités pour le confortable de leurs habitations. Je crois que cette réputation est méritée, quoique

souvent des Français, en visitant l'Angleterre, aient éprouvé quelque désappointement à ce sujet : certains prétendent même que ce fameux confortable se borne aux tapis qui ornent tous les appartements. Cette réflexion est peu exacte; car, après tout, le confortable ne consiste pas dans le luxe des choses dont on se sert, mais dans leur disposition parfaitement adaptée à l'usage qu'on en fait. Sans doute, il n'y avait chez les W*** que des lits en fer; plusieurs tables de toilette étaient en bois peint; les commodes en acajou étaient l'exception, presque toutes étaient en sapin; les autres parties de l'ameublement étaient à l'avenant; mais, en réalité, on n'avait jamais à regretter l'incommodité d'aucun meuble, et une propreté stricte empêchait que rien choquât l'œil. On dort aussi bien dans un lit en fer que dans un lit en acajou et quelques-uns préfèrent le premier, dont on maintient plus aisément la propreté. Chaque chambre est munie d'une large cuvette et d'instruments variés en fer, où l'on peut chaque matin prendre un véritable bain, froid ou tiède.

Il n'est guère de maison qui n'ait une salle de bains; il y en avait une chez les W***, et M***, qui était *parloir-boarder*, avait coutume d'aller se tremper chaque matin dans l'eau froide; même au plus fort de l'hiver, il n'abandonnait jamais ce genre de sport, qu'il trouvait d'ailleurs fort hygiénique. Tous se baignaient une fois la semaine, aussi bien les pensionnaires que les domestiques; et la préparation de ces bains se faisait sans difficulté, car le fourneau même de la cuisine chauffait l'eau, qui, par la seule force de sa densité, montait ensuite à l'étage supérieur.

Je pense que tout cela constitue le confortable, à condition, encore une fois, qu'on ne le confonde pas avec le luxe ou l'apparat. Beaucoup d'autres détails, que je pourrais donner, l'attestent d'ailleurs; c'est ainsi, par exemple, que la multiplicité et la variété des ustensiles de ménage et de cuisine sont véritablement extraordinaires; mais j'ai hâte d'arriver à ce qui va me fournir un dernier témoignage irrécusable.

Il est véritablement singulier que, dans les habitations françaises, avec tout leur luxe et tout leur raffinement, il n'y ait pas une pièce spécialement consacrée à la réunion de tous les membres

de la famille. Le salon est exclusivement réservé aux visiteurs, et sa tenue irréprochable en interdit l'accès à tous autres; la salle à manger n'est point confortable pour s'y réunir en dehors des repas; on y est mal assis sur les chaises et la table devient trop grande lorsqu'on veut s'y asseoir pour coudre, ou lire à la clarté de la lampe. Il y a bien le petit salon; mais, comme son nom même l'indique, il est petit, et par cela même on n'y est pas toujours à l'aise; d'ailleurs, il ne figure que dans les appartements d'un prix élevé.

Les Anglais ont, au contraire, un appartement dans lequel se tiennent et se réunissent, à quelque moment de la journée que ce soit, les membres de la famille qui ne sont pas appelés ailleurs par leurs occupations. C'est le plus habituellement après les repas de huit heures du matin et d'une heure; on se prolonge là davantage après le thé de cinq heures et plus encore après le souper de neuf heures du soir.

Ce *sitting-room* est un véritable salon, tant par son ameublement que par sa disposition générale; on est confortablement assis sur des fauteuils ou des canapés, et la décoration est agréable à l'œil. Cette pièce n'est presque jamais déserte, car la mère de famille s'y tient avec ses filles, occupées aux travaux d'aiguille ou à la lecture; pendant l'hiver, chez les W***, le feu y était allumé chaque jour, dès le matin, et brûlait jusqu'à minuit. Il y avait une large table, au milieu de laquelle, le soir, on plaçait une de ces grandes lampes à pétrole et à deux mèches qui sont devenues récemment de mode chez nous. On sait que l'Anglais est peu causeur; aussi, bientôt chacun s'asseyait-il à l'entour de la table avec son ouvrage ou son livre. On fume d'ailleurs tout à son aise dans ce salon, et personne ne se plaint de la fumée, ni pour soi-même ni pour les meubles.

A côté de ce lieu de réunion de la famille, il existe souvent, lorsque la maison le permet, une pièce destinée à recevoir les étrangers. C'est le *drawing-room*. Cet appartement correspond absolument à notre salon. Si le visiteur est intimement connu, on le reçoit dans le sitting-room. Il est remarquable que le salon réservé à la famille est toujours la pièce la plus agréable et

la plus vaste de la maison : et quand on ne peut avoir deux salons, c'est là qu'on introduit les étrangers; mais ceci n'empêche nullement que la famille ne se tienne là tout à l'aise sans se soucier d'y maintenir une tenue irréprochable pour les visiteurs qui y pénétreront. Les Anglais estiment qu'on se prive bien d'un appartement spécial pour recevoir les étrangers, mais que la famille ne peut se passer d'un appartement confortable pour se réunir.

Tel est le *home*, petit ou grand, suivant l'agglomération de la ville, ou la fortune de l'occupant. On sait qu'un des chants nationaux célèbre les douceurs du foyer domestique : *Home, sweet home*, et l'air n'en est pas moins connu des Anglais que le *God save the queen*.

Ce « home » est sacré et inviolable : à sa porte, s'arrêtent les légitimes poursuites d'un créancier frustré, et quelqu'un me racontait à ce sujet qu'autrefois, à Londres, un de ses voisins ne sortait qu'à la tombée de la nuit ; encore avait-il soin de se dissimuler le plus possible; il était en effet poursuivi pour dettes et il redoutait sans cesse d'être appréhendé par un policeman : mais sa maison lui était un asile inviolable.

On sait aussi que l'expropriation pour cause d'utilité publique n'a été admise que tardivement en Angleterre, tant est grand le respect que la société professe à l'égard de la propriété privée. Aujourd'hui même, aucune expropriation ne peut se faire sans l'autorisation du Parlement, qui nomme une commission chargée d'écouter les doléances et les protestations des intéressés : un véritable tribunal est ainsi organisé, et des avocats formulent à la barre les réserves des parties (1). Ces *bills privés* coûtent fort cher aux compagnies qui les sollicitent, et parfois le rejet de leur demande rend ces frais inutiles. On a calculé qu'en moyenne le jury accorde une indemnité de 50 % en sus de la valeur du terrain, pour compenser le dommage qui résulte de la dépossession obligatoire et forcée.

(1) On trouvera à ce sujet des détails intéressants dans l'ouvrage de M. Ch. de Franqueville, sur le régime des travaux publics en Angleterre. Voir en particulier, à propos de la construction du chemin de fer de Bala à Festiniog, t. I, p. 103 et s., le résumé des discussions et des plaidoiries des avocats.

On dit parfois que nous n'avons pas de mot pour traduire l'expression *home;* je croirais plus volontiers que notre terme de *foyer* y correspond parfaitement, mais que, n'ayant plus la chose, nous avons laissé le mot perdre sa signification primitive : il a cessé d'éveiller en nous des idées que la pratique de la vie ne nous fait plus connaître.

Le père de famille est naturellement le roi de ce foyer domestique : il en est le *governor*, comme disent souvent les fils. Ce terme marque bien la nature des relations qui existent entre le père et les enfants, le rôle du père dans la famille. N'est-ce point gouverner, en effet, que d'élever cinq, sept, dix enfants, ou plus, de les former à l'observation de la loi morale et de les mettre, par l'éducation et l'apprentissage, en état de se tirer d'affaire? Évidemment, dans une telle famille, il n'en va plus comme chez nous, où la direction ne s'exerce que sur un ou deux enfants, que l'on met en pension et qui rentrent au foyer quand leur formation est déjà presque terminée et leur caractère à peu près incapable de se modifier.

Si maintenant on refléchit que, le plus souvent, le père de famille a embrassé une carrière où la concurrence commerciale ou industrielle est poussée à son maximum d'intensité et où la lutte est ardente, on comprendra comment la fermeté dominera en lui plus que la douceur, l'intelligence plus que le cœur, la raison plus que le sentiment. Il remplit bien le rôle d'un gouverneur au milieu de cette famille nombreuse, qui exige à sa tête une autorité ferme et assurée. C'est là une loi générale, qui se reproduit dans tous les groupements sociaux : la discipline y est plus sévère et plus stricte à mesure que le nombre des membres augmente. Ce fait se manifeste d'ailleurs près de nous, lorsque, par hasard, nous voyons des parents entourés de sept ou huit enfants : ceux-ci sont élevés d'une manière toute différente de la manière commune; l'autorité des parents grandit et s'élève, et il y a plus de distance entre eux et leurs enfants. Tout au contraire, lorsqu'il n'y a qu'un ou deux enfants au foyer, l'affection se concentre sur eux et on les gâte beaucoup plus qu'on ne les gouverne.

Le père anglais n'est nullement ce père constitutionnel dont quelques-uns rêvent chez nous de multiplier le type : il exerce avec fermeté sa surveillance et son autorité sur ses enfants et en particulier sur ses fils. Il n'a point à l'égard de ceux-ci de ces indulgences coupables qui avoisinent la complicité, et on ne retrouve pas en lui ces faiblesses qui ne sont autre chose que l'abdication de toute autorité. J'ai déjà eu occasion de mentionner à ce sujet un petit incident dont le fils D. W*** fut le héros; je me souviens qu'une autre fois J. H*** me raconta qu'une affaire de même nature lui attira une semonce, et que la semonce ne dura pas moins d'une semaine.

Un jour, le fils W***, en causant, rapportait quelques *potins* sur le compte d'une dame qu'il accusait d'être méchante et envieuse; comme la conversation se prolongeait et que les médisances allaient leur train, M. V*** interrompit tout d'un coup son fils et lui dit d'un ton sec de quitter la table, qu'il n'était pas permis à un jeune homme de parler ainsi d'une personne qu'après tout il connaissait assez peu. D. W*** sortit et ne reparut point au salon de la soirée.

Le père est d'ailleurs l'objet des soins de tous, et la mère veille à ce que les enfants remplissent auprès de lui ces mille petits services qui sont si agréables à un homme lorsqu'il se retrouve chez lui, le soir, après une journée passée à ses affaires. On sait que l'Anglais n'est pas un homme de cabinet qui travaille toute la journée chez lui assis à un bureau; ses occupations l'absorbent davantage et amènent une plus grande fatigue physique.

A côté du père, la mère de famille tient une place très importante. Ce que je voudrais faire ressortir, dès l'abord, c'est que son rôle ne se restreint point à la direction intérieure de la maison et du ménage; je l'ai déjà remarqué, à propos de l'éducation, elle s'élève plus haut et son activité s'étend plus loin; elle est, dans toute la force du terme, la collaboratrice et l'associée de son mari. Celui-ci ne considère pas comme son premier devoir de ne partager avec sa femme que ses succès, ses bénéfices et ses plaisirs, il l'associe à toutes ses difficultés et à tous ses soucis professionnels : unis par le mariage à un moment où les

ressources étaient, le plus souvent, assez restreintes, ils « combattent ensemble leur chemin », *they fight out their way*. Il y aurait beaucoup à dire sur cette participation de la femme anglaise aux travaux de son mari, depuis les recherches patientes du savant jusqu'aux durs labeurs du colon qui défriche, dans les colonies, des terres incultes. Livingstone fut accompagné de sa femme dans ses grands voyages, et ne lisait-on pas dernièrement dans tous les journaux que Stanley se proposait, après son mariage, de reprendre, avec sa femme, ses explorations à travers l'Afrique centrale?

La femme est aussi entreprenante que son mari, et ce n'est point elle qui l'arrêtera au début d'une entreprise ou d'une exploitation dans laquelle tout le patrimoine de la famille pourrait être éventuellement compromis. Elle se rend compte, comme lui, que l'audace et l'énergie sont la condition du succès. Si elle se voit frappée par les revers de la fortune, elle se dit que rien n'est désespéré, car dans un milieu comme la société anglaise, les fortunes rapides ne sont pas rares.

On remarquera que cette association parfaite du mari et de la femme est beaucoup plus facile en Angleterre, où les carrières libérales et le fonctionnarisme sont peu développés; car la plupart de ces professions n'admettent guère que le travail de l'homme, et souvent la collaboration de la femme y est impossible. Je ferai saisir d'un mot cette vérité, en priant le lecteur de se reporter aux différences qui distinguent la vie de la femme d'un commerçant de celle de la femme d'un avoué ou d'un médecin.

En résumé, il y a deux causes qui se réunissent pour produire le même résultat : d'une part, le mari, en Angleterre, exerce une profession qui lui permet d'associer plus aisément sa femme à ses travaux; et, d'autre part, l'éducation, nous l'avons dit ailleurs, a préparé cette dernière à accepter volontiers cette collaboration, à ne point reculer devant les soucis et les difficultés qui en sont inséparables. Tout ceci mérite d'être retenu, car nous en tirerons plus tard des conséquences importantes (1).

1) Deux lois, de 1870 et de 1882 (Acts to amend the law relating to the property

On se tromperait grandement, si on pensait que les relations qui existent en Angleterre entre les parents et les enfants ressemblent complètement à celles qui sont en usage chez nous. On y chercherait vainement ces épanchements d'affection et cette tendresse auxquels nous sommes habitués; à leur place, on trouve bien plutôt une certaine tiédeur voisine de l'indifférence : l'abandon a fait place à la réserve. Il est d'usage qu'un fils au-dessus de seize ans n'embrasse plus son père, excepté lorsqu'il se sépare de lui pour une absence prolongée. Chaque matin, le fils D. W*** donnait à son père une poignée de main, un peu moins brusque que celle qu'il donnait aux autres, et c'était tout. Le même acte se reproduisait le soir. Ainsi, un père et un fils qui demeurent ensemble peuvent vivre pendant plusieurs années sans jamais s'embrasser.

Dans l'éducation des enfants, on fait plus appel à leur intelligence qu'à leur cœur, au raisonnement qu'au sentiment. D'une manière générale, on peut dire que les témoignages d'affection ne se manifestent que rarement : j'ai vu souvent les fils W*** et miss W*** embrasser leur mère, et d'aucun côté je ne remarquais une tendresse bien vive. Pour un peu, l'on eût dit que c'était une simple formalité de convenance, qui se répétait régulièrement deux fois par jour, le matin et le soir.

En revanche, le respect est plus grand et les enfants ont plus de déférence pour leurs parents. L'autorité du père est plus ferme : si les fils ne veulent pas se plier devant elle, ils n'ont qu'un moyen de s'y soustraire, c'est de s'en aller. Cette ressource suprême résout bien des difficultés : on se quitte, sans d'ailleurs qu'aucune brouille divise le père et le fils. Puisque, tôt ou tard, ce dernier doit quitter le domicile paternel et se créer un établissement à part, pourquoi n'avancerait-on pas quelque peu le moment de cette séparation, sauf à se retrouver dans la suite si les conditions de l'établissement y poussent ?

of married women) ont consacré des dispositions introduites depuis longtemps déjà par la pratique. La femme mariée est aussi capable en droit que celle qui ne l'est pas ; elle conserve la propriété de son patrimoine, qu'elle peut administrer et aliéner à titre onéreux ou par testament, sans l'autorisation de son mari.

Tout ceci ne doit point étonner le lecteur, car il se souvient que l'éducation, en développant l'initiative et l'énergie individuelles, a, du même coup, augmenté le désir de l'indépendance et le sentiment de la dignité personnelle; pour peu que ceux-ci grandissent plus que de raison, la collision devient inévitable. J. H*** me dit un jour qu'à la première discussion qu'il aurait avec ses parents, il partirait pour Londres, où il trouverait aisément une place. Quelques mois plus tard, il partait, en effet, d'accord avec sa famille, qui sentait qu'il était nécessaire de se séparer quelque temps. Un an s'écoula et, un certain jour, J***, qui avait le matin même vu ses parents à Londres, donnait, deux heures après, congé à son patron, et, le soir, il retrouvait à Lewes ses parents stupéfaits de la soudaineté de sa détermination, qu'il ne leur avait nullement fait pressentir.

On dit parfois qu'en Angleterre les parents n'adorent point leurs enfants, et que, réciproquement, les enfants ne ressentent guère d'affection pour leurs parents. Cette manière d'envisager les choses est inexacte. Ce qui est vrai, c'est que chacun a conscience qu'à bref délai une séparation s'imposera et que, pour ce moment prévu, la raison est meilleure que le cœur, car l'une est une cause de force et l'autre de faiblesse. Ne voyons-nous pas chez nous des mères pleurer en revoyant leur fils de vingt ans qui s'était absenté pendant quatre jours! Comment, avec un tel état d'esprit, une mère anglaise pourrait-elle s'habituer à la pensée que plusieurs de ses enfants, et souvent le plus grand nombre, iront s'établir ou se marier au loin, dans un pays où ils resteront définitivement? car beaucoup partent sans aucun esprit de retour. Tout cela découle naturellement des observations que nous avons faites à propos de l'éducation.

Les domestiques se rattachent par plusieurs liens à la famille. Je ne sais s'ils ont plus de qualité que les nôtres; ce qui est certain, c'est que le sentiment de la dignité personnelle est plus développé chez eux. Ils ont plus de tenue; leurs vêtements sont toujours propres et leur toilette, exempte de coquetterie, est le plus souvent soignée. Ils sont séparés de leurs maîtres par une

plus grande distance que chez nous, mais aussi a-t-on plus d'égards pour eux. Chez Mme W***, les domestiques prenaient leurs repas sur une large table recouverte d'une nappe et confortablement servie. Ni eux ni leurs maîtres ne souffriraient que ce qui est affecté à leur usage fût négligé ou mal tenu ; le soin est le même, le luxe seul diffère.

Chaque jour, chez Mme W***, une domestique au moins sortait l'après-midi, pendant une heure ou deux, si elle le désirait : cela était réglé d'avance et la domestique se contentait d'avertir de sa sortie la maîtresse de maison. Elle sortait seule, à la mode anglaise, et allait voir ses amies, ou son fiancé. Je puis certifier que ces sorties n'avaient rien de suspect, car autrement Mme W*** ne les eût certainement pas tolérées.

Je crois que les domestiques travaillent moins en Angleterre qu'en France; on ne parviendrait pas à les surmener ainsi que cela se passe parfois chez nous. Nous retrouvons ici le même effet de l'éducation : la personnalité s'affirme davantage et sait mieux maintenir sa place.

C'est aussi en nous souvenant que l'éducation anglaise est exclusivement dirigée vers l'action, que nous pouvons comprendre sans difficulté les caractères particuliers du vêtement et de la nourriture.

N'est-il point caractéristique ce petit veston court et ajusté au corps, dont il ne gêne les mouvements ni par son ampleur ni par sa coupe trop étroite ? Le *cap*, sorte de coiffure minuscule, pèse bien peu sur la tête, qu'il protège cependant fort bien du contact de l'air. Il serait peu commode pour des hommes du monde, car son étoffe sans apprêt ne permet pas de saluer aisément les personnes que l'on rencontre dans la rue. Aussi bien, remarquons, en passant, que le salut anglais est loin d'être aussi gracieux et aussi cérémonieux que le nôtre : on soulève quelque peu son chapeau, d'un geste plus ou moins aimable, et, lorsqu'on se connaît mieux, on échange une poignée de main.

Les toilettes des femmes décèlent une bien faible préoccupation de la mode. On a comparé tour à tour la toilette d'une An-

glaise à un feu d'artifice, à un arc-en-ciel et à beaucoup d'autres choses encore; il faut reconnaître qu'au point de vue esthétique elle est peu satisfaisante. En revanche, le corsage n'est point trop serré et les bras peuvent se mouvoir librement; la jupe n'est point longue, en sorte qu'on ne risque pas de s'y prendre les pieds par devant, ou de la crotter outre mesure par derrière; le chapeau tient sans difficulté sur la tête, et ses formes ne passent pas aussi rapidement du modèle le plus réduit aux dimensions les plus grandes, avec une égale insouciance de la commodité et du confortable.

Lorsqu'on fait peu de visites et qu'on ne voit guère que des personnes que l'on connaît intimement, on n'éprouve pas le besoin de costumes recherchés et on est peu enclin à se plier aux incessantes exigences de la mode. Le vêtement doit être exclusivement fait pour celui qui le porte et non pour flatter l'œil des étrangers; la préoccupation de la commodité et de l'appropriation des moyens à la fin domine toutes les autres. Sous ce rapport, la cotonnade bleue, rose ou blanche offre certainement des avantages particuliers : c'est ce qui explique la consommation extraordinaire qui en est faite en Angleterre pendant la belle saison.

La préparation de la cuisine et l'horaire des repas témoignent du même sens pratique et utilitaire.

A huit heures du matin, le déjeuner (*breakfast*) se compose de porc froid ou grillé, ou de jambon assaisonné à la poêle avec des œufs; du pain et du beurre terminent le repas, pendant lequel le thé est la seule boisson. Ce repas est très substantiel, car chacun prend à son gré une large tranche de lard, et je me souviens que chez M. W*** les fils et les *parloir-boarders* avaient l'habitude de voir leur assiette absolument remplie de viande. Le quartier de lard était toujours énorme et ne suffisait que pour une semaine environ.

A une heure, le dîner (*dinner*) comprend d'ordinaire un très gros morceau de bœuf rôti (*joint*), ou un gigot : des pommes de terre cuites dans l'eau et servies sans aucun assaisonnement, et un autre légume (carotte, courge, haricots verts, suivant la sai-

son), préparé de la même manière, accompagnent le rôti. Une *tart*, un *pudding*, ou un *pie* remplacent notre dessert. Comme boisson, les dames et les jeunes enfants boivent le plus souvent de l'eau, les hommes un verre de bière. Ces deux repas sont de beaucoup les plus importants de la journée et durent, le premier, vingt-cinq minutes et, le second, trente-cinq minutes environ.

A cinq heures, le thé (*tea*) ne comprend que du pain, du beurre et du *cake* (gâteau sec et gâteau au raisin). A neuf heures, le souper (*supper*) se compose de pain, avec fromage ou beurre, et d'un verre d'eau ou de bière. Ces repas durent également une demi-heure, ce qui permet d'y causer bien davantage, car on y mange beaucoup moins, mais on est arrivé à la fin de la journée et chacun est bien aise de flâner quelque peu.

Lorsqu'on invite quelqu'un, c'est généralement pour le thé de cinq heures; ce moment est en effet commode, lorsqu'on désire passer l'après-midi ensemble. On invite au contraire pour le souper les personnes qui doivent rester toute la soirée.

Le thé est d'ailleurs le seul repas pour lequel l'exactitude n'est pas de rigueur; comme le disait, Mme W*** *the tea is a moveable piece*, ce qui veut dire que chacun peut se permettre quelque retard : en effet, il est facile d'avoir toujours du thé chaud. Ajoutons enfin que, pour les commerçants et pour ceux qui, dans les grandes villes, sont obligés de s'absenter toute la journée de chez eux, le dîner est reporté au soir et remplacé par le *luncheon*. On ne saurait croire la rapidité avec laquelle beaucoup d'Anglais prennent ce goûter; parfois on ne s'assied même pas et, comme il ne comporte que de la viande froide, on le prend à la dérobée, au moment où les clients sont moins nombreux dans la boutique. Je me souviens que, me trouvant à Londres, pendant quelques jours, j'avais l'habitude de prendre, à midi, mon déjeuner, suivant la coutume française : souvent deux ou trois personnes se succédaient à une même table à côté de moi, et plusieurs posaient à peine quelques minutes dans le restaurant. En vérité, je m'apercevais que je me trouvais au milieu de gens pour lesquels le temps est de l'argent (*time is money*). On remarquera aussi combien est heureuse la combinaison qui place le matin un repas

aussi substantiel : en effet, lorsqu'on exerce ses forces physiques, il est important de se réconforter abondamment le matin : grâce à cet arrangement, un Anglais dispose de toute sa journée sans être dérangé par les repas; il peut consacrer tout son temps à ses affaires, car le luncheon ne demande que quelques minutes.

Si maintenant nous envisageons ces repas au point de vue de la préparation culinaire, on est frappé de l'extraordinaire simplicité de celle-ci. Jamais un rôti n'est absorbé en un repas; il en reste en général au moins la moitié, que l'on sert le lendemain à un des deux premiers repas, ou même le plus souvent à tous les deux. La viande froide est servie telle quelle et on ne se préoccupe pas de l'accommoder d'une manière quelconque : les sauces et les ragoûts sont inconnus de la cuisine anglaise, qui ne pratique que deux manières de préparer la viande : la rôtir, ou la faire bouillir; le porc parfois est frit à la poêle. En résumé, la besogne de la cuisinière se réduit chaque jour à faire du thé, à rôtir un morceau de bœuf ou de porc et à préparer un *pie*, ou un *pudding*. Cette dernière opération est aussi peu compliquée que les deux autres, et il ne faut point que le lecteur se persuade qu'elle est longue ou délicate, en la comparant à la préparation de nos puddings ou de nos plats sucrés. La pâte en est grossière; quant aux *pies*, ce n'est guère que cette même pâte en dessous de laquelle on met du fruit et du sucre. Tout cela demande fort peu de temps et n'exige aucune habileté spéciale.

Cette alimentation ne se distingue pas par sa variété, mais elle est très substantielle, et on sait qu'en Angleterre la viande est de qualité supérieure. Nous reprocherions sans doute à ce régime d'être lourd et indigeste, mais l'habitude fait qu'on s'aperçoit peu de cet inconvénient : telle qu'elle est, cette nourriture convient bien à des gens actifs et énergiques, adonnés à un travail physique et désireux, avant toute chose, d'entretenir la vigueur de leurs membres et leur robuste santé.

Il y aurait des rapprochements intéressants à faire entre cette cuisine et celle qui est en honneur chez les méridionaux et les

peuples à famille patriarcale. On montrerait comment, chez ces derniers, la présence au foyer de plusieurs femmes et l'émulation naturelle qui existe entre elles ont entraîné une complication singulière de l'art culinaire : les plats qui demandent de longues heures de préparation y sont d'un usage courant. Ici, au contraire, la maîtresse de maison est seule pour diriger son ménage, et lorsqu'elle a vaqué à ce soin et s'est occupée de ses enfants, il ne lui reste plus de temps pour accommoder des plats et des mets recherchés.

II.

Je passais un jour à Lewes devant une maison à la porte de laquelle je vis répandue une certaine quantité de riz : comme je demandais quelle était la cause de cette prodigalité, on me dit que des jeunes mariés venaient de rentrer et que c'était un usage de répandre du riz à la porte de leur maison, en signe d'abondance.

Cette coutume symbolique est véritablement heureuse, car on peut dire que l'abondance, la gaîté et la vie large sont le partage de beaucoup de familles bourgeoises en Angleterre. Qu'on ne croie pas que je veuille parler de celles qui se trouvent dans une situation de fortune privilégiée : la chose alors serait toute naturelle; ce qui est vrai, c'est qu'étant donnée une fortune égale, une famille anglaise mènera la vie plus large et plus abondante qu'une famille française. Le Français est économe : c'est là une de ses grandes qualités ; désireux, avant tout, de ne point risquer ce qu'il possède et de s'épargner les soucis, il accepte volontiers une rémunération très modeste, en se disant qu'avec le patrimoine de ses parents et celui de sa femme, il réussira à élever ses enfants et à leur transmettre une fortune suffisante, pourvu qu'ils ne soient pas trop nombreux.

L'Anglais a un plan tout différent : puisqu'il élève ses enfants de manière à les mettre en état de se tirer seuls d'affaire, il n'est pas préoccupé plus que de raison de laisser à sa mort une fortune importante; aussi bien, lorsqu'il a assuré ses vieux jours,

dépense-t-il volontiers ce qu'il gagne. Si en outre on réfléchit qu'il gagne plus d'argent que le Français, — car, ainsi que je l'ai déjà rappelé d'après M. H***, il n'y a que les affaires pour rapporter de l'argent, — on comprendra comment ce que j'affirmais à l'instant est de tout point exact. Les distractions et les plaisirs sont multipliés, parce que les parents sont beaucoup moins préoccupés de faire travailler leurs enfants dès le jeune âge : ceux-ci n'ont, en effet, ni examen à subir, ni concours où il faille obtenir la première place. D'ailleurs, les enfants, plus nombreux au foyer, répandent plus de gaieté dans la maison et sont naturellement toujours friands d'amusements et de parties.

L'été, on organise fréquemment des promenades, des *picknick parties,* des distractions de toute sorte, en canot ou en voiture, sans parler du *lawn-tennis*, auquel beaucoup de jeunes gens et de jeunes filles jouent trois ou quatre fois la semaine. On s'invite réciproquement entre amis à prendre le thé. Pour ne citer qu'un exemple, M***, dont j'ai déjà parlé et qui dirige avec son père et son oncle une brasserie de bière, ne passait jamais un jour, pendant la belle saison, sans monter à cheval, ou canoter pendant deux ou trois heures, ou jouer au lawn-tennis, ou pêcher à la ligne : très souvent, il accumulait dans la même journée deux de ces sports, et cependant il s'arrangeait de manière à ce que son industrie n'en souffrît en aucune façon. Évidemment, un jeune homme qui, en France, prendrait de telles distractions, passerait pour peu sérieux. Chez nous, en effet, lorsqu'on est laborieux et actif, on travaille beaucoup, en se privant pour économiser davantage : les Anglais prennent le moyen terme et agrémentent leur vie de plus de plaisir.

Chaque semaine, l'après-midi du samedi est *presque partout* consacré à ces distractions : les usines chôment jusqu'au lundi; cependant les commerçants ne peuvent fermer leur boutique ce jour-là, parce que beaucoup de gens profitent de ce congé pour faire leurs achats; aussi répare-t-on cette perte, en prenant, un autre jour, un petit repos qui commence à quatre ou cinq heures : à Lewes, c'était le mercredi, à Brighton le jeudi. Je n'insiste pas davantage sur ces détails; ils sont caractéristiques, car

nous nous représentons difficilement un commerçant français fermant, une fois la semaine, sa boutique plus tôt que d'ordinaire, dans le seul but de se reposer et de se distraire. Les quatre jours de *bank holiday* sont aussi consacrés aux excursions et aux distractions. Je me souviens qu'un de ces jours, le premier lundi du mois d'août 1888, dix-huit trains de plaisir supplémentaires furent dirigés de Londres sur la seule ville de Brighton.

L'hiver, on remplace les distractions de plein air par des réunions d'amis et de petites soirées. Lorsque la maison est assez grande, il n'est pas rare qu'il y ait une salle de billard. M. W*** jouait chaque soir une partie de billard avec l'un de ses fils ou avec son *assistant master*.

Voici la description d'une soirée, telle que Mme W*** avait l'habitude d'en donner plusieurs chaque hiver. A sept heures et demie, ou huit heures au plus tard, arrivaient les invités, qui ne comprenaient jamais que des personnes avec lesquelles on était en relations d'intimité; les jeunes filles étaient habillées fort simplement, en cotonnade blanche par exemple : quelques jeunes gens étaient en habit noir : les parents n'étaient nullement en toilette de soirée. On dansait jusqu'à dix heures dans la salle à manger, qui n'avait point été décorée pour la circonstance et dont les murs nus présentaient un aspect fort peu décoratif : le parquet n'était même pas ciré. A dix heures, on se retirait dans le *sitting-room* pour prendre le souper, qui comprenait des sandwiches, des gâteaux secs et un plat sucré : ce souper était très court et on ne s'asseyait pas autour de la table : les jeunes gens avaient pour mission d'offrir à chacun ce qu'il désirait : on retournait danser ensuite jusqu'à onze heures, et à onze heures et demie au plus tard toute le monde était couché.

On ne peut appeler ce genre de soirée un bal, c'est plutôt une sauterie, car les danseurs y sont peu expérimentés; la valse, par exemple, ne trouve que fort peu d'amateurs, le quadrille en réunit au contraire un grand nombre : on termine toujours la soirée par la ronde de Coverley, sorte de gigue, que tous peuvent apprendre en se contentant de regarder pendant quelques instants ceux qui la dansent. De pareilles soirées amusent beau-

coup les jeunes gens et les enfants, et c'est le seul but qu'on se propose.

Ce qui caractérise toutes ces récréations et tous ces divertissements, c'est qu'on n'y invite que les amis intimes de la famille et des personnes que l'on a l'habitude de voir fréquemment : aussi ces plaisirs sont-ils très simples et n'entraînent-ils à aucune dépense : on s'amuse, mais on ne cherche pas à faire admirer de la galerie son luxe et ses toilettes. Lorsqu'on s'amuse dans la famille et en famille, on n'éprouve pas le besoin de rechercher au dehors des distractions : aussi bien les jeunes gens ne sortent-ils jamais le soir, à moins qu'ils ne soient invités par des amis de la famille, et il n'existe en Angleterre rien qui corresponde à nos cafés où l'on puisse s'asseoir et causer.

Il y a dans la semaine un jour spécialement consacré à la réunion de la famille : c'est le dimanche. Les Français qui ont passé un dimanche à Londres ont été universellement surpris de l'aspect extraordinaire que présente, ce jour-là, cette grande capitale : les rues désertes et la circulation interrompue partout les frappent d'étonnement ; ils se demandent avec inquiétude ce qui peut amener les gens à se claquemurer chez eux toute une journée, et ils maugréent contre une telle bizarrerie de caractère : en effet, ne pousse-t-on pas l'abu sjusqu'à fermer les restaurants, et, pour un peu, ils se trouveraient exposés à toutes les tortures de la faim !

Voici, au surplus, la manière dont se passait invariablement le dimanche chez M. W***. A sept heures et demie, on se levait et, en traînant quelque peu les apprêts de la toilette, on était juste prêt pour le déjeuner, qui était retardé d'une demi-heure : celui-ci avait donc lieu à huit heures et demie : on le prolongeait plus que d'ordinaire (il en était de même pour tous les autres repas de la journée). Vers neuf heures et demie, chacun se rendait dans le *sitting-room* et, là, on prenait un livre qu'on lisait nonchalamment et tout en causant, de temps à autre, ou en regardant les passants. A dix heures et demie, on partait pour l'église, d'où on sortait à midi pour faire un petit tour dans *School hill et High street*, les deux principales rues de Lewes : c'est là

un usage universel, et il y a, à cette heure-là, beaucoup de monde dans ces deux rues. Après le dîner, les jeunes gens sortent parfois et font, dans la campagne, une promenade d'une heure et demie environ. A quatre heures, on s'asseoit de nouveau à lire et à flâner; beaucoup même ne sortent point du tout. A ce moment-là, Mme W*** avait l'habitude de faire aux pensionnaires une lecture amusante. Après le thé, on flâne de nouveau; on se prépare à six heures et demie pour l'office du soir; à sept heures trois quarts on fait de nouveau une courte promenade dans les rues, comme à midi, et on rentre pour le souper.

En résumé, le dimanche se passe à rester chez soi en famille : on cause, assez peu d'ailleurs, on lit, on fume, et surtout *on flâne et on se repose*. Les distractions et les plaisirs en sont soigneusement écartés : point de musique, point de billard, de lawn-tennis, ni de cricket : les journaux ne paraissent pas, et cela sans exception; les trains sont en majorité suspendus, les musées, les théâtres et les concerts sont fermés et les courses de chevaux chôment ce jour-là. Pour les journaux, on remarquera que le journal qui paraît le lundi donne autant de travail le dimanche que celui qui serait vendu le dimanche même, mais lorsqu'on a vécu pendant quelque temps en Angleterre, on se rend parfaitement compte que le journal, par la curiosité qu'il éveille, par les nouvelles à sensation qu'il publie, par les bruits qu'il répand n'est point à sa place le dimanche, jour par excellence du repos, du calme et du recueillement. Pour les chemins de fer, certains statisticiens disent que 28 % des trains, d'autres disent 36 %, sont en marche le dimanche : on peut donc compter que les deux tiers des trains sont suspendus ce jour-là.

Il est défendu, par les mœurs, de jouer d'autre musique, le dimanche, que des morceaux religieux. Je me souviens qu'une fois j'eus la malencontreuse idée de jouer sur le violon une fantaisie sur Faust. Miss W*** ne fut pas longtemps sans reconnaître cet opéra : elle entr'ouvrit la porte et me dit, quelque peu scandalisée, que « c'était une honte (*it was a shame*) de jouer un pareil morceau le dimanche ». Effectivement, Mme W*** vint à la rescousse et je vis bien que je n'avais qu'à cesser cette exécution intempestive.

M. W*** convint avec moi que cette sévérité était bien un peu exagérée, mais il me dit que c'était l'usage en Angleterre de s'abstenir, le dimanche, de toute musique profane.

Jamais, chez M. W***, personne ne se serait permis de faire le dimanche une partie de billard, quoiqu'il y eût, comme je l'ai dit, un billard dans la maison; il est interdit de s'amuser aussi bien chez soi qu'au dehors. La seule distraction permise est la promenade; encore faut-il qu'elle soit courte et envisagée non comme un exercice hygiénique, mais comme un simple passe-temps. C'est ce que je vis bien, un jour que je demandai à M. W*** de permettre à son fils de venir avec moi jusqu'à Brighton; la promenade à pied est de 13 kilomètres : nous serions revenus par le train. M. W*** refusa la permission, en me disant que le dimanche n'était pas pour les Anglais un jour de promenade ou d'excursion.

Je ne saurais trop insister sur ce point, qui est capital ici : le dimanche est un jour de repos en famille et de flânerie, et non point un jour d'amusement; aussi paraît-il généralement fort ennuyeux aux Français qui font un séjour en Angleterre. Pour les Anglais, au contraire, il est le bienvenu, car il donne le calme après l'activité fiévreuse de la semaine, le repos après la fatigue et l'effort. Un ouvrier, après un labeur pénible et succombant à la fatigue, trouve dans le repos et l'anéantissement qui accompagne le demi-sommeil, je ne sais quelle sensation exquise et quel charme secret qu'il savoure avec bonheur. Aussi bien ne peut-on pas dire qu'un Anglais, le dimanche, lit, cause, fume, se promène ou s'amuse : non il ne fait véritablement rien de tout cela, il se repose et il flâne, il revoit les siens et reste chez lui.

Le travail intellectuel est aussi bien interdit que le travail qui exige un effort physique : on ne distingue pas, comme le fait chez nous l'Église, entre les œuvres serviles et celles qui ne le sont pas. M. W*** n'a jamais essayé de faire étudier ses pensionnaires ce jour-là : c'était à peine si, avant l'office du matin, il leur faisait réciter quelques versets de la Bible.

Le commerce d'alimentation lui-même est suspendu le dimanche, les boucheries et les boulangeries sont fermées; les

débits de tabac n'ouvrent que quelques heures; seuls, les cabarets restent ouverts toute la journée, excepté pendant les offices du matin et du soir. Les domestiques ont aussi leur repos absolu, car on s'arrange pour simplifier le service et la cuisine.

On le voit, nous sommes loin de pratiquer chez nous ce chômage complet et général : il semble cependant qu'un mouvement se soit produit en faveur du repos dominical, ou du repos hebdomadaire, ce qui n'est point tout à fait la même chose. Mais, hélas! on n'est parvenu jusqu'à présent qu'à adresser au ministre des Travaux publics de légitimes doléances en faveur de la fermeture des bureaux de la petite vitesse : ces plaintes ne semblent point avoir amené jusqu'ici de résultat appréciable.

La réforme à opérer serait considérable, car il ne faut pas oublier que notre point de départ est tout différent de celui de nos voisins : adonnés que nous sommes à un travail sédentaire, nous voulons, le dimanche, nous donner une certaine dose d'exercice et de distraction qui compense l'absence de ceux-ci pendant la semaine. Que de gens, chez nous, j'entends les gens laborieux et actifs, ne prendraient jamais aucun repos, ni aucune distraction, s'ils ne se donnaient quelque amusement le dimanche! En outre, peut-on raisonnablement demander à un homme qui passe toute sa semaine courbé sur un bureau et assis sur un rond de cuir, de passer le septième jour à rester assis chez lui, avec sa famille? Le dimanche est donc pour nous un jour de confortable et de plaisir; mais du moment que beaucoup de gens veulent, le dimanche, ne se priver de rien et profiter de toutes les distractions dont ils n'usent pas dans la semaine, faute de loisirs, il devient nécessaire que beaucoup de gens travaillent et peinent ce jour-là tout comme les autres, et parfois même davantage : c'est ainsi, par exemple, que, le dimanche, des trains supplémentaires emmènent dans la banlieue et aux environs les Parisiens avides de promenades champêtres. Je ne vois guère que deux choses qui puissent donner au dimanche son véritable caractère, c'est l'esprit de famille ou l'esprit religieux : malheureusement ces deux influences sont en baisse chez nous et elles sont loin d'être en état de résister aux actions contraires.

En Angleterre, c'est l'influence de la famille qui fait du dimanche ce qu'il est : parfois, sans doute, les jeunes gens se demandent pourquoi la distraction ne leur est pas aussi bien permise ce jour-là que les autres ; l'autorité paternelle vient refréner ce désir, et l'accoutumance qui résulte de l'éducation lui rend le triomphe facile. En outre, il ne faut pas oublier (ce point est capital lorsqu'on parle du repos dominical) qu'au moins un après-midi, chaque semaine, est consacré à la distraction : le mercredi et le samedi sont des jours de demi-vacance (*half holiday*) non seulement pour les écoliers, mais aussi pour beaucoup d'adultes. Un détail le montre : tous les mercredis, le prix du voyage de Lewes à Londres est réduit de moitié. Le grand derby d'Epsom, par exemple, a lieu un mercredi, et on sait que, ce jour-là, presque tous les magasins et tous les établissements industriels de Londres sont fermés et le Parlement lui-même ne tient point séance. Toutes les fêtes publiques ont lieu dans la semaine. Prenant plus de distractions dans la semaine, on en est moins avide le dimanche.

Lorsque les fils ont grandi, le plus souvent ils quittent le foyer paternel pour aller « acquérir de l'expérience » dans le commerce ou l'industrie; si une trop grande distance ne les sépare pas de leurs parents, il y a pour eux, dans l'année, un jour béni entre tous, où la famille célèbre sa grande fête par la réunion de tous ses membres : c'est Noël, *Christmas*. Christmas, qui dira les douces émotions et les charmants souvenirs que la seule évocation de ton nom éveille dans tous les cœurs anglais! Plusieurs semaines à l'avance, on suppute chaque matin le nombre de jours qui retardent ta venue et, pour te fêter, l'Anglais se départit de sa raideur et se livre à l'expansion bruyante d'une joie communicative dont il est peu coutumier!

Et qu'est-ce donc pourtant que Christmas? Uniquement ceci et rien que ceci : une fête de famille. Voyez plutôt. Après le déjeuner du matin, qui ressemblerait presque à celui des dimanches, si chacun n'était débordant de joie et ne trouvait sous sa serviette quelque petit cadeau, ou une carte de Noël (*Christmas card*), on passe la matinée à l'inspection des différentes cartes que chacun

a reçues. Elles commencent à pénétrer chez nous, ces charmantes petites images qui, avec les souhaits de nos amis, nous expriment une pensée morale ou gaie, comique ou sérieuse; j'en ai une en ce moment sous les yeux : elle représente un Anglais, sorte de John Bull, qui tend le revers de la main et lève la tête en s'écriant : « Tiens, il pleut! » derrière lui, son chien porte dans sa gueule son parapluie. Au bas se trouvent trois vers, que je traduis ainsi :

« Que Noël vous accorde l'accomplissement de tous vos désirs et la réalisation de toutes vos espérances; puisse la paix régner dans votre cœur. » Le jeu de mots se place dans le mot « régner », *to reign*, qui, en anglais, se prononce de la même manière que le mot pleuvoir, *to rain*.

M. H***, qui est un libéral gladstonien convaincu, reçoit chaque année d'un de ses amis une carte où l'auteur célèbre les mérites du *Great Old Man*, sans oublier de lancer un petit trait malicieux à l'adresse de ses adversaires : les conservateurs en font autant de leur côté, mais en sens contraire, naturellement; il y a deux ans, une carte obtint un grand succès dans ce genre : avec quelques mots en l'honneur de M. Gladstone, elle portait, collé à la surface, un petit morceau de bois provenant du parc de l'ancien « Premier » et coupé par lui; on sait, en effet, que le noble leader est un bûcheron émérite, aux heures où il se repose des soucis de la politique.

Ces cartes coûtent en moyenne dix ou quinze centimes la pièce; on les envoie avec beaucoup moins de prodigalité que nous ne le faisons au jour de l'an pour nos banales cartes de visite.

Nous venons, comme tout bon Anglais, d'admirer les cartes de Noël; mais voici dix heures et demie, l'office du matin nous appelle à l'église. La cérémonie ne dure ni plus ni moins que les dimanches ordinaires; cependant le clergyman annonce que l'office du soir n'aura pas lieu, « afin, dit-il textuellement, de ne pas troubler les réunions de famille ».

A une heure, commence le dîner de Noël, qui, traditionnellement, comprend un morceau de bœuf, aux dimensions exagérées, et un pudding. En effet, depuis plusieurs jours, les bouchers affichent en grosses lettres à leur étal, *Old English Beef* (vieux bœuf an-

glais), et leurs boutiques regorgent de quartiers de bœuf énormes, car Noël est aussi l'époque de grands concours d'animaux gras. Il semble qu'en ce jour les Anglais veuillent manifester leur reconnaissance envers le vieux bœuf anglais dont la viande succulente entretient leurs forces physiques et leurs muscles puissants. Des souscriptions s'ouvrent pour acheter aux pauvres le rôti traditionnel qui doit reluire sur toutes les tables. Le pudding se distingue par la délicatesse de son arome et par sa préparation très compliquée; le nombre des ingrédients mélangés et sa cuisson prolongée en font un des chefs-d'œuvre de l'art culinaire anglais, si tant est que ce dernier existe.

Le dîner se prolonge fort avant dans l'après-midi; les grosses farces amènent de bruyants éclats de rire, et les enfants tirent entre eux des pétards au milieu desquels ils trouvent un bonbon. Vers quatre heures ou quatre heures et demie, on se lève de table, et tous, petits et grands, se livrent à différents jeux, aussi primitifs qu'originaux. J'en citerai un comme exemple. Une gravure, qui mesure presque un mètre carré, représente un âne sans queue : des bandes de papier séparées compensent cette omission; elles figurent, à une douzaine d'exemplaires, cet appendice indispensable. On fixe la gravure contre la muraille et chacun des joueurs vient, tour à tour, les yeux bandés et armé de la queue à l'extrémité de laquelle est une épingle, essayer de restituer au baudet son ornement habituel : malheureusement, comme on part d'une certaine distance, personne ne réussit à la placer convenablement, et le pauvre âne a des queues partout, excepté à la seule place choisie par la nature. Les autres divertissements sont du même genre. Nous avons remarqué précédemment que l'éducation anglaise développait volontiers l'originalité.

La journée se passe ainsi à la maison, car personne ne sort. La vie publique est suspendue tout comme les dimanches, et il y a chômage général. On ne fait ce jour-là aucune visite; cela est réservé pour le lendemain (*boxing day*), jour des cadeaux, et il est intéressant de voir ce partage fait entre la vie de famille et les relations du monde : pour que les unes n'empiètent pas sur l'autre, on leur réserve une journée entière.

Telle est la fête de Noël en Angleterre : peut-être le lecteur pensera-t-il qu'il n'y a pas de quoi ressentir à son approche tant d'émotion et de joie : ce n'est pas l'avis des Anglais ; pour eux, cette grande fête de la famille est la plus belle solennité de l'année et son éclat surpasse de beaucoup celui de toutes les autres.

Un dernier fait marque bien le caractère de la vie privée anglaise. Il est d'un usage constant, et toujours scrupuleusement observé, de ne faire aucune visite à une personne avec laquelle on n'a jamais été en relation, sans avoir, au préalable, obtenu d'un tiers la faveur d'être présenté (*to be introduced*). La famille et les relations qu'elle entretient forment un cercle fermé, et, pour y pénétrer, il faut une caution qui garantisse l'honorabilité de l'inconnu. En revanche, de quelle confiance n'est-on pas entouré, dès qu'on a été « introduit » auprès de quelqu'un : la famille aussitôt vous accueille avec empressement et vous êtes un ami au foyer de votre hôte ; brusque transition qui décèle bien le caractère des relations anglaises. Sur la seule foi d'une personne connue, vous participez à tous les avantages des connaissances avec lesquelles elle est lié intimement depuis plusieurs années, et on vous dit de suite la bonne parole : *Make yourself at home* (mettez-vous vous-même chez vous).

Combien ce système est différent du nôtre ! nous voyons beaucoup plus de monde et nous faisons beaucoup plus de visites, mais combien il est plus rare que, parmi ces relations, il s'en trouve en qui nous ayons confiance et à qui nous soyons unis par les liens d'une intimité parfaite !

Paul Bureau.

(*A suivre.*)

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

QUESTIONS DU JOUR.

PARIS.

II.

LES VINGT-CINQ COMMUNES DE PARIS.

L'organisation municipale dont les lois de 1871 ont doté la Ville de Paris est détestable. Elle a retenu tous les inconvénients des deux régimes qu'elle prétendait concilier, de l'Autonomie et de la Commission municipale nommée par le chef de l'État, sans en conserver aucun des avantages. C'est là, je l'espère, un fait établi dans mon précédent article (1).

Mais si une expérience, déjà trop longue pour les intérêts de la Ville et le bon ordre de l'État, a condamné cette organisation, que faut-il faire? par quelle autre la remplacer?

Pour bien étudier ce problème et trouver son exacte solution, il faut tout d'abord en dégager les éléments. Paris n'est pas seulement une grande ville de 2.500.000 âmes; Paris est aussi la capitale de la France, la capitale d'un pays centralisé à l'excès.

Quelles complications n'amène pas une agglomération de 3 millions d'habitants au sein d'un grand pays? Rapprochez tous les intérêts d'une ville comme Paris de ceux du reste de la France.

(1) Voir mon précédent article sur *Paris*, *La science sociale*, t. X, p. 5.

Comparez, ici et là, l'objet et le régime du travail et de la propriété, le mode d'existence des familles : tout est différence, et cela dans toutes les classes de la société. Des habitudes aussi dissemblables entraînent fatalement des conceptions et des idées opposées. Cette grande ville est une nation dans la nation ; mais c'est une nation rivale, qui prétend à l'hégémonie. Brillant d'un éclat incomparable, maîtresse dans les sciences, les lettres et les arts, elle méconnaît et elle nie l'instabilité que donne pareille maîtrise ; être souveraine chez elle ne lui suffit pas, elle se croit le cerveau de la nation, elle prétend en être la tête.

Mais le problème de l'organisation de la grande ville devient encore plus compliqué, la lutte que le reste de la nation doit soutenir pour réserver son indépendance devient encore plus intense, lorsque cette immense cité se trouve être la capitale, le siège des pouvoirs publics. Capitale, la grande ville peut-elle prétendre être autonome? Elle ne peut jouir à la fois des honneurs de capitale et des prérogatives laissées aux municipalités. Paris ne peut être en même temps ville autonome et capitale de la France. L'un est incompatible avec l'autre, il faut en prendre son parti.

Remarquez ce que la capitale donne à la ville : Paris est le siège du Gouvernement, des Ministères, de la Présidence de la République, du Parlement, du Conseil d'État, de la Cour de cassation ; c'est là que ce qui nous reste d'aristocratie provinciale a ses hôtels et vient passer la saison ; c'est à Paris que résident les ambassadeurs des puissances étrangères. C'est dans la ville-capitale que trois siècles de centralisation ont groupé l'université, les grandes écoles, les académies ; dans ses musées nationaux ont été réunis tous les trésors artistiques de la France ; à vrai dire, la province a été pillée pour enrichir le Louvre ; là, la Banque de France, les grands établissements financiers, les grandes compagnies ont leur siège, et c'est pour cela que le grand commerce y a groupé ses principaux comptoirs. Tout cela, il faut l'avouer, n'a rien de municipal.

Jetez les yeux sur une carte, et demandez-vous pourquoi toutes ces lignes de chemins de fer, convergent vers Paris, comme les

veines au cœur. Regardez fonctionner notre système administratif, nos régies financières, notre organisation judiciaire, et vous verrez que tout vient à Paris chercher une décision, un emploi, un jugement. Pourquoi ce puissant va-et-vient? pourquoi cet immense afflux? parce que Paris est capitale.

Paris est le cœur et la tête de l'État, et c'est pour cela que l'État le fait garder par une armée. Tout cela dépasse de beaucoup les attributions d'une municipalité, fût-elle aussi intelligente que celle que nous avons. Si demain, par le fait d'une nouvelle organisation municipale, l'Hôtel-de-Ville pouvait se poser en rival du Palais-Bourbon; si le Conseil municipal, maître de la police, devait, en fait, veiller à la sécurité des pouvoirs publics et s'en déclarait protecteur, le pays entier se révolterait.

Alors qu'on pourrait encore se demander si on ne doit pas, par des dispositions particulières, empêcher que ces immenses agglomérations, incessamment développées au sein des nations, ne prennent, chacune en sa région, une influence par trop prédominante et ne se constituent États dans l'État, la question semble absolument tranchée lorsqu'il s'agit de la ville-capitale. Tant que Paris prétendra être la capitale de la France, Paris ne pourra s'appartenir entièrement.

D'ailleurs, cette question de la capitale s'est posée à tous les peuples. Puisque nous en souffrons en ce moment, nous devons observer comment les autres nations l'ont résolue, et non pas demander une fois de plus aux théoriciens et aux politiciens une solution, qui, faute de bases, sera fatalement aussi mauvaise que toutes celles dont ils nous ont fait faire l'essai depuis cent ans. Si vous le voulez bien, nous allons en compagnie faire un petit voyage dans les capitales, et peut-être en rapporterons-nous quelques renseignements utiles.

I.

Je veux tout d'abord écarter la solution américaine, parce que ce qui ressemble le moins à la République française est certainement la République des États-Unis.

République fédérale, la république des États-Unis d'Amérique est une union d'États souverains, autonomes et indépendants. Chaque État est maître chez lui et n'a pas plus de droits sur les États qui l'entourent que ceux-ci n'en ont sur lui. Installer le siège des pouvoirs fédéraux, fixer la capitale des États-Unis dans un État quelconque, c'était donner à cet État une supériorité sur les autres; c'était rompre le pacte d'union. Aussi, lorsqu'en 1792 les fondateurs de la liberté américaine voulurent donner une capitale aux États-Unis, ils ne choisirent ni New-York, ni Boston, ni Philadelphie, mais ils découpèrent dans l'immense territoire américain une étroite zone, qui, par exception, ne devait avoir aucune autonomie et devait dépendre entièrement des autorités fédérales. Washington n'est pas une ville autonome, c'est la capitale, la ville fédérale, elle porte le poids de sa grandeur, elle appartient aux États de l'Union.

Cette solution est tellement dans la nature des choses, que si, demain, la France devenait une fédération de provinces autonomes, son premier acte serait de prendre des garanties contre Paris, en mettant dans les mains de l'autorité fédérale l'administration et le gouvernement de la capitale. Sans cela, grâce à sa magique attraction, grâce à la puissance incalculable que lui donnerait sa double qualité d'État plus considérable et de chef-lieu de la fédération, Paris ne tarderait pas à devenir le roi de la République.

Mais la France n'en est pas encore là; cinq cents ans de centralisation l'ont trop abâtardie pour qu'elle désire retrouver cette pleine liberté, pour qu'elle puisse comprendre cette grande indépendance; c'est à peine si nos vieilles provinces, dépecées en départements, ont encore un souffle de vie; elles ne sont pas près de devenir États autonomes. Ce n'est donc pas à celle que nous appelons la « République sœur » que nous irons demander des exemples pour l'organisation de notre capitale.

Ainsi revenons en Europe, et voyons comment les grandes nations qui nous entourent, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, et l'Angleterre, ont su résoudre la question de la capitale. Ces exemples sont limités, puisque Berlin, Vienne et Londres sont

les seules villes d'Europe qui présentent une population agglomérée comparable à celle de Paris. Je laisse de côté l'Italie et l'Espagne, car ce n'est ni Rome avec ses 300.000 habitants, ni Madrid avec ses 400.000, qui peuvent nous fournir des types exacts de comparaison. D'ailleurs Rome est une capitale récente, et le jeune royaume d'Italie n'a pas su si bien organiser sa capitale qu'il l'ait empêchée de faire faillite; ce n'est pas là un exemple à suivre.

Berlin, capitale du royaume de Prusse et de l'Empire d'Allemagne, égale et peut-être même supérieure à Vienne par sa population (1), n'est dépassée en Europe que par Londres et Paris. En 1648, à la fin de la guerre de Trente ans, elle n'avait que 6.000 habitants; maintenant c'est une des plus grandes cités du monde et son importance grandit chaque jour.

La caractéristique de l'organisation municipale de Berlin (2) est la répartition des électeurs en trois classes, suivant le *quantum* de l'impôt qu'ils payent.

Chaque année, au mois de juillet, *le Magistrat* dresse une liste des citoyens résidant à Berlin depuis un an au moins; en regard de chaque nom, on met le taux de l'impôt que chaque contribuable paie à la ville et à l'État; en Allemagne, tout le monde, sauf les indigents, acquitte l'impôt direct. Cela fait, on additionne ces sommes et on divise le total en trois parties égales; comme on a eu soin, en dressant cette liste, de classer les citoyens d'après leur importance contributive, en allant du plus imposé au moins, les électeurs se trouvent ainsi divisés en trois classes suivant la gradation de leur revenu supposé. Chaque classe, représentant, la première, les grandes fortunes, la deuxième, la moyenne bourgeoise, la troisième, les petites bourses, nomme un tiers des conseillers .En 1880, on comptait 3.378 citoyens dans la

(1) Berlin a une population de 1.230.000 habitants et une superficie 6.310 hectares, tandis que Paris, avec une population double, n'a qu'une superficie de 7.802 hectares.

(2) Voir les rapports de M. Daniel Mayer, sur les Institutions municipales de Paris et de Vienne, imprimerie Chaix, 1886-1887, et Demombynes, *Constitutions européennes*.

première catégorie; 15.653 dans la deuxième, et 135.958 dans la troisième : ainsi, 3.378 électeurs riches avaient une représentation égale à celle de 15.653 électeurs aisés et à celle de 135.958 électeurs non indigents. La moitié des élus devant, en outre, être pris parmi les propriétaires d'immeubles urbains, on voit par quelles garanties positives on a empêché une majorité de non-propriétaires et de gens sans grandes ressources, partant sans prévoyance, de s'emparer de l'administration de la ville et de disposer d'immenses ressources, à tort et à travers, sans songer au lendemain.

Au point de vue électoral, Berlin se divise en 42 quartiers; dans chaque quartier, chaque classe nomme un conseiller, ce qui fait une *Assemblée municipale* de 126 membres nommés pour six ans, renouvelables par tiers tous les deux ans. Les séances sont publiques et le mandat gratuit; l'Assemblée élit un président, fixe la date et la durée des sessions et exerce un contrôle illimité sur tous les actes de l'administration.

L'administration est personnifiée par le *Magistrat*. Le Magistrat, qui exerce le pouvoir exécutif, est un collège, une seconde assemblée, composée de 34 membres: le premier et le second bourgmestre, quinze échevins recevant un traitement de 7.000 à 15.000 francs et dix-sept échevins non payés. Le premier bourgmestre préside le « Magistrat », s'occupe de l'administration générale, mais il doit, sauf extrême urgence, s'entendre avec ses collègues avant de prendre des mesures d'exécution; son traitement est à 37.500 francs (30.000 marks). Tous les membres du « Magistrat » sont nommés par l'Assemblée municipale, en dehors d'elle-même, sous la réserve de la confirmation royale; l'Assemblée fixe leur traitement. Les titulaires payés, véritables fonctionnaires, sont élus pour douze ans, les autres pour six ans; à l'expiration de leurs fonctions, les premiers ont droit à une pension de retraite. Les affaires municipales sont divisées en cinq grandes commissions : finances, enseignement, assistance publique, voirie, architecture; chacun de ces départements est dirigé par un certain nombre des membres du « Magistrat », qui se trouvent ainsi répartis dans ces cinq commissions. Enfin, une

dernière disposition de la loi donne au « Magistrat » le pouvoir et le droit d'empêcher l'exécution d'une mesure ordonnée par l'Assemblée municipale, lorsque cette mesure paraît illégale, contraire au bien de l'État et à l'intérêt de la commune. Lorsqu'un pareil conflit se produit, on nomme une commission mixte issue des deux assemblées pour essayer d'arriver à une entente; si l'accord ne peut se faire, le Gouvernement tranche le débat. Cette dernière disposition, fort importante, assure au « Magistrat », à l'administration exécutive, une véritable stabilité, tout en le laissant, autant qu'il est besoin, dans la main de l'Assemblée municipale.

Tel est le gouvernement supérieur de la Ville. Pour les affaires de moindre importance, il est un principe inscrit dans la loi et consacré par les mœurs, qui permet à la commune de répartir les services administratifs entre les citoyens. Un simple citoyen peut recevoir de la municipalité le mandat gratuit et obligatoire de s'occuper, pendant trois ans, d'un service; ce système appelle énormément de gens à la vie municipale et assure un contrôle très actif. C'est en vertu de ce principe que Berlin se trouve divisé en deux cents districts pour l'expédition des affaires locales, et que, dans chacun d'eux, un président et un adjoint secondent l'administration municipale. Un grand nombre de comités, composés des membres de l'Assemblée, ou du « Magistrat », et de simples particuliers, exercent dans chaque département, sous la direction du « Magistrat », un pouvoir de contrôle de direction et d'exécution.

Enfin, la police locale, aussi bien que la police générale, appartiennent au Gouvernement, en vertu d'une loi de 1850, qui autorise cette mainmise dans toutes les villes importantes. Le Gouvernement rétribue le personnel; la municipalité paie les autres frais sans aucun droit de discussion ni de contrôle.

L'organisation municipale à Vienne est à peu près identique à celle de Berlin. On y trouve les mêmes particularités et les mêmes éléments; la répartition des électeurs en classes d'après le taux de leurs contributions, l'Assemblée communale, et le « Magistrat ». Il y a toutefois une différence à signaler en ce qui concerne la

police : la Ville conserve la direction de la police pour tout ce qui a un caractère municipal.

Le système que nous venons d'étudier à Berlin et à Vienne, que l'on peut appeler le système allemand, est certes très ingénieux; il concilie fort bien l'action gouvernementale et l'action municipale dans l'administration de la cité-capitale.

Les intérêts généraux et nationaux sont sauvegardés par cette remise de la police entre les mains du pouvoir; dès l'instant que l'État se charge du maintien de l'ordre dans la ville où se trouve le siège des pouvoirs publics, il a toute la sécurité voulue; il ne pourrait s'en prendre qu'à lui-même des attentats qui seraient commis contre sa sûreté.

Cette garantie se trouve encore renforcée par la prédominance que le système électoral assure à l'élément conservateur. La répartition des citoyens en trois classes, l'obligation de choisir la moitié des élus parmi les propriétaires fonciers du sol, donnent la majorité dans l'Assemblée communale non pas à une oligarchie de riches et de parvenus, mais aux plus fort imposés, c'est-à-dire, en fait, à ceux qui détiennent la plus grande partie du sol urbain, par conséquent aux individus les plus intéressés à la bonne administration des finances et des services municipaux. Une pareille assemblée peut exercer un grand pouvoir de contrôle.

Le « Magistrat » chargé de l'administration a, vis-à-vis de l'Assemblée communale, assez d'indépendance pour assurer à la ville les administrateurs qu'elle désire, sans les transformer en simples agents d'exécution à la merci de l'Assemblée qui les nomme.

Ajoutez à cela le grand nombre d'individus appelés à la vie municipale et à la direction des affaires de la cité. A Berlin, je trouve, pour une population de 1.220.000 âmes, 560 citoyens chargés des affaires municipales, sans compter les nombreux particuliers, membres des Commissions; l'Assemblée municipale a 126 membres, le « Magistrat » 34, et les Districts 400.

Ce système paraît donc excellent; son seul défaut, que l'observation révèle, est de n'être pas applicable en France. Je ne dis pas cela à cause des modifications qu'il faudrait forcément lui

faire subir pour l'adapter à un nouveau milieu; mais la base même sur laquelle il repose, la répartition des électeurs en trois classes, est impossible à Paris. Tout d'abord, nos sentiments ultra-égalitaires y répugneraient; on peut trouver cela ridicule, je le concède; mais, comme il s'agit de réformes possibles et pratiques, il ne faut pas en proposer une qui n'aurait jamais aucune chance d'être adoptée. Mais ce n'est pas là la seule raison, car enfin l'opinion publique a souvent tort, et le propre des véritables hommes d'État est de la modifier et de la ramener au juste; le système de la répartition des électeurs en trois classes, d'après la somme d'impôts qu'ils payent, n'est possible que lorsqu'il s'agit d'impôts directs. Alors seulement on sait d'une façon précise combien chaque particulier paye à l'État et à la Ville. Mais lorsqu'une ville, loin de tirer ses seules ressources de l'impôt direct comme Berlin et Vienne, voit au contraire plus de la moitié de ses recettes provenir des impôts indirects; lorsque Paris, sur 263 millions de recettes, en trouve plus de 160 dans l'octroi, les halles, marchés, entrepôts, etc..., comment voulez-vous qu'on répartisse les citoyens en classes? On ne peut déterminer légalement la puissance contributive de chacun. Faire cette répartition en se basant sur les seuls impôts directs, serait une injustice, ce serait exclure de la vie municipale ces nombreux Parisiens que l'octroi, payé par eux, rédime de l'impôt direct; à Paris, une bonne partie de la population ouvrière ne paie pas d'impôt direct, tandis qu'en Allemagne, où il n'y a pas d'octroi, tout le monde paie cet impôt.

Si le système allemand ne peut nous fournir d'utiles éléments pour une meilleure organisation de la municipalité parisienne, nous rencontrerons peut-être en Angleterre matière à de bonnes observations.

Quand on arrive à Londres, dans cette province couverte de maisons dont l'organisation résume le génie national de l'Angleterre, on est tout d'abord vivement étonné. Sur une superficie quintuple de celle de Paris vit un peuple de quatre millions d'habitants; à aucune époque de l'histoire on n'a vu pareille cité.

Ni Babylone, ni Memphis, ni jamais grande ville de la Chine n'eut aussi nombreuse population. Une fois entré dans ce labyrinthe de maisons, on dirait qu'on n'en pourra plus sortir; on peut cheminer pendant des lieues sans jamais contempler autre chose que des maisons de briques et des monuments de pierre.

D'aucun observatoire, d'aucun site on ne peut voir l'ensemble de Londres, même quand le brouillard et la fumée n'obscurcissent pas l'atmosphère. Du haut des monuments construits au milieu de la Cité, on n'aperçoit que les faîtes d'innombrables maisons, les tours des églises, et le croissant du fleuve avec ses ponts, les bateaux à vapeur qui le parcourent incessamment; mais une immense moitié de la ville manque toujours au panorama.

L'accroissement normal de la population londonienne, qui, dans la dernière décade était de 45.000 personnes, est maintenant de 60.000 habitants chaque année; l'augmentation est la même que si un village peuplé de 240 personnes surgissait tous les jours pour s'ajouter à l'immense agglomération (1); en moyenne, plus d'une maison par heure vient se dresser autour des 530.000 autres que comprend déjà la Métropole.

Capitale du Royaume-Uni et de l'Empire britannique, siège du Parlement et des Ministères, Londres n'est pas seulement la capitale de l'Angleterre et de ses colonies, elle est encore la capitale du commerce de l'Europe, je devrais dire du monde. Comme marché de capitaux, Londres n'a point de rivales dans le monde; à elle seule, elle a autant de capitaux disponibles que tous les autres marchés d'argent réunis; c'est à ses banques que viennent s'adresser les gouvernements en détresse, les compagnies de mines et de chemins de fer. Première cité du monde par le commerce de l'argent, Londres est aussi la première par le mouvement des échanges et par l'importance de ses navigations maritimes. C'est le principal marché de la terre pour les thés, les cafés et la plupart des denrées coloniales; c'est là que sont apportées les laines d'Australie et d'Afrique. Le port de Londres est un monde où l'Europe entière vient s'approvisionner.

(1) Reclus, *Géographie universelle*, t. IV.

Tous ces détails ont leur valeur pour l'étude que nous poursuivons; comme ville et comme capitale, Londres présente une complication beaucoup plus grande que l'agglomération parisienne; nous avons ainsi un excellent terme de comparaison. Voyons donc quelle solution les Anglais ont su donner à la question de la Capitale.

Le territoire de Londres appartient à quatre comtés : les comtés de Kent, d'Essex, de Middlesex et de Surrey. C'est surtout dans ces deux derniers comtés que se trouve l'agglomération londonnienne; l'un embrasse toute la partie de Londres située au nord de la Tamise, l'autre toute la partie située au sud. Supposez qu'à Paris la rive droite appartienne à un département, et la rive gauche à un autre. Mais ce n'est là qu'une simple comparaison dans les termes, car, en fait, cette division de Londres par les comtés n'a d'utilité que pour certaines attributions judiciaires.

Pour l'administration proprement dite, Londres est partagé en paroisses et en districts. — Vingt-trois paroisses, dont quelques-unes ont une population considérable, ont leur administration propre, qui est le *vestry*. Cinquante-neuf autres, plus petites, sont réparties en quinze districts, administrés par un bureau spécial. Avec la Cité, qui forme un groupe à part et qui a son organisation particulière, Londres comprend donc trente-neuf centres municipaux ou districts.

Il faut distinguer avec soin la Cité de la Métropole. La Cité n'est qu'un des districts de la Métropole, mais un district qui a des privilèges et une constitution spéciale. Appuyée sur ses cent vingt chartres, dont la première remonte à Édouard le Confesseur, la Cité a su résister vaillamment à toutes les attaques; seule, elle a su échapper à la réforme de 1835. A l'heure actuelle, elle repose encore sur l'antique organisation des guildes, ou corps de métiers. — Son corps électoral se compose de 76 *Civery companies*, corps de métiers qui comptent 7.000 membres, et de 2.000 *freemen* occupant un loyer annuel de 250 francs au moins. Dans chaque *ward*, ou quartier, les freemen élisent un certain nombre de *councilmen*, nommés pour un an, et un *aldreman*, ou adjoint, nommé à vie. Le *common council*, qui comprend

206 conseillers et 26 aldermen, présidé par le lord-maire et partagé en 25 comités, exerce des pouvoirs administratifs, exécutifs et même législatifs. La Cité a sa police à part, ses cours de justice et de finances; seuls, les travaux publics lui échappent pour être confiés à un organisme supérieur. Élu pour un an par les aldermen réunis au Guildhall, le lord-maire est le premier citoyen d'Angleterre et, dans les limites de sa circonscription, *dans la Cité*, il a le pas sur tout le monde, le souverain excepté; il est juge de paix, clerc des marchés, jaugeur des vins, mesureur du charbon de terre, du sel, des fruits, conservateur au port de Londres, amiral de la Tamise; aux cérémonies du couronnement, il figure comme sommelier en chef; c'est le premier personnage du royaume. — En réalité, c'est un personnage de représentation, il personnifie le vieux Londres, mais n'exerce aucun pouvoir; en dehors de son étroite Cité, il n'a aucune autorité, et il faut être ignorant des choses de l'étranger pour le croire le maire de Londres, le chef de cette immense agglomération.

Les trente-huit autres districts qui, avec la Cité, comprennent la ville de Londres, ont une circonscription, la plupart du temps la paroisse, déterminée par la coutume. — L'assemblée, le *vestry*, se compose de tous les habitants qui paient la taxe des pauvres, chaque contribuable jouissant d'un nombre de voix proportionnel au chiffre de ses impôts, sans toutefois pouvoir dépasser le nombre de six; est éligible tout électeur inscrit pour un revenu supérieur à quarante livres (1.000 francs.) — Gratuité des fonctions, renouvellement par tiers, ministres et officiers de paroisse membres de droit du *vestry;* telles sont les règles qui s'appliquent aux trente-huit districts. — Plus de 3.000 *vestrymen* prennent ainsi part à l'administration de la capitale. Bien que des actes successifs du Parlement aient restreint leur domaine, ils ont encore pour attribution les funérailles, les bains et lavoirs, la voirie locale, le service et le budget des églises, les petits égouts, le pavage, l'éclairage, la surveillance des maladies épidémiques.

Les trente-neuf districts sembleraient trente-neuf villes juxtaposées et incapables d'aucune action commune; les questions et

les travaux d'intérêt général paraîtraient singulièrement compromis, s'il n'y avait au-dessus de ces paroisses autonomes une autorité chargée de tout ce qui présente un caractère d'utilité générale et munie du pouvoir et des ressources nécessaires pour mener son œuvre à bout.

Pendant longtemps, cet organisme supérieur manqua ; mais, en 1858, le Parlement, pour aider au développement de Londres, créa le *Bureau central métropolitain*, composé de quarante-six membres élus pour trois ans par la Cité, les districts et les paroisses. Chargé d'abord des grands travaux, tels que les eaux, les égouts, l'assainissement de la Tamise, le drainage, le Bureau central vit ses attributions s'étendre peu à peu. Il joue, au dire des Anglais, un peu le rôle d'une bonne à tout faire, *A maid of all works*.

Cet organisme supérieur donna de si bons résultats, qu'en 1888 on créa un Conseil général, qui, avec les attributions du Bureau central, reçut encore le pouvoir d'approuver certaines décisions des Conseils de districts.

Le partage des ressources entre les districts et le Conseil général se fait très simplement. L'État absorbant presque toutes les sources des revenus indirects, et la ville de Londres n'ayant pas d'octroi, les administrations locales ont dû se rabattre sur l'impôt direct. — Le Conseil général prélève sur les districts une taxe métropolitaine, et, à leur tour, districts et paroisses établissent des taxes analogues sur leurs habitants, ayant soin de fournir à chaque contribuable un détail exact de l'emploi de la somme qu'il doit payer.

Quant à la police, elle est entièrement entre les mains du Gouvernement. Dirigée par un Commissaire en chef qui dépend immédiatement du ministre de l'Intérieur, son action s'étend sur toute l'agglomération londonnienne ; ses dépenses sont supportées un quart par l'État, trois quarts obligatoirement par les districts.

Grâce à leur sens pratique, les Anglais paraissent avoir compris et résolu la question de la capitale. Ils ont su laisser à la ville de Londres toute sa liberté, toute son autonomie muni-

cipale ; ils ont su donner à la capitale du Royaume-Uni, de l'Empire britannique, toute la sécurité qu'elle pouvait désirer.

Avec ses trente-neuf communes, Londres jouit de tous les avantages du self-government, sans danger pour l'État ; plus de 3.000 citoyens s'occupent des affaires municipales, qui leur sont entièrement remises.

Avec son Bureau central métropolitain, devenu son Conseil général, la grande ville anglaise voit ses quartiers s'embellir et sa salubrité s'augmenter chaque jour.

Tout en conservant ses centres d'action locale, Londres a réussi à être aussi bien administré que n'importe quelle autre capitale, et cela au moindre prix ; sa dette est insignifiante. — Et ces mêmes communes, ces mêmes paroisses, qui assurent aux citoyens l'administration de leurs affaires municipales, sont le siège et la garantie des vieilles libertés locales ; ce sont elles qui donnent à l'État sa grande sécurité, et rendent impossibles ces soulèvements et ces crises violentes que provoque et favorise ailleurs la centralisation excessive du gouvernement. Que deviendrait le Parlement d'Angleterre en face d'un parlement municipal représentant 2 millions 1/2 d'habitants ?

La solution anglaise de la question de la capitale paraît donc excellente : est-elle applicable à Paris ?

II.

Paris aurait ses vingt-cinq communes, comme Londres a ses trente-neuf districts.

Exposons notre projet ; cela fait, nous en discuterons les avantages et les inconvénients.

On ferait de la Ville de Paris un départementent, lui ajoutant un territoire suburbain pris sur les communes du département de la Seine ; ce territoire serait limité par la Seine, la Marne et la ligne formée par les anciens forts, c'est-à-dire la petite banlieue de Paris. Le reste du département de la Seine serait annexé au département de Seine-et-Oise.

Vingt-cinq communes, formées par les vingt arrondissements

de Paris et le territoire suburbain, seraient créées. Chacune de ces municipalités aurait un maire, des adjoints et un conseil municipal, élu conformément aux dispositions de la loi municipale du 5 avril 1884. En calculant le nombre de conseillers municipaux que cette loi donnerait à chaque commune, nous arrivons au chiffre respectable de 456 conseillers pour les municipalités du département de Paris.

Ces conseils, sans attributions, seraient des corps sans âmes, aussi leur distribuerait-on les services aujourd'hui centralisés à la Préfecture de la Seine, à savoir : les actes de l'état civil, l'instruction publique, les cultes, les cimetières, l'administration communale proprement dite, certains actes appartenant aujourd'hui à la police municipale, tels que l'éclairage de la voie publique et des établissements communaux, les logements insalubres, l'entretien des édifices communaux, les bureaux de bienfaisance, la voirie et les travaux neufs et d'entretien des rues secondaires, des chemins vicinaux et ruraux, etc.

Au-dessus de ces vingt-cinq communes, pour assurer l'exécution de la bonne direction des travaux d'utilité générale, fonctionnerait un Conseil général.

On aurait un Conseil générale répondant à l'importance de sa mission et on en assurerait l'accès aux capacités, aux intelligences et aux intérêts qui doivent y être représentés, en le faisant nommer au scrutin de liste par un collège électoral formé des 456 conseillers municipaux des 25 communes de Paris. Ce serait le suffrage à deux degrés qui se pratique déjà pour les élections sénatoriales.

Le conseil général du département de Paris aurait 50 membres, deux par commune, et il serait spécifié que les fonctions de Conseiller municipal de l'une quelconque des 25 communes de Paris sont incompatibles avec celles de conseiller général du département de Paris.

Les attributions du Conseil général comprendraient tous les travaux et tous les intérêts qui ont besoin, pour leur bonne exécution et pour leur parfaite gestion, d'être centralisés. En feraient donc partie :

La police municipale et les travaux publics comprenant la grande voirie (1), l'établissement et l'entretien des grandes voies de communication; les eaux, égouts, canaux, aqueducs, prises d'eaux, épuration des eaux d'égout, éclairage, électricité, plantations et promenades publiques;

Hygiène et salubrité, voitures publiques, navigation; halles centrales, entrepôts généraux;

Établissement et perception des taxes d'octroi, paiement des dettes municipales de Paris et des autres communes entrant dans le département de Paris;

Immeubles départementaux.

Les intérêts départementaux, c'est-à-dire communs aux vingt-cinq communes de Paris, seraient administrés sous la surveillance du Conseil général, ainsi que cela a lieu dans tous les départements, par un préfet, qui prendrait le nom de Préfet de Paris.

Enfin le service de la police et le maintien de l'ordre dans la capitale seraient confiés à un fonctionnaire relevant directement du ministre de l'Intérieur. Des attributions actuelles du Préfet de police, on rendrait au parquet ce qui lui appartient dans toutes les villes, et aux maires des vingt-cinq communes les services de voirie, qui sont véritablement de leur compétence; le budget de la Préfecture de police serait compris dans celui du ministère de l'Intérieur, examiné et discuté comme une dépense d'État; le département de Paris verrait sa part contributive fixée par le Parlement.

Ce n'est pas tout de créer de nouveaux organismes, il faut leur donner des ressources qui assurent leur vie. — Les ressources des vingt-cinq communes du département de Paris seraient donc celles que la loi accorde à toutes les communes, sauf les recettes d'octroi et les droits de voirie et de stationnement, qui seraient accordées au Conseil général pour le paiement des dettes municipales de Paris et des anciennes communes et pour l'exécution de grands travaux d'utilité générale.

(1) La grande voirie comprendrait les artères principales, les quais, les boulevards et avenues, les routes départementales et d'intérêt commun et les grandes rues conduisant aux gares et aux principaux établissements publics.

Le département de Paris aurait, lui aussi, les mêmes ressources que les autres départements, et il devrait consacrer l'excédent de ses recettes sur ses dépenses en subventions aux communes qui en justifieraient la nécessité.

L'organisation nouvelle comprendrait donc :

1° Vingt-cinq communes formées des arrondissements actuels de Paris et de cinq arrondissements suburbains, administrées chacune par un maire, des adjoints et un conseil municipal, élu conformémen taux prescriptions de la loi de 1884 ;

2° Un Conseil général composé de 50 membres, élus au scrutin de liste par les conseillers municipaux des 25 communes, et chargé de gérer les intérêts généraux du département de Paris ;

3° Deux préfets; l'un, appelé Préfet de Paris, chargé d'administrer, sous la surveillance du Conseil général, le département de Paris; et l'autre, appelé Préfet de police, chargé, sous la direction du ministre de l'Intérieur, du maintien de l'ordre dans la capitale.

Tel est le projet qui me paraît le plus capable de concilier l'indépendance du pouvoir et la liberté de Paris.

Diverses objections peuvent y être faites.

Les centralisateurs gémiront peut-être de voir leur belle machine rompue; ils diront que, dès qu'on enlève à l'administration un service, il ne peut que péricliter et que tout va aller mal du moment qu'il n'y aura plus une action unique.

Je me permettrai de leur faire remarquer que le Préfet et le Conseil général auront précisément pour fonction et pour attribution tous ces services, qui réclament une direction unique; et que d'ailleurs l'idée que je leur soumets a été proposée et soutenue en 1884 par un des plus grands centralisateurs, par M. Alphand; il voyait sans doute, sous cette combinaison, une superbe occasion de se débarrasser de ce conseil municipal qui est sa bête noire. Si M. Alphand a combattu pour les vingt-cinq communes de Paris, c'est que certainement l'administration ne doit pas y perdre énormément.

Si l'administration et la centralisation n'y perdent rien, à

quoi nous sert ce projet? diront à leur tour les décentralisateurs, pour qui je suis, je l'avoue; — pourquoi cet effort pour un si mince résultat? vous maintenez dans ces nouvelles communes la détestable organisation qui fait du maire un César tout-puissant vis-à-vis de la commune, et un esclave vis-à-vis de l'autorité centrale; vous continuez à tenir les citoyens éloignés de la vie municipale, et à leur faire subir les beaux avantages de la tutelle administrative! Dans votre nouveau département, vous installez un préfet qui sera l'homme du pouvoir. Dans le département pas plus que dans la commune vous ne retrouvez la liberté locale!

En cela je suis d'accord avec vous; mais c'est justement parce que nous poursuivons le même but que je crois plus politique de ne pas tout demander; ce serait le moyen de ne rien obtenir. Tâchons d'obtenir le sectionnement de Paris en vingt-cinq communes et l'établissement du Conseil général de Paris; et puis, cela fait, nous nous efforcerons d'augmenter le nombre de nos libertés locales, de rendre la commune et le département plus libres, et plus maîtres de leurs intérêts. Cette seconde victoire remportée, les vingt-cinq communes du département de Paris en profiteront naturellement.

Le grand avantage que je vois dans le projet actuel est de mettre fin à la vieille querelle qui divise entre eux Paris et le reste de la France.

En remettant, ainsi que cela se passe dans toutes les capitales de l'Europe, Bruxelles excepté, la police entre les mains du Gouvernement; en empêchant, en face du Parlement national, la constitution d'une assemblée unique, issue du suffrage universel, pourvue d'immenses ressources, prête par conséquent à toutes les audaces et à toutes les entreprises, nous assurons la sécurité des pouvoirs publics, et le pays obtient de la ville qui a l'avantage et l'honneur d'être sa capitale les garanties qui lui sont nécessaires.

En créant vingt-cinq communes, en leur donnant des intérêts et des attributions, en appelant plus de 500 citoyens (456 dans les Conseils municipaux et 50 dans le Conseil général) à la gestion des affaires locales, nous remettons bien aux Parisiens l'adminis-

tration des affaires parisiennes, et nous entrons dans la voie du self-government.

De cette façon, Paris n'est pas sacrifié à la France, et la France ne risque pas de l'être à Paris; — la ville est libre et maîtresse d'elle-même, autant qu'elle peut l'être; les pouvoirs publics sont en sécurité, autant qu'il est besoin.

Ainsi la question de Paris-capitale semble résolue.

Robert Pinot.

LES

CORPORATIONS OUVRIÈRES.

III.

L'APOGÉE DE LA RÉGLEMENTATION (1).

Les premières mesures prises par les artisans des villes, pour limiter la concurrence et se réserver la clientèle, devinrent bientôt insuffisantes : d'une part, l'intérêt portait chacun à se soustraire, personnellement, aux règlements dont il réclamait l'application contre ses confrères; d'autre part, le développement naturel de la Fabrication, au milieu d'une population qui s'accroissait et qui s'enrichissait, menaçait constamment de créer des inégalités au profit des artisans plus capables et plus entreprenants.

Ainsi, les règlements tiraient dans un sens, dans le sens de l'égalité; la force des choses tirait dans un autre sens, vers l'inégalité. On était donc voué à la lutte fatale, à la lutte de tous les jours.

Qui l'emportera?

Les artisans sont du moins bien décidés à employer tous les moyens pour empêcher : 1° qu'aucun d'eux ne s'élève au dessus des autres, de manière à attirer à lui la clientèle de ses concurrents; 2° que le nombre des artisans ne se multiplie, de manière à diminuer la part de clientèle de chacun.

Plus ils ont à craindre d'être débordés, plus ils se serrent les

(1) Voir la livraison précédente.

uns contre les autres, comme un troupeau de moutons en présence de l'orage.

C'est de ce besoin de groupement que va naître enfin la *Corporation*.

I.

Jusqu'ici nos artisans ne formaient pas des Corporations.

Ils étaient bien soumis à des règlements, mais c'étaient uniquement des règlements municipaux, à la façon de ceux qui régissent les artisans de nos jours.

Ils avaient bien un personnel, représenté par les bayles; mais ces derniers, quoique faisant partie du métier, n'étaient pas directement nommés par lui, mais par les Capitouls, par la municipalité de Toulouse.

C'était donc là, purement et simplement, un régime de police municipale.

Pour que les artisans constituassent une Corporation, il fallait qu'ils eussent une vie propre. En effet, une Corporation n'est pas autre chose qu'une association de particuliers munie des moyens de pourvoir à un intérêt commun.

Or ces moyens manquaient à nos artisans, car ils n'avaient pas d'argent; ils n'avaient pas une caisse commune.

Mais ils devaient tendre naturellement, et par tous les moyens, à être en possession d'un fonds commun : c'est là un désir et un besoin qui se manifeste toutes les fois que des hommes se réunissent en vue de pourvoir ensemble à un intérêt collectif, car on ne peut rien entreprendre sans argent.

Les règlements municipaux vinrent leur fournir fort à propos les ressources qu'ils cherchaient.

Nous avons vu, en effet, que toutes les infractions aux règlements étaient punies d'une amende, qui, dans le principe, était partagée entre les bayles et le trésor municipal. Or, à mesure que la Fabrication faisait effort pour se développer et que les règlements se multipliaient, les amendes devenaient plus nombreuses. La tentation était trop belle, aussi dès que les artisans

se sentirent assez forts, ils se réservèrent une partie de ce revenu ; tel fut le premier élément d'une caisse commune, d'une « boîte » du métier.

Ce premier fonds se trouva augmenté par les dons et aumônes que des confrères, ou des bienfaiteurs étrangers, déposaient dans un tronc disposé à cet effet.

Ces deux ressources ne suffisant sans doute pas, l'usage s'établit de payer une cotisation annuelle, qui était ordinairement perçue à l'issue des assemblées de chaque métier.

Enfin, plus tard, les artisans nouvellement admis à exercer le métier durent verser une certaine somme. Chez les Ménétriers, par exemple, ce droit d'entrée était proportionnel au talent : « Si le ménétrier était habile et exercé à jouer en partie, comme un ténor, un contralto, un soprano, il devait payer dix sols tournois, tandis que, dans le cas contraire, il ne payait qu'un sol. »

Grâce à ces ressources, les artisans se trouvèrent mieux en situation de défendre leurs intérêts; ils ne furent plus arrêtés par la dépense; ils furent moins dépendants des capitouls. Ils formèrent, en un mot, une Corporation, *au point de vue des intérêts du métier.*

En effet, une bonne part de ces ressources était employée en frais de procès. C'est que, « à mesure que les corporations se multipliaient et se développaient, les procès devenaient très nombreux et formaient en général un des chapitres les plus chargés dans les comptes annuels que les bayles rendaient à la fin de leur gestion. C'était tantôt contre un de ses propres membres rebelle aux statuts, tantôt contre un métier rival, que la Corporation avait à se défendre. Tous les membres devaient être convoqués d'urgence et décider, à la majorité des voix, s'il y avait lieu, ou non, d'entamer l'affaire. En vertu de ces délibérations, les bayles étaient chargés de poursuivre ces longues et dispendieuses procédures, successivement devant la cour de Messeigneurs les Capitouls, devant le Parlement, ou les juridictions supérieures (1). »

(1) Du Bourg, *loc. cit.*

Mais à mesure que la concurrence augmente, on tend à se rapprocher toujours plus les uns des autres, à s'entr'aider mutuellement davantage : c'est le sentiment qu'éprouvent naturellement les hommes, en présence d'un danger commun qui va croissant. Bientôt la caisse n'est plus seulement chargée de pourvoir aux intérêts généraux du métier, mais *à l'assistance mutuelle* des gens du métier en cas de malheur.

Il ne s'agit pas là, bien entendu, d'une organisation expresse, indépendante de la précédente ; c'est une institution de fait ; c'est une simple extension de la Corporation de métier. C'est-à-dire que l'existence d'une caisse permet de venir en aide aux confrères malheureux, de pourvoir, par exemple, aux frais de maladie, aux frais d'enterrement. Certains confrères sont parfois désignés pour visiter les malades, « excepté, disent certains statuts, si la maladie est pestilentielle ».

Les Boulangers procurent aux confrères malheureux « le barbier, le médecin et l'apothicaire ». Les Ménétriers, et plusieurs autres métiers, étendent ces secours à ceux « qui auraient été déclarés en faillite et n'auraient pas de quoi payer leurs dettes, à cause de leur pauvreté (1) ».

Les statuts des Pâtissiers sont très explicites : « Quand un maître dudit office, de bonne et honnête conduite, tombera dans la misère par adversité et qu'il sera notoirement pauvre, la confrérie sera tenue de venir à son secours et de l'aider à vivre tant qu'il sera de ce monde, à la discrétion des bayles et des maîtres de l'office. Pareillement, la confrérie devra venir au secours de tout compagnon, qui, après avoir servi longtemps et fidèlement un ou plusieurs maîtres de l'office, tombera dans la misère et ne pourra gagner sa vie (2) ».

Mais tous les statuts conservent à ces secours le caractère de prêts, que le donataire doit rembourser, dès que cela lui est possible. Par là, on évitait très heureusement de compromettre les ressources de la Corporation. « Et aussi, disent les statuts des Peintres-Verriers, ledit maître s'obligera à la boiste dudit

(1) Du Bourg, *loc. cit.*, p. 15.
(2) *Ibid.*

office de rendre et payer ce qu'il aura prins et reçu, quand viendra en meilleure fortune (1) ».

Enfin, au moyen des ressources contenues dans la caisse, on put célébrer en commun la fête patronale et les offices pour les morts; on put entretenir une lampe devant l'image du saint Patron. C'est le commencement des fameuses *Confréries*, dont nous verrons et dont nous expliquerons plus loin le développement.

Tel fut le merveilleux effet de cette « caisse » commune, qui permit de créer un groupement corporatif au triple point de vue des *intérêts du métier*, de *l'assistance mutuelle* et des *besoins religieux*.

Voilà donc nos gens de métiers en possession d'une organisation positive, qui assure leur indépendance et leur action. Au lieu de la simple confraternité naturelle, qui les unissait jusqu'alors, nous voyons apparaître une véritable *Corporation*.

Dès lors, les artisans sont plus forts pour faire obstacle à la concurrence grandissante. Ils vont le prouver, en augmentant encore la réglementation et les mesures restrictives derrière lesquelles ils essayent de s'abriter.

II.

Jusqu'ici, les gens de métier n'avaient entrepris de limiter la concurrence que par une série de mesures réglementaires ayant pour but d'empêcher de fabriquer mieux, ou à meilleur marché. Mais, en somme, l'entrée du métier restait libre; elle restait ouverte à tout le monde, tout ouvrier pouvait devenir Maître.

Même à l'origine, la Corporation n'était pas obligatoire. Nous trouvons, en effet, dans presque tous les statuts, la mention d'hommes du métier désignés en langue vulgaire sous la dénomination de « privat », ou « strangier », c'est-à-dire ne faisant pas partie de la Corporation, ou étrangers à la ville. Parmi les statuts du quinzième siècle conservés dans les archives de Toulouse, deux seulement leur refusent le droit d'exercer le métier dans la ville

(1) Du Bourg, *loc. cit.*, p. 44.

et d'y débiter leurs produits, ce sont ceux des Parcheminiers et ceux des Naypiers.

Mais la Corporation une fois bien constituée, une fois en possession de la puissance que donne un fonds commun largement alimenté, les artisans se sentent capables d'aller plus loin; ils osent former le projet de limiter le nombre des artisans, et même de se réserver purement et simplement le métier, à eux et à leurs enfants. Cette perspective était trop séduisante pour qu'ils n'essayassent pas de la réaliser, du moment qu'ils en avaient les moyens.

Limiter le nombre des artisans, fermer le métier, c'était là évidemment un coup de maître; c'était le moyen le plus sûr de tarir la concurrence dans sa source.

Aussi l'idée est-elle aussitôt appliquée, dans toutes les villes, d'un bout de la France à l'autre, car, dans toutes les villes, ainsi que nous l'avons vu, les artisans étaient les maîtres et l'organisation des métiers avait suivi la même marche.

Il est donc décidé que nul, désormais, ne pourra ouvrir boutique, sans avoir fait un *chef-d'œuvre*, dont l'objet est minutieusement défini par les statuts.

A Toulouse, par exemple, le Ceinturier doit tailler et ornementer « une ceinture pour dames de quatre doigts de large, en bon cuir, garnie de boutons avec des ornements en argent et une ceinture pour homme, large d'un pouce, en bon cuir, garnie d'acier bruni ». Le Barbier, après avoir « apprêté ses quatre lancettes, doit répondre aux questions des bayles sur la chirurgie, la phlébotomie et les ventouses, et raser, en dernier lieu, une barbe avec un rasoir neuf ». Le tonnelier doit confectionner « une pipe, une barrique et un tonneau ». L'Espacier doit « forger, appointer et garnir une épée ». Le Naypier doit peindre, « suivant la répartition des couleurs en usage dans le pays », un jeu de cartes. Le Pâtissier est tenu de présenter « trois pâtés de chapons faits, dressés, cuits et assaisonnés d'une façon convenable et honnête; six pâtés d'assiettes, quatre tartes d'Angleterre, quatre darioles à la crème, un dauphin et une fleur de lys à la crème. (1) », etc.

(1) Du Bourg, *loc. cit.*

A Paris, le chef-d'œuvre est également obligatoire : « Nus, disent les Tailleurs, ne puet lever establie (s'établir), de ci adonc que (jusqu'à ce que) li mestres qui gagnent le mestier aient veu et regardé s'il est ouvrier soufisant de coudre et de taillier. Et s'ils le trouvent soufisant, il puet establie lever et tenir ostel comme mestre (1) ». Celui qui voudra s'établir, disent les Drapiers de soie, « il conviendra que il sache faire le mestier de touz poinz, de soy, sans conseil ou ayde d'autruy, et qu'il soit à ce examiné par les gardes du mestier (2) ». Les Fourreurs de chapeaux veulent qu'on « saiche fourrer de touz poins un chapel (3). Les Oublieurs veulent qu'on fasse en une journée mille petits gâteaux appelés nielles.

Il est inutile de multiplier ces exemples que l'on peut retrouver dans tous les statuts de métiers.

Par lui-même, le chef-d'œuvre constitue déjà une sérieuse barrière à l'envahissement du métier; mais son caractère d'exclusivisme ressort encore plus nettement des conditions dans lesquelles se fait cet examen.

Il est évident que la qualité des juges est de la plus haute importance pour garantir l'impartialité de cette épreuve. Or, quels sont les juges? Ce sont précisément les Maîtres qui pratiquent déjà le métier; c'est-à-dire précisément ceux qui ont intérêt à empêcher l'admission de nouveaux artisans, ceux qui veillent avec un soin jaloux à se réserver pour eux-mêmes le monopole du métier. Qu'ils le voulussent ou non, leur justice était partiale, car il ne faut jamais exiger que des hommes pratiquent couramment des vertus héroïques. Il eût fallu de l'héroïsme pour être seulement juste dans de pareilles circonstances, pour juger équitablement ses propres concurrents, ses propres adversaires. Cela est élémentaire.

Et non seulement l'admission est difficile, par le fait des juges, mais elle l'est encore par les conditions imposées pour le chef-d'œuvre et qui montrent bien que l'unique préoccupation est d'empêcher l'envahissement du métier.

(1) *Livre des Métiers*, tit. 56, art. 3.
(2) *Ibid.*, tit. 40, art. 1.
(3) *Ibid.*, tit. 94, art. 7.

C'est ainsi, par exemple, que le chef-d'œuvre n'est pas laissé au candidat ; il est acquis à la Corporation, il tombe dans la caisse du métier. On augmente donc, — aux frais des étrangers, — les ressources de la Corporation ; en second lieu, on écarte les candidats, en leur enlevant le produit de leur travail. Et ne croyez pas que la chose soit de peu d'importance, car, avec le temps, c'est-à-dire à mesure que la concurrence monte, le chef-d'œuvre est rendu de plus en plus difficile, de plus en plus long, de plus en plus coûteux. Dans certains métiers, on en arrive à demander un chef-d'œuvre qui exige une année entière de travail. C'est là une dure épreuve pour de jeunes ouvriers, n'ayant pour vivre que le travail de leurs mains.

Naturellement, les statuts s'efforcent de colorer l'établissement du chef-d'œuvre d'un prétexte de bien public. Ils disent, en général, qu'il a pour but de maintenir la perfection du travail. Il est bien évident que plus les épreuves étaient difficiles, plus le nombre des artisans était limité, plus on avait de chance d'obtenir le fini du travail.

Mais ce n'est pas là la question : il s'agit simplement de savoir si c'est dans ce but que le chef-d'œuvre a été institué. Or, sur ce point, il n'y a pas de doute possible : le chef-d'œuvre n'a pas été institué pour assurer, comme on le disait, la perfection du travail, mais uniquement pour empêcher le développement de la concurrence, l'introduction de membres étrangers.

Et la preuve, me direz-vous? La preuve, elle est précisément dans ces mêmes articles des statuts qui instituent le chef-d'œuvre.

Si on n'avait eu en vue que la perfection du travail, on aurait soumis tout le monde à cette épreuve, afin de ne laisser entrer dans le métier que les artisans notoirement capables de l'exercer. Cela est évident.

Or il n'en est pas ainsi. Les statuts proclament une exception bien caractéristique : ils dispensent du chef-d'œuvre les fils, les gendres et les veuves de Maîtres, et ils les dispensent, en outre, soit de la totalité, soit tout au moins de la moitié du droit d'entrée.

Ainsi, aucune preuve de capacité n'est exigée pour les membres de la famille. On demande seulement aux veuves d'avoir une bonne

conduite, ce qui est évidemment louable, mais ne témoigne d'aucune préoccupation relative à la capacité. « Quand un maître ira de vie à trépas, disent les statuts des pâtissiers de Toulouse, qui reproduisent une disposition générale, si sa femme lui survit, cette veuve aura la faculté de continuer à tenir la boutique de son mari tout le temps de sa viduité, pourvu qu'elle soit de bonne vie et d'honnête conduite (1) ».

N'est-il pas clair, après cela, que l'on entend tout simplement se réserver le privilège du métier pour soi et pour sa famille, que l'on veut à tout prix se réserver un monopole?

Remarquez bien que je n'examine pas, pour le moment, la question de savoir si cela est bien ou mal, — nous le verrons bien par la suite, — je tiens seulement à établir que le chef-d'œuvre a tout simplement pour but de constituer un monopole, et que ce monopole est établi par un procédé purement factice et arbitraire.

Mais voici d'ailleurs qui rend encore plus évidente la préoccupation exclusive de se réserver le monopole du métier.

Bientôt, on ne trouva plus ces diverses épreuves suffisantes pour écarter les concurrents, car une fois en veine de se réserver un monopole, on est toujours porté à aller plus loin; c'est là une pente sur laquelle tout homme glisse facilement, lorsque rien ne l'arrête.

C'est ainsi qu'un certain nombre de statuts en arrivèrent à décider que nul ne pourrait exercer le métier en qualité de Maître, *s'il n'était lui-même fils de maître.*

« Nus, disent les statuts des Tisserands de Paris, ne doit avoir métier de toissarrenderie, se il n'est filz de mestre (2). » Voilà du moins qui est clair et dépouillé d'artifice : on ne se donne même plus la peine d'invoquer un prétexte.

A Paris, les Drapiers, les Monnayeurs, les Batteurs d'or, les Brodeurs, les Boyaudiers, les Ferrailleurs, les Oiseliers, les Bouchers, etc., avaient adopté la même mesure. Chez ces derniers, chaque étal se transmettait de mâle en mâle, comme la couronne de France,

(1) Du Bourg, p. 53.
(2) Tit. 54, art. 6.

et si le boucher ne laissait que des filles, son étal ne pouvait être acheté que par un confrère. Même interdiction chez les Tupiniers de Sevrey : « Aucun d'eux ne peut et ne doit apprendre le métier et industrie de potier de terre, qu'à ceux qui sont issus d'eux du côté du père (1). »

En outre, dans certains métiers, on limitait le nombre des Maîtres, ce qui n'avait évidemment pas d'autre but que de limiter la concurrence : ainsi, à Paris, chez les Orfèvres, ils ne devaient pas dépasser 300 ; chez les Brodeurs, 100 ; chez les Horlogers, 72 ; chez les Batteurs d'or, 40 ; chez les Imprimeurs, 32 ; chez les Ferrailleurs, 12, etc. Les aspirants étaient donc forcés d'attendre qu'il y eût une place vacante, et il est inutile de dire qu'il se trouvait toujours un fils de Maître pour l'occuper. Les gens étrangers à la famille des maîtres se trouvaient donc évincés.

Certaines Corporations limitaient même formellement le nombre des étrangers que l'on pouvait admettre. Elles recevaient des fils et des gendres de Maîtres « autant qu'il s'en présentoit », mais des pauvres compagnons : un seul chez les Merciers, les Libraires et les Relieurs ; quatre chez les Cordonniers et les Savetiers ; six chez les Rôtisseurs ; dix chez les Tailleurs, etc. (2).

Voilà donc les Maîtres enfermés dans la maîtrise, comme dans une forteresse dont toutes les issues sont étroitement closes et bien gardées. Il semblerait qu'on n'eût plus, dès lors, à redouter l'intrusion des ouvriers, qu'on n'eût plus à s'inquiéter d'eux.

On se tromperait : malgré tout, ils pouvaient encore constituer un danger, et l'on crut devoir se précautionner contre eux, ainsi que nous allons le constater.

Dans les premiers temps du régime corporatif, il y eut, à la vérité, une tendance à attirer les ouvriers du dehors. « Quand les pauvres ouvriers étrangers arrivaient dans la ville (de Toulouse), le corps de leur métier les accueillait à bras ouverts, comme des membres de leur famille et leur procurait les secours dont ils avaient besoin et le travail qu'ils venaient chercher (3). » « Si des

(1) Canat de Chizy, *Les Tupiniers de Sevrey*, p. 5.
(2) Voir les statuts de ces corporations de Paris.
(3) Du Bourg, p. 56.

compagnons enlumineurs de manuscrits, disent les statuts des Enlumineurs, viennent à Toulouse pour y travailler de leur art, les artistes jurés enlumineurs de la présente ville procureront à ces compagnons un ou plusieurs Maîtres, s'ils peuvent en trouver, et leur feront donner pour leur travail un salaire juste et raisonable proportionné à leur habileté dans leur art. »

Au premier abord, il peut paraître extraordinaire que l'on attire ainsi les ouvriers du dehors, au moment même où on vient de limiter le nombre des Maîtres. Les deux faits ne sont contradictoires qu'en apparence; en réalité, ils répondent à la même idée, ils sont la conséquence l'un de l'autre.

En effet, on attire les ouvriers du dehors, parce que leur grand nombre fait baisser la main-d'œuvre, ce qui est tout à l'avantage des Maîtres qui les emploient.

D'autre part, on n'a plus à redouter leur concurrence, puisqu'on vient de mettre des obstacles à leur établissement comme Maîtres!

Cette invitation gracieuse à venir à la ville en qualité d'ouvrier n'a donc aucun inconvénient pour les Maîtres, et elle n'est qu'un leurre pour les ouvriers, puisqu'elle ne leur ouvre qu'une situation sans issue.

Malgré cela, les ouvriers arrivèrent en grand nombre, attirés par la perspective d'un travail immédiat et soutenus par l'espoir de pouvoir, — plus tard, — forcer les portes de la maîtrise, en dépit des obstacles qui y étaient amoncelés.

Mais, avec le temps, cette affluence d'ouvriers constitua un véritable danger pour le monopole que s'étaient arrogé les Maîtres; ceux-ci craignirent de voir forcer, à un moment donné, les portes de la maîtrise, et de voir s'écrouler tout cet échafaudage si habilement et si péniblement dressé.

Ils furent ainsi amenés fatalement à fortifier leurs ouvrages de défense par de nouvelles prohibitions. Telle est en effet la loi des régimes de réglementation; quand on y est une fois entré, il faut aller jusqu'au bout, il faut parcourir toute la série des règlements possibles et impossibles. Le système ne peut se maintenir qu'à ce prix, car, si la liberté vient à passer seulement le bout de l'oreille, tout croule brusquement. C'est là une redoutable fatalité.

Les ouvriers, ou Compagnons, et les Apprentis furent alors soumis à une réglementation spéciale, qui permit aux Maîtres de les tenir et de les contenir étroitement. C'est entre le quinzième et le seizième siècle que nous voyons s'établir à Toulouse cette nouvelle série de mesures.

Les Compagnons furent soumis aux règlements suivants :

1° *Un droit d'entrée versé à la caisse de la Corporation.*

Ce droit d'entrée avait un double avantage : d'une part, il diminuait l'affluence trop grande d'ouvriers; d'autre part, il obligeait les ouvriers eux-mêmes à contribuer à la caisse de la Corporation, et, par le fait même, à fortifier la situation des Maîtres. C'était une manière habile de faire la guerre avec l'argent de ceux que l'on combattait.

2° *Des cotisations périodiques.*

Le droit d'entrée n'était versé qu'une fois, ainsi que le nom l'indique; mais, grâce à ces cotisations périodiques, les maîtres assuraient à leur caisse des fonds permanents.

3° *Une épreuve d'admission.*

Quoique moins solennelle que celle des Maîtres, cette épreuve se prolongeait parfois pendant deux jours. Les bayles, disent les statuts des Naypiers de Toulouse, examineront pendant deux jours le candidat; « s'ils le trouvent suffisamment expert pour pouvoir gagner salaire, » ils l'autoriseront à se placer chez le Maître qu'il voudra; « dans le cas contraire, ils lui enjoindront, s'il veut rester à Toulouse, d'avoir à se mettre en apprentissage avec le maître qu'il voudra, pour un espace de temps fixé par eux ». Et le texte ajoute que les bayles devront examiner le candidat « après avoir mis de côté tout sentiment de haine, d'envie et sous la foi du serment (1) ». Cette prescription accuse bien, en essayant de les repousser, quels étaient les sentiments auxquels obéissaient les auteurs de cette réglementation, et quels étaient les reproches que les ouvriers adressaient à ces examens et à ces examinateurs.

Quand un ouvrier Aiguilletier venait travailler à Toulouse, le Maître chez qui il s'était placé, devait « présenter la première

(1) Du Bourg, p. 57.

grosse d'aiguilles fabriquées par lui aux bayles, qui jugeaient si elle était suffisamment bien faite (1). »

Nous retrouvons, à Paris, des épreuves analogues, dans le *Livre des Métiers* (2); tant il est vrai que les mêmes causes produisaient partout les mêmes effets. En outre, certains statuts interdisaient de donner à un établissement, par le nombre des ouvriers, une extension trop considérable; car plusieurs métiers insèrent cette phrase à titre de *privilège* : « Il puet avoir tant vallets et d'ouvriers et apprentiz cumme il li plest. »

On peut se demander pourquoi on ne laissait pas à chaque Maître le droit d'apprécier la valeur des ouvriers qu'il employait et d'en limiter le nombre. C'est qu'on se défiait les uns des autres; on redoutait que quelques confrères insouciants, indulgents, ou intéressés, n'ouvrissent, par leurs ateliers, une porte d'entrée trop large, trop aisée, dans le métier, en recrutant des ouvriers tout à leur guise. On veut donc tenir les Maîtres eux-mêmes, car ce système ne peut fonctionner qu'à la condition que personne ne s'y soustraira : or, si chacun a intérêt à y contraindre les autres, chacun a intérêt, en même temps, à s'y soustraire lui-même. C'est précisément cet intérêt contradictoire qui faisait la fragilité de ce savant échafaudage de réglementations et qui devait amener son effondrement.

Quand on avait réussi à franchir l'épreuve d'admission et qu'on était reçu Compagnon, on faisait partie de la Corporation.

Cette introduction des Compagnons dans la Corporation était bien, si l'on me permet cette expression à double entente, un coup de maître. C'était, en effet, le moyen le plus sûr de tenir les ouvriers, d'avoir prise sur eux, de les empêcher de tourner leurs efforts contre le système corporatif, puisqu'ils étaient censés en faire partie.

Du moment qu'ils étaient considérés comme faisant partie de la Corporation, on avait le droit de les soumettre directement à tous les règlements prohibitifs, à toutes les surveillances instituées pour les membres de la Corporation. Ils ne pouvaient plus échapper à la direction des Maîtres.

(1) Du Bourg, p. 58. Voir aussi p. 120-127.
(2) *Livre des Métiers*, Introduction, p. 111.

Leur admission, d'ailleurs, ne présentait aucun danger, car les Maîtres avaient la direction réelle et souvent exclusive du corps de métier. Les ouvriers étaient prisonniers de la Corporation, bien plus qu'ils n'en faisaient partie.

Dans certains corps de métiers, les Compagnons essayèrent bien de former une Corporation distincte, mais cela revenait au même, car cette Corporation « était placée et agissait sous le patronage et la direction des Maîtres » (1). En se groupant ensemble, les compagnons chirurgiens furent obligés de déclarer formellement qu'ils ne voulaient pas se soustraire aux statuts de la Corporation : « En faisant toutefois expresse déclaration que, par ladite société, n'entendent en rien préjudicier ny déroger aux statuts et droicts des maistres jurés dudit office, mays plustost les veulent soubstenir et ayder (2). »

Néanmoins, ces tentatives de groupements à part étaient mal vues par les Maîtres, qui pressentaient, — et avec raison, — une menace pour leurs privilèges. Elles amenaient d'ailleurs souvent des conflits. C'est ce que nous constatons chez les Tailleurs-Gypponiers de Toulouse. « Cette séparation, dit l'éditeur des statuts de Toulouse, n'avait pas tardé à amener entre les deux communautés ses effets ordinaires de discussion et de procès (3). »

Aussi les Maîtres ne tardèrent-ils pas à mettre fin à ce dualisme, en englobant purement et simplement les Compagnons dans la Corporation. « Pour éviter ces débats, noises et inconvénients, lisons-nous dans le préambule des statuts de 1509, tous, maîtres, compagnons et serviteurs, unanimes dans leur bon vouloir, ont décidé de réunir ensemble les deux corps, pour améliorer le service divin, mettre le bon ordre dans l'office, et afin que les habitants de la présente ville soient mieux servis par les maîtres. » C'est ainsi que les Maîtres savaient réprimer énergiquement toute tentative d'indépendance et défendre la situation acquise.

On comprend que les Compagnons, ainsi ramenés, de gré ou de force, au sein de la Corporation, étaient entièrement à la

(1) Du Bourg, *loc. cit.*, p. 115.
(2) *Ibid.*, p. 116.
(3) *Ibid.*, p. 116.

discrétion des Maîtres. C'est ce que constate le même auteur : « Les divers corps, dit-il, déployaient contre ceux qui se montraient insubordonnés envers les bayles ou la communauté tout entière, une sévérité dont l'article suivant des statuts des Barbiers nous donne un spécimen (1). » Dans ledit article, on va jusqu'à interdire aux Compagnons de plaider contre la Corporation : on leur ferme ainsi tout autre tribunal, *toute autre justice*, que le tribunal, que la justice des Maîtres! J'avais bien raison de dire qu'ils étaient prisonniers de la Corporation. « Quand un valet, ou massip, placé chez un Maître, disent ces statuts, se permettra de plaider contre la Corporation, aucun Maître de Toulouse ne pourra lui donner du travail, sous peine de vingt sols d'amende, à moins que ce valet ne l'ait fait avec l'autorisation de Nosseigneurs les capitouls, réunis et délibérant sur cet objet dans la maison commune (2). »

Or nous savons que les Maîtres tenaient à peu près entre leurs mains les capitouls; ils ne se compromettaient donc pas beaucoup, en faisant appel à l'autorisation de ces derniers. D'ailleurs, quel pauvre Compagnon aurait été assez audacieux, assez malavisé, pour oser encourir la colère de tous les Maîtres, en intentant un procès à la puissante Corporation, quelque fondées que pussent être ses réclamations? Le résultat immédiat de sa plainte aurait été de lui fermer tous les ateliers.

Mais il ne suffisait pas de mettre une barrière à l'entrée des Compagnons dans le métier. Les Maîtres furent encore amenés à se défendre contre l'affluence trop grande des Apprentis. Leur nombre croissant pouvait, à un moment donné, constituer un danger pour le monopole corporatif. D'ailleurs, le meilleur moyen d'empêcher la multiplication du nombre des Compagnons n'était-il pas de restreindre celui des Apprentis, puisque c'était parmi les Apprentis que les Compagnons se recrutaient? Du moment qu'il s'agissait de barrer le cours du fleuve, le bon sens indiquait qu'il était plus facile d'essayer de tarir sa source.

(1) Du Bourg, p. 58.
(2) *Ibid.*, p. 62.

On soumit donc les Apprentis, — mais toujours, bien entendu, à l'exclusion des fils et des gendres de Maîtres, — aux quatre mesures restrictives suivantes :

1° *Les Apprentis doivent payer un droit d'entrée.*

« Tout Apprenti, disent les statuts des Savetiers de Toulouse, sera tenu... de payer pour droit d'entrée, un franc d'or, plus une livre de cire, excepté s'il est fils d'un Maître-juré et exerçant le métier à Toulouse (1). Et comme l'enfant pouvait être insolvable, le Maître était rendu responsable de la somme.

A Paris, le prix d'apprentissage devait, en général, être versé intégralement, « avant que l'enfant pût mettre la main au métier ». C'était là un excellent moyen d'écarter les enfants de parents trop pauvres.

2° *Les Apprentis sont tenus par un contrat d'apprentissage.*

C'était un contrat en bonne forme : le père de l'Apprenti le signait avec le Maître en présence des bayles ; l'Apprenti s'engageait à ne pas quitter le service du Maître, pendant le temps fixé, à moins de motifs graves et avec l'autorisation des Capitouls. Il fallait donc y regarder à deux fois avant de s'engager dans le métier ; c'était là encore une barrière à l'introduction de nouveaux Apprentis.

Mais ce qui constituait une barrière autrement redoutable, c'était la durée même de l'apprentissage.

Les statuts fixaient cette durée avec le plus grand soin. Elle n'était jamais moindre de deux ans et se prolongeait, dans la plupart des métiers, bien au delà de ce terme. Les statuts des Chaussetiers disent à ce sujet : « Comme certains membres du métier ont pris, dans le temps passé, et continuent à prendre actuellement des Apprentis pour un temps si court qu'il leur est imposible de devenir dans cette période habiles et experts dans le métier, qui devient de jour en jour plus subtil (le métier de Chaussetier !!!), pour la sauvegarde du métier et de l'intérêt public, il est interdit de prendre un Apprenti pour moins de trois ans, à moins que ce dernier n'ait déjà appris le métier chez un

(1) A. du Bourg, p. 62.

autre Maître; toute fraude et toute tromperie à ce sujet serait punie d'une amende de 30 sols tolsas et de l'annulation du contrat d'apprentissage (1). » Et remarquez bien que cette durée d'apprentissage n'est pas exigée pour devenir Maître, mais seulement pour devenir Compagnon, c'est-à-dire simple ouvrier.

Mais, dans la plupart des métiers, l'apprentissage était beaucoup plus long que chez les Chaussetiers. Je lis, par exemple, dans les statuts des Veloutiers : « Item, celluy qui vouldra apprendre ledit art, sera tenu servir le maistre qui le instruira en icelluy pour le temps et espace de six ans complets et révolus pour le moins. »

Notez ces derniers mots : *six ans pour le moins*. C'est que les statuts ne fixent que le minimum exigé. Le Maître pouvait le dépasser à son gré, ainsi que le prouve cette phrase fréquemment insérée : « *Mès plus de tems et plus d'argent puet-il bien prendre, si avoir le puet ; mès à moins ne le puet-il pas prendre.* » Voilà bien l'intention évidente de rendre l'apprentissage aussi long que possible.

Cette préoccupation éclate dans le *Livre des Métiers*. En effet, la durée de l'apprentissage n'est nullement fixée eu égard au plus ou moins de difficulté du travail. Ainsi les Tréfiliers d'archal, métier assez simple, exigeaient jusqu'à douze années d'apprentissage, tandis que les Batteurs d'archal, de la même série d'ouvriers en métaux, ne demandaient à leurs apprentis que six années (2). En réalité, chaque métier tâchait de prolonger le plus possible l'apprentissage, afin de limiter le nombre des Apprentis, et afin, d'autre part, de profiter davantage de leur travail gratuit.

Voici d'ailleurs la durée minimum d'apprentissage exigée par les divers métiers de Paris : un métier exige deux ans; quatre métiers exigent quatre ans; deux métiers exigent cinq ans; treize métiers exigent six ans; quatre métiers exigent sept ans; douze métiers exigent huit ans; deux métiers exigent neuf ans; quatre métiers exigent dix ans; un métier exige douze ans, et cela, je le répète, seulement pour devenir ouvrier (3).

(1) Du Bourg, p. 62.
(2) *Le Livre des Métiers*, Introduction, p. 102.
(3) Voir le *Livre des Métiers*, Introduction, p. 102, en note.

Parmi les métiers qui exigent six ans d'apprentissage, je trouve les Chandeliers; à qui fera-t-on croire qu'il faut six ans pour apprendre à fabriquer des chandelles, en qualité de simple ouvrier! Le prétexte qu'en donne l'article 14 des statuts est assez naïf : « Fausse œuvre de chandoile de suif est trop domacheuse chose au pauvre et au riche, et trop vilaine (1)! »

Pour vous montrer qu'il n'était pas nécessaire de six ans pour pratiquer ce métier, je vais vous enseigner, séance tenante, comment il se pratiquait au moyen âge. Après avoir clarifié le suif, ou la cire, on coupait et on ajustait les mèches, composées de deux fils de coton et d'un fil de chanvre; puis on attachait ces mèches par rangées à une baguette et on les plongeait, jusqu'à ce qu'elles aient acquis la grosseur et le poids convenables, dans un vase contenant du suif bouillant ou de la cire, suivant qu'on voulait faire une chandelle de suif ou de cire. Voilà à quoi se bornait l'opération, que le premier venu pourrait presque exécuter après cette simple description, et sans avoir besoin de six années d'apprentissage.

3° *Les Apprentis payent le Maître.*

Non seulement ils ne sont pas payés, mais ils payent, ce qui est d'autant plus extraordinaire, qu'avec la longue durée de l'apprentissage, l'Apprenti pouvait fournir, pendant la plus grande partie du temps, un travail utile et susceptible de rémunération. Et les prix fixés par les statuts ne sont qu'un minimum; le Maître peut toujours faire payer plus, mais jamais moins. Voilà qui a bien encore pour but de limiter le nombre des Apprentis, c'est-à-dire la concurrence, et non de favoriser l'apprentissage.

L'apprentissage fournissait donc une main-d'œuvre à bon marché; aussi chaque Maître s'efforçait-il de prendre le plus d'Apprentis possible. C'est ce que constatent les statuts des Parcheminiers : ils signalent « l'avidité de certains Maîtres recevant plusieurs Apprentis, à cause de la redevance en blé, vin et argent que chacun paie pour son apprentissage (2) ».

Évidemment, l'intérêt particulier poussait à agir ainsi, mais

(1) *Le Livre des Métiers*, p. 37.
(2) Du Bourg, p. 63.

cela n'en constituait pas moins un danger général, en favorisant l'envahissement du métier. Pour y parer, on se décida à prendre une quatrième mesure prohibitive.

4° *Le nombre des Apprentis est limité.*

C'était là une mesure radicale. « Aucun Parcheminier, disent les statuts de cette Corporation, ne pourra avoir, ni par lui-même, ni par ses Compagnons, *plus d'un Apprenti à la fois;* de sorte que pendant le temps de l'apprentissage, qui doit être de trois ans complets au moins, il ne pourra prendre d'autres Apprentis. Chaque infraction à cet article sera punie d'une amende d'une livre tournois, excepté dans le cas ou l'Apprenti s'en irait ou viendrait à mourir (1) ».

Le prétexte invoqué est toujours tiré de l'intérêt public, c'est « qu'un maître ne peut apprendre suffisamment le métier à deux ou trois apprentis à la fois ». On appréciera la valeur de cette raison, si j'ajoute que les statuts autorisent en même temps les Maîtres à recevoir, comme Apprentis, autant de membres de leur famille qu'il leur plaira. Dans *le Livre des Métiers*, les Orfèvres disent, en parlant des Apprentis : « De son linage et du linage de sa femme, soit de loin, soit de près, en puet-il avoir *tant comme il lui plaist* (2) ». D'autres métiers, comme les Foulons, les Chapeliers de feutre, emploient des expressions semblables; la plupart se bornent à mettre hors des règlements les enfants du Maître et de sa femme. La formule ordinaire est celle-ci : « Le Maître ne peut avoir qu'un Apprenti, excepté ses enfants ou ceux de sa femme, nés de loyal mariage (3) ».

La dureté et l'exclusivisme de cette réglementation se trouvaient atténués, dans la pratique, par ce fait que les Compagnons et les Apprentis étaient ouvriers domestiques, c'est-à-dire qu'ils étaient nourris et logés chez le maître. Ils vivaient donc dans son intimité, et il s'établissait entre les uns et les autres des rapports de famille, qui rapprochaient, en réalité, ces hommes dont la réglementation faisait des ennemis.

(1) Du Bourg, p. 63.
(2) Titre XI, art. 4.
(3) *Le Livre des Métiers*, Introd., p. 101.

Rien ne montre mieux que cet exemple la puissance et l'efficacité des rapports privés; sans ces rapports, le système réglementaire que nous étudions n'aurait pas tenu pendant un siècle; il aurait été emporté dans une poussée formidable des Compagnons et des Apprentis. Le séjour de ces derniers au foyer du Maître a été seul capable de les apprivoiser et de mettre une sorte de baume sur la plaie vive de cette réglementation à outrance. Les rapports si différents que nous constatons aujourd'hui entre les patrons et les ouvriers viennent en grande partie de ce qu'ils ne se connaissent plus, de ce qu'ils sont étrangers les uns aux autres. Le plus souvent, ils n'ont plus entre eux d'autre lien que celui du salaire payé et reçu, mais ce lien est impuissant à créer ni l'entente, ni l'affection, ni la reconnaissance.

III.

En dépit des mesures prohibitives que nous venons d'énumérer et qui fermaient, autant que possible, la porte du métier, le nombre de ceux que le besoin poussait à être Apprentis et Compagnons augmentait avec la population même, et, naturellement, leurs protestations devenaient de plus en plus menaçantes. Terrible fleuve qui montait toujours, malgré les obstacles que l'on amoncelait sur sa route! Qu'il est dur, en vérité, de lutter ainsi contre la nature des choses et de ne pouvoir pas garder pour soi et ses enfants le monopole du métier!

Mais il n'y avait pas à dire, le flot gagnait et il devenait évident que les digues étaient insuffisantes. Décidément, il fallait trouver une digue plus forte que les autres, ou plutôt il fallait flanquer la digue ancienne d'un contrefort capable de défier le flot.

De toutes les forces sociales, une des plus puissantes, des plus respectées est, sans contredit, le sentiment religieux. Il a ses racines dans la conscience humaine; il a sa sanction dans les récompenses et dans les peines de l'autre vie.

A toutes les époques, il s'est rencontré des hommes pour exploiter ce sentiment au profit de leurs intérêts terrestres. La tentation est d'autant plus irrésistible que la force religieuse est plus

puissante, et qu'on a, dès lors, plus d'intérêt à s'appuyer sur elle. Pour ne parler que de l'Église, les plus grands obstacles qu'elle a rencontrés sur sa route lui sont peut-être venus de ces hommes qui prétendaient parler en son nom et disposer de ses bénédictions ou de ses foudres sans en avoir reçu la mission.

Les artisans du moyen âge ne résistèrent pas à une tentation de ce genre : ils ne résistèrent pas à l'idée d'employer la religion à soutenir un intérêt de boutique.

Cette phase nouvelle du régime réglementaire est caractérisée par les deux mesures suivantes :

1° *On a recours au serment.*

Le serment est un acte essentiellement religieux, puisqu'il consiste à prendre Dieu à témoin de ce que l'on dit et de ce que l'on fait. On ne doit donc y recourir qu'en vue d'un objet éminemment juste, en vue d'un intérêt supérieur, et jamais en vue de sanctionner des entreprises contestables.

Or, le système de réglementation que nous analysons appartenait à cette catégorie : la religion n'avait donc ni à le condamner ni à l'approuver; elle le regardait passer, comme une foule d'autres manifestations de la vie humaine, qui, au point de vue religieux, n'emportent avec elles ni éloge ni blâme, qui, en un mot, ne touchent pas à la conscience.

Les Maîtres des métiers n'hésitèrent pas cependant à appeler le serment à leur aide, pour soutenir l'édifice chancelant de la réglementation du travail.

Ils décidèrent que tous les membres de la Corporation seraient tenus de jurer deux choses : d'abord, d'observer les statuts; ensuite, de révéler les infractions à ces mêmes statuts.

Et pour frapper davantage les imaginations, pour inspirer plus d'effroi aux violateurs des statuts, on fit de la prestation du serment une cérémonie solennelle.

Elle avait lieu après l'admission du chef-d'œuvre : le candidat était alors conduit, par les bayles eux-mêmes, au Capitole; là, il prêtait serment devant les conseillers municipaux assemblés (1).

(1) Du Bourg, p. 45.

Cette cérémonie même ne parut pas suffisante; on craignit sans doute que la vertu du serment ne s'affaiblît avec le temps. C'est pourquoi un certain nombre de Corporations décidèrent qu'il devait être « renouvelé chaque année par la réunion plénière de tous les Maîtres du métier, après que les bayles leur avaient donné lecture des divers articles, afin de les graver dans leur mémoire (1) ».

Et non seulement on fit jurer les Maîtres, mais on exigea aussi le serment des Compagnons et des Apprentis; on tenait d'autant plus à s'assurer d'eux par le serment, que toute cette réglementation était dirigée contre eux, contre eux qui représentaient la redoutable concurrence.

« Tous les maîtres, les ouvriers et les valets du métier, disent les statuts des Chaussetiers de Toulouse, outre le serment de fidélité aux statuts, doivent prêter celui de révéler aux bayles tous les actes contre ces statuts, commis en leur présence. » Un pareil serment mettait donc sous la protection de la religion l'espionnage exercé contre ses propres confrères, contre ses camarades d'atelier, contre son Maître lui-même. Il fallait que toute cette réglementation fût bien chancelante pour qu'on eût recours à de tels procédés.

A Paris, nous constatons l'emploi des mêmes moyens : « Le serment était indispensable pour le Valet comme pour le Maître. On ne pouvait mettre un Valet à la besogne avant qu'il eût juré : 1° de faire savoir aux Maîtres qui gardent le métier les contraventions qu'il verrait commettre et le nom des coupables, aussitôt qu'il s'en apercevrait; 2° de travailler constamment selon les règlements du métier... L'ouvrier en défaut vivait dans la crainte continuelle d'être dénoncé par ses voisins (2) ».

Les divers statuts s'expriment presque tous dans les mêmes termes; voici la formule employée par les Selliers : « Tot li selier et tout leur vallet doivent et sont tenu par leur serement de faire savoir aus mestres du mestier et aucun des mestres, se il savent que leur mestre, ou aucun de leur voisin, ou autre mesprenge, en

(1) Du Bourg, p. 47.
(2) Le *Livre des Métiers*. Introduction, p. 111, 123.

aucune des choses dessus dites contre le mestier devant dit. Et se il ne le feit, il est parjure (1). » Voilà qui est clair : « Il est parjure ! »

Certains auteurs, plus préoccupés de présenter l'apologie des Corporations du moyen âge, que se rendre compte, impartialement et sans parti pris, de la nature de cette organisation du travail, ont laissé éclater leur admiration pour une réglementation reposant essentiellement, disaient-ils, sur la bonne foi réciproque, sur la parole donnée, en un mot sur le serment.

En portant ce jugement, ils ont d'abord oublié que cette organisation du travail ne reposait nullement sur le serment, mais sur les nombreux règlements et sur les pénalités que nous avons énumérés; le serment, en effet, *n'apparait que plus tard*, et seulement pour fortifier, autant qu'il était possible, une organisation qui menaçait déjà ruine et que ce serment lui-même n'a pu sauver, parce que rien au monde n'aurait pu la sauver.

C'est un fait bien caractéristique, et de nature à ouvrir les yeux à tous ceux qui veulent voir, que le serment ne soit exigé qu'à l'époque où se relâche le respect de la parole donnée et le sentiment religieux! On en est arrivé au serment au moment où on ne se croyait plus sur parole. A ce point de vue, l'obligation de répéter le serment, chaque année, est assez concluante.

Si le serment avait été purement et simplement une manifestation de l'esprit religieux, on devrait le voir apparaître dès l'origine du régime corporatif, c'est-à-dire à l'époque de la ferveur religieuse. Tout au contraire, il ne se montre guère à Toulouse que vers le quinzième siècle, c'est-à-dire au moment où les croyances religieuses se relâchent.

Cette conclusion va d'ailleurs se confirmer, si nous examinons la seconde mesure d'ordre religieux, à laquelle les Maîtres des métiers crurent devoir recourir.

2° *On développe et on régularise l'organisation des Confréries.*

On appelait Confréries, au moyen âge, des associations ayant pour but d'accomplir en commun certains actes de dévotion,

(1) *Le Livre des Métiers,* Introduction, p. 123.

comme l'assistance à la messe, la distribution de secours aux pauvres, l'ensevelissement des morts, etc.

Or, que constatons-nous, dans la première période du régime corporatif, dans cette période que nous pouvons saisir à Toulouse, parce que les documents qui s'y rapportent nous ont été conservés.

Nous constatons que, dans ces âges de foi, la Confrérie se manifeste à peine. L'éditeur des statuts de Toulouse, qui est cependant un défenseur du régime réglementaire, ne peut s'empêcher de le constater, quoique avec embarras : il voudrait bien, en effet, faire sortir toute cette organisation de métier du sentiment religieux, avec le secret espoir de l'imposer ainsi à l'admiration respectueuse de ses lecteurs.

Notre auteur commence donc par lancer cette affirmation générale, qui constitue d'ailleurs sa thèse : « La religion,... après avoir été la principale initiatrice de ces associations ouvrières, servit de base à leur existence et d'égide à leurs développements successifs. Pour nous en convaincre, nous n'avons qu'à parcourir les statuts des divers corps d'état; nous verrons toujours en première ligne les règlements relatifs à la vie religieuse, à l'observation des commandements de l'Église, à la célébration des fêtes chômées. Partout, en même temps que la corporation, se constitue la confrérie (1). »

Mais aussitôt après, se rendant compte qu'il a pris ses désirs pour des réalités, il ajoute : « Mais nous devons faire remarquer que le caractère religieux des statuts se manifeste surtout au quinzième siècle, tandis que, *dans le principe, il se réduisait à l'entretien d'une lampe allumée*, au nom et aux dépens de la confrérie, devant l'autel du patron du métier, *dans une des églises paroissiales de la ville* (2). » Et ailleurs : « Chose remarquable, dit-il, c'est au seizième siècle, alors que la Renaissance vient substituer son paganisme élégant et raffiné à la civilisation austère, mais pure, des âges précédents, alors que Luther pousse son cri de révolte contre l'Église et inaugure l'ère des révolutions modernes, *que*

(1) Du Bourg. p. 7.
(2) *Ibid.*, p. 7.

cette organisation chrétienne du travail atteint son complet épanouissement et sa plus grande perfection (1). »

Voilà qui est clair : jusqu'au quizième, ou au seizième siècle, à Toulouse, la Confrérie se borne à l'entretien d'une lampe allumée : on ne se réunit même pas ensemble ; on ne possède même pas de chapelle. Il n'y a pas d'office particulier ; les gens de métiers assistent à la messe paroissiale comme les autres fidèles et confondus au milieu d'eux.

A Paris, où cependant l'organisation ouvrière a été très en avance, nous ne trouvons pas encore la Confrérie organisée dans le *Livre des Métiers*. « Le mot même ne semble pas très répandu au treizième siècle, ou du moins, il se rencontre assez rarement dans le texte des statuts. On se bornait à dire simplement la « boîte », « l'aumône du mestier ». Dans les statuts d'Étienne Boileau, la Confrérie n'apparaît donc, en réalité, que sous la forme d'une caisse de secours administrée par les jurés du métier... Peu de métiers mentionnent dans leurs règlements l'existence d'une « boîte » ou caisse de la confrérie ; encore n'y est-elle citée que d'une manière indirecte et sans aucun renseignement sur son organisation (2) ».

Ainsi, les corporations de métiers étaient depuis longtemps constituées ; elles avaient même parcouru une grande partie de leur évolution ; elles étaient arrivées au degré de complication et de réglementation que nous avons vu, et la Confrérie n'existait pas encore, — comme en général à Paris, — ou se bornait, — comme à Toulouse, — à une lampe allumée dans l'église paroissiale. Il est donc inexact de dire que la Corporation est sortie de la Confrérie ; la vérité, c'est que la Confrérie est sortie de la Corporation et qu'elle lui a dû le développement extraordinaire que nous allons voir, développement qui coïncide avec l'affaiblissement des sentiments religieux, mais aussi avec l'apogée de la réglementation ouvrière.

En effet, au quinzième siècle, *à mesure que les Corporations prennent leur constitution définitive* (M. Du Bourg en fait l'aveu), *leurs*

(1) Du Bourg, p. 65.
(2) *Le Livre des Métiers*, Introduction, p. 97.

statuts règlent avec le soin le plus minutieux leurs obligations spirituelles et leurs fêtes religieuses (1).

Le mouvement qui développe alors les Confréries dérive si bien de celui qui a créé les Corporations, que les Confréries sont établies (c'est dit en propres termes) *pour la sauvegarde des statuts;* qu'en outre elles sont établies *à la requête des Maîtres,* et enfin qu'elles sont constituées *en vertu d'un règlement des Capitouls.* Il est impossible d'accuser plus complètement la similitude d'origine des deux mouvements, que par cette indentité de procédés; il est impossible d'avouer plus complètement que les Confréries ont été créées pour étayer l'édifice branlant de la Corporation, « pour la sauvegarde des statuts, » comme dit le texte.

D'ailleurs, les deux textes les plus anciens, celui des Parcheminiers, de 1465, et celui des Pâtissiers, de 1492, le montrent clairement.

« Premièrement, les *Capitouls ordonnèrent* que, pour rendre honneur à Dieu, à la Vierge Marie et rehausser l'éclat du culte divin, sera institué dans une chapelle dédiée à la Sainte Vierge, *pour la sauvegarde des présents statuts et le salut de la chose publique...*; que tous les maîtres, les valets et les apprentis du métier *seront tenus*, le jour de la fête de Notre Dame du mois de février, qui sera la fête patronale de ladite confrérie, d'aller entendre dévotement la messe dans ladite chapelle, *sous peine d'une amende de trois livres d'huile,* qui seront employées à l'entretien de la lampe, qu'ils sont décidés de faire brûler devant l'autel de Notre-Dame. — Tous les maîtres *devront* venir, un dimanche par mois, entendre dévotement la messe de la confrérie dans ladite chapelle, et avertir leurs valets, compagnons et apprentis *d'avoir à s'y rendre* également; de la sorte, ils pourront entretenir leurs confrères et assister, les autres dimanches, chacun dans sa paroisse, à la messe paroissiale, ce à quoi les porte leur dévotion depuis le grand incendie qui a dévasté dernièrement la ville de Toulouse (2). »

(1) P. 8.
(2) Du Bourg, p. 8.

Les statuts des Pâtissiers s'expriment ainsi : « *A la requête des maîtres Pâtissiers,... les capitouls ont ordonné* d'instituer et créer une belle et honorable corporation entre les maîtres et maîtresses dudit office, de l'établir dans l'église qui sera désignée par le choix des bayles, des prud'hommes et des maîtres, et de faire, chaque année, le jour de la fête de la Purification, une belle procession avec des cierges, suivie d'une messe solennelle chantée avec diacre et sous-diacre (1). »

Les Confréries prennent, dès ce moment, un développement considérable ; notre auteur le dit très exactement : « La vie religieuse de la Confrérie, qui, jadis, consistait simplement en quelques messes annuelles, en l'entretien de lampes devant certains autels, devint *plus permanente et comporta des exercices plus nombreux et plus réguliers* (2). »

Les statuts commencent alors à *astreindre* tous les membres de la Corporation à l'assistance à une messe le jour du saint Patron ; à une messe un dimanche par mois ; à une messe annuelle de requiem pour les confrères décédés ; à une procession le jour de la fête du saint et à certaines fêtes locales ; enfin à des cérémonies religieuses pour l'enterrement des confrères.

Et ce qui montre clairement que cette floraison subite d'exercices religieux était purement artificielle, qu'elle n'était pas l'épanouissement naturel et spontané du sentiment religieux, mais seulement un moyen de se tenir plus étroitement les uns les autres, c'est que les statuts prononcent, en même temps, des *amendes* contre ceux qui n'assisteraient pas à ces diverses cérémonies, ou même qui partiraient avant la fin.

« Le samedi après l'enterrement (d'un confrère), disent les statuts des Pâtissiers, les bayles seront tenus de faire dire, aux frais de la Confrérie, pour l'âme du défunt et pour tous les fidèles trépassés, une messe de requiem chantée avec diacre et sous-diacre : à cette messe, tous les Maîtres *seront tenus d'assister jusqu'à la fin, à peine d'un quart de livre de cire d'amende* (3). »

(1) Du Bourg, p. 9, 10.
(2) *Ibid.*, p. 79.
(3) *Ibid.*, p. 52.

« Le jour de ladite fête (la fête de la Visitation), disent les statuts des Ménétriers, sera dite et célébrée une grand'messe, suivie d'un sermon, auxquels messe et sermon chaque maître et confrère *sera tenu* d'assister, *sous peine d'une livre de cire d'amende*, à moins de légitime excuse. — Le lendemain, sera dite, dans la même église, une grand'messe de requiem pour tous les fidèles trépassés, et tous les maîtres *devront y assister sous peine d'une livre de cire d'amende*, à moins de légitime excuse (1). »

Dans un certain nombre de statuts, on va même plus loin; on ne se contente pas d'infliger une amende : on va jusqu'à exclure les membres qui ne communient pas le jour de la fête du saint! Ainsi, « les Charpentiers devaient s'approcher des sacrements le jour de leur fête patronale de saint Joseph, *sous peine d'exclusion* (2) ». D'ailleurs, « dans bon nombre de ces confréries, tous les membres devaient se confesser et communier le jour de leur fête « *sous peine d'estre tirés du nombre des confrères* (3) ».

On comprend que cette obligation de communier à certains jours, *sous peine d'exclusion*, pouvait exposer les gens de métier à commettre des sacrilèges. Aussi voyons-nous l'autorité religieuse intervenir pour s'opposer à des pratiques de dévotion qu'elle « trouvait parfois exagérées et devait modérer (4) ».

L'autorité religieuse se bornait à engager les fidèles à assister à la messe paroissiale, et elle ne voyait pas toujours d'un œil favorable la création de ces petites chapelles qui détournaient des offices de la paroisse. Ce n'était donc pas l'Église qui avait créé ce mouvement; n'avons-nous pas vu d'ailleurs qu'il s'était établi « *à la requête des Maîtres* », « *en vertu de règlements des Capitouls* » et « *pour la sauvegarde des statuts* ». En fin de compte, il s'agissait plus de la défense d'un intérêt temporel que de la poursuite désintéressée d'un intérêt religieux.

Et cependant, cette réglementation religieuse fut bientôt elle-

(1) Du Bourg, p. 80.
(2) *Ibid.*, p. 81.
(3) *Ibid.*, p. 166.
(4) *Ibid.*, p. 166.

même insuffisante à maintenir une organisation du travail, qui allait si directement contre la nature des choses, contre les effets spontanés du métier. Tous les contreforts dont on flanquait la digue étaient successivement impuissants : intervention municipale, règlements corporatifs, confrérie religieuse, tout fléchissait ; le flot de la concurrence montait toujours et passait quand même ; plus on s'acharnait à le barrer, plus il s'acharnait à passer, ce terrible flot !

A qui donc s'adresser maintenant? A quelle force recourir?

Pendant que nos artisans avaient ainsi constitué ce pénible édifice, à l'abri de leurs murailles et sous le couvert de leur autorité municipale, une puissance nouvelle avait grandi au dehors : d'abord cantonnée dans son petit domaine de l'Ile-de-France, la Royauté avait peu à peu étendu son action et son autorité sur tout le pays ; elle avait vaincu la Féodalité ; elle avait substitué la centralisation politique à l'autonomie locale.

Or, elle avait été puissamment aidée, dans cette œuvre difficile, par les gens des communes, par les artisans eux-mêmes. Rois et Bourgeois avaient marché la main dans la main, aussi les rois disaient-ils : « Nos bonnes villes. »

Tout naturellement, les gens de ces « bonnes villes », lorsqu'ils eurent fait feu de tout bois, lorsqu'ils se trouvèrent acculés à une situation impossible, furent-ils portés à se tourner vers la Royauté triomphante. C'était bien le moins qu'elle vînt à leur aide, puisqu'ils étaient si souvent et si constamment venus à son secours : elle avait contracté une dette, le moment était venu de la payer.

Comment la Royauté répondit-elle à l'appel désespéré des Artisans? Comment paya-t-elle cette dette? C'est ce que nous verrons, dans notre prochain article.

(*A suivre.*)

Edmond Demolins.

LES PRÉDÉCESSEURS DE L'HABITANT DE NEW-YORK.

LES HURONS-IROQUOIS.

III.

LE PROBLÈME DE LEUR CONSTITUTION FAMILIALE ET POLITIQUE.

Nous nous sommes attaché jusqu'ici (1) à mettre en relief le caractère dominant de la constitution iroquoise, savoir, l'existence de deux groupements très distincts. Il nous reste maintenant à voir comment ce caractère a marqué son influence sur toute la série des faits sociaux. En même temps qu'elle complétera notre observation, cette étude servira encore à justifier l'importance que nous avons attribuée à la profonde scission établie entre l'atelier mobile de chasse et de guerre, d'une part, et l'atelier sédentaire de culture, d'autre part.

Partout, nous allons retrouver la trace de cet étrange dualisme.

I. — L'ORGANISATION FAMILIALE.

Nous savons déjà que la famille, chez les Hurons-Iroquois, est empreinte d'un caractère curieux et frappée d'une sorte de mu-

(1) Voir les articles précédents : *La Science sociale*, t. IX, p. 82, 156.

tilation. Les liens du sang n'y sont jamais pris en considération que du côté maternel; les enfants appartiennent à la mère seule et le père leur paraît étranger; je n'ai pas à revenir sur l'explication de ce phénomène déjà exposé plus haut; je me borne ici à le rappeler, parce qu'il est impossible de comprendre l'organisation familiale iroquoise, sans avoir présente à l'esprit cette bizarre coutume du *clan féminin*, fondée sur l'existence séparée d'un groupement de culture également *féminin*. Comme disent les jurisconsultes, c'est là le principe qui domine la matière; plus exactement, c'est là le fait qui influe sur chacun des points de détail que nous allons essayer de présenter à nos lecteurs.

La dissolution des mœurs était grande chez les Indiens de l'Amérique du Nord en général, mais beaucoup plus grande encore chez les nations du type Huron-Iroquois que chez les Algonquins errants (1). Cette infériorité paraît contredire, au premier abord, ce que nous savons des Hurons et des Algonquins; les premiers nous ont toujours paru plus fortement organisés, plus disciplinés, mieux conservés dans la formation patriarcale; les seconds, au contraire, plus émiettés et impatients de toute autorité. On pourrait donc penser, à première vue, que les jeunes filles huronnes ou iroquoises étaient soumises à une surveillance plus sévère et tenaient une conduite moins répréhensible. Comment expliquer des faits en apparence aussi contradictoires?

Ils s'expliquent assez aisément, si on réfléchit aux conditions que la culture introduisait dans la situation des femmes. Grâce à leur maïs, elles devenaient en quelque sorte indépendantes des hommes, puisqu'elles pouvaient traiter avec eux d'égal à égal pour la combinaison de leurs moyens d'existence. Le mariage, nous l'avons vu, était un contrat d'échange entre un producteur de maïs et un chasseur; or la femme qui possédait dans son clan des frères chasseurs non mariés n'avait aucun besoin de recourir à ce contrat, puisqu'elle trouvait sans cela le gibier qui lui était nécessaire, et, comme cette situation se présen-

(1) *Les Pionniers français dans l'Amérique du Nord*, par F. Parkman, p. XVII.

tait assez fréquemment, un grand nombre de femmes ne se liaient pas d'une manière fixe.

De là venait, chez les Hurons, l'habitude de mariages temporaires dont la durée n'excédait pas toujours une semaine (1). Beaucoup de jeunes filles de cette nation formaient ainsi une vingtaine d'unions provisoires avant leur établissement définitif et se paraient, dans les fêtes du village, d'autant de colliers de wampum; dont chacun avait marqué un de ces engagements passagers.

Cette explication ne satisfera peut-être pas, au premier abord, tous mes lecteurs. Beaucoup d'entre eux pourront s'étonner qu'un simple phénomène matériel, qu'un fait de travail, puisse ainsi déterminer les habitudes morales d'une population; je les prie de remarquer cependant que les mêmes désordres de mœurs se produisent en général partout où les femmes et les jeunes filles se trouvent en situation de gagner leur vie sans le secours de leurs parents. Les ouvrières de manufacture, par exemple, dépendant uniquement d'un patron pour l'acquisition de leur salaire, sont ordinairement moins chastes que les jeunes paysannes qui travaillent le champ paternel. Celles-ci ne peuvent pas s'affranchir de la surveillance familiale, en se créant des moyens d'existence indépendants de l'atelier familial; on voit rarement, dans les campagnes, une jeune fille quitter la maison de son père pour s'installer séparément et s'adonner à la débauche; le fait est très fréquent dans les centres urbains, où les parents ne sont pas, en général, *maîtres des moyens d'existence de leurs filles;* ils les voient leur échapper sans pouvoir les retenir, parce qu'ils n'ont pas sur elles la puissance de *celui qui fait vivre.*

Chez les Hurons-Iroquois, les femmes, contraintes à la culture, se trouvent former un corps puissant; bien qu'elles soient considérées comme esclaves et soumises à un dur labeur, elles exercent sur la nation une sorte de patronage matériel, parce que, *sans elles, la nation ne vivrait pas.* Dès lors, elles jouissent d'une indépendance funeste à leurs mœurs.

(1) F. Parkman, *op. cit.*

Leurs sœurs algonquines, au contraire, vivent dans une dépendance presque absolue des chasseurs, parce qu'elles ne cultivent que très exceptionnellement; elles ont bien, elles aussi, de pénibles travaux à supporter, car elles traînent de lourds fardeaux, construisent les cabanes, boucanent les viandes, mais ce sont là des travaux *accessoires* de la chasse, exécutés sous le commandement des hommes et ne procurant pas, par eux-mêmes, le moyen de vivre. Voilà pourquoi les Algonquines nous apparaissent avec des habitudes moins dissolues.

Ces considérations, inspirées par la science sociale, sont d'ailleurs tellement vraies que le bon sens général les pressent, pour ainsi dire, d'instinct. Pourquoi, par exemple, l'usage refuse-t-il aux femmes l'exercice de certaines carrières où leurs aptitudes naturelles leur permettraient parfaitement de réussir? Pourquoi une femme-médecin est-elle une singularité? Pourquoi une femme-artiste, une femme-auteur même, excitent-elles toujours une certaine défiance dans les milieux où on se préoccupe d'écarter tout soupçon possible au sujet de la vertu des femmes? Parce que, quelle que soit leur honnêteté, on sent qu'elles sont indépendantes, qu'elles manquent, par suite, de protection et qu'elles pourraient facilement ne pas être honnêtes.

Si vous ajoutez maintenant, à cette possibilité de ne pas être honnêtes l'absence de tout frein moral; si vous considérez que les Hurons-Iroquois ne possédaient pas les secours religieux accordés à une nation chrétienne, vous comprendrez que l'influence des circonstances matérielles de leur organisation, ne rencontrant aucun obstacle, ait produit les déplorables résultats que constatent tous ceux qui les ont connus.

Pourtant, à côté des unions passagères que nous avons mentionnées, les Hurons-Iroquois connaissaient le mariage proprement dit, l'union durable de l'homme et de la femme. Nous avons déjà dit, à propos de Catherine Tegahkouhita (1), quelles étaient les raisons déterminantes qui poussaient une famille à marier une de ses filles. Quand le gibier manquait totalement

(1) Voir *La Science sociale*, t. IX, *loc. cit.*

par suite de la disparition des jeunes hommes de la tribu ou du grand âge des chasseurs, il fallait adopter un membre vigoureux et adroit, capable de varier les menus avec le produit de sa chasse; dans ce cas, la tribu s'adjoignait, par un mariage, le gendre qui lui était nécessaire, et ce mariage était fixe, en raison de la nécessité, également fixe, qui lui donnait naissance : il s'agissait en effet d'assurer les moyens d'existence de la famille, de rétablir l'équilibre entre le maïs et le gibier.

J'emploie à dessein ce mot d'équilibre, parce qu'il exprime un des besoins chroniques de la vie sociale chez les Iroquois. La scission des deux ateliers de travail, le développement fort inégal que chacun d'eux était susceptible de prendre, amenaient à tout moment une disproportion entre l'un et l'autre. Ainsi, tandis qu'une tribu, où les jeunes hommes se trouvaient beaucoup plus nombreux que les jeunes filles, regorgeait de gibier et manquait de maïs, une tribu voisine pouvait regorger de maïs, et manquer de gibier. Souvent une guerre malheureuse, en faisant des vides nombreux dans l'armée, amenait une véritable crise dans l'alimentation; c'était alors le gibier qui faisait défaut d'une manière brusque et, dans certaines saisons, au fort de l'hiver, il pouvait y avoir là une cause de famine.

Le mariage était une des manières d'établir l'équilibre dans une tribu; sa véritable raison d'être se trouve là et non ailleurs; nous allons le prouver.

Un des meilleurs moyens de vérifier la loi qui rattache un effet à une cause, c'est d'examiner si, la cause venant à éprouver une modification dans son intensité ou sa direction, l'effet subit une modification correspondante. Dans le cas qui nous occupe, nous pouvons rechercher si les conditions du mariage vont se trouver influencées par l'intensité et le sens du manque d'équilibre; or, c'est précisément ce qui a lieu.

Nous savons que la chasse était pauvre, en somme, chez les Hurons, plus pauvre encore chez les Iroquois; comme conséquence, nous relevons le fait de la *monogamie :* aucun chasseur ne se trouvait en mesure de fournir du gibier à plusieurs femmes et à leurs familles; l'usage de n'en épouser qu'une devait donc for-

cément prévaloir; c'était la condition nécessaire de l'équilibre

Chez les Algonquins, au contraire, la chasse plus abondante et la culture nulle mettaient à la charge des hommes l'acquisition de tous les moyens d'existence. Aussitôt, les coutumes du mariage vont trahir ce nouvel état de choses et nous voyons apparaître la *polygamie*. Du moment que la chasse seule peut nourrir la tribu, le chasseur habile va s'entourer d'un grand nombre de femmes; ce seront pour lui autant de serviteurs qui l'accompagneront dans ses expéditions, boucaneront son gibier, répareront ses mocassins, l'entoureront de mille soins et témoigneront par leur nombre même de sa grande habileté. Ici, un homme, pouvant nourrir plusieurs femmes de sa chasse, en épouse plusieurs. L'habitude en est même si bien prise qu'un chef de tribu prudent impose au jeune chasseur, qui vient prendre femme chez lui, l'obligation d'épouser *toutes les sœurs* (1).

A l'autre extrémité, certains cantons iroquois, dans lesquels la chasse est particulièrement précaire, adoptent l'usage de la *polyandrie*. Là, c'est le maïs qui fait le fond de la nourriture, le gibier n'entre dans l'alimentation que pour une très faible part; par suite, une femme peut nourrir plusieurs hommes de son maïs et il lui en faut plusieurs pour s'assurer un peu de gibier. Voilà pourquoi les Iroquois de Tsonnontouan s'établissaient à deux ou trois avec la même femme (2); dans leurs pays, la balance penchait fortement du côté des femmes et du maïs, comme chez les Algonquins elle était emportée par la prédominance exclusive des hommes et de la chasse.

On le voit, l'équilibre entre le maïs et le gibier réglait d'une manière très exacte les conventions matrimoniales.

J'en trouve une nouvelle preuve dans une phrase de Laharpe sur les Hurons. L'auteur de l'*Histoire générale des voyages* les accuse d'avoir adopté depuis peu la polygamie, bien qu'ils se contentassent anciennement d'une seule femme (3), mais il ne donne de ce changement aucune explication. Pour nous, nous

(1) Laharpe, *Histoire générale des voyages*, t. XIV, p. 430.
(2) *Ibid.*, p. 431.
(3) *Ibid.*

la trouverons aisément, en nous inspirant des observations présentées plus haut. Depuis les guerres fatales qui les avaient mis à la merci des Iroquois, beaucoup de Hurons, obligés d'errer sans cesse, parce qu'ils n'osaient s'établir nulle part, avaient dû renoncer à la culture et vivre presque entièrement de la chasse. Dès lors, les Hurons devenaient, au point de vue social, de simples Algonquins, des chasseurs errants, et les mêmes nécessités s'imposant à eux, le même défaut d'équilibre se produisant dans leurs moyens d'existence, ils devenaient polygames.

Mais le mariage n'était pas la seule manière employée par les Hurons-Iroquois pour rétablir cet équilibre. Il y en avait un autre auquel on recourait souvent; je veux parler de l'adoption.

En général, c'étaient surtout des hommes, des prisonniers de guerre, que l'on adoptait, pour combler les vides produits par le combat. Les familles qui avaient perdu un des leurs dans la lutte recevaient en échange un prisonnier et statuaient souverainement sur son sort. Elles délibéraient, en somme, pour savoir si ce remplacement devait leur être avantageux ou non.

Voici un exemple. Dans une rencontre entre Hurons et Iroquois, ceux-ci, moins nombreux, avaient été complètement dispersés et quelques-uns d'entre eux faits prisonniers. Dans le nombre se trouvait un jeune guerrier d'une bravoure remarquable; conduit en triomphe dans le village, il avait cruellement souffert et ses mains en particulier étaient déchirées par les coups. Un chef, dont le fils avait péri dans la rencontre, le reçut pour en disposer, selon la coutume indienne, et chacun pensait qu'il adopterait volontiers un guerrier aussi valeureux.

En effet, le Huron accueillit son hôte affectueusement, puis, l'ayant fait asseoir, il lui dit sur le ton le plus amical : « Mon neveu, lorsque j'appris que vous veniez chez moi, je m'en réjouis, pensant que vous me resteriez et prendriez la place de celui que j'ai perdu, mais maintenant que je vois votre triste condition et que vous ne pourrez jamais recouvrer l'usage de vos mains si

mutilées, j'ai changé d'avis; ainsi, prenez courage et préparez-vous à mourir cette nuit (1). »

Est-il possible de mieux expliquer pourquoi les Hurons pratiquaient l'adoption des prisonniers de guerre? C'était un véritable *remplacement militaire,* destiné à maintenir le nombre des combattants de la nation et des chasseurs de la famille à un chiffre normal (2). Souvent l'intrépidité dans les tortures valait la vie à un malheureux captif, parce que ses bourreaux voyaient un bénéfice à l'acquisition d'un guerrier aussi courageux. Un des *donnés* de la mission huronne, nommé Couture, ayant été pris par les Iroquois Mohawks avec le P. Jogues, fut ainsi sauvé en devenant Iroquois (3).

Parfois c'était le sexe faible qui se trouvait insuffisamment représenté dans une tribu; alors, au retour d'une expédition heureuse, tandis que les prisonniers mâles étaient brûlés, on épargnait les femmes et les enfants; enfin l'histoire a conservé le récit de l'adoption *en masse* des Hurons de Saint-Michel et de Saint-Jean-Baptiste par la nation iroquoise des Sénécas. C'était au lendemain des désastres terribles qui mirent fin à la nationalité huronne. Dispersés et errants, plusieurs de ses anciens membres s'abouchèrent avec leurs ennemis, qui eux-mêmes avaient subi des pertes considérables, et les Sénécas, grossis de ces débris, purent maintenir plus aisément l'importance de leur groupe (4).

En résumé, on adoptait *suivant le besoin* hommes, femmes ou enfants. Quand l'atelier de chasse se trouvait diminué par la guerre, ce qui était le cas le plus fréquent, on épargnait quelques-uns des prisonniers; si, au contraire, l'atelier de culture était insuffisant comme nombre, les femmes avaient la vie sauve; l'adoption était donc bien un régulateur, un balancier inventé dans le but de conserver à chacun des deux ateliers ses proportions normales et de produire l'équilibre nécessaire (5).

(1) *Les Jésuites dans l'Amérique du Nord*, par F. Parkmann, p. 59 et 60.
(2) *Les Pionniers français*, p. LIII.
(3) *Ibid.*, p. 178.
(4) *Ibid.*, p. 242.
(5) *Ibid.*, p. 346.

Au surplus, c'était aussi son rôle dans la société spartiate, où la condition de citoyen était conférée à des enfants nés d'un homme libre et d'une femme hilote, lorsque la nécessité s'en faisait sentir (1); de même, à Rome, où un *paterfamilias*, n'ayant pas de fils, choisissait un jeune homme pour perpétuer son culte domestique et les fonctions héréditaires de sa famille (2).

Dans ces sociétés, une scission analogue à celle que nous avons relevée chez les Hurons-Iroquois se trouvait à la base de la constitution. D'un côté, les hommes libres, de l'autre les esclaves. Là aussi, l'homme d'État avait la perpétuelle préoccupation de l'équilibre entre les deux groupes; elle était moins intense chez les Romains, surtout chez les Romains des premiers temps, qui cultivaient eux-mêmes; elle s'imposait avec une force terrible aux philosophes grecs, parce que la division en hommes libres et esclaves correspondait exactement à la division des deux ateliers, celui de la guerre et celui de la culture. Aussi Platon et Aristote nous ont-ils laissé dans leurs écrits des traces visibles de cette préoccupation. « Nous donnerons aux magistrats, dit le premier dans sa *République*, le soin de régler le nombre des mariages, afin qu'ils maintiennent le même nombre de citoyens, en remplaçant ceux que la guerre, les maladies et les autres accidents peuvent enlever, et que notre État, autant que possible, ne soit ni trop grand ni trop petit (3). « Si la loi du pays, dit à son tour Aristote dans sa *Politique*, défend d'exposer les enfants, il faudra borner le nombre de ceux que chacun doit engendrer (4). »

Cette nécessité de l'équilibre artificiellement maintenu entre deux groupes susceptibles de modifications indépendantes fut un des dangers auxquels succombèrent les cités grecques. Nous verrons dans la suite comment elle devint également funeste aux Hurons-Iroquois.

(1) F. Robiou, *les Institutions de la Grèce antique*, p. 98 et 111.
(2) Fustel de Coulanges, *la Cité antique*, p. 56 et 86.
(3) *L'État ou la République de Platon*, traduction de Grou, livre V.
(4) *Politique*, livre VII, chap. XVI.

Mais auparavant, il nous faut dire un mot du caractère des pouvoirs publics.

II. — LES POUVOIRS PUBLICS.

Un détail curieux de la constitution politique chez les Hurons-Iroquois, c'est le rôle qu'y jouent les femmes.

Nous sommes bien loin des communautés patriarcales de la région circumpolaire, où l'opinion d'une femme semble comptée pour rien. Ici, au contraire, « les femmes ont la principale autorité (1) », du moins en principe. « Tout se fait en leur nom et les chefs ne sont que leurs lieutenants (2). » Il est vrai que cette autorité est surtout nominale, mais néanmoins elle dénote une situation prépondérante et honorée du sexe féminin, très différente de celle que nous avons observée jusqu'ici chez les émigrants asiatiques entrés en Amérique par le détroit de Behring.

C'est que jusqu'ici nous n'avions pas rencontré d'atelier de culture féminin constitué à part et contribuant dans une forte mesure à la vie de la nation; nous avions vu des Têtes-Plates se mettre à la culture en masse, hommes et femmes s'y pliant indistinctement, sous la contrainte de conditions nouvelles; nous avions vu, chez certaines tribus du nord de la Prairie, les femmes entreprendre une culture rudimentaire et, pour ainsi dire, d'occasion, lorsque les hasards de leur vie errante leur permettaient de passer quelques mois d'été au même endroit; mais nous n'avions pas encore trouvé un peuple dépendant pour sa nourriture d'un atelier féminin régulièrement constitué.

En d'autres termes, la place que tiennent les femmes dans le gouvernement, chez les Hurons-Iroquois, correspond exactement à celle que leur fait, dans la vie privée, le travail auquel elles se livrent. Ces auxiliaires indispensables sentent trop l'importance de leur rôle pour se laisser opprimer; elles obtiennent dans la nation une représentation particulière, parce qu'elles ont des devoirs et des intérêts *à part*.

(1) Laharpe, p. 407, t. XIV.
(2) *Ibid.*

Ainsi, ce sont les femmes qui, dans les nations huronnes, choisissent les *conseillers* dont la dignité paraît être la plus haute et le pouvoir le plus étendu. Les *anciens*, désignés par leur âge, ne tiennent que le second rang, et les *guerriers* le troisième (1).

Mais si les femmes, constituant un atelier à part, doivent avoir droit dans le gouvernement de la nation à une place à part, on ne voit pas bien tout d'abord pourquoi cette place doit être telle qu'elles élisent précisément les chefs du rang le plus élevé. Si leur atelier de culture est important, il n'est pas seul en effet à nourrir le peuple, et on se demande pourquoi les guerriers chasseurs se laissent ainsi mettre au dernier rang, eux qui contribuent aussi, par leur apport de gibier, à la vie du peuple.

La raison de cette prépondérance des femmes est dans ce fait déjà mis en lumière, qu'elles représentent l'élément *stable*. En effet, tandis que le groupe de guerre et de chasse est mobile et changeant, le groupe de culture participe du caractère des travaux auxquels il se livre ; dès lors, mettez ces deux ateliers en présence sur le théâtre de la vie publique ; l'influence du premier sera forcément supérieure à celle du second ; elle l'emportera par la persévérance et l'esprit de suite. Voilà, en deux mots, pourquoi les femmes élisent les conseillers, pourquoi « elles délibèrent les premières sur ce qui est proposé au conseil », pourquoi « leur avis est rapporté par les chefs au conseil général (2) ».

Mais la scission entre les deux ateliers se manifeste encore d'une autre manière dans les pouvoirs publics des Hurons-Iroquois.

Par ce que nous avons déjà dit de leur constitution, on a pu remarquer que plusieurs sortes de chefs se partageaient l'autorité : il y avait les conseillers *élus*, les anciens, désignés par leur *âge*, et les guerriers.

Ces trois sortes de chefs correspondaient aux trois éléments dont la nation se composait.

Les conseillers élus par les femmes représentaient les intérêts compliqués nés de la culture.

(1) Laharpe, p. 406.
(2) *Ibid.*, p. 407.

Les anciens conservaient un peu de l'autorité qui leur était entièrement dévolue auparavant lorsque la nation, encore maintenue dans la simplicité des travaux de chasse et de pêche, n'avait à débattre que des intérêts publics minimes, facilement conduits par l'expérience quelque peu routinière de ses vieillards.

Quant aux guerriers, ils régissaient les affaires concernant leur spécialité, c'est-à-dire les intérêts particuliers et compliqués auxquels avait donné naissance l'habitude des luttes continuelles de tribu à tribu.

Ainsi, trois éléments concouraient à la constitution politique, de même qu'ils se retrouvaient dans la vie privée. L'un d'eux, plus ancien en date, mais n'arrivant qu'au second rang comme influence, remontait aux origines patriarcales; il était en quelque sorte la marque de provenance de la société huron-iroquoise, les deux autres étaient nés des circonstances nouvelles, la culture et la guerre.

Voyons maintenant comment les différents éléments se comportaient entre eux et quel contre-poids les Hurons-Iroquois avaient imaginé pour en régler le jeu.

Ce n'était pas assez pour les femmes huronnes d'avoir à leur discrétion l'élection des conseillers; leur influence s'accusait encore par la domination d'un chef suprême héréditaire, qui exerçait la plus haute autorité.

En effet, le chef suprême était l'homme du clan, du clan qui ne tenait que par les femmes, qui était essentiellement leur chose.

Pas de clan sans les femmes chez les Hurons, et pas de clan hors des femmes. Nous l'avons déjà vu; le lien généalogique ne tenait et n'existait que par elles; toute dignité héréditaire dans une semblable nation suppose donc l'hérédité par la ligne féminine. Aussi, « à la mort du chef, ce n'est pas son fils qui lui succède, mais le fils de sa sœur, ou, à son défaut, son plus proche parent en ligne femelle (1) ».

Ce n'est pas tout; non seulement les femmes sont constituées,

(1) Laharpe, *ibid.*, p. 405.

en fait les gardiennes de la dignité suprême, mais, en droit, ce sont elles qui désignent à cette dignité, quand la généalogie est impuissante : « Si toute une branche vient à s'éteindre, la plus noble matrone de la tribu ou de la nation est maîtresse du choix (1). »

Ainsi s'affirme d'une manière précise le rôle des femmes dans la constitution publique des nations du type huron-iroquois.

Ce rôle a si bien sa raison d'être dans l'importance de l'atelier de culture qu'il disparaît chez les nations voisines, du type algonquin, où cet atelier n'existe pas : « Partout où règne la langue algonquine, dit Laharpe, la dignité de chef est élective. »

En effet, dans ces sociétés, la haute influence, le pouvoir exclusif, appartiennent aux chasseurs guerriers, et la nation entière se trouve conduite de la même manière que leur atelier de chasse et de guerre. Le chef de partisans ne saurait être héréditaire; il lui faut, outre la jeunesse et la vigueur, qui sont qualités passagères, des talents particuliers qu'on n'est jamais assuré de trouver au degré voulu dans la même descendance. Dès lors, sa dignité sera forcément élective. Par suite, le chef de la nation où dominent les guerriers sera également électif.

La constitution algonquine nous fournit encore ici une sorte de contre-épreuve de la constitution huron-iroquoise.

Telle était l'organisation de chaque nation huron-iroquoise prise en son particulier, mais les nations étaient peu considérables, en somme; souvent elles éprouvaient le besoin de se grouper entre elles pour résister à un ennemi commun; comment arrivaient-elles à résoudre ce difficile problème?

Les nations huronnes y arrivaient par le moyen des alliances et d'une sorte de fédération temporaire, toujours peu solide, à laquelle elles avaient recours dans les dangers pressants; mais jamais elles ne furent capables d'une union forte et durable.

Les nations iroquoises, au contraire, ont laissé dans l'histoire le souvenir d'une ligue puissante, grâce à laquelle elles surent triompher de leurs voisins et mettre en péril la domination naissante.

(1) Laharpe, *ibid.*

D'où vient cette différence entre les Hurons et les Iroquois? Comment les premiers échouent-ils à ce degré supérieur de cohésion que les seconds étaient parvenus à atteindre?

La question est d'importance, car là est le secret de la suprématie iroquoise. Si les Iroquois ont successivement assujetti ou détruit les peuples qui les environnaient, les Hurons proprement dits, les Andastes, les Eries, les Neutrals, c'est que leurs cinq nations, unies dans une étroite alliance, pouvaient, suivant le cas, se relever après une défaite ou profiter d'une victoire sans courir le risque de voir leur union rompue.

Aussi, tous les historiens se sont-ils préoccupés de chercher les raisons de cette supériorité. Laharpe l'attribue à la situation des Iroquois entre les Anglais et les Français et à la manière habile dont ils surent « balancer les succès » de chacune des deux colonies (1). Parkman émet l'opinion qu'ils ont mis à profit une position géographique commandant les lacs et la source des fleuves (2). Les missionnaires, qui étaient mieux à même de les connaître, paraissent avoir vu dans leur discipline plus solide, leur cohésion plus énergique, le motif de leurs succès. La vérité est certainement là; mais d'où leur venait cette aptitude supérieure à la discipline et à la cohésion, c'est ce qu'il faudrait expliquer.

L'explication est aisée, si on veut bien cesser de la chercher dans des dons naturels ou des qualités personnelles tels qu' « un orgueil invincible, ou une rage insatiable de conquête (3) ».

Les causes de la suprématie iroquoise étaient dues à l'organisation sociale, puisque cette suprématie résultait de l'aptitude plus grande à un effort commun.

Or, quelle était entre les Hurons et les Iroquois la différence sociale la plus appréciable?

Nous l'avons déjà mise en lumière, au sujet du système de défense militaire (4) : les Iroquois étaient plus sédentaires, plus

(1) Laharpe, *ibid.*, p. 408 et 409.
(2) *Pionniers*, p. XXXII.
(3) *Les Jésuites dans l'Amérique du Nord*, p. 357.
(4) *La Science sociale*, t. IX, p. 171 et suiv.

fantassins, plus cultivateurs que les Hurons. C'est dans une de leurs tribus que nous avons relevé le curieux usage de la polyandrie, dénotant l'importance capitale du groupe agricole féminin. Chez eux, il n'y avait pas équilibre entre les deux ateliers, mais la balance penchait fortement en faveur de la culture au détriment de la chasse.

Dès lors, le groupe agricole féminin se trouvant être le *mainteneur du lien de famille*, c'est-à-dire du grand élément de cohésion, cet élément était plus fort chez les Iroquois que chez les Hurons; il profitait tout naturellement de la prépondérance de la culture.

Ce n'est point là, comme on pourrait le croire, un simple raisonnement de tête, un effort de logique; l'histoire de la formation de la grande ligue iroquoise montre, d'une façon très précise et par des faits irréfutables, l'action de l'esprit de clan. Je cite ici textuellement Parkman : « Le peuple, dit-il, était divisé en huit clans; lorsque la souche primitive eut été scindée en cinq parties, chacun des clans dut être également séparé en cinq divisions; mais tous les clans étaient entremêlés dans chaque ville, on en comptait quelque membre dans le moindre hameau, et chacune des cinq nations était représentée dans presque tous les clans. Lorsqu'il s'agit de former la grande ligue, *chacune des portions séparées retrouva aisément le lien de son ancienne confraternité*. Ainsi, pour le clan de la Tortue, tous les membres reformèrent une seule et même famille, qu'ils fussent Mohawks, Onéidas, Onondagas, Cayugas ou Sénécas, et ainsi des autres clans (1). »

Tel est le travail de ralliement que les Iroquois accomplirent sans peine, parce que le lien du clan avait été mieux conservé chez eux, grâce à la prépondérance du groupe féminin, et que les Hurons furent incapables de mener à bien, parce que, chez eux, le groupe extra-familial de la chasse avait acquis une situation plus forte.

S'ils étaient parvenus à s'unir, à reformer les clans, les Hurons eussent opposé aux Iroquois une armée supérieure en nombre (2) et le courage personnel étant égal de part et d'autre, la

(1) *Les Pionniers français*, Introduction, p. XL et XLI.
(2) *Les Jésuites dans l'Amérique du Nord*, p. 355.

victoire leur serait vraisemblablement restée. Au lieu de cela, la petite troupe bien disciplinée des Iroquois triompha de la masse confuse des Hurons et de leurs alliés les Algonquins. Ses succès, dont les guerriers s'enorgueillirent seuls, avaient cependant leur cause véritable dans la culture conservatrice du clan.

III. — LE RANG DE LA RACE.

Avant d'abandonner ce peuple curieux, il nous reste un point à examiner, c'est sa valeur sociale, son rang véritable. Les Iroquois nous apparaissent en effet sous un jour très différent, suivant que nous les comparons aux envahisseurs européens, qui finirent par en avoir raison, ou bien aux autres groupes indigènes qu'ils soumettaient tour à tour.

Vis-à-vis des premiers, leur infériorité éclate autant que s'affirme leur supériorité sur les seconds. En face des colons européens, les Iroquois ont complètement disparu, et cependant ils assuraient leur domination sur toutes les peuplades indigènes, de telle manière que l'on peut se demander si, laissés à eux-mêmes, les Iroquois ne seraient pas parvenus à fonder un grand empire, dont l'État actuel de New-York eût été le centre.

En d'autres termes, la question est de savoir si l'intervention des Européens est venue arrêter les Iroquois dans une marche de progrès social où ils pouvaient avancer longtemps encore, ou bien au contraire, si elle n'a été que l'occasion d'une disparition fatale à laquelle la nation iroquoise était condamnée d'avance.

Ce que nous avons vu de son organisation sociale nous permet de répondre à cette question.

Maintes fois, les Canadiens, ou les colons de la Nouvelle-Angleterre, étonnés de trouver chez les Iroquois une résistance plus sérieuse que celle qu'on leur opposait d'ordinaire, leur donnèrent le titre de *Romains du Nouveau-Monde;* mais cette qualification ambitieuse n'était pas méritée, la meilleure preuve résulte de leur disparition prompte et totale.

Les Iroquois ne pouvaient pas jouer sur le continent américain le rôle extraordinaire que Rome sut tenir pendant plusieurs siè-

cles dans l'Europe ancienne. Ils avaient, il est vrai, la bravoure et l'organisation militaire suffisantes pour soumettre leurs voisins, mais il leur manquait un élément précieux, grâce auquel Rome conservait et faisait définitivement siennes les conquêtes de ses armées; cet élément, c'était le colon militaire, le soldat-laboureur.

Le soldat iroquois pouvait gagner des batailles, il ne cultivait pas le sol; ce soin, réputé peu viril, était laissé aux femmes, qui, nfermées dans une ville bien fortifiée, mettaient en valeur la banlieue facilement défendable, la campagne située autour des remparts; or une pareille manière de cultiver ne dispose nullement à l'appropriation des terres nouvelles. Les femmes récoltent ce qui est nécessaire à la nourriture des guerriers pendant la saison où la chasse se trouve improductive, mais elles n'ont aucune raison d'aller au delà de cette limite, de fournir au sexe fort plus qu'il n'attend d'elles. D'ailleurs, ni l'aiguillon de l'intérêt personnel, ni le désir d'établir un ménage nouveau en créant des ressources nouvelles ne viennent engager les jeunes hommes à un travail plus fructueux, dans cette société communautaire où tous profitent des efforts de chacun; ainsi, aucune raison de s'emparer des terres avoisinantes; ce sont les peuples que l'on soumet et non le sol; on adopte en masse ce qui reste des Hurons pour renforcer le clan, mais on ne relève pas les murs de leurs anciennes villes, on ne les envahit pas.

Rappelons d'ailleurs ce que nous avons dit plus haut à ce sujet : la préoccupation principale dans ces sociétés paraît toujours avoir été le maintien de l'équilibre entre les deux ateliers qui contribuaient à leur subsistance. Cette préoccupation entrave tout développement un peu considérable. Il n'y a pas de limites aux conquêtes et à l'expansion d'un peuple chez lequel chaque homme valide a intérêt à se créer par lui-même un domaine susceptible de fournir aux besoins d'une famille, et a reçu une éducation qui le pousse dans cette voie ; au contraire, une nation divisée en deux groupes dont aucun ne peut se développer sans créer un *danger public* est vouée à la stagnation ; dès lors, elle sera incapable de résister aux crises.

Certes, c'en était une terrible pour les Iroquois d'avoir à com-

battre les colons d'Europe, mais ils n'y auraient pas succombé, s'ils avaient été vraiment les Romains du Nouveau Monde.

Au fond, quelle a été la cause de leur disparition? Il n'y en a qu'une, c'est qu'ils n'étaient pas suffisamment attachés au sol pour le garder contre les envahisseurs. Ils se sont trouvés en présence d'émigrants dressés à la culture intense, à l'appropriation de la terre, et ils ont dû leur abandonner la place.

Ainsi la supériorité des Iroquois sur les Hurons résultait de ce qu'ils étaient plus avancés qu'eux dans les voies de la culture; leur infériorité vis-à-vis des Européens tenait au contraire à ce qu'ils avaient moins qu'eux la formation agricole.

Les Canadiens et les habitants du New-York actuel purent ainsi *rendre vacants*, pour s'y établir en maîtres, à l'exclusion de toute race indigène, les territoires autrefois occupés par les Hurons et les Iroquois; ils y auraient été impuissants si ces territoires s'étaient trouvés occupés par une véritable race agricole. Dans ce cas, il leur aurait fallu soumettre cette race, mais ils ne l'auraient pas jetée dehors et les conditions de la colonisation eussent été complètement changées.

Mais, si nous considérons l'Amérique avant sa découverte, si nous comparons les Iroquois uniquement aux Algonquins leurs voisins, nous devons reconnaître que malgré l'impossibilité où ils se trouvaient de fonder de puissants empires, malgré les vicissitudes qui pouvaient leur enlever le pouvoir, les groupes d'émigrants, que nous avons supposés venir de la région circumpolaire par la baie d'Hudson et le Labrador, dominèrent en somme tout l'Est de l'Amérique, des monts Alleghanys à l'Atlantique.

Nous pouvons donc résumer ainsi ce que nous avons vu jusqu'ici de l'Amérique primitive.

Au nord, la région circumpolaire américaine, continuant avec quelques différences de détail la région circumpolaire asiatique, et maintenant chez ceux qui y vivent l'aptitude à la communauté.

A l'ouest, une longue chaîne de plateaux montagneux consti-

tuant un pays privilégié, et courant du nord au sud entre le littoral du Pacifique et la Prairie. Ces plateaux conduisent ainsi jusqu'à l'entrée du Mexique une race sélectionnée, n'ayant pu se maintenir sur cette position enviable que par des qualités de choix; nous retrouverons cette race, destinée évidemment à jouer un rôle marquant dans le peuplement des terres plus méridionales.

Au centre, la Prairie nous a offert le spectacle d'un immense rendez-vous où chaque peuplade avoisinante apportait la constitution sociale que lui imprime sa manière de vivre sur le pourtour. Nous avons vu que, si la chasse du bison avait des effets propres, formant comme le caractère commun de tous les peuples qui se rendaient sur la Prairie, un Tête-Plate, un Sioux, un Ojibbeway ne chassaient pourtant pas de la même manière.

Enfin, à l'Est, une seconde race de choix nous est apparue côte à côte avec les chasseurs désorganisés qu'elle supplante sans peine. Cette race domine le littoral de l'Atlantique et débouche ainsi sur une région nouvelle que nous n'avons pas encore étudiée, la large bande de terre qui règne de l'est à l'ouest, au nord du golfe du Mexique,

Cette région va nous offrir un intérêt tout particulier, car elle forme le point d'aboutissement commun des deux courants de migrations les plus remarquables que nous ayons observés en Amérique; à l'ouest, elle reçoit les Têtes-Plates et leurs similaires descendus de l'Alaska par les plateaux des Montagnes Rocheuses; à l'Est, elle s'étend sous les pas des Hurons-Iroquois et de leurs similaires venus du Labrador par les forêts à clairières de la Nouvelle-Angleterre.

Auquel de ces deux courants appartiendra la victoire? Quelle est celle de ces deux races qui l'emportera sur l'autre? Pour résoudre ce problème à la fois historique et social, nous nous proposons d'observer un peuple connu de la Louisiane que les missionnaires ont souvent visité et auquel l'imagination d'un voyageur poète a assuré la célébrité, les *Natchez*.

Ce sera le sujet d'un prochain article.

(*A suivre.*) P. de Rousiers.

L'ÉGYPTE ANCIENNE.

III.

LA COMPLICATION SOCIALE PRODUITE EN ÉGYPTE PAR LES CONDITIONS DU TRAVAIL (1).

Accompagnant dans leur marche l'histoire et la tradition, nous sommes arrivés à l'époque où Ménès venait de fonder, à la pointe du Delta, la ville de Memphis.

Jusque-là et depuis les temps les plus anciens, nous avions vu, dans la vallée du Nil, la Confrérie, ou le Collège des « Prêtres d'Ammon » présider à un commerce, qui avait accru de beaucoup les premiers moyens d'existence des habitants, les uns pauvres cultivateurs, les autres pasteurs-chameliers. Cette confrérie avait préparé, pour les négociants du monde primitif, la grande voie fluviale du Nil, en y installant ses cultures d'oasis, propres à fournir des subsistances aux voyageurs, et en organisant, par la force de sa hiérarchie et la cohésion de ses affiliés, des moyens de police et de sécurité, de correspondance, de

(1) Sources : Diodore de Sicile, *Histoire universelle*, traduction de l'abbé Terrasson; Paris, 1737. — Hérodote, *Histoires*. — G. Ebers, *D'Alexandrie au Caire*, traduction Maspero; Firmin-Didot, 1881. — Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient;* Hachette, 1878. — Id., *Études égyptiennes*, t. II, 1er fascicule : *La culture et les bestiaux;* Maisonneuve et Leclerc, 1888. — Id., *Du genre épistolaire;* A. Franck, 1872. — E. Ledrain, Un *grand seigneur féodal dans la moyenne Égypte;* Maisonneuve, 1876. — Ph. Virey, *Études sur le papyrus Prisse;* Wieweg, 1887. — Id., *Mémoires de la mission archéologique au Caire*, t. V : *le Tombeau de Rekmara;* E. Leroux, 1889. — P. Guieysse, *Textes agricoles du papyrus Sallier* Ier; Leroux, 1888. — F. Robiou, *Mémoire sur l'économie politique, etc., de l'Égypte;* Imprimerie nationale, 1876. — Champollion-Figeac, *Égypte ancienne;* Firmin-Didot, 1876. — F. Paponot, l'*Égypte, son avenir agricole et financier;* Baudry, 1884. — Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. X et XI; Hachette.

banque, etc. Elle jouissait ainsi d'une *influence* étendue et incontestée sur le pays d'Égypte. Le point principal où s'exerçait son action était Thèbes, à l'entrecroisement des deux routes commerciales qui vont, l'une, de l'Europe aux régions du nord africain, et l'autre, des rivages de l'Arabie à l'Afrique centrale.

En s'éloignant, au nord, pour profiter d'une disposition avantageuse du cours du fleuve et pour être maître de dériver les eaux, sans se heurter à des droits acquis, Ménès ne songeait probablement point à lutter contre les « Collèges » bienfaisants, auxquels, selon toute apparence, il devait la connaissance approfondie et très nécessaire des phénomènes du Nil. Mais la fondation de son *établissement de culture développée* recélait des conséquences auxquelles le temps devait donner tout leur effet : en face de l'influence des Prêtres d'Ammon, se dressait une nouvelle énergie sociale :

... Novus rerum nascitur ordo.

Ménès, en se livrant à la culture développée, en lui consacrant ses capitaux et son intelligence, échangeait la richesse flottante du commerce, toujours suspendue à la roue de la fortune, contre une ressource solide et fixe de puissance et de revenus. Il avait des grains à vendre, non seulement aux nomades voisins, mais aux commerçants, ses anciens collègues, pour l'exportation lointaine. Grâce à la fécondité régulièrement assurée dans l'établissement cultural de Memphis par le régime de l'inondation, Ménès et ses successeurs étaient à même d'amasser de véritables trésors (1); ils avaient en mains les richesses nécessaires pour entreprendre, en amont et en aval de la première digue, d'autres travaux de dérivation et de canalisation, à mesure que s'accroissait, sur leurs terres, la population adonnée à la culture.

En plus des capitaux, ils avaient la force (2). Car ces rois des premiers âges, ces Pharaons embryonnaires, rangeaient sous leur puissance une population nombreuse; cette population vivait lar-

(1) Cf. les manifestations de la richesse de Ménès par le *luxe* (Diodore, I, sect. 2, § IV; Hérodote, *Trésors de Rampénite*, liv. 2, CXXI).

(2) Maspero, *Hist. ancienne des peuples de l'Orient*, p. 55.

gement des bienfaits que le fleuve répandait sur les terres par mille dérivations; elle était, en tant que race agricole, supérieure en densité à toutes les races voisines; elle était enfin fortement attachée au sol nourricier. Par conséquent, rien de plus facile à Ménès et à ses successeurs que de faire respecter leur droit de priorité, la mainmise sur le Nil. Ils en avaient une sorte de « saisine », comme on dit en droit; et, cette saisine, ils l'exerçaient aisément, en détachant vers toutes les parties du fleuve des essaims de leurs ouvriers cultivateurs. Bientôt, il fallut justifier de leur ordre, ou de leur permission, pour oser toucher aux berges, pour détourner une partie des eaux fécondantes.

C'était, dans la vallée du Nil, l'avènement de « l'âge de fer » :

Cautus humum longo signavit limite mensor (1).

Mais n'anticipons pas sur la marche des événements. Il nous suffit, quant à présent, d'avoir montré, à son origine, cette puissance nouvelle, cette force sociale d'un genre différent, qui naît à côté de l'influence des confréries religieuses et s'apprête à la réduire au second rang.

Pour étudier les développements de la société pharaonique, ce n'est point par le sommet qu'il faut commencer l'observation, mais par la base, par *l'ouvrier*, conformément à la méthode inaugurée par Le Play, et c'est là ce que nous allons faire.

I. — LES CONDITIONS DU TRAVAIL EXIGEAIENT L'INTERVENTION D'UN PATRON.

Ménès n'était pas seul, lorsqu'il fonda, à Memphis, son entreprise de culture développée : il avait des collaborateurs, des ouvriers sous ses ordres.

Comme nous l'avons déjà dit, la race des chameliers du Désert se hiérarchise, en vertu même de sa constitution sociale : les groupes prospères recueillent les membres des douars désorga-

(1) Ovide, *Métamorph.*, III, vers 147.

nisés et dissous, par suite du manque d'aptitude ou de prévoyance de leurs chefs. En retour de leur indépendance, qu'ils sacrifient, ces isolés obtiennent le patronage qui leur est nécessaire. Ils tombent dans la condition de serviteurs, ou domestiques (1).

Ces gens de condition inférieure se trouvent plus nombreux aux abords de la grande voie commerciale du Nil qu'au milieu même des Déserts, parce que l'extension du commerce, l'activité de la concurrence, la facilité de dépenser, exigent, pour le succès, des aptitudes plus rares; Ménès rencontrait ainsi, en suffisance, la main-d'œuvre qui lui était nécessaire pour ses travaux. Il en usa, comme en usent encore les nobles Touaregs de nos jours, qui font cultiver leurs oasis par les *imrad* (2).

Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que la vallée du Nil avait reçu, à l'origine, une population de Chamites désorganisés, sur lesquels les grands chefs, religieux ou militaires, des chameliers, n'avaient pas tardé à mettre la main, comme, plus tard, les Arabes sur les Kabyles.

Les premiers travaux destinés à régler les eaux du Nil pour la fertilisation de la vallée furent donc entrepris dans les conditions que voici : d'une part, un patron puissant et habile, dirigeant lui-même les opérations; d'autre part, une masse d'ouvriers d'une condition quasi servile.

Ces travaux consistaient en déblais et remblais, en terrassement, dont les plans échappaient entièrement à la compréhension des manœuvres; en un mot, c'était un grand atelier, un vaste chantier. Le chef disposait entièrement du travail de ses hommes et les nourrissait de ses propres ressources. De plus, cet atelier était unique : il n'avait ni voisin ni rival. Ménès était donc absolument le maître de ses ouvriers.

Les imrad venus avec lui, quoique occupés à de grands travaux de terrassement, ne doivent être en rien confondus avec nos « nomades des travaux publics » : ce n'étaient pas des *ouvriers rouleurs*, mais des émigrants, qui, sous la conduite de leur patron, se transportaient à l'état de groupe social complet, accompagnés

(1) Voir *La Science sociale*, *l'Égypte ancienne*, t. IX, p. 561, 562.
(2) Reclus, t. XI, p. 840.

de leurs familles; c'étaient, en un mot, des gens associés à une entreprise de colonisation.

Le mode de transport mis à leur portée par la nature du lieu était précisément le plus favorable à une migration en groupe compact. Rien, dans la commode navigation sur le Nil, n'imposait aux ouvriers l'obligation de se séparer de leur famille. Hérodote nous a laissé la description de la batellerie égyptienne, telle qu'elle existait de son temps : la simplicité des procédés qu'il indique comme employés, soit à la construction, soit à la direction des navires, montre à la fois et l'antiquité reculée et la facilité permanente de la navigation fluviale en Égypte.

« Les barques des Égyptiens, dit-il, celles qu'ils emploient au transport des marchandises, sont faites d'acacia, arbre qui ressemble par sa forme au lotus de Cyrène, et dont les larmes sont de la gomme. De cet acacia donc, ils coupent des planches longues de deux coudées, et les assemblent à la manière des briques (1); pour consolider cet assemblage et lui donner la forme d'un vaisseau, ils les traversent de longues et fortes chevilles qui les attachent les unes aux autres; lorsqu'ils les ont ainsi ajustées en forme de navire, ils en façonnent le pont avec des poutres transversales; ils ne font point de côtes pour soutenir les flancs, mais, intérieurement, ils calfatent les jointures avec du *byblus*. Ils n'y adaptent qu'un gouvernail qui traverse la quille; le mât est d'acacia, les voiles sont de byblus... Quand les barques suivent le courant (c'est-à-dire descendent le fleuve), on a une claie de tamaris doublée d'une natte de roseaux; on a une pierre du poids d'au moins deux talents; on attache à l'avant, au moyen d'un câble, la claie qu'on laisse flotter au gré de l'eau; et à l'arrière, la pierre, par un autre câble. La claie suit le fil de l'eau, marche rapidement et entraîne la barque; la pierre, tirée par la poupe, touche le fond du fleuve et dirige le mouvement. Ils ont un grand nombre de barques; quelques-unes portent plusieurs milliers de talents (2). »

(1) Ce mode de construction en petits madriers posés à plat et chevillés les uns aux autres est encore employé, au moins pour les embarcations du haut-Nil.

(2) Hérodote, liv. II, chap. XCVI.

Le poids d'un talent attique étant d'environ 26 kilogr., 2 milliers de talents équivalent à cent tonnes marines (1). Il y avait donc en circulation, sur la voie fluviale de l'Égypte, des bateaux d'un tonnage assez fort pour transporter facilement d'Abydos à Memphis les familles d'Imrad émigrantes, et pour les déposer au point d'arrêt telles qu'elles étaient à leur départ.

Nous connaissons maintenant le personnel qui, sous la direction du fondateur de la monarchie égyptienne, exécuta les travaux de canalisation, préparatoires aux travaux de la culture.

Nous sommes renseignés sur l'organisation sociale de ce personnel antérieurement à l'exploitation agricole, sur le mode d'engagement auquel il fut soumis, sur les moyens de transport par lesquels il arriva jusqu'à Memphis. Il nous faut actuellement étudier, point par point, les divers phénomènes qui régissent le nouveau genre de travail auquel les serviteurs de Ménès vont se livrer, c'est-à-dire la culture elle-même. Nous verrons les traits distinctifs de la société pharaonique se dégager peu à peu de cette étude.

Le premier des phénomènes à observer dans l'art agricole égyptien, c'est précisément l'inondation du Nil, et la fertilisation qu'elle apporte aux terres de la vallée. Commençons par là.

L'inondation (2) a été étudiée sur place par sir Osburn, dont la relation est citée par M. Maspero dans son *Histoire ancienne de l'Orient*. Environ un mois avant le solstice d'été, se produit, en Égypte, le maximum de la sécheresse et le plus grand retrait des eaux du fleuve, coïncidant avec le vent poudreux des « cinquante jours ». Puis, le souffle de l'*étésien* des Grecs, le vent du nord, reprend le dessus et indique le commencement d'une nouvelle saison. Une hausse d'un pouce au nilomètre du Caire, l'apparition des « eaux vertes » malsaines, provenant des embarras végétaux du Nil soudanien d'où elles se trouvent chassées, sont les prodromes de la crue. Dès lors, la rivière augmente rapidement de volume et devient trouble par degrés. Au bout de dix ou douze jours, se produit subitement le phénomène du « Nil Rouge » : la masse entière des eaux devient opaque, d'un rouge sombre, « plus

(1) La tonne marine est de 500 kil.

(2) Voir Reclus, t. X, p. 111 et suiv.

semblable à du sang qu'à toute autre matière à laquelle on pourrait la comparer ». La quantité de limon ainsi charriée par le Nil dépasse celle qu'entraîne toute autre rivière. Un verre d'eau puisé dans le fleuve, en ce temps, après avoir reposé, fournit à l'observateur les résultats suivants : la partie supérieure du liquide resta parfaitement opaque et couleur de sang, tandis qu'un précipité de boue noire remplit environ un quart du verre (1).

Pour profiter de cette puissante alluvion, dont la fertilité est très grande (2), il s'agit simplement de déverser les eaux de crue sur les terres de la vallée, et de les y laisser séjourner un temps assez long pour qu'elles effectuent le dépôt des matières terreuses qu'elles charrient. La crue n'est pas éphémère : « elle gagne Memphis et le Caire quelques jours avant le solstice d'été; elle atteint sa plus grande hauteur et commence à décliner aux environs de notre équinoxe d'automne, et, au solstice d'hiver, le Nil est de nouveau rentré dans ses rives et a repris sa teinte bleu-clair (3). »

On a donc le temps de faire submerger successivement, et par sections, toute la vallée, et d'y laisser reposer les eaux, en donnant, à chaque partie du terrain, la fécondation qui lui permet de renouveler chaque année la récolte.

« Une coupe transversale de la vallée du Nil montrerait que, de falaise à falaise, la plaine a, dans son ensemble, une forme convexe et non pas concave (le lit du fleuve est surélevé au milieu de la vallée) : le fil du courant, dans sa période de crue, occupe précisément la partie la plus haute de tout l'entre-deux des collines latérales. De cette protubérance médiane, la surface s'incline à droite et à gauche, et la pente se continue, de part et d'autre, dans les campagnes riveraines. La plus grande hauteur de la plaine en proportion de la proximité du fleuve s'explique par la plus forte part d'alluvions qu'y laissent déposer les eaux de crue. Le flot qui s'épanche par-dessus les berges cherche à descendre

(1) Maspéro, *Hist. ancienne*, p. 2 à 4. L'auteur anglais indique à tort la station de Beni-Souef, où il fit ces observations, comme une *ville de la haute Égypte :* cette localité est située à 50 kilom. en amont de Memphis.

(2) Voir la composition des limons du Nil, Reclus, t. X, p. 118.

(3) Maspero, *Hist. ancienne*, p. 5. V. aussi Hérodote, l. II, XIX.

obliquement, suivant la double pente qui le sollicite, l'une dans le sens de la vallée, l'autre transversalement au fleuve. Si l'eau ne trouvait aucun obstacle dans les canaux dérivés du Nil, elle se précipiterait donc aussitôt vers la partie basse des campagnes... : il faut retenir le flot de crue dans la partie la plus haute du canal (1), au moyen d'une digue transversale qu'on ouvre seulement lorsque la partie supérieure a été suffisamment submergée : l'eau séjourne ensuite dans une deuxième partie du canal également limitée par un barrage ; et c'est ainsi que, de proche en proche, les canaux disposés en gradins apportent le liquide nourricier dans toutes les parties de la plaine (2). »

Tel est, aujourd'hui, le mode de distribution des eaux de crue du Nil ; c'est le même qu'employaient les anciens Égyptiens, au rapport de Diodore (3) : « Les eaux du Nil, dit cet auteur, se répandent d'abord sur toute sorte de terres et de plans : mais comme la crue se fait avec beaucoup de douceur, les laboureurs les détournent, les reçoivent, et les laissent séjourner sur leurs champs autant qu'ils veulent, par le moyen de quelques élévations de terre, qu'ils abattent ensuite quand ils le jugent à propos. »

Voilà pour l'inondation des terres : passons à leur ensemencement.

Dès que l'eau d'inondation était retirée d'un terrain, on ensemençait immédiatement en « blé du nord » (froment et orge), en « blé du midi » (dourah) (4). Rien de plus simple que la culture égyptienne, des semailles à la battaison. Les campagnards, d'après Hérodote, « n'ont pas la peine de briser les sillons avec la charrue, de sarcler, de rien faire de ce que font les autres hommes relativement à la culture du blé. Mais, lorsque le fleuve, de lui-même, a tout arrosé, et ensuite s'est retiré, chacun sème son

(1) Il faut entendre ici par *canal* le terrain couvert d'eau par l'effet de la grande digue qui traverse la vallée, et non pas un *conduit creusé*, comme les canaux d'irrigation estivale.

(2) Reclus, t. X, p. 113. V. *Rapport de la Commission de Suez.* (Paponot, p. 37).. F. Robiou, p. 5 à 9.

(3) Diodore, livre I, sect. I, XXI.

(4) Voir : Ebers, *D'Alexandrie au Caire*, p. 107, figure du froment d'Égypte. — Hérodote, liv. 2, XXXVI-LXXVIII; Robiou, p. 35 à 37.

champ, puis y fait passer ses grands troupeaux. Quand la semence a été ainsi enfoncée par les pieds des bœufs, on attend la moisson : alors, les mêmes bœufs foulent aux pieds les épis, et l'on recueille le grain (1). »

Suivant cette description due au plus ancien voyageur en Égypte, on se contentait donc de jeter sur le champ les semences, à la volée, sans labour, ni hersage.

Cette méthode de culture n'était pas la seule employée. Plusieurs autres procédés, tant pour les semailles que pour la moisson, figurent sur les tableaux relevés dans les monuments de l'ancien empire d'Égypte, et font revivre à nos yeux les travaux rustiques exécutés sous les premiers Pharaons. Ces antiques représentations des scènes agricoles avaient généralement pour but de placer sous les regards du *double*, ou de l'âme du mort, enseveli dans chaque tombeau, toutes les circonstances de la vie qu'il avait menée sur la terre; elles forment pour chacune des tombes un ensemble complet. Leurs détails ont été étudiés soigneusement par M. Maspero, dans son cours professé au Collège de France, en 1887-1888 (2).

Or, dans cette étude, aussi étendue et aussi approfondie que possible, on ne relève nulle trace des deux opérations les plus pénibles qui sont imposées partout ailleurs par la culture des céréales : le *défonçage profond* du sol, et *l'expurgation des herbes adventices*. On voit, en pratique, sur les monuments, le labour léger, fait quelquefois de main d'homme; le hersage et le roulage; mais ces façons n'ont pour but que de briser la croûte du limon de *l'année*, dans les parties du sol où l'on sème quelque temps après le retrait des eaux : comme les berges élevées, par exemple, qui sont mises à sec de bonne heure (3).

Il est facile de comprendre que l'apport annuel d'une nouvelle couche féconde d'argile et de sable à l'état de boue liquide, sur la surface du sol à emblaver, et le séjour prolongé des eaux, dis-

(1) Hérod., livr. II, ch. XIV.

(2) Je renvoie le lecteur à la publication qui a été faite de ces précieux documents sous le titre de : *La culture et les bestiaux dans les tableaux des tombeaux de l'ancien Empire.*

(3) Maspero : *La Culture et les bestiaux*, etc., p. 67 à 72.

pensent de donner aux terres les deux plus laborieuses façons : le grain semé dès le retrait de l'inondation se trouve placé dans une terre neuve, meuble et propre, préparée par la seule nature.

Il est donc juste de dire, avec Hérodote, que les Égyptiens « recueillent, dans l'état actuel, les fruits de la terre avec moins de labeur que nulle autre nation » (1), si l'on n'envisage que les labeurs agricoles proprement dits. Mais, pour apprécier exactement la somme d'efforts exigée du cultivateur égyptien, du *fellah* de l'antiquité comme de celui des temps modernes, il faut tenir compte des *travaux de terrassement* auxquels il est astreint, pour profiter des bienfaits du Nil.

J'entends parler ici, non plus des travaux de premier établissement, accomplis évidemment au prix de grands sacrifices et de fatigues sans nombre, mais des seuls travaux *annuels* d'entretien. Ceux-ci s'appliquent d'abord aux digues d'inondation, qu'il faut réparer, maintenir à hauteur, ouvrir par des tranchées en temps utile pour le déversement sur les fonds inférieurs. Ils s'appliquent, en second lieu, aux irrigations estivales, nécessaires en un pays où il ne pleut pas.

Ces irrigations étaient assurées partout, dans l'antiquité, au moyen des canaux et des fosses *nili*, que remplissent les eaux d'infiltration, ou celles réservées à cette intention dans des bassins lors de la crue. Le système *nili*, consistant dans des fouilles dont la plus grande profondeur n'atteint pas 4 mètres, régit encore l'arrosage des quatre cinquièmes des terres, dans la haute et la moyenne Égypte; il lutte contre le système moderne des canaux *sefi*, ou d'été, qui exige des fossés d'une profondeur beaucoup plus grande, des machines élévatoires, etc., mais permet d'arroser le sommet des berges.

Grâce au mode ancien, comme au mode nouveau, « l'eau vivifiante circule partout comme le sang dans les artères d'un animal; mais l'entretien de tout cet organisme demande un soin prodigieux; et le moindre désordre, dans ces campagnes presque

(1) Hérodote, liv. II, ch. XIV. Cf. Diodore, liv. I, sect. 1, XXI.

plates, à pente indécise, suffit pour causer des crevasses et des obstructions, pour changer les canaux en marais (1) ».

Aussi la corvée, soit pour la consolidation des digues, soit pour le curage annuel des fosses et canaux, a-t-elle toujours occupé le paysan d'Égypte pendant une grande partie de l'année (2). Reclus trace un tableau des malheureux fellahs modernes, courbés sur leur *couffin*, qui se remplit de déblais boueux, « épuisés par leur labeur incessant » (3), surveillés par des soldats qui se promènent au sommet de la digue, tandis que les femmes établissent sur les talus des campements primitifs et des feux de bouse (4). Ce tableau reproduit avec exactitude les scènes antiques, recueillies dans les monuments de l'époque des Pharaons, soit en peinture, soit par les descriptions littéraires des papyrus : « le piocheur de corvée » est représenté à demi enfoui dans la vase, dont le poids raidit ses vêtements, dont l'humidité ronge ses outils; il fait sa cuisine en plein air; il est souillé sur tout le corps; il a les pieds dans l'eau et habite au fond des trous avec les poissons impurs; il est bâtonné par les surveillants, raillé par les bergers, qui se moquent de la position courbée, des inclinations répétées du piocheur (5) : « il cause avec le silure, il dit bonjour à l'oxyrrhinque (6) ».

Quant au berger lui-même, il était affranchi de la culture des terres arables, et par conséquent de la corvée. Demeuré dans la condition propre aux *imrad* chargés, chez un riche patron chamelier, de la garde du bétail (7), relégué sur les lagunes qui bordent le désert et qui servent de pâturages, il tressait, pour le maître, des paniers de jonc, tout en surveillant ses troupeaux.

(1) Reclus, t. X, p. 117.

(2) V. Lenormand, *Hist. ancienne de l'Orient*, t. III, p. 17. — P. Guieysse, p. 2.

(3) Reclus, t. X, p. 117.

(4) *Ibid.*, t. X, p. 521 à 525.

(5) Maspero : *Hist. ancienne*, p. 19; *Hiérarchie égyptienne*, p. 45; *Culture en bestiaux*, pp. 73, 74; *Genre épistolaire*, pp. 52, 53, etc.

(6) Le silure trembleur (malaptérus électrique) et l'oxyrrhinque, poisson visqueux et gras, sont des animaux d'un aspect malpropre et d'un toucher très désagréable, jetés dans les terres par l'inondation. Voir *Univers pittoresque, Égypte ancienne*, p. 18, 19.

(7) Voir *La Science sociale, l'Égypte ancienne*, t. IX, pp. 561, 562.

Voici son portrait tracé par un scribe du temps de la XII° dynastie : « Ses vêtements sont pour l'éternité (la vase ne les use pas); s'il élève la voix, c'est un oiseau à la voix rauque (parce qu'il crie pour ramener ses bêtes). Ses doigts travaillent pour moi. Il se repose, comme il convient, sur les terrains inondés. Comme c'est un ouvrier de choix, quand il est en bonne santé, il est avec ses bêtes. Si la maladie le goûte, il est par terre, au milieu d'elles (1). » Il sortait des lagunes au moment des semailles et de la moisson, pour venir, comme le dit Hérodote, « avec ses grands troupeaux, » enfouir la semence, ou fouler les épis.

Il y a donc, et cela depuis la mise en valeur de la vallée du Nil, deux ordres distincts de travaux, se référant, l'un et l'autre, à la production de la prochaine récolte, et ces travaux doivent être exécutés *annuellement* par le paysan égyptien : 1° les travaux de *terrassement*, qui occupent une grande partie de l'année et sont les plus pénibles; 2° les travaux *proprement agricoles*, qui sont courts, peu fatigants, et semblent être comme le délassement et la récompense des premiers.

Or, l'entretien des digues d'inondation et le curage des fossés pour l'irrigation estivale sont, en Égypte, tout aussi nécessaires pour la conquête du pain quotidien que les semailles et la moisson : étant beaucoup moins attrayants, à cause du rapport plus éloigné qu'ils ont avec la récolte, ils appellent impérieusement l'intervention coërcitive du patron; et, en qualité de travaux d'art, ils demandent la surveillance minutieuse, la direction savante de ce dernier. La corvée, l'embrigadement, le régime du *chantier*, que nous avons vus imposés aux ouvriers de Ménès lors du premier établissement de la canalisation, s'appliquaient donc forcément, pendant la majeure partie de l'année, au personnel imprévoyant qui était réduit à vivre sous ses ordres et sous les ordres de ses successeurs.

La situation qui résulte de ces faits est *le maintien des cultivateurs dans la dépendance absolue du patron;* l'impossibilité pour l'ouvrier d'acquérir la spontanéité, la prévoyance, les qualités

(1) Maspero, *Du genre épistolaire*, pp. 57, 58.

de direction qui pourraient lui permettre de s'élever dans la hiérarchie sociale (1). Comme l'écrit le chef des archivistes, *Amenem-ant :* « il ne brille pas, celui qui fait les travaux manuels d'un *homme du jour* (homme de corvée); il n'inspire pas le respect; faisant des travaux manuels, il est le serviteur des magistrats établis au-dessus de lui; *il ne peut pas manifester sa valeur* (2). » C'est pourquoi les *Leçons de Phtah-Hotep* ajoutent : « Distingue le surveillant qui dirige, du manœuvre; car le travail manuel est dégradant, et l'inaction honorable (3). »

J'insiste sur ce point. Sortis de la fraction inférieure et imprévoyante, que retient au bas de l'échelle la hiérarchisation de la race des chameliers, les ouvriers agricoles de l'Égypte ont débuté par des travaux de chantiers, soit sous Ménès, soit dans toutes les autres entreprises de canalisation qui se sont succédé le long du Nil; et, en passant des terrassements à la culture, ils se sont encore trouvés dans des conditions telles, que le régime de la corvée s'imposait à eux pendant la plus grande partie de l'année.

Par leur nature même, les travaux à exécuter à la corvée présentaient, comme conception, comme direction, comme surveillance, de très grandes difficultés, qui exigeaient l'impulsion d'un patron éminemment habile et savant; ils étaient, en outre, liés entre eux d'une manière intime, sur tout le cours du fleuve, ainsi qu'il arrive pour toute entreprise d'un cours d'eau, où l'on voit toujours un accord s'établir entre les propriétaires riverains, un syndicat se fonder, et l'autorité supérieure intervenir.

Or, en Égypte, le possesseur du sol et des eaux était unique : il se nommait Pharaon, c'est-à-dire l'État. Nous avons déjà indiqué comment Ménès et ses successeurs se trouvèrent, *de fait*, possesseurs des canaux, maîtres du Nil et, par suite, des champs qu'il arrose. « La destinée politique et sociale des cultivateurs du sol égyptien, dit Reclus, est clairement indiquée par le milieu dans lequel ils vivent : le Nil, propriété commune de la nation, arrose toutes les terres à la fois, et, avant que les géomètres eussent cadastré

(1) V. Reclus, t. X, p. 464.
(2) Maspero, *Du genre épistolaire*, p. 23.
(3) Ph. Virey, *Études sur le papyrus Prisse*, p. 89.

le sol, il devait les rendre également propriété commune... Il ne s'offre donc que deux alternatives aux cultivateurs : être tous associés, égaux en droit, ou tous esclaves d'un maître, natif ou étranger. Pendant le cours de l'histoire écrite, c'est la dernière alternative qui s'est toujours réalisée (1).

Oui, et *il n'en peut être autrement*, ce qui supprime la première alternative.

Si la race des chameliers eût été composée d'*associés libres et égaux en droit*, les imrad, dans le Désert, auraient disparu du nombre des vivants, ou seraient tombés dans l'inénarrable misère des Bushmen : c'est le *patronage* qui les a sauvés (2). Sans un patron habile et puissant, comme Ménès, il n'y aurait point eu de canalisation et de fertilisation de la vallée du Nil. Sans l'intervention constante d'une autorité capable à la fois de contraindre et de diriger, autorité qu'on ne peut trouver dans une association d'imprévoyants égaux en droit , il ne saurait y avoir ni Égypte ni fellahs (3).

« En aucun temps, comme le remarque Hérodote, les Égyptiens n'ont été capables de vivre sans rois (4). »

II. — LES CONDITIONS DU TRAVAIL EXIGEAIENT LE COLONAGE PARTIAIRE.

Pendant la durée des *premiers* travaux de mise en valeur de la vallée du Nil, *travaux qui ne produisaient pas directement les choses nécessaires à la vie*, le maître devait tirer de loin, par des opérations commerciales et à l'aide de la batellerie, les vivres et toutes les fournitures nécessaires à ses ouvriers. Mais du moment que ceux-ci se trouvèrent nantis de cultures en rapport, du moment *que leur travail produisit directement ce qui leur était nécessaire*, le système d'importation dut cesser forcément : il était beaucoup plus simple, pour le patron, d'abandonner au cultivateur un salaire *en nature*, satisfaisant à ses besoins.

(1) Reclus, t. X, p. 465, 466. Cf. Maspero, *Hist. ancienne*, p. 73.
(2) Voir *La Science sociale*, l'*Égypte ancienne*, t. IX, p. 561.
(3) Voir Maspero, *Hist. ancienne*, p. 17, 18.
(4) Hérodote, liv. II, ch. CXLVIII.

Quant au surplus des récoltes, une fois ce salaire déduit, il était fort utile au patron de le percevoir, lui aussi, *en nature* (1), malgré l'activité du commerce sur la voie fluviale : sa charge principale (au moins à l'époque primitive) était la nourriture *des gens en corvée annuelle*, c'est-à-dire de tous les cultivateurs à tour de rôle, par équipes très nombreuses, pendant d'assez longs mois. Beaucoup de textes, ou de tableaux antiques, nous font assister à la distribution des vivres aux corvéables ; quelques-uns même avec détails et comptes à l'appui (2).

Le patron et l'ouvrier retiraient donc chacun leur profit, *en nature :* ce qui explique l'absence de monnaie au temps de l'Ancien Empire.

Entre le possesseur du sol et des canaux, d'une part, et le travailleur fournissant la main-d'œuvre, d'autre part, il fallut nécessairement une entente pour le règlement des intérêts, une convention constituant un mode d'engagement et de tenure du sol, « un contrat de culture », pour employer le terme juridique. Les documents anciens, l'observation des faits permanents, nous renseignent à ce sujet d'une manière assez précise pour qu'il soit possible de définir ce contrat et d'indiquer les raisons qui le déterminèrent.

Considérons successivement la situation et le rôle de chacune des parties dans l'œuvre commune, dont le résultat est, pour le Pharaon, la richesse et la splendeur, pour l'ouvrier des champs, l'assurance du pain quotidien.

Dans la race des Chameliers, qui, d'une manière générale, exclut les groupements en communautés nombreuses, la fraction des *imrad*, provenant des débris de communautés ruinées, tend plus spécialement à des groupes fort restreints, ou à la constitution des familles en simples ménages. Le régime du chantier et des corvées continuelles, sous une autorité étrangère au lien fami-

(1) Voir les processions figuratives des différentes divisions de l'Égypte apportant leurs produits, *en nature*, sur les tombeaux des rois et des préfets.

(2) P. Guieysse, p. 2, 3. « Liste des ouvriers et paysans saisis pour les canaux par « ordre de S. M. Ils sont réunis avec leurs instruments dans la grande salle. *Envoi* « *de provisions de blé, d'orge, de fourrages, de vêtements et d'eau.* »

lial, les conditions de la culture développée prises en elles-mêmes, tout cela tend encore à fractionner *par ménages* la population ouvrière, et par suite les exploitations agricoles.

Or, quelque assidue qu'elle soit, la surveillance à exercer sur un *grand nombre de petites exploitations* livrées à des ouvriers peu capables est d'une extrême complication. Pour assurer le bon fonctionnement de la main-d'œuvre et maintenir à hauteur le rendement, le moyen le plus sûr qui fût à la disposition du patron était bien d'intéresser l'ouvrier à la récolte future, et de lui abandonner, pour son salaire en nature, non une quantité fixe, mais *une part proportionnelle* de chaque produit.

Il aurait été imprudent et désavantageux au maître d'aller plus loin dans cette voie, et de constituer ses manœuvres à l'état de tenanciers *à rente fixe*.

C'eût été imprudent : nous nous sommes assez longuement étendus sur les causes qui frappent d'incapacité la masse des paysans égyptiens, qui suppriment chez eux, soit le patriarche prévoyant, soit le conseil de communauté, soit l'*initiative et l'énergie individuelles*, pour qu'il soit facile de comprendre que les rentes auraient été mal payées. On aurait vu se développer en Égypte, à l'état permanent et aigu, une sorte de *crise irlandaise*.

En dehors de ce grave inconvénient, la tenure *à rente fixe* aurait été fort désavantageuse, pour le patron, et ruineuse pour son œuvre. La partie de la récolte excédant cette rente fixe serait demeurée aux mains des imprévoyants, et elle eût été énorme dans les années d'abondance ; mais ces imprévoyants n'auraient pas su mettre en réserve cette riche épargne pour les désastreuses années de disette, et le pays aurait succombé à bref délai au milieu de la famine.

C'est là le nœud de la question, et je vais y insister, pour conduire le lecteur à bien comprendre le régime administratif de l'Égypte.

La récolte des grains, en Égypte, est loin d'être constante ; la quantité produite pendant une année est liée intimement aux conditions dans lesquelles s'est effectuée l'inondation précédente du Nil. « Les crues varient, tantôt en plus, tantôt en moins, au-

tour d'une moyenne d'équilibre ; quelquefois l'eau ne monte pas assez pour emplir tous les canaux ; en d'autres années, l'inondation est trop forte et les campagnes ne s'assèchent pas assez tôt pour que les cultures puissent bien réussir (1). » Le « plein » de la crue, pour obtenir le résultat le plus satisfaisant, devait, au temps d'Hérodote, atteindre environ 16 coudées au-dessus de l'étiage « du maigre » ; actuellement, la hauteur désirable est fixée à « 15 vieilles coudées arabes et 16 kirat (2) », c'est-à-dire à $6^{m},50$ environ. Il était, par conséquent, fort utile de connaître exactement soit la hauteur atteinte par la crue, soit le moment précis où la baisse des eaux commençait ; on arrivait à ce résultat au moyen du *nilomètre,* colonne d'étiage dressée au bord du fleuve, ou dans un bassin communiquant avec lui. Le nilomètre officiel et sacré, érigé en face de Memphis, était gardé et surveillé par des prêtres; ses indications servaient de base pour l'évaluation des récoltes. Aujourd'hui encore, le nilomètre, transféré à Rôda, est anxieusement consulté par le fellah égyptien, inquiet de connaître ainsi quel sera son sort pendant l'année qui va s'ouvrir (3). Comme le marque Reclus, « à l'exception du classique Nil, nul cours d'eau n'a donné son nom aux échelles qui servent à en mesurer les oscillations : on ne parle point de Padomètre ni de Rhodanomètre (4) ». La raison en est simple : la hauteur des crues du Pô et du Rhône ne se lie pas, d'une manière constante, à la sollicitude du pain quotidien.

Les années de faible production sont, en Égypte, le présage des grandes corvées : si les digues ne sont pas baignées entièrement, la sécheresse les fait fendre par le haut, et les réparations sont urgentes pour empêcher la rupture des barrages l'année suivante. Si le flot de crue est au contraire trop élevé, par conséquent trop violent, il bouleverse les chaussées, comble les fosses et les canaux d'irrigation estivale, dont le curage devient beaucoup plus la-

(1) Reclus, t. X, p. 112.

(2) Ebers, *D'Alexandrie au Caire*, p. 226.

(3) Robiou, p. 19. — Ebers, *D'Alexandrie au Caire*, p. 222 et suiv. — Reclus, t. X, p. 112, 113.

(4) Reclus, t. X, p. 584.

borieux. Il est donc nécessaire que le patron, sur lequel retombe la dépense de ces réparations inévitables, se pourvoie à l'avance, durant les bonnes années, des ressources qui lui permettront d'y faire face. A cet égard, l'administration des Pharaons ne ressemblait pas à celle des Turcs; elle était sage, nous en avons la preuve dans le haut degré de puissance et de richesse auquel elle avait élevé l'Égypte ; car, au lieu d'écraser son peuple et de le réduire à la famine, pendant les années de faible rendement et de grands travaux, le grand patron de la vallée du Nil usait de prévoyance : il équilibrait les recettes avec les frais d'entretien, en serrant d'avance, dans les *Larit*, ou magasins royaux, le superflu des bonnes années : et, pour ce faire, il prélevait, lui aussi, chaque année, *sa quote-part* de la moisson.

Rien ne découle plus équitablement des conditions mêmes de la fécondité de l'Égypte. En ce pays, où le travail purement agricole est si peu pénible, où l'on n'a point à craindre les gelées, les intempéries, ni les pluies sur la fleur des blés, où le Nil est le seul agent naturel qui influe sur la récolte, c'est le maître du fleuve et des canaux qui entretient la fertilité, qui apporte l'amendement aux terres; il semble donc juste que sa rémunération annuelle soit proportionnée au succès de son entreprise.

Cette *part proportionnelle* prélevée par le Pharaon devint L'IMPÔT en vigueur dans la société compliquée de l'Égypte ancienne. Le « budget de recettes de l'État » pouvait être fixé d'avance au moyen du nilomètre, procédé très simple et exempt des erreurs d'évaluation, volontaires ou fortuites, qui faussent si souvent nos budgets modernes (1).

L'autorité turque, dans l'Égypte actuelle, base aussi son impôt sur le nilomètre : la plupart des voyageurs, érudits ou ingénieurs, jettent certains soupçons sur la bonne foi avec laquelle cette base naturelle de taxation est appliquée; mais, aux premiers temps de l'invasion musulmane, les traces de la sage administration des anciens rois étaient encore visibles. Elles sont relevées avec éloges dans la lettre adressée au kalife Omar par le conquérant Amrou-

(1) Ebers, *op. cit.*, p. 222.

ben-el-Ass, dont les conseils, du reste, n'ont point été suivis : « Trois déterminations, dit-il, contribuent merveilleusement à la prospérité de l'Égypte et au bonheur de ses enfants. La première est de n'adopter aucun projet tendant à augmenter *l'impôt;* la seconde, *d'employer le tiers de ses revenus* à l'augmentation et à l'entretien des canaux, des digues et des ponts; la troisième, de ne lever l'impôt *qu'en nature* sur les fruits que la terre produit (1)».

Pour résumer et conclure : l'accommodement des intérêts en présence, le mode d'engagement dans le travail étaient réglés par les conditions mêmes de ce travail. En rémunération de la fertilité apportée par ses canaux, de sa gestion comme patron habile et prévoyant, et des frais d'entretien nécessaires, le Pharaon prélevait sur la récolte *une quote-part en nature.* Le paysan égyptien, bien différent du tenancier féodal ou du fermier à rente fixe, recevait aussi, comme salaire de son travail agricole, une *quote-part en nature.* Le contrat de culture intervenu entre les deux parties était *le bail à colonage partiaire :* contrat tacite, mais basé sur la nature des choses, et régissant, par voie de conséquence, toute la société égyptienne, ainsi que nous le verrons plus tard.

Ce mode de tenure du sol est en vigueur dans les oasis, dans la plupart des contrées cultivables englobées par les déserts. C'est celui qu'emploient les pasteurs cavaliers arabes vis-à-vis de leurs *khammès,* ou colons au cinquième (2); nous l'avons vu en usage également sur les terres cultivées dépendait de l'ordre *Tedjana*, (3) dans la région des Chameliers et sur les grandes oasis du Sahara. Il serait facile d'en citer de nombreux exemples.

Mais, dans tous ces lieux où la culture ne sert pas de base principale à l'alimentation de la masse de la population, où elle n'est qu'un *art accessoire*, le colon est généralement abandonné à lui-même, pour le détail de ses travaux agricoles : le maître, qui tire de la terre une partie seulement de ses ressources, et non la plus importante, consacre son temps à son *art principal*, et se borne à

(1) Voir la lettre en entier, Paponot, p. 3.
(2) Voir *La Science sociale, le Continent africain*, t. IV, p. 67.
(3) *Ibid.*, *l'Égypte ancienne*, t. IX, p. 558.

apparaître sur ses champs aux moments où l'on doit procéder au partage en nature des récoltes.

Il en est autrement sous le régime de la *culture avancée*, c'est-à-dire lorsque les produits agricoles sont la principale et souvent la seule ressource à la fois du patron et de l'ouvrier, la base de l'alimentation pour la société entière à tous ses degrés, comme cela se voyait dans la vallée d'Égypte. Le patron est alors mis en demeure, par son intérêt propre, le plus pressant, de porter son attention, non plus seulement sur le partage des fruits, mais sur les moyens d'obtenir le plus fort rendement. Le choix d'un contrat de culture est la première question qui s'impose à ses préoccupations. Les distinctions à faire sont nombreuses, si l'on veut étudier méthodiquement cette question, l'une des plus importantes assurément que la science sociale ait à envisager. D'ordinaire, ce choix n'est pas libre : il est régi par les conditions du lieu et du travail, par la constitution propre à la race établie sur ce lieu.

Dans les contrées où le sol peut, par sa fertilité, produire la richesse; où l'amélioration des terres peut être le fait d'un ouvrier capable et prévoyant; où la race, par sa formation originaire, est apte à fournir un nombre suffisant de ces ouvriers doués d'initiative et d'énergie; où la constitution en simples ménages et en familles stables à tous les degrés de la hiérarchie a pour résultat, d'une part, de fractionner les exploitations et, d'autre part, de les grouper très nombreuses en de vastes propriétés patronales; le régime de la *tenure à rente fixe* s'impose. Il donne le maximum de production, car, dans ce cas, l'ouvrier travaille *pour lui-même* et déploie toute sa valeur; et le patron peut suffire à sa tâche, malgré son étendue, parce qu'elle est simplifiée. Un grand propriétaire anglais, à la tête d'une multitude de tenanciers, a des loisirs qu'il peut consacrer aux œuvres du bien public, dont il écarte ainsi les fonctionnaires.

Tel n'est pas le cas de l'Égypte, malgré son extrême fécondité : nous avons vu comment le régime du colonage partiaire s'y imposait, par les conditions mêmes du travail et par l'incapacité originaire de l'ouvrier.

De sa nature, le colonage partiaire ne diffère pas essentiel-

lement du *métayage*, contrat de culture des plus répandus encore actuellement dans une très grande partie de la France. Le métayage exige l'intervention fréquente du patron, mais à des degrés divers, selon les conditions de la culture plus ou moins perfectionnée, et suivant la constitution sociale propre aux ouvriers agricoles. Il y a là des nuances nombreuses et délicates. Si les procédés de culture sont simples et traditionnels, si les colons sont groupés en communauté de familles unies sous la direction d'un patriarche avisé et d'un conseil composé d'hommes sérieux, le maître pourra, dans la pratique, se dispenser d'une surveillance journalière ; et il lui restera encore une part de direction et de contrôle assez considérable. Mais, à mesure que ces conditions feront défaut, le rôle du patron sera de plus en plus chargé.

Je prends pour exemple et comme terme moyen les clauses de métayage pratiquées par M. de Garidel, d'après sa très intéressante étude sur le ***Métayage en Bourbonnais*** (1). Il s'agit là d'un sol assez productif, mis en valeur par des procédés assez ordinaires, quoique un peu perfectionnés, et cultivé par des communautés de familles dont la désorganisation n'est pas complète. Or, voici les clauses qui concernent directement l'exploitation des terres arables (2) : 1° *Assolements*. Les métayers « cultiveront, laboureront et ensemenceront les terres en temps et saisons convenables, en telle nature et telle quantité de grains qui leur seront prescrites et sous la direction pleine et entière du bailleur, dont ils devront suivre ponctuellement les ordres pour la conduite de toutes les branches de l'exploitation. 2° *Récoltes*. Le preneur ne coupera la récolte et ne cueillera les fruits qu'aux époques à lui indiquées par le bailleur. Il ne pourra charger les gerbes dans les champs sans en prévenir le bailleur, qui les fera compter. » La direction et la surveillance du maître est également prévue en ce qui concerne le bétail.

Connaissant la composition du personnel agricole en Égypte, infériorité dans laquelle le retiennent les conditions mêmes de

(1) Publiée dans l'ancienne *Réforme sociale*, 4e année (1884), livraison des 1er et 15 sept.

(2) *Ibid.*, p. 217.

son travail, sa constitution en très petits groupes, ou en simples ménages, il nous est facile de comprendre *à quel degré* la surveillance exercée par le patron, pour la bonne exécution des opérations agricoles, devait être minutieuse. Des traces nombreuses de sa direction, de son contrôle journellement pratiqué, nous ont été conservées, soit par les peintures des tombeaux, soit par les papyrus retrouvés.

Je rapproche volontiers des clauses du métayage qu'on vient de lire l'inscription suivante, accolée à des représentations de scènes pastorales et agricoles, dans le monument du préfet Rekhmara : « Il se plaît à inspecter les troupeaux, se distrait aux travaux des champs, inspecte les travaux des saisons, saison de la moisson et saison des semailles, le favorisé de Nepra, etc. (1) ».

Jusqu'à quels détails s'étendaient cette inspection et cette direction des ouvriers agricoles? « On est à moissonner les blés de Sa Majesté (vie, santé, force), qui sont sous la direction de mon Maître, écrit le scribe *Pentaour*. C'est en parfait bon état, en excellente situation. J'inscris les ânes, et les blés, que l'on est à moissonner chaque jour; je fais faire le transport par ceux-ci et préparer les aires à battre; je veille à ce que soient prêts les moissonneurs, les ânes et trois cents rations, etc. (2). » Les opérations du transport à dos d'âne, du comptage des gerbes, du mesurage, sont figurées en détails aux tombeaux de *Nofiriritnif*, de *Khounas*, de *Phtahhotpou*, etc., toujours en la présence d'un surveillant (3). Les grains de semence sont distribués sur le lieu même, *par des employés du maître* (4).

Le papyrus Sallier Ier nous montre encore comment on procédait au partage. « Le scribe de la douane (du grenier) est sur le quai à recueillir la dîme (la part du maître) des moissons; les gardiens des portes, avec leurs bâtons, les nègres, avec leurs lattes de palmier, crient : Çà, des grains!... (5). »

(1) Virey, *Tombeau de Rekhmara*, p. 170. Cf. Ledrain, p. 11.
(2) Guieysse, *Textes agricoles*, p. 7.
(3) Maspero, *Culture et bestiaux*, p. 87 à 101.
(4) *Ibid.*, p. 72, 78. Cf. Robiou, p. 72 à 76.
(5) Maspero, *Du genre épistolaire*, p. 39.

Cette surveillance continue, ces partages, la comptabilité qui en résulte, occupent un grand nombre d'*employés*. Même avec des colons relativement capables et assez bien organisés, la gestion d'une fortune territoriale considérable par voie de métayage n'est point une sinécure. Un patron qui se trouverait à la tête d'une trentaine de métairies, quelque peu disséminées, serait un homme fort occupé, absorbé. Il aurait le choix entre deux alternatives :

S'il désirait se créer les loisirs nécessaires pour se consacrer aux intérêts généraux du pays, il devrait abandonner la surveillance directe de ses terres et de ses colons, soit à des régisseurs, soit à des domestiques de confiance, en tout cas à des *employés*.

S'il préférait conserver lui-même la direction assidue et journalière de ses affaires personnelles, il devrait renoncer à gérer, pour sa part, les intérêts publics; et, dans le cas où la grande propriété serait constituée généralement sur ce modèle, les intérêts généraux du pays tomberaient aux mains d'une classe de fonctionnaires.

Or, dans l'Égypte ancienne, le mode de tenure du sol placé à la base de la société développe, *à l'extrême*, et *dans tous les sens*, les conséquences que nous venons de faire entrevoir.

Le colon est imprévoyant et peu capable; les exploitations agricoles sont petites, et, par conséquent, en nombre indéfini : la surveillance des travaux, les opérations de partage et de comptabilité, sont donc d'une extrême complication.

D'autre part, le patron est *unique* et *immense :* c'est l'État. En plus de la charge qui lui incombe pour la surveillance des travaux proprement agricoles, il doit pourvoir à la direction des corvées, à la distribution des eaux; et il cumule, avec ces fonctions patronales, le service des intérêts généraux du pays, *sans le secours d'une aristocratie terrienne.*

Le Pharaon égyptien, en qui s'incarnait l'État, devait donc remplir à la fois et le rôle du propriétaire de métairies, dans les conditions de la plus grande complication, et le rôle d'un gouvernement centralisé.

Il ne pouvait évidemment satisfaire à ces obligations diverses

et nombreuses qu'au moyen de *fonctionnaires* remplissant deux ordres de fonctions : fonctions agricoles et fonctions gouvernementales.

En sa qualité même d'être collectif, d'abstraction, l'État patron imprime à tous les services qui relèvent de lui la rigueur mathématique, la minutie bureaucratique : on transige avec un homme, on ne transige pas avec un être de raison. De là, multiplication à l'infini des écritures, des comptes, des rapports et, par suite, du personnel administratif, appelé à rendre compte des moindres détails, à tout certifier.

Ainsi, dans l'Égypte ancienne, tout se faisait par l'entremise des fonctionnaires : tout, depuis le labour et le vannage jusqu'à la trésorerie générale, jusqu'aux déclarations de guerre et à la conclusion des traités. Personne, sur la terre d'Égypte, ne remuait la main ou le pied, sans l'ordre du Pharaon et de ses ministres (1).

La plus ancienne des civilisations fut donc aussi la plus compliquée.

Nous venons d'exposer comment cette complication inouïe, si étrange au premier abord, sort entièrement des phénomènes du *lieu* et du *travail*. Nous essaierons prochainement de montrer, en détail et en action, les rouages multiples qui constituaient la hiérarchie de la société égyptienne.

A. de Préville.

(*A suivre.*)

(1) « Dixitque rex ad Joseph : Ego sum Pharao; absque tuo imperio non movebit quisquam manum aut pedem in omni terra Ægypti. » (Genèse, XLI, 44.)

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

EN VACANCES.

AUTOUR D'UNE PLAGE BRETONNE.

En venant en Bretagne, pour mettre mes enfants à l'air de la mer, je m'étais promis de prendre moi-même un repos complet, dont j'avais grand besoin; je m'étais promis que, pendant un mois, je n'écrirais pas une ligne.

Mais les projets de l'homme sont fragiles, et le démon de l'observation est bien puissant, lorsqu'il s'est une fois emparé de l'esprit!

Comment ne pas voir? Comment ne pas causer? Dès lors, comment ne pas réfléchir sur ce que l'on voit, sur ce que l'on entend? Comment ne pas essayer de rattacher les uns aux autres les phénomènes qui vous frappent? comment ne pas essayer d'en démêler les causes et les effets?

C'est ainsi que, sans m'en douter, et bien malgré moi, j'ai été amené à manquer à ma résolution et à reprendre la plume, pour vous esquisser le petit monde social qui s'agite autour de cette plage bretonne, où je suis venu échouer.

I.

Veuillez prendre une carte de France et considérer le littoral qui termine la Bretagne, au nord. Dans la partie immédiatement contiguë à la Normandie, ce littoral forme un immense golfe, au fond duquel vous apercevez Saint-Malo. Tout à côté de Saint-

Malo, à trois kilomètres vers l'ouest, se trouvent la plage et le village de Saint-Lunaire. Nous sommes arrivés.

Saint-Lunaire est une plage tranquille, que le flot des baigneurs n'a pas envahi, comme les plages voisines de Dinard et de Paramé. Voilà précisément ce qui m'avait attiré là,

Si Saint-Lunaire est encore un lieu paisible, ce n'est pas la faute des spéculateurs. Ceux-ci se sont abattus sur cette malheureuse plage et n'ont rien négligé, pendant ces dernières années, pour y attirer la foule et le bruit. Heureusement, — je suis cruel, — heureusement, dis-je, ils ont échoué à peu près complètement, et se sont même ruinés à ce jeu dangereux. Mais ce n'est pas l'histoire de cette déconfiture que je veux vous raconter; j'ai à vous parler de choses plus intéressantes.

Quelques jours après mon arrivée, je rencontrai l'instituteur du village, et nous nous mîmes à causer. J'appris qu'il exerçait aussi les fonctions de secrétaire de la mairie. Je fus ainsi tout naturellement amené à lui demander communication du cadastre de la commune et des listes électorales. C'est cette première demande qui m'a perdu et qui m'a conduit, de proche en proche, à manquer à tous les serments que je m'étais faits. Il faut dire, à ma décharge, qu'ils étaient pleins d'intérêts ces papiers de la mairie, quoique cela puisse vous paraître bien extraordinaire.

Ma première préoccupation fut de me rendre compte de la distribution des habitants de Saint-Lunaire, suivant la profession : vous savez en effet que le travail est le facteur le plus puissant de l'organisation sociale; c'est celui qui imprime à toute l'existence des populations leurs traits les plus caractéristiques. C'est qu'en effet le premier et le plus impérieux besoin de l'homme est de gagner son pain : dès lors, il organise toute sa vie en vue de satisfaire à cette nécessité, et, cela fait, il en subit toutes les conséquences.

Or, voici la découverte que je fis, en compulsant les papiers de la mairie : je constatai que, sur 330 électeurs, il y avait 146 marins, c'est-à-dire que les marins formaient, à eux seuls, près de la moitié de la population; toutes les autres professions réunies ne donnaient donc qu'un total de 184 personnes, dont la

plus grande partie exercent les divers métiers d'artisans, et, par conséquent, vivent surtout des ressources amassées par la population maritime.

Mais je dois, dès à présent, avertir le lecteur que ces marins ne sont pas des pêcheurs côtiers; ce sont des navigateurs, formant les équipages de la marine de commerce. Il n'y a pas, à Saint-Lunaire, un seul pêcheur de profession; il n'y en a pas non plus dans le bourg voisin de Saint-Briac, qui compte cependant un nombre encore plus grand de marins. Le poisson que nous mangeons nous vient d'assez loin et ne nous est apporté qu'une ou deux fois par semaine, par un des rares pêcheurs de la côte. Les quelques coquillages que nous pouvons nous procurer à Saint-Lunaire sont pêchés par le facteur, à ses moments de loisirs!

Voilà donc le type de la population bien caractérisé. Pour préciser davantage, je dirai que, sur les 146 marins, 74 ont le grade de capitaine, soit au cabotage, soit au long cours.

Cette prédominance de l'élément maritime est peut-être encore plus frappante, quand on pénètre, comme je fus amené à le faire, dans un certain nombre de familles : on n'aperçoit partout que des tableaux représentant des scènes de mer ou des navires avec leur nom et celui du capitaine, qui est ordinairement un parent. Je vais voir un capitaine et j'apprends que, chez lui, on exerce cette profession de père en fils, et que son beau-frère, qui habite la maison voisine, est également capitaine. Le curé me dit qu'il est fils, petit-fils, frère, neveu, cousin de capitaines. J'entre dans une boutique, c'est le frère de la patronne, qui me sert, et il est ancien capitaine au cabotage. Et ainsi de suite, presque dans toutes les maisons.

Je parcours le pays, et j'aperçois, devant un très grand nombre d'habitations, un mât auquel pend une corde; les jours de fêtes, on y hisse un pavillon. Ces maisons sont habitées par d'anciens capitaines. Ils se consolent de n'avoir plus leur pavillon à leur bord, en le faisant flotter à l'extrémité de leur jardin : cette vue leur donne encore une sorte d'illusion de la vie active et mouvementée qu'ils ont menée. Ils ont le plaisir de commander de temps en temps : « Hissez le pavillon! Amenez le

pavillon! » Et c'est leur femme, ou leur « bonne », qui exécute le commandement, à moins qu'ils ne l'exécutent eux-mêmes, pour ne pas laisser faire cette manœuvre par des mains féminines.

En remontant la Rance, de Saint-Malo à Dinan, j'aperçois de coquets villages sur la rive. Un passager complaisant, qui est du pays, me donne des renseignements : « Tous ces villages sont presque exclusivement habités par des marins, me dit-il; voici Saint-Suliac, par exemple, on y compte peut-être cinquante capitaines. En ce moment, vous n'y trouveriez guère que des femmes, des enfants et des vieillards; tous les hommes sont en mer. » Il ajoute qu'une seule de ces communes a perdu cinquante hommes, dans le naufrage de la « *Bretagne* ». Dans certains villages, les quatre cinquièmes des femmes sont veuves. Il assistait dernièrement à un dîner, où se trouvaient quatre femmes : toutes les quatre étaient veuves. En effet, presque toutes les embarcations que nous croisons sont montées par des femmes : celles-ci manœuvrent la voile, elles pêchent dans le fleuve, souvent sans le secours d'aucun homme.

Les riverains de la Rance se distinguent des habitants de Saint-Lunaire et de Saint-Briac, en ce qu'ils pratiquent moins le cabotage et le long cours que la pêche à Terre-Neuve; ce sont des Terre-Neuviens, comme on dit ici.

En sortant de la mairie, je passe devant l'école; les enfants sont en vacances, mais j'aperçois quatre jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans, qui font de la géométrie au tableau noir. « Ce sont des jeunes gens qui se préparent à passer, à Saint-Malo, l'examen de capitaines, me dit l'instituteur; je leur donne des leçons, » et il me laisse, pour aller vers eux. J'ai appris que l'instituteur, — qui me paraît un homme très intelligent, — est allé lui-même suivre un cours à Saint-Malo, pour se mettre en état de préparer à cet examen. C'est que cet examen joue ici le rôle de notre malheureux baccalauréat : tous ceux qui se croient capables de s'élever au-dessus de la condition de matelot s'y préparent, car il ouvre la carrière la plus enviée, l'unique « carrière ».

Vous pensez bien qu'après avoir fait ces diverses constatations, je suis pris à mon propre piège, et que tous mes beaux

projets de *far niente* s'évanouissent : je veux savoir les causes et les conséquences des faits que je viens de constater. Il est évident qu'un métier aussi particulier, et exercé d'une façon aussi générale, doit imprimer à l'état social une physionomie bien caractérisée. D'autre part, je pourrai difficilement rencontrer une meilleure occasion de m'en rendre compte.

Me voilà donc en campagne.

II.

« La cause qui a conduit cette population à exercer le métier de marin est bien facile à découvrir, allez-vous me dire. Il n'est pas nécessaire d'être grand clerc, pour trouver que cela tient au voisinage de la mer. » Il est bien certain que, sans le voisinage de la mer, ces braves gens ne seraient pas marins; ils ne le seraient pas plus que les Suisses, ou que les Auvergnats. Veuillez me faire l'honneur de croire que je suis capable de trouver cela tout seul.

Mais si le voisinage de la mer leur a donné la *possibilité* d'être marins, il ne suffit pas à expliquer *pourquoi* ils l'ont été, et, surtout pourquoi ils l'ont été *de cette manière*.

En effet, il s'en faut de beaucoup que tous les riverains de la mer soit des marins; si nous considérons seulement les côtes de France, nous constatons que, sur de longues étendues, elles fournissent peu de recrues à la marine; sur d'autres points, elles ne donnent qu'une population de pêcheurs côtiers peu aventureux, se bornant à exploiter le poisson qui se hasarde à proximité du rivage.

Ce n'est point là le type que nous trouvons ici. Nous sommes en présence d'une race de hardis navigateurs effectuant de grands voyages, soit au cabotage, soit au long cours, restant en mer des années entières, et cela d'une façon tellement générale, que c'est là la caractéristique de cette population.

Cela est si peu commun, que cette partie de nos côtes est celle qui, toute proportion gardée, fournit de beaucoup le plus d'équi-

pages au commerce maritime. Même les navires qui sont armés à Bordeaux, au Havre, ou à Dieppe, sont montés, en grande partie, par des marins de cette région.

Vous voyez que le problème n'est pas aussi simple que vous pouviez le penser tout d'abord et qu'il ne suffit pas d'invoquer, pour le résoudre, le voisinage de la mer.

Il existe, en effet, des causes plus particulières qui nous sont fournies par les *conditions physiques* de ce pays et par les *conditions sociales* des populations qui l'habitent.

Considérez d'abord ce littoral : c'est un immense golfe, le golfe de Saint-Malo, largement ouvert entre le cap de la Hogue, à l'est, et la pointe de l'île Bréhat, à l'ouest. La ville de Saint-Malo est assise tout au fond. C'est déjà une condition favorable, pour une ville maritime, que d'être placée au fond d'un golfe. Mais la situation de Saint-Malo présente plusieurs autres particularités. Cette ville est placée dans une île, car elle n'est reliée, ou du moins elle n'était reliée avec la terre ferme, jusqu'à ces derniers temps, qu'au moment de la marée basse et par une étroite langue de terre. Cette ville se trouvait ainsi à l'abri des attaques du côté de la terre.

Elle était également à l'abri des attaques du côté de la mer, grâce à une ceinture de roches à fleur d'eau. Pour rendre l'entrée du port plus sûre, on a été obligé de construire, sur quelques-unes de ces roches et sur la terre ferme, un certain nombre de tours blanchies à la chaux et servant de point de repère aux navires, leur indiquant les deux étroites passes qui permettent seules l'accès du port. On peut penser quelles difficultés présentait cet accès, lorsque toutes ces indications n'existaient pas. Les navires malouins étaient seuls en état de franchir les passes. Les Anglais en savaient quelque chose, car ils ne comptaient plus les pertes qu'ils avaient faites sur ces terribles rochers. Finalement, ils durent même renoncer à tenter de nouvelles attaques contre cette place imprenable, et qui causait cependant tant de mal à leur marine.

C'était, en effet, de redoutables adversaires que ces Malouins, que les hommes de la « Cité corsaire », comme on l'a si justement appelée.

Les habitants de Saint-Malo étaient d'ailleurs bien obligés de tirer toutes leurs ressources de la mer. « Cette ville, dit un ancien auteur, est dans une situation si disgracieuse par son fonds, qui n'a ni bleds, ni vins, ni laines, ni toiles, ni manufactures d'aucune espèce, que si elle n'avait la mer ouverte, elle manquerait de tout pour sa subsistance; mais, avec ces élément libres et par son industrie, elle ne manque de rien et fournit au royaume les marchandises précieuses dont il manque et aux monoyes les matières qui les occupent (1) ».

Mais les *conditions sociales* vinrent encore s'ajouter aux conditions physiques pour transformer les Malouins en intrépides écumeurs de mer.

On connaît le dicton des habitants de Saint-Malo : « Ni Normands, ni Bretons, mais Malouins. » Cette fière devise n'était pas seulement le cri d'une cité orgueilleuse de ses hauts faits et amoureuse de son indépendance, elle est encore une vérité historique, dont les conséquences furent considérables.

Saint-Malo est en effet situé à la limite de la Normandie et de la Bretagne, et toute son histoire me paraît s'expliquer par l'heureuse combinaison des deux races, si différentes, la race normande et la race bretonne. Ces deux races, qui ont été ennemies partout où elles se sont approchées, aussi bien en Angleterre que sur le continent, ont trouvé ici, — fait remarquable, — des circonstances qui les ont étroitement associées dans une œuvre commune : elles sont se trouvées ici, en quelque sorte, complémentaires l'une de l'autre. Il s'est rencontré que, sur un point particulier, chacune avait ce qui manquait à l'autre!

Ai-je besoin de vous rappeler les traits caractéristiques de ces deux races, après les divers travaux qui ont été publiés dans cette Revue?

La race normande, à base de famille-souche, apportait avec elle l'initiative individuelle, l'esprit d'entreprise et d'aventure, qui poussa sur nos côtes les fameux vikings scandinaves, qui leur fit remonter nos fleuves jusqu'au cœur même du pays, qui porta

(1) *Archives de Saint-Malo*, Porée, requeste à M. Desmarests.

leurs fils sur toutes les mers et sur toutes les terres, et qui donne actuellement à leurs petits-fils l'empire du monde.

La race bretonne, à base de famille patriarcale, apportait des qualités plus modestes et bien différentes. Elle était dressée, par l'autorité de ses chefs de famille, à l'action collective et subordonnée; elle était plus susceptible d'obéir que de commander, et l'habitude de la subordination était encore développée par la pauvreté de son sol, qui ne lui permettait pas de s'élever à la richesse et la vouait héréditairement aux emplois les plus humbles. N'est-ce pas ainsi, que, de nos jours encore, la Bretagne bretonnante ne fournit guère qu'une émigration d'ouvriers de l'agriculture et de l'industrie, ou de domestiques, dans les grandes villes? Les Bretons sont essentiellement de « petites gens ». Ici même, dans les environs de Saint-Malo, ce sont eux qui accomplissent toutes les besognes inférieures, exigeant plutôt l'effort des bras que l'effort de l'intelligence, plutôt l'obéissance que l'initiative.

Or, on sait que les meilleurs mariages, les mariages qui présentent le plus de chances de bonheur, sont précisément ceux qui sont contractés entre gens de caractères différents : rien ne va plus, si les deux époux veulent commander, ou si tous les deux veulent obéir. A un caractère altier, il faut un caractère doux, capable de plier et de se soumettre.

Un mariage entre Normands et Bretons présentait donc les plus sûres garanties de bonheur. Aussi celui qui fut contracté à Saint-Malo, aux origines du moyen âge, et qui s'est continué jusqu'à nos jours, a-t-il été particulièrement heureux, particulièrement fécond.

Voyez comme ils étaient bien faits les uns pour les autres; comme leur combinaison était favorable, pour permettre, dans les meilleures conditions possibles, l'exploitation en commun de cette mer immense qui s'ouvrait devant eux!

Supprimez les Bretons, les Normands manquent de soldats, je veux dire de matelots, de gens pour les suivre, car ils fournissent surtout une pépinière de chefs. Au contraire, supprimez les Normands, et les Bretons restent empêtrés dans leur indolence, dans leur routine patriarcale; surtout, ils n'ont pas l'idée et l'audace

de s'en aller au loin, ces patriarcaux si attachés aux liens de la famille et au village natal. Il leur faut des chefs, il leur faut des entraîneurs.

C'est ainsi qu'un beau jour ces chefs et ces soldats se rencontrèrent fortuitement et, de leur union, naquit la célèbre et étonnante ville de Saint-Malo.

Elle n'est pas seulement célèbre et étonnante pour les curieux et les baigneurs, qui vont visiter ses vieilles murailles, ses vieilles maisons, ses ruelles étroites, façonnées suivant tous les mouvements du rocher sur lequel est bâti la ville comme un nid de vautour : elle est bien plus curieuse encore pour celui qui cherche à s'expliquer les destinées si diverses des hommes.

Je n'ai pas l'intention de vous raconter l'histoire de cette ville; je ne veux vous dire que ce qui est absolument indispensable à l'explication de mon sujet, c'est-à-dire ce qui peut vous permettre de comprendre comment s'est formée cette population de hardis navigateurs.

Pour plus de simplicité, je montrerai cette histoire en raccourci autour d'une figure unique, autour de la figure d'un de ses corsaires les plus célèbres : aussi bien se ressemblent-ils tous; ils ne diffèrent que par le degré de hardiesse et de bonheur qui a marqué leurs entreprises.

J'ai sous les yeux un ouvrage, que m'a prêté l'instituteur de Saint-Lunaire : il est intitulé : « *Histoire de Duguay-Trouin et de Saint-Malo, la Cité-corsaire*, d'après des documents inédits, par l'abbé Poulain ». L'auteur est professeur au Collège de Saint-Malo et j'ai eu le plaisir de causer plusieurs fois avec lui.

Ce que je viens de vous dire des conditions physiques et sociales, qui ont présidé à la naissance de Saint-Malo, suffit à vous expliquer tout le fond de l'histoire de Duguay-Trouin.

Que pouvaient bien faire ensemble les Normands et les Bretons qui s'étaient ainsi rencontrés sur le rocher de Saint-Malo, — « que l'on voit sur l'eau, » comme dit la chanson, — à moins qu'ils ne demandassent à la mer des moyens d'existence? Tout les y invitait : ils avaient un port aussi sûr pour eux que dangereux pour l'ennemi; ils avaient des chefs aventureux et des soldats soumi.

Ils furent donc naturellement amenés à exploiter la mer par le commerce. Mais le commerce n'était pas alors, comme aujourd'hui, un paisible trafic; il n'y avait ni police des mers ni droit des gens. Chacun opérait à ses risques et périls; chacun avait à se défendre soi-même. On était donc à la fois commerçant et chef de bande, matelot et soldat.

De là, à être purement et simplement corsaire, il n'y avait qu'un pas, et il était bien séduisant de le franchir.

La course, en effet, simplifiait singulièrement le commerce et en augmentait considérablement les bénéfices. Songez donc! on ne payait plus la marchandise, on la prenait : et on prenait par surcroît le navire qui la portait. Tout était profit. Cette manière expéditive de procéder n'avait d'ailleurs rien de bien choquant pour des Normands : n'était-ce pas ainsi que leurs ancêtres s'étaient acquis de beaux domaines en Angleterre et en Normandie? l'exemple était bon à suivre. La seule différence, c'est qu'autrefois ces domaines avaient été pris sur les bons Celtes, sur les bons Bretons, tandis que maintenant, on enrôlait à sa suite les petits-fils de ces mêmes hommes qu'on avait dépouillés : c'était une manière de restitution du bien mal acquis, d'autant plus qu'on allait le prendre surtout sur les confrères, ou compères anglais, dont les ancêtres avaient à se reprocher pareilles peccadilles.

Cela posé, j'ai l'honneur de vous présenter Duguay-Trouin.

Il naquit à Saint-Malo, le 10 juin 1673. Son père armait des vaisseaux qu'il commandait lui-même; « il s'était même signalé, dit l'historien, dans la dernière guerre par son intrépidité, et l'habitude d'affronter le danger avait trempé son caractère et l'avait pénétré d'une énergie indomptable. » L'enfance de Duguay-Trouin fut donc bercée aux récits des exploits de son commerçant et corsaire de père, de ses abordages sanglants et de ses riches captures. Son père, dont il était le quatrième enfant, voulait le faire entrer dans les ordres; mais, dans ce nid de corsaires, il était né corsaire, et il le fut.

J'ai dit qu'il n'y avait alors, sur mer, ni police ni droit des gens; c'est aller un peu loin. La vérité, c'est qu'on avait fait des efforts, depuis le quatorzième siècle, pour réglementer la course;

mais vous pensez bien que les résultats ne répondaient pas aux intentions. Quoi qu'il en soit, il existait alors deux codes coutumiers, les Rôles d'Oléron, pour l'Océan, et le Consulat de la mer, pour la Méditerranée, qui réglaient les droits des neutres et déterminaient quels navires on devait respecter. D'autres lois intervinrent, mais toutes ensemble n'empêchèrent que faiblement les désordres. Aussi Henri III, renouvelant les édits sur la matière, disait : « Ils pillent, robbent et détroussent tout ce qu'ils trouvent à leur avantage. » Sous Louis XIV, la course était encore considérée comme l'auxiliaire légitime de la guerre publique. Il était même permis, en principe, par une ordonnance de Colbert, de courir sus à un navire en temps de paix, pour se venger d'une prise illégale. Tout ce qu'on put faire, ce fut de régler la vente et le partage des prises.

« La guerre est déclarée, la course est ouverte; les mers vont être sillonnées d'ennemis; le commerce devient presque impossible. Le paisible négociant se fait armateur : il servira sa patrie et des prises riches et nombreuses rendront ses affaires peut-être plus florissantes qu'en temps de paix. Il se munit d'une commission de l'Amiral de France. Il dépose au greffe une caution de quinze mille livres, pour répondre des injustices que ses représentants pourraient commettre en mer. Ses navires de transport se changent en bâtiments de guerre ou, mieux encore, il construit des frégates de quatre-vingts à cent pieds de quille, qu'il se garde de trop charger d'artillerie, car il faut qu'elles soient souples à la manœuvre et d'une marche supérieure (1).

Il est très important de bien préciser le genre de contrat qui liait alors l'armateur au capitaine auquel il confiait son navire, car ce contrat nous fournira, tout à l'heure, l'explication de la manière dont le commerce se pratique encore aujourd'hui dans ces parages, manière bien différente de ce que l'on observe ailleurs, et bien caractéristique.

Il n'y avait évidemment qu'un seul contrat possible; l'armateur ne pouvait tenir à ses capitaines un autre langage que

(1) *Histoire de Duguay-Trouin*, p. 20.

celui-ci : « Je vous confie mon navire, à charge par vous de prendre le plus de navires possible et le plus de butin possible. » En d'autres termes : « Faites pour le mieux, pour le mieux de vos intérêts et des miens, car ils sont étroitement liés, puisque votre part sera d'autant plus grande que les prises seront plus considérables. » Il était impossible, en effet, de donner des ordres précis, de fixer ni la route à tenir, ni les captures à faire, puisque tout, le plus souvent, devait dépendre de circonstances imprévues et du pur hasard. En somme, l'armateur est obligé de se remettre entièrement entre les mains du capitaine auquel il confie une bonne part, quelquefois même la totalité de sa fortune; il perd toute action directrice sur lui.

Aussi, pour diminuer les chances que cette situation leur faisait courir, les armateurs exigeaient-ils ordinairement que le capitaine eût un intérêt plus ou moins grand dans le navire, qu'il en fût co-propriétaire pour une part. Ils étaient ainsi assurés que le capitaine veillerait avec plus de soin au capital commun.

C'est dans ces conditions que Duguay-Trouin prit part, comme capitaine, à la plupart des expéditions qui remplirent sa vie et illustrèrent son nom. Il fit ses débuts pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg. On aura une idée des fortunes qui pouvaient se créer alors, par ce fait qu'un armateur de Saint-Malo fit, en quinze jours, vingt-deux prises considérables, et que plus de cent navires capturés entrèrent dans cette ville pendant l'automne.

Mais on ne gagnait pas toujours à ce terrible jeu de la course. C'est ce qui arriva à Duguay-Trouin lui-même, en 1708, ainsi que le rapporte son frère Luc Trouin, dans une lettre à un armateur de Saint-Malo : « Mon frère Duguay a relâché, le 30 octobre, à Vigo, n'ayant fait que deux mauvaises prises, chargées de quelque fer et merrain, c'est-à-dire rien. Tout cela, mon cher ami, est bien triste. » La famille Trouin fut presque ruinée par les dépenses de cet armement, « dans lequel elle avait risqué une partie de sa petite fortune ».

Le grand fait d'armes de Duguay-Trouin, du moins celui qui

eut le plus de retentissement, fut la prise de Rio-Janeiro. Lorsqu'il parla de ce hardi projet aux armateurs de Saint-Malo, ceux-ci « donnèrent tête baissée dans la célérité de l'entreprise » et dépensèrent plus de seize cent mille livres pour s'y associer.

Il faut lire le récit dramatique de cette expédition dans les *Mémoires* que nous a laissés l'illustre marin ; car il me suffit ici d'avoir noté brièvement le caractère particulier des entreprises maritimes, à cette époque, sur cette côte mi-normande, mi-bretonne.

On voit que Saint-Malo n'a pas volé son nom de Cité corsaire. « Il n'y a pas une ville, dit avec raison un chroniqueur malouin, qui se soit distinguée dans la course comme celle de Saint-Malo, tant par la multitude de ses vaisseaux légers que par la bravoure de ses équipages. » A peine la guerre est-elle déclarée qu'on ouvre un registre dans les divers quartiers de la ville, où chacun vient inscrire sa demande d'embarquement, avec la mention du poste qu'il se croit capable d'occuper. Tout le monde se jette dans la marine, dit l'historien de Duguay-Trouin, au point que le corps des marchands ne peut fournir à l'État les trente et un soldats dont il est chargé. Des navires descendent des chantiers de construction du Talaro, du Val, de Trichet, de Solidor. Ces hardis croiseurs vont écumer les mers, si bien que le gouverneur de Bretagne touchera, en deux ans, neuf cent mille livres pour son dixième de part de prise, et que les ennemis, à la paix de Ryswick, auront perdu, pendant cette guerre et la précédente, plus de quatorze cents navires capturés par les seuls malouins.

On comprend maintenant comment les pirates norvégiens qui vinrent s'établir, au commencement du moyen âge, sur cette côte, furent conduits à y vivre de la mer. Cela ne changeait rien à leurs habitudes antérieures : ils restèrent ce qu'ils avaient été jusque-là, et c'est ainsi que les corsaires malouins furent les descendants et les continuateurs des vieux vikings scandinaves.

Mais, comme tout se tient dans les choses humaines, ces mêmes corsaires ont été les préparateurs des marins actuels de cette partie du littoral. On va voir, en effet, que ceux-ci procèdent

directement de ceux-là ; il y a un lien étroit entre le navigateur d'aujourd'hui et le corsaire d'autrefois.

Comment se pratique ordinairement le commerce, ou le transport maritime?

Ordinairement, l'armateur fixe à son capitaine le chargement à prendre au départ, puis l'embarquement à faire pour le retour ; il détermine, en outre, la route à suivre. Le plus souvent même le capitaine n'a pas à s'occuper des marchandises qu'il transportera : c'est l'affaire immédiate de l'armateur, ou de ses correspondants dans les ports étrangers. La fonction du capitaine se réduit ainsi à celle de pilote en chef ; elle se borne à éviter les écueils et à arriver sans avaries au port qui lui a été désigné. Le capitaine est purement et simplement un transporteur, une sorte de conducteur de diligence.

Les capitaines que j'observe ici n'appartiennent nullement à ce type : ils pratiquent le métier dans des conditions très différentes et qui leur donnent une bien autre importance, beaucoup plus d'initiative et de responsabilité.

A vrai dire, ils sont restés des corsaires !

Voilà une affirmation qui est faite pour vous étonner ; vous allez voir cependant que rien n'est plus exact.

Un armateur de Saint-Malo dit à ses capitaines : « Je n'ai pas de fret à vous donner ; c'est à vous à vous en procurer, partout où vous pourrez en trouver. Je vous donne carte blanche. » N'est-ce pas là le langage que les armateurs du moyen âge tenaient à leurs corsaires, lorsqu'ils leur disaient simplement de s'emparer du plus de navires possible, de faire le plus de butin possible, partout où ils pourraient en trouver? On faisait autrefois la course au navire et à la cargaison ; on ne fait plus aujourd'hui que la course à la cargaison, mais c'est toujours la course. C'est le dernier avatar du pirate scandinave ; c'est le fier Sicambre obligé enfin de courber la tête sous les règlements de police victorieux.

J'ajoute que l'armateur ne peut pas tenir à ses capitaines un autre langage, quand même il le voudrait. En effet, il n'a pas de fret à leur donner : le pays n'est pas assez riche pour fournir à

l'exportation, ni pour attirer l'importation. Il est, en outre, trop éloigné des grandes voies de communication terrestre, pour être un lieu de transit. Saint-Malo n'a jamais été et ne pourra jamais être qu'une fabrique d'écumeurs de mer, au service de tous ceux qui ont des marchandises à transporter d'un point quelconque à un point quelconque du globe. Pour trouver un pays dans une situation analogue, il faut aller en Norvège, c'est-à-dire dans un pays qui réunit les mêmes conditions, par la formation scandinave et par la pauvreté du sol.

Mais l'assimilation avec les corsaires du moyen âge se retrouve encore dans le contrat, qui lie le capitaine à l'armateur. J'ai dit que le corsaire devait avoir un intérêt dans le navire; il en est encore de même de nos capitaines. C'est toujours la conséquence de la très grande responsabilité qui incombe à ces derniers; c'est le seul moyen par lequel l'armateur puisse les tenir. Ainsi, un des capitaines que j'interroge me dit qu'il avait dû entrer pour un quart dans la propriété du navire qu'il commandait. Ce n'est pas tout : chaque capitaine perçoit une commission de 3 à 5 % sur le fret brut. Par là, il est encore directement intéressé à se procurer le plus de fret possible, tout comme les corsaires avaient intérêt à faire le plus de butin possible. Seulement ce n'est plus la force, mais l'habileté qu'il doit mettre en œuvre.

Les capitaines touchent, en outre, des appointements fixes, de 140 à 150 francs par mois, au cabotage, et de 200 à 250 francs, au long cours; ils peuvent réaliser ainsi un bénfice de 8 à 10.000 francs par an. Un capitaine me dit avoir regagné en cinq années la somme qu'il avait déboursée pour sa part de navire.

Les « seconds » reçoivent des appointements de 100 à 150 francs par mois; les maîtres d'équipages et lieutenants, de 70 à 80 francs: les marins, de 50 à 60 francs; les novices, de 35 à 45 francs; les mousses, 25 francs Inutile d'ajouter que tous sont nourris à bord.

Vous devez bien penser que je ne me tins pas pour satisfait, lorsque j'eus réussi à me rendre ainsi compte des causes qui ont développé la navigation et de la forme particulière qu'elle revêt

dans ces parages. J'avais un vif désir de connaître les conséquences sociales qui devaient nécessairement en résulter. C'est ainsi que la force des choses me poussait à aller plus loin, toujours plus loin.

III.

Voyez comme les affaires humaines s'enchaînent.

J'ai dit que Saint-Lunaire était orné d'une plage; une plage appelle impérieusement des cabines de bains, et des cabines un baigneur. Or le baigneur de Saint-Lunaire a une femme, et un jour il me dit : « Conduisez donc vos enfants chez ma femme, qui habite au petit hameau de la Fosse ; elle leur fera boire du lait et manger du beurre de nos vaches. Vous n'en avez pas d'aussi bon à Paris. » Comment résister à un baigneur qui vous fait une invitation si aimable, et à des enfants, qui, alléchés par une aussi séduisante perspective, vous tirent par les basques de votre habit. Je vous dis cela, pour constater que c'est malgré moi que j'ai fait cette étude, et bien établir par là que la science sociale doit progresser en dépit de la mauvaise volonté des hommes.

Voilà par quelle circonstance j'arrivai, une belle après-midi d'été, au hameau de la Fosse, chez la femme du baigneur de Saint-Lunaire. Cette bonne vieille nous reçut à bras ouverts, et mes enfants garderont longtemps le souvenir des bonnes tartines de beurre dont ils ont fait une hécatombe.

Le souvenir qui m'en reste est différent, mais non moins profond : c'est là que j'ai eu, pour la première fois, la claire vision de toutes les conséquences sociales qui résultent, pour ces populations, de la navigation à laquelle ils se livrent. Ce que je vis ensuite ne fit que confirmer et accentuer cette première impression.

Je puis la résumer en un mot : *la situation de la femme est relevée, la femme prend la direction du ménage et l'autorité sur l'homme.* Voilà la conséquence capitale, qui fait décidément virer tout l'état social.

Ah ! mais, je vous prie de croire qu'il n'y a pas à se rebiffer, et

que vous en passeriez par là, cher lecteur, si vous vous trouviez dans les mêmes conditions.

Mais comme, sans doute, vous n'êtes pas disposé à accepter sans protestation une affirmation aussi grave, il faut que je vous en donne une démonstration méthodique, capable de vous fermer la bouche et de vous faire baisser la tête.

Le point de départ de la situation nouvelle qui est faite à la femme, c'est l'isolement forcé dans lequel elle se trouve, par suite du métier de son mari.

Un capitaine que j'interroge me dit qu'il s'est marié un mercredi, qu'il est parti le vendredi suivant, pour ne revenir chez lui qu'après dix-sept mois d'absence. Le baigneur de Saint-Lunaire, qui est un ancien marin, est parti pour un voyage au long cours le lendemain de son mariage. On me cite un grand nombre d'exemples du même cas. Je vous ait dit que, dans des villages entiers, on ne trouvait que les femmes, les vieillards et les enfants; tous les hommes sont en mer.

Et ces absences sont illimitées. Cela est forcé, puisque les navires ne font pas les transports entre Saint-Malo et un port déterminé; ils prennent, je vous l'ai expliqué, les marchandises où ils les trouvent et les transportent au lieu quelconque de leur destination. Ils iront, par exemple, de l'Inde à Bourbon; de Bourbon aux Antilles, et de là, dans l'Amérique du Sud, pour retourner aux Indes, ou ailleurs, suivant qu'ils trouvent à effectuer un chargement pour telle destination, ou pour telle autre. Cela me rappelle l'odyssée d'un capitaine norvégien que je vis, il y a quatre ans, à Caudebec : il apportait un chargement de blé de l'Inde au Havre; là, il chargeait de la brique à destination de Buenos-Ayres, d'où il devait repartir pour une destination inconnue. Il y avait plus de deux ans qu'il n'était pas revenu en Norvège, et il ne savait pas quand il y reviendrait. Aussi son second fut-il très ému en voyant un de mes enfants, dont l'âge coïncidait avec celui de son fils, né quelques jours avant son départ. Le brave homme me demanda, les larmes aux yeux, la permission d'embrasser mon fils.

Et lorsque les circonstances ramènent le marin à Saint-Malo, ce

n'est ordinairement que pour quelques jours, car un navire représente un trop gros capital pour qu'on puisse le laisser longtemps improductif. Il faut donc repartir dans le plus bref délai. Et lors même que le marin ne se rembarquerait pas sur le même navire, il ne peut demeurer longtemps à terre, où il dépense sans rien gagner.

Dans ces conditions, la femme reste seule au foyer, d'une manière à peu près constante, et tant que son mari est en état de tenir la mer. La voilà donc substituée à l'homme dans la direction de la famille, dans la gestion de tous les intérêts domestiques.

Elle doit d'abord pourvoir, seule, à l'éducation des enfants. Ceux-ci connaissent à peine leur père, qu'ils n'aperçoivent que comme une rare et lointaine apparition. C'est là, pour la femme, une grande responsabilité.

La femme doit, en outre, faire face, toute seule, au rude travail de la culture.

Les conditions dans lesquelles s'effectue ici la culture sont bien directement influencées par la navigation. Le marin, en général, ne fait pas fortune ; j'ai dit plus haut ce que gagne le capitaine lui-même : c'est encore modeste. Le marin ne peut donc guère constituer, avec ses épargnes, une propriété territoriale de quelque importance. C'est bien ce que je constate, en examinant les papiers de la mairie et en causant avec l'instituteur : il n'y a, dans toute la commune de Saint-Lunaire, que neuf fermes, et encore sont-elles peu considérables, car elles n'ont guère chacune que vingt à trente hectares. De plus, les fermiers sont tous, sauf un, étrangers à la région, ce qui montre bien que ce genre d'exploitation n'est pas dans les mœurs du pays.

L'exploitation normale, celle qui règne presque exclusivement, est la petite, la très petite propriété. En effet, la plus grande partie du territoire est partagée entre des familles qui possèdent chacune de un à trois hectares. Presque tout le monde est propriétaire dans ces conditions-là. Je ne trouve que onze habitants qui n'aient pas leur lopin de terre et qui soient portés sur les listes électorales comme journaliers.

D'ailleurs, du moment que la culture doit être faite presque exclusivement par les femmes, elle ne saurait embrasser des exploitations plus étendues.

Le petit domaine exploité par la femme du baigneur de Saint-Lunaire vous donnera une idée des autres, car ils sont tous coulés dans le même moule, parce que tous ici subissent les effets d'un même métier exercé par les hommes.

Ce domaine comprend trois hectares environ, dont la moitié à peu près est tenue en location, moyennant un loyer de 250 francs. Les terres immédiatement contiguës à l'habitation sont exploitées en plantes potagères et en arbres fruitiers : choux, haricots, oignons, poireaux, fèves, salades, fraises, groseilles, poiriers et pommiers à cidre, etc. ; sur le reste du domaine, on cultive des pommes de terre, du blé et de l'avoine.

La famille possède deux vaches, qui fournissent le lait et le beurre, et deux cochons, qui sont tués et salés pour les besoins domestiques.

Cette famille se compose du père, âgé de soixante-cinq ans; de la mère, âgée de cinquante-neuf ans; et de deux enfants, âgés l'un de vingt-trois ans et l'autre de vingt et un ans.

Le père est un ancien marin, ainsi que je l'ai dit; il a navigué depuis l'âge de quinze ans, jusqu'à cinquante ans. La femme a donc été obligée de pourvoir seule au soin des enfants et à l'exploitation du petit domaine, jusqu'à ces dernières années ; et je vous assure qu'elle s'en est bien tirée, car, malgré son âge, c'est encore elle qui fait presque toute la besogne. L'été, son mari est occupé par son métier de baigneur et, le reste du temps, il travaille au domaine, mais sous la direction de sa femme. « Ah! dam, il faut que les hommes soient menés, sans cela ils ne font que des bêtises, » me dit la vieille, sur un ton décidé, qui prouve bien qu'elle a mis ce qu'elle dit en pratique. Et le mari ne s'en plaint pas : « C'est une rude femme, » me dit-il, de l'air d'un homme qui est fier de sa compagne et qui trouve qu'elle a mené sa barque mieux qu'il ne l'aurait fait lui-même. Aussi a-t-il toujours eu soin de lui remettre régulièrement l'argent qu'il gagnait.

Et c'est fort heureux, car le petit budget de la famille non seulement s'équilibre bien, mais a permis de réaliser quelques économies.

D'abord, le domaine fournit directement presque tout ce qui est nécessaire à la nourriture : légumes, fruits, cidre, pain, viande de porc, lait, beurre, fromage. La femme n'achète à Sainte-Briac qu'un peu de viande de boucherie, le dimanche, pour le pot-au-feu. Elle doit acheter en outre la matière première des vêtements, qui sont ensuite confectionnés dans la famille.

La principale dépense en argent est nécessitée par l'exploitation du domaine, pendant le temps où le mari est occupé au dehors : la femme est alors obligée de prendre quelques journées d'ouvriers, surtout à l'époque de la moisson. Elle paye la journée un franc et fournit la nourriture, composée de soupe, de lard, de cidre et de café.

Les dépenses en argent s'élèvent à une somme annuelle de 650 francs, qui se décompose ainsi : achats à Saint-Briac (vêtements et viande), 200 francs ; bois à brûler, 100 francs ; charrois et journées d'ouvriers, 100 francs ; location d'une partie des terres, 250 francs.

La famille se procure cette somme d'abord au moyen des recettes effectuées par le mari, autrefois en qualité de marin, actuellement en qualité de baigneur. Comme baigneur, il reçoit 70 francs par mois, plus les pourboires donnés par les étrangers. Il faut ajouter à ces profits 250 francs représentant sa retraite de marin. Le mari fait, en outre, des journées comme ouvrier, à l'occasion. Enfin, la femme vend aux voisins et aux étrangers quelques fruits et légumes de son jardin, ce qui vient compléter la somme nécessaire pour faire face aux dépenses en argent et laisse encore un petit bénéfice, qui est mis de côté, pour aider à l'établissement des enfants.

L'aîné des enfants est ouvrier menuisier : c'est là une profession qui s'est beaucoup développée dans le pays, par suite des nombreuses constructions de villas de baigneurs, entreprises depuis quelques années. Le cadet, un robuste gaillard qui était en congé au moment de mon séjour, fait actuellement son

service militaire dans la marine et se destine, comme son père et comme la plupart des jeunes gens, au métier de marin.

Tel est le cadre très simple de ces petits domaines, que la femme gouverne et exploite à peu près seule, ou avec le secours de ses enfants, et dont la faible étendue est bien taillée à sa mesure.

J'avais donc raison de dire que la situation et l'importance de la femme sont relevées par la longue absence du mari, qui est obligé de lui abandonner la direction souveraine de ses enfants et de son bien.

Mais ce n'est pas tout : la situation de la femme est encore relevée par le caractère particulier que la navigation imprime à l'homme.

La navigation produit en effet sur l'homme les conséquences inverses de celles que nous venons de constater pour la femme. Tandis que celle-ci est rendue plus apte à la gestion des intérêts matériels, celui-ci le devient de moins en moins, ce qui accuse, sur ce point, l'écart plus grand entre l'homme et la femme, mais à l'avantage de cette dernière.

Le métier de marin, dans les conditions de longue absence où il est pratiqué ici, affaiblit, chez l'homme, l'esprit pratique et les aptitudes à la prévoyance; il développe, au contraire, à un haut degré, l'habitude de l'insouciance, la facilité à dépenser sans compter.

Ce n'est pas là un fait nouveau; l'auteur de la Vie de Duguay-Trouin le constate pour les marins de cette époque, qui, eux aussi, n'avaient rien de plus pressé que de dépenser tout l'argent qu'ils venaient de recevoir. « Les matelots vainqueurs, nous dit-il, font leur entrée par la grand'porte, sur des charrettes transformées en char de triomphe, entourés de la population qui les acclame; ils jettent l'ancre attachée à leur véhicule devant le prochain cabaret. Là, le vin coule à flots, on fait grande chère; que tous les compatriotes entrent, ils sont invités au festin, il y a de quoi les régaler tous. Les cruzades portugaises roulent sur les tables de jeu; on n'en veut pas conserver une seule; peut-être mourra-t-on dans la prochaine campagne; on fait

frire les pièces d'or et on les précipite brûlantes sur la tête des passants (1). »

Cette imprévoyance est tellement inhérente à la profession de marin, que notre auteur y insiste encore plus loin : « La plupart des armateurs s'enrichissaient et beaucoup de corsaires mouraient pauvres ; la raison en est simple : les premiers savaient ménager ; les seconds étaient aussi prodigues de leur argent que de leur sang. Ils dissipaient en quelques jours le fruit d'une riche campagne (2). » Nous avons d'ailleurs le témoignage d'un fameux corsaire malouin, Angenard, qui en vingt jours rapporta à ses armateurs près de deux millions, et trente-quatre mille francs pour sa part. Il écrit cependant : « Me voici arrivé à la fin de cette guerre de vingt ans à laquelle j'ai pris une part si active, et au bout de laquelle je ne rapporte chez moi, pour toute fortune, titres et récompenses, qu'une tête mutilée de coups de baïonnette, souvenirs cruels et ineffaçables, une mâchoire dégarnie de toutes ses dents du côté gauche, la jambe gauche percée d'une balle, le côté droit déchiré par un éclat de bois, l'épaule gauche traversée par un biscaïen de 17 lignes de diamètre, que je garde avec soin pour le renvoyer moi-même à ceux qui l'ont fabriqué (3) ».

Tous les renseignements que l'on me donne ici me prouvent que ces habitudes d'insouciance et de prodigalité se retrouvent intactes, aujourd'hui, chez les marins de la côte. Souvent, me dit un de mes interlocuteurs, les femmes sont obligées de contracter elle-même des engagements au nom de leurs maris et de les faire rembarquer de force, pour les empêcher de dépenser à terre tout l'argent qu'ils ont gagné. C'est quelquefois, paraît-il, un spectacle assez curieux que de voir des femmes conduisant leur mari à bord, comme de petits enfants, — ou plutôt comme de grands enfants.

Aussi la première préoccupation des femmes, à l'arrivée de leur mari, est-elle de se faire remettre le montant de leur paye,

(1) *Histoire de Duguay-Trouin*, p. 161.
(2) *Ibid.*, p. 181.
(3) *Manuscrit du corsaire malouin Angénard.*

avant qu'ils aient eu le temps de la dépenser avec les camarades. Après cela, je ne suis plus étonné de l'effacement des hommes, duquel je constate mille traits : ainsi, en parlant d'une famille, on ne vous dit pas la famille d'un tel, mais la famille d'une telle ; là où nous employons le mot Monsieur, pour incarner la famille, on emploie ici le mot Madame. L'instituteur me dit qu'un homme prend rarement sur lui de traiter une affaire : « Consultez ma femme, » vous répond-il.

Et il n'est pas nécessaire d'être bien fort en analyse sociale, pour découvrir les causes qui développent chez le marin cette insouciance des intérêts matériels.

Remarquez, en effet, que la prévoyance n'est pas une vertu naturelle à l'homme : voyez tous les efforts que l'on fait pour la développer dans les classes populaires, et le peu de succès qu'on en obtient. Mais il y a certains métiers, la culture par exemple, qui développent cette aptitude : le paysan est plus que prévoyant, il est avare : il connaît le prix d'un sou. C'est que le cultivateur ne vit que de prévoyance, d'une récolte à l'autre ; s'il ne peut se plier à cette vertu, il faut qu'il quitte le métier, il n'y a pas à dire.

Il n'en est pas de même du marin : il peut être imprévoyant à plaisir et sans aucun inconvénient immédiat. A quoi sert la prévoyance ? A s'assurer la satisfaction de deux besoins essentiels et quotidiens, la nourriture et le logement. Or le marin est nourri et logé : il n'a pas à s'en inquiéter ; la prévoyance de l'armateur veille pour lui. Le marin peut donc dépenser son argent : il a la table et le couvert assurés ; on serait imprévoyant à moins. A sa place, vous en feriez autant, à moins que vous n'eussiez été dressé préalablement, et d'une façon intense, à la prévoyance, par la pratique d'un métier qui aurait exigé cette qualité.

Mais il y a plus : car on dirait que, dans le métier de marin, rien n'a été oublié de ce qui peut pousser à l'imprévoyance. En effet, cet homme, que la vie du bord n'a pas dressé à calculer et à prévoir, reçoit sa paye, toute sa paye, au moment où il débarque. Il se trouve donc avoir, tout d'un coup et sans y être

préparé, une fortune entre les mains ; et cela, précisément quand il vient d'être sevré de toutes les jouissances qu'on ne peut se procurer qu'à terre. Que voulez-vous qu'il fasse de cet argent, sinon qu'il le dépense, sans compter? C'est ce qu'il ne manque pas de faire...

... A moins qu'au moment où il pose le pied à terre, il ne trouve en face de lui la femme dont je viens de vous décrire le type, et que, le prenant par le bras, elle ne l'emmène chez... *elle*, pour le surveiller jusqu'au moment de son rembarquement, — qu'elle provoquera au besoin.

Voilà dans quelles conditions le marin peut être prévoyant : il a pour lui, la prévoyance... de sa femme.

IV.

C'est bien en effet sur la femme que repose tout cet état social. J'en trouverais, au besoin, la confirmation dans l'évolution qui s'accomplit en ce moment.

Cette évolution est profonde et ne tend à rien moins qu'à transformer les conditions d'existence de la marine. C'est la vapeur qui a fait le coup. Il n'y a à cela rien d'étonnant, car elle en a fait bien d'autres : la plupart des transformations dont les naïfs font honneur à la Révolution de 1789 doivent être mises à son compte : c'est elle qui a créé les sociétés contemporaines, lesquelles appartiennent bien réellement à « l'âge de la houille ».

Or, la navigation à vapeur est en train de tuer la navigation à voile; et, du même coup, elle rend la situation des marins plus difficile, le métier moins accessible.

Un navire à vapeur exige trois fois moins d'hommes pour la même quantité de matières à transporter. On a donc besoin de moins de matelots pour effectuer un transport donné. En outre, les hommes jouissent de moins d'indépendance que sur les petits voiliers, qui étaient souvent montés par des gens du même village, par des gens que rattachaient entre eux des liens de camaraderie.

La situation a également empiré pour les capitaines. Il est plus difficile d'arriver à ce grade, d'abord parce que, les va-

peurs transportant beaucoup plus de marchandises, le nombre des capitaines est plus restreint : autrefois, il fallait un capitaine pour 5 à 600 tonneaux à transporter; aujourd'hui, un seul capitaine suffit pour 2 ou 3.000 tonneaux. En même temps, les examens sont devenus plus difficiles et plus chargés de connaissances techniques, à cause de la responsabilité qui incombe à un homme auquel on confie des intérêts plus considérables.

Du moins, on pourrait croire que ces conséquences sont atténuées grâce au développement des transports qu'amène la vapeur. Cela serait vrai, si ce développements'était accompli au profit de la marine française; malheureusement, une grande partie de notre commerce se fait actuellement sous pavillon étranger.

J'en ai eu la preuve trop concluante, en causant avec des négociants de Saint-Malo. Les principaux articles de commerce de cette ville sont, *pour l'importation*, les charbons de terre d'Angleterre, représentant environ 100.000 tonnes : ils arrivent sous pavillon anglais; les bois du Nord : ils arrivent sous pavillon norvégien, suédois et russe; *pour l'exportation*, les grains, blé, orge et sarrasin, tirés des régions voisines et expédiés en Angleterre, mais encore par navires anglais. La pêche de Terre-Neuve, elle-même, qui donnait lieu autrefois à des armements considérables à Saint-Malo, est bien faite par des matelots des bords de la Rance, mais elle ne s'effectue plus que sur des navires appartenant à des armateurs de Saint-Pierre et de Miquelon, qui transportent le poisson jusqu'à Bordeaux.

Il n'y a plus, à Saint-Malo et à Saint-Servan, que deux maisons qui arment pour Terre-Neuve. Aussi tous les anciens chantiers ont-ils disparu. Là où, autrefois, on voyait souvent vingt navires à la fois en construction, on n'en voit plus aujourd'hui un seul. Là où on employait plus de cinq cents ouvriers, on ne trouvera bientôt plus de charpentier capable de construire un navire.

Cette déchéance devait fatalement se produire pour une ville dont la puissance maritime reposait moins sur les conditions naturelles du commerce que sur les profits de la course : la navigation à vapeur, en rendant facile la police des mers, devait mettre fin à cette prépondérance.

Ainsi, il n'est que trop vrai que la navigation, qui a fait la fortune de ce pays, qui tout au moins, a assuré une existence honorable à sa population, est aujourd'hui en pleine décadence. Ces braves gens sont exposés à perdre leur principal gagne-pain.

Qui peut les sauver de cette situation?

Il ne peuvent être sauvés que par leurs femmes.

Oui, après les avoir sauvés de leur imprévoyance pendant qu'ils étaient marins, les femmes vont leur assurer, et sont seules capables de leur assurer, un nouveau moyen d'existence.

Seules, en effet, elles ont conservé la tradition et la pratique de la culture sur les petits domaines que je vous ai décrits. Comme les Vestales de l'ancienne Rome, elles ont pieusement entretenu le foyer confié à leurs mains : c'est vers ce foyer que se retirait le marin à l'âge de la retraite, c'est là que commencent déjà à se fixer les jeunes hommes qui voient la mer se fermer devant eux.

Que deviendraient-ils, si les femmes n'avaient pas conservé la tradition de la culture? Ils n'auraient pas d'autre ressource que d'aller recruter le prolétariat des villes. Mais les plus imprévoyants, les plus incapables, partiront seuls; les autres viendront se mettre à l'école des femmes, — ils sont d'ailleurs habitués à subir leur influence et leur direction ; — là, ils prendront les habitudes qu'exige la culture, les plus travailleurs arrondiront leur petit domaine, et ces fils de marins deviendront des paysans laborieux et économes.

Mais, quelque consolante que soit cette perspective, elle ne peut, après tout, voiler à nos yeux la décadence de notre marine.

Cette courte étude nous fournit un intéressant exemple de ce que peut faire la femme, lorsque les circonstances la mettent dans l'obligation de déployer toutes ses qualités naturelles.

Ces circonstances se sont présentées pour la femme de l'Occident beaucoup plus que pour celle de l'Orient.

En Orient, la femme n'est presque jamais livrée à elle-même; elle reste à perpétuité une mineure, au sein de la communauté de famille et sous l'autorité du patriarche.

Mais les populations de l'Occident ont été, la plupart du temps, constituées sur d'autres bases : nos lecteurs savent en vertu de

quelles circonstances la communauté patriarcale y a été remplacée par l'organisation en simple ménage, qui donne à la femme plus d'initiative, plus d'indépendance.

Cependant, dans cette situation nouvelle, il y a des degrés. Parmi les régions de l'Occident, il en est où la femme a dû déployer une plus grande somme d'initiative, où elle s'est trouvée dans la nécessité d'assumer plus de responsabilité, où, par conséquent, sa condition s'est particulièrement élevée. C'est dans le nord de l'Europe que ces circonstances se sont rencontrées au plus haut degré, et elles ont été dues, précisément, au développement de la vie maritime, dans la race scandinave et anglo-saxonne. C'est là que le type s'est accentué, et c'est à partir de là qu'il a dominé dans le reste de l'Occident, à la suite des invasions venues du Nord. C'est l'absence de l'homme, occupé sur sa barque ou sur son navire, qui a fait cette indépendance de la femme.

Mais, pour être exact, je dois noter une différence importante entre le type que je viens de décrire et celui qui a pris naissance dans le Nord.

Là, dans le Nord, les chefs de famille ne faisaient et ne font encore généralement que des absences de quelques heures, chaque jour; ils ne partent pas, comme les marins de Saint-Malo, pour des années entières; car, en Norvège, où le type s'est constitué, c'est le pêcheur, et non le marin, qui forme le fond et la caractéristique de la population.

Le pêcheur norvégien était et est encore, en même temps, cultivateur; ne s'éloignant jamais de la côte, il ne perd ni la direction de la culture, ni l'autorité sur sa femme. En somme, ses absences sont assez prolongées pour que la femme ait la direction complète de son intérieur, mais pas assez pour que le gouvernement de la famille échappe au mari. Il se trouve donc que ce type réalise à la fois, dans une combinaison harmonieuse, la plus grande somme possible d'autorité chez l'homme et d'indépendance chez la femme. Il n'y a pas, comme ici, effacement complet du chef de famille.

Aussi, le type que je viens de décrire est-il, par cela seul, très inférieur au type que nous présentent les races du Nord.

J'ai été d'ailleurs amené à constater les conséquences de cet effacement de l'autorité paternelle, dans une conversation avec l'instituteur de Saint-Lunaire. « Les enfants, me dit-il, sont très mal élevés; leur mère perd de bonne heure toute influence et, comme l'autorité du père ne peut pas s'exercer, personne n'a d'action sur eux. Vous ne sauriez croire combien, dans ces conditions-là, nos fonctions sont difficiles. » Et, en même temps, il me cita un certain nombre d'exemples.

La longue absence des maris produit un autre symptôme de désorganisation, mais cette fois sur les femmes elles-mêmes. Un certain nombre sont portées à consacrer une partie de l'argent rapporté par leur mari en parures, en bijoux et en dépenses concernant la toilette. On m'avait déjà signalé ce fait et je m'en étais même aperçu, lorsque j'en eus une nouvelle confirmation. Un jour, je pénètre dans une boutique du village, où l'on vend, comme il arrive souvent dans les petits pays, un peu de tout, et j'avise un chapeau d'enfant, couvert de rubans et de plumes et qui me parut être d'un prix élevé.

« C'est sans doute aux étrangers que vous vendez de pareils articles, » dis-je à la marchande? « Nullement, me répondit-elle, c'est aux gens du pays; ah! mais, Monsieur, on se met bien ici, et on ne trouve rien de trop beau; vous le verrez le jour de la fête. » Je le vis, en effet, et j'en ai fait mon profit.

Ainsi, cet effacement de l'autorité paternelle n'est pas seulement préjudiciable à l'enfant, mais à la femme elle-même : car l'un et l'autre ont besoin d'être dirigés.

La morale de cette histoire, c'est donc que, si la femme de l'Occident est supérieure à celle de l'Orient, parce qu'elle a plus d'initiative et plus de responsabilité, cette situation n'est pourtant sans danger qu'autant que l'autorité paternelle ne subit pas d'éclipse et que le chef de famille conserve la haute direction de sa femme et de ses enfants.

S'il vient à perdre ce gouvernement, un ébranlement grave s'ensuit, car rien ne saurait remplacer la fonction du père, dans la famille et dans la société.

Edmond Demolins.

LETTRES D'AMÉRIQUE.

IV.

HISTOIRE D'UN COLON CANADIEN.

Boston, le 3 juin 1890.

A M. Edmond Demolins.

Mon cher ami.

Je n'ai pas séjourné longtemps au Canada ; l'étude de ce curieux pays n'entrait pas dans mon plan et je désirais seulement en avoir un aperçu, mais j'y ai rencontré notre ami G***, dont la compagnie m'a été des plus utiles, et grâce auquel j'ai pu me rendre compte, en peu de temps, d'une foule de problèmes intéressants.

En roulant dans mon *Pullman car*, entre Montréal et Boston, je songeais précisément à l'immense avantage qu'offrent à un observateur des hommes préparés aux mêmes travaux par la même méthode, comprenant à demi-mot ce qu'on désire, sachant d'avance sur quels points caractéristiques on a besoin d'être éclairé : guides sûrs et expérimentés, qui vous évitent les mille détours auxquels on est généralement obligé de recourir pour atteindre son but. Ces réflexions étaient assez naturelles chez moi après la fructueuse visite que G*** m'avait fait faire dans une paroisse canadienne au milieu de familles observées par lui ; mais, laissant de côté les questions qui se rattachent directement à l'organisation sociale du Canada, j'avais encore retiré de ces quelques jours passés avec lui une impression des plus fécondes : j'avais vu quels obstacles un jeune homme instruit et bien élevé

trouve sur son chemin, quand il veut entreprendre une colonisation agricole et que l'éducation classique a occupé ses premières années.

En somme, ce qui me semblait le plus remarquable dans tout ce que j'avais vu, c'était précisément notre ami G***; et vous serez de mon avis, j'en suis persuadé, quand vous aurez entendu son histoire.

Vous en connaissez le début, car vous n'avez certainement pas oublié ce jeune Canadien qui, venu à Paris il y a sept ou huit ans pour faire son tour de France, suivit pendant quelque temps vos cours de science sociale et vous frappa par la lucidité de son intelligence. Fils d'un avocat-journaliste, G*** avait reçu au Canada une éducation classique et songeait à poursuivre la carrière paternelle. Sans doute, c'était là une profession bien encombrée, car les avocats sont plus nombreux encore au Canada qu'en France. Mais aucun autre débouché ne semblait se présenter devant lui et il allait se précipiter la tête la première dans ce gouffre juridique, où toute la classe non-ouvrière du Canada français tombe à chaque génération.

Que faire, en effet? La culture semble aux Canadiens une occupation de paysans, d'*habitants*, comme ils disent. Vivre des produits de son domaine en le cultivant soi-même, y élever une famille nombreuse, former ses enfants à une situation semblable, tel est le train ordinaire de l'existence dans cette race franco-canadienne, qui est bien la plus admirable pépinière de petits propriétaires que l'on puisse imaginer; mais, quand on a passé par le collège, qu'on a balbutié du latin et épelé du grec; quand on porte une redingote noire et un chapeau à haute forme, — dernier terme des aspirations vers l'élégance dans ce pays-là, — on ne saurait se remettre à une vie rustique; ce serait renoncer à tout le bénéfice de l'effort accompli pendant huit ou dix années d'études, ce serait devenir *habitant* après avoir été *monsieur :* il n'y faut donc point songer.

Vous me direz qu'on peut être agriculteur sans être paysan; mais les Franco-Canadiens ne paraissent pas s'en douter. Pour eux la culture est absolument liée à la condition de l'*habitant*, et

cela parce qu'ils n'ont sous les yeux aucun exemple de grand propriétaire rural de leur race. Les Anglais leur présentent souvent ce type, mais ce sont des gens si originaux, si différents des autres, que personne ne voudrait songer à les imiter! sans compter qu'il serait peu patriotique, — comme chacun sait, — de copier des étrangers.

Ils font bien autre chose, les Anglais : ils entreprennent des industries, ils se livrent au commerce; des hommes bien élevés ne rougissent pas de fabriquer du drap, ou de vendre du sucre, et cela ne laisse pas que d'être réputé tant soit peu vil par ces braves Canadiens; leur esprit se refuse à descendre à de tels soins, à des détails si bas; il est bien plus relevé à leurs yeux d'être avocat ou médecin, de vivre en parasite sur les riches industriels ou les riches commerçants que de créer soi-même, directement, la source de sa propre richesse.

En sa qualité de fils d'avocat, notre ami G*** se trouvait donc tout naturellement appelé aux carrières dites libérales, et ses succès de collège lui permettaient d'y entrer aisément. C'est, vous vous en souvenez, dans ces dispositions qu'il vint passer une année à Paris, pour voir la France et pour s'instruire, comme un jeune homme à l'esprit ouvert, désireux de perfectionner son éducation par un voyage à l'étranger.

Ici se place un événement, fort peu important en apparence, et qui devait pourtant exercer sur la vie tout entière de G*** une influence décisive. Un beau jour, un camarade quelconque, ou la simple lecture d'une affiche, l'amena, par curiosité, à la salle du boulevard Saint-Germain, où vous professez la Science sociale; il suivit quelques cours, réfléchit, et se trouva persuadé, après une ou deux conversations avec M. de Tourville et avec vous, que son activité prendrait une direction plus fructueuse si, abandonnant son premier projet, il s'appliquait à la culture et entreprenait de se constituer un domaine rural.

Vous vous moqueriez de moi, mon cher ami, et vous auriez mille fois raison, si je vous attribuais le mérite de la curieuse transformation qui s'opéra alors en lui. Sans doute, vous pouviez démontrer très clairement à son intelligence l'avantage so-

cial d'une situation vraiment indépendante et solidement assise ; vous pouviez lui prouver qu'il n'y a pas de classe supérieure sans cela, que les qualités directrices se développent chez un homme, seulement lorsqu'il est maître absolu de ses moyens d'existence, lorsqu'il exerce un patronage dans le travail. Vous pouviez même lui ouvrir de plus grands horizons, lui montrer, par exemple, que les Franco-Canadiens n'avaient à espérer une vie nationale indépendante que du jour où ils auraient constitué sur ce modèle la classe supérieure qui leur fait défaut. Vous pouviez, en somme, après avoir éclairé son intelligence, faire appel à son patriotisme, exciter en lui de très nobles sentiments, mais là s'arrêtait votre pouvoir.

Là aussi commençait à se révéler l'énergie extraordinaire de ce jeune homme; car, aussitôt qu'il eût été persuadé qu'il valait mieux pour lui et pour son pays entreprendre l'exploitation d'un domaine que celle d'un bureau d'avocat, il se mit à l'œuvre de suite, avec une persévérance qui ne devait pas se démentir. La conviction créée en lui par la Science sociale était assez puissante pour le décider à entreprendre une des choses les plus difficiles qui soient au monde, échapper à l'influence de son milieu.

En cela G*** se montrait très supérieur, et son cas sort absolument de l'ordinaire par ce côté. Il aurait pu, avec son intelligence et ses succès antérieurs, devenir, comme tant d'autres, un avocat plus ou moins occupé et répondre aux espérances que sa famille fondait sur lui; ses parents et ses amis l'auraient cité en exemple à leurs enfants ; on aurait dit de lui qu'il avait réussi, car ce n'était pas un de ces fruits secs de collège qui se tournent vers la culture faute de mieux; sa volte-face était une réaction calculée et énergique contre la fausse direction où s'engage l'élite des Franco-Canadiens.

Toutefois, son exemple peut servir de leçons aux jeunes gens qui prennent à regret et par force la voie dans laquelle il est entré de son plein gré et par une conviction raisonnée; le nombre en est grand parmi nous : vous savez quelle quantité prodigieuse de *ratés* produit notre société française; toute la jeunesse

est préparée aux fonctions publiques ou aux carrières libérales ; une partie seulement peut y entrer, l'autre, laissée à la porte, est fort embarrassée de trouver un moyen d'existence et s'épuise en combinaisons, en rêves de toutes sortes, pour se maintenir au rang social dont l'éducation classique lui a donné l'habitude, mais ne lui a pas appris à soutenir et à développer les ressources matérielles.

Nous avons maintes fois vanté dans notre Revue la manière pratique et hardie dont nos jeunes voisins d'Outre-Manche allaient coloniser les terres nouvelles de l'Amérique, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Cap, etc. Nous avons souvent aussi exprimé le regret de voir nos compatriotes rester si rebelles à ces magnifiques entreprises, et peut-être quelqu'un d'entre eux se sera-t-il dit, en nous lisant, qu'il était bien simple, en effet, de quitter la France, d'aller s'établir au loin et de s'y créer à l'aide des avantages que procurent les pays neufs, une situation brillante ou tout au moins aisée ; à ceux qui raisonneraient ainsi, je dédie l'histoire de notre ami G***, non pour les décourager, mais pour les instruire, non pour entraver leur bonne volonté, mais pour l'éclairer.

Je dois dire que j'ai été absolument effrayé de la folle imprévoyance avec laquelle certains Français de la classe supérieure viennent s'installer dans ce pays-ci. On en rencontre peu, il est vrai, mais ceux qui se sont une fois décidés à franchir l'Océan agissent la plupart du temps en poltrons révoltés; après avoir péché par excès de timidité, ils pèchent par excès de hardiesse, considèrent le succès comme un résultat fatal et vont de l'avant, tête baissée, sans se préoccuper des conséquences.

Il me semble donc que l'histoire d'un jeune homme, élevé dans des conditions assez semblables aux conditions françaises, peut être pleine d'enseignements pour tous ceux qui seraient tentés d'aller s'établir à l'étranger; elle leur montrera, d'une part, les nombreuses difficultés qui les attendent et leur indiquera, d'autre part, de quelle manière ils peuvent arriver à les surmonter.

Bien entendu, G***, élevé dans une ville, puis au collège, ne

connaissait guère de la culture que les notions vagues contenues dans les Géorgiques et les Bucoliques de Virgile. Ce bagage était manifestement insuffisant et, pour le grossir, G*** commença par aller s'installer pendant six mois chez un *habitant*, pour y gagner l'expérience sommaire dont il ne pouvait pas se passer. Sans doute, il ne sortit pas de là agronome consommé; mais, en revanche, il savait conduire une charrue, ensemencer un champ, faucher un pré, il n'était plus exposé à confondre le froment avec l'avoine ou le maïs, et se classait ainsi bien au-dessus de certains ministres de l'agriculture en France.

Ces premières connaissances une fois acquises, G*** se mit en quête d'un domaine. Avec l'idée qu'il avait de sortir des conditions canadiennes de la culture, il ne lui fallait pas aller s'installer dans une de ces *paroisses* françaises qui composent la plus grande partie de la province de Québec, mais se placer autant que possible dans un milieu propre à le développer dans le sens qu'il désirait. Au surplus, il n'avait rien de ce qu'il fallait pour être « habitant »; son éducation classique, en affirmant son intelligence, avait rendu son corps incapable de l'effort nécessaire à la culture; il pouvait bien devenir patron agricole mais non paysan ; il pouvait diriger une exploitation rurale et connaissait assez de pratique pour l'enseigner à d'autres, mais il n'était pas suffisamment résistant pour accomplir par lui-même une somme appréciable de travail. Les conditions physiques résultant de son éducation lui interdisaient le pénible labeur qui s'impose à l'ouvrier agricole.

Ce fut donc au milieu de grands propriétaires, au milieu d'un comté anglais de l'Est, qu'il choisit son domaine. Moyennant une somme de 1.500 dollars (1) (environ 7.500 francs), il acquit une terre de 220 acres, dont 160 encore couvertes de bois; le prix peu élevé avait tenté G*** en raison du capital modeste dont il disposait, mais la mise en exploitation d'une propriété dans une contrée à peine défrichée entraîne généralement une série de dépenses auxquelles il lui fallut faire face de suite.

Tout d'abord, la construction d'une maison d'habitation et de

(1) Le dollar vaut 5 fr. 20 centimes.

bâtiments de ferme s'imposait. G*** consacra 500 dollars à la maison, autant aux bâtiments de ferme, et se trouva installé d'une manière convenable. Remarquons en passant combien cette somme totale de 1.000 dollars (5.000 fr.) est peu considérable, par conséquent, combien notre ami se montrait prudent dans la conduite de son entreprise. Ayant vécu chez un « habitant » pendant six mois, étant d'ailleurs lui-même un enfant du Canada, il savait que le luxe de l'habitation est une grosse erreur dans une habitation que l'on crée; il pouvait se contenter pour lui d'une petite maison de bois et ne construisait pour son exploitation qu'une grange modeste, mais il lui fallait faire de bien autres dépenses.

En effet, sa terre ne pouvait lui donner un revenu appréciable que du jour où elle serait mise en *état de culture*, et, pour atteindre ce but, il y avait fort à faire. Ce n'est pas tout d'abattre les arbres qui couvrent le sol, quand on veut transformer une forêt en terre cultivée, il faut encore arracher les souches, enlever les trop grosses pierres, quand il s'en trouve, — et c'était le cas chez G***, — puis défricher. Ces trois opérations préliminaires ne donnent aucun bénéfice par elles-mêmes; elles préparent simplement le sol à recevoir la semence qu'on voudra bien lui confier et les façons nécessaires à sa bonne germination.

C'est donc un nouveau capital qu'il faut enfouir. Étant donné le prix élevé de la main-d'œuvre, ces travaux sont excessivement onéreux pour celui qui ne peut pas les accomplir lui-même : le capital à y consacrer est important, et G*** calculait qu'en cinq ans il avait dépensé à cela 2.000 dollars, somme supérieure au prix d'achat de sa propriété. Si on ajoute à ces 2.000 dollars les mille dollars employés en construction, on arrive à un total représentant exactement le double de l'acquisition.

Les ressources de G*** se trouvant épuisées par ces dépenses successives, il avait eu recours à un moyen de s'en créer de nouvelles, en dehors de la culture et pour l'alimenter. Chaque hiver, il se rendait à Montréal et, pendant que la saison froide suspendait les travaux agricoles, il faisait de la sténographie pour les avocats de la Cour.

Il faut dire qu'au Canada, les avocats ont l'habitude de faire sténographier les débats de l'affaire dans laquelle ils « occupent »; et ce travail de sténographie, indépendamment de certaines connaissances juridiques, exige chez celui qui l'accomplit une prestesse de main, une sûreté d'ouïe et une tension d'esprit, qui ne permettent pas à tout le monde de s'y adonner avec succès. En revanche, ceux qui réunissent ces conditions trouvent là un métier fructueux, plus fructueux bien souvent que celui des avocats pour lesquels ils travaillent. Un bon sténographe gagne facilement 200 dollars par mois; ceux qui sténographient indistinctement l'anglais et le français parviennent même quelquefois à 400 dollars (2.000 francs).

Tous les ans, G*** venait donc, au commencement de l'hiver, se reconstituer un petit capital, qu'il employait l'été suivant à des améliorations foncières. Pendant ce temps-là, il laissait sa ferme aux mains d'un domestique, d'un *engagé*, grassement payé, qui n'apportait pas toujours à la surveillance des intérêts de son maître un soin minutieux et profitait parfois de son absence pour se dispenser de tout travail.

A ce jeu, l'exploitation ne donnait pas de profits, la ferme ne *payait pas,* comme on dit là-bas, et G*** se fatigua assez vite de voir le capital qu'il amassait disparaître entre les mains d'individus peu soigneux ou peu entendus : pour avoir ce capital, il lui fallait habiter la ville; pour l'employer avec fruit, il lui aurait fallu en surveiller lui-même l'emploi, c'est-à-dire résider sur sa terre.

Pris entre ces deux nécessités contradictoires, il se résolut, l'an passé, à faire successivement chacune des deux opérations qui s'imposaient à lui, au lieu de les conduire de front comme il l'avait tenté jusque-là. En conséquence, il loua sa propriété à un fermier et vint s'installer en ville provisoirement. De cette manière, il pouvait consacrer entièrement son temps et son activité au travail lucratif de la sténographie, sans perdre sur sa terre, par l'incurie d'un mercenaire, ce qu'il gagnait ainsi.

D'un autre côté, la sténographie pouvait devenir pour lui, avec cette nouvelle combinaison, une source de revenus beaucoup plus considérables que par le passé. Jusque-là, en effet, séjournant en

ville d'une manière intermittente, il n'avait pas pu s'attacher une clientèle sérieuse; c'était un premier inconvénient; en second lieu, il perdait tous les ans, pendant la saison des travaux agricoles, l'agilité de main nécessaire à sa profession et éprouvait toujours quelque difficulté à reprendre ce travail; en troisième lieu, il dépensait au fur et à mesure les profits qu'il en retirait, sans parvenir jamais à réunir une somme assez forte pour entreprendre une véritable transformation de sa propriété.

Aujourd'hu, G*** est courageusement attelé à sa besogne, et ne la quittera que le jour où il aura amassé environ 15.000 dollars, chiffre qu'il considère comme suffisant pour recommencer son entreprise sur des bases plus favorables.

Ne croyez pas d'ailleurs qu'il gémisse sur son sort; tout au contraire. Jusqu'ici la culture ne l'a pas payé, il y a perdu de l'argent, mais il a acquis en retour une précieuse expérience personnelle.

D'abord, il sait d'une manière indubitable que la seule méthode pratique de conduire une exploitation agricole est de résider sur sa terre; il n'est pas disposé, je vous assure, à compromettre des capitaux dans un domaine surveillé par un « engagé ». Il a appris ce qu'il en coûte.

En second lieu, G*** est convaincu que, dans les circonstances où il se trouve, c'est-à-dire ne travaillant pas lui-même de ses mains, ou du moins ne travaillant pas d'une manière appréciable, la terre qu'il a acquise n'est pas celle qu'il lui fallait. Les travaux à exécuter sur un sol vierge pour le mettre en état de culture coûtent en général plus qu'ils ne rapportent, quand on est obligé de payer la main-d'œuvre au prix élevé du Canada; par suite, c'est un mauvais calcul d'acheter une terre encore couverte de bois, quand on n'est pas soi-même bûcheron et laboureur. On tombe souvent dans cette erreur : le prix de ces terres forestières est naturellement beaucoup moins élevé et tente l'inexpérience de plus d'un jeune colon; on est heureux au début de se dire seigneur et maître de 220 acres (88 hectares) en échange de 1.500 dollars (7.500 francs), mais la déception ne se fait pas longtemps attendre.

Désormais à l'abri de cette faute, G*** a de plus l'avantage de connaître à merveille les comtés de l'Est, où il veut se fixer, et les meilleures conditions dans lesquelles on peut y acquérir la propriété. Il se passe précisément aujourd'hui, dans cette partie de la province de Québec, un phénomène aussi curieux au point de vue social que favorable à l'établissement des colons français : les propriétaires anglais, très amoureux de leur indépendance, de leur suprématie, voient avec peine « l'habitant » canadien envahir peu à peu les comtés de l'Est et contrebalancer leur influence dans la paroisse, ou le *township;* le mouvement se poursuit avec une intensité marquée, grâce à la fécondité proverbiale de la race franco-canadienne et aux circonstances qui permettent aux fils « d'habitants » de devenir eux-mêmes « habitants », de se créer un domaine avec les ressources amassées dans les mines du Lac Supérieur, dans les *ranchos* du Far-West, et surtout dans les manufactures de la Nouvelle-Angleterre. En présence de ces envahissements, les Anglais vendent leurs terres et s'en vont « essayer leur chance » (*try their luck*) au Manitoba, ou dans quelque autre partie moins peuplée, où ils peuvent rester maîtres de la situation.

De là vient une certaine dépréciation de la propriété dans les comtés de l'Est : un voisin de G*** lui offrait dernièrement un domaine plus grand que le sien et de meilleure qualité pour 4.000 dollars : toute la surface y est défrichée « essouchée » et « érochée », une partie même a été drainée; en somme, le sol s'y trouve entièrement à l'état de culture, les bâtiments d'exploitation sont suffisants, l'installation personnelle confortable; ce n'est pas l'établissement d'un « habitant », mais celui d'un patron agriculteur. G*** s'en serait volontiers rendu maître ; mais pour cela il lui fallait se défaire de son propre domaine, et les mêmes circonstances qui lui permettent d'acheter à bon marché lui interdisent de vendre cher. Il est donc resté propriétaire de ses 220 acres, encore partiellement boisées, calculant avec regret que 1.500 dollars d'acquisition, 1.000 dollars de constructions et 2.000 dollars d'améliorations diverses, faisaient une somme totale supérieure à celle que demandait son voisin pour une superficie plus grande, une terre plus fertile et plus cultivable. C'est alors que

lui est apparue plus pressante la nécessité d'amasser sans interruption un capital assez important pour s'installer sur une terre de ce genre et la faire marcher; c'est alors qu'il a changé son fusil d'épaule et pris la résolution dont je vous parlais plus haut.

L'histoire de G*** peut donc se ramener à deux périodes correspondant aux deux difficultés qu'il avait à vaincre pour devenir un patron agriculteur: dans la première, il a fait l'apprentissage de la culture, mais a perdu de l'argent ; dans la seconde, où il vient d'entrer, il se met en mesure de se reconstituer un capital pour être patron.

D'après ce que je vous ai dit de ses aptitudes spéciales, vous êtes persuadé sans doute qu'il réussira dans la seconde partie de sa tâche comme il a réussi dans la première ; je considère, moi aussi, son succès comme certain; mais il est bien à remarquer que, malgré les qualités éminentes qu'il possède au point de vue de l'intelligence et de l'énergie, il ne se serait jamais tiré d'affaire, s'il n'avait pas eu à sa disposition *un moyen de faire de l'argent* par la sténographie et d'en faire vite, s'il n'avait pas été maître *d'un métier lucratif*.

C'est là un trait fort important. Grâce à cette circonstance, G*** a pu se payer une expérience coûteuse et retomber d'aplomb sur sa sténographie ; il a eu la *permission de se tromper*, permission bien utile à ceux qui désirent faire de semblables entreprises, à tous ceux qui risquent quelque chose.

On est souvent étonné de la hardiesse des Américains; mais elle a un contre-poids dans ce fait qu'ils ne reculent devant aucune occupation pour gagner de l'argent et peuvent ainsi, au lendemain d'un désastre, recommencer à jeter les bases d'une nouvelle fortune. On ne rougit même pas, dans un cas extrême, de se placer momentanément comme domestique. Presque tout le monde, d'ailleurs, a commencé avec rien, et s'est amassé un premier capital par un métier lucratif quelconque ; vienne une déconfiture, on retrouve ce métier comme une assurance contre la faim, d'abord, comme un moyen de se remonter ensuite.

C'est presque toujours ce qui manque aux émigrants européens

de la classe supérieure, aux gens qui arrivent dans ce pays-ci munis d'un capital. Neuf fois sur dix, n'ayant pas l'expérience du pays, ils mangent ce capital en fort peu d'années; les plus sages, ceux qui n'ont créé leur installation qu'après un certain apprentissage des conditions locales de la culture, ne sont pas toujours à l'abri de cet accident; vous le voyez d'ailleurs par l'exemple de G***. Les voilà donc plus ou moins ruinés. Généralement la ruine est totale, parce qu'on va d'ordinaire jusqu'au bout de son crédit, qu'on épuise jusqu'au dernier terme la patience de ses créanciers, et alors ces infortunés tombent au-dessous des membres les plus ordinaires de la classe ouvrière, qui, incapables de s'élever, sont capables, au moins, de gagner leur vie quotidienne : eux, les émigrants capitalistes sans métier, ne sont pas capables de la gagner; et si quelque parent généreux ne les prend pas à sa charge, c'est l'assistance publique qui est obligée de les nourrir, ou bien ils vont trouver leur Consul pour se faire rapatrier.

Rentrés en Europe à l'état de mendiants, après l'avoir quittée comme capitalistes, ces colons manqués y entretiennent l'idée que toute entreprise est une folie condamnable, qu'il vaut bien mieux rester dans son pays, tâcher d'obtenir un petit emploi et se serrer le ventre, que d'aller dissiper son patrimoine au bout du monde. Tous les encroûtés du voisinage sont gagnés d'une joie secrète et constatent l'insuccès de celui qui est allé chercher fortune en Amérique; on le montre du doigt aux enfants, comme l'exemple vivant du châtiment promis à toute initiative un peu hardie, et les enfants se détournent de lui comme d'un être dangereux, grandissent dans les idées étroites de bureaucratie, de fonctionnarisme, de dépendance et de médiocrité, qui tuent en nous tout esprit d'initiative.

Il y a bien un enseignement dans l'insuccès de ces colons, mais ce n'est pas celui que l'on en tire. Tous les anathèmes lancés par les sages de l'Europe contre les folles entreprises des Américains n'arrêteront pas le merveilleux essor de ceux-ci et ne les empêcheront pas de fonder leur puissance sur des bases solides; ce qu'ils pourront entraver, c'est la participation des Européens à la fondation de cette puissance. Entre deux con-

trées, dont l'une gémit sur sa situation tandis que l'autre exalte la sienne, dont l'une redoute l'augmentation de ses habitants tandis que l'autre l'appelle de tous ses vœux, dont l'une est à l'étroit sur son territoire tandis que l'autre connaît à peine le sien, dont l'une s'épuise dans les luttes internationales tandis que l'autre grandit par un travail fructueux, l'avenir appartient évidemment à la seconde. On peut détourner ses enfants de cette terre de l'avenir, on ne peut pas empêcher qu'elle soit la terre de l'avenir.

Mais si, plein de confiance dans la grandeur future des États-Unis, un père français veut y associer son fils en lui faisant franchir l'Océan, *il faut qu'il le prépare d'avance* au genre de vie américain, qu'il l'élève avec des vues pratiques, qu'il lui fournisse ce métier lucratif dont il aura presque certainement besoin un jour ou l'autre.

En effet, le jeune homme qui arrive en Amérique avec un capital, sans avoir le moyen de le regagner s'il le perd, est un fou.

Celui qui engage ce capital sans avoir préalablement acquis l'expérience du pays, est un double fou.

Enfin, le père de famille qui fait les mêmes choses condamne d'avance sa femme et ses enfants à la misère.

Telle est la véritable raison de tant d'échecs parmi les colons de la classe *lettrée*. Pour les éviter, il faut non pas détourner les jeunes gens des entreprises coloniales où beaucoup d'autres réussissent, mais les mettre dans les conditions nécessaires pour réussir.

On dit parfois que le Français est incapable de coloniser, que c'est une question *de race;* je devrais être dispensé de réfuter cette objection dans une lettre sur le Canada, mais je rappelle cependant que le bon ouvrier français réussit très bien, même en Amérique. On en trouve fort peu, il est vrai, mais ceux qui émigrent éprouvent bien moins d'insuccès que leurs compatriotes de la classe supérieure. C'est donc une question *d'éducation*, *de formation*, et non une question de race. Avec un bon métier manuel, on ne meurt pas de faim aux États-Unis.

Seulement, nos ouvriers *français* sortent peu de leur condition ouvrière, se lancent peu dans des entreprises, surtout dans des entreprises agricoles; pour cela, il faut une formation qui leur manque.

G*** présente cette particularité remarquable que, malgré une éducation purement classique, il s'est donné comme tâche la création d'un établissement rural. Pour lui, la vie urbaine n'est qu'un moyen; pour les Canadiens comme pour les Français de sa classe, elle est ordinairement un but.

Ce second point mérite, lui aussi, d'être mis en relief. S'il est important de savoir réparer une erreur à l'aide d'un métier lucratif, il faut encore, pour devenir colon, *savoir appliquer à une exploitation agricole les bénéfices que l'on retire de ce métier.*

C'est la réunion de ces deux qualités qui fait un véritable colon. Avec elles, on peut se risquer sans danger, parce qu'on ne meurt pas d'une faute; mais la réunion de ces deux qualités est rare et réclame une certaine complexité. Nous avons bien en France des jeunes gens auxquels la vie de collège a donné le dégoût des livres, et qu'une première éducation rurale attache fortement à la terre : ceux-là sont suffisamment ruraux pour aller coloniser, mais il leur manque le moyen de se tirer d'affaire, il leur manque un métier *lucratif;* d'autres, en petit nombre, possèdent certaines connaissances techniques qui leur permettraient de vivre largement et d'amasser un capital dans une ville américaine, mais alors la campagne leur fait horreur; les grandes villes des États-Unis elles-mêmes leur semblent des déserts, une fois les affaires terminées. On n'y trouve pas les charmes d'une société oisive et lettrée auxquels nous accoutument les centres urbains de l'Europe, et c'est dans un de ces centres, non dans un comté perdu du Far-West, que ces émigrants vont s'établir quand la fortune sourit à leurs efforts.

Tout cela donne bien à réfléchir, n'est-ce pas, mon cher ami, lorsqu'on est père de famille et qu'on cherche à préparer l'avenir des siens. Les temps marchent, et ce serait manquer à la simple prudence que de faire entrer ses enfants dans notre vieux sys-

tème européen, fatalement destiné à craquer bientôt ; mais il ne suffit pas de reconnaître l'insuffisance de notre éducation, il faut aussi se préoccuper des conditions grâce auxquelles il est possible de réussir : l'histoire de notre ami du Canada pourra certainement nous y aider.

Croyez, etc...

Paul de Rousiers.

AVONS-NOUS

UN MINISTRE DES FINANCES?

Avant de partir en vacances, la Chambre des Députés a bouleversé de fond en comble le budget que lui avait soumis le Ministre des Finances.

C'est là d'ailleurs son habitude.

En deux séances, d'impôt de répartition l'impôt foncier est devenu impôt de quotité, et le dégrèvement de la propriété non bâtie a fait un trou de quinze millions dans le budget des recettes.

Je ne me prononce pas sur l'utilité de ces réformes; mais, faites à l'improviste, elles sont venues ruiner l'équilibre du budget sans assurer aux contribuables tout l'avantage qu'ils pouvaient espérer d'une réforme bien étudiée et sagement préparée.

Toujours est-il que M. Rouvier, qui avait déjà dû remanier son premier budget pour se mettre d'accord avec la Commission du budget, est prié d'utiliser les loisirs que lui laissent les vacances parlementaires à refaire un troisième budget, qui subira probablement le malheureux sort de ses aînés.

Depuis quinze ans nous assistons à la même comédie :

Le Ministre dresse un budget, le présente à la Commission qui le repousse ; alors Ministre et Commission travaillent pendant des semaines pour arriver à une entente et mettent enfin sur pied un second projet de budget. A peine ce fruit de l'union du Ministre et de la Commission a-t-il vu le jour parlementaire que la Chambre l'étouffe. Alors, troisième labeur, troisième projet, et lors-

qu'après un grand mois de travail Chambre, Commission et Ministre ont donné la vie à un enfant chétif, il faut s'estimer heureux si le Sénat, qui n'a pas le droit de le détruire, ne le rend difforme ou boiteux.

Les variations que nos gouvernants jouent chaque année sur notre budget ne paraissent pas faire preuve d'une politique financière bien suivie. Cette instabilité est un grand péril pour la fortune publique.

D'où vient ce mal...? Peut-on y porter remède?

Pour bien répondre à cette question et pour indiquer la véritable solution, il nous faut dire en deux mots comment s'établit et se discute, à l'heure actuelle, le budget.

Lorsque le Ministre des Finances veut établir le projet de budget qu'il doit soumettre aux Chambres, il commence par demander à chacun de ses collègues leurs budgets, c'est-à-dire les dépenses que devront effectuer dans l'année chacun des services de leur département ministériel. A ces chapitres, il ajoute celui des dépenses du ministère des Finances; puis il totalise, et obtient ainsi le *Budget des dépenses.*

Les dépenses connues et totalisées, il faut y pourvoir, il faut trouver les *Voies et Moyens.* Le Ministre appelle alors auprès de lui ses chefs de service, les directeurs des grandes régies financières : les directeurs des contributions directes, des contributions indirectes, de l'Enregistrement, du Domaine et du Timbre, etc., il demande à chacun quel a été, pendant le dernier exercice, le rendement des impôts dont le recouvrement lui est confié, et il inscrit au budget, pour chaque nature d'impôt de quotité, un chiffre basé sur la moyenne des exercices précédents, en le majorant ou en le diminuant suivant les probabilités. Quant aux impôts de répartition, il inscrit le chiffre des années précédentes, sauf les cas où il croit devoir demander davantage à cette source des revenus. Ces sommes totalisées forment le *Budget des Recettes.*

Si le total du budget des recettes est égal ou supérieur à celui du budget des dépenses, le budget est alors en équilibre ou accuse un excédent de recettes; s'il est inférieur, on a alors un excé-

dent de dépenses ou un déficit. Ce déficit, il faut le faire disparaître. Pour cela, deux moyens peuvent être employés : diminuer les dépenses, ou augmenter les recettes.

Diminuer les dépenses, ce n'est pas chose commode : le Ministre des Finances doit s'adresser à chacun de ses collègues et les prier de revoir leur budget, d'examiner s'ils ne pourraient pas réaliser quelques économies dans leurs services. Les Ministres montrent généralement une très grande mauvaise volonté à diminuer leurs chiffres ; réduire ses dépenses, c'est, pour un Ministre, réduire l'importance de son Ministère, partant son importance parlementaire à lui-même ; vous comprenez qu'à ce prix notre homme préférera subir mille morts. Si les Ministres maintiennent leurs chiffres et si le Ministre des Finances continue à réclamer des réductions, il y a conflit. Le conflit se tranche par un vote du Conseil des Ministres, qui donne généralement tort au Ministre des Finances : ne faut-il pas tout faire pour empêcher le cabinet de se disloquer !

La seconde solution, augmenter le chiffre des dépenses, par conséquent celui des recettes, est de beaucoup la plus facile : c'est aussi la plus employée.

Le budget, une fois arrêté en recettes et en dépenses, est déposé sous forme de projet de loi, au nom du Président de la République, par le Ministre des Finances, sur le bureau de la Chambre.

C'est alors que la comédie commence.

La Chambre nomme une Commission, la Commission du budget, qui est chargée d'examiner le projet du Ministre dans ses moindres détails et de présenter sur chaque chapitre, c'est-à-dire sur chaque ministère, un rapport au Parlement. Voici donc devant la Commission, le budget préparé par le Ministre : quel sort va-t-il subir ?

Bien que cette Commission ne soit composée que de membres appartenant à la majorité gouvernementale, bien qu'il faille montrer patte blanche pour entendre prononcer le *Dignus intrare*, ces amis du pouvoir ne manquent pas de faire un tantinet d'opposition au Gouvernement : n'est-ce pas le meilleur moyen de lui

faire sentir la valeur de l'appui qu'on lui prête, et de lui faire comprendre le prix qu'il y doit attacher? Aussi voit-on nos gens commencer par déclarer que le projet ministériel ne vaut rien, et qu'il faut le refaire. Le président de la Commission du budget doit à la place qu'il occupe, et qui a toujours été considérée comme l'antichambre du Ministère, de faire à celui dont il désire être le successeur une opposition aussi courtoise que systématique.

Dans de pareilles conditions, on devine ce que devient le projet ministériel : il s'en va par lambeaux; et le Ministre des Finances s'il tient à sa place et s'il ne veut pas aborder devant le Parlement un combat où il aura toujours le dessous, est obligé de se mettre d'accord avec la Commission; c'est-à-dire qu'il est obligé de recommencer à nouveau son travail et de refaire un autre projet de budget : c'est le second.

A peine ce nouveau projet est-il rédigé suivant l'accord intervenu entre le Ministre et la Commision, qu'il lui faut subir une terrible épreuve : il lui faut subir la discussion publique devant la Chambre, le vote article par article.

Il y a encore des âmes naïves qui croient que, parmi les plus précieuses et les plus durables conquêtes de la Révolution, le contrôle et le vote des finances du pays par ses représentants est la plus précieuse et la plus durable : je respecte leur candeur, mais ne la puis partager.

La politique financière de toutes nos Assemblées législatives a toujours été la même, qu'elles fussent monarchistes ou républicaines. Cette politique se résume en deux termes : l'un, faire tomber sur les électeurs la manne des faveurs gouvernementales, sous forme de primes, subventions, pensions, secours, travaux improductifs : c'est-à-dire, *augmenter les dépenses;* l'autre, alléger, pour ces mêmes électeurs, le poids des charges publiques, voter des dégrèvements : c'est-à-dire, *diminuer les recettes.*

Augmenter les dépenses, et diminuer les recettes, ce n'est pas fait pour assurer l'équilibre des budgets; nos Députés le savent bien, ils le savent aussi bien et même mieux que vous et moi, mais ils ne peuvent faire autrement.

Parmi tous nos Députés, prenez-moi celui qui pour vous est le meilleur, c'est-à-dire celui qui représente le plus exactement vos opinions; vous l'avez nommé? C'est M. X... Eh bien, alors écoutez ceci : Puisque l'honorable M. X. est un représentant aussi excellent et aussi éclairé, son devoir, comme le vôtre, est de tout faire pour assurer le renouvellement de son mandat. Pour avoir les voix des électeurs, il n'y a qu'un moyen, c'est de leur être agréable, et ce que désirent tous ces braves gens n'est que très naturel : être aidés le plus possible et imposés le moins possible. Vous me direz que c'est là un problème insoluble, qu'autant vaudrait tenter de résoudre la quadrature du cercle, que l'État ne peut distribuer que l'argent qu'il reçoit, et que pour aider beaucoup les électeurs il lui faut imposer beaucoup les contribuables.

D'autres diront encore qu'agir ainsi, c'est rendre le plus détestable service qui se puisse imaginer aux individus à qui l'on porte intérêt; qu'il serait bien préférable de leur apprendre à se tirer d'affaire eux-mêmes, et à ne pas passer leur vie à mendier les secours du Gouvernement.

Votre député pense comme vous : entendez-le parler, il exalte l'initiative individuelle; mais, quand il est devant ses électeurs, il conclut au concours de l'État. Ce n'est pas impunément que l'on brise les ressorts d'une nation, qu'on l'habitue par une centralisation excessive à l'idée de l'État-Providence. Trois cents ans de centralisation ont fait de nous un peuple de mendiants. Et comment ne le serions-nous pas? En se mêlant de toutes nos affaires, en ne nous permettant pas de les faire sans son consentement et sans sa direction, l'État a dû nous assurer son concours pécuniaire. Aussi, voyez chaque commune, chaque arrondissement mendier sans cesse les secours de l'État; ici on veut un chemin, là une école, ailleurs il faut réparer une église, cette sous-préfecture réclame son chemin de fer, etc., etc... Mais tout cela coûte, et coûte très cher; faites le compte des millions que l'État dépense chaque année en secours, en subventions de toutes sortes. Ce n'est rien encore : si une industrie va mal, il faut la soutenir; si les éleveurs trouvent qu'ils ne font pas de bonnes affaires, il

faut les aider : encouragements pour l'amélioration des races chevalines, etc., etc. (1).

Eh bien, voyez-vous un Député qui dirait à ses électeurs : « Vous n'avez pas besoin des secours de l'État; faites donc vos affaires vous-mêmes; construisez à vos frais vos chemins, vos écoles, vos églises; passez-vous de ce chemin de fer que vous ne pouvez alimenter ». En voilà un qui serait sûr de n'être pas réélu!

Aussi, loin d'exhorter les électeurs à ne pas quémander l'Administration, nos Députés apostillent toutes les demandes, assiègent les bureaux de tous les ministères. A peine la grêle vient-elle de tomber dans la Sarthe, que l'on voit le noble duc qui la représente escalader un côté de la tribune pour demander à la Chambre de voter un secours, tandis que son collègue, Député républicain du même département, escalade l'autre côté et dépose la même demande : c'est une véritable course!

Comprenez-vous maintenant comment va se faire la discussion du budget?

Si un illustre inconnu veut se faire un nom, il n'a qu'à proposer un dégrèvement qui ait une bonne tournure et qui produise une sérieuse influence électorale; ni les supplications du Ministre, ni celles de la Commission du budget ne sauront attendrir la Chambre : le dégrèvement sera voté, et les recettes du budget diminuées d'autant.

En revanche, nos Députés voteront toutes les augmentations de dépenses qu'on leur demandera : subventions, secours, primes, encouragements, pensions, constructions de chemins de fer électoraux, etc.; sur ce terrain, ils n'hésiteront pas à dépasser de beaucoup les propositions du Ministre et de la Commission.

Après tous ces votes, il est clair qu'il ne reste plus grand'chose du budget élaboré de concert entre le Ministre et la Commission. L'équilibre est rompu et le budget par terre.

C'est alors que le Ministre des Finances doit faire preuve de toute son habileté. Il doit ramasser ce budget qui gît là en mor-

(1) L'État distribue chaque année en pensions, secours, primes, subventions, l'énorme somme de 296 millions; exactement 295,711,917 francs pour le budget de 1891.

ceaux et le retaper en deux tours de main. La Chambre en a détruit l'équilibre, il doit lui rendre un équilibre apparent : on ne lui demande pas davantage; cela fait, on peut passer au vote général du budget, puisqu'il apparaît en équilibre.

Vers le lendemain du vote, la réalité saisit le Ministre; il lui faudra dépenser plus qu'il n'a de ressources; cela semble difficile, rien au contraire n'est plus facile; et il faut le croire, puisque depuis cinquante ans tous les budgets, sauf deux, se sont soldés par un déficit, et cependant toutes les dépenses ont été payées.

Les Caisses d'Épargne, voilà la source jusqu'ici inépuisable où vont puiser tous les Ministres en détresse. La loi a bien spécifié que la Caisse des Dépôts et Consignations devait employer en achat de valeurs négociées à la Bourse, l'argent que lui envoient chaque jour les Caisses d'Épargne de la France; mais il y a beau temps que les Ministres des Finances ont dit à la Caisse des Dépôts de verser cet argent au compte courant du Trésor. Le Trésor paye un intérêt à la Caisse des Dépôts, qui le sert à son tour aux déposants; mais au lieu d'acheter des valeurs à la Bourse, il emploie les fonds des Caisses d'Épargne à solder ses déficits à lui. Lorsque le Trésor arrive à devoir trop d'argent à la Caisse des Dépôts, partant aux Caisses d'Épargne, lorsque sa « dette flottante » est trop lourde, alors le Ministre des finances avoue sa situation au Parlement et demande l'autorisation de contracter un emprunt pour rembourser les fonds des Caisses d'Épargne; c'est ce qu'on appelle *consolider les fonds des caisses d'épargne!* L'expression est heureuse, mais l'emprunt l'est moins : car il est mangé d'avance.

Voilà comment un Ministre habile doit savoir combler les déficits; voilà un emploi de l'épargne française, qui n'augmente pas la richesse nationale.

Conclure que ces pratiques financières sont détestables, qu'une pareille politique financière conduit un pays tout droit à la ruine, est chose facile, autant que stérile. Voir d'où vient le mal et indiquer son remède est de beaucoup préférable.

Notre Ministre des Finances est un commis sans autorité, aux

ordres de la Chambre ; il ne peut avoir d'autre politique financière que de tout faire pour assurer la réélection des Députés : *son budget doit être un budget électoral.*

Pour remédier à cet état de choses, le moyen est très simple; il est aussi énergique que radical. Je l'ai déjà indiqué dans cette Revue (1); il consiste à faire disparaître la cause du mal, c'est-à-dire cette excessive centralisation qui, amenant peu à peu l'État à se charger de toutes choses, les confie au *moins bon et au plus cher des entrepreneurs.* La seule réforme financière qui rétablira la fortune nationale est de *constituer la vie privée*, c'est-à-dire la famille et le pouvoir local exercé par les particuliers, *en de telles conditions que l'État soit chargé de la moindre action possible* (2). J'ai donné de cette conclusion, je l'espère, la plus complète démonstration, et c'est pour cela que je n'y reviendrai pas; elle est acquise.

Mais en dehors de cette réforme fondamentale, il y en a d'autres qui concernent des détails, mais des détails qui ont aussi leur importance. Et puis, nous pouvons l'avouer, cette réforme fondamentale, justement parce qu'elle est fondamentale, n'est pas encore prête d'être réalisée; il faut qu'elle soit imposée par le bon sens public avant d'être ordonnée par la loi, et le bon sens public chemine lentement.

C'est précisément parce que cette réforme fondamentale se fera encore attendre, qu'il est bon de rechercher par quels procédés compatibles avec l'état de choses actuel on pourrait empêcher le développement du mal.

Il faut que le Ministre des Finances, au lieu d'être un commis chargé de payer les dettes électorales des Députés, soit un véritable Ministre. A cette seule condition, il pourra avoir une politique financière.

Le Ministre des Finances ne sera un véritable Ministre et ne pourra être responsable de son budget, que lorsqu'il aura la *suprématie sur les autres Ministres.* Alors seulement son budget sera contrôlé et non défait et refait par le Parlement.

(1) *La Science sociale*, t. III, p. 5.
(2) *Ibid.* : « Le Budget de l'État », t. III, p. 30 et suiv.

Le Ministre des Finances, nous l'avons dit, centralise les propositions de ses collègues; il examine leurs budgets, mais ne les contrôle pas (1). Chaque Ministre est donc libre de demander les crédits qu'il veut, sans se soucier autrement de savoir si son collègue des Finances a ou n'a pas des ressources pour y pourvoir. A ce compte, il est facile de faire grand; aussi voit-on des Ministres continuer à demander les crédits dont ils n'ont plus besoin, uniquement pour réserver à leurs services de grosses ressources en cas d'aventure. La discussion du budget de la marine, bien que faite superficiellement, a été féconde en découvertes de ce genre.

Un Ministre des Finances ne peut défendre sa caisse que s'il est le seul à en avoir la clef, et que s'il domine les terrains avoisinants.

Il faudrait donc rapporter le décret de 1862 et donner au Ministre des Finances le droit de contrôler les budgets de ses collègues; il faudrait le rendre juge des dépenses que l'État peut faire pour chaque service, et le mettre à même de surveiller le bon emploi des ressources qu'il est nécessaire de demander aux contribuables; il faudrait en faire un *Ministre*, au lieu d'un caissier.

Faire cela, ce serait rendre le Ministre des Finances responsable, devant le pays, de la bonne gestion des finances publiques. Si les dépenses paraissaient exagérées et les impôts trop lourds, on saurait à qui s'en prendre.

Cette responsabilité réelle donnerait au Ministre une grande autorité sur le Parlement, et remettrait toutes choses à leur place; les Députés n'auraient plus qu'un pouvoir de contrôle et n'oseraient plus se servir du budget pour se faire une situation électorale. Responsable, le Ministre des Finances pourrait parler au pays en passant par-dessus la tête des Députés; et, si ceux-ci voulaient continuer leur système, le pays donnerait certainement raison au Ministre contre les Députés.

Sûr du lendemain, chef du Ministère, et ayant pour lui la ma-

(1) « Art. 31. Chaque année, les différents Ministres préparent le budget de leur département respectif. Le Ministre des Finances centralise ces budgets et y ajoute celui des recettes pour compléter le budget général de l'État ». (Décret réglementaire du 31 mai 1862).

jorité dans le pays, le Ministre des Finances ferait alors dans les administrations publiques, en commençant par celle des finances, d'importantes réformes. Partant de ce fait, qu'entre les finances de l'État et celles d'un simple particulier il n'y a pas d'autre différence, au sujet de la bonne gestion, que celle de leur importance, il apporterait dans la comptabilité publique ces pratiques simples qui ont fait et qui font chaque jour la fortune de notre commerce et de notre industrie. Chaque service de l'État aurait son compte particulier, on saurait ce qu'il coûte et ce qu'il rapporte.

On me dira peut-être que, si cette réforme donnait d'excellents résultats au point de vue financier, elle aurait un grand inconvénient : c'est de donner au Ministre des Finances une situation plus que prépondérante. Ayant la suprématie sur ses collègues, il deviendrait plus qu'un chef de Cabinet : il serait un Premier Ministre.

Un Premier Ministre, c'est un Richelieu, c'est un Bismarck, c'est un maître plus puissant et plus sûr pour une nation qu'un souverain ; et puisque les souverains n'ont plus l'air de supporter facilement les Premiers Ministres, et puisque les peuples, eux aussi ne paraissent plus supporter tranquillement les souverains, est-ce bien utile de restaurer en France le Premier Ministre?

La meilleure réponse à faire à cette objection est d'observer ce qui se passe chez le peuple le plus libre d'Europe : j'ai nommé l'Angleterre.

Les finances de l'Angleterre sont dans un état de réelle prospérité ; sur ce point, tout le monde est d'accord ; les charges publiques ne pèsent que d'un poids excessivement léger sur les contribuables. Cela doit provenir, selon toute apparence, d'une excellente gestion de la fortune publique. Quelle est cette gestion?

L'Angleterre peut avoir une politique financière capable de vues d'avenir, parce que la préparation du budget est confiée à un Ministre des Finances réellement prépondérant. La préparation du budget est confiée à un *Board* ou Conseil, le Bureau de Trésorerie, composé des personnages les plus éminents du pays, des membres les plus influents du ministère. A la tête de ce

Conseil se trouve le Premier Lord de la Trésorerie, chef du Cabinet, et dirigeant la politique générale. Au-dessous de lui, le Chancelier de l'Échiquier, auquel la direction des affaires financières est spécialement dévolue. Enfin, trois Lords Juniors, membres de la Chambre des Communes, et deux Secrétaires de la Trésorerie, membres du Ministère. Ce sont les sept personnages qui composent le Bureau de la Trésorerie. Un Secrétaire permanent pris en dehors du parti politique conserve la tradition et la suite des affaires.

Le Premier Lord de la Trésorerie, président de ce Conseil, est en même temps chef du Ministère, Premier Ministre (1). Il occupe la plus haute situation du pays; il a toute la réalité du pouvoir. On comprend toute l'autorité que donne au Bureau de la Trésorerie la présidence d'un tel personnage, surtout quand on sait que son lieutenant, le Chancelier de l'Échiquier, est généralement le *leader* du parti qui, à l'une ou à l'autre des deux Chambres, mène les affaires.

Ainsi organisée, la Trésorerie peut exercer dans la préparation du budget, non plus comme chez nous un simple droit, — je devrais dire un simple fait, — de centralisation, mais un droit absolu de contrôle et de revision. De par la constitution, elle a le droit de déterminer le montant des dépenses de chaque département ministériel et peut rayer d'office, dans les budgets qui lui sont soumis, les dépenses qu'elle désapprouve.

Cette subordination des Ministres au Ministre des finances existe donc en Angleterre, et les Premiers Ministres qui ont fait la grandeur et la force de ce pays ne paraissent pas avoir compromis sa liberté.

D'ailleurs, en France, toutes les fois que les ressources du pays durent être refaites; lorsqu'il fallut leur faire donner tout ce qu'elles pouvaient rendre, pour venir à bout d'une grande entreprise, nous voyons le Ministre des Finances exercer, en

(1) Depuis 1806, le Premier Ministre avait toujours rempli la fonction de Premier Lord de la Trésorerie. Mais, en 1885 et 1886, Lord Salisbury est demeuré au Ministère des Affaires étrangères, bien que Premier Ministre. Aujourd'hui, revenu aux affaires, Lord Salisbury a repris la Trésorerie avec la présidence du Conseil.

droit ou en fait, la suprématie, et devenir Premier Ministre.

Au sortir des guerres de religion, sous le règne réparateur d'Henri IV, Sully, surintendant des finances, exerce sur toutes les parties de l'administration une surveillance effective. — A ses fonctions de surintendant il réunit peu à peu celles de grand maître de l'artillerie, de surintendant des bâtiments, de grand voyer de France. Ses Mémoires nous montrent comment il étendit son action et son contrôle sur toute l'administration ; et, en le voyant à l'œuvre, seul responsable devant le roi, on comprend comment il restaura graduellement les finances.

Contrôleur général, Colbert entendit avoir la réalité du pouvoir que lui donnait son titre ; il attira peu à peu à lui tous les autres services, et, à l'apogée de sa puissance, nous le voyons exercer une suprématie effective sur l'ensemble du gouvernement. Sept de nos ministères actuels étaient sous sa dépendance. « Dans la première époque, dit Montyon, on voit M. Colbert envahir tous les départements, prétendre soumettre la politique à des intérêts de commerce et de finances, s'ingérer à diriger l'ordre militaire, la tenue, l'armement, la marche des troupes et les camps, tracer un plan d'ordre judiciaire. Il n'est aucune partie du gouvernement sur laquelle il n'étendît son action. » C'est qu'évidemment, comme le fait remarquer Montyon, tout se résout à des questions de finances, et Colbert puisait justement dans sa position de contrôleur général et de dispensateur des fonds, le principe de son autorité.

Dès qu'il perdit cette suprématie, les finances périclitèrent : « Dans la deuxième époque, continue Montyon, Colbert n'a plus d'influence sur les départements des autres Ministres, et dès lors, *il n'est plus maître du sien*. Il ne peut contenir avec la même force le torrent des dépenses qu'entraînaient la guerre, les bâtiments, les fêtes, etc. (1). »

A la veille de la Révolution, Necker demanda pour lui ce pouvoir de contrôle, et c'est pour le lui avoir refusé que les finances de la royauté firent banqueroute.

1 Montyon, *Particularités et Observations sur les ministres des finances.*

Au lendemain de la guerre de 1871, alors que la France épuisée dut refaire son armement, payer les dégâts, les charges et l'énorme contribution imposées par l'Allemagne, M. Thiers, sous l'apparence d'un Président de République, fut en réalité un excellent Premier Ministre ; et l'on sait comment, sous sa direction, l'Assemblée nationale rétablit l'ordre dans les finances du pays.

Ces exemples sont concluants : ils nous montrent quel avantage nous retirerions d'une pareille réforme, de l'institution d'un Premier Ministre.

Mais, à l'heure actuelle, pouvons-nous avoir un Premier Ministre?...

C'est ce que nous examinerons prochainement.

Robert Pinot.

(*A suivre.*)

LES

RÉFORMATEURS RUSSES.

L'affaire des révolutionnaires russes qui vient de se juger dernièrement à Paris a amené sur les bancs de la police correctionnelle une série d'accusés d'un type tout particulier. Leur probité restait au-dessus du soupçon; le ministère public lui-même rendait hommage à leur moralité, et cependant les charges qui pesaient sur eux étaient fort graves; il ne s'agissait de rien moins que d'une préméditation d'assassinat, préméditation longue, raisonnée, calculée et combinée savamment avec le secours de nombreux complices.

Rien n'était ordinaire chez eux, ni la régularité de leur vie, ni l'ampleur de leurs projets criminels, ni la parfaite sérénité de conscience avec laquelle ils les poursuivaient; à l'audience même, ils se distinguaient des habitués de cours d'assises; ceux-ci rencontrent en général peu de sympathie. Si la curiosité publique s'excite souvent à leur sujet d'une manière désordonnée, comme on le voit par exemple dans le cas d'Eyraud et de Gabrielle Bompard, du moins personne ne considère que l'amitié d'un assassin soit avouable. Au contraire, les étudiants russes pouvaient adresser des sourires et des saluts dans l'auditoire, serrer la main de leurs camarades pendant les suspensions d'audience et se donner des airs de simples condamnés politiques. A leurs yeux l'assassinat d'un prince régnant est une œuvre pie, une réforme sociale tout au moins; ils se dévouent à ce but comme d'autres se dévouent au soulagement de la misère ou à la protection de l'en-

fance, élevant ainsi le crime à la hauteur d'un emploi normal de l'activité humaine, d'une profession honorable, rehaussée encore par un caractère tout spécial d'abnégation et de sacrifice.

C'est avec grande raison que les tribunaux français ont rappelé à ces illuminés que le meurtre d'un empereur était un meurtre comme un autre, emportant les mêmes peines et soulevant la même réprobation; mais sans doute ils ne les ont pas convaincus, et nos jeunes accusés croient sincèrement être victimes d'une odieuse tyrannie en subissant la peine prononcée contre eux. D'ailleurs, ils ne sont pas absolument seuls à juger ainsi, et plus d'un Russe partage secrètement peut-être leur manière de voir.

Tel est le phénomène dont je voudrais arriver à me rendre compte avec mes lecteurs. L'illusion de quelques hommes peut être l'effet d'un manque d'équilibre personnel, d'un jugement mal assis; quand elle devient assez générale pour que les fauteurs forment un groupe notable, c'est qu'elle est le résultat d'un état social.

A Dieu ne plaise que je grossisse artificiellement l'importance du nihilisme russe. Je sais que, depuis quelques années, ses partisans perdent du terrain ou semblent en perdre, mais cette fraction avancée des soi-disant réformateurs n'est peut-être pas la seule qui soit menaçante pour le bon ordre, le nihilisme n'est qu'une des manifestations du malaise social qui pèse sur la Russie; il y en a plusieurs autres tout aussi radicales dans leurs conclusions et il est curieux de les suivre pour se rendre compte des différents courants d'idées qui se produisent en ce moment dans l'Empire des Tsars.

Précisément, il m'est tombé sous la main ces jours-ci un ouvrage nouvellement publié du comte Tolstoï, et les théories qu'il met au jour m'ont paru dignes d'être signalées à ceux qu'intéresse l'état social de la Russie. Cet ouvrage, intitulé *Le Travail* (1), a pour auteur, à vrai dire, le moujik Bondareff, un paysan de la province de Manousinsk, et Tolstoï s'est contenté d'en

(1) Chez Marpon et Flammarion, Paris.

écrire la préface, une sorte de commentaire, pour présenter Bondareff au public et lui donner, avec l'appui de son nom, la formelle approbation de son jugement.

L'affaire des révolutionnaires russes et la publication du *Travail* nous permettent donc d'avoir un échantillon des idées des mécontents dans trois classes de la société, les étudiants, les nobles et les paysans.

Il faut bien se rendre compte tout d'abord, qu'à côté de ces mécontents qui forment l'exception, il y a la grande masse du peuple russe, satisfaite de son sort et soutien des institutions actuelles; ce que nous étudions en ce moment-ci, ce n'est pas la Russie, mais la maladie réformatrice en Russie.

I. — LE MALAISE SOCIAL EN RUSSIE.

Voyons d'abord ses causes.

Elles peuvent se résumer en un seul mot, parce que l'origine de toute idée de réforme est toujours la même, le malaise. Du moment qu'il y a souffrance, on cherche un remède ; sitôt que la souffrance cesse, cette recherche perd tout son intérêt.

Mais ce malaise a différentes formes et varie suivant les milieux ; surtout, il remonte à des causes diverses.

Un des centres dans lesquels il se manifeste avec le plus d'intensité est le monde des universités. Lorsque le nihilisme fit sa première apparition, c'est parmi les étudiants qu'il éclata tout d'abord ; hier encore, c'étaient des étudiants qui comparaissaient devant la neuvième chambre. Sauf Alexis Teploff, qui se donnait comme relieur, pour dissimuler son identité, les huit inculpés étaient qualifiés d'étudiants en médecine ou en chimie. Deux d'entre eux seulement, Lavrenius et Nacachidze, avaient quelques ressources provenant de leurs familles, les autres rentraient dans la catégorie des étudiants pauvres, besoigneux, réduits aux expédients pour vivre en plein Paris, sans exercer de métiers lucratifs. Teploff lui-même ne paraît pas avoir été un ouvrier de profes-

sion. Lavrenius raconte qu'il a fait sa connaissance en recevant de lui une demande de secours, à laquelle il a répondu par une pièce de vingt francs; ce relieur d'occasion était donc tout simplement un de ces malheureux réduits à faire à leurs amis « le coup du louis » pour ne pas mourir de faim. En prison, Reinstein reçoit de Mme Katchef, avec quelques livres pour s'occuper, « deux grands morceaux de gâteau, deux oranges et dix francs »; à l'audience, la plupart des prévenus sont pauvrement vêtus; tout cela sent la gêne, la misère, et, sans aucun doute, la gêne et la misère sont les principaux complices des nihilistes dans leurs projets destructeurs.

Beaucoup de ces étudiants sont en effet des *déclassés*. Au lieu de chercher dans l'exercice d'un métier manuel, d'un art usuel, un moyen d'existence à la fois honorable et certain, ils courent après l'obtention longue et difficile d'un diplôme, qui ne les mettra pas d'une manière aussi sûre à l'abri du besoin.

Et la faim, mauvaise conseillère, leur souffle au cœur des idées de haine et de vengeance, de haine contre l'ordre établi qu'ils rendent responsable de leurs souffrances, de vengeance contre les représentants de cet ordre, principalement contre les souverains que leur haute situation désigne comme les premières victimes.

Si le nihilisme a fait tant de prosélytes dans les Universités, c'est donc, en premier lieu, parce qu'il trouvait là le terrain préparé par un phénomène général de déclassement.

Il ne faut pas croire cependant que les universités russes soient uniquement fréquentées par des meurt-de-faim; la haute classe y envoie également ses fils, jeunes élégants dont l'attitude et le costume contrastent fort avec ceux de leurs camarades moins favorisés de la naissance et de la fortune. En lisant ces jours-ci les *Mémoires* du comte Léon Tolstoï, j'ai précisément trouvé un tableau fort bien tracé des différentes sortes de jeunes gens qui affrontaient avec lui les examens d'admission à l'université de Moscou. « J'avais là devant moi, dit-il (1), une extrême variété de

(1) Cte Léon Tosltoï, *Mes Mémoires, enfance, adolescence, jeunesse,* traduit par E. Halpérine, Paris, Didier, p. 259.

physionomies; mais je les ramenai toutes à trois catégories : les gens comme moi, accompagnés de leur gouverneur et de leurs parents »,... les collégiens et les pauvres hères. — Les premiers, éblouissants « dans la fraîcheur de leurs vêtements neufs », la barbe naissante, le linge à découvert, « restaient tranquilles sur leur banc sans ouvrir ni cahier ni livre; ils regardaient les professeurs qu'ils semblaient étudier avec une timidité extrême ». — Les collégiens, au contraire, se faisaient remarquer par leur familiarité, leur tapage et leur mouvement. « Ils se connaissaient généralement entre eux, appelaient par leurs noms et par leurs prénoms les professeurs, préparaient à la hâte leurs questions, se donnaient l'un à l'autre leurs cahiers, marchaient sur les banquettes et mangeaient des gâteaux en se courbant devant leurs voisins de face. » L'un priait le jeune Tolstoï de passer un livre à son camarade; un autre, l'ayant heurté, lui disait pour toute excuse : « Laissez donc passer, mon petit père; » un troisième s'appuyait sur son épaule comme sur une table; tout cela causait chez le jeune aspirant de l'université, élevé jusque-là au sein de sa famille et peu habitué à ce sans-gêne, une impression assez désagréable. — La troisième variété, moins bruyante que celle des collégiens, « se composait de quelques vieux enfermés dans leur habit qui dissimulait complètement le linge. Ceux-là se tenaient, en général, à part, solitaires et sombres. Le voisin que je m'étais choisi appartenait justement à cette dernière catégorie; accoudé sur ses genoux, la figure dans ses deux mains entre les doigts desquelles passaient des mèches de cheveux gris, il lisait de-ci et de-là, me jetant, de ses yeux brillants, un regard mécontent. »

Je ne crois pas m'avancer beaucoup en disant que cette troisième catégorie constituait un terrain tout préparé pour le nihilisme. Les étudiants qui en faisaient partie portaient bien clairement dans leur physionomie et leur manière d'être les traces du malaise, origine de toutes les révolutions; non seulement ils étaient pauvres, mais leur pauvreté n'était pas de celles qu'on accepte, et leurs yeux se reportaient avec malveillance du côté des jeunes nobles leurs voisins.

Mais ces adolescents bien frisés que nous voyons entrer timide-

ment pour la première fois dans la grande salle de l'université sous la conduite de leur gouverneur, ces collégiens bruyants qui s'y agitent avec tant d'entrain, se peut-il qu'eux aussi souffrent bientôt d'un malaise analogue, qu'eux aussi trouvent mal faite la société où ils sont nés, qu'eux aussi soient peu satisfaits de la place qu'ils y occupent?

Sans doute, car un grand nombre d'entre eux ne sauront pas donner à leurs facultés un emploi normal, s'amoindriront dans la vie oisive ou se révolteront contre leur oisiveté.

Pour s'en convaincre, il suffit de les suivre un peu en dehors de la grande salle où nous les avons trouvés réunis tout à l'heure, de voir ce qu'ils deviennent dans la haute classe dont ils font partie.

Dans un article sur les causes endémiques du nihilisme, publié par cette Revue sous la signature de M. Demolins, les origines de l'aristocratie russe ont été indiquées le plus justement du monde, et je me permets d'y renvoyer mes lecteurs (1). Cette aristocratie s'est formée, non par l'accession normale des éléments les plus recommandables de la nation, mais par le simple fait de l'admission aux emplois publics; c'est une *caste de fonctionnaires.*

Elle en a d'ailleurs tous les caractères; c'est à la faveur qu'elle doit son origine, c'est à la faveur qu'elle doit son maintien; ses membres, habitués à s'élever dans la hiérarchie sociale sans mettre leur responsabilité en jeu, n'ont qu'une idée très vague de leur mission directrice. Plaire au souverain, se tenir loin des conspirations, être libéral avec Alexandre II, ou absolutiste avec Nicolas, tel est tout le programme de leur vie; en dehors de cela, il n'y a que les plaisirs mondains ou la vie de famille, suivant les goûts de chacun.

On me dira que je charge le tableau à plaisir, que les Russes comptent parmi eux des généraux célèbres, des ingénieurs militaires de grand talent et d'une remarquable énergie; je sais tout cela et j'ai rendu hommage moi-même aux œuvres merveilleuses qu'ils accomplissent en Asie (2), mais je prie mes lecteurs de me

(1) *La Science sociale*, t. III, p. 113.
(2) *Ibid.*, « Le Transcaspien et le Transsaharien », t. VII, p. 105.

pardonner si je ne considère pas ces faits comme la réfutation de ce que je viens d'avancer. Sans doute, la Russie a ses grands hommes, mais ce sont de grands fonctionnaires ; c'est seulement dans ce cadre qu'un Russe peut se développer et grandir, parce que toutes les entreprises de l'initiative privée lui sont interdites par le fait de sa formation.

Ce qui est vrai de la haute aristocratie l'est aussi de la classe moyenne ; comme les jeunes nobles venus avec leur gouverneur, les collégiens, que nous avons vus s'agiter aux examens de l'université de Moscou sont destinés à devenir des fonctionnaires ; vous les trouverez dans les rangs moins élevés de l'armée ou de l'administration civile, mais ne les cherchez pas dans la culture, dans le commerce, dans l'industrie, dans les métiers où on agit sous sa propre initiative. Les Russes sont tellement incapables de s'adonner à ce genre d'activité que les Allemands, leurs voisins, les envahissent pacifiquement, pour tenir toutes ces positions auxquelles la formation nationale se refuse. De temps à autre, les pouvoirs publics s'émeuvent de cette situation, et un ukase impérial vient opposer quelque barrière artificielle à ce courant naturel, mais le mouvement ne s'en continue pas moins.

Voilà donc tout l'ensemble de la classe non ouvrière jeté hors des voies fécondes qui pourraient aider à son développement et à son renouvellement. Dès lors elle va vivre de la vie oisive, se corrompre assez promptement et tomber dans la ruine morale qui précède toujours de peu la ruine matérielle.

Voyez le portrait que Tolstoï trace de son père : « Ses deux principales passions, dit-il, étaient le jeu et les femmes. Il avait gagné dans le cours de son existence plusieurs millions et s'était lié avec un nombre incalculable de femmes de toutes les classes (1)... Dieu seul sait s'il avait quelque conviction morale. Sa vie était si remplie d'entraînements qu'il n'avait pas le temps de se créer une morale (2). »

Ce jugement filial ne nous paraîtrait pas trop sévère si nous le

(1) *Mémoires*, p. 37.
(2) *Ibid.*, p. 39.

rapprochions de certaines anecdotes éparses dans les *Mémoires* que je viens de citer:

Tolstoï voyait donc son père descendre peu à peu du haut piédestal sur lequel son imagination d'enfant l'avait placé. « Je baisais, dit-il, avec le même sentiment de sincère estime sa grande main blanche; mais je me permettais déjà de juger ses actions, de peser ses paroles. »

N'est-ce pas ainsi d'ailleurs que se fait véritablement l'éducation des enfants? leur sentiment naturel d'admiration pour les *grands* les pousse en général à raisonner les actions de ceux-ci et à se construire un idéal de la vie conforme à celui qu'ils voient poursuivre autour d'eux. Il y a beau temps que le vieux Sénèque a dit : *Longum iter per præcepta, breve per exempla.* Conformément à cet adage, les leçons de morale du professeur ont moins d'influence sur la vie des jeunes hommes que l'exemple de ceux qui leur sont proposés comme des modèles naturels.

En plus, la mauvaise conduite d'un père ruine infailliblement son autorité. Il devient par là même incapable de remplir le grand devoir paternel de l'éducation; il n'est plus qu'un instrument inutile, un rouage dont le grand ressort a été brisé. Sa propre faute vient ainsi s'augmenter de toutes celles qu'elle entraîne chez les siens et les générations succèdent aux générations sans qu'aucune rencontre le contre-poids nécessaire à ses mauvais instincts.

On peut répondre que de pareils désordres se rencontrent dans toutes les sociétés, et qu'ils sont fréquents en particulier chez les représentants des classes riches. Cela est très certain. La richesse est un des plus grands dangers auxquels vienne se heurter l'humanité, et peu de gens sont susceptibles d'en triompher. Mais lorsque la possession entraîne avec elle des devoirs nombreux, le danger est moins grand. Il ne devient insurmontable que quand la richesse se combine avec l'oisiveté pour amollir l'énergie et corrompre les cœurs, et je ne vois pas d'exemple d'une classe privilégiée, jouissant héréditairement de grasses sinécures, qui ait pu conserver sa santé morale.

Ainsi vouée par sa constitution même à un abaissement fa-

tal, incapable de se renouveler normalement par une sélection naturelle, la haute classe russe en arrive fréquemment à la gêne matérielle, au mécontentement, au malaise en un mot. Somme toute, le métier d'oisif est un des plus fertiles en déceptions, un de ceux qui amènent le plus souvent, chez ceux qui s'y abandonnent, le dégoût de la vie, le dégoût de soi-même et le dégoût des autres, les trois meilleurs ferments qui aient jamais servi à préparer une révolution.

Telles sont, en quelques mots, les causes qui amènent le malaise chez les étudiants et chez les nobles, c'est-à-dire dans la classe non ouvrière. Mais on est étonné de le voir se produire également dans la classe laborieuse, parmi ces admirables paysans russes que leurs mœurs patriarcales semblent mettre éternellement à l'abri d'un pareil fléau.

Il existe cependant, et je n'en veux pas de meilleure preuve que cette publication de Bondareff que je signalais plus haut. Quand un paysan peut écrire un livre où les institutions sociales existantes sont battues en brèche d'une façon aussi radicale, quand ce livre trouve un éditeur et quand, de plus, un homme ayant la renommée du comte Tolstoï appuie cette publication de l'autorité de son nom, il faut bien admettre que ce livre n'est pas une fantaisie personnelle, mais qu'il répond à un besoin général.

Quel est donc le mal dont souffre le paysan russe?

Le paysan russe souffre de l'absence de patronage, ce dont on peut facilement se rendre compte quand on connaît la classe supérieure chargée de le patronner; nous avons vu à l'instant comment la vie oisive était fatale à cette classe, mais elle compromet également la prospérité de la classe placée au-dessous d'elle et abandonnée à ses propres forces. Le patron qui ne patronne pas met en péril du même coup sa propre famille et celles qui dépendent de lui.

Toutefois, il est un certain nombre de fonctions que les communautés russes de paysans remplissent sans aucun secours étranger; elles suffisent en général à maintenir dans leur sein l'empire de la tradition et le respect de l'autorité paternelle; elles

parviennent de même à régler leurs rapports dans la sphère peu étendue du *mir :* sur tous ces points, la négligence de la noblesse est sans action délétère; mais cette action éclate là où les communautés russes sont insuffisantes, là où elles ont besoin d'être complétées par le patronage.

Or il est une nécessité moderne à laquelle les communautés de paysans sont radicalement incapables de faire face par elles-mêmes, c'est celle de la transformation.

L'organisation patriarcale résout merveilleusement le problème social dans certaines circonstances déterminées et à condition que ces circonstances ne se modifient en aucune manière, mais elle a le grave défaut de ne pas préparer les évolutions ; ce n'est pas une organisation souple, elle ne prévoit jamais qu'un avenir absolument semblable au passé. On le comprendra aisément si on réfléchit que son essence est de confier l'autorité et la direction de toutes choses à des vieillards.

Au dix-neuvième siècle, à une époque où mille inventions viennent bouleverser l'ancien état de choses dans le monde du travail, au moment où tous les peuples de l'univers, rapprochés subitement par des moyens de communication d'une rapidité inouïe, entrent en concurrence les uns avec les autres, au lieu de rester cantonnés sur un coin du globe, un système social qui se borne à l'imitation servile du passé laisse forcément en souffrance un certain nombre de besoins; il se produit fatalement un écart entre l'ancienne conception de la vie et les conditions nouvelles qu'elle rencontre et c'est alors qu'apparaît la nécessité d'un patronage intelligent qui comble ce vide et complète la capacité insuffisante de la communauté patriarcale.

Si ce patronage fait défaut, il y a crise et, à mesure que l'écart s'accuse, la crise augmente d'acuité; tout d'un coup on s'aperçoit que de vieilles institutions conservées jusqu'alors sans aucun changement sont en désaccord absolu avec les temps actuels; et leur suppression s'impose; mais cette suppression subite, non préparée, ne comble pas le vide. L'institution disparaît, mais le malaise subsiste.

N'est-ce pas là très exactement ce qui s'est passé en Russie au sujet de l'abolition du servage? on vivait depuis deux siècles sous le régime social institué par Boris Godunoff, régime qui avait constitué à l'époque un immense progrès, mais qui ne répondait plus aux circonstances présentes; cependant aucun seigneur n'avait imaginé de relâcher peu à peu les liens qui l'attachaient à ses serfs, de les élever progressivement à la liberté complète; le grand acte de l'émancipation était donc mal préparé par la noblesse, et, d'autre part, il s'imposait, l'esprit public le réclamait. Au contact des peuples de l'Europe, la Russie avait senti l'écart existant entre le servage et le monde moderne; elle avait honte de sa *barbarie*.

C'est alors que le tsar Alexandre II publia le fameux ukase de 1860. On a beaucoup loué et beaucoup blâmé cet acte; on en a discuté les résultats en faisant remonter jusqu'au souverain la responsabilité de tous ses avantages et de tous ses inconvénients, mais rien n'est plus injuste. En prononçant l'émancipation des serfs, Alexandre II avait simplement reconnu, constaté, par un acte public, le fait de l'écart que je signalais plus haut; il avait porté la main sur un régime condamné par le sentiment public et préparé ainsi, dans la mesure où cela lui était possible, la transformation qui s'imposait, mais il n'était pas en son pouvoir d'élever subitement toute la classe paysanne à la situation qu'on réclamait pour elle. Entre lui et les paysans, il y avait les nobles, tout prêts, pour la plupart, à accepter l'abolition du servage, mais peu soucieux de la faciliter par des actes de patronage; c'est sur eux que doit retomber le blâme si, dans certaines contrées, la mesure impériale n'a pas produit les bons effets qu'on en attendait. Là où les paysans étaient mûrs pour la liberté, en particulier, dans les pays où le régime de l'*abrok* était le plus répandu, l'ukase n'a causé aucune souffrance, bien au contraire : là où les paysans étaient encore attardés au régime de la *corvée*, la transformation brusque qu'ils ont subie, sans trouver auprès des nobles aucun conseil et aucun appui, a été un écueil pour leur imprévoyance; beaucoup d'entre eux, devenus tout à coup maîtres absolus de la terre qui les nourrissait, l'ont engagée à des

Juifs et n'ont connu leur imprudence que le jour où on les a dépossédés.

Dans les familles ainsi privées de leur moyen d'existence, il y a malaise grave, et, là où elles sont nombreuses, ce malaise prend les proportions d'une crise. C'est cette crise qui explique la publication d'un livre comme celui du moujik Bondareff, et voilà comment, dans la classe des paysans russes, il peut y avoir, comme chez les étudiants et chez les nobles, des germes de mécontentement.

II. — LA RECHERCHE DE LA VÉRITÉ.

Que tous ces mécontents désirent un soulagement à leurs souffrances, cela va de soi ; mais il est curieux de voir comment ils s'y prennent pour amener ce résultat.

Dans les sociétés où l'initiative privée atteint un haut degré de développement, chaque individu, habitué à ne compter que sur lui même, s'ingénie de mille manières pour sortir par ses propres forces d'une situation pénible ; ceux qui sont radicalement incapables échouent perpétuellement dans cette entreprise perpétuellement recommencée et accusent la mauvaise chance qui les poursuit, mais leurs récriminations ne s'élèvent guère plus haut.

Il en est tout autrement dans les sociétés où chacun compte peu sur lui et beaucoup sur les autres. Là, la valeur personnelle de l'individu doit se combiner avec d'autres éléments pour amener le succès. Beaucoup de gens sont pourvus d'un moyen d'existence par leur famille ou par la faveur du souverain ; ceux qu'une cause quelconque laisse en dehors de cette classe privilégiée, ceux qui souffrent de la faim, se demandent pourquoi la société ne leur assure pas les mêmes avantages et déclarent qu'elle est mal construite. Ils s'en prennent non à eux-mêmes, mais à une abstraction, à un système social.

On n'imagine pas un Yankee faisant appel au président Harrison pour le sortir de ses embarras privés. En Russie, le paysan répète le vieux proverbe : « Si le Tsar savait! » et ajoute triste-

ment : « Mais le Tsar est trop loin ! » S'il était plus près, tout irait bien! Il n'y aurait plus de souffrance! Telle est la conception naïve de réforme à laquelle il s'arrête. Pour lui, le despotisme est trop éloigné, trop oublieux des détails; il voudrait une main plus ferme et plus proche; c'est déjà une théorie générale sur la société.

A tous les degrés de l'échelle sociale, on cherche ainsi le remède aux souffrances des particuliers dans une réforme des institutions publiques. De là l'éclosion d'une foule de systèmes philosophiques, politiques et autres.

Cette éclosion est encore favorisée par une tendance naturelle aux peuples de formation patriarcale, je veux parler du goût des réflexions abstraites. Ce goût naît chez les pasteurs grâce à l'isolement tranquille où ils se trouvent en face des grands spectacles de la nature ; il se perpétue dans les sociétés peu laborieuses où l'absence d'activité physique permet les spéculations de l'esprit et les rêves du cœur.

Les Russes ont, d'une façon très marquée, l'habitude de s'abandonner à ces spéculations et à ces rêves; dès leur jeune âge, ils analysent leurs idées et leurs sentiments avec une minutie byzantine et emploient plus volontiers leur activité à ce travail de tête qu'à l'effort physique ou moral nécessaire pour triompher de leurs penchants.

Je trouve à chaque instant, dans les récits de l'enfance de Tolstoï la trace de cette manie raisonnante. « On me croirait difficilement, écrit-il, si j'avouais les sujets favoris et continuels de mes réflexions pendant la période de mon adolescence, et à quel point, ils étaient, la plupart du temps, invraisemblables et disproportionnés avec mon âge et ma situation (1) ! » Tantôt il raisonne sur la nature du bonheur, tantôt sur l'amour, dont il distingue soigneusement trois variétés. Un beau jour, réfléchissant à la perpétuelle menace de la mort, il se dit que « l'homme ne peut être heureux que s'il profite du présent sans songer à l'avenir », et s'étonne que tout le monde n'ait pas saisi plus tôt

(1) *Mémoires*, p. 197 et 200.

une conséquence aussi simple. Quant à lui, il applique sans retard sa nouvelle théorie, laisse de côté ses devoirs et ses leçons, reste au lit le plus longtemps possible et lit des romans pendant trois jours en mangeant des gâteaux de miel achetés de son dernier argent.

« Une autre fois, raconte-t-il, me trouvant debout devant le grand tableau noir sur lequel je dessinais différentes figures, je fus tout à coup frappé de cette idée : Pourquoi la symétrie est-elle agréable à l'œil? Qu'est-ce que la symétrie? — C'est un sentiment qui naît en nous, avec nous-mêmes, me répondais-je. — Mais sur quoi est-il basé? Est-ce que tout dans la vie est symétrique? — Au contraire. Voilà la vie; et je dessinai sur le tableau une figure ovale. Après la vie, l'âme retourne à l'Infini : et je traçai d'un côté de la figure ovale une ligne verticale qui allait se prolonger jusqu'au bas du tableau. Mais pourquoi n'y a-t-il pas, de l'autre côté, un trait semblable? Comment l'Infini peut-il être d'un côté seulement? Certainement, nous avons existé avant la vie présente, bien que nous ayons perdu le souvenir de cette autre vie (1)! » Et sur la foi de ce beau raisonnement, notre jeune rêveur croit à la métempsycose, se demande dans quel individu se transmettra l'âme du vieux cheval qu'il voit atteler sous ses fenêtres, et poursuit ainsi la série de ses conjectures et de ses syllogismes de fantaisie.

De rêve en rêve, il aboutit tout droit au scepticisme le plus complet, s'imagine, par exemple, que, excepté lui, rien ni personne n'existe, que les objets ne sont pas des objets, mais seulement des apparences, apparaissant ou disparaissant selon qu'il fait attention à eux ou les perd de vue.

Au milieu de toutes ces imaginations, l'intelligence s'obscurcit et le bon sens disparaît; cet usage désordonné des facultés mentales les rend incapables de leur office ordinaire et la manie de l'abstraction vient dénaturer les idées les plus simples; aussi Tolstoï nous avoue-t-il qu'il en était arrivé à cette époque à une sorte de maladie cérébrale, errant par la pensée dans d'inextri-

(1) *Mémoires*, p. 201.

cables labyrinthes. « Je me perdais, dit-il, dans mes propres raisonnements (1). »

Voilà l'effet sur l'intelligence. Il est pire encore sur la volonté : « De toute cette activité morale, de tous ces travaux surhumains, nous dit encore Tolstoï, je ne retirai rien qu'un esprit frivole *qui diminua en moi les sources de la volonté* (2). »

J'insiste sur ce dernier point, parce que la faiblesse de la volonté contribue autant que la déformation intellectuelle à pousser un homme dans la voie des faux systèmes sociologiques. C'est en effet une tendance naturelle à tout individu manquant d'énergie de faire dépendre son bonheur particulier de circonstances extérieures, de rejeter sur les hommes ou les choses la responsabilité de son état social; j'ai déjà indiqué cela plus haut en montrant comment certains milieux étaient plus propres que d'autres à l'éclosion de ce genre d'illusions. La vraie réforme, qui consiste à commencer par soi-même, est toujours difficile à faire accepter, mais plus particulièrement là où l'énergie fait défaut.

On voit par là comment la classe des lettrés va chercher dans des idées abstraites et des systèmes *a priori* la guérison du malaise qu'elle ressent, mais en est-il de même de la classe des paysans?

Oui, car elle aussi se trouve soumise à des conditions analogues; L'habitude de la communauté développe peu chez elle le sentiment du *Self help*, l'idée de se tirer d'affaire par soi-même, et la voilà conduite à réformer le groupe entier dont elle fait partie; la lecture de la Bible lui fournit l'occasion de commenter et de méditer des textes, et c'est dans l'Écriture sainte qu'elle cherchera le fondement de ses théories sociales.

Cela exige quelques explications.

Il est hors de doute, en premier lieu, que beaucoup de paysans russes lisent les livres saints avec la préoccupation d'y trouver la solution des questions sociales (3). Bondareff n'a pas fait autre chose, et c'est ce qui donne à son livre un intérêt si puissant; ce

(1) *Mémoires*, p. 203.
(2) *Ibid.*, p. 202.
(3) V. *Le Travail*, p. VI et VII.

livre, en effet, est l'expression des sentiments d'une classe entière de la population.

Or, rien n'est dangereux comme ce mauvais usage des textes inspirés. Les Livres saints sont le patrimoine commun de l'humanité tout entière; ce qu'ils prêchent doit être vrai partout, et c'est en fausser le sens que de l'appliquer à un état social particulier; par suite, on se trompe toujours quand on veut tirer des préceptes généraux qu'ils contiennent une prescription étroite relative à un sujet contingent. Par exemple, Bondareff fonde toute sa théorie sur l'exécution littérale de ce verset de la Genèse : « A la sueur de ton front tu mangeras ton pain », et de cette loi générale formulée dans la Bible, il conclut à l'obligation absolue pour tout homme d'accomplir lui-même le *travail du pain*, de labourer la terre et d'y semer la quantité de blé nécessaire à sa subsistance. Tout son livre du *Travail* repose là-dessus. On voit d'ici le procédé.

Ainsi, les paysans, comme les lettrés, construisent des systèmes ingénieux sur la base des idées abstraites et générales qu'ils puisent dans leurs lectures.

III. — LES REMÈDES PROPOSÉS.

Au fond, tous les remèdes proposés par les réformateurs russes aboutissent au communisme, ce qui se comprend assez chez un peuple de formation patriarcale; mais, tandis que les nobles et les étudiants mécontents tombent dans le nihilisme et s'appliquent surtout à détruire violemment l'ordre établi, les paysans mécontents s'adressent au Tsar et lui demandent d'employer son pouvoir à provoquer les réformes.

Il est certain, par exemple, que les nihilistes réfugiés à Londres, à Paris et à Zurich, et qui ont appelé sur eux dernièrement l'attention du public, ne se livraient pas à leurs expériences de chimie meurtrière pour le seul plaisir de faire avancer la science; leurs intentions homicides étaient peu dissimulées, et l'un d'eux d'ailleurs, au cours du procès qui s'est jugé à Paris, a réclamé haute-

ment contre la fausse interprétation donnée à ses actes par un avocat trop bien intentionné. Tous considèrent la disparition des Souverains comme la condition première de tout progrès social.

Au contraire, Bondareff compte sur eux pour contraindre tout le monde à *faire le travail du pain* et ne pense pas qu'il puisse y avoir d'autre action efficace que celle-là. « En dehors du gouvernement, qu'est-ce qui a la force de faire tout ce que j'ai dit plus haut? Personne (1). » Pourtant il se sent découragé depuis l'insuccès de ces démarches auprès du Tsar. « Ma double demande est restée vaine, dit-il; si au moins on m'avait répondu oui ou non, j'aurais été content, mais on n'a rien, rien dit... Implore, mon âme (et par par mon âme j'entends les âmes de tous les laboureurs), implore le gouvernement autant que tu voudras, verse des larmes autant que tu en auras, multiplie tes gémissements autant que tu pourras, fléchis les genoux devant lui autant qu'il te plaira, personne ne sera attendri par tes larmes (2). »

Cette désillusion de Bondareff le rapproche fortement des nihilistes du genre urbain, nobles et étudiants, et nous montre combien la distance qui les sépare d'eux était peu considérable. Bondareff et les paysans dont il traduit les idées ont au sujet du Tsar une conception toute spéciale; ils s'imaginent que, semblable à un patriarche des anciens âges, il peut veiller dans les plus petits détails au bien-être de son peuple, et s'adressent naïvement à lui pour lui exposer leurs doléances. Les nobles et les étudiants connaissent mieux leur monde et savent bien que le Tsar n'ira pas, sur l'avis d'un moujik de Manousinsk, ordonner à ses courtisans de faire le travail du pain. Aussi, jugeant toute démarche auprès de lui inutile, ils trouvent plus expéditif de le supprimer. Mais, une fois Bondareff persuadé, lui aussi, comme il semble l'être, que ses demandes resteront vaines, ne se ralliera-t-il pas à la solution nihiliste?

En tout cas, ce ne sont là que des moyens d'exécution différents. Le fond de la théorie commune aux nihilistes et à Bon-

(1) *Mémoires*, p. 219 et 220.
(2) *Ibid.*, p. 220 et 212.

dareff, c'est le socialisme communautaire; tous désirent arriver à un état social dans lequel les citoyens, strictement égaux les uns aux autres, travailleraient dans une indépendance complète et jouiraient directement du produit de leur travail.

Bien entendu, cela suppose un bouleversement profond de la propriété rurale, ou plus exactement sa destruction complète; mais Bondareff n'a pas le cœur tendre pour les seigneurs; au début de son ouvrage il dénonce le pomestchik (propriétaire) du Don, Tchernozouboff, chez lequel il a servi jusqu'à l'âge de trente-sept ans, et qui l'a fait ensuite enrôler comme soldat (1). Plus loin il écrit : « Que faut-il penser de celui qui possède, c'est-à-dire de celui qui peut vivre sous les ombrelles, avec des mains blanches, et, durant toute sa vie, manger le pain des travaux d'autrui? la solution de cette énigme est hors de la portée de notre raison (2). »

Donc la terre appartiendra à celui qui la cultivera et dans la mesure seulement où il en aura besoin pour vivre. Comme conséquence, toute vente de blé sera sévèrement interdite, chacun devant faire pousser le sien. Le commerce est condamné d'ailleurs, comme la grande propriété, par la théorie de Bondareff, à cause de la « dure inégalité » qu'il produit et des moyens qu'il fournit aux riches de se dispenser du travail du pain; en somme, son livre du *Travail* prêche la révolution la plus radicale qu'on puisse rêver dans le monde du travail.

Si le moujik réformateur n'est pas arrêté par l'énormité de ces conséquences, c'est qu'il s'applique surtout à mettre en lumière les principes sur lesquels il s'appuie, à les établir logiquement. Pendant de longues pages, il poursuit un parallèle rigoureux entre les deux condamnations prononcées par la Genèse, contre l'homme et contre la femme, et se demande pourquoi l'homme se dispense de travailler le pain, puisque la femme ne se dispense pas d'enfanter dans la douleur.

Partant de ce principe, Bondareff aboutit à confondre l'égalité

(1) *Le travail*, p. 49 et 50.
(2) *Ibid.*, p. 61.

de tous les êtres humains devant les lois de la nature, qui est inévitable, avec leur égalité *sociale*, impossible à atteindre.

Ainsi que nous le disions plus haut, c'est bien là la théorie qui prend naturellement faveur chez ce peuple d'origine patriarcale, surtout quand la classe supérieure, oublieuse de ses devoirs, compromet sa situation et détruit la notion du respect, fondement de toute hiérarchie.

Malheureusement pour les réformateurs russes, la solution communiste n'est pas une solution conforme aux circonstances au milieu desquelles nous vivons. Plus que jamais dans le monde moderne, le succès est assuré à ceux qui mettent leur confiance dans le développement de l'énergie individuelle et de l'initiative privée. En mettant au service de l'homme des agents d'une puissance inouïe, les inventions contemporaines ont donné à ses facultés directrices une importance plus grande encore; elles ont donné l'empire du monde aux nations entreprenantes et laborieuses et condamné à la disparition ou à la misère celles qui refusent de marcher dans la voie ouverte devant elles. Il n'est pas permis aujourd'hui à une race d'hommes de s'attarder à la vie simple des pasteurs asiatiques, ou même des paysans russes, sans renoncer du même coup à tout avenir. Quel est le Russe qui voudrait ainsi effacer son pays de la carte d'Europe?

On pardonne à un moujik comme Bondareff d'avoir ces vues étroites qui ne comprennent le salut que par un retour en arrière. L'horizon borné que la vie lui a découvert explique son erreur, et les théories qu'il tire de sa tête ne sont pas contredites par sa propre expérience, parce que cette expérience reste forcément celle d'un paysan de l'Oural, très ignorant de ce qui existe en dehors de sa petite sphère.

Il est permis au contraire de s'étonner que des hommes comme le comte Tolstoï donnent leur approbation à de semblables systèmes, sans prévoir aucune de ses conséquences les plus immédiates. Évidemment, ils comptent pour rien tout ce que les faits de la vie quotidienne leur mettent sous les yeux, et prennent pour uniques guides de leurs convictions sociales les raisonnements de tête qu'ils tirent d'idées abstraites, mais rien ne

montre d'une manière plus éloquente quel désordre extraordinaire peut s'introduire dans une cervelle ainsi abandonnée aux déductions logiques.

Tolstoï ne s'est pas borné à présenter au public l'ouvrage de Bondareff, il a écrit lui-même plusieurs livres dans lesquels ses théories sont mises au jour (1). Avec une splendide naïveté, il conseille à tous les hommes d'abandonner les villes, le travail industriel et le commerce, qui sont des agents de corruption, et de se borner aux travaux simples de la culture la plus primitive et la moins compliquée; pendant que le monde se précipite dans la voie du progrès matériel, il s'assied tranquillement au bord du chemin et invite les passants à prendre place à côté de lui. Bien entendu, il ne recrute que les boiteux, les éclopés ou les fainéants; les vaillants poursuivent leur route sans détourner la tête.

Y a-t-il en Russie assez de ces vaillants pour contrebalancer l'œuvre néfaste des nihilistes de toutes les écoles en donnant naissance à une véritable classe dirigeante? C'est ce qu'il faudrait pouvoir espérer pour son avenir.

H. Saint-Romain.

(1) *De la vie. — Quelle est ma vie. — Ce qu'il faut faire.*

CORRESPONDANCE.

A PROPOS DES ARABES D'ALGÉRIE.

A MONSIEUR EDMOND DEMOLINS.

Monsieur,

« A la suite de la lecture du premier volume de *La Science sociale,* je me suis posé un problème, et, fort de l'aimable invitation que vous m'avez faite, je me permets de vous en demander la solution.

« En voici l'énoncé :

« Pourquoi les Arabes d'Algérie ont-ils gardé leur constitution patriarcale avec ses plus extrêmes conséquences?

« Un certain nombre de difficultés se rattachent à cette question.

« 1° Ces Arabes sont sédentaires : je parle de ceux qui résident dans le Sahel, — non dans le Désert, car pour ceux-ci la vie nomade leur était naturellement imposée; — mais ceux qui se sont fixés dans la plaine fertile n'ont pas pris pour cela les mœurs agricoles des Berbères; ils les ont, au contraire, refoulés dans les montagnes de la Kabylie.

« 2° La nature du sol les encourageait pourtant à la culture, puisque autrefois ce pays était le grenier du monde romain. Il est vrai qu'il est très difficile de faire passer l'homme des travaux de simple récolte aux travaux de production; néanmoins, on a des exemples de cette transformation chez les races barbares qui ont envahi l'Europe dans les conditions mêmes où les Arabes ont autrefois envahi l'Algérie.

« 3° Il y a plus : depuis que les Français sont en Algérie et y ont beaucoup développé la culture, les Arabes, loin de les

imiter, ont persévéré, à peu d'exceptions près, dans leur « far niente ».

« 4° Ce n'est cependant pas que leur race soit absolument intransformable, car les royaumes de Bagdad, de Grenade, par exemple, sont devenus, sous leur direction, très fertiles et très prospères.

« 5° Il semblerait que les fléaux mêmes qui désolent l'Algérie à certaines périodes auraient dû depuis longtemps rendre les Arabes prévoyants, en les engageant à se faire par la culture quelques provisions pour les années de famine, de sécheresse, ou de sauterelles. Au contraire, nous les avons vus, il y a vingt ans, mourir par centaines de mille, faute d'avoir à manger quoi que ce soit. L'exemple des orphelins recueillis alors par Monseigneur Lavigerie, et qui, constitués en villages, sont devenus des modèles de cultivateurs, prouve de nouveau que cette race n'a pas une inaptitude innée au travail.

« Comment donc se fait-il que l'on voie toujours croupir les Arabes dans leurs infects gourbis, sans cultiver autre chose que le strict indispensable pour la nourriture de chaque jour?

« Persuadé, Monsieur, que vous voudrez bien prendre la peine d'éclairer ce détail pour le plus humble, mais non pas le moins ardent de vos disciples, je vous prie d'agréer ma reconnaissance anticipée et l'expression de tout mon respect.

J. C.

A Monsieur J. C.

Cher Monsieur,

...Vous trouverez la solution de la question, que vous voulez bien me poser, dans le second volume de *La Science sociale*, où nous expliquons « les conditions dans lesquelles les populations pastorales passent à la culture ». Votre difficulté me paraît venir surtout de ce que vous semblez croire que « la constitution patriarcale ne s'accommode pas de la vie sédentaire et de la culture ». Or, vous verrez qu'il n'en est rien : tout l'Orient de l'Europe et le Nord de l'Afrique pratiquent la culture *en famille*

patriarcale; c'est là le trait qui différencie ces populations de celles de notre Occident.

Les Berbères sont organisés d'une façon tout aussi patriarcale que les Arabes sédentaires, dont vous me parlez; si ceux-ci ont des mœurs moins agricoles, c'est seulement parce qu'ils n'ont pas rencontré des circonstances qui les aient fixés au sol aussi énergiquement. Ils ont mieux réussi que les Kabyles, et moins que les Arabes du Désert à se soustraire à la culture. La fertilité du sol, à laquelle vous faites allusion, *ne suffit pas* d'ailleurs à faire passer des populations à la culture; il faut *une contrainte directe et énergique;* la Russie s'en rend bien compte avec ses nomades, qu'elle a tant de mal à plier à la culture. C'est ce qui vous explique que le seul exemple des Français n'ait pas suffi; il faut plus que l'exemple pour opérer une transformation aussi considérable!

Vous me citez le cas des royaumes de Bagdad et de Grenade : il prouve seulement (et pour des causes que la science sociale explique) que les Arabes étaient capables de plier supérieurement à la culture *les populations vaincues*, car ils ne s'y livraient pas eux-mêmes là où ils étaient entrés en conquérants. C'est même parce qu'ils ne surent pas se fixer au sol par la culture, qu'ils furent si facilement et si complètement chassés de l'Espagne; et c'est pour la même raison que les Turcs seraient si facilement chassés de l'Europe, s'ils n'étaient soutenus par l'intérêt commun et par les rivalités des peuples de l'Occident, qui redoutent moins la présence du Turc que celle d'une autre nation.

Enfin, il vous semble que les fléaux qui désolent l'Algérie auraient dû rendre les Arabes plus prévoyants, en les engageant à se créer des provisions par la culture. Cela serait vrai, si ces Arabes avaient trouvé *préalablement* une contrainte suffisante pour les faire passer à la culture intense. Mais cette contrainte n'ayant pas été exercée sur eux comme elle l'avait été sur les Kabyles, les fléaux qui frappent accidentellement l'agriculture sont, au contraire, une raison de plus pour eux de ne pas s'engager dans un travail qui, *à priori*, n'excite chez eux que l'aversion. Cette aversion vous est d'ailleurs bien prouvée par

ce fait qu'ils aiment mieux, ainsi que vous le dites, se laisser mourir par centaines de mille.

Elle résulte encore de l'exemple, que vous citez, des orphelins de Monseigneur Lavigerie : en effet, il n'a été possible de les plier à la culture qu'en les isolant complètement, et dès l'enfance, de leur milieu social; ceux qui sont retombés dans ce milieu natif ont perdu rapidement tout le fruit de l'éducation qu'on leur avait donnée. Ce qui prouve bien, entre parenthèse, que ce n'est pas une inaptitude physique de la race, mais une absence de certaines *conditions sociales ambiantes* qui les éloigne du travail de la culture. Le mode d'existence de la race, en effet, n'est pas autre chose qu'une combinaison du milieu physique *et du milieu social.* Mais c'est là une grosse question dont l'exposé m'entraînerait trop loin.

J'aime mieux m'en tenir là pour le moment et vous donner rendez-vous au mois d'octobre, à mon retour à Paris.

Agréez, etc.

Edmond Demolins.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

QUESTIONS DU JOUR.

LE REFERENDUM ET LA DÉMOCRATIE.

Le 16 juin 1890, la cinquième commission d'initiative parlementaire, chargée d'examiner la proposition de loi de M. de Mackau et de plusieurs de ses collègues sur le referendum en matière municipale, concluait au rejet de cette proposition. Son rapporteur, M. Guillemet, détermina le vote de la Chambre en « démontrant les dangers et l'inutilité du referendum ».

« Comment, disait-il, espérer trouver parmi tous les électeurs d'une commune une majorité d'hommes compétents pour voter en connaissance de cause?... Peut-on espérer que des questions aussi compliquées pourront être comprises par des hommes sans aucune instruction ?... Accepter le referendum municipal, ce serait d'ailleurs briser l'unité de notre organisation politique, ce serait admettre le principe du referendum national... »

D'une extrémité à l'autre du parti républicain, on donna avec ensemble contre le « referendum » et on opposa à ses promoteurs des arguments aussi clairs que décisifs.

Les *Débats* le traitèrent de « merveilleux instrument de désagrégation politique et sociale d'où sortiraient d'incessants et de violents conflits entre l'administration et les municipalités, entre la loi et les préférences locales... D'ailleurs ses promoteurs savent bien ce qu'ils font; lorsque le referendum aura été introduit dans les affaires municipales, de quel droit le refuserait-

on dans les affaires départementales, et lorsqu'on l'aurait introduit dans les affaires départementales, comment le refuser dans les affaires nationales? Si le procédé est bon ici, pourquoi ne le serait-il pas là (1)? »

Dans la *République française*, M. Spuller se demanda « comment des hommes qui se disent républicains pouvaient se tromper dans une question aussi simple et aussi claire... On a vu tout de suite, ajoutait-il, que ce referendum n'aboutirait qu'à décreter, qu'à organiser l'anarchie dans toutes les communes et que, pratiqué dans notre démocratie, il conduirait au gouvernement direct, à ce mode de gouvernement d'ailleurs impraticable, qui a été reconnu comme l'un des plus dangereux procédés de réaction qui se puissent concevoir (2).

D'ailleurs, ce n'est pas d'aujourd'hui que les républicains repoussent toute idée de gouvernement direct : « Nous ne voulons pas, disait Louis Blanc, en 1848, du Babélisme universel, qui amènerait le triomphe de la contre-révolution. Le peuple est trop peu éclairé pour se passer de guides. »

Chose curieuse, dans toutes les discussions qui ont lieu sur ce sujet, on voit toujours les adversaires du referendum donner pour raison l'incapacité et l'ignorance des électeurs et manifester la crainte de voir le referendum, une fois introduit dans les affaires communales, s'étendre aux affaires départementales et à celles de l'État. Il y a, dans cette façon de discuter et dans cette habitude de conclure du referendum municipal au referendum national, un défaut absolu d'observation.

Les organes du parti conservateur n'ont d'ailleurs pas su conduire cette discussion avec plus de méthode. Inféodés aux idées de centralisation et de bureaucratie, ils n'ont, ces temps derniers, soutenu le referendum que par esprit d'opposition; aussi se sont-ils montrés aussi pauvres et aussi médiocres dans leurs défenses de la proposition Mackau que les républicains dans leurs attaques. Pour eux, l'occasion était belle de dauber les républicains, qui trouvent le suffrage universel incapable de se

(1) *Journal des Débats*, 17 juin 1890.
(2) *La République française*, 18 juin 1890.

prononcer sur les questions tant soit peu importantes; et les gens du métier n'ont pas manqué de faire remarquer qu'il y avait de la part des députés une modestie profonde à agir ainsi; car, en bonne logique, chacun d'eux doit se considérer comme inférieur à une borne-fontaine, puisqu'il admet que l'électeur, incompétent pour la borne-fontaine, est compétent pour son élection.

C'est là faire de l'esprit, ce n'est pas discuter.

Ne pourrait-on pas, en dehors de tout esprit de parti, étudier cette question du referendum; et, observant ce procédé de gouvernement dans les pays où il fonctionne, se demander s'il est compatible avec la démocratie.

Qu'est-ce que le referendum?

Personne ou à peu près personne, en France, ne comprend ce que ce mot veut dire. C'est du latin!

Le referendum est la ratification, ou le rejet, par le vote populaire, des décisions prises par l'assemblée de ses représentants.

En fait, c'est le gouvernement direct du peuple, puisque c'est toujours, en fin de compte, sa volonté qui prévaut. Le mot de referendum a été emprunté à l'ancienne organisation fédérale de la Suisse, où les délégués à la diète ne pouvaient voter et s'engager que *ad referendum*, sauf à en « référer » au conseil cantonal qu'ils représentaient.

Dire que le referendum est le gouvernement direct du peuple, c'est se maintenir encore dans une certaine obscurité d'où naissent toutes les confusions.

Il ne faut pas être grand clerc en matière sociale, pour savoir que l'on rencontre communément chez la plupart des peuples trois espèces de groupements qui constituent leur vie publique : la commune ou la paroisse, la province et l'État : c'est au moyen de ces trois organismes que le peuple se gouverne.

Les intérêts de ces trois espèces de groupements peuvent être confiés à des assemblées de représentants, on a alors les assemblées municipales, les assemblées provinciales ou départementales, et les assemblées législatives ou parlements. Ceci posé, il

est facile de comprendre que si, dans chaque espèce d'assemblées, les décisions prises par les représentants doivent être ratifiées ou peuvent être rejetées par le vote populaire, on a alors trois espèces de referendum, qui diffèrent profondément par l'objet même auquel ils s'appliquent. On est ainsi amené à distinguer : 1° le referendum communal, par lequel le peuple décide souverainement des affaires communales ; 2° le referendum provincial, par lequel le peuple décide souverainement des affaires de la province ou département ; et 3° le referendum national, par lequel le peuple décide souverainement des affaires d'intérêt général qui concernent la nation tout entière.

Déclarer, comme le font tous les centralisateurs, que le referendum municipal est impossible, c'est déclarer que le peuple est incapable de décider des intérêts communaux.

Conclure du referendum municipal au referendum provincial et au national, c'est conclure de l'aptitude et de la capacité à décider des affaires de la commune, à l'aptitude et à la capacité à décider des affaires de la province et de l'État.

C'est là mal raisonner, c'est pourtant ce qu'ont fait tous les gens qui se sont occupés de cette question du referendum, et cela parce qu'ils avaient négligé d'ouvrir les yeux, d'observer les faits.

Le peuple est-il capable de décider des affaires communales, et sa capacité s'étend-elle au delà, ou se borne-t-elle à ce premier organisme de la vie publique?

Quel est le véritable terrain de la démocratie?

Voilà toute la question.

Il y a beau temps que l'on semble avoir décidé en France que le véritable terrain de la démocratie n'est pas la commune.

Sans remonter à la célèbre ordonnance de Moulins de 1570, par laquelle « le chancelier L'Hospital confisqua au profit du roi, la justice civile, l'administration élective, toutes les libertés de cent villes de France (1) », il suffit d'observer l'organisation de la France à la fin du dix-huitième siècle pour se rendre compte que

(1) Aug. Thierry, *Dix ans d'études historiques*, ch. VI, p. 455.

la tutelle administrative est une institution de l'ancien régime.

Les villes ne peuvent ni établir un octroi, ni lever une contribution, ni hypothéquer, ni vendre, ni plaider, ni affermer leurs biens, ni les administrer, ni faire emploi de l'excédent de leurs recettes sans qu'il intervienne un arrêt du Conseil sur le rapport de l'intendant. Tous leurs travaux sont exécutés sur des plans et d'après les devis que le Conseil a approuvés par arrêt. C'est devant l'intendant ou ses subdélégués qu'on les adjuge et c'est d'ordinaire l'ingénieur ou l'architecte de l'État qui les conduit.

Mais le gouvernement central entre bien plus avant encore dans l'administration des villes, son pouvoir y est bien plus étendu que son droit. Tocqueville cite une circulaire adressée vers le milieu du dix-huitième siècle par le Contrôleur général à tous les intendants : « Vous donnerez, y lit-on, une attention particulière à tout ce qui se passe dans les assemblées municipales. Vous vous en ferez rendre le compte le plus exact et remettre toutes les délibérations qui y seront prises pour les envoyer sur-le-champ avec votre avis » (1).

Ajoutez à cela que les fonctions municipales sont devenues des offices dont le trésor royal fait monnaie, et vous verrez qu'à la fin de l'ancien régime le peuple des bonnes villes n'était plus maître chez lui.

Si nous allons des villes aux villages, nous rencontrons d'autres pouvoirs, mais la même dépendance.

Les paroisses ne sont plus rien! « Une paroisse, dit Turgot, est une assemblée de cabanes et d'habitants non moins passifs qu'elles. » « J'ai fait mettre en prison, dit un intendant en 1750, quelques principaux des communautés et j'ai fait payer à ces communautés la course des cavaliers de la maréchaussée. Par ce moyen elles ont été facilement matées. »

Au moins si cette étroite dépendance, si cette dure tutelle du gouvernement central avait préservé les finances des villes et des paroisses! Il est certain qu'au dix-huitième siècle toutes étaient terriblement endettées.

(1) Tocqueville, *L'ancien régime et la Révolution*, p. 94.

En réorganisant la France, le premier Consul n'eut pas un seul instant l'idée de restaurer les antiques libertés communales; il accepta l'héritage de la monarchie centralisatrice, détruisit les dernières apparences de la vie paroissiale, et organisa uniformément toutes les communes de la France pour la plus grande facilité de la tutelle administrative.

Depuis le Consulat, nos différents gouvernements ont fait bien des lois municipales, la dernière est de 1884; mais ces différentes lois n'ont jamais été que des variations sur un même thème; la substance de la loi de pluviôse an VIII est toujours demeurée. Les affaires et les intérêts des communes sont encore aujourd'hui, comme il y a cent ans, entre les mains du gouvernement central; le gouvernement direct du peuple dans ce premier organisme de la vie publique, qui s'appelle la commune, est remplacé par la tutelle administrative.

Observez l'organisation actuelle d'une commune quelconque, et vous verrez qu'elle répond merveilleusement au but que l'on s'est proposé; elle est aussi ouverte à l'action du pouvoir central qu'elle est fermée à celle de ses propres habitants.

Tous les quatre ans, les habitants d'une commune sont appelés à élire un conseil municipal, à exercer leur souveraineté, mais une souveraineté bien éphémère, puisqu'elle s'anéantit par son exercice même. Le conseil une fois nommé, c'est fini, et bien fini; les habitants de la commune n'ont plus le droit de s'occuper, de s'inquiéter des affaires et des intérêts de la commune, ils n'ont plus qu'un devoir: c'est de payer bien exactement, tous les ans, les notes que feront leurs élus.

Que si, pendant ces quatre années, le conseil administre mal les affaires de la commune, s'il les gère contre le gré et la volonté connus des citoyens communaux, c'est bien regrettable, le mal est sans remède: aux prochaines élections; électeurs et élus se retrouveront; jusque-là, rien à faire.

Voilà donc un conseil municipal qui a un bien grand pouvoir? il vaudrait peut-être mieux que les citoyens communaux décident eux-mêmes leurs intérêts, mais puisque la loi le leur défend, ils ont au moins une consolation et une garantie, en pensant que ces

intérêts sont entre les mains de leurs élus, des hommes les plus compétents et les plus intelligents qu'ils ont pu choisir parmi eux.

O profonde illusion! Le conseil ne peut rien.

La loi paraît lui donner tout pouvoir : « Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. » (Art 61.)

Il n'y a là qu'une apparence; car l'art. 68 vient déclarer bien vite que « ne sont exécutoires qu'après avoir été *approuvées par l'autorité supérieure* les délibérations portant sur les objets suivants... » suit une longue liste de 13 articles, contenant toutes les affaires tant soit peu importantes de la commune : baux de plus de 18 ans, aliénations, échanges, acquisitions d'immeubles, constructions nouvelles, reconstructions partielles, transactions, vaine pâture, voirie communale, budget communal, etc., etc...

En un mot, non seulement la masse des citoyens communaux, mais le conseil municipal lui-même est déclaré incapable de décider d'un intérêt communal toutes les fois que les ressources de la commune sont le moins du monde engagées. C'est alors à l'autorité supérieure, sous-préfet, préfet, ministre, conseil de préfecture, conseil d'État, qu'il appartient de décider; la commune est légalement mineure, c'est au tuteur d'agir : voilà, en fait, ce qu'est la tutelle administrative. C'est l'État qui est le grand tuteur des trente-six mille communes de la France. Notez de plus que les quelques délibérations sans importance qui ne sont pas soumises à l'approbation de l'autorité préfectorale, ne sont exécutoires qu'un mois après que le maire les aura fait connaître au sous-préfet; le préfet a un grand mois pour les annuler.

Si le conseil municipal délibère, et on voit avec quelle latitude, il n'a pas le droit d'organiser l'exécution de ses délibérations, la loi en a chargé quelqu'un : le Maire.

Dans une commune où les citoyens n'ont que cinq minutes de souveraineté tous les quatre ans, où le conseil qui les représente délibère sans autorité, que va être le Maire?

Tout et rien. Un tyran et un esclave.

Un tyran, s'il le veut, pour ses administrés; et un esclave, qu'il le veuille ou non, entre les mains de l'Administration.

Pour peu que le maire soit bien avec l'administration préfec-

torale, il peut gouverner, le mot n'est pas trop expressif, sa commune et ses concitoyens à sa guise.

Une fois nommé par le conseil municipal, notre homme prend en main l'administration, et il n'y en a plus que pour lui; les citoyens et le conseil ont abdiqué entre ses mains ; il décide tout, tranche sur tout, fait tout; pendant les quatre années que durera son mandat, il a tout pouvoir et toute autorité.

Il a tout pouvoir et toute autorité, à condition qu'il agisse, non pas selon la volonté de ses administrés, cela importe peu, mais selon le gré de l'administration supérieure. Tout comme sa commune, le maire est en tutelle. S'il veut s'émanciper, être indépendant, il n'est plus rien du tout; il a toute l'administration sur le dos; tous les bureaux, depuis celui de l'agent voyer jusqu'aux innombrables bureaux des ministères, se liguent contre lui. Le malheureux persiste-t-il dans son funeste aveuglement, le préfet le suspend pour un mois, le ministre pour trois mois, enfin le Président de la République le révoque.

Décidément celui qui dota nos communes d'une pareille organisation n'était pas un imbécile ; comme *self-government* (1), c'est médiocre, comme tutelle administrative c'est parfait!

Il y a des détails qui sont de purs chefs-d'œuvre. En moyenne, nos trente mille communes rurales n'ont ni grandes dépenses ni grandes ressources; avec cinq, six mille francs, elles font face à leurs besoins. Établir un budget de six mille francs n'est pas chose difficile, les paysans savent calculer, et M. le Maire, le richard de l'endroit, en établit certes un plus difficile, quand il établit le sien.

Mais ce budget, il faut qu'il soit vérifié par le sous-préfet, arrêté par le préfet, apuré par le Conseil de Préfecture; il faut donc qu'il soit préparé et disposé pour la plus grande commodité de ces messieurs. Aussi, regardez-le ; à moins qu'on ne soit du métier, il est incompréhensible; si les citoyens communaux qui, en fin de compte, vont payer en beaux écus sonnants toutes les belles choses qui sont écrites là dedans, voulaient examiner leur

(1) Je suis obligé de me servir d'un terme anglais, l'équivalent n'existant pas dans notre langue, tellement nous avons perdu l'habitude de la chose.

note, et savoir ce que leur coûte chaque service de leur vie communale, autant vaudrait pour eux lire de l'hébreu. D'ailleurs ce n'est pas chose faite pour eux.

Quand un maire veut dresser son budget, c'est-à-dire mettre des chiffres dans les colonnes de ces magnifiques imprimés qu'il reçoit de la préfecture, il se trouve dans un cruel embarras. Devant lui s'étale une série de tableaux avec des chapitres, des sections, des articles; les recettes qui sont mentionnées ne sont pas celles de sa commune, il en va de même pour les dépenses! Que faire?

Ce qu'il faut faire, c'est tout simple; appeler un spécialiste. L'instituteur communal mettra la chose sur pied, aidé par le percepteur cantonal, qui, comme receveur communal, est comptable des deniers de la commune; en fait, ce seront deux fonctionnaires de l'État qui feront la besogne, partant qui seront les maîtres!

Les citoyens communaux n'ont ni le droit ni la possibilité de contrôler le budget de leur commune; le maire ne peut le dresser; tout cela pour la plus grande commodité de l'administration supérieure, pour le fonctionnement régulier de la tutelle administrative.

Eh bien, si je ne me fais pas illusion, il doit se dégager de cette rapide analyse de notre organisation communale, que tout a été disposé pour que les habitants d'une commune aient, sur les quelques intérêts dont il leur est permis de s'occuper (1), une action aussi lointaine qu'indirecte; en fait toutes nos communes sont tenues en tutelle, sont administrées par l'État.

Quand on donne un tuteur à quelqu'un, c'est que ce quelqu'un est un incapable ou un prodigue qui dépense sans compter et dilapiderait sa fortune si on n'y prenait garde. Le tuteur est au contraire un homme capable et prudent, bon ménager de la fortune d'autrui : son action est utile, il est facile de le voir à sa gestion.

(1) Je n'ai parlé que des intérêts communaux sur lesquels les conseils municipaux peuvent délibérer, d'autres intérêts, essentiellement communaux; comme l'instruction primaire et les intérêts matériels du culte, échappent entièrement à l'action des citoyens communaux.

L'État, tuteur des communes, doit avoir eu la même action bienfaisante sur leur fortune. Si on se prend à regretter, comme nous venons de le faire, l'étroite dépendance dans laquelle les municipalités se trouvent vis-à-vis du pouvoir central, du moins, en voyant leur prospérité financière, on pense qu'à quelque chose malheur est bon et que ces mêmes communes retrouvent en avantages pécuniaires tout ce qu'elles perdent en liberté.

C'est là une profonde erreur. Le tuteur a fait la fête avec le prodigue! et loin de le dresser à l'économie, il l'a au contraire poussé dans la voie des prodigalités et des folles dépenses.

Point n'est besoin de beaucoup de détails pour prouver mon dire. La progression annuelle des centimes additionnels communaux ressort de toutes les statistiques.

En 1878, le nombre total de ces centimes n'était que de 1.712.898; il s'élevait, en 1888, à 1.952.866. En 1887, le nombre des centimes s'est accru de 30.418; en 1888, l'augmentation n'a été, il est vrai que de 14.850, mais il n'en n'est pas moins vrai que pour une période de dix ans la progression est de 239.972 centimes, soit 14% en chiffres ronds (1).

Sans parler des autres taxes locales, les taxes d'octroi, la grande et la détestable ressource des villes, ont suivi également une progression ascendante. Leurs produits, qui étaient de 126.060.052, en 1879, se sont élevés à 138.265.210, en 1881, et à 143.786.566, en 1886.

Je ne prends pas des périodes plus espacées, qui donneraient un tant pour cent plus considérable, je veux demeurer dans une époque plus que « contemporaine » et ne pas paraître forcer la vérité; point n'est besoin, d'ailleurs, de montrer une fois de plus ce que j'ai maintes fois établi : l'égale incapacité financière de tous les régimes centralisateurs. A l'heure actuelle, plus de 28.000 communes sont obligées de s'imposer extraordinairement pour insuffisance de revenus.

En voyant de tels chiffres on se demande à quoi a servi le tuteur.

On sait, et de reste, quelles sont les causes de la progression

(1) *Économiste français*, 26 janvier 1889.

effrayante que nous venons de constater : une expansion immodérée de dépenses locales auxquelles l'État a incité les départements et les communes par tous les moyens en son pouvoir; la mise à la charge des budgets de ces mêmes communes, pour alléger d'autant le budget de l'État, de dépenses et de services qui, étant donné le caractère nouveau que l'on prétend leur imprimer, devraient être supportés par l'ensemble du pays.

Pour entraîner les communes dans la voie des dépenses, l'État-tuteur n'a su qu'inventer, boîtes à double fonds, d'où l'on croit tirer une subvention, mais d'où on ne retire qu'un emprunt. La trop fameuse Caisse des Écoles, pour n'en citer qu'une en passant, a réussi à construire pour 2 milliards de palais scolaires, et à en faire supporter 670 millions en 40 annuités aux communes. Je ne multiplierai pas les exemples, ceux-là suffiront je l'espère; mais, devant un pareil résultat, je me demande si l'on ne devrait pas faire pour les communes ce que l'on fait pour un simple particulier.

Lorsque le conseil de famille s'aperçoit que le tuteur auquel il avait confié la fortune d'un mineur, loin de bien administrer la fortune de ce mineur, l'entraîne, au contraire, à faire de folles dépenses, la loi et le bon sens lui font un devoir de provoquer la déchéance de ce tuteur incapable.

L'État-tuteur des communes est en train de ruiner ces communes; ne doit-on pas provoquer sa déchéance?

Oui. Mais par qui le remplacer?

Par le referendum.

Dans chaque commune l'Assemblée générale des citoyens communaux se prononcerait, en fin de compte, sur la gestion de l'assemblée municipale. Le budget et toute entreprise d'utilité communale susceptible d'engager l'avenir financier de la commune par une imposition extraordinaire, un emprunt, une taxe ou une surtaxe d'octroi, seraient soumis au referendum des contribuables (1).

(1) Je ne reproduis pas les termes exacts de la proposition Mackau; pour la faire admettre, son auteur avait restreint le cas d'application du referendum et n'en avait pas fait une obligation, mais une simple faculté.

Le nouveau tuteur serait-il plus capable que l'ancien? toute la question est là.

Je sais que je touche à un dogme, que depuis cent ans tout Français qui se permet d'avoir une idée sur les choses politiques commence par admettre que, seul, l'État est capable d'administrer les intérêts locaux, et que, si on laissait les communes souveraines dans les affaires locales, ce serait la ruine, la désolation. Chose curieuse! tandis qu'en France les différents partis politiques sont en opposition et en désaccord sur tout, il n'y a qu'un point sur lequel ils sont parfaitement d'accord : c'est la capacité de l'État et l'incapacité des communes.

J'avoue que cette proposition n'est pour moi nullement évidente, et, au risque de ne pas être très courtois, je prie mes lecteurs de vouloir bien raisonner leur foi, et de se demander si l'incapacité des citoyens communaux pour décider eux-mêmes des affaires et des intérêts de leur commune leur apparaît aussi certaine qu'ils veulent bien le croire.

Qu'est-ce donc que les intérêts communaux? Des intérêts médiocres, *mais qui tiennent de très près aux affaires journalières* des habitants de la commune : l'église et le cimetière, l'exploitation des biens communaux; la salubrité et l'entretien des chemins ruraux; l'instruction primaire; l'assistance des indigents. Remarquez, en outre, que l'expression et l'intensité particulières que chacun de ces intérêts prend en chaque endroit, dans chaque commune, est précisément la manifestation extérieure et collective des besoins qui résultent de la façon particulière de travailler et de vivre que pratiquent les habitants de cette commune. Si les citoyens communaux sont seuls capables de bien diriger leurs affaires privées, ne sont-ils pas aussi les meilleurs juges de ces intérêts communs dont la satisfaction est si utile à leur vie privée? A vrai dire, ils sont seuls compétents, seuls ils sont capables de décider des affaires de leur commune, parce que, seuls, ils les *connaissent très à fond*, et ils sont *les seuls à subir les conséquences de leurs décisions*. Une commune qui, avec ce régime, se ruinerait ou s'encroûterait, disparaîtrait tranquillement sans que les autres en souffrissent beaucoup ; tandis que lorsque l'État-tuteur admi-

nistre mal, il ruine toutes les communes, et alors tout le monde en souffre.

Que si vous m'objectez les villes où les intérêts communs cessent d'être médiocres et deviennent importants, je vous répondrai que les intérêts communaux ne sont devenus plus importants que parce que la ville a été formée ou se maintient par des particuliers, gens fort capables dans le commerce ou l'industrie, partant tout aussi capables de décider des intérêts communaux plus considérables.

En résumé, les citoyens communaux sont les premiers et les seuls intéressés à la bonne situation financière de leurs communes, et, comme ces intérêts communaux ne sont jamais supérieurs aux capacités des habitants de chaque commune, puisqu'ils ne sont que le prolongement de leur vie privée, il me semble que l'on ne peut remettre ces intérêts en de meilleures mains que dans celles de l'assemblée générale des citoyens communaux.

Que le referendum communal soit possible, qu'il présente même de grands avantages, c'est là une chose qui me paraît maintenant démontrée. Mais il ne suffit pas qu'une chose paraisse possible en théorie, il faut encore et surtout qu'elle soit possible en pratique. Le referendum communal est-il possible en fait? La meilleure et la seule réponse que nous puissions faire à cette question est d'observer le referendum là où il existe.

Comme nous l'avons démontré, le referendum communal consiste dans la ratification ou le rejet, par le vote des citoyens communaux, des décisions prises par l'assemblée de leurs représentants, par le conseil municipal.

Dans certains pays, ainsi que nous allons le voir, le gouvernement direct a même été poussé plus loin, puisque c'est l'assemblée générale des citoyens communaux qui prend elle-même les décisions, qui gouverne directement la commune. Ces exemples sont bons à citer, et je ne manquerai pas de le faire. Le gouvernement de la commune par l'assemblée générale de tous les citoyens communaux présente une organisation encore plus osée que celle qui comprend le referendum; elle prouve donc plus

encore en faveur de la capacité des habitants d'une commune pour le gouvernement de leur commune.

Le pays où la liberté, où la souveraineté de la commune existe le plus complètement est sans contredit la Russie. L'assemblée communale, formée de tous les chefs de famille, le Mir, élit elle-même son maire (Starosta, « l'ancien »), c'est ordinairement un vieillard, mais ce Starosta n'a de pouvoir que dans les affaires résolues en principe par l'assemblée générale : cette dernière est seule souveraine. Tous les paysans, même les femmes, se rendent à l'assemblée, c'est là qu'ils prennent leurs décisions, votent l'impôt local, décident de l'établissement et de l'entretien des chemins, règlent les questions de recrutement, distribuent les terres vacantes. Jamais dans ces assemblées on ne voit une majorité imposer sa volonté à la minorité. « Les paysans n'aiment pas à décider à la majorité des voix, ils cherchent toujours un arrangement qui satisfasse tout le monde (1). » Une des plus jolies scènes que l'on puisse imaginer est la reddition des comptes du Starosta à l'assemblée communale ; M. Tikomirov la détaille tout au long dans son livre. La foule remplit la salle du selskoïé pravleniié (direction de la commune), deux contrôleurs (stchetchiki) choisis par l'assemblée se tiennent assis à une table, l'un lit les dépenses et le starosta est là près de lui et suit sa lecture. A chaque article, on entend des réflexions dans l'assemblée ; le premier venu prend la parole, critique les chiffres qui sont lus, discute les prix avec le starosta et propose à l'assemblée de les adopter ou de les réduire. C'est là un contrôle qui vaut bien celui de messieurs les conseillers de Préfecture et même celui de ces messieurs de la Cour des Comptes. Ce serait peut-être le cas pour les Français de demander la liberté communale « comme en Russie ».

En Suisse, cette liberté est tout aussi grande; dans chaque commune l'assemblée de tous les habitants est souveraine, elle choisit elle-même son comité exécutif, son maire, et les différentes commissions auxquelles elle donne mandat de s'occuper d'affaires spéciales; elle vote l'impôt local, règle les affaires usuelles, assure l'ins-

(1) L. Tikomirov, *La Russie politique et sociale*, p. 113.

truction publique, le culte, l'assistance, décide de toutes les affaires engageant l'avenir financier de la commune, approuve et contrôle le budget. Je ne m'étendrai pas davantage sur la souveraineté des communes suisses, j'ai eu l'occasion dans cette Revue d'étudier en détail l'organisation communale d'un village et d'une ville du Jura bernois, et les lecteurs qui, alors, ont bien voulu suivre mes études, savent que les habitants des Genevez étaient aussi capables d'établir et de contrôler leur budget de 3.000 fr. que ceux de Saint-Ymier étaient capables pour un budget de 160.000 fr. (1).

Le corps souverain de la paroisse anglaise est le *Vestry*, c'est le nom de la sacristie (c'est-à-dire du local dépendant de l'église), où il tient ses séances. Tous les habitants qui contribuent aux taxes dont la paroisse a la perception et l'emploi en font partie, et comme c'est le Vestry qui administre la commune, vote les taxes et en surveille l'emploi, ce sont les citoyens contribuables qui décident et contrôlent les intérêts de leur paroisse.

Aux États-Unis, également, qu'il s'agisse des pouvoirs préposés aux agglomérations rurales (*Townships*), ou de ceux qui régissent les agglomérations urbaines (*Cities*), les uns et les autres sont accessibles à un très grand nombre de personnes et ils supportent tout le poids des affaires comme ils en assument toute la responsabilité. Dans les Townships l'assemblée de tous les citoyens est convoquée et délibère toutes les fois qu'il se présente une question d'une certaine gravité ; sa décision est souveraine.

Je ne multiplierai pas indéfiniment les exemples, je ne citerai pas les organisations municipales de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, qui, à quelques nuances près, remettent aux électeurs communaux la décision des affaires locales. Je me bornerai, en terminant, à rappeler que, dans l'ancienne France, avant que les légistes eussent aidé à l'établissement de la monarchie absolue, la liberté communale était entière. « Les bourgeois du moyen âge, dit Guizot, se taxent, élisent leurs magistrats, jugent, punissent, s'assemblent pour délibérer sur leurs affaires ; tous viennent à ces as-

(1) Monographie du Jura bernois (*La Science sociale*, t. IV, p. 625, et t. VIII, p. 457).

semblées, en un mot, ils se gouvernent, ils sont souverains (1). » Dans les paroisses rurales, il en était de même. « Le curé et les seigneurs assistaient à l'assemblée communale, mais les gens des communes y formaient la majorité, car tous étaient libres d'y prendre part. L'assemblée se tenait le dimanche, à l'issue de la grand-messe, dans le cimetière qui entourait l'église, le procureur exposait les affaires courantes, qui avaient trait généralement soit à l'entretien de l'église, soit à la location ou à la vente aux enchères des terres communes, des fruits du cimetière, soit à la défense des intérêts de la communauté. L'assemblée décidait et un tabellion dressait acte de la délibération dont le procureur était ensuite chargé de poursuivre l'exécution (2).

De quelque côté que nous jetions les yeux dans le présent et dans le passé nous voyons partout, excepté dans la France moderne, les citoyens communaux administrer librement leurs communes, décider souverainement de leurs intérêts. Sommes-nous donc devenus moins capables que nos pères l'étaient au moyen âge? sommes-nous si inférieurs aux Russes, aux Suisses, aux Américains?

Admettre le referendum municipal, diminuer la tutelle de l'État pour la restituer aux principaux intéressés, aux citoyens communaux, ce ne serait pas créer, comme l'ont prétendu quelques-uns, une source de conflits entre l'État et les communes, ce serait au contraire donner une grande stabilité à l'État en ne lui imposant plus des responsabilités qu'il ne peut pas prendre. En chargeant le Gouvernement de gérer, d'administrer tous les intérêts locaux, toutes les affaires de clocher, on lui a donné une fonction pour laquelle il n'était pas organisé et qu'il ne pouvait que mal remplir. Dépossédant les citoyens communaux de la gestion de leurs communes, l'État les a laissés inactifs et mécontents, et s'est désigné lui-même à leurs coups. C'est ce qu'a compris merveilleusement M. Gladstone. « Si je voulais, disait-il récemment, susciter une révolution en Angleterre, je réclamerais d'abord la centralisation administrative. Le jour où la *responsabilité de tout ce qui va*

(1) Guizot, *La Civilisation en Europe,* leçon, VII.
(2) Étude sur Poillet-le-Joly, par M. R. Triger.

mal sur un point quelconque du royaume s'élèverait jusqu'au Gouvernement, il se produirait un mécontentement général et un poids d'impopularité qui entraînerait bientôt aux abîmes le trône et toutes nos institutions. J'ai la conviction la plus profonde que la tranquillité de ce pays dépend du très grand nombre de personnes qui prennent part, jusque dans la plus humble paroisse, à l'administration des affaires et que c'est aux magistrats locaux, aux jurés, aux membres des comités et du bureau pour les pauvres, pour le pavage, pour l'éclairage, pour les taxes, pour la salubrité, etc.,... que nous devons continuer à demander la paix et la bonne direction intérieures. » M. Gladstone n'est pas, on le voit, pour la tutelle administrative.

Il me reste à réfuter une dernière objection qu'ont faite tous les adversaires du referendum. Le referendum municipal conduirait infailliblement au referendum national; pourquoi, quand on aurait accordé le premier, ne pas accorder l'autre?

Pourquoi? mais c'est tout simple : parce que le referendum est un aussi détestable moyen de décider les affaires d'intérêt national que c'est un excellent moyen de décider les affaires d'intérêt municipal. Conclure de l'aptitude du citoyen à gouverner directement les affaires locales, à leur aptitude à gouverner directement les affaires d'intérêt national, c'est d'une logique aussi forte, que de conclure de l'aptitude d'un cheval à traîner une voiture à son aptitude à remorquer un trois-mâts.

Il suffit de considérer une seconde quels sont les intérêts locaux et quels sont les intérêts généraux, pour se rendre compte qu'ils diffèrent autant par leur objet que par les capacités qu'ils exigent pour être bien résolus.

Si les citoyens communaux sont les seuls capables de bien gérer les affaires de leurs communes parce qu'elles sont médiocres, parce qu'elles découlent directement de leur vie matérielle, ils n'ont plus la même capacité pour décider les affaires de l'État, qui ont une portée considérable et qui ne les atteignent qu'indirectement.

Conclure du referendum municipal au referendum national, c'est conclure de l'aptitude incontestable de la démocratie pour le

gouvernement des affaires locales, à ses aptitudes très contestées pour le gouvernement des affaires générales.

Ceci est une proposition sur laquelle je me propose de revenir; en attendant, je me permets de faire remarquer aux adversaires du referendum, qui se disent démocrates, qu'il serait temps sans doute d'installer le règne de la démocratie là où il peut être réel et où il se montre excellent, dans la commune.

Robert Pinot.

LES

CORPORATIONS OUVRIÈRES.

IV.

LA CHUTE DU RÉGIME CORPORATIF ET LES CONDITIONS NORMALES DE LA PETITE INDUSTRIE (1).

En dépit de tous les contreforts dont les artisans ont successivement flanqué leur digue, le flot de la concurrence monte toujours et menace de jeter à terre l'édifice de la réglementation corporative si péniblement élevé.

C'est alors qu'en désespoir de cause les gens de métiers se retournent vers la Royauté et l'appellent à leur secours.

A vrai dire, celle-ci n'avait pas besoin de cet appel pour accourir : son intérêt l'y poussait assez, ainsi qu'on va le voir.

Mais il est bien certain que si cette intervention ne réussit pas, si elle tourne contre les espérances des artisans, c'en est fait du régime corporatif : les gens de métiers jouent leur dernière carte.

Malheureusement pour eux, cette carte était mauvaise ; la partie était perdue.

I.

Sous ce titre : « Les Grenouilles qui demandent un roi », le bon La Fontaine nous décrit exactement le cas dans lequel se mirent bénévolement les Corporations ouvrières :

(1) Voir les livraisons de juin, juillet et août 1890, t. IX, p. 512; t. X, p. 28, et 112.

Les Grenouilles, se lassant
De l'état démocratique,
Par leurs clameurs firent tant
Que Jupin les soumit au pouvoir monarchique.

Mais ce n'est pas un roi soliveau qu'elles demandent :

Donnez-nous, dit ce peuple, un roi qui se remue
Le monarque des Dieux leur envoie une grue,
Qui les croque, qui les tue,
Qui les gobe à son plaisir....

L'intervention de la Royauté dans la vie des Corporations ouvrières ne se manifeste directement et d'une façon décisive qu'à partir du seizième siècle.

A ce moment, la Royauté a enfin triomphé du pouvoir seigneurial; mais il lui reste à mettre la main sur les divers services qui étaient administrés alors par les particuliers ou par les localités. Pour substituer ainsi partout l'action de l'État à l'initiative privée, il lui faut beaucoup de fonctionnaires et, par conséquent, beaucoup d'argent : la centralisation administrative n'a jamais été et ne sera jamais une forme de gouvernement économique.

Mais où trouver de l'argent? Ce n'était pas chose facile à une époque où le système des impôts n'était pas établi avec la précision savante qu'on lui a donnée de nos jours : on ne savait pas encore extraire de la poche de chaque contribuable pris à part le maximum d'argent avec le minimum de douleur; c'est là un art savant et difficile dont on avait perdu la recette depuis les Romains, car le régime féodal, laissant chaque localité s'administrer elle-même, n'avait pas besoin d'un budget centralisé.

Ce qu'il fallait donc à la Royauté, c'était de trouver une richesse toute accumulée, sur laquelle elle pût mettre la main d'un seul coup et sans avoir recours à un système compliqué d'agents.

Or, par bonheur, cette richesse se trouvait alors réunie précisément entre les mains des gens de métiers. On aurait été bien en peine de trouver ailleurs de pareils trésors, car, si les seigneurs possédaient beaucoup de terres, ils possédaient peu d'argent; un

grand nombre d'entre eux commençaient même à vivre des faveurs royales.

Au contraire, les artisans s'étaient enrichis : de tous côtés, ils font bâtir des chapelles, des couvents; ils font des dons magnifiques aux villes et aux princes. Ils se font d'ailleurs construire pour eux-mêmes ces maisons bourgeoises luxueuses dont on retrouve encore les restes dans beaucoup de nos cités, pour le plus grand bonheur des archéologues.

Et cette richesse était précisément le résultat de la réglementation qui, pendant plusieurs siècles, avait assuré à un petit nombre le monopole exclusif de la fabrication.

Jusqu'ici les municipalités, à raison de la protection qu'elles accordaient et à l'occasion des offices de maîtrise qu'elles octroyaient, avaient reçu à peu près la moitié de ce qui tombait dans les caisses des Corporations. Mais la royauté, après avoir abattu la puissance féodale, fut naturellement amenée à s'emparer du gouvernement des villes elles-mêmes qui avaient été ses alliées contre les seigneurs, et à étendre partout le réseau de la centralisation : du même coup, elle se saisit de la source des revenus municipaux que je viens de dire.

Elle ne s'arrêta pas là : elle trouva le moyen d'augmenter encore ses profits, en tirant des Corporations d'autres subsides.

Évidemment, les artisans n'auraient pas facilement évité cette intervention intime de la Royauté dans leurs affaires; mais loin de s'y opposer et de la contenir, ils la provoquèrent; ils adressèrent aux princes des doléances, leur demandant de maintenir, par voie d'autorité, cette réglementation qui craquait de toutes parts : les pouvoirs municipaux étant désormais impuissants, il fallait bien s'adresser au pouvoir royal.

Malheureusement pour les artisans, la Royauté se préoccupa beaucoup moins de les protéger, — ce qui d'ailleurs devenait de plus en plus difficile, — que de tirer d'eux les finances dont elle avait besoin. Elle y réussit par les deux moyens que voici :

1. *La Royauté met en vente de nouveaux offices de maîtrise.*

Une pensée devait se présenter tout naturellement à l'esprit, c'était de créer, au profit du Trésor, de nouvelles charges de

maître. Le prince délivrait ce qu'on appelait des « *lettres de maîtrise* », en vertu desquelles le titulaire pouvait exercer, sans apprentissage, sans compagnonnage, sans chef-d'œuvre; il suffisait qu'il fût en état de payer le prix mis à cette faveur.

C'était là, pour la Royauté, un moyen facile de se procurer de l'argent, ou d'en donner à ceux qu'elle ne pouvait payer elle-même. A ceux-là, on octroyait un certain nombre de « lettres de maîtrise », comme l'État donne aujourd'hui un bureau de tabac. Toutes les occasions étaient bonnes et servaient de prétextes : avènement d'un prince, sacre, mariage, entrée dans une ville, naissance d'un Dauphin, etc.

Ainsi Louis XII accorde, en 1514, à son gendre, le duc de Valois, le privilège « de faire et créer un maistre de chacun mestier par toutes les villes et cités du royaume ». En 1559, François II, « voulant observer les solennitez qui, par bonnes et louables coustumes, ont cy devant esté gardées en cestuy royaume aux nouveaux advenemens des rois de France, » décide qu'il sera créé un maître de chaque métier dans toutes les villes, lieux, pays, terres et seigneuries, sans que ces maîtres « soient tenus faire aucun chef-d'œuvre, épreuve, expérience, ne examen (2) ». Trois ans plus tard, Charles IX crée de nouvelles maîtrises, en l'honneur « des joyeuses entrées qu'il a faites et a délibéré de faire cy après par les bonnes villes (2) ». En 1580, Henri III, « afin de faire cognoistre par tout l'aise et contentement qu'il a du mairage de sa sœur Marguerite, crée encore deux maîtres dans chaque métier (3) ». L'année suivante, trois nouveaux maîtres sont créés, toujours dans chaque métier.

Ces créations de maîtrises se multiplient surtout avec Henri IV, dont on connaît les pressants besoins d'argent. « Le 26 décembre 1589, à l'occasion de son avènement à la couronne, il crée un maître de chaque métier dans toute la France, et deux maîtres dans les villes où il fera son entrée. En décembre 1600, il crée encore deux maîtres de chaque métier, afin, dit-il, de « décorer

(1) Fontanon, *Édits et ordonnances royaux*, t. I, p. 1085.
(2) *Ibid.*, p. 1087.
(3) *Ibid.*, p. 1090.

son mariage des mêmes et semblables solennitez » dont ses prédécesseurs ont usé. La naissance de son « très cher et très amé fils le Dauphin » est un nouveau prétexte pour créer quatre maîtres de chaque métier. Au mois d'avril 1607, autre création de deux maîtrises en chaque métier, « par acte de perpétuelle mémoire de la joye et allégresse qu'il a reçue de la naissance de son second fils, le duc d'Orléans ». En mai 1608, nouvelle création de deux maîtrises dans chaque métier, à cause de la naissance du duc d'Anjou (1) ».

J'ai dit que ces lettres de maîtrise n'étaient pas seulement un moyen de procurer des ressources au Trésor, mais encore de faire des largesses. Tel est précisément l'objet de l'édit d'Henri IV, en mars 1593, en faveur de sa sœur Catherine de Bourbon. Après les formules et considérations d'usage, l'Édit continue ainsi : « Nous establissons deux maistres de chascun mestier, en toutes les villes et seigneuries de notre obéissance, où il y a des maistrises et mestiers jurés : pour lesdites maistrises estre pourveues par nostredicte sœur de tels personnages qu'elle vouldra choisir et eslire; voullant et ordonnant que ceux qui seront pourveus par nostredicte sœur... seront mis et institués en possession et saisine desdictes maistrises et qu'ils en jouissent et en usent avec tous, tels et semblables droicts, franchises, libertés et privilèges, que ceux dont jouissent les autres maistres jurés receus par chefs-d'œuvre; sans que, pour ce, ils soient tenus de faire aucun chef-d'œuvre, expérience, ni examen, payer banquets, disners, droits de confrairie et de bouette et faire aucun frais accoutumés dépendans desdites maistrises... (2). »

Louis XIII, Louis XIV et Louis XV ne se firent pas faute de recourir au même procédé, pour se procurer les ressources dont ils avaient besoin. Ce dernier, par exemple, à l'occasion de son sacre, ne créa pas moins de huit maîtrises nouvelles dans chaque métier de Paris. Les rois battaient monnaie avec les Corporations.

(1) Franklin, *Arts et métiers, du* XIIe *au* XVIIIe *siècle, d'après des documents originaux ou inédits*, p. 211. Voir les textes dans Fontanon, t. I.

(2) *Arch., parlement Édits*, t. XI.

Ceci n'allait plus au gré des Corporations et on imagine avec quelle force elles se mirent à protester contre ces créations incessantes, multipliées, qui faisaient une terrible brèche dans leur monopole! Non contentes de protester, elles résistèrent par un moyen indirect, en faisant subir aux acheteurs de lettres de maîtrise toutes les vexations possibles, afin de les détourner de l'exercice du métier. Ces vexations allaient si loin que la Royauté ne trouvait pas toujours des acheteurs : la peur éloignait les candidats.

La Royauté en vint alors à proposer les nouveaux offices à la Corporation elle-même, qui, souvent, acceptait de les racheter, afin de les éteindre, et supprimait ainsi la concurrence dont elle était menacée; si elle reculait devant la dépense, on n'hésitait pas à l'y contraindre.

Le pouvoir royal trouva, au reste, un autre moyen de vaincre les résistances : il favorisa la création de Corporations *nouvelles*, dont il mettait en vente toutes les maîtrises. Les artisans désireux de s'abriter contre les vexations des vieilles Corporations, s'empressaient d'acheter ces titres, qui leur évitaient d'ailleurs et tout d'abord les formalités de l'admission et du chef-d'œuvre.

C'est alors surtout qu'on vit les forgerons et les taillandiers se séparer des maréchaux ferrants; les répétiers, des boulangers; les lanassiers, des cardeurs de laine; les bridiers, des bourreliers; les fourbisseurs, des espaciers, etc., etc.

Mais ces créations nouvelles, loin de fortifier le régime corporatif, en rendaient le fonctionnement encore plus difficile. En effet, il était impossible de délimiter exactement la sphère d'action de Corporations si voisines par la nature du métier. Sans cesse, elles empiétaient l'une sur l'autre, ce qui donnait naissance à d'innombrables et interminables procès, soit de membre à membre, soit de Corporation à Corporation. On épuisait, dans ces procès, toutes les ressources accumulées pendant les périodes antérieures, si bien que la plupart des corps de métiers se trouvèrent endettés pour des sommes souvent considérables.

A Paris, les tailleurs et les fripiers eurent un procès qui dura

trois siècles et qui n'était pas encore terminé en 1789. Le procès des rôtisseurs avec les poulaillers et les cuisiniers est célèbre. Ceux des merciers, des gantiers, des bonnetiers-chapeliers, des peaussiers, des éventaillistes ne le sont pas moins. En effet, « les merciers, tenant une foule d'articles divers, se trouvaient en contact avec beaucoup de corps de métiers. Ils avaient le droit de vendre des gants en détail, mais non d'en fabriquer; le monopole de la fabrication et de la vente en gros appartenait à la Corporation des gantiers. Mais comment distinguer la fabrication proprement dite d'un simple enjolivement, et la limite précise où s'arrêtait le détail? En vain le Parlement avait essayé de trancher la difficulté. Défense avait été faite aux merciers « de coudre gants, faire ne toucher à la couture d'iceux, fors « en ce qui concerne et sera nécessaire pour enjoliver et enrichir « lesdits gants. » Cinq ans plus tard, en 1578, une sentence avait été rendue, ordonnant « que chacun mercier ne pourrait avoir « en son ouvroir et boutique plus de quatre paires de gants pendus « et accouplés en étalage et trois piles sur l'ouvroir avec mercerie « meslée, lesquelles piles ne pourront être que d'une douzaine de « paires de gants ». Ces arrêts ne faisaient qu'embrouiller encore la question et étaient une source de contestations perpétuelles. Dans l'espace d'un siècle, ce débat donna naissance à seize jugements en forme, rendus par le Parlement, sans parler d'un nombre incalculable de saisies, de requêtes, d'exploits et de frais de tous genres (1). » La suppression des Corporations pourra seule mettre un terme à ces contestations.

Mais les rois n'avaient pas intérêt à la suppression d'une institution dont ils tiraient de si beaux profits; ils entreprirent donc de ramener un peu d'ordre au milieu de ces groupes en lutte. C'est ainsi qu'ils furent amenés à prendre la seconde mesure à laquelle nous avons fait allusion plus haut.

2. *La Royauté place les corps de métiers sous sa surveillance directe.*

Ce sont deux Ordonnances, l'une de Henri III, en 1581, l'autre

(1) V. Levasseur, *Les classes ouvrières en France jusqu'en* 1789, t. II, p. 85.

de Henri IV, en 1597, qui réalisèrent cette importante évolution.

Ces deux Ordonnances avaient un double but : d'abord elles organisaient sur un plan uniforme tous les métiers; en second lieu, elles étendaient le régime corporatif ainsi unifié à tous les artisans du royaume. Ce régime était donc rendu à la fois obligatoire et général : on l'établissait même dans les localités où il n'avait jamais existé auparavant. « Tous gens de mestier et artisans, disait l'Ordonnance de 1581, demeurant et besongnans comme maistres de leurs arts et mestiers es villes, faubourgs et bourgs, bourgades et autres lieux du royaumes, es quels il n'y a ny maistrises, ny jurés..., seront tenus de prêter le serment de maistrise par devant le juge ordinaire du lieu. »

En mettant ainsi la main sur les corps de métier et en y faisant entrer tous les artisans, la Royauté obtenait, à son point de vue, un résultat considérable : elle augmentait la source de revenu qu'elle tirait des artisans et, de plus, elle s'en assurait le bénéfice exclusif, puisqu'elle substituait partout sa direction à celle des municipalités.

Si cette réforme pouvait paraître avantageuse pour la Royauté, du moins elle ne modifiait pas essentiellement le régime antérieur : c'était toujours la réglementation, mais fortifiée de toute la puissance que lui apportait le pouvoir suprême; les règlements des Corporations devenaient loi de l'État.

Par le fait même, ils se compliquaient, puisqu'ils n'avaient plus pour objet un seul métier, mais tous les métiers; une ville, mais tout le royaume; ils se transformaient en codes volumineux, pour la plus grande joie des jurisconsultes et pour le désespoir des artisans, impuissants à s'y reconnaître. Sans cesse, en effet, la Royauté publiait des additions aux anciennes Ordonnances, et contribuait ainsi à obscurcir encore cette réglementation déjà si obscure.

En somme, la Royauté ne réussit qu'à constituer une grande machine encore plus compliquée, encore plus difficile à faire mouvoir que l'ancienne, ainsi que nous allons le voir.

C'est Colbert qui en fut le constructeur en chef; c'est lui, du moins, qui y mit la dernière main.

Il n'entreprit rien moins que de régler, jusque dans les plus petits détails, les divers procédés de fabrication et les conditions de vente. C'était bien là, il est vrai, ce qu'avaient voulu faire les artisans eux-mêmes, dans la période précédente; mais du moins ceux-ci n'avaient entrepris de réglementer que leur propre industrie et, cela encore, dans des localités déterminées : cependant ils avaient échoué. L'opération n'était pas rendue plus facile, parce qu'elle était entreprise à la fois pour tout le royaume et pour tous les métiers et par des gens qui n'avaient aucune compétence spéciale, par des fonctionnaires. On le vit bien.

Il est vrai que Colbert fit mine de consulter les intéressés; mais il en fut de cette enquête comme de toutes les enquêtes faites administrativement : on apporta aux gens des projets tout préparés dans les bureaux, et lorsqu'ils protestaient, on passa outre.

Voici en effet comment procéda Colbert, pour réglementer la fabrication des tissus. Il envoya en province deux commissaires chargés de présenter aux fabricants le projet de règlement qu'il avait préparé. Arrivés à Reims, ceux-ci convoquèrent le conseil de ville, y appelèrent les principaux marchands et ouvriers et lurent leur projet, en invitant les intéressés à présenter des mémoires sur la question. On aura une idée des détails dans lesquels entrait cette réglementation, par ce fait que Colbert entendait déterminer jusqu'à la longueur et à la largeur que devaient avoir partout les étoffes. Les Rémois protestèrent, en disant que ces dispositions allaient diminuer leurs bénéfices et porter un grave préjudice à leur industrie. Ils refusèrent donc d'y donner leur consentement. Le projet rencontra partout des résistances du même genre, parce que partout il froissait les nécessités commerciales. Les commissaires ne tinrent aucun compte de ces protestations; Colbert fit comme eux et publia le règlement, qui devint ainsi obligatoire (1).

En quelques années, il promulgua plus de cent cinquante règlements nouveaux sur le travail. En 1669, il compléta cette œuvre par quatre grandes Ordonnances, qui déterminaient la juridic-

(1) V. Levasseur, *loc. cit.*, et t. II, p. 177.

tion, la fabrication des étoffes, la teinture des draps et celle des fils. Pour chaque genre d'étoffes, on y déterminait exactement la longueur et la largeur des pièces, la dimension des lisières, le nombre des fils de la chaîne, la qualité des matières premières et le mode de fabrication (1). C'était l'ancienne réglementation corporative renforcée et généralisée.

On aura une idée des perturbations que cette réglementation apportait dans l'industrie par un seul fait : chaque fabricant devait, sous peine de confiscation et d'amende, refaire, *dans l'espace de quatre mois*, les lames et les rots de tous les métiers, d'après les longueurs prescrites par les Ordonnances! Rien ne montre mieux combien cette façon de procéder était à la fois factice et arbitraire, combien elle faisait violence aux conditions naturelles de l'industrie.

Aussi les protestations des fabricants éclatèrent-elles de toutes parts. La défense de faire des étoffes ayant moins d'une demi-aune de largeur, ruinait l'industrie auvergnate, qui fabriquait des étamines grossières d'un tiers d'aune, pour banderoles et pavillons; elle ruinait également l'industrie d'Albi, qui confectionnait des cordelats à bon marché, ayant un peu moins de la demi-aune. Les patrons prouvèrent qu'en se conformant aux règlements ils seraient obligés d'employer deux ouvriers au lieu d'un à chaque métier, et que, l'étoffe renchérissant, ne se vendrait plus (2). A force de supplications, ils obtinrent enfin un arrêt du Conseil qui autorisait les cordelats.

Mais toutes les industries n'eurent pas le même bonheur et un certain nombre furent ruinées par les nouvelles Ordonnances. C'est ce qui arriva, par exemple, aux fabricants de soieries de Tours. Pendant dix ans, ils supplièrent inutilement le roi « de diminuer pour eux les largeurs, de ne plus déparer leurs étoffes par les lisières disgracieuses qu'on leur imposait et de ne plus fixer le nombre des portées ». Les conceptions de Colbert réussirent si bien que, deux ans seulement après la mort du grand ministre, l'industrie de Tours était tuée : sur sept mille métiers

(1) V. Levasseur, *loc. cit.*, p. 180.
(2) *Ibid.*, p. 188.

qui avaient existé en 1667, il n'en restait plus que mille ! C'est ce que constate un arrêt du 10 novembre 1685 : « Cette augmentation des largeurs, y est-il dit, n'a servi qu'à augmenter le prix desdites étoffes de huit ou dix pour cent, ce qui a beaucoup contribué à ruiner ladite fabrique et obligé les marchands étrangers, qui avaient accoutumé de tirer des étoffes de Tours, de s'en fournir à Gênes, Lucques, Florence, en Angleterre, Hollande et autres pays étrangers où l'on continue à se servir de l'ancienne laize, tellement que de près de sept mille métiers qui étoient à Tours en 1666 et 1667, il n'y en a pas à présent plus de mille bien travaillant, dont la plupart sont même réduits à la dernière misère : qu'en outre il est porté, par les mêmes statuts, que la fabrique des étoffes se doit faire dans un certain nombre de portées, ce qui n'a pas pu néanmoins s'exécuter à cause de l'inégalité des soies; et qu'enfin il est aussi porté par ces statuts que les étoffes mêlées de laine, de fil, de coton et de chameau n'auraient plus qu'une lisière, ce qui les rend si difformes et de si mauvaise vente que ceux qui en ont entrepris la fabrique s'y sont ruinez, et encore contribue à décréditer ladite fabrique de Tours... (1). »

Évidemment, la royauté s'était lancée dans une entreprise qui devait fatalement échouer. La force des choses, qui déjà s'était dressée contre les règlements des anciennes Corporations, se dressa encore plus irrésistible contre la réglementation royale. Aussi Colbert et les intendants se plaignent-ils souvent, dans leurs lettres, que les nouvelles Ordonnances restent lettre morte. D'un bout à l'autre du royaume, chacun essayait de s'y soustraire : à la contrainte administrative, on opposait la force d'inertie.

Il arriva alors ce qui devait nécessairement arriver : engagée dans une voie fausse, l'administration ne voulut pas reculer et essaya d'avoir raison des résistances par une surveillance minutieuse et par des pénalités sévères. Colbert institua donc, dans toutes les provinces, des inspecteurs des manufactures, avec mission « de faire enregistrer et observer partout les règlements,

(1) Arrêt du 10 novembre 1685.

de marquer les étoffes, de visiter les foires, de couper les marchandises défectueuses, de chercher à appointer les procès des communautés (1). »

En dépit de cette surveillance, les fabricants résistaient toujours. Alors Colbert en arriva à promulguer l'incroyable arrêt du 24 décembre 1670 : « Les étoffes manufacturées en France, disait cet arrêt, qui seront défectueuses et non conformes aux réglements, seront exposées sur un poteau de la hauteur de neuf pieds avec un écriteau contenant le nom et le surnom du marchand ou de l'ouvrier trouvez en faute ; elles seront ensuite coupées, déchirées, brûlées, ou confisquées, suivant qu'il aura été ordonné. Et, en cas de récidive pour la troisième fois, le marchand et l'ouvrier seront mis et attachés audit carcan avec des échantillons des marchandises sur eux confisquées, pendant deux heures (2). » Ainsi on punissait du pilori, comme un voleur, un artisan qui avait fabriqué, peut-être à la demande de son client, un genre d'étoffe non prévu par les règlements! Voilà à quels excès de pouvoir en arrivent invinciblement ceux qui veulent faire pénétrer l'autorité publique dans des questions qui ne sont pas de sa compétence.

Nous devons cependant dire à l'éloge de Colbert qu'il pratiqua, dans le régime de la réglementation, deux brèches profondes. Et il est digne de remarque que l'essor de l'industrie, à partir de cette époque, fut précisément dû à ces innovations qui jetaient à terre deux des barrières les plus hautes, élevées par les anciennes Corporations : je veux dire la localisation de l'exercice du métier dans chaque ville et l'interdiction de la grande industrie.

Nous avons vu que, sous l'ancien régime corporatif, le brevet de maître ne donnait droit d'exercer le métier que dans la ville où il avait été obtenu. Cet étroit cantonnement des artisans opposait un sérieux obstacle au perfectionnement de l'industrie, qui subissait plus difficilement l'influence des progrès accomplis dans les villes voisines selon la faible mesure que permettaient du

(1) *Rec. des règ.* I, 65. V. Levasseur, *loc. cit.*, p. 190.
(2) *Rec. des règ.*, I, 524.

moins les règlements. Il était en outre une entrave pour les ouvriers, qui ne pouvaient pas aller chercher au dehors un emploi plus avantageux de leur travail.

En sanctionnant les Ordonnances qui faisaient tomber ces barrières et qui étendaient à tout le royaume le droit d'exercer le métier, Colbert prit donc une mesure aussi utile à l'industrie qu'aux ouvriers.

C'est lui également qui eut l'honneur de faire tomber les règlements qui s'opposaient au développement de la grande industrie. Il fit plus : il s'efforça de favoriser ce développement : c'est ainsi qu'il établit un certain nombre de manufactures, dont celle des Gobelins est la plus connue. Malheureusement, les règlements trop minutieux qu'il leur imposa, et dont nous avons parlé, entravèrent en partie leur essor. C'est ainsi que le progrès s'accomplissait exactement dans la limite où l'on desserrait le lien corporatif.

Malheureusement, en dehors des deux mesures que nous venons de dire, la réglementation ne fit que se fortifier. Aussi le résultat le plus net de cette lutte folle entre l'industrie et l'État fut que l'on commença, et avec raison, à rendre la Royauté responsable des crises de l'industrie, qu'on s'habitua à cette idée que la Royauté était moins une protection qu'un obstacle pour les intérêts, et que, si on ne pouvait pas tourner cet obstacle, il fallait le renverser. C'est ainsi que la monarchie s'aliénait, de gaieté de cœur, cette bourgeoisie des villes, qui lui avait toujours été si dévouée et avec le concours de laquelle elle avait triomphé de la féodalité. Un siècle de centralisation excessive devait suffire à lui faire perdre la popularité qu'elle s'était acquise pendant sept siècles. La Révolution venait d'elle-même au bout de cette folle entreprise.

II.

Évidemment, cette lutte ne peut plus se prolonger : on a épuisé tous les moyens de la soutenir; tous les contreforts dont on a successivement essayé de flanquer la digue ont été successivement

impuissants, ont été successivement renversés par le flot. Le dernier et le plus puissant contrefort, la Royauté, a échoué, tout comme les autres. C'est la chute imminente du système : je ne dis pas sa mort, car ce système n'a jamais eu qu'une vie factice, il n'a jamais vécu que d'expédients et de contraintes arbitraires.

Loin de conspirer en sa faveur, le temps n'a fait que mettre mieux en lumière la fausseté des deux principes sur lesquels reposait toute cette organisation du travail. Ces deux principes, nous l'avons vu, sont le cantonnement ou le monopole de la clientèle et le maintien forcé de l'égalité.

Pendant la première période du régime corporatif, c'est-à-dire jusqu'au treizième ou au quinzième siècle, suivant les régions, l'inconvénient de ces deux principes n'apparaissait pas, ou n'apparaissait que faiblement. En effet, la Fabrication étant alors peu développée, la clientèle pouvait être facilement cantonnée et l'égalité facilement maintenue : ce faible ruisseau à sa naissance pouvait être aisément endigué.

Plus tard, dans la seconde période, c'est-à-dire jusqu'au seizième ou au dix-septième siècle, la Fabrication se développe. Dès lors, il devient plus difficile de cantonner la clientèle et de maintenir l'égalité; il y a souffrance. Néanmoins, la réglementation triomphe encore de la nature des choses, grâce à des contraintes excessives, à des prohibitions de plus en plus compliquées, de plus en plus sévères.

Mais il n'en est plus de même dans la troisième période, qui va jusqu'en 1791. La Fabrication se développe avec intensité, en dépit de tous les bandages au moyen desquels on s'efforce de la momifier, et, ce qui est plus grave, elle se développe particulièrement sous la forme du grand atelier. Alors commencent à se créer des manufactures de draps et de toiles, des manufactures de soie, par exemple à Tours, à Lyon, à Montpellier ; une manufacture de satins et de damas à Troyes; des manufactures de glaces et de cristaux, de cuirs dorés, de tapis de haute lisse, etc.

Il n'y a pas à dire, en présence de cette poussée de grands ateliers, il faut à toute force que le moule étroit dans lequel se sont enfermés les petits artisans du moyen âge éclate, et, de fait,

il éclate de toutes parts. L'inégalité l'emporte décidément, la force des choses triomphe; tous les efforts contraires sont impuissants, même ceux de la Royauté, ainsi que nous venons de le constater par l'échec de la réglementation imaginée par Colbert.

Et non seulement le grand atelier rend impossible le maintien de l'égalité, mais il rend tout aussi impossible le maintien du second principe sur lequel repose toute cette réglementation, le cantonnement de la clientèle. En effet, cet atelier exige une clientèle très étendue, une clientèle presque indéfinie, car il entraîne des frais considérables qui ne peuvent être couverts que par un chiffre considérable de production, par un chiffre considérable de vente.

Et la clientèle elle-même n'est plus disposée à se laisser tranquillement cantonner, comme par le passé; elle a désormais trop d'intérêt à ce qu'il n'en soit plus ainsi. En effet, le grand atelier fabrique à bien meilleur marché, et, dès lors, peut livrer ses produits à un prix bien inférieur. Ce n'est donc plus seulement les conditions de la Fabrication qui se lèvent contre le régime réglementaire, c'est le public lui-même, c'est tout le monde.

Quand je dis tout le monde, je ne dois pas même en excepter les artisans, c'est-à-dire ceux-là mêmes qui forment le bataillon sacré du régime corporatif, ceux qui détiennent jalousement la maîtrise et qui en ferment l'entrée aux apprentis, aux compagnons, à tous les étrangers en un mot. Oui, eux aussi conspirent contre la réglementation et la battent en brèche; à vrai dire ils n'ont jamais fait autre chose. Rien n'est plus simple à comprendre.

Ainsi que nous avons eu l'occasion de le montrer dans le cours de ce travail, chaque artisan ne réclamait la réglementation que dans la pensée d'empêcher ses voisins de s'élever à son détriment, d'attirer à eux la clientèle; mais, personnellement, chacun s'efforçait de se soustraire à ce que ces règlements avaient de gênant pour sa propre élévation; en d'autres termes, chacun voulait plier les autres à l'égalité et s'y soustraire lui-même.

Et cette tendance à se soustraire ainsi aux règlements qu'on réclamait était si générale et si forte, que le plus grand nombre

des statuts ont précisément pour objet de prévenir les fraudes et d'organiser vis-à-vis des membres du métier une surveillance, disons le mot, un espionnage de tous les jours.

Rien ne montre mieux à quel point cette organisation était artificielle, à quel point elle violentait la nature des choses, puisque ses partisans eux-mêmes n'avaient qu'une idée, c'était d'y échapper. En somme, personne ne voulait d'un pareil régime pour soi, on n'en voulait que pour les autres. On s'explique dès lors qu'il n'ait pu se maintenir que pendant les deux premières périodes de son fonctionnement, c'est-à-dire, tant que la Fabrication était en quelque sorte dans l'enfance.

Dès lors, ceux-là se trompent étrangement qui reprochent à Turgot d'avoir frappé de mort les corporations par l'Édit de suppression de février 1776 : Turgot n'a frappé qu'un cadavre. Les Corporations n'ayant jamais eu de vie par elles-mêmes, pour qu'elles succombassent, il suffisait qu'on retirât d'elles la main qui les soutenait.

Les considérations qui précèdent l'Édit de suppression ne font que résumer les vices du régime que l'on enterrait définitivement; elles sont le *meâ culpâ* de la Royauté : « Nous voulons, disait le Roi, abroger ces institutions contraires, qui ne permettent pas à l'indigent de vivre de son travail, qui repousent un sexe à qui sa faiblesse a donné plus de besoins et moins de ressources,... qui éteignent l'émulation et l'industrie et rendent inutiles les talents de ceux que les circonstances excluent de l'entrée d'une communauté ; qui privent l'État et les arts de toutes les lumières que les étrangers y apporteraient; qui retardent les progrès de ces arts par les difficultés multipliées que rencontrent les inventeurs auxquels différentes communautés disputent le droit d'exécuter des découvertes qu'elles n'ont point faites ; qui, par les frais immenses que les artisans sont obligés de payer pour acquérir la faculté de travailler, par les exactions de toutes espèces qu'ils essuient, par les saisies multipliées pour de prétendues contraventions, par les dépenses et les dissipations de tous genres, par les procès interminables qu'occasionnent entre toutes ces communautés leurs prétentions respectives sur l'étendue de leurs privilèges exclusifs,

surchargent l'industrie d'un impôt énorme, onéreux aux sujets sans aucun fruit pour l'État ; qui enfin, par la facilité qu'elles donnent aux membres des communautés de se liguer entre eux, de forcer les membres les plus pauvres à subir la loi des riches, deviennent un instrument de monopole, et favorisent des manœuvres dont l'effet est de hausser au-dessus de leurs proportions naturelles les denrées les plus nécessaires à la subsistance du peuple. »

On sait que cet Édit de suppression, un moment suspendu, fut enfin définitivement proclamé par l'Assemblée constituante, le 2 mars 1791.

Dans les autres États de l'Europe, les Corporations disparurent également, tant les causes qui amenèrent la chute de cette institution étaient fatales et générales. Elles disparurent en 1846 de la Suède ; quelques années plus tard, de l'Autriche et de l'Allemagne. En Angleterre, cette disparition eut lieu peu à peu et sans crise, parce que la Royauté, moins envahissante qu'en France, n'avait pas fait de ce régime un monopole d'État et une grande machine mue par le pouvoir central.

Un effondrement aussi complet et aussi général aurait dû montrer à tous ceux qui veulent voir, que ces institutions n'étaient plus viables. Et cependant, en dépit de ces expériences multiples, certains esprits rêvent la restauration du régime corporatif et le présentent comme la solution de toutes les difficultés qui agitent actuellement le monde du travail. C'est en Autriche et en Allemagne que ces idées de restauration ont pris naissance ; de là, elles se sont répandues en France.

Bien que les partisans des Corporations soient loin d'être d'accord sur les conditions dans lesquelles doit se faire ce rétablissement, cependant les tentatives faites jusqu'ici paraissent présenter deux caractères.

1° *Ces Corporations ne réalisent pas les deux conditions fondamentales des anciennes.*

En premier lieu, on n'entreprend pas de *cantonner la clientèle*, c'est-à-dire de la monopoliser au profit d'une certaine catégorie d'artisans. En effet, la grande Fabrication reste en dehors de cette

organisation, qu'on paraît vouloir limiter à la petite industrie. La concurrence pourra donc librement se produire.

En second lieu, on n'entreprend pas de *maintenir l'égalité* entre les fabricants, puisqu'on ne fixe pas les procédés de travail; les plus capables pourront donc s'élever au détriment des moins capables.

En somme, ces prétendues Corporations ne sont réellement que des sociétés de secours mutuels, des caisses d'assurances et des caisses de retraite. Elles ne répondent donc pas à ce qui constituait essentiellement les anciennes Corporations, c'est-à-dire la protection des métiers et la limitation de la concurrence. Dès lors, elles ne pourraient pas même avoir leur efficacité, au point de vue qui préoccupe surtout l'ouvrier et le petit artisan.

Cela est si vrai, cette lacune est si grave, qu'elle a immédiatement frappé les artisans de Vienne, qui ont énergiquement protesté contre ce faux semblant de restauration. Ils croyaient qu'on allait les protéger; on le leur avait formellement promis : ils se sont trouvés déçus dans leurs espérances. Il n'en pouvait être autrement : les conditions nouvelles du travail ont été plus fortes que toutes les théories; on ne pouvait réaliser dans la pratique ce qu'on proclamait pompeusement dans les journaux, dans les livres et dans les réunions populaires. Ici encore, la force des choses, avec laquelle on ne compte pas assez, s'est mise en travers de la volonté humaine.

2° *Ces Corporations débutent dans les conditions qui ont précipité la chute des anciennes.*

Elles débutent, en effet, par où les anciennes ont fini, c'est-à-dire par la mainmise de l'État. Elles sont créées par l'État; elles sont un simple rouage administratif. Nous venons de voir ce qu'un pareil régime avait produit en France. Or les complications du travail rendent aujourd'hui cette intervention de l'État encore plus impossible et encore plus dangereuse.

Elle est d'abord dangereuse pour l'État, qui assume ainsi des responsabilités au-dessus de ses forces. Naturellement, on le rendra responsable des crises de l'industrie, puisqu'il prétend la gouverner et la diriger : c'est là une grosse complication dont les vieux

gouvernements de l'Occident, déjà si chancelants sur leur base, n'avaient pas besoin.

Elle est ensuite dangereuse pour les artisans eux-mêmes, que cette protection apparente et inefficace endort dans une fausse sécurité et empêche de recourir aux seuls moyens qui pourraient leur permettre de tenir tête aux difficultés de la situation. Ils ne tarderont pas à voir, par une triste expérience, combien ces belles promesses sont creuses et fallacieuses.

Évidemment, on peut bien entreprendre de créer ces institutions : administrativement, un gouvernement peut promulguer, édicter, sanctionner, tout ce qui lui passe par la tête, et les gouvernements de l'Occident, — j'excepte ceux du Nord, — ne s'en font pas faute, on le sait, ce qui ne paraît pas avoir jusqu'ici consolidé leur situation. Mais ces créations factices, ou bien ne durent pas, ou bien sont sans efficacité. Les tentatives dont il s'agit n'échapperont pas à l'une de ces deux conséquences.

L'erreur des partisans de ces restaurations archaïques vient de ce qu'ils ne se sont pas rendu compte des conditions normales, des nécessités vitales de l'industrie, plus impérieuses aujourd'hui qu'autrefois; leur erreur vient de ce qu'ils n'ont pas vu que le régime réglementaire, loin de répondre à ces conditions, allait précisément à l'encontre.

Quelles sont donc ces conditions? Enfin peut-on y satisfaire? C'est ce qu'il nous reste à dire.

III.

La Fabrication soulève quatre questions principales, que l'on peut formuler ainsi : la *question du Progrès des Méthodes*, la *question de la Clientèle,* la *question des Engagements*, la *question du Capital.*

1° *Question du Progrès des Méthodes.*

La Fabrication n'est pas, comme l'art pastoral, ou la culture, par exemple, soumise à des procédés traditionnels que le temps transforme peu, et dans lesquels la nature routinière a plus de part

que la volonté de l'homme. Elle est impérieusement soumise à la loi du progrès intense et indéfini des méthodes; elle repose essentiellement sur les combinaisons indéfiniment variées auxquelles peut se livrer le génie humain, pour donner aux objets le plus rapidement, le plus économiquement, le plus habilement possible, toutes les adaptations dont ils sont susceptibles. Aucun travail manuel ne projette aussi énergiquement l'homme en avant. Je n'ai pas besoin d'insister, tant le fait est évident.

Or, ce caractère progressif de la Fabrication est encore beaucoup plus accentué en Occident qu'en Orient. Il est accentué par le fait de la constitution en simple ménage, qui imprime à l'initiative individuelle un développement infiniment plus intense que la communauté patriarcale de l'Orient. Nous l'avons dit bien des fois, l'homme qui travaille pour lui seul déploie plus d'ardeur et d'ingéniosité que celui dont le travail doit profiter en partie à d'autres.

Le système corporatif non seulement ne tient pas compte de ce caractère progressif, mais il y met carrément obstacle; à vrai dire, c'est là son principal objet. N'est-ce pas, en effet, ce que nous avons constaté à chaque instant, avec ces statuts qui établissaient une étroite réglementation des procédés de Fabrication, une défense absolue et sous des peines sévères de fabriquer autrement qu'il n'avait été décidé?

Les difficultés de ce régime sont précisément venues de la lutte constante entre les règlements et la force des choses.

Nous avons vu comment, néanmoins, la force des choses l'avait emporté; comment, en dépit des barrières qu'on leur opposait, les méthodes avaient progressé; comment le grand atelier lui-même s'était fait jour, au profond étonnement des faiseurs de réglementation.

Or, à mesure que le progrès des méthodes s'accentuait ainsi, les artisans les moins capables, c'est-à-dire ceux qui ne savaient pas mettre leur industrie à la hauteur de ces progrès, se trouvaient dépassés, évincés par les plus capables.

Qu'allaient-ils devenir, puisque les règlements, qui avaient pour but de les protéger, étaient impuissants?

Normalement, ces incapables auraient pu se tirer d'affaire en cherchant un emploi, soit dans la culture, soit à l'étranger, soit dans la grande industrie. Or, il se rencontrait que le régime corporatif avait eu précisément pour but de leur fermer ces trois issues.

Il leur avait fermé la culture, en battant en brèche les fabrications rurales, par tous les règlements prohibitifs que nous avons vus. En outre, en séparant violemment les villes des campagnes, par la barrière des règlements, il avait fait, des artisans du moyen âge, des citadins renforcés et avait tué, par conséquent, en eux l'aptitude à redevenir des ruraux. Il les avait enfermés dans leur îlot de murailles et les avait isolés plus complètement que ne l'eût fait la mer.

Il leur avait, en outre, fermé l'étranger. Comment ces artisans étroitement cantonnés dans le petit cercle urbain auraient-ils pu avoir seulement la pensée d'aller au dehors? Est-ce qu'ils n'étaient pas retenus sur place par les mille règlements qui les enlaçaient? Songez aux difficultés qu'ils ont dû vaincre pour arriver à être compagnons, pour être maîtres; comment voulez-vous qu'ils renoncent à une situation aussi péniblement acquise pour aller courir au dehors de nouvelles chances? Ils sont pris dans l'engrenage; ils veulent aller jusqu'au bout. Et puis, et surtout, ils espèrent toujours en une réglementation plus étroite, qui viendra enfin enrayer pour toujours ce maudit progrès dans les méthodes, qui cause tout leur mal.

D'ailleurs, où pourraient-ils bien aller? Est-ce que le territoire tout entier n'est pas couvert d'une multitude de petites citadelles corporatives, également constituées en vue d'éloigner les étrangers, de les empêcher de pénétrer? De même qu'ils se sont mis en garde contre les autres; les autres, se sont mis en garde contre eux, car elle est à deux tranchants, cette terrible réglementation!

Ils n'ont pas même la ressource de la grande industrie, car, ici encore, la réglementation a agi pour l'empêcher de naître; c'était le grand ennemi qu'elle a combattu de toutes ses forces; c'est pour l'empêcher de se constituer, que tous les statuts interdisaient d'avoir

plus d'un ou de deux apprentis ou ouvriers. Avec une pareille prohibition, il n'était pas facile au grand atelier de montrer la tête ; et le fait est que, de longtemps, il ne la montra pas ; quand il apparut enfin, ce fut pour faire évanouir devant lui la réglementation et ses partisans.

Voilà comment le régime corporatif était à la fois un obstacle au progrès des méthodes et à l'établissement des incapables : il constituait donc une égale gêne pour le travail et pour le travailleur.

2° *Question de la Clientèle.*

Sur ce point encore, le régime réglementaire mettait obstacle à la tendance naturelle de la Fabrication. Nous l'avons dit, les artisans vivent uniquement de la clientèle, puisqu'ils n'ont d'autre ressource que les profits qu'ils retirent de la vente. Chacun d'eux tend donc fatalement à augmenter sa clientèle et, pour la raison indiquée plus haut, il y tend plus en Occident qu'en Orient.

Mais le système corporatif est précisément dirigé contre l'extension de la clientèle, qui romprait l'égalité que l'on entend maintenir à tout prix. Ainsi on ne peut atteindre la clientèle du dehors, puisque les corporations des villes voisines la défendent jalousement. On ne peut pas non plus atteindre librement celle de la ville, puisque tous doivent fabriquer et vendre exactement dans les mêmes conditions.

Les artisans étaient donc pris entre les règlements et la nécessité impérieuse créée par le métier ; ils ne pouvaient donc satisfaire à cette dernière qu'en violant les statuts : nous avons vu qu'ils ne s'en faisaient pas faute, en dépit de toutes les pénalités et de toutes les surveillances.

3° *Question des Engagements.*

Pour l'aider dans son travail, un chef d'industrie est obligé d'*engager* des ouvriers : de là vient la « question des Engagements ». Or nous avons vu que, dans l'Orient, les ouvriers sont ordinairement des ouvriers domestiques, c'est-à-dire qu'ils sont nourris et logés dans la famille, et qu'ils sont en grande partie payés en nature.

Mais, en Occident, les familles étant constituées en simple mé-

nage sont moins aptes que les communautés orientales à recevoir des ouvriers domestiques; elles répugnent davantage à l'introduction d'étrangers au foyer et sont d'ailleurs moins bien organisées pour cela. Elles tendent, au contraire, à multiplier le nombre des ouvriers salariés et à augmenter les salaires en proportion de la capacité. Je n'ai pas à apprécier, en ce moment, les avantages et les inconvénients de ce mode d'engagements, je me borne à constater qu'il est imposé ici par les conditions de la famille.

Or les statuts des Corporations allaient encore à l'encontre de cette tendance; ainsi que nous l'avons montré, ils maintenaient les ouvriers à l'état domestique et, de plus, ils limitaient le plus possible les salaires. Cela était fatal, puisqu'il fallait tenir étroitetement l'ouvrier, pour l'empêcher de se révolter contre une organisation du travail qui était dirigée contre lui, qui mettait tous les obstacles imaginables à son entrée dans la maîtrise.

Aussi ne néglige-t-on aucun moyen d'établir des relations très étroites entre le maître et l'ouvrier : celui-ci fait partie de la famille, de la corporation, de la confrérie; il est tenu par le même serment; en un mot, il est complètement enlacé dans les mailles du système. Ce luxe de précautions montre bien, encore une fois, que l'on résiste à la nature des choses, que toute cette organisation est purement artificielle. Et d'ailleurs, ce qui suffirait à le prouver, c'est que, en fin de compte, toutes ces mesures sont inefficaces, qu'elles ne peuvent ni se soutenir ni soutenir le système.

4° *Question du Capital.*

On ne se livre pas à l'industrie sans posséder un capital : il faut un capital pour s'établir; il faut un capital pour acheter les matières premières; il faut un capital pour assurer chaque jour la marche de l'exploitation.

Mais, de plus, tout artisan tend nécessairement à augmenter ses affaires; pour y arriver, sa seule ressource est le crédit, je veux dire la confiance qu'il inspire à sa clientèle et qui porte cette dernière à venir chez lui plutôt que chez le voisin. C'est donc ce crédit qui lui donne son capital, et ce crédit est en proportion de la capacité dont il fait preuve.

Or, la réglementation a précisément pour objet de rendre inutile et le crédit et la capacité, puisque tous les artisans sont systématiquement maintenus dans une situation uniforme. Donc, ici encore, elle met obstacle à la force des choses. Je ne rappelle pas que d'ailleurs les sommes exigées par la Corporation pour admettre à la maîtrise enlevaient à celui même qui s'établissait une bonne partie des fonds qui lui eussent été profitables dans ses commencements.

En résumé, le système corporatif allait à l'encontre des conditions naturelles de la Fabrication; il violentait les faits. On comprend dès lors comment il ne put se maintenir qu'au moyen d'une réglementation croissante. Malheureusement pour lui, cette réglementation devenait de moins en moins efficace, à mesure qu'elle se développait, parce qu'elle se mettait de plus en plus en contradiction avec la nature des choses. Aussi tout le système finit-il par s'écrouler lourdement.

Mais pour résoudre le problème que soulève la Fabrication, il ne suffit pas de tenir compte des conditions générales que nous venons d'énumérer, il faut encore tenir compte de la condition spéciale dans laquelle se trouve la Fabrication, en Occident.

Cette condition peut se formuler ainsi : *La Fabrication en simple ménage n'est pas un métier stable.*

Nous venons de constater que la Fabrication en simple ménage avait une tendance irrésistible à progresser. C'est cette tendance qui a finalement fait éclater le moule de la Corporation; c'est elle qui a projeté l'artisan de l'Occident si en avant de celui de l'Orient, retenu dans la routine par le régime de la communauté patriarcale.

Dès lors, ceux qui progressent le plus, c'est-à-dire les plus capables, gagnent les autres en vitesse, attirent à eux la clientèle et finalement s'en emparent au détriment des autres. La situation de ceux-ci est compromise; elle est instable. Cela est peut-être triste, mais cela est fatal, en dépit de tout ce qu'on peut faire ou dire pour l'empêcher. L'histoire du régime réglementaire ne le prouve que trop. Or la sagesse ne consiste pas à aller contre la

force des choses, mais à la constater et à chercher ensuite les solutions qui ne la violentent pas.

Quelles sont donc, pour les artisans, les conditions les plus propres à atténuer cette instabilité, tout en ne mettant aucune entrave à la loi irréductible du Progrès des Méthodes.

Ces conditions sont les suivantes :

1° *Ne pas s'engager dans la Fabrication sans des aptitudes spéciales.*

Il faut absolument en prendre son parti, l'industrie n'est plus, comme en Orient, ou comme au moyen âge, accessible au premier venu; ce n'est plus un métier paisible, mais une arène dans laquelle des concurrents acharnés se disputent la clientèle. Dès lors, il y faut des aptitudes et une préparation spéciales; n'est-ce pas là, d'ailleurs, ce qui se produit pour beaucoup d'autres métiers, comme ceux qui exigent, par exemple, des connaissances techniques, ou des aptitudes intellectuelles? Aujourd'hui, on ne peut plus réussir, comme artisan, si l'on n'a pas ce que l'on appelle l'intelligence des affaires, si l'on veut se borner à attendre le client sans aller à lui, bien plus, sans lui faire en quelque sorte violence en lui offrant des avantages qu'il ne trouve pas ailleurs : j'entends des avantages réels, car si le public peut se laisser tromper, il sait bien à la longue distinguer les bons fournisseurs des mauvais; il sait bien distinguer ceux qui vendent leurs marchandises au-dessus de leur valeur réelle.

2° *S'appuyer sur un autre travail, et principalement sur la culture.*

Cette solution est plus difficile pour les artisans des grandes villes; aussi ceux-là ont-ils besoin à un plus haut degré des aptitudes spéciales dont nous venons de parler, puisqu'ils sont obligés de vivre exclusivement de la Fabrication. Mais il n'en est pas de même des autres; eux, peuvent facilement allier un autre travail, la culture par exemple, à la Fabrication. C'est d'ailleurs ce que font une multitude d'artisans établis dans les petites villes, dans les villages, ou à la campagne. Ils possèdent autour de leur habitation, ou dans le voisinage, un morceau de terre qui leur fournit des produits accessoires et une occupation pour les jours de chômages.

J'écris ces lignes à la campagne, et je constate que la presque totalité des artisans de la commune où je me trouve allient ainsi la culture à leur travail principal. Ces artisans appartiennent aux professions suivantes : maçons, scieurs de long, sabotiers, tisserands, charpentiers, forgerons, tailleurs à façon, tuiliers, meuniers, charrons, etc. Presque tous possèdent, outre leur maison, un jardin et un champ, et ils consacrent leurs économies à accroître leur petite exploitation rurale.

Dans ces conditions, le caractère instable de la Fabrication est en partie conjuré. Si ce type n'est pas plus répandu en France, cela tient précisément au caractère profondément urbain que le régime corporatif a imprimé à nos artisans : grâce à la protection des règlements, ils se sont habitués à s'appuyer exclusivement sur la Fabrication, et aujourd'hui que cette protection leur manque, ils se trouvent dans une situation particulièrement difficile, étant obligés de subir sans contrepoids tous les aléas de l'industrie.

Ce caractère exclusivement urbain est beaucoup moins accusé à l'étranger, parce que le régime corporatif y a été moins étroit, et qu'il n'a pas amené une scission aussi tranchée entre les villes et la campagne.

En Angleterre, par exemple, les villes sont restées, pendant tout le moyen âge, sous la tutelle des campagnes; les communes avaient pour patron, ou protecteur, le seigneur rural. C'était lui qui intervenait entre la localité et le souverain, qui prévenait les envahissements du pouvoir central. Aussi, aujourd'hui encore, ce sont les magistrats ruraux qui administrent les petites villes. Dans ces conditions, l'autorité seigneuriale fut assez forte pour prévenir les deux excès qui se produisirent en France : le développement exagéré des métiers urbains et l'exclusivisme des artisans urbains vis-à-vis des artisans ruraux.

Nous pourrions signaler le même fait pour les trois États scandinaves, si déjà nous n'avions mis en relief, à plusieurs reprises, dans cette Revue, le caractère essentiellement rural des artisans et des ouvriers dans ces pays.

3° *Avoir la prudence de se retirer à temps, pour retomber sur une autre situation.*

Cela est fondamental, et résulte directement de ce fait que la Fabrication est essentiellement un métier instable. Elle constitue le moyen le plus puissant et le plus rapide, lorsqu'on y réussit, d'amasser un capital, mais ce n'est pas un métier dans lequel il soit prudent de se fixer définitivement, et surtout de se maintenir, lorsque l'âge vous a enlevé l'activité et les aptitudes nécessaires pour tenir tête aux rivaux plus jeunes, plus hardis, plus entreprenants et mieux outillés.

Les Anglais, les Américains, les Scandinaves se rendent si bien compte du caractère instable de cette profession, qu'ils n'hésitent pas à passer, avec la plus grande facilité, d'une spécialité à une autre, lorsqu'une occasion favorable se présente et qu'ils croient y trouver plus de chance d'un plus grand profit. M. Bureau a signalé ici même ce caractère (1), qui frappe d'ailleurs tous ceux qui ont eu l'occasion de le constater. Rien ne montre mieux que ces populations considèrent ces métiers comme un moyen de gagner rapidement de l'argent et non comme la base d'un établissement définitif. De là, par exemple, cette facilité extraordinaire de l'Américain à se relever, lorsqu'il a fait de mauvaises affaires. Un échec ne le surprend pas, parce que cette éventualité est entrée dans ses prévisions : il sait que l'industrie n'est qu'un aléa perpétuel. De là, aussi, cette expression anglaise « essayer sa chance », appliquée à un jeune homme qui entre dans l'industrie; on ne saurait mieux exprimer cette vérité que la chance joue un grand rôle dans un métier aussi peu stable.

On ne doit pas s'étonner, dès lors, que des gens qui sont aussi convaincus du caractère aléatoire de cette profession, s'empressent de la passer à leur fils, dès qu'ils se jugent en possession d'une fortune suffisante.

Et généralement, ils se retirent alors sur un domaine rural, où ils trouvent, au plus haut degré, cette indépendance qu'ils affec-

(1) *La Science sociale*, t. IX, p. 77-79.

tionnent par-dessus tout et que la vie urbaine ne donne pas. C'est ainsi que ces races, qui sont cependant si profondément industrielles, sont en même temps essentiellement agricoles, car leurs émigrants colonisent actuellement près de la moitié du monde. Elles commencent même à pénétrer dans l'Amérique du Sud, d'où elles chasseront peu à peu devant elles les races espagnole et portugaise, si profondément urbaines et si incapables de toute colonisation agricole sérieuse.

4° *Savoir au besoin recourir à l'émigration.*

Notre Occident est encombré : la production industrielle y dépasse les besoins de la clientèle; la lutte entre les producteurs y atteint donc le plus haut degré d'acuité. Au contraire, dans d'autres pays, comme l'Orient, ou certaines parties de l'Amérique, la production est trop faible pour la clientèle; on y réclame à grands cris des artisans. Je lis dans un journal du Minesota, dans l'Amérique du Nord : « Il faudrait à Bucoda (petite ville de l'Ouest) deux grandes scieries mécaniques, un atelier de menuiserie, deux scieries pour les bardeaux de toitures, une manufacture de meubles, une fabrique de seaux et ferblanterie, des tuileries, une fabrique de boîtes, une fromagerie (1)... »

Les pays qui sont dans le même cas sont nombreux. Les artisans incapables de réussir chez nous sont donc assurés d'y trouver une clientèle qui augmente tous les jours. Mais, pour cela, il faut savoir se résoudre à quitter les vieux pays et, malheureusement, notre formation sociale ne nous y porte pas et, de plus, ne nous prépare pas à le faire avec succès. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a là une porte largement ouverte et qu'il faudrait apprendre à la franchir, si l'on veut se soustraire aux terribles et fatales éventualités de l'avenir.

Les solutions que nous venons d'indiquer brièvement ont uniquement pour objet d'atténuer l'instabilité inhérente à la Fabrication, car, pour supprimer cette instabilité, il n'y faut pas songer : cela est au-dessus du pouvoir de l'homme.

(1) *The Northwestern Magazine*, St-Paul, May 1890.

Cette constatation nous conduit à une conclusion générale : c'est qu'un pays ne peut pas être stable s'il est gouverné par la classe des artisans.

C'est là une des grandes erreurs de la Royauté française, une de celles qui ont le plus contribué à amener sa chute. La Royauté a voulu gouverner avec l'appui des artisans des communes, de ce qu'elle appelait « les gens de nos bonnes villes », et contre les classes rurales. Elle a désorganisé à plaisir ces dernières, en remplaçant leurs chefs naturels, les grands propriétaires, par une armée de fonctionnaires, et en attirant ces propriétaires à la cour, pour en faire des courtisans d'abord inutiles et ensuite dangereux. Puis, quand elle ne trouva plus devant elle que la classe des artisans, des bourgeois, elle s'aperçut, mais trop tard, combien cet appui était fragile. Louis-Philippe, qui voulut être aussi le roi de la bourgeoisie, ne trouva pas non plus en elle un soutien bien efficace. Depuis lors, nous semblons avoir persisté dans cette voie : toutes les faveurs sont pour les villes, tous les dédains pour les ruraux. L'expression même de « rural » est presque un signe de mépris chez nous. Malheureusement, il ne suffit pas de tenir la vie rurale en petite estime pour supprimer son grand rôle social.

Or ce rôle est le plus important : un pays ne peut être stable que si la classe des artisans est fortement encadrée par la population rurale, car c'est cette dernière qui représente, au plus haut degré, la stabilité.

Edmond Demolins.

MON VILLAGE.

V

ÉTUDE SUR LE GATINAIS FRANÇAIS.

Mon cher Directeur,

Nos communes études ont ceci d'intéressant et d'absorbant à la fois, que, partout où le hasard nous porte, les sujets d'observation se présentent d'eux-mêmes à notre examen et forcent notre attention. Dans tous les lieux où l'homme a fixé sa demeure, où il exerce son activité, les moindres phases de sa vie forment à nos yeux les détails, d'abord épars, d'un tableau dont une vive curiosité scientifique nous pousse à chercher l'ensemble. Il faut toujours dépenser, pour y parvenir, une assez forte somme de temps, d'attention et de soins. Mais aussi, quelle satisfaction pour l'observateur, quand, à la suite de ses efforts, il est parvenu à saisir et à fixer dans son esprit une image complète et précise du milieu social qui l'entoure ! Les bons et les mauvais côtés de la vie quotidienne de la population avoisinante lui apparaissent alors avec une exactitude singulière, qui procure à l'esprit le vif plaisir de la découverte.

N'oublions pas que la soif inextinguible de ce plaisir a inspiré à l'homme toutes les audaces. Elle lui a livré une à une les nombreuses et belles conquêtes de la science moderne et lui a fait connaître presque toute la surface du globe. Vos leçons et votre Revue, mon cher Directeur, l'ont allumée, cette soif, chez un bon nombre de jeunes gens, qui s'intéressent vivement aux résultats fournis par les applications de la science sociale, et qui la feront progresser bientôt avec la force irrésistible de la vérité étayé sur les faits les plus précis.

Me voici, en ce qui me concerne, revenu, comme je le fais chaque année, au village où depuis des siècles ma famille paternelle est enracinée. Le désir de connaître à fond et de comprendre pleinement le mode d'existence de la population d'alentour présentait donc pour moi un double intérêt. La science et l'affection naturelle que le cœur conçoit pour le coin de terre où ont vécu les ancêtres, où ils dorment leur dernier sommeil, s'unissaient pour me pousser à examiner de près ce petit groupe de bonnes gens. Leur vie laborieuse et humble paraît au premier abord bien peu intéressante dans sa plate uniformité; mais l'étude méthodique de ses éléments et de ses phases fait bientôt ressortir une série de lois sociales, dont l'importance est immense. Vue sous cet aspect, la modeste existence du paysan prend un relief et un attrait inattendus. J'en ai fait l'épreuve par moi-même, et je vous envoie les résultats de mes observations, en désirant de voir mon exemple suivi par ceux de vos élèves et de vos lecteurs qui ont le loisir d'étudier et d'écrire. Leurs études, qu'ils le sachent bien, seront autant de précieux points de repère pour le tableau complet de la condition sociale de la France, et autant de preuves à l'appui de la précision et de la certitude de la méthode que nous employons.

I.

Le village de Bourron est situé dans le Gâtinais français, pays dont le nom dérive du mot latin *vastinium*, appliqué communément aux terrains défrichés (1). C'est qu'en effet ce sol fut autrefois couvert d'immenses forêts, dont les débris subsistent sous la forme de bouquets isolés. « Du nord de Genabum (Orléans) jusqu'aux portes de Lutèce, du pays des Carnutes (Orléanais) à celui des Véliocasses (Normandie), régnait une grande marche forestière. Les forêts d'Orléans, de Montargis, de Fontainebleau, de Rambouillet, de Laye, en sont les derniers vestiges (2). »

(1) Maury, *Forêts de la Gaule*, pp. 155 et 264.
(2) *Ibid.*, p. 50; cf. P. Domet, *Hist. de la forêt de Fontainebleau*, 1 vol.

Les centres urbains, fondés ou développés par la conquête romaine, ouvrirent dans ces forêts, dès les premiers siècles de notre ère, de larges éclaircies en dégageant leur banlieue et en la mettant en culture. Bientôt le défrichement s'accrut, soit pour étendre les emblavures, soit pour suffire à l'approvisionnement en bois des villes disséminées dans le pays de Paris surtout, et dans son pourtour. Ces villes consommaient beaucoup de bois de construction et de chauffage. Bientôt leur voisinage fut dégarni, il fallut aller plus loin. Au milieu du quinzième siècle, on imagina le flottage, qui permettait le transport à longue distance presque sans frais. Dès lors, les percées se reculèrent et s'élargirent le long des cours d'eau, si bien que, dès le seizième siècle, « l'ancienne enceinte forestière de l'Ile-de-France est coupée en massifs par de larges éclaircies (1). » Ce fut autant de gagné pour la culture.

La forêt aurait probablement disparu tout à fait sous la hache des bûcherons et des paysans, et cela depuis longtemps déjà, si une autorité puissante n'était venue arrêter une exploitation qui tendait à tout découvrir. Dès le onzième siècle, en effet, les rois, qui ne trouvaient déjà plus guère à proximité de Paris le gros gibier nécessaire pour donner de l'intérêt à leurs chasses, acquirent plus au loin quelques grands massifs qui n'avaient pas encore été entamés et qui sont restés depuis lors dans le domaine public. C'est grâce à ce fait que la forêt de Fontainebleau a pu subsister (2).

Le village de Bourron est adossé à la lisière méridionale de cette forêt ; elle le couvre presque de ses beaux ombrages, l'abrite des vents du nord, et détourne de ses moissons les orages du midi. Au sud, s'étendent les champs cultivés, sur les collines qui bornent le cours d'une rivière aux eaux rapides, claires comme le cristal, le Loing. Telle est la situation géographique générale du village. Voyons maintenant comment la population s'est organisée sur ce coin de terre, et ce qu'elle y est devenue, sous la double influence du milieu et du travail.

(1) Maury, p. 172.
(2) P. Domet, *op. cit.*

II.

Durant bien des siècles, cette région est restée le domaine incontesté des tribus qui se livraient de préférence à la chasse ; elles parcouraient incessamment ces vastes plaines boisées, à la recherche d'un gibier toujours plus rare. Le territoire actuel de Bourron dut voir souvent les campements celtiques qu'attiraient, d'une part, la proximité de la rivière, et d'autre part, le voisinage de collines rocheuses où ces familles errantes rencontraient de nombreux abris. On a retrouvé en effet, çà et là, des traces assez nombreuses du passage et du séjour de tribus chasseresses (1).

Les conquérants romains ne pouvaient négliger à leur tour cette région forestière que traversaient leurs routes militaires vers Lyon et l'Italie. Pour rester maîtres de ces routes, et pour surveiller aussi sans doute les épais massifs qui couvraient le pays et pouvaient servir de refuge et de centres de ralliement aux tribus hostiles, ils établirent sur tous les points stratégiques des postes fortifiés ; puis, quand les populations furent entièrement soumises, des *villas* agricoles s'élevèrent çà et là, et devinrent très probablement la souche et le centre des villages d'aujourd'hui (2). A Bourron même, on a découvert des restes de constructions, des ornements, des monnaies d'origine latine, attestant le long séjour et l'influence en ces lieux de la grande nation antique.

Les Romains étaient installés dans le pays en conquérants; les fondateurs de villas sortaient en général des rangs des légions. Pour eux, les peuplades indigènes n'étaient guère autre chose que des troupes de sauvages soumis, dont il fallait tirer parti après avoir confisqué leurs forêts. Après leur liberté politique, on leur prit aussi complètement que possible leur liberté individuelle, afin de les plier à un genre de travail auquel ils répugnaient : la culture. C'est ainsi qu'une dure contrainte obligea les tribus

(1) Drigneaux, *Nemours*, in-8°, 1884.

(2) Beaucoup d'entre eux portent un nom terminé par le caractéristique *ville*, venant de *villa*, maison des champs, ferme.

de chasseurs qui couraient ce pays à se cantonner, à déboiser le sol et à le mettre en valeur. Telle est l'origine de nos paysans. Sous la main ferme de leurs éducateurs étrangers, ils durent abandonner la vie errante, incertaine, barbare, mais séduisante, qu'ils avaient menée jusque-là, pour former la souche de ces groupes ruraux si attachés à leur champ, et dont les générations se succèdent depuis dix-huit siècles sur le même coin de terre (1).

Le flot des invasions passa sur ces populations transformées, en les décimant sans doute, mais sans les détruire. Quand les guerriers francs et saxons se fixèrent dans la région (vers la fin du cinquième siècle), il les retrouvèrent, leurs pauvres outils à la main, occupés à relever leurs chaumières, ou à préparer de nouvelles moissons. Il se produisit alors un changement profond dans l'état de ces familles devenues agricoles. Le servage saxon prit la place de l'esclavage romain. Il travaillait avec lenteur, mais aussi avec force et succès, à émanciper les familles paysannes, lorsque intervint un nouvel élément, dont l'action précipita le mouvement, mais en lui faisant subir une notable déviation. C'était le pouvoir royal qui prenait le dessus et entrait en scène.

III.

Le Gâtinais français se trouvait enclavé dans l'Ile-de-France, à proximité du centre d'action et de la résidence des rois. Ceux-ci, formés à l'école romaine, dont les doctrines politiques leur convenaient à merveille, ne pouvaient voir d'un œil bienveillant le développement d'un régime social totalement opposé à leurs vues centralisatrices et absolutistes; aussi furent-ils d'emblée les ennemis naturels des seigneurs féodaux, qu'ils poursuivirent d'abord et surtout autour de leur domaine propre. Les uns

(1) Les registres paroissiaux de Bourron commencent en 1602. J'y relève les noms d'un certain nombre de familles qui forment encore le noyau solide de la population. Depuis près de trois cents ans elles s'y maintiennent, et cela sans doute remonte beaucoup plus haut.

étaient détruits, leurs biens confisqués (1), et donnés à des courtisans en résidence à la cour; les autres se soumettaient, acceptant à la fois la surveillance étroite du pouvoir royal, et ses bienfaits, distribués sous la forme de charges qui les éloignaient de leurs terres et, par suite, de leurs devoirs de propriétaires.

Les premiers seigneurs en titre de Bourron étaient *sergents d'armes* de Philippe-Auguste, c'est-à-dire quelque chose comme maîtres des cérémonies (2), emploi captivant s'il en fut dans une maison royale. D'autres furent officiers de cour, comme les Villiers de l'Ile-Adam, propriétaires de Bourron vers la fin du quatorzième siècle, chambellans des rois Charles V et Charles VI; les de Sallard, fauconniers de Louis XI, et les Beringhen, écuyers de Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV (3). Plusieurs ont été gouverneurs de province, comme Denis de Chailly, bailli de Meaux, Jean de Sallard, gouverneur de Chaumont (sur Marne), son fils, gouverneur de Montargis, et M. de Beringhen, marquis de Bourron, gouverneur de Marseille pour Louis XIV. D'autres encore étaient militaires, comme M. de Varennes, brigadier des armées du roi au dix-huitième siècle.

Il résulte en, somme, de ces indications une série de faits importants. En premier lieu, on voit que le régime féodal n'a point été organisé ici de manière à remplir complètement son but social, et à influer d'une manière décisive sur l'avenir des populations. A peine établi comme une sorte de contrat tacite entre seigneurs et paysans, il est dénaturé par l'intervention du pouvoir royal. Le seigneur s'éloigne, en se contentant de percevoir à distance les charges imposées aux habitants. Aussi n'est-il guère attaché à son domaine, qu'il vend aisément. Parfois, le roi se charge d'opérer la transmission par force, comme Louis XI en faveur de Sallard, son fauconnier, Flamand d'origine. Je rencontre justement ici une preuve curieuse de l'indifférence de ces pro-

(1) Comme ce vicomte de Melun sur qui Louis XI confisqua la seigneurie de Bourron.

(2) V. Littré, *Dictionnaire*, v° *Sergent*.

(3) Louis XV s'appuyait sur le bras du dernier des Beringhen, marquis de Bourron, quand il fut frappé par Damiens. Ce seigneur vivait donc bien dans l'intimité de la cour.

priétaires transplantés pour le morceau de terre qu'on leur avait attribué comme une part de butin. En 1560, on appelle le fils de ce même Sallard, seigneur de Bourron, à coopérer à la rédaction de la coutume du pays. La chose avait de l'importance, puisqu'il s'agissait de fixer par écrit la condition légale de la région. Pourtant il ne répondit pas à cette réquisition. Quant aux seigneurs devenus maîtres du pays par achat ou alliance, possédant ailleurs des domaines patrimoniaux, ou revêtus de charges de cour qui les retiennent également loin du pays, ils ont mêmes habitudes, mêmes occupations, et n'apportent point à leurs paysans des conditions meilleures. En un mot, ce groupe agricole n'a jamais été patronné efficacement par les représentants de la classe supérieure, qui, de très bonne heure, furent absorbés par les services de cour et abandonnèrent le pays à la gestion des fonctionnaires royaux d'ordre inférieur.

Livrée à elle-même, cette population s'accoutuma vite à voir dans les agents royaux les seuls guides qui eussent mission de la diriger, ou plutôt de la contenir. Quand la Révolution survint, ces paysans pacifiques ne se laissèrent point aller aux excès, mais ils subirent docilement l'influence sans contrepoids des démagogues des villes voisines, et surtout de Nemours. Ceux-ci organisèrent à Bourron les comédies politiques et religieuses de l'époque. La châtelaine, qui se trouvait au village, fut arrêtée et conduite à Paris, où elle resta enfermée jusqu'à la fin de la Terreur. Sa fille demeura prisonnière dans sa propre maison. Elles ne furent point autrement maltraitées. Tout cela se fit avec l'assentiment passif des habitants du village, si bien préparés par leur isolement et par le défaut de direction à recevoir les idées du dehors et à suivre l'impulsion du premier bavard assez hardi pour leur en imposer.

Une anecdote, que la tradition nous a conservée, montrera bien la facilité avec laquelle ces bonnes gens, laissés depuis des siècles à eux-mêmes, sans guides autorisés, acceptaient les promesses déclamatoires des rhéteurs de Paris. Le courrier qui apportait à Bourron la nouvelle du 9 thermidor répétait en passant aux groupes avides de nouvelles qui l'interrogeaient :

« Réjouissez-vous, Robespierre est guillotiné! » — « Hélas! répliqua une femme, est-ce possible? Un homme qui voulait le bien du peuple! » Ce mot révèle ce que peut être la situation des esprits dans un groupe de population constitué comme celui-là. Privées du conseil et de l'aide des familles riches qui possèdent les grandes terres du voisinage, sans rester dans le pays, les familles ouvrières placent leur confiance, au hasard d'une impression, en des hommes qu'elles ne peuvent ni connaître ni apprécier, en des institutions qu'elles ne comprennent point.

IV.

Quand la crise révolutionnaire se fut apaisée, les anciens seigneurs de Bourron reprirent possession de leurs biens. Le chef de la famille était alors un homme encore jeune, célibataire, qui semblait disposé à compenser les dangers et les privations des années précédentes par une vie de plaisirs. Des fêtes superbes s'organisèrent au château, et le village y fut cordialement invité. Mais bientôt la bonne entente fut troublée par les entreprises galantes du jeune marquis, devenu suspect aux maris et aux mères. Il ne tarda pas, d'ailleurs, à se ruiner, et céda ses propriétés à un parent, laissant aux paysans du village les plus détestables exemples qu'un homme placé dans une condition supérieure puisse donner.

Après lui, nous voyons se succéder à Bourron une série de propriétaires, le plus souvent bien intentionnés, mais complètement au-dessous de la tâche qui incombe naturellement à la classe supérieure rurale. Pour eux, le château de Bourron n'est qu'une résidence d'été, où l'on va se délasser durant quelques semaines des fatigues de la grande ville. Ils ont multiplié sur son pourtour les moyens de plaisir : bois et garennes pour le gibier, pelouses et jardins, pêche sur la rivière. Les bonnes œuvres ont aussi leur tour : ils ont réparé l'église, assuré l'avenir d'une école congréganiste de filles; les Sœurs sont chargées de distribuer des aumônes; parfois même les châtelaines pénètrent dans les quel-

ques maisons où l'inconduite entretient la misère, et où l'aumône en argent nourrit l'inconduite. Après cela, tous successivement se sont étonnés sans doute d'avoir si peu de prise sur cette population pour laquelle ils éprouvent un intérêt sincère, et qu'ils espéraient amener, par des moyens si faibles, à accepter leur influence prédominante. Or cette influence est nulle, à peu de chose près, et ils le sentent si bien eux-mêmes, qu'ils en sont arrivés à se mettre systématiquement à l'écart, à éviter toute ingérence visible dans les affaires locales, parce que leur présence suffit pour éveiller la méfiance et susciter l'opposition.

Les hommes bien intentionnés qui sont l'objet de cette méfiance, si profondément enracinée maintenant dans les esprits, en gémissent et l'attribuent uniquement aux doctrines subversives répandues parmi la masse du peuple. Ils prennent ainsi l'effet pour la cause. Si ces doctrines ont pu envahir les esprits, c'est que la longue abstention des classes supérieures a laissé la place ouverte et vide devant toutes les idées et toutes les théories qu'il a plu aux songe-creux de la philosophie et aux ambitieux de la politique de répandre autour d'eux. Ceux-ci ont profité de l'erreur et des fautes de celles-là, et voilà tout. Or les théories ne tiennent guère devant les faits. Un propriétaire rural éclairé, au courant des choses de la culture, dégagé des préjugés courants, ne tarde guère à prendre sur les familles paysannes avoisinantes une influence étendue et solide, parce qu'elle est établie d'abord sur une confiance mutuelle et une estime réciproque, puis sur quelque chose de plus étroit encore, sur l'intérêt commun. Le grand propriétaire apporte aux ouvriers agricoles un supplément de travail; à tous, il peut rendre des services ou donner à propos le bon exemple et le conseil autorisé. C'est, en un mot, un patron dont la présence est pour la population une source d'avantages.

Lui, de son côté, tire de celle-ci les services dont il a besoin pour mettre son domaine en valeur, et dans de telles conditions, la main-d'œuvre ne lui manquera guère. Mais ce n'est pas tout encore. En maintenant de la sorte la paix et l'union autour de lui, ce propriétaire résident et appliqué à ses devoirs rendra à lui-même, et au pays en général, le signalé service d'écarter de

son entourage, par la seule puissance de l'influence acquise, les germes révolutionnaires, antisociaux, antimoraux, que rien n'arrête aujourd'hui dans leur prompte expansion.

Donc, en résumé, les anciens propriétaires de Bourron ne se sont jamais souciés de garder la direction du pays; les propriétaires modernes l'ont désirée sans savoir discerner les vrais moyens de la prendre et de la conserver, et, en fin de compte, elle leur échappe totalement. Les paysans du village ont donc été obligés de s'en tenir à leur propre et seule direction, à se patronner eux-mêmes. Voyons ce qu'ils sont devenus sous ce régime.

V.

Enveloppés de bois, cantonnés sur un sol sablonneux assez maigre(1), exposés longtemps aux risques de la lutte entre rois et seigneurs, les habitants du Gâtinais français se sont groupés comme leurs voisins champenois en villages agglomérés. A peine effleurés par le régime féodal proprement dit, abandonnés par leurs seigneurs, ils obéirent naturellement à leurs tendances originaires, et s'organisèrent sur le type de la famille instable. La coutume rédigée à Melun, au seizième siècle, prescrivait le partage égal entre tous les enfants, sauf une maigre réserve laissée à la disposition des parents. Il en est résulté que la banlieue de Bourron, comme celle de tous les villages environnants, fut de tout temps divisée en une infinité de parcelles enchevêtrées. Aujourd'hui encore, il n'est pas rare de voir un arpent de terre (43 ares 1/2) réparti entre dix propriétaires différent. Et l'on m'a offert en vente à moi-même un morceau de champ de la valeur modeste de 25 francs!

Il est résulté de là toute la série de conséquences déjà connues par l'étude du village champenois faite dans l'un des premiers volumes de cette Revue. La population s'est divisée

(1) Sables tertiaires éocènes dits de Fontainebleau, secs et maigres quand ils ne sont pas amendés par des dépôts argileux. Une partie de la commune de Bourron jouit de ce privilège naturel.

en deux classes bien tranchées. D'abord le *Paysan*, propriétaire du bien cultivé par lui, travaillant avec âpreté pour en tirer sa subsistance, économisant avec lésinerie pour l'arrondir, limitant le nombre de ses enfants pour diminuer les chances d'émiettement. J'entre par la pensée dans les maisons les plus aisées du village, et je n'y vois qu'un enfant, rarement deux. Mais aussi, comme ces *aînés* d'un genre particulier sont choyés, dorlotés, gâtés! Songez donc, si on allait le perdre, ce rejeton unique, cette seule espérance de la famille! Malgré tant de soins, il meurt pourtant quelquefois, et, après une vieillesse attristée, ses parents laissent leurs champs s'éparpiller aux mains des collatéraux.

Mais ce sont là de malheureuses exceptions. Le plus souvent, l'héritier vit. Est-ce à dire qu'il continue toujours, dans ce cas, l'œuvre paternelle? Non, certes. Il n'est pas rare de voir le jeune homme, amolli par une enfance trop douce, déserter la culture et chercher un emploi à la ville. Parfois encore l'héritier unique est une fille; la demoiselle a des prétentions, le travail des champs lui paraît bien dur, et quand vient l'époque du mariage, elle donne la préférence à quelque petit employé qui l'emmène, elle aussi, à la ville. Ce sont là autant de pertes graves pour la vie rurale.

Il est curieux de constater combien cette vie étroite, exclusive, influe sur le caractère des individus. Nos paysans sont égoïstes avec art. Aucune occasion de profit ne leur échappe; rien ne leur paraît plus dur que de donner, et prêter leur est pénible. — Je parle, bien entendu, en général, et laisse place aux exceptions, mais il n'en est guère. Tout cela n'est-il pas d'ailleurs fort naturel? Quand on travaille si fort, quand on vit si chichement soi-même, comment serait-on généreux de sa peine ou de son bien? Et surtout de son bien, si péniblement et si lentement acquis? Pour la même raison, on méprise, et on envie à la fois, l'oisif, qui échappe au labeur âpre de la terre; le riche, qui vit largement, sans souci de compromettre sa fortune. Celui-ci surtout est jalousé; on suppute son avoir, on le grossit, on parle avec exagération de son luxe, enfin l'on relève avec

soin ses défauts, ses vices; au besoin on lui en prête, pour trouver au moins quelques ombres à ce bonheur si envié. Certes, l'observateur ne peut refuser à ces gens l'estime due à leurs laborieux efforts, mais il est bientôt amené à reconnaître que les rapports de voisinage n'ont pas, avec eux, les agréments, la cordialité que l'on rencontre chez d'autres populations, à formation sociale différente.

Au-dessous du paysan, se placent d'abord le *Bordier*, possesseur de sa maison, et de quelques fragments de champ, puis le *Manouvrier* qui n'a rien que son misérable mobilier. Ils forment la masse de la population, les bordiers constituant la majorité. Les uns sont principalement cultivateurs, louant des terres disponibles pour compléter leur exploitation. Les autres vont en journée, font des charrois, des corvées d'occasion; quelques-uns apprennent un métier manuel, et font souche d'*Artisans*. La plupart manquent de prévoyance, ne font point d'économies, et, n'ayant rien à partager, ont beaucoup d'enfants qu'ils élèvent au hasard des circonstances. Quelques-uns seulement cherchent à monter, vivent de privations, économisent pour acheter du bien, et réussissent à atteindre la condition de paysan. Leurs coutumes sont alors celles de la classe où ils prétendent entrer. J'en connais quelques-uns dans ce cas; j'admire leur ardeur extrême au travail, je constate leurs incroyables privations, et je pense en même temps que cette âpre sélection ne produira guère ses effets au delà d'une ou deux générations. Je vois le petit domaine, formé par ce dur labeur, ou rompu de nouveau, ou abandonné par les enfants ou petits-enfants de cet homme que des efforts exagérés ont usé avant l'âge. Quelques minutes d'observation réfléchie suffisent pour donner bien vivement cette impression. Pourquoi faut-il que les légistes n'observent point les faits qui les entourent, leur criant la vérité naturelle? pourquoi préfèrent-ils raisonner subtilement sur une erreur qui les conduit aux contresens sociaux les plus graves?

Mais ce n'est pas tout encore. Les deux premières causes que nous venons de relever : absence de classe supérieure patronale

régime de la propriété, vont engendrer d'autres effets intéressants.

VI.

Ces deux premières causes ont influé d'abord sur le travail. Il est bien évident que ces centaines de parcelles enchevêtrées les unes dans les autres, dispersées aux quatre coins du territoire de la commune, n'étaient pas d'une exploitation commode. On sait qu'en Champagne, pour tourner la difficulté dans une certaine mesure, on a inventé l'assolement commun, qui lie tous les cultivateurs du lieu et les oblige à travailler d'accord, les enchaînant ainsi tous à la même routine.

Ici, l'assolement commun n'a jamais été pratiqué, semble-t-il; mais aussi, les gens de Bourron sont restés, jusque vers le milieu de ce siècle, les « pauvres laboureurs de bras » des époques les plus pénibles. Jusque-là, tous les travaux de façons et de moisson étaient faits à la main. La bêche, la houe, la faucille, l'âne avec son bât à double panier, tels étaient les seuls moyens de travail et de transport usités dans le pays. De cette façon, on passait partout sans léser le voisin, et on restait libre de ses emblavures. D'autre part, une vache, souvent aussi un porc, chichement nourris tous les deux, composaient le cheptel de cette exploitation minuscule. Des moyens aussi chétifs donnaient de chétives récoltes : un peu de seigle ou de méteil, quelques sacs de pommes de terre, un peu de vin, quelques légumes récoltés dans le jardinet attenant au logis, quelques fruits. Le tout était consommé à peu près exclusivement par la maisonnée.

Quant à l'argent comptant, il était rare. Le produit d'un veau, conduit au marché de *Nemours*, où l'on vendait aussi de temps en temps un peu de beurre, des œufs, des volailles, donnait quelques écus. Le plus clair de l'épargne était fourni par les travaux d'hiver, exécutés dans la forêt, véritable et utile subvention fournie par un puissant voisin, l'État, qui jouait ici le rôle de patron, nous allons voir comment.

Pendant fort longtemps, les vastes forêts du Gâtinais restèrent

à la libre la disposition des communautés paysannes dispersées dans leurs clairières. Mais les progrès de l'exploitation du bois, ceux de la population, enfin la mainmise du pouvoir royal sur la forêt, dite aujourd'hui de Fontainebleau, ne tardèrent pas à inspirer des mesures restrictives. Dès le quatorzième siècle, les *usages* forestiers furent limités par des règlements, longtemps encore assez lâches et mal appliqués. Les droits reconnus aux habitants étaient relatifs à la récolte du bois mort, au prélèvement des bois de feu et de bâtisse nécessaires annuellement à chacun, au panage des porcs, au pâturage des bêtes bovines et ovines, à la récolte de l'herbe.

Tout cela représentait, en somme, des avantages appréciables; aussi les paroisses tenaient-elles beaucoup à leurs droits usagers, qui donnaient lieu d'ailleurs à du gaspillage, chose immanquable avec un propriétaire impersonnel et éloigné comme l'État. Afin d'y pourvoir, l'administration multiplia les règlements à partir du seizième siècle; en 1518, on restreint le nombre des bestiaux admis à la pâture; en 1662, on refuse aux habitants nouveaux des paroisses tout droit aux usages, et Bourron, sur 500 habitants, n'eut dès lors que 127 usagers, encore exigeait-on de ceux-ci une redevance, et ne les laissait-on agir que dix mois sur douze. En 1789, on supprima la redevance, et bientôt tout contrôle disparut, mais l'Empire le rétablit. En 1806, on supprime : le panage et le droit au bois coupé (remplacé par la vente à bas prix aux usagers), le droit à la récolte de l'herbe (sauf permission individuelle); et la récolte du bois mort ne fut permise qu'aux indigents, trois jours seulement par semaine.

Le code forestier de 1827 revint un peu sur ces mesures exclusives. Le droit de pâture fut rétabli sous des règles rigoureuses, ainsi que le droit général de récolte du bois mort. Celui-ci est encore pratiqué par quelques bonnes vieilles; elles vont de temps en temps recueillir une bourrée qui semble près de les écraser sous son poids. Quant à la pâture, elle n'est plus guère usitée; les conditions du travail se sont modifiées, nous le verrons bientôt, et les herbes aigres et peu substantielles de la forêt sont délaissées aujourd'hui. En somme, à ce point de vue, la forêt

n'aide plus guère de son bois mort, de ses fruits, de ses champignons, de ses herbes, que quelques indigents inaptes au travail par infirmité ou mauvaise volonté. L'État s'est affranchi peu à peu des servitudes qui pesaient sur son domaine; il a fait passer son intérêt avant celui des riverains, et confisqué un à un leurs droits.

La forêt n'en joue pas moins un rôle fort utile aux habitants de Bourron. Elle leur fournit à bon marché les bois d'œuvre et de chauffage. En second lieu, les coupes en exploitation leur offrent un bon travail d'hiver. L'administration les emploie parfois dans ses plantations. Enfin ces fameuses roches de grès, dont les amoncellements donnent à la forêt un caractère si pittoresque, fournissent un pavé très employé dans les villes de la région, depuis la fin du quatorzième siècle jusque vers 1850. Depuis lors, on préfère au grès des roches plus dures, aussi l'exploitation a bien diminué, et ne joue plus aujourd'hui qu'un rôle fort secondaire; elle fournit cependant encore aux paysans d'alentour une ressource qui n'est pas sans prix.

L'administration s'est montrée tout aussi restrictive pour les carriers que pour les usagers, surtout pendant la durée du premier Empire et de la Restauration. Depuis la baisse de l'exportation des pavés, on fait moins de difficultés; le droit d'exploiter est concédé directement aux ouvriers qui en font la demande, moyennant une taxe minime.

VII.

J'annonçais tout à l'heure un changement récent des conditions du travail dans la région. Cette évolution s'est produite entre 1850 et 1860, à la suite d'un événement de haute importance : l'apparition des chemins de fer. Dès 1847, Fontainebleau est relié à Paris, qui bientôt vient demander des vivres aux campagnes voisines. Dès lors le travail changea entièrement de caractère. Au lieu de vivre étroitement de sa récolte, chacun songea à produire pour la vente. L'outillage fut modifié; la charrue, le cheval et la charrette firent leur apparition, et l'on cultiva le blé, l'avoine,

les fourrages artificiels, les pois et les haricots, les pommes de terre, en vue du marché. De nombreux chemins d'exploitation furent tracés, aux frais de la commune, pour permettre le nouveau mode d'exploitation. Grâce aux profits réalisés, le pays se transforma. La plupart des chaumières basses, au plancher de terre battue, firent place à de bonnes maisons de pierre, avec toit de tuiles, larges fenêtres, carrelage de briques et dépendances. Aujourd'hui, tous les villages de la région présentent le même aspect de gaieté et d'aisance, bien que les profits ne soient plus les mêmes. Ce que le chemin de fer avait donné, il l'a en effet repris, au moins en partie, par suite de la concurrence qu'il a suscitée par son extension même.

D'autres causes encore ont contribué à répandre l'aisance. Le chemin de fer a donné une importance réelle à certaines cultures : celle des pépinières d'arbres forestiers, par exemple, qui a presque enrichi certaines familles. Il a encore rendu très accessible aux citadins en vacances et aux artistes ce pays très pittoresque et très sain ; ils y viennent en nombre chaque été, surtout depuis une quinzaine d'années, louant ou achetant à bon prix maisons ou terrains pour bâtir, ainsi que les denrées de consommation, lait, beurre, légumes, fruits. Les artisans, rares autrefois, se sont multipliés, et certains font d'assez bonnes affaires.

En résumé, en ne tenant compte que de ces signes extérieurs d'un notable accroissement de richesse, un économiste orthodoxe se frotterait les mains avec une satisfaction sans mélange, et noterait comme assuré un progrès considérable accompli par cette population. C'est là, en effet, ce qu'on voit, mais il y a aussi ce qu'on ne voit pas quand on manque de méthode et quand on néglige les faits dont on ne comprend pas l'importance. Or, ces faits vont justement nous montrer les ombres du tableau et nous faire apprécier la portée et la valeur réelle du progrès apparent.

VIII.

Il est hors de doute que les conditions matérielles de la vie se sont améliorées à Bourron depuis trente ans. On se loge et on

s'habille mieux; la nourriture est plus substantielle. Mais après? La race est-elle plus stable et plus forte, le travail plus perfectionné, la moralité plus grande, l'avenir plus certain? C'est ce qui nous reste à examiner.

Quant à la vigueur et à la stabilité de la race, le progrès est nul. Les familles nombreuses se dispersent périodiquement, et leurs membres tombent dans la situation inférieure du bordier. Tel d'entre eux, mieux doué que les autres, se relève; la stérilité systématique soutient quelque temps sa descendance, et l'on voit alors dans une même famille une branche de paysans aisés, qui s'éloigne avec orgueil de ses proches, simples bordiers ou manœuvriers. Cette exception d'ailleurs ne se prolonge guère; le rameau volontairement étiolé ne tarde pas à périr; deux ou trois générations (une seule souvent) suffisent pour l'épuiser.

Quant aux familles de bordiers, elles sont plus prolifiques, nous l'avons constaté. Mais que faire, quand les bras sont nombreux, en un pays où chacun, à peu d'exceptions près, suffit à son entreprise de travail? Il faut donc s'éloigner, et en effet bon nombre de jeunes gens ne rentrent plus au pays après leur service militaire. Où vont-ils? Dégoûtés de la culture par la rude et ingrate vie du manouvrier ou du bordier, absolument dénués des ressources nécessaires pour former un établissement, ils restent dans les villes, se font domestiques, employés de chemins de fer, journaliers urbains, etc. En somme, ils sont presque tous perdus pour la vie rurale, et la plupart vont grossir ce prolétariat des villes, où grondent tant de passions aigries par de sombres misères. Voilà les faits, et je pourrais citer à l'appui vingt exemples.

Il résulte de ceci que, depuis quarante ans, le chiffre de la population est resté presque stationnaire, ce qui n'est pas certes une preuve de progrès. En 1856, Bourron comptait 1.185 habitants, 1.201 en 1872, 1.283 en 1886, soit un gain de moins de 100 âmes en 30 années, *trois par an* à peu près pour 1.200, 2 1/2 pour mille. Et encore nous devons noter diverses immigrations provenant de causes accidentelles : travaux de chemins de fer, de forêt, de routes. Autre preuve : de 1853 à 1863, la commune a

fourni 92 conscrits, 95 de 1863 à 1873, 93 de 1873 à 1883; ce faible écart est encore un témoignage du défaut d'expansion de la race.

Il n'y a donc, chez la population de ce village, ni stabilité de la famille, qui est toujours exposée à la crise du partage, au grand détriment de sa prospérité, ni force réelle d'expansion. Les quelques individus qui s'éloignent chaque année sont presque tous dénués de ressources, et obligés d'aller grossir la portion la plus misérable des agglomérations urbaines. Est-ce là, je le demande, un signe de véritable progrès?

Cette instabilité de la famille a encore une conséquence singulière pour ceux qui n'en voient pas les causes, mais logique en soi. Quand les parents sentent leurs forces les abandonner par l'effet de l'âge, ils pensent à régler la situation de manière à s'assurer du pain et un abri pour le reste de leurs jours. On ne peut guère songer à maintenir la famille unie sous la direction de l'un des fils; pourquoi les autres enfants consentiraient-ils à l'obéissance, puisque nulle tradition ne les y pousse, et puisque tous se savent égaux en droits? Non, mieux vaut liquider de suite; chacun prend sa part, va de son côté, et s'en tire comme il peut, à la seule condition de contribuer à l'entretien des parents. Mais sous quelle forme apportera-t-on cette contribution? En argent, cela semblerait dur, car, il n'est guère abondant chez ces ménages de bordiers, ou même chez ceux de paysans. On préfère fournir en nature, et, pour simplifier, chaque jeune ménage prendra les vieux à sa charge à tour de rôle. Un mois chez l'un, un mois chez l'autre, telle est la vie nomade faite à ces pauvres gens, qui se sentent à charge la plupart du temps, et désirent, d'accord avec leurs enfants, une fin qui se fait attendre. Voilà bien le signe visible et la triste conséquence de la ruine du foyer, de la destruction du domaine formé au prix de tant de peines et de soins. Après une longue vie de labeurs indicibles, de soucis poignants, de dures privations, le paysan n'a pour perspective qu'une vieillesse errante, sans indépendance, sans dignité, sans aisance, livrée aux railleries de l'enfance, accoutumée à considérer les vieillards comme une gêne et un far-

deau. J'imagine que le maintien de cette coutume n'est pas davantage un signe de progrès véritable, et pourtant le développement notable de l'aisance matérielle n'a pu la déraciner.

IX.

En ce qui concerne le travail, il est indéniable qu'un certain progrès s'est réalisé dans les méthodes. Ce progrès est dû pour une grande part à l'action des besoins nouveaux nés de l'activité des transports par voie ferrée. Il est résulté aussi de l'exemple des régions voisines, surtout du Gâtinais orléanais, où domine la grande culture. Cet enseignement de la petite culture par la grande est en effet le meilleur adjuvant du progrès; j'en trouve ici une preuve curieuse. Dans une commune voisine de Bourron, un grand propriétaire intelligent et éclairé cultive son domaine en observant les meilleures méthodes; quelques cultivateurs de Bourron l'ont vu par hasard travailler, ils se sont informés tant bien que mal de ses procédés, ils ont imité ceux qui étaient le plus à leur portée, et ont réalisé de la sorte un vrai progrès, notamment par l'emploi des engrais chimiques. Mais c'est là un fait accidentel, incomplet, qui suffit pour montrer la haute utilité du patronage direct, mais ne le remplace point. Il est certain que si les gens de Bourron avaient eu constamment sous les yeux, chez eux, de tels exemples, complétés par les conseils et l'appui d'un voisin estimé, connu, bienveillant, le progrès réalisé eût été beaucoup plus grand et plus général.

D'ailleurs, ce progrès partiel des méthodes ne suffit pas pour balancer les côtés médiocres de la situation sociale. L'émiettement du sol par les partages fréquents amène toujours la dispersion et l'étroitesse des parcelles; la très petite propriété, qui résulte encore du partage, est impuissante à améliorer la terre, faute de ressources; la stérilité voulue réduit les familles, par suite la somme du travail, et comme on ne peut ou ne veut pas prendre des domestiques, qui coûtent fort cher, nos malheureux paysans s'épuisent sans réussir à façonner la terre au mieux.

Par suite, le résultat général est médiocre et paie médiocrement les efforts soutenus de ces pauvres gens.

Ainsi, là même où le progrès a pu se glisser, il est presque paralysé par les vices de l'organisation sociale. N'est-il pas vrai qu'une haute leçon ressort de cet humble exemple? Il nous montre bien comment tout se tient dans la vie des peuples, comment tous les organes de la vie sociale sont dans un état d'étroite dépendance, comment un rouage imparfait peut gêner le fonctionnement de la machine entière.

Cela est si vrai, que nous voyons l'influence de tout ce qui précède s'exercer sur les rapports publics des habitants entre eux. Dépourvus de patronage, ou à peu près, ils devraient trouver au moins dans la famille le soutien matériel et moral sans lequel l'homme souffre davantage des peines et des difficultés de la vie, et profite moins de ses joies et de ses bienfaits. Mais la famille ne suffit pas à cette tâche! Ces pauvres gens ont alors essayé de l'association; c'est ainsi qu'ils ont organisé une association rudimentaire d'assurances contre les accidents du bétail. Mais ce n'est là qu'un procédé artificiel, qui ne vaut lui-même qu'en proportion de la valeur du milieu ambiant. Aussi cette association est-elle sans cesse menacée dans son existence par l'insouciance, la mauvaise volonté, les jalousies particulières, l'inaptitude habituelle, chez des hommes qui n'ont point été accoutumés, par la discipline du foyer, à agir avec ordre dans un but commun.

Il résulte encore de tout ceci que l'action des pouvoirs publics sur la population est développée au maximum. Ces contrées ont été placées les premières sous le joug de la centralisation administrative, aussi sont-elles restées d'une docilité exemplaire. Qu'observons-nous aujourd'hui dans la commune? Le conseil municipal est composé de douze membres dont dix cultivateurs, parmi lesquels sont choisis le maire et les adjoints; en outre, nous y voyons un artiste fixé et marié dans le pays, et le propriétaire du château, lequel se garde bien d'agir le moins du monde, afin de ne point éveiller des méfiances invétérées. Et puis, il est absent presque toute l'année. Ces petits paysans sont donc entièrement livrés à eux-mêmes, et comme ils n'ont jamais

eu, de temps immémorial, l'occasion d'apprendre à être libres, il en résulte qu'ils sont entièrement dans la main de l'administration. On peut dire que le sous-préfet mène toutes les communes placées dans ces conditions au doigt et à l'œil; et voilà justement pourquoi le gouvernement ne peut guère se priver des services de ces messieurs : il en a besoin pour surveiller de près les conseils municipaux.

Quant aux habitants, ils sont en général très indifférents en ce qui concerne les affaires communes. A l'époque des élections, on cabale un peu, sous l'impulsion de quelques menues ambitions et de quelques rancunes ou amitiés personnelles, mais, après le vote, on ne s'occupe plus de rien ou à peu près. On sait, d'une part, que l'action de l'électeur sur le Conseil est nulle durant les quatre ans d'exercice; on sent, de l'autre, que les pouvoirs de cette petite assemblée sont très minimes vis-à-vis de ceux des agents de l'État, et l'on se désintéresse largement de ses faits et gestes.

X.

Pour qu'une population soit véritablement en voie de progrès, il faut que sa condition morale s'améliore en même temps que sa condition matérielle. Sinon, le développement des vices et des passions ne tarde guère à paralyser le progrès matériel lui-même.

Or, il est très certain qu'à ce point de vue il y a plutôt perte que gain, je le constate à regret. D'abord, si les bons exemples de la classe supérieure font défaut à Bourron, les mauvais n'y manquent point. Sans revenir sur la vie scandaleuse de certain marquis dont le pays garde encore, après quarante ans, un fort triste souvenir, on peut dire que la majorité des étrangers qui fréquentent le village aident à le gâter. La colonie d'artistes et de Parisiens en vacances qui vient chaque été s'y établir contribue sans doute à l'enrichir, mais elle lui apporte, avec son argent, soit des idées de luxe, de coquetterie, d'oisiveté, de plaisir, soit même de déplorables exemples d'immoralité flagrante. L'argent gagné par

le travail suffit à peine, bien souvent, à ces nouveaux et impérieux besoins ; je demande où est, après cela, le profit? Quant aux cœurs amollis par le spectacle de la corruption, gonflés par l'envie, préparés pour la débauche, vers laquelle la première occasion les poussera, c'est là un mal pour lequel il n'est point de compensation !

En résumé, on observe en général dans le pays plus de légèreté dans la conduite, plus de goût pour les plaisirs et la toilette, moins de pureté dans les mœurs, moins d'ardeur au travail qu'autrefois. Est-ce à dire que je suis un témoin chagrin, un vieillard amoureux du passé, mécontent du présent parce qu'il ne peut plus guère en jouir? Non certes; je n'ai ni l'âge ni le goût de la critique faite par système. J'observe, et voilà tout. Dix, vingt exemples et plus se présentent à mon esprit à l'appui de ce que j'écris. C'est la vérité nue, telle que la science doit la présenter.

Il est, au reste, un signe, juste ici comme partout, de la baisse de la moralité générale : c'est la diminution parallèle de l'esprit religieux. Il y a là un point délicat, mais intéressant, à traiter.

Il est bien certain que la religion n'a jamais eu sur ces petits paysans, absorbés par un labeur excessif et par la soif inextinguible de la terre, une action très profonde. Toutes leurs facultés imaginatives étant absorbées par une lutte incessante avec un champ étroit et assez peu généreux, qu'ils veulent agrandir à tout prix, ils n'éprouvent guère le besoin d'offrir à leur esprit une occupation autre, des aspirations plus immatérielles, un aliment plus poétique. Cette tendance, aisée à constater dans le présent, est dénoncée dans le passé par l'étroitesse, la pauvre architecture, l'état de vétusté et la glaciale nudité des édifices religieux, qui contrastent singulièrement avec les églises des pays de l'Ouest, par exemple, où la constitution sociale est bien différente, et où la piété se montre en même temps plus générale et plus fortement enracinée. C'est là un fait certain qui montre bien l'action principale de l'état social sur les habitudes religieuses. Tout s'en ressent. Non seulement les fidèles sont moins nombreux et moins fervents, mais encore le clergé se recrute plus difficilement, et se

montre en général moins réservé dans sa manière de vivre, moins zélé dans son ministère, plus indifférent sur le résultat. C'est qu'il sent devant lui un obstacle dont il ne connaît pas la nature, mais contre lequel les efforts les plus ardents ne peuvent que bien peu de chose. De là un découragement dont la manière d'être se ressent visiblement.

Mais si cette cause produit à elle seule la tiédeur religieuse de ces pays, il en est d'autres qui tendent à transformer cette tiédeur en irréligion. Les secousses sociales qui se sont succédé depuis 1789, la propagation des idées dissolvantes vulgarisées par les écrivains corrompus du dix-huitième siècle, enfin les exemples mauvais dont je parlais tout à l'heure, tous ces faits ont contribué à ébranler des croyances assez faiblement enracinées dans un terrain peu propice, encombré déjà par des préoccupations étouffantes. Aussi la religion a perdu beaucoup de terrain depuis cent ans. Avant 1789, on comptait à Pâques un peu plus de 300 communiants sur environ 800 âmes (et c'était là pour l'époque une assez faible proportion). Un demi-siècle plus tard, avec une population plus nombreuse, le chiffre des communiants tombait à 50 ou 55, année moyenne. En 1853, une *mission* le releva à 134; une autre, faite en 1863 en obtint 142, et une troisième, en 1867, n'alla qu'à 118 (1). Aujourd'hui, le nombre annuel est fort peu élevé, une trentaine au plus.

Il est à remarquer que cette décroissance de l'esprit religieux a coïncidé avec un développement appréciable de l'instruction élémentaire. Aujourd'hui, chacun sait lire et écrire convenablement, et les jeunes gens briguent presque tous le certificat d'études primaires. Depuis une dizaine d'années au moins, les écoliers ont entre les mains toute une petite bibliothèque d'ouvrages élémentaires sur l'histoire, la géographie, les sciences, voire même la morale. Si nous nous en tenions aux prédictions des philosophes de l'école radicale, nous penserions *a priori* que ce village est en voie de développement rapide, et que bientôt il ne

(1) Toutes ces indications sont tirées du registre paroissial tenu avec soin jusqu'en 1872 par un prêtre distingué, M. Pougeois, alors curé de Bourron. Ce registre n'a pas été continué, chose regrettable.

renfermera plus qu'un petit peuple de sages, vivant au sein d'une modeste abondance et dans une heureuse paix! Combien, hélas! nous sommes loin de cet âge d'or! Quelques heures d'observation ont suffi pour nous montrer la fausseté des apparences et l'insignifiance des progrès réalisés, ou plutôt les graves symptômes de déchéance qui se manifestent sourdement au sein de ce petit groupe d'hommes. Au fond, ils ne sont pas sensiblement plus heureux qu'autrefois, car il leur faut acheter un peu plus de bien-être par un travail plus intense, aggravé par plus de soucis; encore devons-nous ajouter que, mis en contact plus fréquent avec des urbains en villégiature, ils ont contracté des habitudes onéreuses inconnues autrefois, et qui grèvent d'autant le budget de chaque famille, compensant et parfois dépassant les profits dus aux débouchés nouveaux. En vérité, le bénéfice est mince, si toutefois il y a bénéfice.

XI.

Voilà ce qu'on peut dire du présent. Que faut-il augurer de l'avenir, d'après cela? Sans vouloir passer pour prophète, je me crois autorisé à penser que les causes dissolvantes, signalées au cours de cette étude, continueront à agir, s'aggraveront même avec le temps, et accentueront de plus en plus la désorganisation déjà sensible du milieu. L'instabilité de la famille fait que nulle barrière sérieuse ne peut s'opposer à l'invasion du mal : elle a pour premier résultat une éducation des enfants si défectueuse, si faible, si peu apte à dresser une race forte et résistante, que l'on se demande comment le mal ne s'étend pas plus vite encore. Elle amène ensuite dans le travail une complication, et dans la condition des individus une incertitude bien capables d'empêcher tout progrès véritable. Dans ces conditions, quand les bons éléments sont paralysés, quand les mauvais ont au contraire le champ libre, on ne peut guère compter sur un développement progressif; il est, je pense, plus sage de prévoir

une déchéance redoutable au double point de vue social et moral.

La prospérité matérielle elle-même est, dans ce groupe de population, quelque chose de singulièrement fragile et variable. Autrefois, quand chacun vivait principalement des produits en nature de son travail, vendant peu de chose, n'achetant presque rien, la vie était sans doute un peu moins large, un peu moins variée et moins agréable qu'aujourd'hui; en revanche, on était couvert par une sécurité plus grande : les crises économiques passaient, sans les toucher beaucoup, par-dessus la tête de ces braves gens ; ne demandant que peu au commerce, ne lui livrant presque rien, ils ne participaient point aux hasards de la spéculation.

Aujourd'hui, au contraire, une bonne partie de leur revenu dépend de leurs opérations commerciales. Ils achètent beaucoup plus d'articles, et plus souvent qu'autrefois. La baisse de leurs produits, la hausse de leurs consommations, constituent autant de pertes qui les affectent sérieusement et peuvent compromettre leur avenir dans une certaine mesure. Sans doute, le travail agricole a toujours (sauf de rares exceptions) ceci de précieux, qu'il permet à l'ouvrier, en cas de crise, de se replier pour ainsi dire sur lui-même, d'abandonner le marché extérieur, et de laisser passer les orages économiques sans y périr. Mais néanmoins on souffre toujours beaucoup, quand il faut rompre plus ou moins complètement avec des habitudes prises, refouler des besoins devenus impérieux, renoncer à des ressources considérées comme habituelles, en un mot resserrer sa vie dans des conditions autrefois communes, aujourd'hui exceptionnelles et pénibles.

Encore une fois, est-ce là le véritable progrès?

Évidemment non. Il y a eu dans ce coin de terre, un mouvement économique accentué, remarquable, causé par la rapide transformation des moyens de transport; mais l'état social n'a pas subi, de son côté, une évolution parallèle, propre à contrebalancer les effets de la première, à lui servir de base, de point d'appui. Et il en est résulté que ce développement partiel, mal

équilibré, a produit, somme toute, plus de mal que de bien, et promet pour l'avenir un accroissement beaucoup plus rapide du mal que du bien.

Voilà ce que j'ai pu observer dans mon village, à l'aide de la science sociale, et je crois que le temps consacré à cette étude n'a point été du temps perdu. Je vous en laisse juge, mon cher Directeur, et je reste votre bien dévoué,

Léon Poinsard.

L'ÉGYPTE ANCIENNE

IV.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ ÉGYPTIENNE SOUS LES DYNASTIES DE L'ANCIEN EMPIRE (1).

Nous avons montré précédemment, à la base de la société égyptienne, une organisation spéciale du travail et du patronage, un contrat de culture, qui est le *colonage partiaire* (2).

Nous avons indiqué comment ce régime, imposé par les conditions de transformation du lieu et par la formation originaire de la race, se complique de la nécessité d'un patron unique, qui soit maître du fleuve et auquel est dévolue par là même une tâche immense.

Quels procédés ont opéré, dans toute la vallée du Nil, le développement de la société ainsi formée? Comment les premiers colons établis par Ménès sont-ils parvenus à étendre la culture

(1) Sources : Diodore de Sicile, *Histoire universelle*, traduction de l'abbé Terrasson. — Hérodote, *Histoires*. — Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient;* Paris, Hachette, 1878; — *Un Manuel de hiérarchie égyptienne*, et *La culture et les Bestiaux;* Imprimerie nationale, 1888; — *Du Genre Épistolaire;* Paris, Wieweg, 1872. — F. Robiou, *Mémoire sur l'économie politique, etc.;* Imprimerie nationale. 1876. — F. Lenormant, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient :* Paris, Lévy, 1881-83. — Letronne, *Égypte ancienne;* Paris, Leroux, 1881. — Ebers, *Alexandrie et le Caire;* et *Du Caire à Philæ*, traduction Maspero; Paris, Firmin-Didot, 1880-1881. — Ph. Virey, *Le tombeau de Rekhmara;* Paris, Leroux, 1889. — E. Ledrain, *Un grand seigneur féodal;* Paris, Maisonneuve, 1876. — Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. XII; Hachette, — Barbier, *Missions du colonel Flatters;* Paris, Société bibliographique, 1884.

(2) Voir les articles précédents dans *La Science sociale*, t. IX, p. 212, 549; et t. X, p. 160.

perfectionnée à toutes les terres cultivables qui bordent le fleuve, sans que les rouages nombreux de l'administration enchevêtrée des Pharaons, aient succombé sous le poids d'un patronage et d'une direction aussi étendus? Tel est le problème que nous chercherons à élucider aujourd'hui.

Historiquement, il est, en effet, certain que pendant la période désignée sous le nom d'Ancien Empire (1), les institutions propres au gouvernement des Pharaons se sont répandues, avec la culture, dans toute la vallée d'Égypte; non seulement elles s'y sont répandues, mais elles s'y sont développées suivant le génie de leur forme particulière.

En analysant *les procédés d'expansion* de la société égyptienne, nous ne nous écartons guère de la suite chronologique des faits ; nous verrons, en effet, les différents rouages de cette société successivement apparaître et fonctionner à mesure que se manifestèrent les besoins auxquels ils devaient répondre.

I.

L'EXPANSION DE LA RACE ÉGYPTIENNE DANS TOUTE LA VALLÉE DU NIL; SES CAUSES ET SES MOYENS.

Lorsqu'un territoire, soumis jusque-là à un mode d'exploitation primitif, est mis en valeur par une culture plus perfectionnée, sa population tend à s'accroître rapidement ; en même temps que l'immigration afflue sur ces terrains nouvellement productifs, la fécondité de la race y prend son libre essor : le nombre des habitants augmente avec les ressources de la vie.

Au milieu des populations différentes qui l'entourent, un lieu de culture, de culture perfectionnée, tel que le fut l'établissement de Memphis, crée *par un travail nouveau* une *race nouvelle*. Cette race se distingue par deux traits remarquables : 1° elle est formée aux travaux pénibles, à l'encontre des races pastorales

(1) L'Ancien Empire, d'après la classification généralement admise, s'étend jusqu'à l'avènement de la XIe dynastie.

des Déserts ; 2° elle est groupée, sur un territoire restreint, en nombre relativement très supérieur soit aux populations vivant du pâturage, soit à celles qui occupent en sédentaires les rares stations échelonnées le long de la ligne commerciale des caravanes, les Oasis.

Une société ainsi constituée a non seulement le besoin et le moyen de s'étendre sur les terrains cultivables situés à sa portée, mais ces lieux favorables à son expansion ne peuvent même pas lui être disputés par les races voisines, qui sont beaucoup moins denses, ou qui, par leur constitution même, restent éloignées des travaux de la terre.

A l'époque où Diodore le visita, le peuple égyptien était encore, « en même temps le plus nombreux et le plus capable de grands travaux qui fût au monde (1) ».

Mais, en Égypte, nous l'avons vu, les conditions nécessaires à la culture avancée ne sont pas fournies directement et gratuitement par la nature du sol et du climat : il y faut le concours d'un patron puissant et éclairé, qui soit pourvu de capitaux accumulés et qui, par d'immenses travaux préalables, assure à la terre la fécondité au moyen des inondations régularisées du Nil, et de l'irrigation estivale suppléant au défaut total des pluies.

De plus, pour la bonne administration des eaux fertilisantes, il est nécessaire que le régime du fleuve reste soumis à une seule et même autorité : qu'il y ait un patron *unique*.

Voici donc, plus strictement posés, les termes de notre problème : d'une part, la population de cultivateurs s'accroît, elle est en mesure de s'étendre et demande des terres nouvelles; d'autre part, pour acquérir ces nouvelles terres, il est nécessaire de trouver des ressources persistantes, accumulées entre les mains d'un patron unique.

Les premiers capitaux groupés, auxquels fut due la création des cultures à Memphis, provenaient du commerce, seul mode d'accumuler des richesses qui fût alors possible dans la vallée du Nil. Ce commerce était basé sur le transit de marchandises

(1) Diodore, livre I, sect. II, §, 29.

venant de contrées fort éloignées les unes des autres, et traversant une région périlleuse, stérile, par là même inhabitée. Avec l'introduction de la culture avancée dans la région dont il s'agit, les conditions de l'enrichissement sont naturellement changées : cette culture est intense et à grand rendement ; c'est *sur place*, dès lors, que se crée la richesse. Le commerce des choses précieuses peut subsister, mais il est dépossédé du premier rang par le commerce des *produits utiles;* c'est, en dernière analyse, *sur la récolte*, soit amassée directement soit livrée au commerce, que se fondera la richesse.

Le produit principal de la culture égyptienne est le blé : *blé du Nord*, froment et orge, ou *blé du Midi*, dourrah, dont on compte dans la vallée du Nil une quinzaine de variétés.

Comme les céréales en général, les grains que nous venons de mentionner jouissent au plus haut degré, entre tous les produits alimentaires, de plusieurs qualités qui leur assignent un rôle à part dans l'économie sociale. Les blés du Nord et du Midi, « indépendamment de la faculté de condenser les éléments principaux de la nourriture de l'homme, réalisent deux conditions qui expliquent comment ils se prêtent aux besoins d'une immense transformation sociale (1) ; » 1° ils sont plus susceptibles d'être amassés en quantités indéfinies, et de se conserver sans altération notable pendant un temps très long, grâce à quelques faciles précautions; 2° ils peuvent être divisés, par le poids et par la mesure, en quantités aussi grandes ou aussi petites qu'on voudra; ils sont d'un transport facile, et dans les pays comme l'Égypte, où les cultures, enclavées dans les régions de steppes pauvres, sont forcément restreintes quant à l'étendue, la valeur des grains comme objet d'échange est toujours considérable par rapport au volume.

Facile à accumuler d'abord, puis à échanger avantageusement, le blé d'Égypte était donc, dans l'antiquité, comme il l'est

(1) E. Demolins : La Culture en famille patriarcale (voir *La Science sociale*, t. III, p. 39 et suiv.).

encore aujourd'hui, un inappréciable instrument de richesse (1).

Qui profitera de cette faculté d'enrichissement?

Lorsque le cultivateur direct, celui qui par ses mains sème et récolte, est propriétaire de sa terre ou tenancier à rente, les grains recueillis lui appartiennent en totalité ; s'il est prévoyant et avisé, l'excédent de ses récoltes sur sa consommation annuelle peut se capitaliser entre ses mains; l'homme laborieux, économe et capable, se créera ainsi des ressources personnelles et indépendantes, à l'aide desquelles son exploitation pourra se continuer et s'étendre.

Telle n'est pas la condition du cultivateur égyptien : ainsi que nous l'avons établi précédemment (2), il est soumis, par la force des choses, au régime du *colonage partiaire :* une part seulement des grains qu'il récolte lui appartient, lui est abandonnée comme salaire. Cette part, nonobstant la proverbiale fécondité de la vallée d'Égypte, est, en moyenne, mesurée parcimonieusement à la quantité de céréales nécessaire pour faire vivre le paysan et sa famille. Car les charges auxquelles le patron unique, le Pharaon, doit subvenir, sont immenses, et *absolument indispensables au bon résultat des cultures* dont tout le monde vit. En outre, l'incapacité originaire de l'ouvrier, maintenue et perpétuée par les longs travaux à la corvée, rend nécessaire la centralisation des excédents de récolte par le même Pharaon, pour parer aux insuffisances des années pauvres. C'est donc entre les mains du grand patron, entre les mains du roi, que s'accumulera la richesse, fruit de l'heureuse spéculation agricole de Ménès. Telle est la conséquence du régime de colonage partiaire imposé à l'Égypte par la constitution primitive de la race et *par les conditions de transformation du lieu.*

Les historiens constatent que, dès les temps les plus reculés, l'Égypte apparaît divisée en districts que les Grecs ont appelés *nomes* (3) (en égyptien, *nouït*), et dont les limites demeurèrent fixes pendant une durée indéfinie, malgré les bouleversements,

(1) E. Demolins, *loc. cit.*

(2) Voir dans *La Science sociale* l'article précédent, t. X, p. 173 et suiv.

(3) Voir Maspero, *Histoire ancienne*, p. 14, 15.

les déplacements du siège du pouvoir central, l'amalgame des nationalités diverses, fruits des événements qui se sont passés sur les bords du fleuve. Évidemment, cette division de l'Égypte en *nomes*, dont la première apparition n'est pas signalée par l'histoire, se lie au fait même de l'installation de la race agricole sur le théâtre de ses travaux. La plupart des historiens expliquent l'origine de cette division par l'établissement, antérieur à la monarchie pharaonique, de diverses tribus qui formaient autant d'États indépendants échelonnés sur les rives du Nil (1). Mais d'abord, cette origine ne rend nullement compte de la permanence des nomes, de la stabilité indéfinie de leurs limites; en second lieu, elle est incompatible avec la condition que nous avons établie comme nécessaire à la transformation de la vallée du Nil en un atelier de culture perfectionnée. Je me vois donc forcé, pour expliquer raisonnablement le peuplement de la vallée par la race agricole égyptienne, de recourir à une autre hypothèse, qui satisfasse à ces conditions, et qui rende compte en même temps de la stabilité des nomes.

Les conditions de transformation que nous avons étudiées à Memphis demeurent les mêmes tout le long du cours du Nil : pour mettre en valeur les terres alluviales qui bordent le fleuve, il faut partout procéder préalablement aux mêmes travaux d'endiguement des eaux de crue et de canalisation estivale; partout il faut à la tête de l'entreprise le patron savant et habile, nanti de capitaux accumulés d'avance, *et maître de disposer des eaux* (1). Or le colonage partiaire sous les mains du roi donnait précisément ce résultat. Pharaon s'enrichissait de l'abondance du blé d'Égypte : et lorsque l'accroissement de la population sur ses terres inondables et arrosées pouvait fournir un nouvel essaim de colons « nombreux et propres aux grands travaux », le roi avait dans ses trésors les moyens d'entreprendre plus loin sur le cours du fleuve une nouvelle dérivation. De plus, Pharaon s'enrichissait *seul*, au moins dans des proportions sérieuses; personne en dehors de lui ne pouvant amasser les ressources

(1) Maspero, *Histoire ancienne*.
(2) *Ibid.*, p. 161, 162.

indispensables à l'utilisation des eaux, il restait maître du Nil. Et c'est bien de ces phénomènes spéciaux du lieu et du travail, joints à la constitution antérieure de la race, qu'on va voir ressortir toute l'économie des procédés qui ont développé la civilisation égyptienne.

Lorsqu'il s'agit d'agrandir l'espace fertile, d'étendre à de nouvelles campagnes les bienfaits du Nil, les corvéables sont rassemblés par leurs surveillants habituels, et embarqués avec leurs familles sur les grands bateaux que surmonte la voile de « byblus ». C'est le souffle de l'étésien qui gonflera la voile et poussera le navire, car on remonte le fleuve dans la direction du sud. Les vastes territoires du Delta n'appellent point encore la colonisation; ils restent consacrés, dans leur partie la plus humide, à la production du « byblus » ou papyrus; sur les portions plus relevées, de grands troupeaux pâturent le trèfle, qui y croît naturellement. La largeur excessive du Delta, par rapport aux eaux disponibles, la division du fleuve en un grand nombre de bras, le défaut de pente de ces ramifications et l'élévation de leurs berges au-dessus des eaux d'été, ont détourné de cette contrée les efforts des premières dynasties pharaoniques. Sous l'Ancien Empire, c'est d'abord entre Memphis et Abydos, puis d'Abydos à Thèbes et au défilé de la Chaîne, que la culture tend progressivement à s'avancer (1).

On aborde en un point où des atterrissements plus marqués ont renflé la berge, préparant ainsi l'assiette de la ville future, assiette naturelle encore exhaussée par la suite pour mieux mettre les habitations à l'abri des crues; on commence à creuser les canaux *Nili;* on barre la vallée par des digues, à des niveaux différents, savamment combinés par les employés de Pharaon. Un sacrifice est offert dans une panégyrie solennelle, afin de rendre favorables aux travaux et aux récoltes les divinités spéciales à cette portion du fleuve et au canton choisi.

C'est ainsi que furent primitivement établis, à la suite les uns des autres, tous les *nomes* ou districts de l'Égypte. Les

(1) Maspero, *Hist. ancienne*, p. 97, etc. (La terre de Gessen, au bord du Delta, était encore vacante au temps des rois Pasteurs.)

limites de ces nomes se trouvaient exactement et invariablement fixées, au travers de la vallée, par la rencontre avec la surface du sol des plans de niveau que déterminait l'eau d'inondation retenue en amont des digues, le principal canal d'irrigation estivale étant conçu de manière à ce que l'effet de l'arrosement se fît sentir sur la même aire. Le tracé du canal qui existait dans la partie la plus haute d'un nome déjà créé guidait la construction de la digue du nome suivant.

La population établie à l'intérieur de ces limites devait réellement son pain quotidien à l'existence et à l'entretien de ces ouvrages, digues et canaux, auxquelles ses corvées étaient justement affectées. Elle se trouvait ainsi former un groupe distinct, ayant au plus haut degré des intérêts communs, un travail commun ; elle dépendait, par suite, de la même direction, c'est-à-dire *de la même administration.*

Quelque compliquée et centralisée que fût l'administration égyptienne, les divisions administratives du pays reposaient ainsi sur une base qui n'avait rien de fictif ni d'arbitraire ; elles n'étaient point, comme nos départements et nos arrondissements, assises sur une pure volonté de l'État, manifestée par l'attribution à un préfet, à un sous-préfet, à un tribunal, d'un ressort territorial découpé au hasard.

Fondées sur le plan raisonné des travaux primitifs et l'adhérence d'une multitude d'intérêts primordiaux, la division des nomes et leurs frontières respectives ont traversé toutes les périodes de troubles et d'invasions, toutes les dominations étrangères que la vallée du Nil a subies depuis les jours de l'Ancien Empire, durant le cours de sa longue histoire. L'expédition de Bonaparte les retrouva toujours en vigueur (1) : du haut des Pyramides, les « quarante siècles » les contemplaient encore.

Les subdivisions intérieures du nome nous apparaissent aussi comme strictement liées aux intérêts agricoles. Chaque nome comprenait trois parties distinctes : un *Mer,* un *Pehu,* un *Uu* ou *Nout.* Le *mer* était la portion du nome située sur les berges, la

(1) Robiou, p. 15.

plus rapprochée du fleuve par conséquent et la plus élevée, sur laquelle étaient bâtis les villes (1) et villages (2), qui se succédaient les uns aux autres en longues lignes comme les grains d'un chapelet. Les cultures du *Mer* devaient recourir pour leur arrosement d'été aux fosses où étaient retenues à cet effet une partie des eaux de crue à un niveau plus élevé que celui du canal. Le *Pehu*, terrain bas riverain du désert, maintenu à l'état de lagune ou de marais par l'infiltration constante des eaux et le défaut d'écoulement, était exploité par le pâturage, la chasse et l'élevage en grand du gibier d'eau; c'était le territoire des « imrad pasteurs (2) ». L'*Uu* désigne l'ensemble de la plaine cultivée arrosée par le canal : elle était répartie par petits cantons entre les différents villages assis sur la berge. Chaque canton avait son petit canal d'irrigation dérivé du grand (4).

Nous retrouvons ainsi, jusqu'à la dernière et à la plus infime de ses divisions, l'administration égyptienne faisant corps avec les nécessités imposées à la culture : le canal, grand ou petit, dispensateur de la fertilité, retient sous sa dépendance la population à laquelle il assure la récolte, il la soumet entièrement à l'autorité tutélaire qui règle la distribution des eaux et commande pour le bien général les travaux de réfection ou d'entretien. La société entière, de la base au sommet, dans ses groupements partiels et la hiérarchie de ses fonctionnaires, relève du Nil et de ses canaux. L'adaptation est d'autant plus complète, qu'au lieu de mettre l'administration *au service* de la culture, la force des choses donne ici, comme nous l'avons déjà observé, à l'administration qui régit les canaux *la direction* dans tous ses détails *de l'art nourricier* auquel la population doit sa subsistance. Il y a là une cause de complication extrême dans la société.

Chaque nome apparaît dans les monuments de l'époque comme une régie parfaitement conduite et ordonnée, dans laquelle cha-

(1) En grec πόλις, en égyptien, *timit*.

(2) En grec κώμη, en égyptien, *ouhoui*.

(3) Voir Reclus, t. XII, p. 840.

(4) Voir Robiou, p. 10 à 15. Sur les nomes ou ouhoui, voir Maspero, *Histoire ancienne*, p. 19 à 26, et *Hiérarchie*, p. 32 et suiv.

cun trouve son emploi bien défini, et où toutes les opérations sont surveillées et contrôlées. « Au bas de l'échelle figure le chef de maison, le *Maître de cinq mains* (1), mis en possession chaque année du champ qu'il doit cultiver. Au-dessus de ce maître ouvrier se place le *chef de corvée* (2), « le « réïs » des ouvriers royaux, qu'on les emploie aux travaux des champs, au curage des

Fig. 1. — Le scribe accroupi.

canaux, à des constructions ou à quelque œuvre que ce soit. Le « reïs » dirige les ouvriers, maintient la discipline parmi eux, surtout répond de leur présence et les empêche de se sauver du chantier, ce à quoi le fellah devait être aussi enclin autrefois qu'il l'est aujourd'hui (3). » Puis vient le maire du village, ἐπιστάτης τῆς κώμης, chargé de la police du canton, de la surveillance des récoltes et de la livraison de l'impôt (4); il est flanqué

(1) Ebers, *du Caire à Philæ*, p. 94. — Maspero, *Hist. ancienne*, p. 121.
(2) Maspero, *Culture et bestiaux*, p. 78 à 83.
(3) Maspero, *Hiérarchie*, p. 45.
(4) *Ibid.*, p. 44, 45; — *Culture et bestiaux*, p. 79.

d'un scribe contrôleur. Mais on comprend que les cantons dépendant des divers canaux peuvent être lésés si l'on n'ouvre pas en temps utile : les écluses du maître-bief. De là, possibilité de querelles, nécessité d'une administration impartiale et désintéressée dans la question, « d'une autorité vigilante et obéie (1) ». Toute une hiérarchie de scribes préside à la distribution des eaux. Son chef porte le titre de *Scribe du partage de l'inondation, chargé des canaux* (2).

Une autre hiérarchie de scribes, que M. Maspero qualifie de « scribes des contributions directes, est chargée du cadastre et de la distribution des terres; ce sont les *Skaoutonou;* auprès d'eux se placent les *Skaousahazou* ou contrôleurs, qui « mettent en lumière la valeur des terres de l'État », c'est-à-dire tiennent les registres où sont inscrites les redevances (3).

Tout ceci concerne le territoire *Uu* ou terre cultivée.

Le *Pehu* ou marais est administré de même par deux ordres de fonctionnaires : les *Administrateurs des canaux des bas cantons* (4), chargés de l'asséchement des lagunes; et le *Mir Theon*, administrateur des troupeaux. « Aujourd'hui encore, l'administration égyptienne a, pour les animaux qui vivent sur les domaines de l'État, un règlement qui ne doit pas différer beaucoup des règlements pharaoniques, et qui en est peut-être dérivé par une longue tradition. Chaque bête est prise à sa naissance et conduite jusqu'à sa mort à travers une série de registres qui lui forment un véritable état civil : l'employé auquel elle est confiée ne reçoit décharge du dépôt que s'il peut représenter le cadavre ou la peau... (5) ».

Tout cet ensemble complexe aboutissait à la *double maison blanche*, au double grenier royal (6), où étaient versés les produits revenant au trésor du Pharaon. Là s'amoncelaient les récoltes du

(1) Robiou, p. 5, 6, 7.
(2) *Ibid.*, p. 19.
(3) Maspero, *Hiérarchie*, p. 49.
(4) *Ibid.*, p. 49.
(5) Maspero, *Hiérarchie*, p. 40.
(6) Maspero, *Hiérarchie*, p. 29, 37 ; — *Culture et bestiaux*, p. 101. — Ph. Virey, *le Tombeau de Rekhmara*, ch. 111.

nome, sous une stricte surveillance confiée également à un corps de scribes présidé par les plus hauts personnages. L'ouverture des magasins donnait lieu à de nombreuses formalités, à des ordres écrits revêtus de sceaux multiples et que l'on devait présenter à chacun des gardiens des portes. Les « préposés aux doubles greniers » étaient en effet chargés d'une comptabilité-matières, la plus scabreuse de toutes. « Dans l'Égypte ancienne, où la monnaie était inconnue et quelquefois encore dans l'Égypte contemporaine, c'est en blé que les taxes personnelles s'acquittaient le plus

Fig. 2. — Les maires amenés devant les scribes pour le réglement de l'impôt.

aisément, c'est en blé que les fonctionnaires recevaient la plus grande partie de leur traitement (1). »

On comprend aisément que les fonctions publiques, *liées intimement à la régie agricole de tout le pays*, confèrent à leurs titulaires la qualité de parties prenantes au partage en nature des récoltes. Or, en dehors du simple colon et du roi, tous deux également prenant part en nature, nous n'avons vu, jusqu'ici, en Égypte, que des fonctionnaires. Toute la comptabilité, toute la trésorerie du pays se résument donc bien en l'opération *du par-*

(1) Maspero, *Hiérarchie*, p. 55. — Ph. Virey, le *Tombeau de Rekhmara*, p. 50. — Ebers, *Du Caire à Philæ*, p. 194, etc. — Lenormant, *Hist. ancienne*, t. III, p. 38.

tage en nature des récoltes. C'est ce qui explique l'absence prolongée, en Égypte, de la monnaie (1), dont l'introduction paraît d'origine étrangère.

Pour nous rendre compte de la complication extraordinaire qui devait régner dans les opérations et les écritures de la *double maison blanche*, figurons-nous, dans l'un de nos arrondissements, les percepteurs faisant voiturer par les maires et les habitants requis l'impôt en nature, grains et bétail, chez le receveur particulier des finances ; et celui-ci, sous le contrôle du sous-préfet et de ses bureaux, soldant *au boisseau* toutes les dépenses publiques. Quelle quantité de papyrus noircie ! Combien de petits employés mis en mouvement pour surveiller, contrôler, rendre compte !

Si la besogne du trésorier est accablante, quelle ne sera pas la responsabilité du chef suprême du nome ? Le choix et la nomination de tous ces fonctionnaires, les mutations, l'avancement par examens (2), les demandes de congés qui semblaient au scribe égyptien tout comme au moderne l'idéal à atteindre (3), tous ces détails, plus l'*impulsion première* à donner à l'immense machine, et le *maintien du contrôle* à tous les degrés, tout cela devait retomber sur le chef. Ce qui se passait dans chaque nome nouvellement créé était la reproduction exacte de ce qui se produisait dans le nome primitif de Memphis, établi tout d'abord de la même manière par la digue et le canal de Ménès.

Si dès l'origine l'administration du district de Memphis a paru une charge suffisante pour occuper et absorber l'activité des premiers Pharaons, on comprendra que bientôt, par l'effet de la colonisation croissante, il fut impossible au grand et unique patron de l'Égypte de pourvoir par lui-même, à la fois, à la création, à la surveillance et à la direction des nomes nouveaux, et en même temps aux affaires générales d'une nation qui s'accroissait rapidement et prenait la première place dans le monde antique.

Une *décentralisation administrative* s'imposait.

(1) Lenormant, *Hist. ancienne*, vol. III, p. 36-40.
(2) Lenormant, *Histoire ancienne.*
(3) Maspero, *Du genre épistolaire*, p. 22.

II. — LA DIVISION DU PATRONAGE AMENÉE PAR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RACE.

Au milieu de la multitude des colons imprévoyants et peu capables qui s'établissaient ainsi dans la vallée du Nil, quelques institutions surnageaient encore auxquelles demeuraient attachées les qualités nécessaires pour se gouverner et se soutenir elles-mêmes jusqu'à un certain point. Ces institutions étaient nécessairement désignées pour recueillir la part de gestion qui échappait forcément à l'activité du grand patron collectif. Elles sont au nombre de trois : les *Guerriers*, les princes héréditaires ou *Ropaït*, et les *Colléges de Prêtres*.

La décentralisation nécessaire s'accomplit d'une façon normale, par l'attribution à chacune de ces forces sociales de la part d'indépendance et de responsabilité qu'elle pouvait supporter.

« Toute l'Égypte, rapporte Diodore, avait été distribuée en plusieurs provinces que les Grecs ont appelées nomes dans leur langue, et dont chacune était régie par un nomarque ou gouverneur particulier. Mais *par un autre partage,* tout était divisé en trois portions : la première appartenait aux Collèges des Prêtres, etc. ; la seconde part de l'Égypte appartenait aux Rois, etc.; la troisième était pour l'état militaire, et pour tous ceux qui sont sujets aux convocations en temps de guerre (1), etc. ».

Ainsi, la division en nomes s'étendait sur toute la vallée d'Égypte, mais, dans chacun des nômes, une partie des terres était aux mains des Guerriers, une autre aux mains des Prêtres, et le surplus aux mains du Pharaon, qui le régissait directement par ses propres colons et ses propres fonctionnaires.

Il est évident que les terres ainsi remises par le roi à des individus ou à des corporations n'échappaient nullement au patronage général dérivant des grands travaux hydrauliques. De plus, les terres concédées n'étaient affectées *que pour un an*, en réalité,

(1) Diodore, livre II, sect. II, XXIV.

à leurs possesseurs directs : chaque année, en effet, l'inondation (1), en déposant le limon fertilisateur, effaçait toutes les limites des champs; elle ne respectait que celles des *nomes* et des *cantons*, fixées, comme nous l'avons vu, d'une manière incommutable par le tracé des digues et des canaux. Il fallait donc, après chaque inondation, procéder à un nouveau cadastre local, à une nouvelle répartition des terres : chacun recevait alors sa mesure par les soins des scribes royaux, qu'il fût colon, guerrier ou prêtre.

Aussi, au lieu de considérer en Égypte la division des terres cultivables, il est plus exact de ne parler que de la division des récoltes, et de dire : Le blé d'Égypte se divisait en trois parts : *le blé des guerriers*, *le blé du roi* et *le blé des prêtres*.

Si ce partage d'attributions, quant à la récolte, ne diminuait pas la charge du Pharaon en ce qui concerne les travaux généraux du Nil, on y voit cependant bien une simplification considérable en ce qui concerne la comptabilité-matières dont nous avons parlé, les opérations rurales de partage des grains et les distributions. Cet allégement de ses responsabilités et de ses occupations pouvait permettre au chef de l'État de suffire à l'accroissement de travail qui résultait précisément de la multiplication de ses entreprises sur le Nil. L'indépendance relative ainsi concédée aux groupes capables de la supporter était en outre un moyen de paix générale; cette concession fut un acte de sagesse digne de la haute intelligence politique qu'il est impossible de se refuser à reconnaître chez les fondateurs de la première civilisation.

Nous devons examiner tour à tour les éléments capables auxquels Pharaon recourut pour sa décentralisation administrative. Commençons par étudier l'état des *Guerriers*, dont il y a peu de chose à dire pour notre sujet. Trop importante aux débuts de l'Ancien Empire pour que nous puissions la passer sous silence, cette classe a disparu rapidement lorsque la société égyptienne est arrivée à un état réel de complication et de grandeur : elle a été alors remplacée par des armées mercenaires.

(1) Cf. Diodore, liv. II, sect. II, XXIV. — Robiou, p. 67. — Lenormant, *Hist. ancienne*, p. 115. — Letronne, t. II, p. 457, etc. — Reclus, t. X, p. 468.

Le fait même de la prompte disparition des guerriers nous amène à une conjecture probable sur l'origine et la nature de cette classe. Qu'étaient ces guerriers? des *imrad de guerre*, des familles patronnées par le groupe capable d'où sortirent les premiers Pharaons; familles plus résistantes et mieux assises que celles du commun, analogues aux douars tributaires que les chameliers touaregs associent à leurs expéditions armées et auxquels ils reconnaissent une certaine indépendance (1).

En Égypte, la capacité de ces familles ne s'étendait pas jusqu'à la mise en valeur des terres nouvelles : mais leur prévoyance, résultant d'une certaine stabilité dans leur organisation intérieure, pouvait aller jusqu'à la conservation et à la libre disposition de leur récolte, diminuant par là la charge et la responsabilité du patron. Dispensés des corvées à exécuter sur les digues et les canaux, les guerriers étaient, en retour, assujettis à la corvée de la guerre. Mais chacun recevait, francs d'impôts, douze *aroures* (2) de terre, suffisants à faire vivre sa famille, que les employés royaux lui délivraient chaque année, et faisaient même labourer et ensemencer pour lui. Cette solde en nature simplifiait considérablement, dans la primitive Égypte, le grand service de la défense nécessité par les invasions que pouvaient se permettre les tribus pillardes des déserts environnants. Elle délivrait le Pharaon du souci de pourvoir, en temps de guerre, par ses propres greniers, à la nourriture des familles des soldats : détail non prévu dans l'écrasante organisation militaire de l'Europe contemporaine.

Tel était l'emploi du *blé des Guerriers*.

Quant au *blé du Roi*, sa destination et sa distribution étaient beaucoup plus compliquées. Cette partie de la récolte se divisait d'abord en deux par l'effet du partage auquel il fallait procéder vis-à-vis du colon partiaire, du paysan. La portion restant aux mains de celui-ci ne donnait plus lieu à aucune opération

(1) Flatters, p. 143. Ces tributaires sont nommés *amghad*.

(2) Hérodote, liv. II, XCLI. L'*aroure* est un carré de cent coudées de côté; la coudée égyptienne varie entre $0^{m},525$ et $0^{m}.450$. La dotation en terre du guerrier était donc d'*environ* 3 hectares.

administrative, mais il n'en était pas de même pour l'autre portion, la part du maître. Elle devait subvenir à toutes les charges que nous avons déjà fait connaître : subventions à répartir durant les années de disette, nourriture des ouvriers de corvée, traitements de toute l'armée des fonctionnaires chargés de la régie du sol et de la gestion administrative. C'est sur le territoire non concédé, dont le Pharaon se réservait entièrement l'administration, que « ni un pied ni une main ne pouvaient remuer sans son ordre ». C'est là surtout que la charge royale était lourde et que se faisait sentir la nécessité d'abandonner une partie du fardeau à quelqu'un d'assez fort pour la supporter. La division permanente et commode du pays en nomes était l'assiette tout indiquée de cette décentralisation.

Restait à trouver des hommes capables d'assumer la gestion des nomes à la place du Pharaon.

Ces hommes existaient dans la classe des grands seigneurs héréditaires, ou *Ropaït*, que l'on voit de fait et historiquement à la tête des nomes, avant que les fonctions de *Nomarque* (νομάρχης des Grecs, *zât-mir-nouït* des Égyptiens) (1), fussent tombées aux mains de purs fonctionnaires.

Nous sommes naturellement portés à considérer le premier gouverneur, le premier *zât-mir-nouït* d'un nome, tige d'une dynastie de *Ropaït*, comme ayant été le chef chargé tout d'abord par le Pharaon de l'entreprise de fonder ce nôme. Mais il est intéressant de rechercher d'où pouvait provenir le personnel prévoyant et capable qui devait pour ainsi dire renouveler tout le long des berges du Nil l'œuvre de Ménès.

C'est là une question d'origine, une question de *race*, pour la solution de laquelle nous pouvons être mis sur la voie par la connaissance des caractères qui se rattachent à la race, spécialement, par le mode d'hérédité en vigueur chez les Ropaït et qui maintint longtemps leurs dynasties à la tête de leurs nomes respectifs.

La transmission héréditaire de certains nomes (2) est, en effet,

(1) Maspero, *Hiérarchie*, p. 15 à 20.
(2) Maspero, *Hist. ancienne*, p. 19, 120, etc.

encore signalée au temps de la douzième dynastie, et même plus tard. Cette transmission, comme on peut en juger d'après le petit nombre de documents conservés, semble avoir eu lieu suivant la coutume de *succession en ligne féminine*, que nous avons déjà exposée comme propre à la race des chameliers du Grand-Désert. L'exemple des Ropaït du nome de *Meh*, dont les tombeaux occupent la célèbre station de *Beni-Hassan*, constate la conservation prolongée du mode d'hérédité en ligne féminine. Le nome de *Meh* et celui de *Menat-Khouwou* furent, au temps d'*Ousortesen* Ier, transmis par la dame *Beket* à son fils *Noumhotep*. Celui-ci, de son mariage avec la dame Khéti, héritière du dix-septième nome, eut un fils nommé *Nakht*, qui fut à la fois prince des nomes de Meh et de Menat-Khouwou *du chef de sa grand'mère*, et prince du dix-septième nome *du chef de sa mère* (1). La coutume de transmettre l'hérédité par la mère était du reste en vigueur dans toutes les classes de la population : « C'était d'abord par la mère, ensuite par le père, qu'on établissait la filiation (2). »

Si telle était la constitution familiale chez les Ropaït, ou nobles égyptiens, à une époque relativement récente, nous ne devons pas nous étonner de retrouver dans les dynasties mêmes des Pharaons le même mode d'hérédité appliqué à la transmission du pouvoir suprême.

Il est bien clair que les entreprises successives de dérivation du Nil nécessitaient, d'une part, l'existence d'un chef unique considéré comme maître du fleuve et des terres arrosées, et, d'autre part, la concentration entre les mains de ce seul chef des ressources acquises par l'accumulation des récoltes et par le commerce des grains. Nous pouvons assimiler le groupe familial connu sous le nom de dynastie pharaonique, au douar capable et riche existant encore actuellement chez les Touaregs du Sahara, les plus purs représentants, à l'heure actuelle, de la race antique des chameliers du Grand-Désert.

(1) Maspero, *Hist. ancienne*, p. 120.
(2) Ebers, *Alexandrie et le Caire*, p. 158. Cf. Robiou, p. 235 à 240.

Or, chez ceux-ci, à l'heure présente, abstraction faite de leur richesse en chameaux qui n'était pas représentée en Égypte, voici les principales coutumes réglant l'attribution des biens :

Par la coutume dite Ben Oummia, ou « droit du fils de la mère », coutume pratiquée, en dehors même des Touaregs, par les populations berbères mélangées aux Arabes, les « biens d'injustice », c'est-à-dire les fruits de la guerre et du commerce, sont centralisés dans chaque groupe entre les mains *du fils de la sœur aînée.*

Par une autre coutume immémoriale et propre aussi à la race berbère, *la terre conquise et destinée à la culture* est donnée « aux dames douairières de la noblesse (1) ».

Nous avons donné précédemment les raisons qui ont imposé ces coutumes à la race des chameliers (2).

L'observation du type actuel de cette race peut nous aider à saisir l'organisation complexe, et sans cela inexplicable, des dynasties égyptiennes, soit chez les Ropaït, soit chez les Pharaons. Lorsque le hasard des découvertes révèle aux laborieux chercheurs qui fouillent les monuments ou les papyrus le nom et la situation de famille de l'épouse d'un Pharaon, presque toujours (3), on constate que celle-ci est *la sœur* ou *la très proche parente* du roi : nombre de dynasties se terminent par le règne d'une femme, souvent sœur et veuve du roi précédent. Nous citerons les reines : *Nitokris* (4), qui termina la sixième dynastie ; *Sémiophris* (5), à l'expiration de la douzième ; *Hatasou* (6), dont le mariage avec son frère Thotmès II consolida la dix-huitième ; *Taï* (7), qui assit de même la dix-neuvième avec Ramsès II ; et enfin la reine Cléo-

(1) Reclus, t. XII, p. 840-841. De même, la propriété *immobilière* paraît presque toujours, en Égypte, reposer sur les femmes. Voir Letronne, t. I, p. 496. — Maspero, *Cultures et Bestiaux*, p. 84, etc.

(2) *La Science sociale*, « l'Égypte ancienne, » t. IX, p. 229-230.

(3) *Selon l'usage*, dit M. Maspero (*Hist. ancienne*, p. 93 et 201 ; voir p. 216).

(4) *Ibid.*, p. 93.

(5) *Ibid.*, p. 105, 127.

(6) *Ibid.*, p. 201.

(7) *Ibid.*, p. 215. Voir aussi p. 339, etc. — Cf. Maspero, *Un Manuel de Hiérarchie égyptienne*, p. 15, et Ebers, *Du Caire à Philæ*, p. 312.

pâtre, la fille des Ptolémées, investie par l'effet du droit national des Égyptiens.

On comprend fort bien comment s'établit « l'usage », suivant l'expression de M. Maspero, de ces mariages consanguins au sein des dynasties égyptiennes, c'est-à-dire des groupes les plus prospères et les mieux conservés de l'ancienne race des chameliers. En épousant sa sœur aînée, le Pharaon transmettait à son fils la qualité de *fils de la sœur aînée* qu'il avait lui-même ; il accumulait entre les mains du nouveau couple royal et la possession éminente des terres en culture et le trésor amassé par les opérations commerciales.

Si le roi n'avait point de sœur, on rechercherait pour lui l'aînée d'un autre fils de la sœur aînée ou de l'aînée des tantes, de celle qui se trouvait investie du droit royal. Ainsi le mariage des Pharaons n'était pas libre : « Tout, comme le dit Diodore, leur était prescrit par les lois, non seulement à l'égard de l'administration du royaume, mais encore par rapport à leur conduite particulière. »

Si le Pharaon n'avait ni fils ni frère, sa sœur, sa fille ou sa nièce aînée changeaient par leur mariage la dynastie, comme il ressort de plusieurs des exemples cités plus haut (1). Mais il semble que ces mariages aient ordinairement uni la fille des Pharaons à un Ropaït : ce qui résulte notamment des exemples que nous venons de citer.

Il sera donc permis de considérer les Ropaït comme une sorte de pépinière contenant, si je puis m'exprimer ainsi, des « sujets de remplacement » pour les dynasties venant à s'éteindre, c'est-à-dire comme une collection des fils de sœurs ou de tantes qui auraient pu arriver à un moment donné à être la fille aînée (2). Chaque dynastie de Ropaït devait trouver parmi ses ancêtres une

(1) Voir Maspero, *Hist. ancienne*, p. 58 : « Toutes les fois qu'une dynastie vint à s'éteindre, le fondateur de la dynastie nouvelle épousa les princesses du sang royal, ou les donna pour femmes à ses enfants. »

(2) « *Ropaït*, dit M. Maspero, est composé de *ro*, gardien, chef, et de *paït* ou *païtou*, un très vieux mot qui sert à désigner les hommes de même origine, le clan, la tribu. » — Maspero, *Hiérarchie*, p. 15 et 16. Cf. Maspero, *Hist. ancienne*, p. 20, pour les princes du Sud.

sœur ou nièce d'un Pharaon régnant : chacune touchait donc de très près au groupe familial qui donnait à l'Égypte ce patron éminent sans lequel elle ne pouvait vivre. Les *Ropaït* devaient, surtout à l'époque primitive de la fondation des nomes, se rapprocher du groupe patronal au point d'en être tous l'émanation (1). A cette époque, le Ropaït, chef d'expédition pour la création d'un nome, nous apparaît, par rapport à la dynastie régnante, par rapport aux propres descendants de Ménès, comme analogue aux émigrants riches que le douar noble des Touaregs déverse sur les pays de culture situés au sud du Sahara (2). Cette assimilation, toutefois, ne s'étend *qu'à la personne* du Ropaït, à sa formation originaire : au point de vue *de sa situation* et de son établissement, il n'y a plus analogie.

Le fondateur de nome, en effet, ne peut travailler pour lui-même : il ne peut entreprendre les grands travaux préalables qu'à l'aide des corvéables et des ressources amassées qui appartiennent au Pharaon. Surtout, il ne peut briser l'autorité unique qui est nécessaire à l'aménagement du fleuve. Il ne doit toucher au Nil que comme délégué du maître des eaux, du grand régulateur de toute la fécondité des terres égyptiennes, dont l'autorité ne peut être scindée sans entraîner les plus dommageables conflits et la misère universelle. Tout autre avait été la situation des fondateurs de la monarchie égyptienne... Ménès et ses premiers successeurs s'établissaient en terre vacante et prenaient possession d'un fleuve dont nul ne pouvait leur contester l'usage. Nous avons montré comment leur puissance se développa dans les voies d'une centralisation nécessairement imposée par les circonstances. On ne pourrait comprendre qu'un établissement nouveau, sans population encore assise, sans force par conséquent, se soit dressé en face de ce pouvoir soigneusement hiérarchisé, reposant déjà sur une multitude d'intérêts, sur une nombreuse population de cultivateurs et de guerriers ; qu'il ait osé braver celui auquel l'Écriture s'adresse en ces termes aussi saisissants que réels : « Je

(1) Cf. Isaïe, ch. XIX, 11 : « Les princes de Tanis ont perdu le sens... Comment dites-vous à Pharaon : Je suis le fils des sages, *je suis le fils des anciens rois ?* »

(2) Voir *La Science sociale,* « Le continent africain, » t. IV, p. 79.

viens à toi, Pharaon, roi d'Égypte, grand dragon qui te couches au milieu de tes canaux, et qui dis : Le fleuve est à moi, c'est moi qui l'ai fait (1). » Le Ropaït ne peut donc se créer une principauté libre et personnelle, semblable aux royaumes fondés dans le Soudan transsaharien par les émigrants touaregs; il est seulement le représentant du Pharaon, son lieutenant, son vicaire, *vices gerens*.

Mais dans le nouveau district qu'il a charge de fonder, et de gouverner par la suite, le seigneur héréditaire apporte, par la formation première reçue au sein de la dynastie royale, les qualités éminentes qui se conservent dans ce groupe familial. Il est apte lui-même à être le patron des colons amenés et installés par ses soins. S'il ne peut ceindre son front de la vipère sacrée, symbole de la puissance suprême réservé au maître du fleuve, il est capable de représenter dignement ce dominateur nécessaire, de le suppléer en toutes choses. S'il n'est point, par la souveraineté, un Pharaon, du moins on en trouve en lui *l'étoffe*.

Aussi assume-t-il dans son nome toutes les fonctions gouvernementales et patronales, il est préfet et régisseur. On le voit tour à tour lever les guerriers et marcher à leur tête, ouïr les comptes des administrateurs, recevoir les tributs des peuplades voisines soumises au protectorat, puis inspecter les travaux publics, convoquer les corvéables, présider au défilé des troupeaux, aux semailles, aux moissons, ouvrir et fermer les magasins de la *double maison blanche* (2).

Par suite de cette aptitude générale à la direction complète d'un district, aptitude dont j'ai cherché à mettre en lumière l'origine, le ropaït a été l'aide principal du Pharaon, l'agent le plus actif de l'expansion de la race égyptienne dans la vallée du Nil. Grâce à la formation reçue au sein de la dynastie pharaonique et transmise à sa propre dynastie, grâce aussi à la position dépendante dans laquelle le plaçaient les conditions de transforma-

(1) Ézéchiel, chap. XXIX, 3.

(2) Voir Ph. Virey, *Le tombeau de Rekhmara*, p. 9 à 16, 19 à 27, 170, etc. — Ledrain, *Un grand seigneur féodal*. — Maspero, *Hist. ancienne*. p. 122.

tion de la vallée, il a porté jusqu'aux confins de l'Éthiopie, en lui conservant intégralement ses formes et son caractère, la *civilisation* égyptienne.

III. — COMMENT LE DÉVELOPPEMENT DE LA RACE ÉGYPTIENNE AMENA LES CONSTRUCTIONS GIGANTESQUES.

Quand le développement de la race suivant l'espace fut une fois acquis et s'étendit à toute la vallée de Nil, une situation économique nouvelle se manifesta.

Les nomes successivement créés avaient jusqu'alors suffi à caser le surcroît de la population rurale; mais il vint un moment où l'étendue des terres arrosables n'augmenta plus.

Le cadastre, la répartition de ces terres, se faisait d'après le nombre des ménages *dont les bras étaient nécessaires aux corvées d'entretien des ouvrages;* nous avons vu combien les travaux purement agricoles étaient peu pénibles et peu considérables (1); il n'y avait aucun intérêt à dépasser ce nombre de colons, nombre fixe et facile à calculer, par canton et par nome. D'autre part, il n'y avait aucune raison pour que l'accroissement numérique du peuple s'arrêtât, chaque nome récemment établi se trouvait dans les conditions du nome primitif de Memphis, sa production en céréales laissait un excédent de récolte appelant de nouveaux consommateurs.

Ces excédents venaient augmenter le trésor pharaonique : ils étaient *versés en nature* (2). La richesse se concentrait donc de plus en plus entre les mains du grand patron, et elle consistait toujours en objets de première nécessité pour la vie de l'homme. Or, les races les plus voisines étaient toujours clairsemées dans

(1) Voir *La Science sociale,* « L'Égypte ancienne, » t. X, p. 166 à 171.

(2) Toutes les sépultures qui portent représentation figurative des nomes, les indiquent comme portant leurs produits en nature. Voir les reproductions dans Lenormant, Ebers, etc.

leurs déserts : la difficulté des transports lointains ne permettait

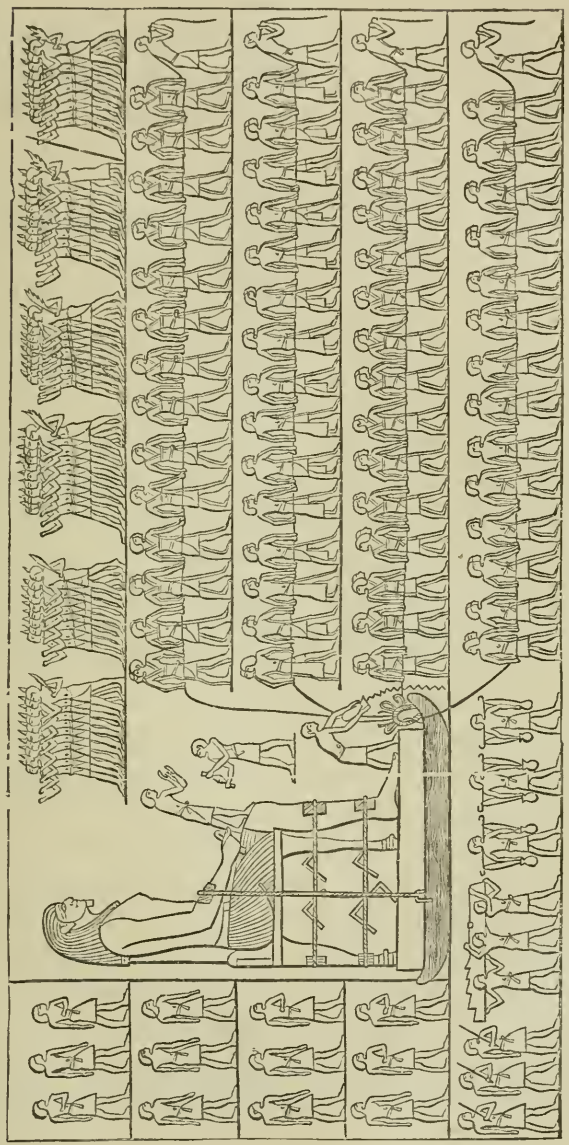

Fig. 3. — Transport d'un colosse.

pas de parvenir jusqu'aux pays occupés par des populations plus

denses, à supposer qu'il y en eût déjà dans cet âge si ancien du monde; on ne pouvait donc parvenir à trouver des débouchés suffisants au superflu des produits agricoles, le blé s'accumulait au centre du pays, et les essaims d'ouvriers « nombreux et propres aux grands travaux » ne trouvaient plus d'emploi dans les travaux hydrauliques, plus d'entreprises nouvelles de digues et de canaux.

Près de Memphis et des greniers royaux regorgeant de vivres, les souverains de la quatrième dynastie inaugurèrent un nouvel ordre de travaux. En ce temps, les besoins personnels du Pharaon, le luxe de sa cour, n'avaient point encore assez d'importance pour transformer en artisans ou en artistes les légions d'ouvriers restées sans emploi. Mais, par suite des nombreux et immenses ouvrages déjà exécutés pour la dérivation du fleuve, certaines connaissances avaient reçu un développement très avancé : les lois de la géométrie, les règles concernant la résistance des matériaux, l'emploi du cordeau, du compas, de l'équerre, la pratique du niveau et de l'aplomb, l'art d'élever des masses, en un mot l'art de bâtir, étaient entrés au plus haut point dans les aptitudes de la race.

La quatrième dynastie pharaonique, pour occuper ses ouvriers sans emploi, pour leur faire gagner leur pain, entreprit la construction des Pyramides.

« Ils travaillaient par cent mille hommes, qu'on relevait chaque trimestre (1). » Ce travail dura, dit-on, cent six ans (2).

« Aucune époque de l'histoire d'Égypte, » dit Ebers, « ne laisse une impression plus agréable que celle-ci. Si les Pyramides ont été appelées « les marques indélébiles de l'esclavage de maintes générations » ; si, depuis Hérodote, on a prononcé toutes sortes de malédictions contre les tyrans impitoyables qui les ont bâties, il nous semble que les maudisseurs se sont préparé à eux-mêmes un chagrin inutile, car la construction des pyramides n'est pas l'œuvre d'un peuple de misérables gémissants, et contraints sous le fouet à fournir des corvées monstrueuses : une nation jeune et

(1) Maspero, *Histoire ancienne*, p. 68.
(2) *Ibid.*, p. 69.

vigoureuse a, pendant de longs siècles de paix inactive, appliqué avec joie le trop-plein de ses énergies à mener à bonne fin, sous les yeux et pour la divinité de son prince, une entreprise presque surhumaine (1). »

Les Pyramides sont un emploi du « blé du roi ». Plus tard, lorsque les conquêtes des Pharaons thébains de la XIIe dynastie eurent poussé plus loin vers le sud la culture égyptienne, un phénomène semblable se produisit. Après que le fondateur de cette dynastie se fut vanté d'être « un agrandisseur de frontières (2) », d'avoir « labouré l'Égypte entière, d'*Abou* jusqu'à *Ahdou* », d'avoir « répandu l'inondation sur tous les champs (3) » ; après les grands travaux exécutés à *Senneh*, vers la Nubie, en vue de l'aménagement des eaux ; après ceux du lac Mœris qui semblent avoir été la conséquence des premiers (4), on voit Ousortesen Ier et Amenhemat III entreprendre, l'un la construction du grand temple d'Ammon à Thèbes (5), l'autre, celle du Labyrinthe (6).

Ces ouvrages immenses, les statues colossales dont ils étaient ornés, les blocs d'un poids effrayant dont ils étaient construits, donnent, comme les grandes Pyramides, l'idée d'une entreprise vraiment nationale, basée sur la disponibilité d'un très grand nombre d'ouvriers et sur la facilité de pourvoir abondamment à leur subsistance. Le phénomène social est le même qui s'était produit à l'époque de la construction des Pyramides : mais la recherche de l'ornementation, l'apparition de l'art propre à l'Égypte, nous montrent que l'état de la civilisation égyptienne était déjà plus avancé, que cette civilisation avait reçu encore un autre accroissement.

Après l'expansion de la race agricole égyptienne sur toutes les terres nilotiques, fait historique dont nous venons d'étudier les causes et les moyens, il nous reste en effet à examiner une autre forme du développement de cette race : l'agglomération

(1) Ebers, *Alexandrie et le Caire*, p. 158.
(2) Maspero, *Histoire ancienne*, p. 105.
(3) *Ibid.*, p. 102.
(4) *Ibid.*, p. 113, 214.
(5) *Ibid.*, p. 117.
(6) *Ibid.*, p. 119.

dans des centres urbains des excédents de la population attachée jusque-là aux travaux de la culture ou des constructions gigantesques. C'est cette nouvelle transformation qui a développé, avec l'*art* dont nous parlions tout à l'heure, la fabrication et les cultures intellectuelles dans la monarchie des Pharaons. Nous verrons encore, dans cette seconde partie, encore l'emploi du *blé du roi*, et aussi celui du *blé des prêtres*.

(*A suivre.*) A. de Préville.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

QUESTIONS DU JOUR.

LES BILLS MAC-KINLEY.

Il y a peu de questions américaines qui aient eu le don d'émouvoir le public européen au même point que le Bill Mac-Kinley, ou plus exactement que les Bills Mac-Kinley, car les Représentants et les Sénateurs des États-Unis ont eu à examiner deux propositions de lois différentes, toutes deux relatives à la législation douanière et toutes deux présentées par le major Mac-Kinley.

L'émotion du public se justifie d'ailleurs aisément. L'Europe écoule une partie notable de ses produits manufacturés dans cette Amérique qui l'envahit par son blé et par sa viande ; elle y trouve un immense marché, tous les jours élargi par la colonisation de nouveaux territoires, et une clientèle riche, habituée à dépenser facilement. Ce sont là déjà des conditions bien favorables, mais ce ne sont pas les seules. Sur cet immense marché, les prix de vente atteignent des taux fort élevés. Même avec les anciens droits de douane, que les Bills viennent de modifier, les importateurs pouvaient s'assurer un très joli bénéfice, et la preuve en est dans le développement du commerce de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la France avec les États.

C'est ce commerce français surtout qui nous intéresse.

Quand on monte *Fifth Avenue*, — l'orgueil des New-Yorkais, le siège de toutes leurs élégances, — on rencontre, à des inter-

valles assez rapprochés, des enseignes comme celle-ci : *French Milliner; French Hats and Bonnets; French Works of art* (couturière française; chapeaux français; objets d'art français). Lorsqu'on descend dans le quartier des affaires, on trouve, aux environs de *Beaver street*, les négociants français qui font chèrement payer aux Yankees le plaisir de boire nos vins de Champagne et de Bordeaux; puis, çà et là, des dépôts de tissus français; dans *Barclay street*, les porcelaines de Limoges; ailleurs, des maisons de ganterie, des articles de Paris, etc.

Au surplus, les statistiques accusent l'activité de notre commerce. D'après le tableau général du commerce extérieur de la France pendant l'année 1889, publié par l'Administration au mois d'août dernier, le total de nos exportations aux États-Unis s'élevait à 405 millions de francs. Dans ce total, les tissus, passementeries et rubans de soie, figuraient pour 113,964,361 francs; les tissus, passementeries et rubans de laine, pour 48,525,530 francs; les tissus de coton, pour 47,081,718 francs; les ouvrages en peau, pour 25,721,500 francs. Puis viennent les vins, estimés un peu plus de 9 millions; 4 millions et demi de fleurs artificielles; environ autant de plumes de parure, etc.

On voit quel dommage sérieux peuvent causer à notre commerce des Actes tendant à fermer complètement le marché des États-Unis. C'est une grave menace, surtout à une époque où tant d'épreuves diverses nous ont déjà atteints depuis quelques années. Il importe donc d'examiner ces Actes, de préciser leur objet, de se rendre compte de leur origine et de leurs chances de durée, enfin de calculer leurs effets probables. C'est ce que nous allons tenter de faire.

I. — L'OBJET DES BILLS.

J'ai déjà indiqué plus haut que l'objet des Bills était de fermer le marché américain. Jusqu'ici les États-Unis s'étaient contentés de frapper les marchandises étrangères de droits d'entrée élevés, mais la nouvelle législation douanière est si draconienne

que les anciens tarifs paraissent aujourd'hui modérés aux importateurs européens. Pour juger de la différence, il suffit de lire les intéressantes dépêches de New-York sur la journée du samedi 4 octobre. Ce jour-là marquait la fin de l'ancien régime douanier et, depuis un mois, chacun s'efforçait d'augmenter ses approvisionnements pour éviter les rigueurs nouvelles. La Compagnie Transatlantique avait dû doubler son service entre le Havre et New-York; le commerce d'importation avait atteint pendant les dernières semaines des chiffres inconnus jusqu'alors; mais, le samedi, une anxiété toute particulière régnait sur les quais, dans les bureaux des Compagnies de navigation et des importateurs. Il s'agissait de faire admettre aux conditions de l'ancien tarif les dernières cargaisons susceptibles d'en profiter, et plusieurs navires étaient annoncés sans qu'il fût possible de dire s'ils entreraient à temps dans le port. On avait décidé d'abord que la douane serait fermée à quatre heures du soir; par une faveur dernière, l'administration en autorisa l'ouverture jusqu'à minuit, usant ainsi des limites extrêmes accordées par la loi. Restait donc à savoir si les navires attendus pourraient aborder avant l'heure fatale : grosse question pour les négociants destinataires. On en cite un entre autres, pour lequel la différence à payer était de 40,000 dollars (200.000 francs) suivant le tarif qui serait appliqué à ses marchandises; il s'agissait de deux cents caisses de vêtements confectionnés. A quatre heures du soir, la *City of Chicago* arrivait à la station de quarantaine; un vapeur spécial amenait le capitaine à la douane, où il était accueilli par une ovation enthousiaste : un peu plus tard, le capitaine du *Regulus* était l'objet d'une manifestation semblable; mais c'était surtout l'*Etruria* que l'on attendait avec impatience; depuis plusieurs jours, des paris considérables avaient été engagé sur ce grand steamer et les heures s'avançaient inexorables, sans qu'il parût en vue. Enfin à 11 heures il touchait à la quarantaine et à minuit moins une minute, son capitaine arrivait à la douane, où sa cargaison était reçue aux conditions de l'ancien tarif.

Ainsi il se faisait, pendant cette dernière semaine, entre les ca-

pitaines de navires une véritable course sur l'océan pour se soustraire à la législation nouvelle.

Quelle est donc cette terrible législation? Que contiennent ces deux Bills introduits par le major Mac-Kinley et votés par les Chambres avec quelques modifications?

Le premier en date porte cette innocente désignation : *Acte pour simplifier les lois relatives au recouvrement des impôts;* mais cette apparence trompeuse cache des pièges sans nombre. Le Bill établit en effet une série de formalités inquisitoriales et vexatoires, ouvre la porte à l'arbitraire dans les expertises officielles et livre ainsi les importateurs à la discrétion de la Douane.

Une analyse complète du Bill indiquerait très nettement ces divers points; mais, outre qu'elle serait fatigante à suivre pour le lecteur, elle risquerait de ne pas mettre suffisamment en lumière les détails les plus caractéristiques. J'aime donc mieux m'en référer aux plaintes des commerçants français que j'ai pu recueillir : les intéressés sont toujours et de beaucoup les mieux renseignés.

C'est le 1er août 1890 que ce premier Bill entrait en vigueur. Il est donc encore un peu tôt pour le juger; toutefois, on peut dire dès à présent qu'un certain nombre des mesures qu'il édicte viennent contrarier d'une manière très positive les affaires commerciales entre l'Europe et les États-Unis.

Déjà bien des protestations se sont produites. La chambre syndicale des tissus de Paris présentait au ministre du commerce, dès le mois de juin dernier, alors que le Bill était encore en discussion, une note dans laquelle sont indiquées, d'une manière très explicite, les entraves formidables mises par le nouveau règlement à l'exportation des tissus et soieries. Cet article entre pour 45 pour 100 dans le chiffre de notre commerce avec les États-Unis : j'ai donc accordé à ce document une attention toute spéciale. En Amérique, dans un voyage tout récent, j'ai pu entendre les récriminations des consuls allemands, anglais, mexicains, qui voyaient dans la préparation du Bill une menace terrible pour les intérêts de leurs nationaux; j'ai interrogé plusieurs importateurs de vins, de ganterie, de porcelaines, etc.

Enfin, j'ai relevé les quelques lettres de négociants publiées par la presse française à ce sujet, parmi lesquelles je citerai notamment celles parues dans le journal *le Temps*, à la date du 9 août dernier, sous la signature de M. Lourdelet et d'un groupe d'exportateurs.

Je vais essayer de résumer ces différents griefs.

En premier lieu, on signale l'exigence nouvelle des factures consulaires établies *en triple ou quadruple expédition* (article 2). « Actuellement (c'est-à-dire antérieurement, à cette exigence), les négociants, dit M. Lourdelet, ont à peine le temps de dresser ces factures et de les déposer, en temps voulu, au consulat pour le départ du courrier. » On voit dès lors le retard que pourra apporter dans les expéditions de marchandises l'obligation de cette triple ou quadruple copie. En plus, ces factures doivent être présentées au consul des États-Unis du district consulaire *dans lequel la marchandise a été manufacturée ou achetée*. C'est là, en ce qui concerne les tissus, une grosse difficulté. La note de la chambre syndicale fait remarquer que la plupart des fabriques sont situées à une assez grande distance de leurs maisons de vente et d'expédition. Ces maisons se trouvent en général dans les grandes villes de commerce, comme Paris, Roubaix, Reims, Lyon, Saint-Étienne : c'est là que les commandes sont reçues et exécutées. Comment alors faire viser les factures par les consuls américains du district de la fabrique sans une grande perte de temps?

Mais ce n'est pas tout : « le Bill prescrit que les factures doivent porter au dos la mention de *la localité où la marchandise a été fabriquée;* si elle provient d'un achat, *le lieu où a été fait l'achat;* la *personne qui a vendu; le coût réel;* les *frais* qui la grèvent, etc. »

Ici, il ne s'agit pas seulement d'un retard occasionné par la loi dans l'exécution des commandes; il y a un ensemble de mesures inquisitoriales très préjudiciables au commerce. D'une part, l'importateur se trouve entravé dans la marche prompte de ses affaires par les formalités qu'on lui impose et, d'autre part, il lui faut subir un véritable interrogatoire sur la provenance de ses

marchandises, divulguer au public ses prix d'achat, par suite mettre tous ses concurrents au fait de ses affaires, leur faire connaître les lieux d'approvisionnement les plus avantageux, etc. Il y a bien là de quoi décourager les efforts d'un commerçant, toujours à la recherche d'occasions favorables et toujours jaloux de conserver le plus longtemps possible le bénéfice exclusif de ses découvertes. C'est très certainement d'ailleurs le but que veut atteindre le Gouvernement fédéral, et il le poursuit par d'autres moyens encore.

En effet, quand une marchandise n'a pas été achetée, quand, par exemple, un manufacturier européen envoie en Amérique les tissus fabriqués par lui-même, quand un propriétaire bordelais expédie les vins de son cru à des entrepositaires chargés de les vendre au mieux de ses intérêts, il ne peut pas y avoir mention du prix d'achat : mais on exige alors que la facture indique le *prix de gros réel.*

Au premier abord, cela ne paraît pas exorbitant, mais aucune des dispositions du Bill n'est plus vivement attaquée par le commerce : nous allons voir pourquoi.

Le prix de gros réel est différent du prix de revient. Le prix de revient lui-même ne s'établit pas toujours très aisément, car beaucoup d'industriels ne peuvent le fixer d'une manière certaine qu'au moment de leurs inventaires; mais le prix de gros réel comprend en outre le bénéfice habituel que le producteur se réserve quand il vend ses produits au négociant.

On comprend que de pareilles évaluations soient délicates et souvent imparfaites; elles comportent de grosses chances d'erreur : mais la douane américaine se préoccupe peu de ces difficultés et frappe de peines très dures toute erreur supérieure à 10 pour 100; de châtiments énormes, toute erreur supérieure à 40 pour 100 : il en va de l'amende, de la prison, de la confiscation.

Au moins faudrait-il que des hommes d'une compétence éprouvée fussent chargés d'établir ce prix de gros officiel? De ce côté-là encore, les négociants ne trouvent aucune garantie.

En effet, neuf experts généraux nommés par le Gouvernement

fédéral seront investis du pouvoir de fixer ce prix; au surplus, on leur a tracé leur besogne : Quand la déclaration présentée à la douane ne les aura pas satisfaits, ils feront le calcul du coût de la matière première, du coût de la main-d'œuvre, des frais généraux, des frais d'emballage et de transport; ils ajouteront 8% au total et obtiendront ainsi un prix absolument fictif qui servira de base à l'examen des déclarations.

Ajoutons à cela que la douane aura toujours le droit d'exiger telles garanties qu'elle voudra pour vérifier les certificats d'origine, et vous comprendrez que le négociant européen, ou l'importateur américain, sont livrés pieds et poings liés aux caprices des douaniers et des experts.

Au surplus, toute réclamation sera à peu près inutile. Il faudra aller devant la *Cour de circuit* (article 15), laquelle pourra charger un des experts d'agir comme son mandataire : cet expert sera donc à la fois juge et partie.

Enfin, les peines édictées sont d'une sévérité qui révolte les commerçants européens. L'article 6 du Bill porte en effet que : « Toute personne qui fera sciemment de fausses assertions, ou qui aura aidé en quoi que ce soit à faire une fausse déclaration, sera, après établissement de sa culpabilité, punie d'une amende qui ne pourra dépasser *cinq mille dollars* (25.000 francs) *ou d'un emprisonnement de deux ans au plus avec travail obligatoire, ou conjointement des deux peines à la discrétion de la Cour,* et cela sans préjudice de la *confiscation de la marchandise,* pour cause de fausse déclaration ou pour toute autre cause déterminée par la loi (1). »

Ici, je dois ouvrir une petite parenthèse; les pénalités qui nous semblent excessives sont habituelles aux États-Unis, en Angleterre, dans les colonies britanniques, en un mot dans le monde anglo-saxon. En Nouvelle-Zélande, par exemple, un propriétaire qui néglige, en temps d'épidémie, de faire soigner énergiquement ses moutons est condamné à une amende de 400 livres sterling, soit 10.000 francs de notre monnaie. Dans

(1) Ce texte est emprunté à la traduction du Bill Mac-Kinley qu'a fait faire le ministère du commerce et des colonies.

« les États prohibitionnistes », c'est-à-dire dans les États où la vente publique des boissons fermentées est interdite, on frappe l'infraction à cette loi de peines très fortes : 1.000 ou 2.000 dollars (5.000 à 10.000 francs) sont un châtiment ordinaire au Kansas, par exemple. Ces grosses amendes forment un trait caractéristique du droit pénal anglo-saxon. Elles sont le fait de pouvoirs publics forts assurément, mais peu disposés à intervenir et mal outillés pour intervenir dans les affaires des particuliers. L'action du gouvernement se fait rarement sentir, mais lorsqu'elle se manifeste, c'est d'une manière très ferme, de façon à produire un exemple salutaire. Il y a entre notre système français et celui-là la même différence qui se remarque en général entre l'intervention maternelle et l'intervention paternelle dans l'éducation des enfants. La mère, chargée de mille détails, gronde souvent les tout petits, mais n'applique que les punitions de second ordre; dans les cas graves, on a recours au père, qui se réserve les châtiments exemplaires; il apparaît à l'imagination enfantine comme le *Deus ex machina* de la tragédie antique, à l'heure des dénoûments mémorables où le vice est puni et la vertu récompensée; puis, à mesure que la raison vient avec l'âge, les légers châtiments maternels disparaissent : l'intervention éloignée du père doit suffire à un jeune homme de dix-huit ans; mais elle conserve son caractère grave, et c'est la tête basse que le fils comparaît dans le cabinet paternel quand il y a lieu de lui faire des observations. Eh bien, notre gouvernement français nous traite comme des enfants, et cumule les fonctions du père et de la mère. Il nous fait de continuelles remontrances, nous applique une foule de petits châtiments, nous rappelle à l'ordre à tout propos; au contraire, les gouvernements anglo-saxons considèrent leurs sujets comme sortis de la main des femmes, il les supposent raisonnables, interviennent rarement et, pour s'éviter une police compliquée, interviennent durement.

Il n'y a donc, dans les pénalités susmentionnées, aucune rigueur spéciale, mais l'application du droit pénal commun; sur ce point, les négociants français ne peuvent pas élever de récla-

mations sérieuses; quand on veut commercer avec un pays, il faut en subir les usages.

D'ailleurs, ce n'est là qu'un détail. La question ne consiste pas à savoir quelle peine l'on aura à supporter quand on violera les dispositions du Bill, mais quelles formalités l'on aura à remplir pour les exécuter. Nous ne nous occupons pas ici des contrebandiers, mais des commerçants importateurs de marchandises aux États-Unis.

Écoutons encore un de leurs griefs les plus importants : Le Bill rend à peu près impraticables les *affaires en consignations,* un des procédés commerciaux les plus usités, principalement par les fabricants de tissus allemands. Beaucoup d'entre eux adressaient à des consignataires de New-York des quantités considérables de marchandises, dont ceux-ci négociaient la vente, sans qu'aux yeux de la loi américaine le fabricant allemand cessât d'en être propriétaire, et, par conséquent, sans qu'il cessât d'être responsable pour l'acquittement des droits, les déclarations de valeurs, etc. Aujourd'hui, il n'en est plus de même ; l'article 1er du Bill y a mis bon ordre : « Toutes les marchandises importées aux États-Unis, y est-il dit, seront, pour l'exécution du présent Acte, considérées comme propriété de la personne à laquelle elles auraient été données en consignation. » Dans ces conditions, on ne trouvera, — la note de la chambre hyndicale des tissus le fait remarquer avec raison, — aucun négociant qui consente à endosser la responsabilité des déclarations d'un fabricant étranger, quand cette responsabilité peut entraîner une amende de 25,000 francs et deux ans de prison avec travail forcé.

Par suite, il sera particulièrement difficile pour un fabricant étranger de se mettre en relations directes avec une maison américaine, à moins que cette maison ne fasse l'opération à ses risques personnels, à moins que le négociant américain ne soit réellement importateur de marchandises étrangères. Alors, il aura sans doute à supporter des droits énormes, et peut-être même sera-t-il victime des évaluations fantaisistes des vérificateurs officiels, mais du moins pourra-t-il espérer encaisser, au lieu d'une simple commission, le bénéfice entier de l'affaire. C'est

une entrave de plus aux relations commerciales, telles qu'elles sont établies, une nouvelle rigueur imposée à l'Europe par le gouvernement fédéral.

En résumé, tous les industriels européens vont se trouver atteints par la législation nouvelle. On promet, il est vrai, d'appliquer le Bill, au début, avec une grande bienveillance, mais nous savons ce que valent ces promesses, et le temps limité pour lequel on les souscrit permet de craindre dans l'avenir toutes les sévérités. Or, nous l'avons vu, le Bill ouvre la porte à de nombreux abus de pouvoir; c'est le règne de l'arbitraire; et, suivant leur caprice, les experts généraux pourront toujours imposer des délais très préjudiciables, voire même confisquer les marchandises, ou infliger des peines énormes.

On imaginerait difficilement un instrument plus énergique pour arrêter tout net, au premier signe, l'entrée des produits étrangers dans un pays. C'est précisément ce qu'ont voulu faire les Américains et tel est l'objet du premier des Bills Mac-Kinley. Il permet de fermer le marché.

Toutefois, comme les États peuvent avoir avantage à recevoir du dehors certaines marchandises, ils ont prévu le cas où ces marchandises entreraient sur leur territoire; et un second Bill, introduit par le même major Mac-Kinley, a établi de nouveaux tarifs, plus écrasants encore dans leur ensemble que les anciens.

Il nous faut dire un mot de ce second Bill.

C'est un véritable labyrinthe. Il contient 98 pages de texte finement imprimé, établit une foule de distinctions et de dispositions de détail; mais, comme dans tout labyrinthe, on peut s'y retrouver avec un fil conducteur, et ce fil conducteur, c'est l'intention bien connue des législateurs américains. En effet, ils ont voulu empêcher surtout l'entrée des marchandises étrangères que leur industrie nationale produit, ou peut produire, se préoccupant beaucoup plus de l'intérêt particulier de chaque branche d'industrie que de l'application d'un principe général.

Prenons quelques exemples :

Les États-Unis sont encore tributaires de l'Europe pour les œu-

vres d'art et les produits purement intellectuels : le Bill Mac-Kinley supprime le droit de 25 % existant autrefois sur l'entrée des livres étrangers; il réduit à 15 % celui sur les tableaux et statues. Les États ne produisent pas de sucre; le sucre entre en franchise, sauf celui qui dépasse un certain degré. Leurs fabriques de porcelaines se développent assez peu, surtout en ce qui concerne les porcelaines de luxe : le Bill ne modifie pas les droits déjà établis. Au contraire, l'industrie des tissus prend une grande extension, au moins pour les qualités basses et moyennes, particulièrement pour les tissus mélangés de coton, dont le fabricant américain se procure si facilement la matière première : immédiatement le Bill va traduire cette situation en frappant ces articles d'une façon très sensible. J'ai sous les yeux un tableau dressé par les soins de la chambre syndicale des tissus comprenant différentes variétés d'articles que l'ancien tarif grevait uniformément d'un droit de 50 % : le nouveau Bill abaisse le droit à 30 % et 35 % pour certains articles de luxe, tels que les damas riches et les crêpes de Chine riches qui ne se fabriquent guère en Amérique et s'y importent peu; mais il l'élève jusqu'à 150 % pour certaines variétés de velours de coton d'une fabrication plus facile et d'une vente courante.

Ces quelques indications suffiront pour montrer au lecteur l'objet et la portée des deux Bills : ils sont protectionnistes à outrance, mais protectionnistes à la manière américaine, avec un ensemble de dispositions vagues, qui donnent aux officiers chargés de les appliquer une grande liberté d'allures. Cette circonstance ajoute encore à leur danger. Reste à savoir si ce danger ne pourra être conjuré et de quel côté viendra le secours que réclament les négociants européens.

Pour cela, il faut se rendre compte de l'origine des Bills, des influences qui ont présidé à leur introduction et des circonstances au milieu desquelles ils ont été votés.

II. — L'ORIGINE DES BILLS.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les États-Unis ont établi des droits protecteurs à l'entrée des marchandises étrangères. La législation nouvelle constitue seulement un pas de plus dans cette voie, et elle a été déterminée par des raisons politiques; tout au moins, ces raisons politiques ont servi d'occasion à la prise en considération des Bills.

Il faut dire qu'aux États-Unis les douanes forment presque le seul revenu fédéral et que, par suite, les questions douanières sont presque les seules questions de politique fédérale. C'est dans les législatures locales de chaque État que se décident la plupart des intérêts dont les parlements européens ont la gestion; les deux Assemblées fédérales siégeant à Washington régissent simplement ceux de ces intérêts qui échappent par force à la compétence de ces législatures locales : tout ce qui se rattache aux douanes est manifestement dans ce cas. Il est donc assez naturel que la question douanière prenne l'allure d'une question *politique*.

Au surplus, tout le monde sait que, dans le langage courant des Américains, être « Républicain », c'est être *protectionniste;* être « Démocrate », c'est être *libre-échangiste*. La classification des partis se fonde principalement sur ce fait, parce qu'il forme le trait dominant des intérêts fédéraux.

On voit par là, soit dit en passant, la profonde différence qui sépare notre système de gouvernement de celui des États-Unis et combien la République française ressemble peu à la grande République américaine. Chez nous, quel que soit le titre par lequel nous désignons le Chef de l'État, le pouvoir central règle, en fin de compte, les plus minimes de nos affaires commerciales; là-bas, il laisse si bien le pays se gouverner seul, que sa sollicitude ne s'étend guère qu'aux relations internationales. L'étiquette ne suffit pas, décidément, à classer un gouvernement.

Cela posé, voici quelle bizarre difficulté les Chambres amé-

ricaines furent appelées à résoudre, il y a quelques mois; c'était, nous allons le voir, une difficulté bien peu française.

Le Trésor public regorgeait; on craignait pour lui la pléthore. Les économistes signalaient avec effroi le danger de voir l'argent s'engouffrer sans profit dans les caisses publiques, au lieu de féconder les entreprises privées; les Démocrates se plaignaient du gaspillage de cet argent et citaient plus d'un fait à l'appui de leurs dires : le plus gros scandale était assurément celui des pensions militaires accordées à tous les anciens soldats qui avaient combattu avec le Nord pendant la guerre de Sécession. Le seul fait d'avoir figuré sur les contrôles de l'armée nordiste était un titre suffisant à l'obtention d'une grasse prébende, réversible sur la tête des veuves et des enfants mineurs. On prétendait même que des citoyens de bonne volonté émargeaient parfois au nom de frères d'armes morts depuis plusieurs années. En fait, le paiement de ces pensions enlevait au Trésor, à chaque exercice, environ six cents millions, somme à peu près équivalente à celle que coûte l'entretien de l'armée dans un de nos grands États de l'Europe continentale.

Cette manière de conjurer la pléthore était fort peu du goût des Démocrates, comme on peut le croire : les Républicains trouvaient là un moyen commode de se faire ou de se conserver des partisans aux frais du public et, d'ailleurs, les excédents de recettes accusaient chaque année l'insuffisance du procédé. C'est alors qu'apparut en scène le major Mac-Kinley avec ses deux projets de Bills.

Depuis longtemps, les Démocrates prêchaient le libre-échange, ou du moins la réduction des tarifs, comme le seul remède efficace à l'encombrement des caisses publiques. Mac-Kinley leur ferma la bouche par ce simple raisonnement : « Plus les tarifs seront réduits, plus il entrera de marchandises étrangères et plus les recettes des douanes seront considérables, parce que les importations augmenteront dans une proportion plus forte que les droits ne diminueront. Au lieu de cela, je vous apporte un moyen de réduire sûrement les entrées et même de fermer le marché complètement, si nous le voulons; le jour où il nous

plaira, nous n'aurons plus un dollar de recettes. » Mac-Kinley disait vrai, comme le prouve la lecture de ses Bills, et, si les Démocrates ne furent pas convertis par son système, du moins ils furent réduits au silence.

Quant aux Républicains, protectionnistes par définition, ils trouvèrent la ruse de Mac-Kinley merveilleuse, et il y avait bien de quoi. Remarquez que, grâce à son ingénieux mécanisme, on pouvait, suivant les cas, remplir le Trésor pour employer l'argent ainsi obtenu en manœuvres électorales, ou arrêter presque complètement les recettes. C'était une première habileté ; mais la plus grande consistait en ce que, quelle que fût la solution choisie, les manufacturiers de l'Est américain s'assuraient l'immense marché des États, grâce aux droits énormes dont leurs concurrents étrangers se trouvaient frappés. De plus, Mac-Kinley les favorisait d'une manière plus directe encore : pour éviter l'encombrement du Trésor et permettre aux fabriques américaines d'envoyer leurs produits en Europe, malgré leurs prix de vente élevés, il établissait des « primes à l'exportation » et des subventions. Ainsi, non seulement il défendait la fabrication américaine contre la fabrication européenne, mais il l'armait contre elle et faisait la guerre aux frais de l'ennemi, avec l'argent perçu par les douanes.

Les Bills provoquèrent donc, dès le début, de chaudes sympathies de la part des Républicains et d'ardentes colères de la part des Démocrates. On comprendra plus facilement la cause de cette profonde division, en se rendant compte de l'extrême diversité de leurs intérêts.

Il existe aux États-Unis un fait important, qui domine tout l'état social et dont les conséquences se retrouvent partout ; c'est l'abondance des terres vacantes et, par suite, la facilité que rencontre chaque individu de s'établir là où il veut, à son propre compte, en un mot d'être son maître.

Dans la question spéciale qui nous occupe aujourd'hui, cette circonstance produit un effet notable sur le taux des salaires : Là où tout le monde peut s'installer d'une manière indépendante, on ne consent à travailler pour les autres qu'en vue

d'un gros avantage pécuniaire. Aussi, voyons-nous les ouvriers agricoles, comme les ouvriers de manufactures, gagner de 1 dollar 1/2 (7 fr. 50 c.) à 3 dollars (15 francs), sans posséder aucune habileté spéciale, sans être autre chose que de bons manœuvres.

Voilà donc l'industrie obligée de payer des salaires inconnus à l'Europe et, d'autre part, exposée à la concurrence de l'Europe. Or, malgré le génie inventif des fabricants américains, il n'y a qu'un moyen de rendre la lutte possible, c'est d'opposer à l'entrée des marchandises étrangères une barrière artificielle et de les frapper de droits compensateurs.

Les manufacturiers des États-Unis sont donc protectionnistes « sous peine de mort ».

Du côté des agriculteurs, la situation est absolument différente.

Ceux-ci peuvent produire sur les terres neuves de l'Ouest *plus* de blé et *plus* de viande que les États-Unis ne sauraient en consommer; en outre, ils produisent ce blé et cette viande *à meilleur compte* que les agriculteurs européens; ils ont donc tout intérêt à ne pas voir se fermer devant eux le marché étranger et redoutent les mesures de réciprocité que pourraient provoquer les Bills.

Ils sont d'ailleurs atteints par les tarifs protecteurs d'une manière plus immédiatement sensible. En effet, les agriculteurs américains ne vivent pas directement des fruits de leur terre comme le font beaucoup de nos paysans français. La chemise qu'ils portent n'a pas été tissée avec le chanvre ou le lin de leur domaine; leurs bas ne sont point tricotés par leurs femmes avec la laine de leurs moutons. L'Américain vend tout ce qui pousse chez lui et achète tout ce qui est nécessaire à sa nourriture, à son vêtement, à son mobilier, à sa culture; il boit du thé de Chine, mange des conserves, chausse des bottes de caoutchouc et s'habille à la confection; ses instruments aratoires sont compliqués, il ne les fabrique pas lui-même, mais se les procure chez le marchand de la petite ville voisine, qui, lui-même, les reçoit du fabricant; bref, il a recours au commerce à tout instant.

Par suite, il est très opposé à toute mesure qui ferme le marché américain et qui fait hausser les prix de vente. Dès lors, on comprend qu'il voue aux Bills Mac-Kinley des sentiments de haine féroce.

Ainsi, la nouvelle législation douanière marque une victoire de l'industrie sur la culture, mais ce n'est pas à dire que cette victoire amène forcément la prospérité de l'industrie et le désastre de la culture. Déjà certains symptômes se manifestent qui permettent de prévoir une réaction prochaine et peut-être les industriels auront-ils à se repentir plus tard du triomphe éphémère qu'ils viennent de remporter. C'est ce qui nous reste à examiner.

III. — LES EFFETS PROBABLES DES BILLS.

Dès aujourd'hui, l'impopularité des Bills est assez certaine pour que les politiciens démocrates s'en soient fait une arme contre les Républicains. Au cours de la discussion, lorsqu'un tarif particulièrement écrasant venait en cause, il arrivait parfois qu'un protectionniste moins féroce introduisît un amendement modérateur. Aussitôt, il se produisait sur les bancs des Démocrates un certain nombre de vides : les uns allaient se faire raser dans le salon de coiffure qui est contigu à la salle des séances, les autres descendaient « luncher » dans les sous-sols ; bref, il s'en éclipsait assez pour que l'amendement, soutenu seulement par quelques Républicains et le peu de Démocrates qui restaient en séance, fût rejeté à coup sûr. Ces honnêtes politiciens estimaient qu'il valait mieux favoriser le triomphe de leur parti en laissant peser sans atténuation sur leurs adversaires l'odieux de mesures excessives, que de défendre partiellement les intérêts de leurs commettants. Nous connaissons malheureusement aussi en France cette manière de procéder.

Toute blâmable qu'elle soit, elle nous montre le fâcheux effet produit par les Bills Mac-Kinley sur une partie notable de la population américaine. On escomptait cet effet par avance pendant

la discussion, on l'exploitera maintenant et il servira de *platform* aux Démocrates.

L'impopularité des Bills sera augmentée d'ailleurs par les subventions et les primes d'exportation promises aux fabricants américains. Il est facile d'exciter le sentiment populaire contre ces faveurs exagérées, accordées à des chefs d'industrie connus pour leur immense fortune. L'ouvrier trouvera mauvais, par exemple, qu'Andrew Carneggie, le fondeur de Pittsburg qui a pu gagner en vingt ans, avec l'ancien tarif, 40 millions de dollars (deux cents millions de francs), reçoive du gouvernement fédéral cet appui manifestement inutile à son bien-être.

Il ne faudrait pas croire, au surplus, que, dans les manufactures de l'Est américain, tout le personnel soit fermement attaché à la politique protectionniste qui lui assure de gros salaires. Je trouve dans un journal de Chicago, du 23 mai dernier, l'explication très nette de ce mouvement d'opinion qui détache peu à peu les ouvriers du parti républicain pour les faire tourner aux Démocrates. Les patrons leur ont toujours tenu à peu près le langage suivant : « Vous êtes venus dans ce pays-ci en vue de gagner de gros salaires; pour que vous les obteniez, il faut que, nous, manufacturiers, qui vous les donnons, soyons protégés contre la concurrence étrangère par des tarifs élevés; sinon, nous serons obligés de baisser vos salaires aux taux des salaires européens. » Aujourd'hui les ouvriers répondent : « Sans doute, vous avez besoin des tarifs pour payer la main-d'œuvre comme vous le faites, mais vous ne partagez pas équitablement avec nous le bénéfice que vous assurent ces tarifs. Vous nous fraudez; vous pourriez nous payer bien plus cher encore, tout en vous assurant d'honnêtes profits, et ce serait justice, car ces droits élevés qui vous enrichissent pèsent lourdement sur nous; comme ouvriers, en effet, nous en retirons un avantage partiel, mais comme consommateurs, nous en supportons tout le poids; mieux vaudrait, pour nous, recevoir des gages inférieurs et acheter moins cher ce dont nous avons besoin. »

Ces discussions sont fatales; partout et toujours, quand un certain nombre d'individus se sont entendus pour opprimer un

tiers, ils se disputent au partage des dépouilles. Rien n'est difficile comme d'établir la juste distribution d'un gain *artificiel*, et c'est là-dessus que les patrons et les ouvriers yankees se divisent.

Tout cela prépare, pour 1892, le triomphe probable des Démocrates, dont les chances se balançaient presque exactement en 1888 avec celles des Républicains. Les Bills auront donc été une grosse faute politique.

Mais ils sont aussi, — et cela nous intéresse davantage, — une faute économique et une grosse faute sociale, parce qu'ils préparent à l'industrie américaine une crise fâcheuse. En effet, le retour des démocrates aux affaires amènera une vive réaction; l'exagération des tarifs protecteurs produira sans doute l'exagération de la politique libre-échangiste; les fabricants américains seront contraints de baisser brusquement le taux de leurs salaires, et de graves désordres en résulteront.

Est-ce à dire que l'industrie européenne puisse considérer l'état de choses actuel comme un mauvais moment à passer, après lequel les affaires reprendront de plus belle et pour longtemps?

Je ne le crois pas. Sans aucun doute, l'abaissement des tarifs douaniers aux États-Unis marquerait pour les manufactures d'Europe une période de grande prospérité passagère, mais il donnerait aussi aux manufactures américaines une poussée extraordinaire.

Remarquez, en effet, que l'abaissement des tarifs amènerait fatalement en Amérique l'abaissement des prix de la main-d'œuvre; par suite, il tendrait à mettre les patrons américains de pair avec les patrons européens à ce point de vue. D'autre part, les manufacturiers américains conserveraient les avantages de matières premières abondantes, de moyens de transport développés que leur offre actuellement leur pays; ils les féconderaient par leurs habitudes laborieuses, leur esprit inimitable d'entreprise et d'invention, et inonderaient bientôt l'Europe de leurs tissus, de leurs fers, de leurs aciers, comme ils l'inondent aujourd'hui de leur viande et de leurs grains.

Cet avenir peut n'être pas souriant, mais il me paraît fatal.

En ce moment, les Yankees font fausse route en élevant autour d'eux des barrières artificielles; le jour où la force des choses aura renversé ces barrières, quand la lutte sera ouverte entre l'Europe et l'Amérique dans des conditions de complète égalité, il y aura pour le vieux monde un véritable écrasement.

La seule chose qui puisse retarder longtemps encore ce résultat, c'est l'abondance des terres disponibles, la facilité d'établissement qu'elle produit et le prix élevé de la main-d'œuvre qui en découle naturellement; mais d'autres éléments agissent en sens contraire : ces terres disponibles, tout le monde ne peut pas les occuper; si le Scandinave ou l'Allemand de la Plaine saxonne, habitués à l'isolement, s'y établissent volontiers, l'Irlandais, l'Almand du Centre et du Sud s'y trouveraient perdus, et ils s'entassent dans les grandes villes. Les données du problème sont compliquées, on le voit.

Quoi qu'il en soit, l'Europe ne peut pas assister indifférente aux événements qui se préparent; elle doit en conjurer l'effet autant que possible, et déjà on peut voir vers quelles mesures inclinent chacun des grands États qui la composent.

L'Allemagne a ressenti fortement le contre-coup des Bills. L'industrie textile, notamment, est très atteinte et l'Empereur, confiant dans la politique si bruyamment inaugurée l'an dernier, rêve, paraît-il, une union douanière offensive et défensive de l'Europe occidentale contre les États-Unis. Ce serait reprendre à notre profit le système que l'Amérique nous oppose. Après ce que nous venons de dire, on comprendra que nous ne souhaitions pas, pour notre pays, son entrée dans une Ligue semblable. Nous le souhaitons d'autant moins que le plan de l'Empereur d'Allemagne est irréalisable. Nous ne saurions nous passer actuellement du coton ou du pétrole américains, par exemple, sans en ressentir un grave dommage. A supposer que le plan pût réussir, ce serait la ruine de la marine marchande et des armateurs européens. Les tarifs protecteurs élevés ont déjà mis à néant, à Boston en particulier, cette importante branche du travail : aucun navire américain ne pouvait plus trouver un fret suffisant

pour rentrer au port, et ce sont aujourd'hui des bâtiments européens qui exécutent les transports entre l'Ancien et le Nouveau-Monde. Aux États-Unis, cette perte est réparable, parce que les moyens de gagner de l'argent ne font pas défaut ; en Europe, il n'en serait pas de même, et en nous isolant artificiellement des pays neufs, nous courrions à notre propre ruine. L'union douanière internationale de l'Europe occidentale peut donc bien séduire l'imagination de négociants émus par un premier moment de colère contre les Bills, mais elle ne supporte pas l'examen réfléchi d'un esprit calme.

C'est pour cela sans doute que nos voisins d'Outre-Manche n'ont jamais été compris dans ce projet d'union. Les manufacturiers anglais cherchent simplement d'autres débouchés pour remplacer le marché américain qui se ferme devant eux : c'est beaucoup plus sage.

Mais ils font mieux encore : un certain nombre de maisons anglaises se préparent à fonder des succursales de leur industrie aux États-Unis. Ainsi, non seulement elles échapperont aux conséquences des nouveaux Bills, mais elles bénéficieront, en outre, des avantages que ces Bills assurent aux producteurs américains. C'est ainsi qu'une race énergique et avisée, dressée par sa constitution même à la lutte industrielle et commerciale, ne se laisse pas arrêter par les obstacles, mais sait les tourner et s'en servir au besoin pour aller en avant.

Malheureusement pour l'Allemagne et pour nous, il ne nous est pas possible de suivre cet exemple. Nous ne savons pas aller nous installer au loin ; nous n'avons pas, comme les Anglais, toute une race de complices occupés, chacun pour son compte, à se faire un établissement à l'étranger et ouvrant ainsi tous ensemble de nouveaux marchés à notre industrie. Les Allemands émigrent, il est vrai, mais c'est seulement la classe inférieure qui s'en va ; quand elle réussit à s'élever en émigration, comme cela se voit souvent en Amérique, elle perd son caractère national. Pour nous, on sait de reste que nous n'abandonnons pas le sol de la patrie.

Dans ces conditions, il nous est impossible de lutter avantageusement. Si nous voulons conserver à notre industrie et à notre

commerce une situation acceptable, si nous voulons éviter de descendre au rang des petites nations pauvres dans un avenir peu éloigné, il faut, loin de nous tenir à l'écart du mouvement moderne, y faire entrer résolument notre jeunesse, l'armer en vue de la lutte économique qui se prépare, en la mettant à même de profiter des avantages que lui offrent les pays neufs.

C'est la seule solution qui soit d'accord avec les intérêts de l'avenir; les autres les compromettent à plaisir, sans sauvegarder les intérêts du présent.

J'ai attiré aujourd'hui l'attention des lecteurs de la *Science sociale* sur les graves problèmes que portent dans leurs flancs les Bills Mac-Kinley; j'ai essayé de montrer leurs effets probables en m'aidant de l'expérience de quelques industriels et commerçants d'Europe et d'Amérique, mais ces Bills entrent à peine en vigueur et il serait curieux d'en suivre les conséquences à travers les faits de chaque jour. Si quelques-uns de nos amis se trouvent, par leurs affaires, en mesure de nous renseigner sur ce point, leurs communications seront reçues avec un sentiment reconnaissant. Il est impossible de juger pleinement de pareilles questions sans recueillir de la bouche même des intéressés les informations diverses qui leur arrivent. C'est dire que nous recherchons, non pas des adhérents à une ligue contre les Bills, mais des hommes capables de nous fournir des constatations directes sur la portée de ces Actes mis désormais à exécution.

Paul de Rousiers.

Les faits viennent de confirmer les conclusions de M. de Rousiers : au moment de mettre sous presse, nous apprenons que les Démocrates gagent 80 sièges aux élections, ce qui leur assure une majorité de 160 voix au moins dans la Chambre.

LA QUESTION OUVRIÈRE

DANS

LA FABRIQUE COLLECTIVE ET LE GRAND ATELIER.

Notre étude sur les *Corporations ouvrières* (1) nous a fait assister au fonctionnement du type le plus simple et en même temps le plus ancien de la Fabrication en Occident : la *Fabrication en Petit Atelier*.

Nous avons vu comment les Fabricants de ce type, les *Petits Fabricants*, avaient été conduits à réclamer une étroite réglementation de l'industrie; comment cette réglementation n'avait pu se maintenir que par une contrainte de plus en plus rigoureuse et compliquée; et comment, finalement, tout cet échafaudage de règlements s'était écroulé par la suppression du régime corporatif, ou réglementaire.

Nous avons vu que ce régime est tombé, parce qu'il allait directement contre la nature des choses et parce qu'il tentait de faire obstacle aux conditions qui entraînent impérieusement la Fabrication, en Occident, vers des formes nouvelles, vers un développement inconnu jusqu'ici.

Quelles sont ces formes nouvelles? Quelles conditions imposent-elles à la Fabrication? Comment la prospérité de l'industrie et la sécurité de l'ouvrier sont-elles compatibles avec elles? Telle est la grosse question qu'il nous faut maintenant examiner; c'est, — ni plus ni moins, — le fond même du problème qui se dissimule sous ces mots, si souvent répétés aujourd'hui, *la question ouvrière*.

(1) Voir les livraisons de juin, juillet et août 1890, t. IX, p. 512; t. X, p. 28, 112 et 282.

I.

Le type d'atelier qui s'est le premier dégagé du régime corporatif, qui, le premier, a fait éclater les mailles de la réglementation, et a passé à travers, est la *Fabrique Collective.*

On l'appelle ainsi, parce qu'elle est formée d'un certain nombre, d'une *collectivité*, de petits ateliers séparés et indépendants les uns des autres, mais travaillant pour le compte d'un grand patron, au lieu de travailler chacun à ses risques et périls pour une clientèle. C'est ce patron qui, le plus souvent, fournit la matière première; cependant sa fonction essentielle est de *trouver la clientèle* pour écouler les produits fabriqués. La fabrication de la soie à Lyon, celle des gants dans les environs de Grenoble, appartiennent à ce type.

La Fabrique Collective ne nous est point inconnue : nous l'avons vue naître et fonctionner en Orient (1); il nous suffira donc d'indiquer les caractères particuliers qu'elle revêt en Occident, par suite des conditions différentes du milieu.

Ce genre de Fabrication existait déjà au moyen âge, et bien avant l'apparition des usines à engins mécaniques ; mais elle était entravée par les règlements corporatifs, qui fermaient la plupart des marchés urbains, ainsi que nous l'avons vu, et, par conséquent, mettaient obstacle en beaucoup d'endroits à l'écoulement des produits.

Mais si le régime corporatif fermait en général les villes, les campagnes du moins restaient en dehors et à l'abri de la réglementation et des prohibitions. D'ailleurs les grands propriétaires ruraux étaient aussi portés à favoriser le développement de la Fabrication que les artisans des villes à l'entraver. C'était en effet, pour eux, un moyen efficace de retenir la population et, par conséquent, de faire baisser le prix de la main-d'œuvre. Aussi voit-on les Fabrications rurales se multiplier à mesure que

(1) Voir t. X, p. 338 et suiv.

la population augmente et que la culture ne suffit plus à la nourrir : l'industrie fournit tout naturellement un débouché. Et ce débouché est ample, car à mesure que les habitants des campagnes s'enrichissent par la culture, ils ont à la fois et plus de besoins à satisfaire et plus de moyens de les satisfaire.

Il est intéressant de constater qu'ici, comme en Orient, la première évolution de la Fabrication, au sortir de la Petite Industrie, se fait de la ville à la campagne. Ainsi, il n'est pas vrai que tout progrès industriel pousse incessamment la Fabrication des campagnes vers les villes. La Fabrique Collective est, en effet, une forme éminemment adaptée à la vie rurale : elle peut se faire dans des foyers épars, puisque chacun travaille chez soi et reste indépendant. Ce caractère rural s'accuse encore par ce fait que les principaux objets manufacturés dans les Fabriques Collectives sont précisément ceux dont la culture fournit la matière première, ou ceux qui peuvent être aisément travaillés à la main et à domicile. Ce sont, par exemple, les tissus, les dentelles, les broderies, les objets de tricot et de bonneterie, une multitude d'objets de quincaillerie, de coutellerie, d'armurerie, d'horlogerie, d'orfèvrerie, de bijouterie, de tabletterie, d'ameublement et de vêtement.

Les Fabriques Collectives nous offrent l'exemple d'une forme d'atelier qui ne s'est pas développée à l'abri du régime corporatif, puisque au contraire elles ont eu tout d'abord à lutter contre les règlements prohibitifs des corps de métiers. Elles n'ont donc pu se créer et se maintenir que par leurs propres forces, qu'en s'appuyant sur des conditions naturelles et non sur une protection étrangère, à la façon des petits ateliers urbains du moyen âge. Pour qu'une industrie puisse résister à la concurrence, dans de pareilles conditions, il faut qu'elle soit particulièrement solide *par elle-même*.

Il se rencontre, en effet, que les Fabriques Collectives réalisent facilement, *par leur nature même*, quatre conditions essentiellement favorables à la stabilité et à la prospérité industrielles. Nous allons examiner successivement ces quatre conditions : elles nous donneront l'explication de la prospérité dont a joui ce ré-

gime de travail, sans qu'il ait eu à recourir aux procédés factices de la réglementation.

1. *Les patrons de Fabriques Collectives sont généralement des gens capables.*

Le premier venu ne peut entreprendre de créer et de diriger une industrie qui emploie un grand nombre de familles ouvrières, et qui exige par conséquent des débouchés considérables. Pour s'ouvrir ces débouchés, il faut être en état d'entretenir des voyageurs et des dépositaires dans les pays de consommation et dans les ports d'expédition : ce n'est pas là le fait de petits patrons tels que les artisans urbains du moyen âge, qui sentaient ne pouvoir réussir qu'en se préservant de la concurrence par des règlements publics et dont toute l'aptitude se bornait à exploiter le marché réservé de leur ville. Par la nature même *des patrons*, les Fabriques Collectives sont donc en situation de se maintenir et même de prospérer à une époque où la concurrence se donne libre carrière et où chaque chef d'industrie ne doit dès lors compter *que sur lui-même.*

Prenons comme exemple les Fabriques Collectives de Solingen, en Westphalie (1), qui ont pour objet l'élaboration des aciers et qui existent depuis quatre siècles.

Elles forment le groupe industriel le plus important du continent pour ce genre de fabrication : elles livrent en effet, chaque année, pour plus de dix millions de produits, tels que couteaux, ciseaux, sabres, etc., et ne comptent pas moins de dix mille ouvriers répartis entre la petite ville de Solingen et les communes rurales environnantes, sur une superficie de dix mille hectares. Les divers patrons qui se partagent cette population ouvrière savent si bien tenir tête à la concurrence, qu'ils luttent avec succès contre les produits des grandes usines de Sheffield. Ils ne sont pas en retard pour provoquer chez leurs ouvriers l'adoption des meilleurs procédés et des nouveaux modèles, et pour maintenir leur fabrication à la hauteur des autres manufac-

(1) Voir les détails donnés sur ces Fabriques au tome III des *Ouvriers européens*, ch. IV.

tures. Ils savent, en outre, s'ouvrir de nouveaux débouchés jusque dans les pays les plus éloignés, ce qui est bien le fait de patrons très capables, qui n'attendent pas paisiblement la clientèle, mais vont au-devant d'elle. C'est ainsi qu'ils ont des représentants non seulement dans les principales villes de commerce de l'Europe, mais jusqu'aux États-Unis et dans l'Amérique du Sud.

2. *La population ouvrière a le plus souvent un complément de ressources dans la culture.*

Ceci s'explique par le fait même que les Fabriques Collectives, ainsi que nous l'avons dit, trouvent ordinairement leur personnel parmi les gens mêmes qui s'adonnent à la culture. Grâce à cette ressource accessoire, les artisans peuvent traverser plus facilement les crises de l'industrie.

Mais reprenons notre exemple de Solingen. Nous y voyons trois classes d'ouvriers : les ébaucheurs, qui forgent, liment et trempent le métal; les meuliers, qui lui donnent le poli et le tranchant; enfin, les finisseurs qui montent, assemblent les pièces et ajustent les lames. Or, aucun de ces ouvriers ne travaille dans des usines : les ébaucheurs et les finisseurs travaillent à leur foyer; les meuliers louent une section d'un atelier d'aiguisage où l'on distribue la force motrice. Cet atelier est établi à la campagne. C'est que la plupart de ces ouvriers sont fondamentalement des ruraux; il n'y a d'exception que pour un certain nombre de finisseurs qui habitent Solingen, pour être plus à portée des patrons; mais ceux-là mêmes sont portés, par la coutume et par l'exemple des autres, à s'assurer des ressources rurales, ce qui leur est d'ailleurs rendu facile par le séjour dans une petite ville, comme Solingen.

Tel est le cas de la famille qui a été spécialement étudiée. Elle possède un jardin consacré à la culture des plantes potagères et situé à 250 mètres de l'habitation ; un terrain à pommes de terre, situé à 1.500 mètres ; une prairie, qui fournit l'herbe et le foin, située à 400 mètres. La famille élève une chèvre, un porc et deux poules. Elle tire de son exploitation rurale des pommes de terre, des haricots, des pois, des fèves, des ca-

rottes, des oignons, des salades, des concombres, des betteraves, etc., en quantité suffisante pour réaliser sur sa nourriture une économie de près *d'un cinquième* de la dépense totale. La proportion est beaucoup plus considérable pour la plupart des ouvriers, qui, étant tout à fait ruraux, vivent presque exclusivement des produits de leur domaine.

Grâce donc à ces ressources, les ouvriers peuvent, en temps de crise industrielle, se rejeter *complètement* sur la culture, dont ils n'ont pas perdu la tradition. Ils opèrent ainsi une retraite en bon ordre dans le camp retranché formé par le domaine rural et ils peuvent attendre en paix la reprise du travail industriel. Ils sont dans une situation plus solide que les artisans du moyen âge, étroitement cantonnés dans les villes et privés dès lors de la précieuse ressource du travail agricole.

3. *Ce caractère rural facilite la stabilité de la famille.*

Il ne suffit pas d'être placé dans des conditions favorables, il faut encore que ces conditions demeurent assurées, qu'elles puissent se perpétuer d'une génération à l'autre, soit chez les patrons, soit chez les ouvriers. La stabilité est assurée, en Orient, par la communauté familiale, qui survit à la disparition successive de ses membres. Mais l'Occident n'est plus constitué sur les mêmes bases, le simple ménage a remplacé presque partout la communauté; c'est même là ce qui distingue essentiellement l'Occident de l'Orient. Or, avec le simple ménage, il n'y a qu'un type de famille qui assure la stabilité, c'est la famille-souche, dont un des caractères les plus ordinaires est, on le sait, la transmission intégrale du foyer et de l'atelier de travail. Mais cette transmission est beaucoup plus facile pour un atelier rural que pour un atelier purement industriel, parce qu'il exige des aptitudes moins personnelles et qu'il est sujet à moins d'aléa, ainsi que nous l'avons démontré (1). C'est ce qui nous explique comment les ouvriers de Fabrique Collective, qui reposent en partie sur la culture, sont dans une situation plus favorable pour conserver les habitudes et les traditions de la famille-souche. A Solingen, le maintien de

(1) Voir nos articles sur la *Culture en famille-souche,* t. III, p. 327 et 558.

ce type de famille a été, en outre, facilité par ce fait que la Westphalie est en plein pays de famille-souche. Le type se manifeste d'ailleurs par le grand nombre d'émigrants que cette partie de l'Allemagne envoie en Amérique et qui y réussissent. « Un simple kotter, ou manœuvre rural de la Westphalie, réussit habituellement à établir dans le Nouveau-Monde, en qualité de propriétaires indépendants, les frères et les sœurs de son héritier (1). » Il transmet à un de ses enfants son petit domaine et donne aux autres des subventions en argent qui fructifient moyennant l'esprit d'entreprise inculqué à la race par la famille-souche.

4. *La clientèle est généralement plus stable.*

Cette condition est très importante. Supposez en effet des industries qui écoulent leurs produits parmi des populations, dont les habitudes et les goûts changent constamment suivant tous les caprices de la mode; ces brusques changements mettent la Fabrication aux abois. Il faut constamment modifier la forme, parfois la nature des objets fabriqués, et, pour cela, modifier à grands frais son outillage. Et néanmoins, on est toujours exposé à avoir en magasin un stock de marchandises invendues et invendables, parce qu'elles ne répondent plus au goût nouveau. Les Français, qui subissent si facilement les caprices de la mode, créent, à ce point de vue, de grandes difficultés à l'industrie.

La Fabrique Collective a, au contraire, pour effet de favoriser le développement d'une clientèle stable. Remarquez, en effet, que ce type d'atelier ne pousse pas la population vers les villes mais la retient plutôt dans les campagnes; la clientèle immédiate, au moins, reste donc rurale. Or, on sait que les ruraux sont naturellement peu portés aux transformations; ils aiment à acheter des objets ayant des formes connues et traditionnelles; la mode même est soumise, chez eux, à peu de changements, et, dans beaucoup de pays, elle se perpétue immuablement de père en fils. C'est ainsi que les fabricants de Solingen trouvent, dans le milieu essentiellement rural de la Wesphalie, un premier fond de clientèle très stable, et qui assure à l'industrie des débouchés invariables.

(1) *Ouvriers européens*, t. III, p. 169.

Mais ces débouchés ne sauraient suffire à une production considérable, et d'ailleurs nous avons vu que ces patrons très capables réussissent à atteindre une clientèle éloignée et répandue dans les différentes parties du monde. Or il se rencontre que cette clientèle elle-même est, en grande partie, stable. En effet, elle se compose surtout de ces nombreuses colonies agricoles *de paysans* de la Plaine saxonne que nous venons de signaler. Ces émigrants aiment à retrouver les produits auxquels ils étaient habitués dans la mère patrie et ils contribuent même à en répandre le goût et l'habitude autour d'eux. Ils sont, pour l'industrie, en quelque sorte, des commis voyageurs « donnés par la nature ».

En somme, ce qui procure aux Fabriques Collectives les avantages que nous venons d'énumérer, ce qui leur permet de se maintenir au milieu des conditions nouvelles de l'industrie, c'est essentiellement *la facilité qu'elles ont à s'établir à la campagne*. Cela est si vrai, qu'elles subissent un ébranlement profond, dès que les ouvriers abandonnent la culture pour pratiquer exclusivement la Fabrication, et surtout lorsqu'ils viennent s'agglomérer dans les villes. C'est ce qui est arrivé, par exemple aux canuts, ou ouvriers en soie de Lyon, dont la majorité était autrefois installée à la campagne et qui forment actuellement en grande partie le faubourg de la Croix-Rousse ; c'est ce qui est arrivé dans beaucoup d'industries parisiennes, qui ont émigré de la campagne à la ville, car Paris est, à vrai dire, une immense Fabrique Collective, dont les commerçants du Marais sont les patrons. Ces patrons ont malheureusement cédé au désir d'avoir les ouvriers sous la main, afin de pouvoir plus facilement précipiter les commandes, ou les restreindre, suivant les demandes d'une clientèle essentiellement instable. Mais ils ont, du même coup et sans s'en douter, amené le renchérissement de la main-d'œuvre et l'ébranlement de leur propre industrie. La punition a suivi de près la faute.

Cependant les Fabriques Collectives elles-mêmes ne suffirent bientôt plus à la production; à mesure que la population s'ac-

croissait, et que les besoins se multipliaient on était porté à employer un moteur plus puissant que la force des bras. C'est alors que se développèrent les *Usines hydrauliques* et les *Usines au bois*, c'est-à-dire les deux groupes d'ateliers qui empruntent la force motrice non plus à la main de l'homme, mais à l'eau, ou à la vapeur produite par la combustion du bois.

Ces usines eurent principalement pour objet la filature des matières textiles, l'élaboration des métaux, le travail de la quincaillerie, de l'acier, de la verrerie, des poteries, du papier, etc. Comme les Fabriques Collectives, elles s'établirent à la campagne, puisque c'était là qu'elles trouvaient la force motrice, les unes sur les cours d'eau, les autres au voisinage des forêts. Elles n'enlevèrent donc pas à la Fabrication le caractère rural que lui avaient imprimé les Fabriques Collectives, et conservèrent ainsi les mêmes avantages que nous venons d'énumérer et qui dérivent de l'installation à la campagne. « Ces usines, dit avec raison Le Play, augmentèrent plutôt qu'elles n'affaiblirent l'influence des propriétaires fonciers, et elles laissèrent la prépondérance à la vie des champs. Autour de chaque centre rural ou forestier, elles multiplièrent les petits chefs de métiers employés comme auxiliaires des grands établissements (1). »

En somme, l'apparition du Grand Atelier à l'Eau, ou au Bois, ne produisit pas de complication nouvelle dans l'industrie ; il accentua, au contraire, l'heureuse évolution inaugurée par la Fabrique Collective et qui faisait passer l'industrie du milieu urbain, où l'avait cantonnée le régime corporatif du moyen âge, au milieu rural. Nous n'avons donc pas besoin d'y insister.

Mais il n'en est pas de même avec le dernier type d'atelier dont il nous reste à parler : le Grand Atelier à la Houille.

En effet, l'ère des grandes complications a réellement pris naissance avec l'entrée en scène d'un moteur nouveau et infiniment plus puissant, la *Houille*.

(1) *Les Ouvriers européens*, t. III, p. 394.

II.

Le grand effet de ce nouveau moteur est de supprimer le caractère rural de la Fabrication, de la faire revenir de la campagne à la ville.

Et ce ne sont plus de petites villes, comme au moyen âge, mais de grandes, de très grandes villes.

La Fabrication à la Houille imprime donc à l'industrie un *caractère urbain renforcé*. Cela tient à deux causes.

D'abord les ateliers tendent à se placer dans de grandes villes *commerçantes*. Cette situation est commandée par la nécessité où l'on est d'écouler rapidement au loin une quantité énorme d'objets fabriqués; car la Fabrication à la houille est nécessairement intense, à cause de la puissance du moteur; c'est son trait essentiel, spécifique.

Les ateliers tendent en outre à se placer près des *houillères*, afin d'éviter les frais de transport, qui sont particulièrement coûteux, lorsqu'il s'agit de quantités aussi considérables de combustible. Or, nous avons vu que les mines de houille constituent toujours de grands centres urbains, parce que leur exploitation exige une nombreuse population agglomérée : population de mineurs et population de marchands, vendant à ces mineurs.

Mais la houille n'imprime pas seulement un caractère urbain à la Fabrication, elle lui imprime en outre un *caractère instable*.

Ce combustible se trouvant dans la terre par couches très étendues et souvent très profondes, la production peut être développée indéfiniment suivant tous les besoins de la demande et même hors de proportion avec ses besoins. Quelle différence, par exemple, avec la Fabrication à l'Eau ou au Bois, qui est strictement limitée par la nature, c'est-à-dire par la quantité d'eau que débite la rivière, ou par la quantité de bois que livre annuellement la forêt! Comme ces deux quantités sont à peu près constantes, la production industrielle qu'elles fournissent l'est aussi : elle est régulière; elle échappe aux crises alternatives de surproduction et de chômage, qui enlèvent à l'ouvrier la sé-

curité de son travail et font ressembler la Fabrication à une pendule sans balancier. Mais la houille, par son abondance illimitée, apporte avec elle de grandes causes de complications; nous l'avons déjà constaté à propos de l'exploitation des mines (1), nous le constatons de nouveau à propos de la Fabrication.

Comment l'industrie peut-elle se tirer de cette difficulté inhérente à la nature des choses? C'est ce que nous allons examiner.

Pour bien connaître le fonctionnement du *Grand Atelier à la Houille*, il nous faut l'observer dans un pays où ce combustible se trouve en très grande quantité et où, de plus, le Grand Atelier a pris, grâce à un ensemble de circonstances favorables, un développement intense. C'est dans ce type développé que nous pourrons saisir toutes les données du problème, que nous verrons plus complètement les difficultés et les solutions qu'il comporte.

Aucun pays ne présente mieux ces deux caractères que l'Angleterre : c'est le plus grand centre, tout à la fois, de production houillère et de production industrielle. Voilà donc notre sujet d'étude bien déterminé.

Je n'insiste pas sur la grande quantité de houille que fournit ce pays : c'est un fait assez connu. La production totale de la houille dans le monde est d'environ 287 millions de tonnes, et la Grande-Bretagne, à elle seule, en produit 137 millions, c'est-à-dire près de la moitié (2).

Mais j'ai beaucoup plus à insister, car c'est beaucoup moins simple, sur les conditions essentiellement favorables que le milieu anglais présente au fonctionnement du Grand Atelier à la Houille.

Nous venons de dire que ce type d'atelier avait l'inconvénient d'agglomérer les populations dans de grands centres urbains : le phénomène s'est produit avec toute sa force dans les Iles Britanniques; l'Angleterre proprement dite a, par kilomètre carré, plus d'habitants que tout autre pays d'Europe, à l'exception de la Belgique, et la majorité de cette population est urbaine : sur

(1) Voir, t. VII, p. 414 et suiv.
(2) Reclus, *Géographie*, t. IV, 854.

neuf habitants, cinq demeurent dans les villes; la ville de Londres renferme à elle seule la cinquième partie de tout le peuple de l'Angleterre et du pays de Galles. La conséquence immédiate qu'amène une population si fortement agglomérée et des centres urbains si considérables, c'est qu'ils ne peuvent être nourris par les seuls produits de la culture locale; il faut les alimenter au moyen du commerce, qui permet de faire venir de toutes les parties du monde les denrées nécessaires. Aussi les Anglais sont-ils devenus essentiellement tributaires du commerce. Ce peuple, qui est le premier par le travail industriel, est aussi le premier tant par le commerce extérieur que par le trafic intérieur; ses échanges représentent à peu près le tiers de ceux de toute l'Europe; sa flotte de commerce comprend environ 40.000 navires, jaugeant plus de 8.000.000 de tonnes : ce qui est beaucoup plus que le tiers de la marine du monde entier (1). Or n'est-ce pas un fait très grave qu'une population aussi nombreuse soit tributaire du commerce pour une grande partie de son alimentation? car le commerce est un art nourricier essentiellement instable, qui vous met à la merci des marchands et même de l'étranger, qui vous expose à tous les aléas des fluctuations commerciales; quel danger n'est-ce pas quand il s'agit, pour tout un peuple, de la satisfaction du besoin le plus urgent, la nourriture!

Mais voici précisément le point où se révèlent les conditions éminemment favorables de l'Angleterre : ce pays, qui est obligé de demander la plus grande partie de sa subsistance au commerce, loin de négliger la culture, est demeuré la première des nations agricoles.

J'ai mis cette vérité en lumière, dans deux articles sur le *Grand Propriétaire anglais* (2). L'Angleterre est, en effet, le pays où la culture est le plus en honneur, où elle a été poussée le plus loin, où elle a été le plus perfectionnée. Et elle n'est pas seulement pratiquée par une race de paysans, elle constitue essentiellement une situation aristocratique; le propriétaire foncier

(1) Reclus, *Géographie*, t. IV, p. 844.
(2) *La Science sociale*, t. IV, p. 131, 226.

résidant sur ses terres et dirigeant lui-même leur exploitation constitue le type du gentleman, c'est-à-dire le type que chaque Anglais a pour but de réaliser. Cela est si vrai que, faute de pouvoir aisément le réaliser en Angleterre, où tout le sol disponible est depuis longtemps occupé et où il atteint des prix exorbitants, l'Anglais n'hésite pas à s'expatrier, pour aller mettre en culture toutes les parties du monde dont il peut s'emparer. C'est ainsi que le colon anglais n'est pas moins remarquable et pas moins « intense » que le commerçant anglais ; c'est ainsi que l'Angleterre s'appuie non seulement sur le commerce, mais sur la culture : le premier lui donne la richesse, mais la seconde lui donne *la stabilité.*

L'Angleterre n'est donc pas constituée à la façon de Tyr, de Carthage, des anciennes villes italiennes ou flamandes, des villes de la Ligue hanséatique, qui reposaient essentiellement et *exclusivement* sur le commerce et qui, après une courte période de splendeur, sont tombées irrémédiablement. Elle se livre au commerce *dans les conditions particulières de stabilité* que voici :

1° *Ce commerce se fait avec de grandes colonies agricoles nationales.*

Nous voulons dire avec des colonies peuplées et cultivées par des nationaux, tels sont le Dominium Canadien, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Cap ; nous devons ajouter les États-Unis, quoique ce vaste pays soit aujourd'hui séparé politiquement ; mais il est encore uni de race, de langue et d'habitudes. C'est en Angleterre qu'il se pourvoit du plus grand nombre des objets qu'il ne fabrique pas encore (1).

Rien n'est stable comme le commerce ainsi pratiqué avec des gens de même origine, qui ont les mêmes besoins et sont habitués à les satisfaire de la même manière. Une pareille clientèle ne saurait vous abandonner du jour au lendemain, parce que les produits qu'on lui livre sont exactement ceux qu'elle désire : une Fabrication *étrangère* ne saurait répondre aussi bien à ses goûts.

(1) Le Bill Mac-Kinley est trop récent pour que ses effets aient pu se faire sentir. J'apprends d'ailleurs que beaucoup de fabricants anglais songent à l'éluder, en établissant une succursale de leur industrie aux Etats-Unis.

Si enfin on considère l'immense étendue et la croissante population de ces colonies, on aura une idée de l'importance d'une pareille clientèle.

2° *Ce commerce se fait avec des colonies commerciales durables.*

L'Angleterre a su, en outre, fonder de grandes colonies commerciales; mais elle a eu, de plus, l'intelligence de les établir chez les peuples qui offrent au trafic les conditions les plus permanentes, parce qu'ils exploitent des productions naturelles inépuisables. Le marché extérieur de l'Inde, de l'Égypte, de la Chine est presque entièrement entre les mains des Anglais; ils ont à peu près débusqué de ces pays les marchands des autres nations, et jouissent d'une sorte de monopole pour le vaste commerce du blé, du coton, du thé, de l'opium, dont ces pays produisent de prodigieuses quantités.

Ce n'est donc pas là un commerce de circonstance, que l'on pratique tantôt avec un pays, tantôt avec un autre; c'est un commerce stable, installé à demeure et pour longtemps. Et les Anglais l'installent ainsi, parce qu'ils n'hésitent pas à aller se fixer eux-mêmes dans ces pays, ou à y envoyer leurs fils.

En résumé : bien que l'existence de l'Angleterre semble reposer sur le commerce, l'instabilité inhérente à ce moyen de vivre est singulièrement rectifiée chez les Anglais par l'incessant accroissement de leurs colonies agricoles nationales et par la nature stable de leurs colonies commerciales. De sorte, qu'en fin de compte, la dernière raison de leur prospérité n'est pas tant dans leur activité commerciale que dans la stabilité des cultures nationales et des productions agricoles sur lesquelles leur commerce se fonde.

Si donc nous voulions caractériser cette immense région qu'occupe actuellement la race anglaise dans les diverses parties du monde, nous devrions l'appeler : *la région de la Grande Culture et du Commerce avec des Colonies Stables.*

Maintenant que nous connaissons les conditions constitutives de la région, voyons quels éléments de personnel y trouve le Grand Atelier à la Houille.

III.

Ce Grand Atelier y trouve, pour son personnel, deux éléments de premier ordre :

1. *Les patrons sont stables : ils sont constitués en Famille-souche.*

Cela ne doit pas nous étonner. C'est dans la race anglo-saxonne que cette forme de famille a pris naissance et qu'elle s'est le plus énergiquement maintenue. On sait que le trait essentiel de cette constitution de famille, c'est que les enfants sont dressés à se créer eux-mêmes une situation indépendante, soit dans le pays soit à l'étranger. L'atelier paternel, après avoir fourni, s'il y a lieu, les fonds nécessaires à l'établissement des enfants qui émigrent au dehors, est transmis intégralement à celui des fils que le père s'est associé. Donc l'œuvre industrielle aussi bien que l'œuvre agricole ou commerciale de la famille se perpétue d'une génération à l'autre ; elle n'est point menacée, comme chez nous, par le partage ou par la vente périodiques.

On s'explique par là cette « raison sociale » si fréquente en Angleterre : « Un tel *et son fils* », — *and son.* — C'est incontestablement, pour l'industrie, une grande source de force que de pouvoir se perpétuer ainsi de père en fils, de n'être pas soumise à des recommencements continuels et sur nouveaux frais. Les maisons qui ont su s'assurer une pareille stabilité doivent nécessairement battre leurs rivales sur le marché industriel et commercial.

La stabilité de la famille patronale anglaise est donc un premier moyen de prémunir le Grand Atelier contre l'instabilité naturelle de la production à la houille.

2. *La clientèle est stable.*

Si le patron est comme le premier terme du personnel de l'atelier, la clientèle en est le terme final. La stabilité particulière de la clientèle anglaise résulte du milieu dans lequel elle se recrute et que nous avons défini plus haut. Après les explications que j'ai données, je le formule ainsi brièvement :

« Elle se recrute d'abord dans les colonies agricoles et natio-

nales peuplées par les familles-souches anglaises, qui sont naturellement portées à donner leur préférence aux produits anglais, auxquels elles sont habituées.

« Elle se recrute ensuite parmi les familles patriarcales de la Chine, de l'Inde, de l'Égypte. Or, l'essence de la famille patriarcale est l'esprit de tradition poussé à ses dernières limites. Ces populations tiennent d'autant plus à un usage qu'il est plus ancien. Lorsque, par extraordinaire, des modifications s'opèrent dans de pareils milieux, c'est toujours très lentement et dans une mesure très restreinte. C'est là une condition avantageuse pour les Fabricants anglais : ils peuvent fabriquer et exporter indéfiniment les mêmes produits, sans crainte de les voir subitement démodés. Ils trouvent ainsi un débouché constant qui les dispense de faire subir à leur outillage et à leurs façons des transformations incessantes et toujours coûteuses. »

La grande force de la Fabrication anglaise est donc de reposer, comme à ses deux extrémités, sur deux éléments personnels très solides : le *Patron stable* et la *Clientèle stable*.

Cela va nous expliquer comment cette Fabrication échappe aux inconvénients d'un troisième élément personnel, qui, celui-là, il faut le dire, est désorganisé et instable : nous voulons parler des *ouvriers*.

L'instabilité actuelle de la classe *ouvrière* a pour cause, non pas unique mais profonde, sa concentration urbaine.

Nous avons dit que la houille avait pour conséquence de créer d'immenses agglomérations ouvrières, des villes industrielles monstres, où des milliers de travailleurs accourus de toutes les parties du pays viennent s'entasser. Là, ils doivent vivre *exclusivement* du travail industriel, qui est, de sa nature, si aléatoire, et ils n'ont plus, comme dans les deux types précédents, la ressource de la culture en cas de chômages. C'est là, pour eux, d'après ce que nous savons déjà, une grande cause d'instabilité.

Est-il possible d'y remédier? Peut-on assurer la situation stable de l'ouvrier dans le Grand Atelier à la Houille?

Cela est possible, et la science sociale enseigne positivement

les moyens d'y arriver, tout en tenant compte des exigences de ce mode de Fabrication.

Ces moyens peuvent se ramener à six, que nous allons examiner successivement :

1° *Stabilité de la famille patronale.*

C'est la condition qu'il faut maintenir en tête, bien qu'elle ne suffise pas toute seule, comme on le voit.

On sait ce que deviennent fatalement les ouvriers dans les maisons qui changent fréquemment de patrons et qui sont exposées à des liquidations périodiques.

2. *Modération volontaire de l'offre et de la demande.*

Il s'agit ici, pour les fabricants, de la nécessité de régulariser leur production, afin de ne pas être dans l'alternative d'augmenter ou de réduire arbitrairement le personnel, suivant les variations, souvent très rapides, de l'offre et de la demande. Rien, en effet, ne crée à l'ouvrier une situation plus difficile que ces engagements momentanés, qui expirent brusquement et le laissent sans ressources.

Cette situation d'ailleurs n'est pas moins dangereuse pour les patrons et pour l'industrie, car les ouvriers sont naturellement portés à se coaliser pour mettre la main-d'œuvre à plus haut prix au moment de la reprise du travail. Il faut bien, en effet, qu'ils gagnent, pendant ces courtes périodes d'activité, le salaire qui leur permettra de vivre pendant les périodes de chômage. Les patrons se trouvent donc exposés, ou à manquer d'ouvriers précisément au moment où ils en ont le plus grand besoin, ou à leur payer des salaires plus élevés, qui les mettent hors d'état de soutenir la concurrence.

L'habitude de ces engagements momentanés remonte au siècle dernier. Alors, certains économistes anglais enseignèrent que le travail est une marchandise régie, comme les autres, par la loi de l'offre et de la demande. Ils ramenaient ainsi les rapports du patron et de l'ouvrier à un simple fait de concurrence brutale que Cobden définissait en ces termes : « Quand deux ouvriers courent après un patron, le salaire baisse; quand deux patrons courent après un ouvrier, le salaire monte. » Telle fut la loi de laquelle

les économistes déduisirent les règles nouvelles des rapports sociaux dans le monde du travail; c'était la guerre sociale régulièrement organisée au sein de l'atelier. Celui-ci n'était plus une famille, mais un marché ; l'ouvrier et le patron devenaient deux contractants en présence : l'un vendait, l'autre achetait du travail ; le prix en était débattu ; la marchandise livrée et le salaire payé, tout était fini : les deux parties étaient quittes.

Les faits ont fait justice du système, et les patrons eux-mêmes ont si bien senti que la théorie se retournait contre leurs propres intérêts, qu'un mouvement en sens inverse se dessine aujourd'hui très nettement en Angleterre. Dans un certain nombre de grandes usines, notamment dans le Nord, les patrons commencent à régler leur production, de manière à pouvoir conserver leur personnel d'une façon permanente. Aux époques de prospérité, ils augmentent les salaires aussi largement qu'ils le peuvent et, en retour, aux époques de crise, ils obtiennent aisément que les ouvriers se résignent temporairement à une diminution de salaire. Dans l'une de ces usines, à laquelle est attachée une population de 15.000 personnes, on est revenu à la vieille coutume du Northumberland, qui consiste à engager les ouvriers à l'année. Le résultat a été, qu'en quinze années, il ne s'est pas présenté, dans cette usine, une seule difficulté relative au règlement des salaires. On ne se doute pas assez de la somme de concours et de dévouement que l'on peut obtenir des ouvriers, lorsqu'on leur assure du travail d'une façon permanente : ils y regardent à deux fois avant de risquer, dans une grève, une pareille situation.

3. *Constitution d'une subvention patronale.*

Nous entendons par ces mots un fond de réserve destiné à parer aux chômages. Cette mesure est le complément naturel de la précédente et peut seule en permettre l'application sérieuse. En effet, il est impossible de conserver ses ouvriers pendant les mortes saisons de l'industrie, si l'on n'a pas eu soin de prélever une part sur les bénéfices, au moment où l'industrie est florissante, et de la mettre en réserve. Tous les chefs d'industrie n'ont-ils pas soin d'avoir un fonds de réserve en vue de parer à l'usure des machines et des bâtiments d'exploitation? Il est tout aussi nécessaire et

tout aussi naturel d'agir de même en vue de la machine humaine, qui est bien la pièce maîtresse de l'atelier. Cette avance de fonds serait d'ailleurs largement compensée par l'avantage d'échapper aux coalitions et aux grèves, qui sont bien autrement préjudiciables au patron.

Cependant cette pratique est très rare en Angleterre; on ne l'a pas transportée de l'agriculture, où elle est en usage, dans l'industrie. C'est encore là la conséquence d'un principe énoncé par les économistes, et d'après lequel le patron ne doit que le salaire.

La constitution d'une subvention patronale est la seule solution efficace; on peut en juger par ce fait que tous les palliatifs par lesquels on a essayé de la remplacer, ou ont été insuffisants, ou ont piteusement échoué.

Le plus célèbre de ces palliatifs est la fameuse *Taxe des pauvres*, ou organisation légale de l'assistance. On sait que cette taxe est perçue, dans chaque paroisse, par un comité spécial constitué au scrutin par la majorité des contribuables. Mais l'organisation étant essentiellement locale, selon la louable coutume des Anglais, le montant de la taxe change suivant les lieux et suivant les circonstances commerciales : dans certains groupes manufacturiers, elle a varié de 5 à 8 pour cent du taux des loyers. Dans les districts agricoles, elle est naturellement moins forte et se maintient, en général, entre 5 et 12 pour cent du prix des locations et des fermages. Enfin, chaque paroisse est tenue de pourvoir seulement à l'assistance de ses propres indigents.

Mais voici qui montre bien à quel point cet organisme atteint mal son but : les pauvres furent d'abord assistés à domicile, mais on s'aperçut bientôt que de faux indigents, ou des paresseux, recouraient ainsi à l'assistance publique. On décida alors que, sauf exception, nul ne pourrait être assisté, s'il ne venait travailler soit dans des ateliers ruraux soit dans des établissements spéciaux créés à cet effet. Ce sont les fameux *workhouses*, dont les scandales ont vivement ému l'opinion publique et contre lesquels de vives critiques sont journellement élevées. On comprend en effet qu'il est difficile de maintenir l'ordre et le travail dans de pareils ateliers.

Les Anglais eux-mêmes sont si peu satisfaits de ce système d'assistance qu'ils lui ont conservé son caractère provisoire et ne le renouvellent jamais que pour une période de cinq années.

En somme, la taxe des pauvres est un palliatif reconnu imparfait, insuffisant et très coûteux, qui n'a pas réussi à remplacer la subvention patronale.

L'*intervention des pouvoirs publics* a également donné peu de résultats. Elle s'est bornée à des enquêtes, à des lois tendant à protéger les femmes et les enfants, à régler la durée et les conditions du travail. Cette intervention a pu atténuer certains abus plus criants, mais elle n'a pas atteint la cause même du mal. Ainsi n'a-t-elle satisfait personne, et je n'ai pas besoin d'y insister. D'ailleurs, il faut rendre aux Anglais cette justice qu'ils n'abusent pas de l'intervention de l'État ; ils aiment mieux en général avoir recours à l'initiative privée.

Habitués à cette idée nationale de se tirer d'affaire soi-même, les ouvriers anglais ont essayé de suppléer à l'abstention du patron, en créant des *Sociétés d'assurances mutuelles et de secours mutuels*. Mais le fonctionnement de ces sociétés sera toujours très laborieux à cause de la difficulté qu'a l'ouvrier à épargner. Elles périclitent, en outre, par la difficulté d'assurer les retraites : tout va bien tant que la grande majorité des membres payent sans recevoir, mais le jour où un grand nombre d'entre eux arrivent à l'âge de la retraite, la caisse se trouve hors d'état de suffire aux dépenses. Telle est la cause bien simple qui fait sombrer la plupart des sociétés de secours mutuels. Il y aurait bien un moyen, ce serait d'élever le taux de la cotisation, mais cela ne ferait que changer le genre de mort, car la société s'éteindrait faute de membres. Il n'y a pas à dire, l'ouvrier ne peut pas se patronner lui-même et il ne peut être patronné que par son patron : c'est d'ailleurs en cela qu'il est l'ouvrier et c'est en cela que l'autre est véritablement nommé le patron.

Nous devons signaler cependant une autre tentative faite par les ouvriers anglais : nous voulons parler des *Sociétés ouvrières pour la réglementation du travail*, dont les *Unions de Scheffield* sont le type le plus fameux. Celles-là ont réussi : mais on ne

peut pas les considérer comme une solution désirable, car ces sociétés témoignent précisément de l'état de guerre créé par le refus des patrons de modérer l'offre et la demande et d'assurer à leurs ouvriers la permanence des engagements. Elles arrivent, en effet, à obtenir cette permanence par l'intimidation. Les patrons auraient donc tout intérêt à faire d'eux-mêmes ce qu'ils font sous le coup d'une contrainte extérieure. S'ils prenaient cette initiative, les « Unions » tomberaient spontanément, faute d'objet.

4. *Propriété du foyer ouvrier et maintien de la femme au foyer.*

La propriété du foyer est particulièrement à la portée de l'ouvrier, en ce qu'elle n'exige aucune aptitude extraordinaire. Une somme d'argent peut être rapidement et follement dépensée, si on n'est pas habitué à la prévoyance et à l'épargne; une terre reste improductive, si on n'est pas travailleur; mais pour jouir de la propriété de son foyer, on n'a besoin d'être dressé ni à la prévoyance ni au travail; aussi, dans tous les pays, voit-on une foule de gens posséder leur foyer, qui cependant seraient incapables de posséder une somme d'argent ou une terre.

De plus, la propriété du foyer transforme l'ouvrier, elle l'attache à son usine et à son patron : car il n'est pas facile de courir d'un métier à l'autre, d'une usine à l'autre, lorsqu'on est rivé à un point déterminé du sol par son habitation : il faut à toute force trouver du travail dans le voisinage et s'y tenir. Ajoutons que cette propriété est celle qui exerce sur l'esprit de l'ouvrier le plus d'attrait, et qui relève le plus sa condition à ses propres yeux.

Mais, direz-vous, il n'est pas facile à l'ouvrier de devenir propriétaire. Il lui est en effet très difficile d'y arriver tout seul, mais il lui est très facile d'y arriver avec un peu d'aide, et le patron est mieux placé que personne pour la lui donner; j'ajoute que celui-ci y a un intérêt direct puisqu'il s'assure du même coup un auxiliaire plus stable.

La meilleure preuve que la chose est possible et pratique, c'est qu'il se manifeste en Angleterre un mouvement très puissant dans ce sens. Il a sa source dans l'amour du foyer, du *home*, qui anime tout Anglais, les ouvriers, comme les bour-

geois, et qui est essentiellement développé par la famille-souche.

Il existe même des sociétés très florissantes, comme les *Building* et les *Land Societies*, qui font des prêts aux ouvriers pour leur permettre de construire des maisons. Ces prêts hypothéqués sur l'immeuble sont remplacés par un loyer, qui, après un certain nombre d'années, libère l'ouvrier rendu propriétaire.

Birmingham, par exemple, compte plus de 10.000 maisons bâties par des sociétés de ce genre. « Il y a douze ans, disait M. Stephens, surintendant de la police de cette ville, devant un comité de la Chambre des Communes, il nous fallait 450 policemen; aujourd'hui, grâce aux *Building Societies* et malgré un accroissement de population de 50.000 âmes, 327 nous suffisent. »

La mortalité, parmi les 2.483 membres de ces sociétés à Birmingham, n'était que de 15 pour 1.000, tandis qu'elle était de 24 pour 1.000 dans le reste de la population. Ainsi, en élevant l'ouvrier à la dignité de propriétaire, on préserve à la fois sa moralité et son existence.

A Sheffield, il y a très peu d'ouvriers qui n'aient pas leur maison et leur jardin. « Entre le Pays de Galles et l'Angleterre, dit M. W. Chambers, on compte plus de 2.000 sociétés d'achat de terrain, ou de construction de maisons; elles comprennent plus de 200.000 membres. Elles ont touché 275 millions, dont 200 ont été convertis en propriétés. »

Naturellement, les Anglais ont porté au dehors, partout où ils se sont établis, leur amour du foyer; aussi les *Building Societies* fonctionnent-elles également aux États-Unis; c'est même par leur initiative qu'une grande partie de la ville de Philadelphie a été construite.

On peut donc dire que cette amélioration de la condition des ouvriers est non seulement possible, puisqu'elle est même entreprise pas des sociétés qui ne poursuivent qu'un intérêt financier, mais qu'elle est en outre en bonne voie de réalisation dans le monde anglais.

5. *Ressource des travaux ruraux et des industries accessoires.*

Nous ne pouvons en dire autant de cette cinquième pratique,

qui a été presque complètement abandonnée par les ouvriers anglais, à raison de l'intense agglomération urbaine. Ils se sont ainsi trouvés complètement privés de ces ressources accessoires que nous avons vu être si utiles aux ouvriers des Fabriques Collectives et des Usines à Eau et au Bois et qui leur permettent de supporter plus facilement les chômages de l'industrie.

Les économistes ont encore contribué à égarer les patrons sur ce point. Stuart Mill, en particulier, s'est élevé avec force contre les ouvriers qui se livrent à des travaux accessoires ; il prétendait que ces occupations les détournaient de leur travail principal et que le progrès consistait à pousser de plus en plus l'ouvrier dans la voie de la spécialisation. Il est certain que les machines construites à une seule fin valent généralement mieux que celles qui doivent fabriquer plusieurs objets différents. Malheureusement pour le raisonnement des économistes, l'homme n'est pas une machine, il ne peut donc s'arrêter comme elle, lorsque le travail vient à manquer; il est soumis à la dure nécessité de faire deux repas par jour, de se loger et d'élever une famille; or, il ne peut satisfaire à ces divers besoins qu'en ayant du travail tous les jours, ce à quoi s'opposent les nombreux chômages de la Fabrication. La véritable théorie, surtout lorsqu'on se livre à un travail aussi aléatoire que celui de l'industrie, c'est donc qu'il faut avoir plusieurs cordes à son arc. Voilà comment les économistes se sont trompés presque toutes les fois qu'ils ont voulu appliquer leurs purs raisonnements à l'homme : ils se sont trompés, parce qu'ils ont raisonné sur lui comme sur une machine.

On signale cependant, en Angleterre, un certain nombre de grandes usines qui commencent à s'établir à la campagne, où elles sont attirées par la facilité de se procurer le terrain et la main-d'œuvre à meilleur marché, ce qui est un avantage bien appréciable. Tout porte à croire que ce mouvement ira en s'accentuant dans l'avenir. En effet, la houille, après avoir contribué à agglomérer les ouvriers, pourra arriver à les disperser, le jour prochain où on aura vulgarisé les moyens de transporter à distance la force motrice. L'évolution sera complète, si, de plus, on arrive à utiliser les forces naturelles pour produire le mouve-

ment. Alors l'établissement des grandes usines à la campagne sera singulièrement facilité et le petit atelier pourra même reprendre un nouvel essor. Mais c'est là l'avenir; revenons au présent.

6. *Aide à l'épargne.*

Il ne suffit pas que l'ouvrier soit assuré d'avoir du travail tous les jours par la permanence des engagements, il faut encore qu'il soit assuré d'avoir une ressource pour ses vieux jours, pour le moment où il lui sera impossible de travailler. C'est que, malheureusement, chez l'homme les bras cessent plus tôt de fonctionner que l'estomac.

L'ouvrier ne peut pas pourvoir par lui-même à cette nécessité, car il est de sa nature imprévoyant. Il faut donc, ici encore, qu'il soit aidé par le patron. Cette pratique est peu répandue en Angleterre; cependant, quelques chefs d'industrie attribuent à leurs ouvriers un salaire supplémentaire qui ne leur est pas payé directement, mais qui est placé à leur nom, pour être touché à une certaine époque. Il existe d'autres combinaisons, comme, par exemple, d'accorder une prime proportionnée aux épargnes réalisées par chaque ouvrier. En tous cas, l'aide à l'épargne est le complément nécessaire des diverses mesures que nous venons d'indiquer et elle complète la série, car elle permet à ce grand « mineur » forcément en tutelle, qu'on appelle l'ouvrier, d'arriver sans trop de souffrance jusqu'à la fin de sa carrière.

Cependant, parmi les six conditions que nous venons d'énumérer, il en est une qui est plus importante, plus essentielle que toutes les autres, qui les commande en quelque sorte toutes, et dont l'absence laisse un vide que rien ne peut combler : c'est la première, *la stabilité de la famille patronale.* Son importance est facile à comprendre, puisqu'on vient de voir que toutes les autres conditions ne peuvent guère être mises en pratique qu'avec le concours du patron; si donc ce patron est lui-même instable, comment pourrait-il assurer à ses ouvriers des avantages durables et, par conséquent, efficaces?

Pour constater à quel point cette première condition est essentielle, il suffit d'observer un milieu où cette stabilité de la famille patronale n'existe pas, c'est-à-dire le milieu de la *Fabrication en Famille instable.*

En France, par exemple, où ce type est le plus général, la stabilité de la famille patronale est rendue impossible, ou du moins très difficile, par l'impuissance où se trouve le chef d'industrie de pourvoir lui-même à la transmission de son établissement. La loi intervient pour en prescrire le partage et même le partage en nature et par égale portion de chaque nature de biens. Mais je n'insiste pas, car nos lecteurs savent cela; j'arrive donc immédiatement au fait.

Le fait peut se résumer en quelques mots : certains patrons français, portés à réagir contre cette instabilité, ont entrepris d'établir dans leurs ateliers, en faveur de leurs ouvriers, quelques-unes des six conditions que nous venons de signaler.

Un grand nombre même ont montré, pour le sort de leurs auxiliaires, plus de sollicitude que les patrons anglais en général, ils ont fait preuve de plus de bienveillance personnelle. Cela ne doit pas nous étonner, car la famille-souche, dressant chacun à se tirer d'affaire lui-même, porte moins les gens à s'entr'aider : ce qui domine, c'est l'habitude du *self help,* l'habitude de « s'aider tout seul ».

Eh bien, — et c'est là ce qui est extraordinaire, — malgré cette plus grande sollicitude pour leurs ouvriers, les patrons français ne peuvent atteindre à la prospérité des patrons anglais; sur le marché industriel et commercial, ils sont évincés, ils sont battus par ces derniers.

A quoi cela tient-il?

Cela tient précisément à ce que notre industrie est privée de la condition fondamentale, la stabilité de la famille patronale, que rien ne peut remplacer. En effet, par l'absence de cette condition, tout ce que l'on entreprend manque de suite, manque de durée, est essentiellement éphémère : les entreprises de longue portée sont interdites à notre industrie. Or chacun sait que les meilleures choses perdent leur efficacité lorsqu'elles ne du-

rent pas; c'est comme une maison bien décorée à l'intérieur, mais qui n'ayant pas de fondations solides, s'écroulerait périodiquement sur votre tête : il vaudrait encore mieux être logé à la belle étoile; c'est là du moins une voûte solide, et la solidité est de première nécessité pour abriter.

Mais ce n'est pas tout.

Non seulement la famille instable fait l'industrie instable, mais elle fait encore la clientèle instable. Il ne saurait en être autrement, puisqu'on tend toujours à recruter cette dernière dans le milieu auquel on appartient soi-même. Cette clientèle est, en outre, moins étendue que la clientèle anglaise. Cela s'explique : notre type de famille porte moins les jeunes gens à compter sur eux-mêmes pour s'établir que sur le concours de leurs parents, sur leur part d'héritage, qui, le plus souvent même, leur est avancée en partie au moment de leur mariage. Ils restent ainsi dans la mère patrie, où ils recherchent de préférence les situations administratives, qui exigent peu de travail et de responsabilité, au lieu d'aller au loin fonder des colonies, et, par suite, former une clientèle pour l'industrie nationale. Nos fabricants sont donc obligés de se contenter de la clientèle que les Anglais dédaignent parce qu'elle est moins stable et moins avantageuse.

Voilà comment l'industrie en famille instable, même lorsqu'elle a à sa tête des patrons bienveillants pour leurs ouvriers, ne peut atteindre à la prospérité de l'industrie en famille-souche, même lorsque les patrons de celle-ci abandonnent les ouvriers à leurs seules forces.

On voit par là qu'il ne suffit pas d'engager les patrons à créer des œuvres ouvrières, mais qu'il faut surtout les engager à réclamer la modification d'un état de choses qui les voue eux-mêmes à l'instabilité. En somme, des patrons ne peuvent améliorer utilement la situation de leurs ouvriers que si, tout d'abord, ils ont solidement établi leur situation personnelle et celle de leur industrie.

Arrivés au terme de cette longue étude de la Fabrication,

nous pouvons résumer en deux propositions la conclusion générale qui se dégage de l'ensemble des faits :

1° *Il faut que la Fabrication soit encadrée par une population agricole.*

Cette conclusion est imposée par l'instabilité inhérente à la Fabrication. Cette instabilité doit trouver un contrepoids, un correctif, dans un travail très stable. Or, aucun n'est plus stable et ne répond à un besoin plus général que la culture. C'est grâce à ce contrepoids que le monde anglais peut supporter, sans en être ébranlé, le plus gigantesque développement industriel qui ait jamais existé. C'est pour avoir manqué de ce contrepoids que toutes les sociétés purement commerciales se sont si brusquement et si complètement effondrées : ainsi, Tyr, Carthage, Venise, les villes Hanséatiques, les villes Flamandes, etc.; elles ont été évincées par les deux plus grandes sociétés agricoles du monde : dans l'antiquité, par les Romains; dans les temps actuels, par les Anglais.

Il est inutile de renouveler l'expérience : elle donnerait toujours les mêmes résultats, car les lois sociales sont aussi rigoureuses que les lois naturelles; elles sont d'ailleurs des lois naturelles, et l'homme ne peut rien contre elles.

2° *Avec le Grand Atelier à la Houille, le Grand Patron est seul capable de résoudre les cinq Questions que soulève la Fabrication.*

Le Grand Patron, c'est-à-dire le patron très capable, est seul en état de résoudre la *Question de la Clientèle*, car la clientèle de ces immenses usines doit être très nombreuse, très étendue, et il faut savoir la disputer à des concurrents remarquablement armés pour la lutte industrielle. Le lot des patrons moins capables est de diriger les petites Fabrications à la main, qui se suffisent avec une clientèle peu nombreuse, peu étendue et peu disputée.

Le Grand Patron est seul en état de résoudre la *Question du Salaire*, car il faut un chiffre important de salaires pour payer le nombreux personnel ouvrier qu'exige une force motrice aussi puissante que la vapeur.

Le Grand Patron est seul en état de résoudre la *Question du Capital*, car ce capital doit être considérable à cause des gros frais d'établissement et des gros frais nécessités par l'achat des matières premières. Il faut des bâtiments très vastes, car les machines exigent de la place; ces machines elles-mêmes sont très coûteuses; enfin, il faut des stocks immenses de matières premières, car avec un moteur aussi puissant que la houille, ces matières sont rapidement transformées et ont incessamment besoin d'être renouvelées : les machines représentent un capital trop considérable pour rester inactives, il faut produire, produire sans cesse.

Le Grand Patron est seul en état de résoudre la *Question du Progrès des Méthodes*, car, dans cette lutte acharnée, on ne peut se maintenir qu'en progressant toujours; celui qui ne progresse pas est aussitôt distancé, évincé, ruiné, par des concurrents plus ingénieux et plus au courant des derniers perfectionnements de l'industrie. Ah! ce n'est pas dans une Fabrication de ce genre qu'il faut chercher la tranquillité, le repos, la quiétude, la sereine quiétude de l'artisan du moyen âge! Ceux qui rêvent ces doux loisirs doivent entreprendre un autre métier. Ici, *fervet opus*. Une pareille arène n'est donc ouverte qu'au Grand Patron, qu'au patron très capable; c'est là une nécessité imposée par la force des choses.

Enfin, le Grand Patron est seul en état de résoudre la *Question des Engagements*. Assurer aux ouvriers la permanence des engagements, c'est-à-dire la fixité du travail, est infiniment plus difficile dans la Fabrication à la Houille que dans les autres types de Fabrication, à cause des fluctuations plus grandes de la production industrielle. Pour garder ses ouvriers aux moments de morte-saison, pour réunir le fonds de réserve dont nous avons parlé, il faut bien être un Grand Patron, c'est-à-dire disposer de capitaux, de ressources considérables.

Nous aboutissons donc, en dernière analyse, à la formule suivante : *L'avenir de la Grande Industrie est dans la prospérité de la Culture et dans la bonne constitution du Grand Patron.*

Cette simple détermination de la nature des choses exclut toutes les solutions de la question ouvrière que certains esprits aiment à prôner : cela exclut le régime corporatif, les associations, le collectivisme, etc., parce que tous ces régimes ont la prétention de faire fonctionner le Grand Atelier en écartant la pièce maîtresse, qui seule peut assurer son fonctionnement et que l'analyse nous a révélée : le Grand Patron.

Ainsi procède la science : elle ne perd pas son temps à réfuter les théories que chacun peut concevoir à loisir au fond de son cabinet ; elle se contente d'analyser les faits, de les comparer entre eux et enfin de les classer, et, au bout de ce travail, elle aperçoit la raison profonde des choses et les purs systèmes se trouvent réfutés par le fait même, sans qu'on se soit seulement donné la peine de les nommer. Où en seraient les sciences naturelles, si les savants avaient perdu leur temps à essayer de saisir, pour les dissiper, les brouillards de l'alchimie et de l'astrologie ? Ils ne s'en sont pas préoccupés et cependant le monde est aujourd'hui délivré de cette classe de rêveurs. Il en sera de même des faiseurs de systèmes sociaux : leur règne touche à sa fin.

Ce n'est pas sans une certaine et bien légitime satisfaction que nous considérons le chemin que nous avons parcouru depuis le commencement de cette série d'études : quel chemin immense et divers, depuis ces steppes où vivent les paisibles et contemplatifs Pasteurs, jusqu'à ce Grand Atelier moderne, où retentit le sifflement de la vapeur, où l'homme arrive à donner la plus grande somme de travail et de production qu'il soit possible d'atteindre ! Si les tableaux qui ont défilé sous nos yeux ont changé, la méthode qui nous a guidé est restée la même et, par là, elle a fait sa preuve, la preuve de sa rigueur et de sa puissance. Essayez de faire le nombre des lois que nous avons ainsi dégagées, des vérités que nous avons affirmées, des erreurs que nous avons, par le fait même, réfutées, et dites si vous n'êtes pas, enfin, en présence d'une science, — de la plus difficile peut-être de toutes les sciences, parce qu'elle a pour but de saisir l'homme, cet être ondoyant et divers, qui menace toujours de

vous échapper par quelque côté, — mais, du moins, d'une science qui a enfin trouvé sa voie et qui est sûre d'elle-même.

Et cependant les résultats que donne déjà cette science ne sont rien à côté de ceux qu'elle promet.

Edmond Demolins.

UNE EXPÉRIENCE AGRICOLE

EN WESTPHALIE.

Il vient de se passer, dans un petit coin de l'Allemagne, un fait assez curieux. Les paysans du territoire rural de Steinheim, frappés des inconvénients sans nombre qui résultaient pour eux de l'émiettement du sol, ont mis en commun toutes leurs terres et se les sont partagées à nouveau, mais d'une façon méthodique. A la place des 4.650 parcelles qui déchiquetaient le sol cultivable de leur commune, ils ont constitué 930 groupements. Cette opération nous est connue; c'est ce que nous appelons le remembrement, ou la réunion de parcelles.

J'ai eu la bonne fortune d'avoir communication du *Rapport* de M. le Conseiller de Gouvernement Holle, qui, en qualité de commissaire spécial à Hœxter, a été chargé de diriger cette opération. Ce document, bien rédigé, vaut presque une observation directe; aussi je pense être agréable aux lecteurs de *la Science sociale*. en leur en faisant connaître les principaux éléments.

En France, tout le monde sait aujourd'hui que le sol de nos provinces de l'Est tombe en poussière, tant la propriété y est réduite en menues parcelles (1). Nos docteurs ès sciences agricoles ont fait le compte du temps et des forces que les paysans dépensent chaque jour en pure perte, pour faire leurs innombrables charrois, pour aller d'une parcelle à l'autre. Il y a plus encore : ce morcellement exagéré du sol empêche toute bonne méthode de culture; l'assolement triennal, la jachère, la vaine pâture,

(1) Voir les rapports de M. Tisserand, directeur de l'agriculture.

la prohibition de toute machine agricole, telles sont les conséquences connues de ce régime (1).

Que faire? Il faut réunir les parcelles et répartir d'une façon plus méthodique le territoire de chaque commune; il faut donner à chaque propriétaire, à la place de ces innombrables lambeaux de terre qu'il possède dans tous les coins de la commune, une terre d'un seul tenant.

Tout le monde est d'accord, aussi bien sur le mal que sur le remède à employer.

Mais alors d'où vient que, tandis que le mal s'accroît sans cesse, on n'emploie jamais le remède?

Cela vient tout simplement de ce qu'entre la théorie et la pratique il y a un monde. Ce remembrement, si simple, si parfait en théorie, est fort compliqué en pratique. Les paysans, qui sont gens fort positifs, regardant de très près à leurs intérêts, ne consentent à entreprendre une telle opération que dans des conditions déterminées.

Quelles sont ces conditions? Messieurs les Professeurs d'agriculture et Messieurs les Économistes auraient pu les chercher. Nous allons, si vous le voulez bien, les découvrir, en observant ce qui s'est fait à Steinheim.

Steinheim est une petite ville, située dans le cercle de Hœxter, gouvernement de Minden, province de Westphalie. Elle occupe le centre de son territoire rural, qui affecte la forme d'un rectangle irrégulier. Les distances qui séparent la ville des confins de la commune sont de 2.000 mètres en allant au sud, de 3.800 en allant au nord, et de 3.000 du côté de l'est, comme de celui de l'ouest. Une petite rivière, la Emmer, appartenant au bassin de la Weser, coupe le territoire en deux parties à peu près égales sur une longueur d'environ 6 kilomètres, du sud au nord, et reçoit, chemin faisant, le ruisseau du Heubach, qui vient de l'ouest après un parcours de 1.500 mètres. Ces cours d'eau coulent toute l'année; toutefois leur débit varie assez notablement suivant les

(1) Voir l'article de M. Demolins sur *la culture en famille instable*, t. V, p. 18.

saisons. Celui de la Emmer est de 2 m. c. 156 par seconde en hiver; il descend à 0 m. c. 813 en été, pour s'élever, à l'époque des grandes pluies, à 31 m. c. 41; les crues arrivent soudainement, grâce aux fortes pentes des terrains et à l'état peu boisé de la région; le volume d'eau devient alors si considérable, que le lit des rivières est trop étroit et que les terres avoisinantes sont inondées.

Le sol de Steinheim appartient au genre que l'on rencontre dans les bas-fonds voisins des cours d'eau : il est formé d'alluvions profondes portant des prairies et des herbages de bonne qualité. Dans la partie ouest du territoire, il est à l'état de marne perméable; dans la partie est, à l'état d'argile perméable également.

Le pays est passablement accidenté. Les vallées au fond desquelles coulent les cours d'eau sont encaissées entre des collines à pentes rapides. La vallée du Heubach n'a que 200 mètres de largeur; celle de la Emmer n'a que 100 mètres dans sa partie supérieure et s'ouvre sur 500 mètres de largeur dans le cours inférieur de la rivière. — Quand on remonte les coteaux qui encadrent ces vallées, on atteint des plateaux, presque unis au nord-ouest, doucement ondulés au sud-ouest, tandis que, dans la partie est, on rencontre une surface accidentée.

Le sol du territoire de Steinheim renferme, d'après le registre cadastral :

Jardins	24,10	hectares.
Terres labourables	1,741,61	
Prairies naturelles	200,76	
Pâturages	213,41	
Terrains boisés	248,00	
Superficie totale	2,427,93	

Les terres labourables sont soumises à l'assolement triennal avec jachère d'été ; on y récolte le froment, le seigle, l'avoine et divers légumes : pois, fèves, pommes de terre, carottes, etc.

Comment ce territoire était-il possédé en 1881, époque ou commença le remembrement?

Les 2.151 *hectares de terres*, que l'on obtient en mettant de côté

les jardins avoisinant la ville et les 248 hectares de bois, *étaient divisés en 4.650 parcelles appartenant à 744 propriétaires* (1).

PLAN D'UN VILLAGE A BANLIEUE MORCELÉE.

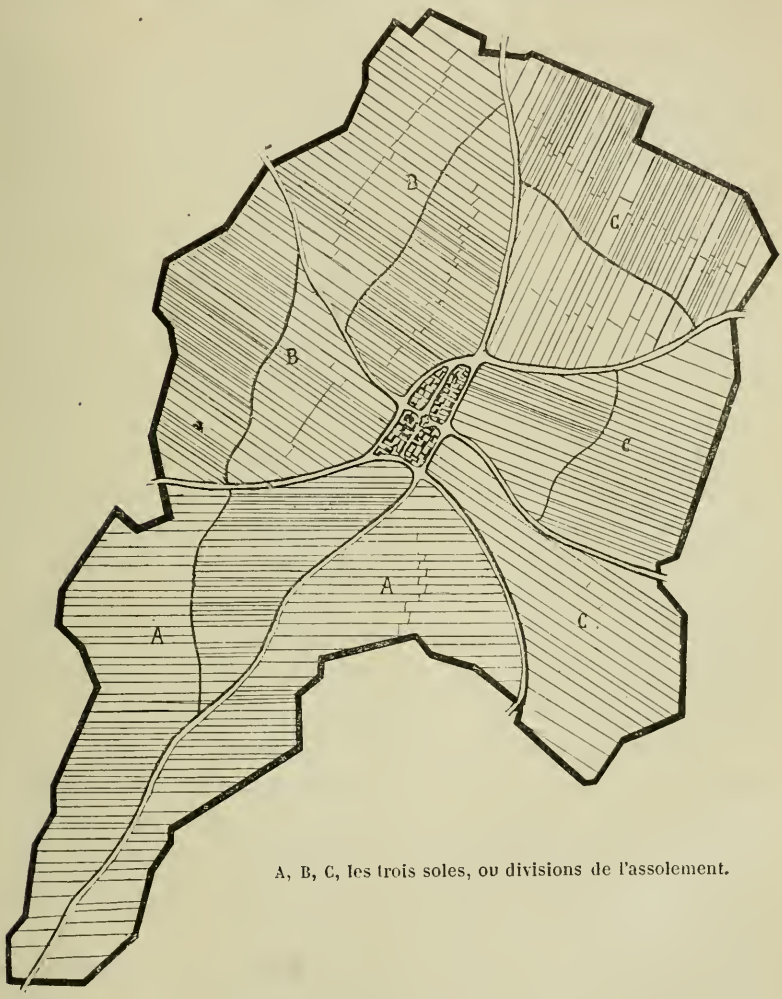

A, B, C, les trois soles, ou divisions de l'assolement.

Avec cet état d'émiettement du sol, les propriétés en étaient

(1) Nous aurions voulu joindre à cet article le plan du territoire de Steinheim avant le remembrement; nous n'avons pu malheureusement nous le procurer. Nous reproduisons ici le plan d'un village à banlieue morcelée de la Champagne; il aidera à comprendre les difficultés que le morcellement exagéré du sol apporte à la culture.

arrivées à des chiffres de contenance presque dérisoires : 203 avaient moins de 1/2 hectare, 154; de 1/2 à 1 hectare; 146, de 1 à 2 hectares; 151, de 2 à 5 hectares; 63, de 5 à 10 hectares; 15, de 10 à 20 hectares; 12 seulement avaient plus de 20 hectares.

Cette division excessive de la terre provenait de causes très anciennes. Lorsque Napoléon Ier fonda le royaume de Westphalie pour son frère Jérôme, il imposa le Code civil, par conséquent le partage égal, aux populations de ces contrées; sous cette influence, les domaines des vieux Saxons, qui jusque-là étaient restés indivis, se morcelèrent peu à peu. A Steinheim, le mal était plus ancien; le Code civil n'innova rien; avant la Révolution, cette commune faisait partie du diocèse de Paderborn; dans cette principauté, pour des causes que je ne connais pas, le droit saxon n'était pas en vigueur, et le partage égal fonctionnait depuis des siècles.

C'était là un état de choses des plus fâcheux. Par suite du morcellement qui s'était continué sans interruption pendant des siècles, on en était venu à faire des parcelles qui étaient bien loin de suffire à l'existence de ceux qui les possédaient. Même là où, par suite de mariages, d'héritages, de rachats, les biens réunis dans une même main représentaient en somme une étendue suffisante, le morcellement et la dispersion des pièces étaient tels qu'il était impossible de les exploiter économiquement.

Sur les 744 propriétaires du territoire rural de Steinheim, 300 ne possédaient plus que 1 ou 2 parcelles d'une surface moyenne de 0,44 hectares; aussi la moitié d'entre eux avaient émigré, n'étaient plus domiciliés dans la commune; ils avaient été chercher ailleurs un autre moyen d'existence et se contentaient de louer leurs parcelles.

Aucune culture rationnelle n'était possible sur des terres aussi divisées, dont la plupart étaient de forme gênante pour le travail agricole. Le travail revenait à un prix très élevé, car les minimes surfaces sur lesquelles il fallait l'exécuter occasionnaient des interruptions, des pertes de temps incessantes, pour les hommes et pour les attelages. Les instruments aratoires et les bêtes de

trait s'usaient et se dépréciaient rapidement, obligés qu'ils étaient de circuler sur des mauvais chemins pour se rendre d'une pièce à une autre, à de grandes distances, souvent même aux deux extrémités de la commune. Dans ces charrois incessants, les semences se perdaient et les récoltes se répandaient sur les routes.

Les rigoles d'abornement, qui marquaient la ligne de séparation entre ces petites pièces, occupaient des surfaces condamnées à être improductives et diminuaient d'autant le sol cultivable. La surveillance du propriétaire était impraticable et les abus de la vaine pâture, les empiétements des bergers sur les chaumes et les jachères augmentaient chaque jour. Enfin les charrues, en rasant de trop près la ligne de séparation des parcelles, rendaient les limites vagues et incertaines : de là mille querelles et mille procès entre les voisins.

La division des propriétés, sans cesse recommencée à chaque règlement de succession pour le partage entre les cohéritiers, était encore une source d'inconvénients. Le partage une fois fait, beaucoup de parcelles de nouvelle formation étaient laissées sans issue sur les chemins d'exploitation et ne pouvaient y aboutir qu'en imposant une servitude aux parcelles qui les en séparaient.

D'autres difficultés naissaient des questions d'assainissement. L'état déchiqueté du sol rendait cette opération très coûteuse, quand il ne l'entravait pas absolument. Pour donner passage aux eaux de source et aux eaux pluviales, il fallait creuser des fossés longs et sinueux, qui occasionnaient des frais excessifs sans proportion avec la valeur des surfaces à assainir. Aussi, faute d'écoulement, des groupes entiers de parcelles, surtout dans la portion est du territoire où le sol est argileux et imperméable, se transformaient en marécages, bien que la disposition naturelle du sol donnât toute facilité pour l'écoulement des eaux.

Les rivières elles-mêmes ne pouvaient plus remplir leur naturelle fonction, qui est d'égoutter les terres qui les bordent. Abandonnées à elles-mêmes, jamais curées ni nettoyées, elles voyaient leurs eaux retenues à l'état stagnant. Aussi, bien que les terres riveraines, où les pâturages étaient situés, fussent d'excellente qua-

lité, on n'arrivait pas à entretenir une vache sur une surface moyenne de 25 ares. Il faut dire qu'en dehors de ces pâturages possédés en commun, qui bordaient la Emmer, il existait encore un droit de pâture sur les chaumes, aussitôt la récolte enlevée.

J'ai tenu à indiquer toutes les désastreuses conséquences du morcellement ; le conseiller Holle, dans son rapport, les énumère et les étudie tout au long. Mon résumé suffira, je l'espère, pour établir le triste état économique dans lequel se trouvait le territoire de Steinheim. L'intérêt le plus élémentaire des paysans propriétaires de ces terrains leur conseillait de procéder à une dislocation et à une reconstitution pour arriver à abolir les servitudes de la vaine pâture, à partager les pâturages communaux et à réunir les parcelles en groupes capables d'une culture rationnelle.

Il ne fallut *pas moins de vingt ans*, pour préparer le travail de remembrement. Les premières tentatives remontent à 1860 ; mais ce n'est qu'en 1880 que, grâce aux efforts incessants des délégués chargés de l'opération, l'on parvint à réunir un nombre de propriétaires suffisant pour répondre aux prescriptions de la loi du 28 juillet 1838. « Jamais on ne saura, dit M. Holle, combien il fallut de patience et de persévérance pour persuader ceux qui se cramponnaient aux vieilles habitudes, pour rassurer ceux qui doutaient de l'avenir, ou craignaient les nouveautés ; d'autant plus que les uns et les autres, dans leur trouble, revenaient sur leur décision première, effrayés par l'opposition bruyante qui avait accueilli le projet. »

Les opérations durèrent neuf ans ; voici en quoi elles consistèrent et dans quel ordre on les effectua :

1° Assemblée générale le 22 juin 1881 : délibération et adoption des mesures exécutoires ;

2° Commencement, pendant l'année 1881, des travaux des experts chargés de l'estimation et du classement des parcelles. — Terminaison de ces travaux pendant l'été de 1882. — Calculs et contrôle, pendant l'année 1883. — Approbation en février 1884.

3° Tracé du réseau des chemins de desserte et des fossés ou ri-

goles (de limite et d'écoulement), pendant l'automne de 1885. — Empierrements et relevés de leur longueur en 1886.

4° Confection du plan des échanges et indemnités, avec calculs. Ces travaux ont occupé le personnel depuis l'automne de 1886 jusqu'au printemps de 1888. — Vérification de ces travaux, suivie de leur approbation, en juin 1888. — Exécution finale pendant l'automne de la même année.

Comme je viens de le dire, les opérations debutèrent par la classification et l'estimation des parcelles suivant leur qualité. Ce travail fut confié à des experts jurés, agriculteurs émérites, qui s'acquittèrent fort bien de leur tâche. Ils répartirent les terres arables en neuf classes, suivant la valeur de leur terrain; les prairies naturelles en onze classes, d'après leur rendement à l'hectare en poids et selon que leur foin était doux, moyen ou aigre; enfin ils constituèrent sept classes dans les terrains de pâturages, d'après la surface nécessaire pour l'entretien d'une vache pendant la période où le pâturage est permis. Toutes les parcelles furent estimées et classées.

Cela fait, chaque intéressé reçut copie des estimations de ses parcelles; un délai fut accordé pour les rectifications. On arriva de cette façon à déterminer la valeur réelle de la propriété d'un chacun, aussi bien par le nombre et l'étendue de ses parcelles que par leur puissance productive. Telle était la base solide sur laquelle on pouvait s'appuyer pour garantir à chaque propriétaire une propriété équivalente à son ancienne, lors du nouveau partage.

Au cours des expertises, on avait eu soin de régler tout ce qui concernait les usages et droits de pâture. Le droit au pâturage des chaumes en territoire rural, c'est-à-dire le droit de vaine pâture, fut considéré comme éteint, sans qu'on eût à s'inquiéter d'aucune compensation; car les intéressés en y renonçant s'affranchissaient réciproquement de cette servitude onéreuse.

Une fois ces questions réglées, il restait à fixer les parts de tous les intéressés.

Avant de procéder à la confection du *plan des échanges et indemnités*, on demanda à chacun d'indiquer quelles étaient ses

convenances particulières relativement à la situation de la pièce de terre qui devait lui revenir. Ces renseignements ne conféraient aux intéressés aucun droit déterminé, mais contribuaient à éclairer les répartiteurs dans leurs efforts pour concilier le mieux possible tant d'intérêts différents.

Ces opérations préliminaires terminées, on aborda le travail principal. Tout d'abord il fallut tracer le plan d'assainissement du territoire, en se réglant sur la configuration du terrain. On reconnut la nécessité de corriger radicalement les cours d'eau afin de les rendre propres à servir de déversoirs aux fossés, dont la position, la largeur et le débit furent calculés minutieusement. Les routes elles-mêmes furent remaniées. On conserva les anciennes chaussées qui partaient de Steinheim aux extrémités du territoire ; on en construisit deux nouvelles. Tous les embranchements furent refaits et ménagés de façon à permettre la plus grande utilisation des routes empierrées. Partout les chemins, tracés après nivellement, eurent une pente réglée dans les meilleures conditions.

Dans ces remaniements, on s'efforça d'obtenir que les propriétaires non domiciliés consentissent à ce que les parcelles d'échange qui leur seraient attribuées fussent groupées sur les confins du territoire, de manière à se trouver le plus près possible des communes voisines qu'ils habitaient, pendant que leurs parcelles situées au centre passeraient entre les mains des propriétaires domiciliés. On arriva ainsi à réduire notablement les distances à parcourir par chacun pour se rendre de chez lui à ses champs.

On s'efforça de tenir compte, pour maintenir une juste équivalence dans les échanges, des améliorations qu'allaient subir du fait de ces travaux (drainage, fossés, chemins, réunion de terre) les anciens terrains de qualité inférieure.

Toutes ces choses faites ou réglées, on procéda aux échanges, et on arriva à substituer aux 4.650 parcelles déchiquetées et dispersées, qui existaient avant le remembrement, 930 groupements nouveaux formés chacun par la réunion de 5 parcelles.

Un exemple fera saisir l'efficacité de ce remembrement :

Un paysan, du nom d'Ismar, possédait avant cette opération

une propriété d'une superficie de 45 hectares, *composée de 76 parcelles situées en 40 endroits différents.* Il reçut en échange une propriété de même étendue, de même valeur, *formée de 5 lots :* 1° un lot de 5 hect. 96 attenant à sa ferme; 2° un lot de 10 hect. 82 confinant à sa tuilerie; 3° un lot de 3 hect. 72 de terre arable de première classe, le long de la chaussée de Pyrmont; 4° un lot de prairie sur le cours supérieur de la Emmer, communiquant avec la digue de son moulin; 5° un lot principal de terres arables de 22 hect. 90, au sud-ouest de la ville, desservi par le chemin qui passe devant son habitation.

Quand le plan d'ensemble de remembrement fut achevé, on donna à chaque intéressé copie du plan qui le concernait et on accorda un délai pour les réclamations. Sur 744 intéressés, 21 seulement ne se déclarèrent pas satisfaits; on dut passer outre. Restait une dernière opération : régler la transition de l'ancien état de choses au nouveau.

Pour les terres arables, il fut décidé que les échanges se feraient une fois la récolte faite; passé un certain délai, elle fut réputée enlevée. Pour les terres à jardin et les prairies de pâturages, on fixa une date, sans qu'il y eût lieu de considérer s'il y avait encore des produits sur pied, ou si la dernière coupe avait été faite.

Chacun étant entré en possession de sa nouvelle propriété, on poussa activement tous les travaux.

Les chemins et les rivières furent vigoureusement mis en remaniement. Le lit de la Emmer fut rectifié, et son parcours, qui sur le territoire de Steindeim était 8.562 mètres, fut ramené à 7.287 mètres; soit 1.275 mètres de gagnés. Le Heubach passa également de 2.938 mètres à 2.528. La ville et les prairies furent mises ainsi à l'abri des inondations. Ces travaux coûtèrent 49.358 francs; mais ces frais furent compensés en partie par la vente, au prix de 26.500 francs, d'une chute d'eau que l'on obtint, en rectifiant le cours de la Emmer.

On établit 15.000 mètres de fossés d'irrigations, 24.334 mètres de fossés à ciel ouvert et 6.850 mètres de drains.

Les principaux chemins d'exploitation se développèrent sur

une longueur de 39.258 mètres, dont 9.000 suivant l'ancien tracé; les chemins secondaires (71.960 mètres) demandèrent moins de peine, on se borna à aplanir la surface et à creuser des fossés latéraux. Ces travaux coûtèrent environ 105.000 francs.

Les particuliers ne demeurèrent pas en arrière; ils travaillèrent activement à assainir et à améliorer leurs terres. Les avances de capital, qu'ils firent largement à la terre, leur furent promptement rendues. Telle parcelle qui, en 1886, fut vendue 1.317 fr. 75 trouvait, en 1888, acquéreur à 1.750. L'are de ce terrain, qui valait 35 fr. 90 en 1886, était monté à 46 fr. 80 en 1888; d'où une plus-value, en deux ans à peine, de 10 fr. 90 par are: soit de 1.090 francs par hectare.

En moyenne, la valeur de la terre haussa de 50 %. Il y eut des plus-values bien plus considérables. Les prix de location suivirent à peu près la même marche.

Quant aux frais, ils furent supportés en partie par l'État, en partie par les intéressés. Quelle fut au juste la part de chacun? C'est ce que M. le conseiller Holle ne nous dit pas, le règlement n'étant pas encore terminé. Selon ses calculs, chaque hectare de terre remaniée supportera en moyenne 65 francs, ce qui est peu de chose comparé à la plus-value.

Les personnes qui ont bien voulu lire attentivement tous ces détails, que j'ai empruntés, au rapport de M. le conseiller Holle, savent maintenant ce que c'est qu'une opération de remembrement.

Le remembrement ne doit plus paraître cette opération si facile et si simple que conseillent les théoriciens de l'économie politique et les théoriciens de l'agriculture. Comptez ce que le remembrement a coûté à Steinheim : vingt ans de luttes pour le faire accepter, dix ans de travaux pour le mener à bien; routes, rivières, chemins, tout a été refait; chacun a perdu sa propriété, a dû laisser ses vieilles habitudes, sans être certain de ce qu'il retrouverait, et tout cela a coûté fort cher. Oui; mais après, quels bénéfices!

L'avantage est évident, mais il n'en est pas moins vrai que

le remembrement est, pour les paysans, une opération colossale, un acte héroïque dans la vie d'une race.

Les paysans de Steinheim ont bien voulu accomplir cet acte héroïque, parce qu'ils étaient certains que ce qu'ils édifiaient était à jamais édifié, et que leurs domaines reconstitués ne seraient plus défaits. Dès 1838, la loi successorale, qui leur avait été imposée par la France, avait été modifiée, et ils avaient pu, par une simple inscription, rétablir l'indivisibilité de leur domaine, l'ancienne coutume de leurs pères.

Conseiller le remembrement aux paysans français, tant que notre loi successorale n'aura pas été modifiée, tant que la loi pourra défaire demain l'œuvre d'aujourd'hui, c'est mettre la charrue avant les bœufs; c'est, et je crois que là est la vérité, ne pas connaître le premier mot des conditions de fonctionnement du remembrement.

Robert Pinot.

LE COMMERCE DES ARABES

DANS LA BALTIQUE.

Une des découvertes les plus fécondes de la science sociale a été de déterminer le grand rôle social des populations pastorales de l'Asie et des populations de la Scandinavie. Ces deux groupes de peuples ont été les deux plus grands centres de formation des sociétés humaines : ils ont imprimé les traits essentiels de leur organisation sociale, les premiers, à l'Asie et à l'Europe orientale; les seconds, à l'Europe occidentale.

Ils ont été le point de départ de la division fondamentale entre les peuples de l'Orient et les peuples de l'Occident, c'est-à-dire entre les sociétés ayant pour fondement la communauté patriarcale et les sociétés ayant pour fondement le simple ménage.

Mais voici que les découvertes récentes de la numismatique viennent de démontrer que la Scandinavie a eu des relations commerciales très importantes et très suivies avec les Arabes, à travers les immenses plaines de la Russie. Ces relations se sont continuées jusqu'à l'époque des croisades, c'est-à-dire jusqu'au moment où le commerce entre le Nord et l'Orient emprunta surtout la voie de mer, et où les invasions turques renversèrent la domination arabe.

Depuis cette époque, les destinées commerciales des Arabes et des Scandinaves ont été bien différentes.

Aujourd'hui, le commerce des Arabes est strictement limité aux steppes pauvres de l'Asie antérieure et de l'Afrique septentrionale; tandis que le commerce des peuples sortis de l'Europe

septentrionale s'étend sur le monde entier et règne presque partout en maître.

Il nous a donc paru intéressant de mettre sous les yeux des lecteurs de *la Science sociale* les documents qui établissent les relations commerciales de ces deux groupes de peuples, de montrer par quelles routes elles s'effectuaient, enfin d'expliquer pourquoi ce commerce a eu des destinées si différentes, de part et d'autre.

I.

Il fallait une raison bien puissante pour pousser les commerçants, dès la plus haute antiquité, vers les parties septentrionales de l'Europe, qui étaient si éloignées et d'un accès si difficile.

Cette raison était le désir de se procurer l'ambre, que les anciens employaient à des usages très divers, qui constituait alors une des parures les plus recherchées, et qui, enfin, était considéré comme ayant des vertus curatives : l'ambre servait à faire des talismans et des amulettes. Aussi le payait-on très cher, ce qui en faisait un objet très avantageux de commerce.

Dans un Mémoire sur l'*Ambre jaune chez les Assyriens* (1), M. Oppert a démontré que les Assyriens, déjà au dixième siècle avant l'ère chrétienne avaient des communications indirectes, par des caravanes intermédiaires, avec les contrées occidentales où se recueillait le succin. Les Phéniciens aussi connaissaient cette matière qu'ils transportaient en Asie. Or, l'ambre jaune ne se recueille en Europe que sur les bords de la mer Baltique, et c'était le seul endroit dans le monde connu des anciens où ils pussent se le procurer.

Dans les textes classiques, la plus ancienne mention de l'ambre se trouve dans l'*Odyssée*, dans la partie de ce poème appelée Télémachie qu'on croit avoir été écrite dans le huitième siècle avant notre ère (2). Il est question de marchands phéniciens, qui, en

(1) *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, t. II, p. 33, Vieweg, 1880.

(2) Chant XV, vers 459. Cf. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, p. 213.

abordant à Syra, vont offrir à la femme du roi un collier d'or et de perles d'ambre. Hérodote rapporte que l'ambre (succin ou électre, ἠλέκτωρ) se recueillait sur les bords de l'Éridan, fleuve qui se jetait dans l'Océan boréal, et qu'il place vaguement à l'extrémité de l'Europe. L'imagination poétique des Grecs s'empara facilement de cette origine mystérieuse de l'ambre ; un mythe se forma et l'on crut que les perles d'ambre étaient les larmes pétrifiées des sœurs de Phaéton, qui, réunies tous les soirs sur les rives de l'Éridan, pleuraient la mort de leur frère tombé du char du soleil dans les ondes du fleuve.

Mais si les Grecs ignoraient la route par laquelle leur arrivait cette précieuse matière, nous sommes aujourd'hui mieux informés. Les nombreuses monnaies grecques trouvées vers l'embouchure de la Vistule, à Bromberg notamment, ont permis de constater qu'il existait, dès la plus haute antiquité, des routes commerciales, qui, partant de la mer Noire, remontaient le Dniéper, le Bug et le Dniester pour gagner le bassin du Niémen et de la Vistule et se répandre dans la mer Baltique. Un savant Suédois, le Dr Wiberg, de Gefle, a, pour ainsi dire, établi les étapes de la route de l'ambre dans l'antiquité, en dressant le tableau des localités où l'on a découvert cette substance incorruptible dans la terre : « A partir de la Vistule, l'ambre jaune travaillé se retrouve, comme d'étapes en étapes, associé à des monnaies grecques, le long d'une grande voie qui, suivant la vallée du Dniéper, conduit par Kiew à la ville d'Olbia et aux côtes de Crimée, d'où, par la mer Noire, les trafiquants communiquaient à la fois avec les îles de la Grèce et la vallée du Danube. Quelques-unes de ces monnaies datent du sixième ou du septième siècle avant notre ère; les dernières sont de l'époque romaine. Le commerce de l'ambre a donc été persistant dans cette direction pendant plus de six siècles, sans que nous puissions affirmer d'ailleurs que cette voie de communication n'était pas suivie déjà auparavant (1). » M. le Dr Wiberg a même dressé une carte de cette route commerciale qui partait de la presqu'île de Sameland, et

(1) Rapport fait au congrès de Stockholm. V. A. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, p. 42.

qu'exploitèrent les Milésiens. On sait, en effet, que Milet, déjà importante dès le septième siècle avant notre ère, devint, sans contredit, la première puissance commerciale du monde ancien après Tyr et Carthage, et parmi les colonies qu'elle fonda, se trouve Olbia, à l'embouchure du Borysthène, la tête de ligne de la route de l'ambre (1).

Plus tard, quand le développement des Romains, des Carthaginois et des villes de la Grande-Grèce eut attiré le trafic vers l'Occident de la Méditerranée, la route que l'on suivait pour se procurer l'ambre se trouva naturellement modifiée. Le chemin le plus court consista alors à aller droit du sud au nord, du Pô, ou Éridan, à la Baltique, à travers la Germanie. C'est vers le quatrième siècle avant notre ère que l'on se mit à suivre cette direction. Aussi est-ce sur les rives du Pô que les marchands grecs allaient acheter l'ambre, et de là vint que, dans la légende mythologique, le Pô se confondit avec l'Éridan chez un grand nombre d'auteurs (2).

Les Romains, qui héritèrent des Grecs dans leur goût des parures faites avec l'ambre, reçurent cette matière par le même chemin, et la route qui aboutissait à l'Adriatique fut suivie, comme le constatent les trouvailles de monnaies romaines jusqu'à la chute de l'Empire. Je ne rappellerai point ici le tableau que fait Pline de la passion des femmes romaines pour l'ambre (3), mais on me permettra de citer en entier un passage de Tacite qui montre que les Romains, mieux que les Grecs, connaissaient la nature et l'origine de l'ambre. En parlant des *Æstui*, qui habitent sur le littoral de l'océan Suévique, près de l'embouchure de la Vistule, il dit : « Les barbares fouillent la mer, et seuls d'entre tous, ils recueillent dans les bas-fonds, et jusque sur le rivage, le succin appelé par eux *gles* (4)... Ils n'en font aucun

(1) V. A. Ouvaroff, *Recherches sur les antiquités de la Russie méridionale*, 1855, p. 9, 32 et 66.

(2) V. D'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, p. 218.

(3) *Hist. nat.*, XXXVII, 2, 11.

(4) *Succinum quod ipsi glesum vocant.* Ce mot *glesum* se rattache évidemment au mot *glas*, verre, cristal; la racine *glanz*, brillant, rappelle l'idée exprimée par le

usage ; ils le recueillent brut, l'apportent en bloc et en reçoivent le prix avec étonnement. On pourrait croire que c'est un suc des arbres, car on y distingue au travers quelques insectes rampants ou ailés qui sont restés emprisonnés dans cette matière quand elle s'est durcie. Mais je pense, quant à moi, que, comme certaines régions de l'Orient qui distillent l'encens et le baume, ces îles et ces terres de l'Occident sont couvertes de forêts exubérantes, dont les sucs, extraits par l'ardeur du soleil, s'écoulent dans la mer voisine et sont envoyés par la tempête sur les rivages opposés (1). »

Les découvertes de monnaies romaines sur les bords de la mer Baltique confirmeraient au besoin le récit de l'historien romain. On trouve ces monnaies en très grande abondance plus particulièrement dans les îles d'Oland et de Gotland, et ce sont ces îles, sans doute, que Tacite a en vue dans son récit.

Au temps de Tacite et de Pline, on suivait encore cette voie, ainsi que l'attestent leurs écrits, et, évidemment, on continua à la suivre tant que l'Empire Romain ne fut pas violemment séparé du nord, par le flot de l'invasion germanique et la poussée transversale des Huns, c'est-à-dire jusqu'au quatrième ou cinquième siècle après J.-C.

A partir de ce moment, toute communication régulière et sûre se trouva forcément interrompue entre la Baltique et les pays situés sur les rivages occidentaux de la Méditerranée. C'est d'ailleurs le propre du commerce d'être exposé à de brusques changements de direction et c'est là une des causes de son instabilité et de l'instabilité des peuples qui vivent exclusivement de ce genre de travail.

C'est alors que le commerce de l'ambre, et, en général, le commerce avec le nord de l'Europe, passa des Grecs, des Carthaginois, des Romains, entre les mains des Arabes. Nous allons voir dans quelles conditions.

nom que les Grecs donnaient à l'ambre, ἠλέκτωρ, qui signifie aussi *brillant*, et, par dérivation, le soleil.

(1) *Germania*, XLV.

II.

Si les Barbares fermaient aux peuples du bassin de la Méditerranée, aux civilisés, la route du nord, ils se l'ouvraient du moins à eux-mêmes.

Seuls, des nomades pouvaient s'aventurer au milieu de ces hordes toujours en mouvement et sans cesse en lutte les unes contre les autres. Appartenant à la même formation sociale, ils pouvaient s'entendre avec elles, faire des alliances, pour qu'on les laissât passer, eux et leurs marchandises. De plus, habitués à vivre sous la tente, ils pouvaient, bien mieux que les civilisés, se passer d'auberges sur la route, ou de villes d'étapes; et ces dernières devenaient rares, dans ces pays saccagés par la Barbarie.

Mais la plupart des Barbares qui se jetaient alors sur l'Empire Romain étaient peu préoccupés de faire le commerce; la plupart convoitaient tout simplement les dépouilles de l'Empire; ils marchaient vers cette Italie dont les immenses richesses les attiraient.

Cependant, parmi les Barbares, un peuple se rencontra chez lequel les ardeurs du conquérant n'étouffèrent pas les aptitudes du commerçant. Ce furent précisément les Arabes.

L'Arabe, M. Demolins l'a expliqué dans cette Revue (1), est essentiellement un transporteur et un commerçant. Il doit cette aptitude particulière au milieu dans lequel il a été formé, au milieu des steppes pauvres.

Dans l'Arabie et le Sahara, les populations sont obligées à de longs et continuels déplacements à cause de la rareté de l'herbe. Chaque année, pendant l'été, le nomade doit se transporter du centre des déserts brûlés par le soleil jusqu'aux régions du littoral où il trouve à la fois un sol plus humide et par conséquent plus herbu, et des villes de commerce où il peut, en échange des produits de ses troupeaux, acheter le grain dont il a besoin comme complément de nourriture.

Cette nécessité de se transporter périodiquement à de très lon-

(1) V. *La Science sociale*, t. IX.

gues distances et d'échanger des produits développe naturellement chez l'Arabe la double aptitude de transporteur et de commerçant.

Dès lors, le jour où ces steppes pauvres ne suffisent plus à nourrir la population grandissante[1], ceux qui sont obligés de chercher fortune au dehors sont nécessairement portés à vivre des transports et du commerce. On sait qu'actuellement, par exemple, ce sont les Arabes qui monopolisent entre leurs mains la plus grande partie des transports et du commerce de l'Afrique : la traite des nègres n'est qu'une des branches de ce commerce.

On doit maintenant s'expliquer comment les Arabes se trouvèrent naturellement amenés à s'emparer du commerce de l'ambre et généralement du commerce avec le nord de l'Europe, lorsque ce commerce échappa, par suite des circonstances que nous venons de dire, aux peuples civilisés du bassin de la Méditerranée. La longueur et les difficultés du trajet ne pouvaient arrêter des hommes habitués à franchir pour l'usage ordinaire de la vie, d'immenses distances.

La prise de possession de ce commerce par les Arabes eut naturellement pour effet de modifier la route suivie par leurs prédécesseurs; au lieu d'aller du midi au nord, ils se dirigèrent de l'est à l'ouest à travers l'immense étendue des plaines de la Russie : l'ambre échappait aux peuples du midi de l'Europe et était apporté aux peuples de l'Asie.

Aussi ne devons-nous pas chercher les traces du commerce des Arabes dans les chroniqueurs occidentaux, qui paraissent tous l'avoir ignoré et dont les connaissances géographiques, quant au nord de l'Europe, étaient d'ailleurs fort bornées. Presque tous les *Itinéraires* du moyen âge se dirigent du côté de Jérusalem, et il suffit de jeter un coup d'œil sur les cartes géographiques antérieures aux croisades pour se convaincre que les relations commerciales des pays du Nord avec l'Asie n'avaient pas de retentissement dans le reste de l'Europe. La carte du monde que le moine Beatus dressa au huitième siècle pour l'intelligence de son *Commentaire* de l'Apocalypse et dont plusieurs copies des dixième et onzième

siècle nous ont été conservées, ne mentionne, dans le nord, à côté de la *Britannia* et de la *Scotia*, que des régions vagues, sous le nom de Dacie, Sarmatie et Alanie, avec ces mentions : *Hic caput Europae; Hic fines Asiae*. Pourtant, aux extrémités orientales du monde, nous trouvons les *Kyrribe Indi*, les *Cirrabae* de la carte de Peutinger, et quarante-cinq autres nations dont on vante tout particulièrement le commerce, les richesses en tout genre, ainsi que les merveilleuses productions de leur beau pays. On peut croire qu'il y a là, peut-être, un écho affaibli du commerce dont ces pays étaient l'objet à cette époque. Une autre mappemonde du dixième siècle, exécutée en Angleterre, paraît aussi, par sa disposition et par ses légendes, y faire une lointaine allusion. Elle accompagne un manuscrit de Priscien le Grammairien, et, si l'on voit flotter au hasard dans une vaste mer, la Dardanie, l'Istrie, la Dalmatie, la Hongrie, Constantinople, nous trouvons soigneusement indiqués dans le Nord le pays de Neronorroen, sans doute la Norvège; un pays de Slespie (le Sleswig), le Danemark, la Bulgarie, la Scythie, le Naperfida (Dniéper), l'Hypanis (Boug), le Tanae (Don), fleuves qui se jettent dans une mer pleine d'archipels où il est difficile de reconnaître si le géographe a voulu indiquer la mer Noire ou la mer Caspienne. Ces pays du nord-est, mieux traités que le reste de l'Europe, sont précisément ceux qui étaient le théâtre de notre commerce, et les fleuves indiqués dans la carte sont ceux que remontaient les marchands.

Il ne nous reste donc qu'à consulter les chroniques orientales, les traditions des Arabes eux-mêmes; mais comme le récit des géographes arabes est sans critique, rempli de légendes sans fondement, il importe de les contrôler par des informations puisées à une source plus certaine, irréfragable, et de ne les employer que comme complément et accessoire. C'est donc surtout, comme pour l'antiquité, le relevé des fouilles archéologiques et l'examen des monnaies découvertes, qui pourra servir à dresser l'itinéraire du commerce de l'Orient avec le nord de l'Europe, et nous en donner les limites de temps et de lieu.

On sait avec quelle rapidité les Arabes firent la conquête de l'Asie occidentale, et je n'ai pas à retracer ici l'histoire de l'isla-

misme dans ces contrées. Je dois seulement rappeler que, dès le règne d'Omar, (634-644), la plupart des provinces occidentales de l'empire des Sassanides, celles d'Aderbaïdjan, de Rej, de Gorgan, de Thabarestan, de Khorassan étaient tombées au pouvoir des Musulmans, et après la bataille de Nehavend (644), qui mit fin à la dynastie de Sassan, tout le littoral de la mer Caspienne devint leur proie. Dès le règne du premier des Abbassides, ils possédaient la Géorgie, la Circassie, l'Arménie, la Perse, le Khorassan, le Zablestan, et tout le pays compris entre le Djihoum et le Sihoun, l'Oxus et l'Iaxartes des Anciens. Avant la fin du premier siècle de l'Hégire, à la suite des dissensions qui éclatèrent au sein de cet immense empire, il se forma des royaumes indépendants, parmi lesquels un des plus importants fut celui de Samani, qui, de conducteur de chameaux et de chef de brigands, fonda, en 819, la dynastie des Samanides, qui régna sur la Perse jusqu'en l'an 1004 de notre ère, et domina sur tout le littoral de la mer Caspienne. C'est cette dynastie qui paraît avoir entretenu avec le nord de l'Europe les relations commerciales les plus actives; elle ne fit d'ailleurs que développer un commerce qui existait depuis cinquante ans et avait commencé très peu de temps après la mort de Mahomet.

Les Arabes, en effet, organisèrent leurs relations commerciales avec autant de rapidité que leurs victoires. Ils étaient, par leurs habitudes et leurs mœurs, merveilleusement aptes à transporter par des *caravanes*, à dos de chameaux, d'ânes et de mulets, toutes les richesses de l'Orient dans les pays étrangers : ce fut presque leur seule manière de trafiquer, et ils n'eurent jamais une bien grande aptitude pour le commerce maritime. Leurs caravanes, qui partaient à jour fixe, d'un point central déterminé, d'un de leurs marchés principaux, s'étaient, en quelque sorte, partagé le commerce de l'Asie occidentale avec le reste du monde, et elles suivaient quatre routes principales. L'une de ces grandes routes partait de l'Égypte, et s'enfonçait, vers le sud de l'Afrique, à travers le Sahara, pour atteindre la Nigritie, d'où l'on ramenait l'or, l'ivoire et des troupeaux d'esclaves; une autre voie, passant par la Perse et le Cachemir, aboutissait à l'Inde,

tandis que la troisième traversait les steppes immenses de la Tartarie, se dirigeait vers le lac de Lop, et entrait en Chine par la province du Chensi (1); enfin, la quatrième grande artère commerciale des Arabes, la seule qui doive nous occuper ici, était celle d'Europe. C'était de toutes les provinces qui environnent la mer Caspienne et particulièrement de l'Arménie au sud, de la Boukharie et du Khorassan à l'est, des grands centres commerciaux, des foires de Samarcand, de Téhéran, de Bagdad, de Damas, de Tiflis, que partaient les marchands pour se diriger sur la mer Caspienne et faire une halte à Derbend avant de remonter le Volga.

Les nombreuses inscriptions arabes trouvées à Derbend et publiées par Frœhn (2) sont toutes du huitième au dixième siècle de notre ère, et elles attestent la richesse et la puissance, à cette époque, de cette ville que Jacut qualifie de « ville étonnante, sur le bord de la mer de Khazar (3) ». Kazwini nous donne ces détails : « C'est là qu'est le port des Khazars et de quelques autres nations, quand leurs marchands abordent avec leurs marchandises. Ce port est enfermé d'une extrémité jusqu'à l'autre par une chaîne, au moyen de laquelle ils peuvent, quand il leur plaît, en interdire l'entrée et la sortie (4) ». Derbend fut le point de départ et l'un des grands entrepôts du commerce de l'Europe avec l'Orient; c'est de ce point que les marchands remontaient le Volga.

L'itinéraire de ce commerce se dresse de lui-même, si l'on groupe, dans l'ordre géographique, les nombreuses trouvailles de monnaies arabes et d'autres objets orientaux, faites depuis un siècle environ, sur le sol de l'empire russe.

Si l'on ouvre une carte géographique de l'empire russe, on pourra constater que les trouvailles de monnaies musulmanes

(1) Reinaud, *Des voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et à la Chine*, Introd. p. CLVII à CLXVII, et Defrémery, *Mémoires d'histoire orientale*, 2e partie, p. 235 et suiv.

(2) Frœhn, *Die Inschriften von Derbend*. V. aussi Bérézine, *Inscriptions de Derbend*, dans les *Mém. de la Soc. archéol. de Saint-Pétersbourg*, 1851, p. 67.

(3) V. *Notices et extraits de mss.*, t. II, p. 507.

(4) Cf. le mém. de Rasmussen dans le *Journal asiatique*, t. V, 1824, p. 219. V. aussi la description de Derbend dans Maçoudi, *Les Prairies d'or*, édit. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, t. II, p. 7 et suiv.

sont confinées exclusivement dans les contrées arrosées par le Volga, en faisant, dans son cours supérieur, quelques incursions le long de ses principaux affluents, comme le Kama et l'Oka. On ne quitte le bassin du Volga, aux lacs du plateau de Valdaï, dans le gouvernement de Twer, que pour descendre dans le bassin de la mer Baltique et aborder au golfe de Finlande. De sorte que nous pouvons conclure que la grande voie commerciale suivie par les Arabes, pour aller dans le nord de l'Europe, chez les Slaves et chez les Scandinaves, était le cours du Volga. Ce fleuve d'ailleurs, étant, sur la plus grande partie de son parcours, très large et très profond, et ses eaux ne s'acheminant que fort lentement vers la mer, est merveilleusement propre à la navigation.

Par la position qu'ils venaient de prendre dans le Turkestan, les Arabes se trouvaient en effet les intermédiaires du midi et du nord, *par une voie de caravanes placée en dehors des agitations de l'Europe.* De la mer d'Aral, ils gagnaient aisément les pentes de l'Oural, longeaient les monts Oural à l'Orient et descendaient sur Perm, ou vers Khasan, au-dessus de Bolgar (Simbirsk) : là, ils trouvaient la grande voie du Kama et du Volga supérieur *qui traverse toute la Russie de l'Oural à la Baltique*, dans la direction de Vladimir et de Ieroslaw; pour cette partie fluviale, ils employaient probablement la batellerie des Finnois.

Ils employaient aussi d'autres intermédiaires par un chemin un peu différent. Comme ils étaient maîtres de la Perse aussi bien que du Turkestan, ils sortaient de Perse par le Caucase, et se servaient des Khazares, qui occupaient l'ouest de la Caspienne et le Volga inférieur, de Derbend jusque vers Bolgar (Simbirsk) : on s'embarquait à Derbend même, moyennant la batellerie des Khazares.

La voie de l'Aral à l'Oural paraît bien attestée par les faits suivants :

1° *C'est une voie de caravanes*, bien plus que la simple traversée du Caucase;

2° *C'est la voie que suivent encore aujourd'hui toutes les populations du Nord du Turkestan pour entrer en Russie.*

3° *Les principales trouvailles* relatives au commerce des Arabes

par la Russie *sont celles de Perm;* leur importance paraît inexplicable si Perm n'est pas le comptoir d'entrée, comme Vladimir et Novgorod sont les comptoirs de sortie vers l'occident;

4° Les monnaies qui attestent ce commerce appartiennent surtout aux Samanides, *dont le centre était le Turkestan* (la Transoxiane, l'Iaxarte) et par conséquent la sortie naturelle par la mer d'Aral et le nord, plus que vers la Caspienne et la Perse, pays rival et ennemi.

Ainsi : il est vraisemblable que la Perse avait sa sortie par le Caucase et Derbend; et le Turkestan, indépendant de la Perse, avait sa sortie par le chemin des versants de l'Oural.

Le courant venu de la Perse, ou plus encore de la Mésopotamie, est attesté par les monnaies coufiques des Abbassides, qui régnaient à Koufa; le courant venu par le Turkestan est attesté par les monnaies des Samanides : ce sont, de beaucoup, les deux principales monnaies trouvées, surtout celles des Samanides.

En partant du golfe de Finlande, ces marchands ont exploré tout le littoral de la mer Baltique, aussi bien les côtes de la Suède que celles de la Lithuanie et de l'Allemagne. En Suède, le point le plus septentrional où l'on ait constaté des découvertes de monnaies coufiques est situé sur les bords du fleuve Angerman, qui se jette dans le golfe de Botnie (1). A partir de cette limite extrême, les trouvailles ont été signalées tout le long de la côte de Suède aussi nombreuses qu'en Russie. Les fouilles antérieures à 1840 ont été relevées principalement par Liljegren (2) et Ledebur (3); mais ces savants n'ont pas décrit les monnaies qu'ils ont signalées, de sorte que leurs

(1) V. Gotlin, *Dissert. de Numis Cuficis regiae Acad. Upsalis*, p. 9; Hildebrand, *Anglo-Sachsiska Mynt i sveriges jord*, p. VIII et p. CVII à CX.

(2) *Stroda anteckningar om Fynd : Svensk Jord, med en dertill horande Forteckning in den Kongl. Witterhets*, dans les *Historie och Antiquitets Akademiens Handlingar*, t. XIII, p. 153-278. Liljegren, qui relève non seulement les trouvailles d'objets du moyen âge, mais aussi les objets de l'antiquité, comprend les fouilles d'une période qui s'étend de 1547 à 1829.

(3) Leopold von Ledebur, *Ueber die in den Baltischen Landern in der Erde gefundenen Zeugnisse eines Handelsverkehrs mit dem Orient*, Berlin 1840. V. aussi W. S. W. Vaux, *On the discovery of cufic coins in Schweden*, dans le *Numismatic Chronicle*, 1850, p. 14-23.

travaux ne nous renseignent ni sur l'âge des monnaies ni sur la composition des trésors découverts. On peut toutefois, en présence des faits que nous avons signalés plus haut, être assuré que ces monnaies étaient de la même époque, et que les trouvailles étaient composées de la même manière que celles de Russie. Nous pouvons invoquer d'ailleurs le témoignage du conservateur du Cabinet royal des Médailles de Stockholm, qui, dès l'année 1795, écrivait à Tychsen, de Rostock : « Le musée royal compte 500 monnaies coufiques de différents types et 300 autres qui font double emploi : cette collection a été entièrement choisie parmi les monnaies trouvées sur le sol de la Suède (1). » Ledebur dit que les trouvailles faites sur les côtes de la Suède se comptent au nombre de 705, et depuis le moment où écrivait cet auteur, ce chiffre a peut-être été doublé.

Dans les îles de Gotland, d'Oland et de Bornholm, le nombre de monnaies arabes découvertes est tellement considérable qu'il est probable que ces îles étaient le centre du commerce que nous étudions; les marchands y étaient plus en sécurité, à l'abri de toute surprise, et l'on se rappelle qu'à l'époque romaine, ces îles étaient déjà signalées par Tacite comme étant le centre du commerce de l'ambre. La trouvaille de 1840, dans l'île d'Oland, a donné des bijoux en argent du poids de quatorze livres, accompagnés de 1.122 monnaies complètes et d'un nombre non moins considérable de fragments de monnaies. Les plus anciennes étaient des Ommiades, frappées l'an 80 de l'Hégire (699); il y avait même des monnaies à légendes pehlvi; les plus modernes ne dépassaient pas l'an 900 de notre ère (2). Tornberg n'énumère pas moins de 60 trouvailles faites avant l'année 1847, dans l'île de Gotland

Si maintenant nous suivons tout le littoral de la mer Baltique

(1) V. Ledebur, *op. cit.*, p. 9.

(2) En décrivant celles de ces monnaies qu'il a pu déchiffrer, Tornberg dit : « Comme ces monnaies ont été frappées en Arménie et dans les provinces adjacentes, nul doute qu'elles ne soient arrivées à la mer Noire, pour être de là transportées dans notre pays à travers la Russie. » Le savant Suédois se trompait sur la route suivie par les monnaies arabes : la mer Noire n'ayant jamais été ouverte au commerce musulman avant la conquête du royaume de Trébizonde et de l'empire de Constantinople.

sur le continent, nous pourrons constater les mêmes découvertes depuis la Lithuanie jusqu'en Danemark. Un des pays les plus fertiles en trouvailles de ce genre est la Pologne. Depuis le gouvernement de Mohilew et les marais de Pinsk jusqu'au golfe de Dantzig, les découvertes ne se comptent plus, tant elles sont nombreuses (1).

Sur le golfe de Dantzig ou sur les côtes de la Poméranie, les trouvailles se multiplient. Les monnaies arabes, anglo-saxonnes, suédoises et allemandes s'échelonnent le long du cours de l'Oder et nous permettent d'établir que le trafic remontait ce grand fleuve et ne s'arrêtait qu'au lieu où il cesse d'être navigable, en Silésie. C'est en effet en Silésie que se trouve le point le plus méridional où l'on ait constaté la présence de monnaies arabes.

Tous ces faits, qu'on pourrait multiplier presque à loisir, suffisent amplement à démontrer qu'il n'existe pas de pays au monde, même l'Orient, où l'on trouve des monnaies arabes en nombre aussi considérable que dans le bassin de la mer Baltique.

Si nous cherchons à fixer les limites extrêmes des pays occidentaux de l'Europe où pénétrait la monnaie arabe, nous devons reconnaître qu'elle ne dépassait pas la presqu'île danoise et le bassin de l'Oder. On ne trouve plus de monnaies arabes le long du cours de l'Elbe ou du Rhin. Cependant je dois mentionner les trouvailles faites en Angleterre et dans le Cumberland. L'argent musulman a même été transporté jusqu'en Islande, comme le prouvent deux monnaies trouvées dans cette île.

III.

Si l'on résume les conclusions qui résultent de l'examen de ces découvertes archéologiques, il sera facile de constater qu'il a existé, entre le nord de l'Europe et l'Orient, un commerce extrê-

(1) Pour les trouvailles des gouvernements de Mohilew et de Minsk, v. Frœhn, *loc. cit.*, p. 323; pour celle de la Pologne proprement dite, v. Lelewel, *Numismatique du moyen âge*, t. II, p. 83-109. V. aussi Dannenberg, *Die deutschen Münzen*, p. 48 et suiv.

mement actif, dans les premiers siècles de l'Hégire. Ce commerce, nous le répétons, partait de Derbend, remontait le Volga depuis Astrakan jusqu'à Bolgar dans le gouvernement de Kasan, ou bien encore, par des caravanes formées à Samarcande ; il atteignait l'Oural, dont il longeait les pentes pour descendre sur Bolgar, ou sur Perm. Arrivés au centre de l'empire des Bulgares, les marchands se dirigeaient du côté du golfe de Finlande, toujours en suivant le cours du Volga, mais en s'écartant aussi à droite et à gauche sur ses affluents pour trafiquer et entrer en relations avec les populations barbares de ces contrées. On pénétrait dans le golfe de Finlande pour explorer de là tout le littoral de la mer Baltique, les côtes de Russie et de la Suède, comme celles du Danemarck, de l'Allemagne, de la Prusse, de la Lithuanie, et même remonter les principaux cours d'eau de ces pays.

A côte des limites géographiques, si nous essayons d'assigner des bornes chronologiques à l'existence de ces relations commerciales, nous trouvons des monnaies arabes de la fin du premier siècle de l'Hégire, de l'an 80, c'est-à-dire du commencement du huitième siècle de notre ère. On peut donc dire que le monnayage arabe est représenté dans les fouilles du pays du nord, depuis son origine, puisque la première monnaie autonome des Musulmans est de l'an 76 de l'Hégire (1). Nous avons même mentionné des monnaies antérieures à la domination arabe en Orient : ce sont quelques pièces sassanides à légendes pehlvies. La limite chronologique inférieure ne dépasse pas l'an 1040 de notre ère. Mais ces chiffres ne peuvent donner que des indications approximatives, car le commerce a pu commencer longtemps après l'année de la première émission monétaire des Arabes, et entraîner avec lui les pièces depuis longtemps en circulation ; la date inférieure est plus précise et détermine l'époque de la cessation du commerce. Toutefois, les monnaies dépassant l'an 1000 sont fort rares, ce qui tendrait à démontrer que les relations n'ont pas cessé brusquement, mais se sont éteintes lentement.

Les plus anciennes monnaies anglo-saxonnes découvertes dans

(1) Antérieurement à cette date, les Musulmans frappaient des contrefaçons de la monnaie byzantine et de la monnaie sassanide.

les pays scandinaves et en Russie sont du roi Edgar (959-975); elles sont peu nombreuses et appartiennent sans doute aux dernières années de son règne. Les plus modernes sont celles d'Édouard le Confesseur, qui commença de régner en 1041 (1). Il en est de même pour les monnaies allemandes : Dannenberg a établi que, dans les trouvailles germano-arabes faites en Allemagne, en Prusse, en Pologne, il n'est pas de monnaie allemande dépassant le règne de Conrad II (1039) (2).

Comme nous avons indiqué, d'une manière générale, à quelles dynasties musulmanes appartenaient les monnaies découvertes, on a pu remarquer que deux dynasties surtout s'y trouvent représentées, les Samanides et les Abbassides. Ce fait nous permet d'établir de quelles contrées venaient les trafiquants, car les pièces des autres dynasties arabes de l'Asie, de l'Afrique et même de l'Espagne ne sont pas assez nombreuses pour qu'on suppose qu'elles aient été importées directement dans le nord : elles ont dû passer entre les mains des marchands de Damas et de Samarcande et elles prouvent seulement qu'il existait à cette époque un très grand mouvement commercial entre tous les pays musulmans.

Les monnaies ne nous font pas connaître évidemment la nationalité des marchands qui transportaient en Europe l'argent des Samanides et des Abbassides; mais on peut, à l'aide d'autres monuments, établir que si les Arabes et les Persans trafiquaient, il n'était pas nécessaire qu'ils remontassent le Volga plus haut que Bolgar ou même que Derbend : car cette dernière ville renfermait, selon le témoignage de Maçoudi, un grand nombre de Khazares venus là pour faire le commerce (3) ; ces marchands transmettaient alors leurs marchandises aux Bulgares plus directement en rapport avec les pirates danois quisillonnaient en tous sens la mer Baltique, comme toutes les mers du Nord.

Les inscriptions coufiques trouvées dans le gouvernement de Perm prouvent cependant que les Arabes étaient installés au mi-

(1) V. Hildebrand, *Anglo-Sachsiska Mynt*, etc., p. CXX.

(2) Dannenberg, *Die deutschen Münzen*, p. 40.

(3) Maçoudi, *Les Prairies d'or*, édit. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, t. II, p. 7.

lieu des Khazares et des Bulgares. A Kasimov, sur l'Oka, un des affluents du Volga, on a trouvé les ruines d'une mosquée, et au milieu de ces décombres, dans un cimetière, on a mis à découvert un mausolée avec une inscription arabe; on a fait des découvertes analogues dans les environs de Simbirsk (1) et les monuments funéraires portent la précision jusqu'à nous apprendre que les personnages enterrés étaient venus des pays situés au sud de la mer Caspienne (2).

Simbirsk est d'ailleurs l'antique Bolgar. Cette ville, bâtie sur le Volga, au-dessous de l'embouchure de la Kama et de la Belaya, était admirablement située pour être l'entrepôt du commerce entre l'Asie et l'Europe. Jacout dit que les marchands remontaient l'Atel ou Volga jusqu'à Waïsou (?) et il parle des marchés du pays des Khazares (3).

Kazwini raconte qu'à Derbend se trouvait un port spécial pour les Khazares et quelques autres nations qui y abordaient avec leurs marchandises. Les Khazares, établis au sud des Bulgares, au nord-ouest de la mer Caspienne, dominaient jusque sur le littoral de la mer Noire, et se livraient, d'après les récits des historiens arabes, au commerce le plus actif. « De grands vaisseaux, dit Maçoudi, remontent le fleuve des Khazares, chargés de marchandises et de différentes sortes d'effets, tirés du Khowarezm. D'autres vaisseaux descendent le fleuve, portant des peaux de renards noirs, qui sont les fourrures les plus renommées et les plus chères. Il y en a aussi de rouges, de blanches qui le disputent aux peaux de fouine, et de mouchetées... On en transporte à Derbend, à Berdhaa, et en divers lieux du Khorassan (4). »

Le monnayage des Bulgares et des Khazares prouve aussi que ces peuples étaient en relations commerciales avec les Arabes, car leurs monnaies sont des imitations de la monnaie arabe. Dans le

(1) V. Rasmussen, *Journal asiatique*, t. V, 1854, p. 304.

(2) *Ibid.*, p. 353-355.

(3) V. *Notices et extraits de mss.*, t. II, p. 532. V. aussi *Les Prairies d'or* de Maçoudi, édit. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, t. I, p. 273; t. II, p. 7 et suiv.

(4) V. Sylvestre de Sacy, *Chrestomathie arabe*, t. II, p. 17. V., sur les Khazares, Maçoudi, éd. cit., t. II, p. 14.

nord de la Russie, où commençait le trafic, il se faisait particulièrement avec les Rous, peuplades d'aspect sauvage sur lesquelles Ibn Foszlan nous donne les détails suivants : « Les Rous, les plus sales des hommes que Dieu ait créés, quittent leur pays, lancent leurs canots sur l'Atel qui est un grand fleuve, et se construisent sur ses rives de grandes huttes de bois... Nos marchands qui arrivent pour trafiquer pénètrent dans ces huttes pour y acheter des jeunes filles, qu'ils trouvent souvent en libertinage avec leur maître... Pour que son commerce soit lucratif, le Rous se rend dans un lieu où se trouve une grande poutre en bois de forme humaine, environnée de petites statuettes placées sur deux gradins. Il se prosterne devant la grande figure et fait cette prière : « O mon maître, j'arrive d'un pays lointain; fais que je vende beaucoup de jeunes filles, de zibelines et de peaux d'animaux » ; et quand il a ainsi énuméré toutes les matières qui font l'objet de son commerce, il ajoute en déposant une offrande aux pieds de la statue : « Je t'ai apporté ce présent; trouve-moi donc un marchand qui ait beaucoup de pièces d'or et d'argent, qui m'achète toutes mes marchandises, et ne me contrarie point pour le paiement. » Après avoir ainsi parlé, il se retire. Si son commerce ne réussit pas, et si son séjour se prolonge trop longtemps, il retourne vers l'idole une seconde et même une troisième fois avec de nouveaux présents. Et si ses vœux ne sont pas encore exaucés, il s'adresse alors aux petites statuettes et leur fait des offrandes en invoquant leur intercession... Quand son commerce a été lucratif et qu'il a vendu toutes ses marchandises, il revient vers la grande statue en disant : « Mon maître a exaucé ma prière, je dois maintenant le remercier. » Il immole alors un certain nombre de bœufs et de moutons, donne une partie de la viande aux pauvres, et porte le reste devant la statue et les petites divinités qui l'entourent. Il suspend la tête des bœufs et des moutons au cou de la grande poutre. Pendant la nuit, viennent les chiens qui dévorent tout; alors, le lendemain, le marchand revient et dit : « Mon seigneur est content de moi; il a agréé mon offrande (1). »

(1) *Ibn Foszlans und anderer Araber Berichte über die Russen älterer Zeit; Text und Uebersetzung*, p. 7-9.

Les marchands qui commerçaient avec les Rous, les Bulgares et les Khazares, étaient, nous l'avons vu, particulièrement des Arabes et des Persans, qui, d'après le récit de Maçoudi, pénétraient même jusque chez les Slaves. « Les Slaves, dit-il, touchent à l'Orient et s'étendent bien loin dans la direction du couchant. Le premier d'entre les rois des Slaves est celui des Dir, qui compte dans ses États de vastes cités et beaucoup de terres en culture. Les négociants musulmans se rendent dans sa capitale avec toute espèce de marchandises (1). » Il y avait pourtant aussi, avec les Arabes, des représentants de ces races qui semblent nées pour le commerce, les Juifs et les Arméniens. Ibn Haukal et Maçoudi, qui vivaient comme Ibn Foszlan au commencement du dixième siècle, affirment même que, chez les Khazares, le roi et ses principaux officiers étaient Juifs. Ce roi avait neuf cadis et douze cents soldats, et, dans sa capitale, au dire des historiens arabes, les partisans des diverses croyances jouissaient de l'égalité la plus absolue. « Le roi, dit Maçoudi, sa cour et tous ceux qui sont de race khazare pratiquent le judaïsme, qui est devenu la religion dominante dans cet État depuis le kalifat d'Haroun-al-Raschid : beaucoup de Juifs sont venus s'établir chez les Khazares, de toutes les cités musulmanes et du pays des Romains (2). »

Il est donc permis d'affirmer que les Juifs étaient les principaux intermédiaires entre les Bulgares et les navigateurs danois. On peut même croire que l'établissement des Juifs en Russie et en Pologne a commencé avec ce commerce. L'historien Karamsin et les chroniqueurs russes s'accordent à dire que les Juifs se fixèrent en Russie vers le dixième siècle ; il faut penser de même pour les Juifs polonais qui furent si nombreux et exercèrent une si grande influence au moyen âge. Malheureusement les textes si rares de cette époque ne nous permettent pas d'être trop affirmatifs sur cet intéressant problème (3).

(1) Maçoudi, *Les Prairies d'or*, éd. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, t. III, p. 64.

(2) Maçoudi, éd. cit., t. II, p. 8.

(3) Cette question de l'établissement des Juifs en Pologne, où ils devinrent si puissants au moyen âge, est malheureusement encore fort obscure aujourd'hui. Naruszewicz dit simplement que l'établissement des Juifs en Pologne a précédé de beaucoup les

Chez les chroniqueurs et chez les poètes scandinaves, nous trouvons, comme chez les géographes musulmans, des souvenirs assez précis du commerce que les Danois entretenaient, du septième au onzième siècle de notre ère, avec les Bulgares et avec les Varègues, lorsque ceux-ci quittèrent les bords de la mer Baltique pour aller s'établir à Novogorod, vers le milieu du neuvième siècle.

Parmi les chroniques danoises, une des plus importantes, celle de Saxon le Grammairien, écrite à la fin du douzième siècle, relate des souvenirs d'antiques relations commerciales des Danois avec les pays slaves. Il raconte que le roi Haldfan III se trouvait en Russie, lorsqu'il apprit *par des marchands* que Guritha consentait à devenir son épouse (1). Le même chroniqueur fait mention d'un guerrier, du nom de Simond, qui avait l'habitude de faire le commerce, d'acheter et de vendre (2). Les vieux chants nationaux des Danois ont conservé aussi des souvenirs du même genre. Rasmussen cite une saga où il est dit que le fils du roi de Suède fit un voyage de commerce pour son père, avec deux vaisseaux, vers l'Orient, ou la Russie. Torfeus (3) rapporte qu'Harald Haarfager envoya son ami Hauk Habrok, avec un vaisseau en Russie, pour en rapporter certaines marchandises. Hauk Habrok arriva, à Novogorod sans doute, à l'époque du grand marché qui réunissait un concours immense d'étrangers venus de tous les pays. Il acheta et paya en argent un superbe surtout orné d'or, tel que rien de semblable ne s'était vu en Norwège. Dans la saga de Thordi Hredii (4), il est fait mention d'un Islandais qui, au dixième

chroniques les plus anciennes de ce pays. Carmoly croit également que l'existence des Israélites en Pologne remonte à une époque très reculée du moyen âge. Holländerski pense au contraire que les Israélites établis au nord de la Pologne y arrivèrent d'Allemagne au commencement du onzième siècle, tandis que dans les provinces méridionales, ils semblent y avoir été établis à une époque beaucoup plus éloignée. V. Holländerski, *Les Israélites de Pologne*, p. 2 et suiv. Sur la situation et l'influence commerciale des Juifs en Pologne et dans les pays slaves au début du moyen âge, v. Erler, *Historisch-kritische Uebersicht der national-ökonomischen und social-politischen Literatur*, dans l'*Archiv für katholisches Kirchenrecht*, 1879.

(1) *Saxo Grammaticus*, liv. VII, éd. de J. Stephanius, 1644, p. 137.

(2) Lib. VIII, p. 145.

(3) *Historia Norvegiæ*, lib. I, cap. 39, p. 68.

(4) Chap. 71, p. 294. Cf. Rasmussen, *De Arabum Persarumque commercio, etc.*, p. 16.

siècle, avait l'habitude de naviguer vers l'Orient : il ne faut donc pas nous étonner de constater des trouvailles de monnaies coufiques en Islande. Dans les récit compilés dans l'Heimskringla, on cite un homme riche nommé Lodin, qui, au dixième siècle, faisait souvent voile pour l'Esthonie où il allait commercer, et dont le vaisseau était toujours chargé de marchandises destinées à cette contrée (1). Il est raconté ailleurs, dans le même recueil, que sous le règne de saint Olaf († 1030), un marchand fit voile pour la Russie, commerça dans ce pays et y acheta, pour le roi, des vêtements de grand prix et une nappe magnifique (3). Nous savons enfin que les Scandinaves avaient à Novogorod même, une église bâtie sous l'invocation de saint Olaf (3).

Après Derbend, Bolgar, Novogorod, la dernière grande étape du commerce avec l'Orient, était la ville de Schleswig, et les îles de la mer Baltique, Oland, Gothland, Bornholm. Ce fait, constaté, comme nous l'avons fait remarquer, par les trouvailles si nombreuses de monnaies, rappelle le passage de Tacite cité plus haut, où l'historien romain raconte que l'ambre se recueillait particulièrement dans ces îles. De plus, Adam de Brême atteste que Schleswig et l'île de Bornholm furent des lieux de rendez-vous et des ports pour tous les vaisseaux qui se rendaient en Orient (4). Mais le centre le plus considérable était l'île de Gothland et la ville de Wisby. Les sagas appellent l'île de Gothland « l'œil de la Baltique », et elles font des descriptions si étonnantes des richesses de Wisby qu'on aurait, dit Hildebrand, à se défier de leur fidélité si elles n'étaient confirmées par la magnificence des ruines, par les lois maritimes conservées jusqu'à nos jours et par la richesse des découvertes faites dans ses décombres (5).

C'est dans ce commerce, en effet, que se forma le code mari-

(1) *Heimskringla. . . Historia regum norvegicorum conscripta a Snorrio, Sturiæ filio.* Nova edit. Gerhardi Schoning. Copenhague, 1777-1818, t. III, p. 13.

(2) T. II, p. 73. Cf. Rasmussen, *De Arabum Persarumque commercio*, p. 17.

(3) Riant, *Expéd. et pèlerin. des Scandinaves*, p. 65.

(4) Adamus Bremensis, *Descriptio insularum Aquilonis* dans Pertz, *Monumenta Germaniæ historica* (Scriptores, t. VII, p. 312, 373).

(5) Hildebrand, *Anglo-Sachsiska Mynt*, etc., p. CXI, V. aussi Riant, *Expéd. et pèlerin. des Scandinaves*, etc., p. 63-64.

time de Wisby, qui, avec le *droit lubeckois*, régla pendant tout le moyen âge la navigation de la mer Baltique (1). Ce centre commercial, cet entrepôt de toutes les productions du Nord qui allaient se diriger sur l'Orient était alors occupé par les Danois ou Normands. Nous sommes à l'époque où les célèbres pirates du nord faisaient trembler tout l'Occident de l'Europe par leurs incursions, et les trouvailles de monnaies arabes dans leur pays d'origine, comme les ruines de Wisby, vont nous révéler sous un jour tout nouveau ces corsaires qui passent généralement, d'après le récit des historiens, pour n'avoir connu que le pillage. Le roi de mer, d'après Augustin Thierry, n'était qu'un chef d'audacieux brigands : c'est ainsi que les Vikings devaient apparaître aux populations chrétiennes de l'Occident, qui étaient dans l'ignorance absolue du commerce des hommes du nord avec l'Orient, et qui ne les connaissaient que par leurs terribles incursions. C'est également comme des brigands et des pirates que sont dépeints les Phéniciens par les populations primitives de la Grèce. Nous devons reconnaître que les Vikings avaient donné un immense développement au trafic, et qu'ils étaient à la fois des guerriers et des marchands. L'un des plus célèbres d'entre ces rois, Ragnard Lodbrok, avait le siège de sa puissance dans les îles danoises, à Wisby probablement (2). Nous avons vu que dans tout le bassin de la mer Baltique, en Pologne, et même en Russie, jusqu'à Bolgar, on trouvait mêlées aux monnaies arabes, surtout des monnaies frappées par les Anglo-Saxons d'Angleterre, et j'ai fait remarquer que les plus anciennes monnaies anglo-saxonnes découvertes en Suède sont de la fin du règne d'Edgar, qui cessa de régner en 975. Or, ce fut peu d'années après cette date, sous le règne d'Ethelred, fils d'Edgar, que les incursions danoises en Angleterre, un instant arrêtées par Alfred le Grand, reprirent leur cours avec une violence inaccoutumée.

(1) On regarde la loi de Gothland comme remontant à une époque très reculée du moyen âge. Elle a été publiée par Carl Säve : *Gutniske Urkunder*, Stockholm, 1859. Cf. Riant, *Expéd. et pèlerin. des Scandinaves*, etc., p. 9.

(2) C'est en Orient et jusque dans l'Inde que les traditions nationales des Scandinaves, conservées dans les sagas placent les exploits de Ragnard Lodbrok et de ses fils. V. Riant, *Expéd. et pèlerin. des Scandinaves*, etc., p. 18 et 96.

Ethelred, pour sauver son pays, consentit, en 991, à payer annuellement un tribut aux envahisseurs, sous le nom de *danegeld*, argent danois. Le premier paiement fut de dix mille livres d'argent; dans les années suivantes, les pirates se montrèrent de plus en plus exigeants, et les Anglo-Saxons durent livrer jusqu'à cent soixante-sept mille livres d'argent. On ne peut guère douter que ce ne soient ces richesses mêmes que l'on trouve aujourd'hui, enfouies sous le sol, en plus grande abondance dans les pays scandinaves et les pays slaves, que sur le sol même de l'Angleterre. Ce sont les Danois qui, dans leurs relations commerciales avec l'Orient, ont fait pénétrer l'argent anglo-saxon jusque chez les Bulgares du Volga, comme ils ont fait pénétrer l'argent samanide jusque sur les côtes du Northumberland, le principal théâtre de leurs exploits. Le *danegeld* ne fut définitivement aboli qu'en 1049, quand la sage politique d'Édouard le Confesseur eut réconcilié Danois et Anglo-Saxons, et n'en eut fait qu'un seul peuple. Nous avons signalé plus haut cette date, comme étant l'âge le plus moderne des monnaies frappées en Angleterre et trouvées dans les pays du nord-est de l'Europe; en l'absence de textes écrits, les découvertes archéologiques nous révèlent donc un des côtés les plus intéressants de l'histoire des Normands. D'ailleurs, les travaux récents d'un savant scandinave, M. Worsaae, sur la vieille civilisation de ces pays du Nord, a conduit au même résultat et montré qu'il fallait mettre les richesses des Normands non seulement au compte de leurs pirateries, mais surtout, peut-être, au compte de leur commerce (1).

IV.

Quant à l'objet de ce commerce, dont les points extrêmes étaient Derbend et Wisby, il consistait d'abord, comme dans l'antiquité, dans le transport en Orient de l'ambre, de l'étain et des fourrures; il consistait aussi, pour les Danois, dans l'ac-

(1) M. Alfred Maury a résumé dans un article littéraire les belles découvertes de M. Worsaae. V. *Revue des Deux-Mondes*, 15 septembre 1880.

quisition des riches étoffes de la Perse et de l'Inde. Les Orientaux recherchaient avidement les parures d'ambre, mais, comme les Grecs, ils ignoraient d'où leur venait cette substance. Kaswini se contente de dire vaguement qu'on la recueille au nord et au nord-ouest du Caucase et qu'on la vend sur le marché d'une ville qu'il nomme Bardah, marché qui a plus de trois milles d'étendue (1); ailleurs, il s'exprime ainsi : « L'ambre est une pierre jaune tirant sur le rouge; on assure que c'est la gomme de certaines noix; il préserve ceux qui en portent sur leur personne de la jaunisse, des palpitations du cœur, des suffocations, de l'hémorragie, des vomissements; porté par une femme enceinte, il assure la conservation de son fruit (2). » Ces vertus curatives attribuées à l'ambre, à cause, sans doute, de son odeur balsamique, ont amené, chez les Persans et chez les Arabes la coutume de porter des anneaux et des colliers d'ambre. Ét. Quatremère cite un prince persan du dixième siècle de notre ère, appelé Fakr-Eddauli, qui avait un cachet en ambre jaune (3). D'ailleurs, l'usage des anneaux, colliers et cachets a été de tout temps extrêmement répandu en Orient. Chardin, dans son *Voyage en Perse* (4), rapporte que les femmes portaient jusqu'à cinq ou six bagues ensemble; tous leurs doigts en étaient garnis, même le pouce. On voyait des hommes porter jusqu'à quinze ou seize bagues à la fois, cinq ou six à un seul doigt; mais ils n'en mettaient jamais qu'aux trois doigts du milieu. Les gens riches en plaçaient en outre des paquets de sept ou dix dans leurs bourses et prenaient plaisir à les montrer (5). Les Persans et les Arabes méritaient de rencontrer, comme les Romains, un Pline ou un

(1) Rasmussen, *Journal asiatique*, t. II de 1824, p. 284. Le mot arabe employé pour désigner l'ambre jaune est *cahrouba*, mot dérivé du persan, dont nous avons fait *carabé*. Le mot *anbar*, d'où est venu notre mot *ambre*, comme nous le verrons plus oin, ne désignait que l'ambre gris. V. Sylvestre de Sacy, *Chrestomathie arabe*, t. III, p. 468.

(2) Rasmussen, *Journal asiatique*, t. I de 1825, p. 68-73. On recueillait pourtant aussi l'ambre sur les côtes de l'Arabie. Maçoudi, éd. cit., t. I, p. 333-334.

(3) V. Ét. Quatremère, *Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte*, t. II, p. 372.

(4) T. IV, p. 22 et suiv.

(5) V. Reinaud, *Cabinet du duc de Blacas*, t. I, p. 33-34.

Tacite pour flétrir leur mollesse et leur recherche de l'ambre. D'après Jacut, les Arabes rapportaient encore du nord de l'Europe des martres, des hermines, des écureuils, des pelleteries, des fourrures; et Ibn Foszlan, dans un passage que nous avons cité, ajoute des filles esclaves. Ce dernier fait est confirmé par Tarikhi, qui raconte que, dans une expédition de Mervan, contre Derbend, l'an 120 de l'Hégire, les Arabes stipulèrent que les vaincus devaient leur livrer des troupeaux d'hommes et de femmes esclaves, du pays du nord (1).

Les Danois demandaient à l'Orient des étoffes précieuses, des soieries, des tentures et des tapis, des vases artistement ciselés, des bijoux. Des traditions occidentales veulent en effet que des tissus certainement fabriqués dans l'extrême Orient, même en Chine, et dont quelques-uns sont encore aujourd'hui conservés dans les trésors de nos églises, nous soient parvenus par les pays slaves (2); peut-être est-ce par cette voie qu'est venue en France la chasuble en soie attribuée à saint Regnobert et qui est renfermée dans une cassette en ivoire, sur laquelle on lit une inscription coufique (3); peut-être aussi le même chemin nous a-t-il amené une partie du trésor de l'église de Saint-Maurice d'Agaune (4) ainsi que d'autres produits orientaux (5); mais il est difficile de se prononcer sur une question aussi délicate, car la route d'Espagne était ouverte aussi bien que celle du Volga.

Mais c'est certainement par ce chemin du Volga qu'est venu en Occident l'art de l'orfèvrerie cloisonnée, qui a son origine en Perse, et qui, inconnu aux Romains, commence à poindre chez les Mérovingiens. Nous abordons là un intéressant problème qu'il serait trop long de développer ici; mais les résultats des

(1) Tarikhi, *Derbend-Nâmeh*, or *the History of Derbend*, by Mirza A. Kazem-Beg, p. 106-107.

(2) V. Francisque Michel, *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie d'or et d'argent, en Occident, au moyen âge*, t. I, p. 58, 65, 71, 160, 311.

(3) V. *Bulletin archéologique*, t. III, 1844, p. 37.

(4) Aubert, *Le trésor de Saint-Maurice d'Agaune*, p. 122. Cf. de Linas, *Les origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. II, p. 27 et suiv.

(5) V. le *Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire*, t. II, 1843, p. 362.

fouilles le long de la route du Volga, ne permettent pas d'hésiter un seul instant sur la solution.

Dans tous les cas, l'examen des découvertes archéologiques nous amène à constater que les peuples du nord-est de l'Europe en rapport avec les Arabes ne recevaient d'eux qu'un seul métal, l'argent: l'or ne se trouve que très exceptionnellement dans les fouilles. Au premier abord, on pourrait croire que ce fait vient des Arabes et que le numéraire musulman consistait surtout en pièces d'argent. « Les Musulmans, dit Reinaud, emploient l'or, le fer, l'acier, mais surtout l'argent ; c'était même, dans l'origine, la seule matière permise... Le premier cachet de Mahomet était en or; trouvant ensuite ce métal trop riche pour lui, il adopta le fer; enfin, sa puissance et son empire augmentant chaque jour, il jugea le fer trop vil et employa l'argent (1). » Mais cette simplicité primitive des sectateurs du Coran avait bien changé à l'époque où florissait notre commerce, et il serait superflu de rappeler ici les richesses inouies, le luxe véritablement féerique des palais de Damas. La pièce d'or même, le dinar, était la monnaie courante des Arabes et des Persans, et son exclusion dans les trouvailles du nord de l'Europe vient d'une répulsion des peuples slaves et scandinaves pour ce métal. Les monnaies grecques semées par les Milésiens le long de la Vistule et du Dniéper sont exclusivement d'argent; et l'on sait que sous les Romains il existait des deniers d'argent dont les bords étaient découpés en dents de scie, et que Tacite appelle *nummi serrati* en remarquant que les Germains ne veulent pas accepter d'autre monnaie (2). Les deniers d'argent exclusivement usités encore sous le nom de *saigas* chez les populations germaniques, à l'époque mérovingienne, ont été l'origine et le point de départ du monnayage de la seconde race; et si, à partir de Pépin le Bref, le monnayage de l'or disparaît, il faut voir surtout dans ce fait, le contre-coup d'une révolution politique qui amenait sur le trône des idées et des tendances exclusivement germani-

(1) Reinaud, *Description des monuments musulmans du Cabinet du duc de Blacas*, p. 4.

(2) Tacite, *Germania*, 5.

ques (1). L'or ne reparut dans le monnayage des peuples de l'Europe, en dehors de l'empire d'Orient, qu'au treizième siècle. Quant à la cause de cette prédilection exclusive des peuples germaniques et scandinaves pour l'argent, elle a été justement formulée par Tacite (2).

Il est certain, d'autre part, que cet argent monnayé des Anglo-Saxons et des Arabes trouvé dans le nord de l'Europe ne circulait pas comme monnaie, mais simplement à l'état de lingot, et n'entrait dans les transactions commerciales qu'au moyen de la balance; les lingots non monnayés et les monnaies intentionnellement fragmentées en deux ou quatre parties, que l'on a recueillis avec des monnaies entières dans un très grand nombre de trouvailles, prouvent bien que le métal ne circulait que pour sa valeur intrinsèque, et qu'on voulait, au moyen des fragments, préciser le poids. On a même, d'ailleurs, découvert des balances qui ont dû servir à ces pesées.

Les causes qui ont fait cesser ce commerce presque brusquement dans la première moitié du onzième siècle sont multiples. Les graves événements politiques dont l'Asie fut le théâtre y contribuèrent pour une large part. C'est en l'an 1004 que disparut, en Perse, la dynastie des Samanides, qui a fourni la plupart des monnaies trouvées en Europe (3), et après les Samanides, s'ouvrit pour les populations voisines des bords de la mer Caspienne, une période de guerres incessantes. C'est vers la même époque que cessèrent les incursions des Normands et leurs courses sur les mers du Nord; vers ce temps encore, le christianisme s'implanta définitivement chez les Slaves et chez les Scandinaves, et le commencement du onzième siècle vit s'affermir, sous Jaroslav Ier, la puissance russe. En même temps, le déplacement des Bulgares qui quittèrent les bords de l'Atel pour aller se fixer sur ceux du Danube, les courses à travers l'Alle-

(1) V. G. Waitz, *Ueber die Münzverhältnisse in den älteren Rechtsbüchern des Fränkischen Reiches*, dans les *Abhandlungen der königl. Gesellschaft der Wissensch. zu Göttingen*, 1861, t. IX, p. 11 du tirage à part.

(2) *Argentum magis quam aurum sequuntur, quia numerus argenteorum facilior usui est promiscua ac vilia mercantibus.* » (*Germania*, V.).

(3) Defremery, *Histoire des Samanides* de Mirkhond, p. 209.

magne des Magyars, des Bohémiens et d'autres barbares durent arrêter la marche des paisibles voyageurs, et interrompre le commerce comme les invasions des barbares à la fin de l'empire romain l'avaient déjà interrompu. S'il ne reprit pas une activité nouvelle, après ce mouvement général des peuples du Nord et après l'établissement de nouvelles dynasties musulmanes en Perse et sur les bords de la mer Caspienne, c'est qu'au moment où les marchands auraient pu se mettre de nouveau en marche avec sécurité, les relations entre l'Europe et l'Orient furent transportées sur un autre théâtre. La première croisade est de la fin du onzième siècle ; pour aller en Orient, les Scandinaves descendront le Dniéper au lieu du Volga et arriveront à Constantinople ; d'autre part, les vaisseaux de Venise, rivaux de ceux de Pise et de Gênes, apprirent à faire le trafic en transportant les pèlerins et les croisés. A partir du douzième siècle, les Vénitiens et leurs florissantes colonies absorbèrent tout le commerce d'Orient; par leurs mains passèrent toutes les richesses asiatiques destinées à l'Europe; par leurs mains encore, les produits occidentaux pénétrèrent en Orient, car Venise fut non moins célèbre par son industrie que par son commerce. C'est ainsi que disparut, après quatre siècles d'une activité incessante, le commerce du Volga et de la mer Baltique.

Ce commerce exerça cependant une influence sociale considérable à la fois sur les Arabes et sur les Scandinaves.

Il développa, chez les uns et chez les autres, la richesse, l'esprit d'entreprise, la force d'expansion. Les Arabes et les Scandinaves jouèrent, pendant cette période, le rôle brillant qui était échu auparavant aux Assyriens (1), aux Phéniciens, aux Carthaginois et aux Grecs (2), et dont les Vénitiens héritèrent plus tard. Mais là s'arrête la ressemblance.

En effet, les Arabes vivaient surtout du commerce; ils ne se livrèrent pas à la culture, ils ne s'implantèrent pas dans le sol.

(1) Voir nos articles sur la « Société assyrienne », *La Science sociale*, t. I, p. 238, 248.

(2) *Ibid.*, t. V, p. 245 et suiv., « Les villes de commerce de la Grande-Grèce ».

Ils se contentèrent, comme en Espagne, de plier à ce travail les populations vaincues. Ils eurent donc, de même que les peuples énumérés plus haut, le sort brillant mais éphémère des sociétés fondées exclusivement sur le commerce. Ils n'ont pu se maintenir jusqu'à nos jours que dans les régions des steppes de l'Arabie et de l'Afrique septentrionale, où ils ont retrouvé la stabilité et l'immobilité que donne la vie pastorale.

Le sort des Scandinaves a été bien différent.

Le commerce n'a été pour eux qu'une ressource accessoire. La pêche, telle qu'elle se pratiquait dans le Nord, obligeait impérieusement les populations à chercher un complément de ressource dans la culture (1). Ils acquirent ainsi l'habitude du travail de la terre et le goût prononcé de la vie rurale. Aussi, lorsqu'ils furent obligés d'émigrer et de s'établir loin des rivages de pêche, ils se transformèrent aisément en cultivateurs.

C'est ainsi qu'ils ont donné naissance à des races qui brillent à la fois par les aptitudes commerciales et par les aptitudes agricoles. Ils ont été et ils sont encore la race commerçante et agricole par excellence. Par le commerce, ils se sont répandus partout ; par la culture, ils se sont implantés partout. Ils ont colonisé non seulement le nord, mais l'occident de l'Europe. Le vieux monde a été bientôt trop étroit pour leur activité et ils couvrent aujourd'hui, de leurs comptoirs et de leurs colonies agricoles, l'Amérique du Nord, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, etc. Grâce à cette prise de possession du sol, la race scandinave et anglo-saxonne n'a pu être débusquée d'aucune de ses positions. Elle avance toujours et ne recule jamais.

Ce double exemple des Arabes et des Scandinaves prouve manifestement qu'une population commerçante ne peut être stable que si elle s'appuie en même temps et principalement sur une population agricole. Ernest Babelon.

(1) Voir cette démonstration dans *La Science sociale*, t. III, p. 332-339.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

QUESTIONS DU JOUR.

UN

RÉFORMATEUR AMÉRICAIN.

HENRY GEORGE EST-IL SOCIALISTE ?

Il y a quelque chose d'étrange et de contradictoire dans le rapprochement de ces deux termes, « socialiste » et « américain ». Qu'un Russe soit socialiste, qu'un ouvrier de fabrique allemand ou français soit socialiste, cela paraît tout naturel, et la science sociale explique facilement comment les circonstances au milieu desquelles un Russe, un Allemand urbain ou un Français naissent et grandissent, peuvent les conduire au socialisme, quand le malaise se fait sentir; mais un Américain socialiste paraît une anomalie. L'Américain a pour caractère distinctif l'aptitude à se tirer d'affaire lui-même, à surmonter, sans le secours de personne, les obstacles que la vie jette sur son chemin; c'est un guerrier des âges primitifs comptant sur sa valeur personnelle, et uniquement sur elle, pour triompher. Le socialiste, au contraire, met sa confiance dans une organisation puissante et compliquée; c'est le soldat moderne, perdu dans la masse, l'*homme de troupe*, impuissant par lui-même, mais comptant sur les efforts combinés d'une armée entière pour remporter la victoire. S'il est vainqueur, il glorifie ses chefs; s'il est vaincu, il se croit *trahi* et ressent con-

tre eux une haine qui tourne souvent à la violence. Évidemment, ce sont là deux types bien opposés.

Pourtant, ils paraissent s'être unis dans la personne de M. Henry George, un écrivain qui a fait école et dont les partisans sont assez nombreux pour que les politiciens recherchent leur appui et redoutent leur opposition. Le livre dans lequel Henry George expose ses théories, *Progress and Poverty* (1), a eu un retentissement considérable. Traduit dans plusieurs langues, il a été discuté et commenté sur les deux continents, et tout le monde s'est accordé à voir dans M. George un des plus fermes soutiens du socialisme. Peut-être est-ce à cette réputation que *Progress and Poverty* a dû son énorme succès, sans précédent pour un ouvrage d'économie politique : des milliers d'ouvriers américains et anglais, qui n'avaient jamais ouvert un ouvrage de ce genre, ont lu *Progress and Poverty*. Quant aux diverses écoles économiques, elles l'ont combattu ou porté aux nues, suivant qu'elles étaient défavorables ou favorables aux idées socialistes; c'est tout au plus si quelques clairvoyants ont indiqué que le socialisme d'Henry George n'était « qu'un socialisme partiel, non pas un socialisme pur et complet (2) ».

Faut-il donc admettre que le type américain est en train de se déformer pour verser dans le socialisme; ou bien, sommes-nous en présence d'un vaste malentendu?

C'est cette seconde hypothèse qui paraît la plus plausible au premier abord, et l'étude raisonnée de la théorie d'Henry George change cette hypothèse en conviction.

Toutefois, George est amené par l'enchaînement de ses idées à prôner certaines mesures semblables à celles que réclament les socialistes, et il se rapproche d'eux par ces points-là : c'est ce qui a donné lieu au malentendu, et il faut essayer de nous en rendre compte.

(1) *Progrès et Pauvreté*, traduit par P.-L. Le Monnier; librairie Guillaumin.

(2) *The Labor Movement in America*, by Richard T. Ely; New-York, Thomas Y. Crowell and C°, p. 283.

I. — EN QUOI HENRY GEORGE EST SOCIALISTE ET EN QUOI IL NE L'EST PAS.

Tout d'abord, je dois dire que je n'ai pas accordé une attention méticuleuse aux raisonnements qu'échafaude Henry George pour construire son système; je les suppose volontiers parfaitement enchaînés.

Mais ces raisonnements s'appuient sur de soi-disant principes moraux, qui nous indiqueront peut-être le sens et la portée de l'œuvre.

Ces principes, il est vrai, sont tout simplement les propositions abstraites dont le développement logique aboutit aux conclusions désirées par M. George. Comme beaucoup de faiseurs de systèmes, M. George avait un certain nombre de vues pratiques, qu'il voulait faire prévaloir; pour y arriver, il s'est posé la question suivante : « Quels sont les principes abstraits qui assureraient le mieux le triomphe de mes idées? » Et quand il est parvenu à les découvrir, il a écrit son livre.

Avec ce procédé, on peut prouver tout ce que l'on veut, surtout quand on possède un esprit délié et un style brillant : c'est du reste ce que nous voyons tous les jours en France, où cette opération est particulièrement en honneur. Il y aurait donc une grande naïveté à étudier *en soi* le système d'Henry George, ou le système de Karl Marx, ou le système de Mme Louise Michel; mais il est intéressant de savoir pourquoi chacune de ces personnalités a fondé tel système plutôt que tel autre.

Notez bien qu'en disant cela, je ne suspecte nullement la bonne foi de l'auteur. L'opération à laquelle Henry George s'est livré après tant d'autres se fait la plupart du temps inconsciemment et comme naturellement. Il arrive alors qu'on se dupe soi-même le mieux du monde, et on dupe toujours après soi tous ceux qui ont intérêt ou qui croient avoir intérêt à être dupés de la sorte. C'est comme cela que se forment beaucoup d'écoles.

Henry George écrit en tête de *Progress and Poverty*, cette dédicace caractéristique :

A ceux qui,
Voyant le vice et la misère
Naître de l'inégale distribution de la Richesse et des Privilèges,
Sentent la possibilité d'un état supérieur,
Et voudraient lutter pour l'obtenir.

C'est donc aux mécontents qu'il s'adresse et aux mécontents choqués de l'inégalité de la condition humaine; par suite, le public socialiste se trouve favorablement disposé à l'écouter. Cette faveur première se change en enthousiasme à la lecture de chapitres comme ceux dont voici la thèse : « Injustice de la propriété privée de la terre. » — « L'asservissement des travailleurs est le résultat dernier de la propriété de la terre. » — « Comment les droits égaux à la terre peuvent être affirmés et garantis (1). » Le lecteur socialiste se trouve ainsi absolument gagné et Henry George classé comme socialiste.

Il l'est, en effet, par un côté, car il enseigne que « tous les hommes ont un titre égal à ce que Dieu a créé (2) »; que la terre est à tout le monde et que la propriété privée constitue un vol.

Voilà du pur socialisme. Mais continuons notre examen. « Tout homme a droit à tout ce que son travail produit », dit encore Henry George, dans un court résumé de sa doctrine, rédigé par lui à la demande de l'éditeur du *World Almanac*. L'incapable ou le paresseux ne seront donc pas admis à partager avec le capable et l'énergique le produit de leur travail, et, si la propriété privée *de la terre* paraît à M. George une injustice, la propriété privée des produits du travail, sous une autre forme que l'acquisition du sol, lui semble au contraire chose toute naturelle. Là-dessus il n'est plus d'accord avec les socialistes.

En effet, si chacun peut accumuler d'une manière quelconque les produits de son travail, il arrivera forcément que les plus habiles et les plus prévoyants deviendront très riches, tandis que

(1) Liv. VII, ch. I et II; — liv. VIII, ch. II.
(2) V., dans *The world Almanac* de 1890, p. 70 : *The Single Tax Platform.*

d'autres croupiront dans la médiocrité ou dans l'indigence ; alors M. George et ses amis verront de nouveau le vice et la misère naître de l'inégale distribution de la richesse et des privilèges, et ce sera à recommencer.

Qu'est-ce donc que le socialisme de M. Henry George, qui proclame le droit commun de tous à la terre et le droit propre de chacun aux fruits de son travail? D'où vient cette contradiction dans les termes et dans les résultats?

On ne s'en rendrait pas compte si on s'en tenait à des considérations philosophiques sur les principes, mais les réformes pratiques proposées nous éclaireront davantage.

M. Henry George a groupé ses adhérents autour d'une idée qui lui tient particulièrement au cœur et au moyen de laquelle il espère voir se réaliser ses fins, s'il parvient jamais à la faire triompher. Cette idée, c'est de transformer tous les impôts en un impôt unique, portant sur la terre ; son école s'appelle l'*École de l'impôt unique* et, comme elle est entrée en ligne parmi les partis politiques des États-Unis, la réforme de M. George est connue sous le nom de « Plate-forme de l'Impôt unique », *The single Tax Platform.*

Cet impôt représente, au point de vue des principes, le revenu de la valeur de la terre : puisque la terre est à tout le monde, c'est-à-dire à l'État, il sera convenu que l'État l'affermera aux anciens propriétaires, et l'impôt sera le prix de ferme.

Au point de vue pratique, cet impôt frappera surtout les *terrains de spéculation*, ceux auxquels le voisinage d'une ville, d'une gare, d'une usine, donne une grande valeur de vente, sans que le propriétaire y fasse rien. En effet, l'impôt sera calculé sur la valeur *locale* de la terre nue, défalcation faite des améliorations et des transformations qu'elle aura subies du fait de son possesseur.

Prenons des exemples. Les États de l'Ouest vendent la terre inoccupée, dans certaines conditions déterminées, au prix de 1 dollar 1/4 l'acre (environ 16 fr. 25 l'hectare). Supposons que trois colons du Dacotah achètent chacun la même quantité de terre à ce prix. Le premier sera, si vous voulez bien, un individu actif, plein d'énergie et de hardiesse, un vrai type d'Américain ; il cultivera une partie de son terrain, risquera des spéculations sur le blé

de ses voisins et changera bientôt son domaine en un vaste entrepôt de grains, auquel il adjoindra une usine pour la transformer en farine. Le second, un Scandinave laborieux, labourera sa terre et, peu à peu, à force de persévérance, il créera une installation rurale complète, où il vivra heureux sans ambition plus haute. Le troisième, un infortuné quelconque, essaiera de mettre sa terre en valeur sans y réussir; forcé de recourir aux emprunts, il paiera 10 % d'intérêts au banquier voisin et se trouvera, en fin de compte, aussi pauvre et aussi malheureux que le dernier des vagabonds.

Eh bien, d'après le système d'Henry George, ces trois colons, de situation si inégale, paieront exactement le même impôt. En effet, ils détiennent la même quantité et la même qualité de terrain, par conséquent, ils ont les mêmes moyens de faire de l'argent; la différence entre eux n'est que dans leur habileté, leur énergie et leur bonne chance, c'est-à-dire dans leur manière de tirer parti de la terre.

Autre exemple. Dans une grande ville florissante des États, à Chicago, si vous voulez, deux individus, un spéculateur et un marchand de nouveautés, achètent deux lots voisins, de même contenance et de même valeur, à 2.000 francs le mètre carré, je suppose. Ces deux lots n'ont de prix que par leur situation, car aucune construction ne les couvre, ils sont nus comme la main. Dès le lendemain de son acquisition, le marchand de nouveautés fait élever sur le sien un immense bâtiment à neuf ou dix étages, installe ses magasins dans une partie et loue le reste très cher. Au contraire, le spéculateur, qui a acheté dans l'espérance d'une hausse prochaine, laisse son lot à l'état de terrain vague. Tous les deux, d'après Henry George, doivent la même rente, le même impôt. Seulement, dans ce cas, l'impôt sera énorme, parce que la terre dont il s'agit a une valeur propre et locale infiniment plus grande que la prairie nue et déserte du Dacotah.

En somme, ce que George paraît vouloir éviter par-dessus tout, c'est qu'une personne détienne, sans en profiter, les avantages dont une autre pourrait tirer parti. C'est l'amélioration obligatoire, décrétée par l'État.

Au fond de tout cela il y a deux idées, l'une américaine, l'autre socialiste. L'idée américaine, c'est que le travail doit être entravé le moins possible et favorisé le plus possible; l'idée socialiste, c'est que tous les hommes ont un droit égal à la terre. Tout le système d'Henry George tient dans ces deux termes.

Et maintenant il est facile de comprendre pourquoi Henry George a créé ce système : Américain de naissance, il vit dans une société où le travail est justement en honneur; du plus riche au plus pauvre, tout le monde travaille aux États-Unis, et, comme on voit souvent un jeune homme sans aucun capital s'élever à la plus haute fortune, on pense que le travail est le seul père légitime de la richesse. George démontre cela très compendieusement dans le premier livre de *Progress and Poverty ;* d'après lui, c'est le travail qui produit le salaire (1), le travail qui pourvoit à l'entretien des ouvriers (2), le travail qui fait tout en un mot; le rôle du capital se borne à aider le travail, mais les matières premières de la richesse sont fournies par la nature, non par lui : l'homme qui a gagné une fortune par son propre effort peut donc dire en toute vérité qu'il l'a *faite*, car, dit-il, « gagner, c'est faire (3) ».

On trouvera aux États-Unis une foule de gens de cet avis, mais, en général, ils ne demandent pas que la terre devienne propriété commune; le régime social sous lequel ils se sont enrichis les satisfait pleinement. Si George était un de ces Américains-là, il n'aurait donc pas écrit son livre.

Mais, en dépit de la très remarquable intelligence dont il fait preuve, George a, vis-à-vis de ces Américains, une infériorité notable : il n'a pas su se faire dans la vie une situation pleinement indépendante, il n'a créé ni un domaine ni une industrie, il a vécu du salaire de diverses fonctions, tantôt inspecteur de l'éclairage à San-Francisco, tantôt employé de la ville de New-York ; dans ce milieu où les capables arrivent facilement à être leurs seuls maîtres, il est resté en sous-ordre, et la faute en est, selon lui, à l'inégable distribution de la richesse et des privilèges.

(1) Liv. I, ch. III, principalement p. 49 à 51.
(2) Liv. I, ch. IV.
(3) P. 24.

Bref, George est socialiste dans la mesure exacte où il n'est pas Américain. C'est un Américain manqué qui a voulu verser dans le socialisme, et il a construit un système dans lequel le socialisme a une certaine part, mais où l'esprit américain éclate partout.

Écoutons d'ailleurs comment il juge le socialisme classique, celui où l'État concentre en lui toutes les forces d'une nation : « Son grand défaut, dit-il, c'est la substitution de la direction gouvernementale à l'action individuelle, l'essai d'assurer par la restriction ce qu'assurerait mieux la liberté... Il est évident que toute idée de réglementation et de restriction est mauvaise en elle-même et ne doit pas être invoquée s'il se présente une autre manière d'atteindre le même but (1). » J'avais raison, on le voit, de penser que c'était par suite d'un malentendu qu'Henry George était considéré comme un socialiste; quand on repousse avec cette énergie l'action de l'État, on ne saurait s'entendre avec ceux qui mettent en elle toute leur confiance.

D'ailleurs, ce n'est pas une simple antipathie naturelle qui le pousse à dégager l'initiative privée des entraves gouvernementales; il se rend compte que les temps ont marché et que, dans les conditions modernes de la société, le socialisme est non seulement nuisible, mais impossible : « Nous avons dépassé, dit-il, *le socialisme de l'état de tribu* et ne pouvons y revenir, excepté par un mouvement rétrograde qui impliquerait anarchie et peut-être barbarie. Nos gouvernements se briseraient dans cet essai, ainsi qu'on l'a déjà dit. Au lieu d'une distribution intelligente de devoirs et de gains, nous aurions la distribution romaine du blé de Sicile, et le démagogue deviendrait bientôt un empereur (2). »

Il y a donc entre les socialistes et Henry George cette profonde différence, que les premiers veulent atteindre leur but par la contrainte des pouvoirs publics, tandis que celui-ci tend vers un but partiellement semblable par des moyens tout opposés.

(1) P. 304.
(2) P. 305.

Mais le plus curieux de l'affaire, c'est que le système proposé par Henry George va tout à l'encontre du résultat qu'il suppose. Ce soi-disant socialiste a inventé la plus terrible machine qu'on puisse imaginer pour écraser les faibles et augmenter la prospérité des forts. Si le gouvernement fédéral lui abandonnait quelque coin du territoire américain pour y faire l'expérience de son idéal social, il reculerait d'épouvante devant son œuvre, dès qu'elle commencerait à produire ses premiers effets. Bastiat disait avec raison qu'en économie politique il y a ce *qu'on voit* et ce *qu'on ne voit pas;* il en est souvent de même en science sociale et les résultats d'une observation superficielle ou incomplète sont souvent démentis par l'observation scientifique. C'est précisément ce qui a eu lieu dans le cas de M. Henry George.

II. — CE QU'A VU HENRY GEORGE ET CE QU'IL N'A PAS VU.

Ce qu'il a vu, il va nous le dire lui-même dans l'énumération de ses griefs contre la société actuelle. Il a vu, d'une façon générale, « le vice et la misère naître de l'inégale distribution de la richesse et des privilèges »; il a vu des malheureux crever de faim dans les grandes villes à côté de terrains inoccupés, représentant un capital momentanément improductif, et il s'est dit que, si ces malheureux avaient la liberté d'user de cette terre inoccupée, ils y trouveraient l'emploi de leurs bras : il a vu des spéculateurs acheter à bas prix l'emplacement d'une ville et devenir riches sans peine par le travail de ceux qui la peuplaient. L'Amérique offre, en effet, plus que tout autre pays, le spectacle de ces gains extraordinaires, dus au flair d'un individu bien inspiré, et ce spectacle a révolté Henry George. Dans un chapitre intitulé *Persistance de la pauvreté au milieu de l'accroissement de la richesse* (1), il met en scène un « homme d'affaires à tête dure n'ayant pas de théories, mais sachant comment on gagne de l'argent ». Cet homme ne connaît rien aux lois de la distribu-

(1) Liv. V, ch. II, p. 280.

tion de la richesse, mais son expérience lui a appris que s'il achète un lot de terrain important dans un village de l'Ouest et si, dans dix ans, le village devient une ville florissante, il réalisera un beau bénéfice. Suivez son exemple, dit alors Henry George, et une fois votre lot de terrain acheté, vous n'avez plus besoin de rien faire. « Vous pouvez vous assoir et fumer votre pipe; vous pouvez vous coucher comme les lazzaroni de Naples ou les leperos du Mexique; vous pouvez monter en ballon ou creuser un trou dans la terre, et, sans rien faire, sans augmenter d'un iota la richesse de la communauté, dans dix ans, vous serez riche! Dans la nouvelle cité, vous pourrez avoir une maison luxueuse; mais, parmi les constructions publiques, il y aura une maison de refuge. »

Pour être complet, il aurait fallu ajouter qu'à ce métier de spéculateurs sur les terrains des milliers d'Américains se sont ruinés; il suffit pour cela que le village ne fasse pas de *boom*, comme on dit là-bas; il suffit même qu'il fasse son *boom* trop lentement ou trop tardivement, pour que le spéculateur soit obligé de revendre à perte. Dans les plus grandes villes des États, j'ai vu des *Real Estate men* (sortes de marchands de biens) engagés à fond sur des terrains dont l'avenir n'est pas douteux, et gémir et se plaindre du malheur des temps, parce que le *boom* se trouvait en retard sur leurs prévisions et qu'il leur fallait emprunter de l'argent pour vivre, en donnant comme gages ces lots de terre absolument improductifs et grevés d'impôts.

Rien ne ressemble donc moins à la vie indolente et insouciante du lazzarone que l'existence fiévreuse et tourmentée du *Real Estate man*, et la comparaison de M. Henry George est de pure fantaisie.

Ce qui est exact, c'est que le spéculateur américain ne produit rien par lui-même, n'ajoute rien par son travail à la richesse générale, mais cherche à en profiter et en profite chaque fois qu'il réussit; M. George pense que cela est injuste, il se demande pourquoi cet homme recueille le fruit du travail des autres. On pourrait lui répondre que tout commerçant, tout homme qui achète un objet pour le revendre, n'ajoute rien non plus à la

richesse générale ; cependant le rôle du commerce est un rôle fécond ; il en est de même de la spéculation sur les terrains. Elle attire la population dans des territoires qui resteraient déserts sans cela ; elle provoque, de la part de ceux qui ont intérêt à la hausse des terres, des entreprises d'utilité publique, chemins de fer, tramways, éclairage, approvisionnement d'eau, etc. Enfin, c'est elle qui ouvre réellement les pays neufs ; le colon tranquille, l'artisan laborieux et rangé ne se risquent pas en général dans des déserts ou dans des villages embryonnaires ; le spéculateur, au contraire, les recherche, s'expose à des aléas énormes pour les convertir en campagnes cultivées et en villes populeuses, le tout au profit de ce colon et de cet artisan, qui, une fois le pays percé de chemins de fer, une fois les avantages de la situation démontrés, viendront s'installer et travailler. N'est-il pas naturel qu'ils paient au spéculateur le service qu'il leur a rendu ? et comment celui-ci consentirait-il à courir des risques, s'il n'était pas soutenu par l'espoir du gain ?

Avec le système d'Henry George, ce gain serait diminué sinon rendu impossible, parce que des taxes de plus en plus fortes frapperaient les terres au fur et à mesure qu'elles offriraient plus d'avantages aux immigrants.

Voici, par exemple, une Compagnie de chemin de fer qui se forme pour exploiter une contrée encore déserte, dans un État quelconque de l'Ouest, le Montana, je suppose. Pour favoriser l'entreprise, le Montana abandonne à cette Compagnie une certaine quantité de sections de terre de 640 acres (256 hectares) à prendre le long du tracé projeté. En fait, ces sections n'ont aucune valeur vénale, puisque personne n'en veut, puisqu'elles sont vacantes ; une fois la ligne construite, elles vont être recherchées et il n'est pas discutable que leur valeur provient de cette construction, qu'elle appartient donc très légitimement à la Compagnie ; cependant la *single tax* va la frapper de 5 ou 6 % de cette valeur ; elle portera par conséquent sur *les fruits du travail* de la Compagnie, ce qui contredit la théorie d'Henry George et aboutira à l'abandon de ces terres ; plus exactement, on peut dire que ce résultat prévu entravera le développement du ré-

seau ferré et la marche de la colonisation. Qui peut gagner à cela?

Mais Henry George est sans pitié pour les spéculateurs, et, aveuglé par son antipathie, il considère que, loin de favoriser la colonisation, ils y portent obstacle : « Dans les parties des États-Unis où la colonisation est la plus serrée, il y a assez de terres pour nourrir trois ou quatre fois notre population actuelle, mais cette terre reste improductive parce que ses propriétaires la conserveront en vue de prix plus élevés, et les émigrants sont forcés d'aller au delà de cette terre non cultivée, pour chercher des places où leur travail sera moins productif. Dans toutes les villes, on peut voir des lots de terre inoccupés pour la même raison (1) ».

Voilà donc les spéculateurs condamnés; mais supposons le vœu de M. Henry George rempli, supposons que les colons, trouvant dans la Nouvelle-Angleterre ou dans l'Ohio des terres fertiles inoccupées, s'y installent au lieu d'aller à l'Ouest, qu'arriverait-il? Il arriverait purement et simplement qu'ils seraient obligés de les quitter l'année d'après : la chose est facile à expliquer.

En effet, ils n'ont pas acheté cette terre, ils n'ont sur elle qu'un droit d'occupation temporaire, droit qu'ils conservent seulement aussi longtemps qu'ils paient l'impôt; donc, s'ils ont besoin d'argent pour mettre cette terre en valeur, ils ne pourront pas la donner en gage; on ne leur prêtera pas un seul dollar sur cette propriété commune; or ils ont besoin d'argent, car ils n'en ont pas; s'ils en avaient, ils auraient pu, dans l'état de choses actuel, acquérir la terre, et M. George nous dit qu'ils ne le peuvent pas et qu'ils sont obligés d'aller à l'Ouest. J'en conclus qu'installés sans argent sur une terre qu'ils ne pourront pas cultiver, et obligés de payer un impôt très lourd, ils reprendront le chemin de l'Ouest.

Mais là encore la réforme de M. George leur coupera les vivres, car on ne leur prêtera pas plus sur une terre du Dacotah

(1) P. 381.

ou du Nebraska que sur une terre de l'Ohio et, je le répète, ils ont besoin d'argent; la preuve, c'est que l'immense majorité des fermes de l'Ouest sont hypothéquées au capital de l'Est; c'est l'argent de l'Est qui féconde les terres de l'Ouest.

Actuellement, un émigrant sans capital peut s'installer sur 160 acres de terre inoccupée (64 hectares) dans des conditions très favorables : s'il y reste cinq ans de suite, qu'il construise une cabane quelconque et cultive, il n'aura *rien à débourser;* s'il reste six mois seulement, il peut s'assurer la propriété au prix de 1 dollar 1/4 l'acre; s'il plante dix acres de bois, il sera, *sans rien payer*, propriétaire de 160 acres; et, dès qu'il a un *commencement de droit* à la propriété de ces 160 acres, il peut le donner en gage et trouve de l'argent pour acheter du bétail et des instruments agricoles. Je sais bien que cet argent lui est prêté à 8 ou 10 %; qu'à la première année mauvaise, il est horriblement gêné; qu'à la seconde, il se voit obligé d'aller chercher fortune ailleurs : mais je sais aussi que des pays entiers ont été peuplés dans ces conditions et qu'on y rencontre, au milieu d'inévitables mécomptes, des exemples de succès fort encourageants. En somme, c'est comme cela que se créent les nouveaux États agricoles de l'Ouest, avec cette rapidité prodigieuse qui atteste assez haut la facilité et la fécondité du moyen.

Cette comparaison entre le système de M. George et la pratique actuelle indique clairement, ce me semble, de quel côté se trouve l'intérêt des émigrants, de ceux qui abandonnent l'Europe pour chercher aux États-Unis la terre qui leur manque.

Peut-être, il est vrai, M. George est-il plus préoccupé du bien-être des Américains de naissance dont il fait partie que de celui des Européens désireux de se faire Américains. Sa pitié paraît, en effet, s'être portée plutôt vers les prolétaires des grandes villes que vers toute autre classe d'êtres humains; c'est du moins l'impression que donnent certains passages de son livre dans lesquels il invoque l'intérêt des basses classes et les représente comme asservies par le régime de la propriété privée. Sa thèse favorite, c'est que ni la liberté politique ni la liberté personnelle n'ont de valeur pour les ouvriers obligés d'attendre leur salaire d'un

patron ; qu'ils sont vraiment esclaves, comme l'étaient jadis les nègres du Sud : « A Londres, New-York, Boston, dit-il, parmi des gens qui auraient donné et qui donneraient encore de l'argent et leur sang pour affranchir des esclaves, dans ces villes où personne ne peut maltraiter une bête en public sans être arrêté et puni, on peut voir des enfants déguenillés et affamés errer dans les rues par le temps le plus froid, et dans des gaîetas malpropres, dans des caves malsaines, des femmes travailler pour un salaire qui ne leur donne pas de quoi se nourrir et se chauffer. Est-il étonnant que pour les esclavagistes du Sud la demande de l'abolition de l'esclavage parût le cri de l'hypocrisie (1)? »... « Ainsi, dit-il ailleurs, la condition des masses dans tous les pays civilisés est, ou tend à devenir, celle de l'esclavage virtuel sous les apparences de la liberté (2) ! »

Dans ce tableau poussé au noir comme à plaisir, il y a une part de vérité facile à dégager : c'est que personne n'est réellement indépendant s'il n'a pas la propriété de ses moyens de travail, s'il n'est pas maître du métier qu'il exerce. On peut proclamer l'indépendance de cent millions de citoyens d'un seul trait de plume, mais il faut des années de labeur à un seul de ces citoyens pour acquérir la propriété qui fera de lui un homme indépendant.

Henry George a vu cela et plus encore : il a vu que le progrès matériel d'où naît l'augmentation de la richesse publique n'améliore pas forcément le sort des travailleurs ; que, par suite, une nation très riche peut renfermer une masse d'individus très pauvres ; que même elle les renferme nécessairement. Tout cela est vrai et la science sociale en donne la raison : le progrès matériel, en effet, agit comme un classeur mécanique ; il range d'un côté les capables, qui savent s'en servir et montent très haut, grâce à lui ; de l'autre, les incapables, qui, n'en tirant aucun parti, se trouvent distancés, voient croître leurs appétits en présence de la richesse nouvelle et tombent dans la dépendance des

(1) P. 336.
(2) P. 337.

capables. Ce triage est nécessaire pour faire surgir les aptitudes que réclament les intérêts compliqués, résultat inévitable du progrès matériel; il n'est pas nécessaire et n'a pas lieu dans les sociétés simples : un patriarche est toujours capable de faire paître les troupeaux qui assurent la subsistance de la tribu; un paysan arrive encore assez facilement, pas toujours cependant, à faire vivre ses enfants sur sa terre; mais il est fort peu de pères de famille qui puissent conduire une usine, une banque, une entreprise commerciale, de manière à la faire prospérer; la preuve, c'est que peu de gens le tentent et que, parmi ceux qui le tentent, beaucoup font faillite.

Ce qu'Henry George n'a pas vu ou n'a pas voulu voir, c'est qu'à tout instant, et surtout en Amérique, des individus s'élèvent du prolétariat aux situations les plus hautes, sans que leur origine leur nuise et *par le seul fait qu'ils sont capables;* pour lui, la classe des propriétaires et celle des prolétaires sont deux castes fermées, où l'on naît et où l'on meurt, tandis qu'en réalité, la classe des propriétaires se forme et se reforme perpétuellement, par une constante sélection qui en chasse les incapables pour y faire entrer les capables.

N'ayant pas vu cela, Henry George a pu écrire cette sombre sentence : « Les classes ouvrières sont broyées entre deux meules avec une force de plus en plus grande : la propriété privée de la terre est la meule inférieure; le progrès matériel est la meule supérieure (1). »

Et alors il a imaginé un système qui, en rendant tout le monde propriétaire, ferait échapper les ouvriers à l'horrible compression de ces deux meules.

Malheureusement pour les ouvriers, si ce système était appliqué, il serait l'action de ces deux meules, plus énergique encore : elles ne les broieraient plus seulement, elles les supprimeraient, en leur rendant l'existence impossible.

(1) P. 339.

III. — COMMENT LE SYSTÈME D'HENRY GEORGE ABOUTIT A L'ÉCRASEMENT DES INCAPABLES.

Ce n'est pas tout de rendre les gens propriétaires, encore faut-il qu'ils puissent le rester. Ce n'est pas tout de mettre la terre à leur disposition, encore faut-il qu'ils sachent en tirer profit. Henry George ne paraît pas se douter de ces vérités élémentaires. Voici d'ailleurs quelques-uns des résultats qu'il attend de sa réforme; je traduis textuellement sur la *Platform* qu'il a rédigée lui-même pour le *World Almanac*.

Le régime de l'impôt unique « mettrait fin à ces amendes et à ces pénalités dont est frappé actuellement quiconque améliore une ferme, bâtit une maison, élève une machine, ou contribue d'une manière quelconque à l'augmentation de la richesse générale ». En effet, du moment que les transformations du sol faites par le possesseur ne sont comptées pour rien dans l'impôt, la superficie occupée par une maison de banque paiera exactement la même somme que le terrain vague voisin. A Philadelphie, par exemple, où les maisons ouvrières sont extrêmement nombreuses, le sol de ces maisons à un étage sera frappé du même impôt qu'une surface correspondante de la grande fabrique de locomotives de Baldwin, ou de la banque Drexel. Cela pourra bien faire l'affaire de Baldwin ou de Drexel, dont les charges diminueront, mais l'ouvrier de l'un ou l'employé de l'autre verront monter leurs taxes et seront contraints d'abandonner la modeste maison qu'ils avaient gagnée par leur travail. Je dis à dessein qu'ils l'abandonneront et non qu'ils la vendront, car personne n'aura avantage à l'acheter, et d'ailleurs on ne pourra jamais vendre que les *améliorations* exécutées sur un terrain, non le fonds lui-même, qui sera à tout le monde.

Ainsi l'ouvrier, le petit employé seront expropriés de leur demeure; pour occuper un lot de ville, il faudra y exercer une industrie ou un commerce très profitable, sinon on ne parviendra pas à couvrir ces *frais généraux obligatoires* que constituera l'impôt.

A la campagne, il en sera de même dans une certaine me-

sure : le fermier habile, qui tire beaucoup de la terre, la conservera et prendra celle de son voisin moins industrieux ; le sol sera constamment au concours entre tous les cultivateurs d'une région, et quiconque faiblira dans la production se verra immédiatement évincé.

Que peut-on imaginer de plus efficace pour écraser les incapables?

Or, Henry George enseigne que son système « fera disparaître la grande inégalité, inséparable de notre mode actuel de taxation, qui permet au riche d'échapper à l'impôt, tandis qu'il pressure le pauvre »; il enseigne que ce sera « la fin des monopoles », qu'on ne verra plus la richesse se concentrer entre les mêmes mains : c'est tout le contraire qui aurait lieu.

La vraie devise d'Henry George n'est pas : « La terre à tout le monde ! » mais « la terre aux capables et aux seuls capables ! » L'avènement du régime qu'il propose rendrait insupportable la condition ouvrière et précipiterait dans cette condition inférieure une foule de personnes actuellement indépendantes. Il augmenterait le prolétariat en quantité et en intensité.

En revanche, comme George l'annonce, « toutes les charges qui pèsent aujourd'hui sur l'industrie et entravent le commerce une fois détruites, la production de la richesse prendrait un essor inconnu jusqu'ici ».

Oui, ce serait bien là le résultat de la réforme : les capables monteraient plus vite et plus haut, les incapables descendraient plus vite et plus bas ; ce jour-là, aucun socialiste ne voudrait plus tendre la main à Henry George et chacun verrait clairement qu'en lui l'Américain a écrasé le socialiste.

Il a cherché de bonne foi un moyen de concilier le progrès matériel et l'égalité, mais il aboutit à sacrifier l'égalité au progrès.

Paul de Rousiers.

LES

RÉVOLUTIONS SOCIALES

PRODUITES PAR

LES MODIFICATIONS DU TRANSPORT.

LA CARAVANE ET LE TRAINEAU.

Nous abordons une nouvelle série d'études, qui va faire éclater toute la puissance de la méthode d'observation. On sait que cette méthode procède des moindres choses aux plus grandes. C'est là une gradation nécessaire, car l'analyse des phénomènes simples est plus facile et sert de point de départ pour pénétrer ensuite, de proche en proche, jusqu'aux phénomènes plus compliqués. C'est pour ne pas avoir suivi cette marche, qui est celle de toutes les sciences, que l'on a été impuissant jusqu'ici à constituer l'étude scientifique des sociétés humaines.

Nous conformant à cette méthode, nous avons d'abord étudié les questions les plus simples : nous avons vu comment les peuples mangent, boivent, s'habillent, se logent, se chauffent, c'est-à-dire que nous avons décrit les travaux, — travaux de Simple Récolte, d'Extraction et de Fabrication, — au moyen desquels ils se procurent les ressources nécessaires à la satisfaction de leurs premiers besoins. Ces études nous ont permis d'apercevoir pourquoi ils ont telle ou telle habitude de famille, c'est-à-dire de rapports intimes au foyer, tel ou tel procédé d'éducation, telle ou telle action sur la formation des jeunes générations. Nous avons dès lors compris

comment il sortait de là des tempéraments très différents, des individus très inégalement capables, très inégalement préparés aux luttes de la vie.

C'est là un grand résultat, mais qui semblerait encore nous tenir à des scènes d'intérieur, à des affaires de ménage, ou, pour dire mieux, au spectacle de la vie privée. Nous avons bien aperçu des horizons plus vastes, mais ce n'était que par la fenêtre entr'ouverte du foyer ou de l'atelier.

En abordant l'étude des Transports, c'est tout l'horizon de la vie publique qui va s'ouvrir devant nous.

C'est plus encore : nous allons nous expliquer *les relations que ces sociétés de différentes formations ont eues entre elles ;* nous allons nous expliquer l'histoire, et, en particulier, l'histoire de la distribution du genre humain sur le globe, le vaste mouvement des conquêtes.

Tout cela eût été inintelligible pour nous sans les préambules que nous avons posés précédemment. En effet, les moyens par lesquels les diverses sociétés se sont répandues, se sont mises en contact, leurs modes de Transports en un mot, se relient directement, on le verra, aux ressources premières d'existence auxquelles chacune d'elles se trouve soumise.

Mais ce sont ces modes de Transport qui ont une action immédiate sur la forme des groupes politiques et sur les rapports des sociétés entre elles.

Et ces grands phénomènes de la vie publique, ces grands phénomènes de l'histoire ne vont plus nous apparaître comme une immense loterie où le hasard joue le premier rôle, mais comme une conséquence régulière et logique des conditions fondamentales de la vie de chaque peuple, comme l'équilibre résultant des forces sociales mises en présence. Ces forces, nous en connaissons les générateurs essentiels, ce sont les éléments de la vie privée, dont nous allons maintenant mesurer toute l'action et l'action comparative.

Mais ici encore, pour être fidèle à la méthode, nous devons prendre nos types à partir des plus simples, à partir de ceux qu'il est le plus facile de soumettre à l'analyse et qui nous permettront

de nous élever graduellement et sûrement à la connaissance des autres.

C'est pour cela que nous allons étudier, dans ce premier article, les Transports par Caravane et les Transports par Traîneau, qui sont particuliers aux deux formes les plus simples de sociétés. Nous allons *strictement définir* la part que ces deux Modes de Transport ont eue aux révolutions du monde; nous préciserons les résultats politiques auxquels ils ont été forcément limités, et l'aire géographique dans laquelle leur action historique s'est trouvée inévitablement enfermée.

I.

Il existe deux variétés de Transports par Caravane, qu'il est très important de ne pas confondre, car elles entraînent des conséquences très différentes dans l'organisation des Pouvoirs publics et dans les conditions d'Expansion de la race.

La première de ces variétés s'observe dans les steppes *riches* de l'Asie centrale ; la seconde dans les steppes *pauvres* de l'Arabie et du Sahara.

Nous allons décrire successivement ces deux systèmes de Caravanes en montrant les deux séries divergentes de faits historiques qu'ils ont produites.

Nos lecteurs connaissent suffisamment les steppes riches de l'Asie centrale : j'en ai moi-même donné une description, en étudiant l'art pastoral (1) ; M. Bureau a, en outre, présenté le tableau de la vie et des mœurs des Tartares-Khalkhas, qui occupent la partie septentrionale de ces steppes (2). Je n'ai pas à y revenir; je n'ai à *formuler*, en deux mots, le genre de vie imposé à ces populations par les conditions du milieu physique et du travail, *que pour y prendre mon point de départ*, parce que, comme je l'ai dit, la vie privée a une influence directe sur l'organisation des Trans-

1 Voir *La Science sociale*, t. I, p. 26.
2 *Ibid.*, t. V, p. 39; t. VI, p. 67 et 345; t. VIII, p. 472.

ports, — ici, sur la constitution de la Caravane, puisque c'est de ce type qu'il s'agit. On va le voir.

Ces steppes sont dites *riches*, parce qu'elles produisent de l'herbe en abondance, par opposition aux steppes *pauvres* de l'Arabie et du Sahara, qui sont en grande partie arides. Aussi l'animal qui domine dans les troupeaux de ces pasteurs est-il le cheval, lequel ne peut se reproduire spontanément et en grande quantité que dans les pays très herbus. Et comme le cheval est l'animal le plus exigeant, celui qui demande la nourriture la plus abondante et la plus fine, ces steppes peuvent, à plus forte raison, nourrir les espèces bovines et ovines. C'est ainsi que, dans des steppes riches, *les troupeaux sont nombreux et comprennent des espèces variées.*

Ceci étant donné, reportez-vous aux articles cités plus haut, et vous constaterez que, dans une pareille condition, les familles tirent amplement de leurs troupeaux les substances les mieux appropriées aux nécessités de la vie nomade, pour l'alimentation, le logement et le costume. La forme la meilleure est donnée à ces matières premières par le travail direct de la famille, c'est-à-dire au moyen de la Fabrication Ménagère (1).

Voilà donc des populations qui se trouvent placées dans les conditions telles qu'elles peuvent vivre *sans avoir ordinairement recours aux échanges et au commerce;* elles vivent sur elles-mêmes et par elles seules.

Leur moyen de Transport résulte précisément de cette situation.

On peut définir la Caravane : un groupe nombreux d'hommes voyageant avec l'aide d'animaux, sans le secours d'hôtellerie et de routes tracées, et sous la conduite d'un chef.

Et tout d'abord, c'est la steppe qui fournit ici la force locomotrice, à savoir les animaux. Elle les fournit même avec une abondance incomparable, puisque l'herbe recouvre toute l'étendue du sol et que chaque famille a un troupeau à sa disposition. En outre, dans les steppes riches, ce moteur est de premier ordre, car c'est essentiellement le cheval, et, qui plus est, le cheval de la steppe, c'est-

(1) Voir mon article sur la *Fabrication Ménagère et Communauté*, t. VIII, p. 311.

à-dire le plus rapide, le plus dur à la fatigue, le plus souple qui existe au monde.

Et ce moyen de transport est non seulement fourni spontanément par la steppe, mais *il est le seul qui soit adapté* à ces immenses étendues sans routes tracées et sans hôtellerie.

Il n'y a pas de routes dans la steppe, parce qu'il n'y a pas de Pouvoirs publics pour les entreprendre et que, ce qui est plus décisif, on n'en sent pas le besoin.

En effet, on peut dire que, dans ce pays, où il n'y a pas de routes, tout est route. La viabilité de la steppe résulte de la configuration générale du sol et de la nature des habitants. Le sol est presque partout plat et n'oppose dès lors que très exceptionnellement des obstacles naturels. Quant aux habitants, ce n'est pas l'absence de route qui pourrait les arrêter, car ils sont habitués à se déplacer chaque jour à la suite de leurs troupeaux.

Il y a plus : la meilleure route pour eux est précisément celle où ils trouvent le plus d'herbe à faire brouter à leurs animaux; car, lorsque des pasteurs se transportent en Caravanes, ils sont soumis aux mêmes nécessités que dans la vie ordinaire : il leur faut nourrir les animaux qui les portent, ceux qui portent les bagages et ceux qui sont spécialement destinés à fournir, pendant la route, les provisions de bouche : ils éviteraient donc par nécessité les routes tracées, bien loin de les rechercher. On le constate d'ailleurs par l'exemple des Caravanes qui arrivent sur les confins habités par les sédentaires, et qui, là, rencontrent des routes : elles s'en éloignent le plus possible, car les lieux fréquentés par l'homme ne sont pas bons pour le nomade et pour ses troupeaux.

Ainsi, la société qui use le plus des Transports, puisqu'elle en use quotidiennement, n'a besoin pour cela que des moyens qui lui sont fournis spontanément par la nature et par les conditions de la vie privée. Dans ce premier âge des Transports, un corps des ponts et chaussées et l'hospitalité des hôtelleries et des villes d'étape sont parfaitement inutiles.

Mais dans la définition de la Caravane, nous avons dit, en outre, qu'elle était un *groupe nombreux* sous la conduite d'un *chef*.

Ces deux nouveaux caractères sont encore nécessités par les conditions du milieu.

D'abord il faut voyager en *groupes nombreux*, à cause des grandes distances à parcourir et des dangers de la route. Il s'agit en effet de traverser des territoires occupés par d'autres pasteurs, qui s'y considèrent comme les maîtres exclusifs. Ceux-ci ne sauraient voir d'un bon œil des inconnus qui viennent faire paître leurs troupeaux sur un parcours dont ils entendent se réserver la jouissance. C'est l'éternelle querelle des pasteurs d'Abraham et de ceux de Loth. De plus, il se rencontre fréquemment sur les confins des steppes, dans cette zone indécise entre les nomades et les sédentaires, des pillards toujours à l'affût d'une proie à enlever.

Nous disons enfin qu'il faut un *chef:* c'est le type fameux du conducteur de Caravanes, si célèbre dans l'histoire de l'Orient, et célèbre à juste titre, ainsi que nous allons l'expliquer.

1° *Ce chef est nécessaire pour enseigner la route.*

C'est qu'il ne s'agit plus ici d'errer dans les limites relativement restreintes du parcours que chaque famille de pasteurs effectue chaque année pour faire paître ses troupeaux. Ce parcours, elle le connaît, elle connaît également les familles du voisinage, qu'elle croise de temps en temps, suivant les hasards de la vie nomade. Lorsqu'on se forme en Caravane, il s'agit, au contraire, d'aller au loin, de franchir d'immenses distances qui exigent parfois plusieurs mois de route. Et cette route, on ne la connaît pas, ou on la connaît mal, car elle est en dehors du parcours que l'on a l'habitude de faire pour l'usage ordinaire de la vie.

De plus, cette route n'est pas tracée, ainsi que je l'ai dit. Et cependant, il importe de suivre une direction certaine, car si la steppe produit généralement de l'herbe, elle ne fournit pas beaucoup d'eau. Or l'eau est aussi indispensable que l'herbe, non seulement pour les animaux, mais encore pour les gens. Il faut donc, de toute nécessité, connaître les puits, qui sont souvent échelonnés à de grandes distances les uns des autres, et qui, pour cette raison, forment les étapes auxquelles il faut arriver

chaque soir, sous peine de mourir de soif ou tout au moins d'en souffrir cruellement si l'on en manque un seul.

2° *Ce chef est nécessaire pour maintenir l'ordre.*

Ce n'est pas là une chose facile au milieu d'une agglomération aussi considérable, composée de gens venus de tous les côtés et étrangers les uns aux autres. En effet, lorsqu'il s'agit d'entreprendre une expédition aussi difficile, chacun profite du départ d'une Caravane pour s'y adjoindre.

M. Huc, un des rares voyageurs qui ait réussi à arriver jusqu'à Lhassa, dut entrer dans une Caravane, après s'être rendu compte de l'impossibilité de faire la route avec sa petite troupe. « Notre grande affaire, dit-il, fut de recueillir tous les renseignements possibles sur cette fameuse route du Thibet. On nous en dit des choses affreuses : il fallait pendant quatre mois voyager à travers un pays absolument inhabité, et, par conséquent, faire avant de partir toutes les provisions nécessaires. Dans la saison de l'hiver, le froid était terrible, et souvent les voyageurs étaient gelés ou ensevelis sous les avalanches de neige. Puis, par-dessus tout cela, venaient les hordes de brigands, qui, à certaines époques de l'année, parcouraient la steppe et détroussaient les voyageurs. Nous pouvions d'ailleurs voir et interroger quelques Tartares-Mongols, qui étaient les débris d'une grande Caravane assaillie l'année précédente par une troupe de brigands (1). »

Il n'y avait cependant pas moyen de voyager autrement et M. Huc se décida à entrer dans la grande Caravane thibétaine, qui fait presque annuellement le voyage des frontières de la Chine à Lhassa. « Nous nous joignîmes, dit-il, à cette immense troupe, grossie en route par un grand nombre de Caravanes mongoles, qui, comme nous, profitaient de cette excellente occasion pour faire le voyage de Lhassa... Les hommes et les animaux qui composaient la Caravane peuvent être évalués au nombre suivant : quinze mille bœufs à longs poils, douze cents chevaux, autant de chameaux, et deux mille hommes, soit Thibétains soit Tartares... La marche et les mouvements de la Cara-

(1) *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie et le Thibet*, t. II, p. 57.

vane s'exécutaient avec assez d'ordre et de précision, surtout dans les commencements. Ordinairement, on partait tous les jours deux ou trois heures avant le lever du soleil, afin de pouvoir camper vers midi, et donner aux animaux le temps de paître pendant le reste de la journée. Le réveil était annoncé par un coup de canon; aussitôt, tout le monde se levait, le feu s'allumait dans toutes les tentes, et pendant que les uns chargeaient les bêtes de somme, les autres faisaient bouillir la marmite et préparaient le thé beurré. Un second coup de canon donnait le signal du départ. Quelques cavaliers expérimentés et chargés de diriger la Caravane se mettaient en tête; ils étaient suivis par les longues files de chameaux, puis venaient les bœufs à longs poils. Les cavaliers n'avaient pas de place fixe; ils allaient et venaient dans tous les sens (1). »

Pour maintenir l'ordre au milieu d'une troupe aussi nombreuse, qui constitue une véritable armée, il faut un chef ayant une grande autorité personnelle, habitué au commandement, sachant se faire obéir; s'il faiblit, le salut de tous est compromis, car il s'agit, on vient de le voir, d'une question de vie ou de mort. Évidemment, le premier venu ne peut jouer ce rôle; il faut un homme très éminent, un véritable patron.

3° *Ce chef est nécessaire pour assurer de bons rapports avec les populations dont on traverse le territoire.*

J'ai dit que ces populations ne voyaient pas d'un bon œil l'invasion subite de tant d'hommes et de tant d'animaux qui venaient prélever sur les pâturages, qu'ils considèrent comme leur propriété collective, une dîme aussi lourde. Il faut donc traiter avec elles pour qu'elles ne vous inquiètent pas au passage. Il faut résister en outre aux nomades pillards, pour lesquels le passage d'une Caravane est toujours une bonne aubaine.

M. Huc en fit lui-même l'expérience. La Caravane dont il faisait partie, ayant à traverser une bande du désert de Gobi, qui est enclavé dans les steppes de la Tartarie, dut se fractionner, parce que les pâturages devenaient trop maigres pour qu'un aussi

(1) M. Huc, *op. cit.*, t. II, p. 200.

grand nombre d'animaux pussent camper au même endroit. Elle se divisa d'abord en deux. « Notre bande, ajoute-t-il, fut encore obligée, dans la suite, de se fractionner : la grande unité étant une fois rompue, il se forma une foule de petits chefs de Caravanes, qui ne s'entendaient pas toujours sur les lieux où il fallait camper, ni sur les heures du départ (1). » L'absence d'un chef capable faillit leur coûter la vie, car ils furent assaillis par des pillards. Heureusement, ceux-ci se montrèrent bons princes, et l'on s'en tira avec quelques cadeaux échangés de part et d'autre et quelques tasses de thé prises en commun.

Ce que nous venons de dire met en relief l'importance décisive, la nécessité absolue d'un chef capable pour se transporter à travers les steppes. Mais l'importance de ce chef va bien au delà d'une pure question de Transport; elle va bien au delà de l'intérêt de la Caravane. C'est ici que nous allons pouvoir constater les effets extraordinaires de l'organisation des Transports d'abord sur la constitution des Pouvoirs publics et ensuite sur la puissance d'Expansion de la race, sur son action en dehors de la région des steppes, sur la manière dont elle s'est répandue au loin, dans ces formidables invasions qui ont si justement épouvanté nos pères.

Ce qui fait l'importance sociale de ce type de chef de Caravane, c'est qu'il prend naissance au milieu d'une société composée exclusivement de familles indépendantes les unes des autres et qui ne sont soumises à aucun Pouvoir public. J'ai expliqué ailleurs (2) les causes de cette absence de Pouvoirs publics réguliers chez les Pasteurs nomades des steppes riches. J'ai montré qu'elle résulte de ce fait que les familles sont nécessairement isolées les unes des autres par les besoins de la vie nomade, qu'elles n'ont donc entre elles que des contacts passagers, et que, d'autre part, l'art pastoral, ainsi que nous l'avons dit, leur permet de se suffire complètement à elles-mêmes. La Chine et la Russie, c'est-à-dire les deux grands Empires qui bornent

(1) Huc, *op. cit.*, t. II, p. 226-235.
(2) *La Science sociale*, t. I, p. 26 et suiv.

les steppes asiatiques à l'Orient et à l'Occident, n'ont jamais pu réussir à faire sentir leur action sur ces immenses étendues de steppes et à y installer leurs fonctionnaires et leur régime administratif. Sur un espace plus grand que l'Europe des populations innombrables vivent, depuis l'origine du monde, sans Pouvoirs publics constitués. C'est là un fait que chacun connaît et qui fait le désespoir des historiens, des géographes et des hommes politiques, car ils ne peuvent pas comprendre une société sans gouvernement.

En effet, il n'existe pas, dans cette société, d'autre gouvernement habituel que celui qui est exercé par chaque père de famille, sur les gens qui vivent avec lui des produits du même troupeau.

L'apparition du chef de Caravane, dans un pareil milieu, est donc un phénomène tout à fait extraordinaire et gros de conséquences : c'est en effet la première et unique manifestation d'un Pouvoir public constitué en dehors de la famille. C'est la manifestation d'un organisme de la vie publique, dans une société qui par sa nature est étroitement limitée aux groupements de la vie privée. C'est la naissance d'une sorte d'aristocratie, dans un milieu où on ne rencontre que des familles indépendantes et égales entre elles.

En d'autres termes, *ces sociétés ne produisent pas d'autres chefs publics que le chef, ou conducteur de Caravanes.*

De là son importance exceptionnelle, importance qui se manifeste si bien dans l'histoire de Mahomet, d'abord conducteur de Caravanes.

En prenant la direction de la Caravane, en organisant sa marche, en maintenant l'ordre dans son sein, en assurant sa sécurité, ce chef crée donc le seul lien qui s'établisse entre ces familles ordinairement indépendantes. Le premier, il les dresse à une action commune, combinée. Il fait, en quelque sorte, l'office de ciment entre ces pierres disjointes. Il donne à cette société purement domestique son unique développement dans le sens de la vie publique.

Et maintenant, qu'à un moment donné cette société se trouve

dans la nécessité d'entreprendre un action collective, dépassant les forces et les moyens d'exécution d'une seule famille; que l'excès de la population l'oblige à jeter une partie de ses membres hors de ses frontières naturelles, pour y chercher un établissement; ce jour-là, elle trouvera dans ces conducteurs de Caravanes des chefs tout préparés, car ils savent grouper les hommes, les pousser en avant; ils ont l'habitude d'exercer un commandement qui s'étend au delà des limites de la vie privée.

Remarquez en effet qu'il n'y a pas loin d'une Caravane à une armée, d'un chef de Caravane à un chef d'expédition militaire, à un conquérant.

Qu'est-ce qu'une Caravane? C'est une troupe, — ayant des armes, — ayant des vivres, — ayant un chef. Pour la transformer en une armée, il suffit donc d'augmenter son effectif et de modifier son itinéraire, dans la direction du pays que l'on veut envahir. En fait, les armées de nomades n'ont jamais été autre chose que de grandes Caravanes : voyez celles d'Attila, de Gengis-Khan, de Tamerlan. Ces conquérants ne sont que des chefs de Caravanes plus célèbres que les autres, parce qu'ils ont opéré sur un plus vaste théâtre et qu'ils ont réuni autour d'eux un plus grand nombre d'hommes.

Leurs armées étaient organisées absolument comme des Caravanes : chacun s'armait lui-même, à sa guise; chacun emmenait avec lui les animaux destinés à le nourrir ; les familles suivaient leur chef, car ces expéditions n'étaient en somme que d'immenses déplacements de peuples, en quête de nouveaux territoires; c'étaient bien de gigantesques Caravanes, ou, si l'on veut, c'était la réunion spontanée de multiples Caravanes, s'attachant à la suite d'un même chef.

Tout comme les Caravanes, ces armées sont dominées par la nécessité de trouver partout de l'herbe sur leur passage, pour nourrir les troupeaux qu'elles conduisent avec elles. Aussi ont-elles soin généralement de pénétrer chez les sédentaires au printemps, c'est-à-dire au moment où elles peuvent trouver dans les champs, l'herbe et les moissons vertes nécessaires aux animaux.

Et ces armées si rudimentaires ont cependant renversé l'Empire romain, elles ont fait trembler la chrétienté au moyen âge; elles ont un moment conquis la Chine et l'Inde.

C'est qu'elles possèdent *trois éléments incomparables de force.*

1° *Elles sont formées de peuples entiers* et constituent par conséquent des multitudes prodigieuses, qui écrasent par le nombre les ennemis qu'elles ne pourraient pas vaincre par les armes. En effet, il suffisait de la plus petite impulsion pour mobiliser du jour au lendemain, d'un bout de la steppe à l'autre, ces masses d'hommes que rien ne fixait au sol, et qui étaient habituées à lever tous les matins la tente. Il suffisait de la plus petite impulsion pour les amener à se grouper autour d'un petit chef de Caravane, connu dans le voisinage; celui-ci les conduisait à un chef plus important, et ainsi de suite; ces mille ruisseaux allaient se réunir au grand fleuve, qui se précipitait, selon le caprice ou le hasard des circonstances, soit vers l'Occident, soit vers l'Orient, soit vers le Midi, partout où il y avait des terres pour se répandre.

2° *Ces armées n'ont pas besoin d'intendance*, car elles poussent leurs vivres devant elles. Des vivres qui marchent, qui se transportent tout seuls et qui, par surcroît, vous transportent vous-mêmes! L'intendance la plus perfectionnée n'a jamais résolu aussi complètement et aussi simplement le grave problème de l'alimentation d'une armée en campagne. Et tout cela se fait sans que ces hommes aient rien à changer à leur mode habituel d'existence! Ils peuvent tenir campagne indéfiniment; ils sont partout comme chez eux. Et, de fait, ils ont tenu campagne sans désemparer, pendant plusieurs siècles. Quelle armée moderne pourrait en faire autant!

3° *Ces armées évitent facilement les conséquences de la défaite, par la fuite.* C'est là une source incomparable de force, car on reste presque vainqueur même dans la défaite. La fuite, en effet, leur est facile à cause de leur organisation nomade, qui leur permet les déplacements rapides. C'est ainsi que les innombrables armées barbares se dispersaient avec tant de rapidité qu'il était impossible d'en retrouver les traces. La fuite est d'ailleurs

leur dernière ressource, lorsqu'ils sont envahis chez eux, et cette ressource est terrible pour le sédentaire perdu au milieu de l'immensité des steppes et des déserts. La fuite est tellement une tactique naturelle aux nomades que les Russes, qui ne sont que d'anciens nomades imparfaitement fixés au sol, y ont eu recours, lorsqu'ils se sont vus menacés par l'invasion de Napoléon. Et cette fuite de tout un peuple faisant le vide devant lui a été plus cruelle pour l'envahisseur qu'une défaite en bataille rangée. En tournant bride, le Cosaque a eu raison du plus savant tacticien de l'Occident.

Mais à côté de ces éléments de force, ces armées, — j'entends parler seulement de celles qui sont formées par les nomades des steppes *riches* que nous venons de décrire, — ces armées, dis-je, présentent un élément de faiblesse qui frappe décidément de stérilité même leurs victoires en apparence les plus décisives :

Elles n'ont jamais réussi à constituer de grands Empires stables, elles n'ont fondé nulle part de grands États.

Qu'est-il resté des immenses conquêtes d'Attila, de Gengis-Khan, de Tamerlan, pour ne parler que des plus célèbres conducteurs de peuples sortis des steppes de l'Asie centrale? Rien ; leur Empire s'est écroulé avec eux, ou peu de temps après leur mort. Où y a-t-il un Empire des Huns? Où y a-t-il un Empire Tartare? Où y a-t-il un empire Mongol? C'est un torrent qui a tout ravagé sur son passage et qui est ensuite allé se perdre dans les sables, sans laisser d'autre trace que celle des ruines qu'il avait semées.

Amédée Thierry a raconté l'histoire d'Attila et de ses successeurs. Or le premier chapitre qui suit la mort d'Attila est intitulé : « La discorde des fils d'Attila ruine l'empire des Huns. » Et la suite de l'ouvrage est consacrée uniquement à raconter cette dislocation, à nous montrer la dispersion rapide de toutes ces bandes, j'allais dire de toutes ces Caravanes, un moment réunies autour du puissant conquérant. C'est ainsi que se terminent également les histoires de Gengis-Khan et de Tamerlan.

D'où vient cette impuissance organique? Elle vient encore du

mode de formation de la Caravane, point de départ et prototype de toute cette organisation militaire.

Qu'est-ce que la Caravane dans les steppes riches? C'est essentiellement un groupement *éphémère*, formé en vue d'un but déterminé et de courte durée. On se groupe pour aller avec sécurité d'un point à un autre. Le but atteint, on se sépare, pour revenir au groupement familial, le seul qui soit permanent dans cette organisation sociale et le seul dont on sente normalement le besoin, parce qu'il suffit pleinement à tout. Par le fait même, l'autorité du chef de Caravane est également éphémère : une fois arrivé au terme du voyage, on se sépare de lui, on ne le connaît plus.

L'expédition militaire n'étant qu'une extension de la Caravane, étant formée d'après les mêmes éléments, les mêmes principes et selon les mêmes idées, il est tout naturel qu'elle soit soumise aux mêmes lois; c'est également un groupement éphémère, sous un chef éphémère. On se groupe autour du chef militaire, en vue d'une expédition déterminée, comme on se groupe autour du chef de Caravane en vue d'un voyage déterminé; l'expédition finie, chaque famille reprend son indépendance, comme elle la reprend le voyage terminé. La tendance naturelle, les habitudes prises sont plus fortes que l'intérêt public qui persuaderait de rester réunis. D'ailleurs, nous avons vu que ces sociétés n'avaient pas la notion de l'intérêt public, parce qu'elles n'avaient pas, dans l'usage ordinaire de la vie, le besoin de Pouvoirs publics, le besoin de vie publique.

On s'explique ainsi comment les sociétés pastorales, issues des steppes riches, sont impuissantes à constituer des autorités publiques stables, même lorsqu'elles sortent du milieu de la steppe et de la vie pastorale; l'impuissance organique qu'elles ont à ce point de vue, continue à se faire sentir. Alors même qu'elles se transforment en sociétés sédentaires, et qu'elles arrivent à constituer des autorités et des Pouvoirs publics, ces autorités et ces Pouvoirs publics sont toujours arbitraires et momentanés. C'est ce qui nous explique les révolutions de palais, qui sont un des traits caractéristiques de l'Orient, et qui en forment à peu près la seule

histoire politique depuis l'antiquité. Les Pouvoirs publics n'y sont pas un rouage naturel, mais une création artificielle, en dehors des conditions d'existence de ces peuples.

Et si on se demande comment ces sociétés arrivent à vivre, en dépit, de cette désorganisation chronique de la vie publique, l'explication est très simple et nous est encore livrée par la connaissance que nous avons de cet état social.

Ces sociétés se maintiennent uniquement grâce à l'autorité paternelle, que l'art pastoral a développée originairement, au plus haut degré. Si les groupements de la vie publique sont faibles, ceux de la vie privée sont singulièrement tenaces et persistants, puisqu'ils constituent le seul élément radical de ces sociétés. C'est en retombant sur la communauté familiale et en s'y cantonnant fortement que ces peuples échappent à la faible intensité de la communauté politique. La formule de ces sociétés est donc : anarchie en haut, mais stabilité en bas. Ce n'est que par en bas qu'elles tiennent, ce qui prouve que, dans la vie sociale, l'essentiel est encore la stabilité de la famille, puisqu'elle suffit à conjurer la plus complète instabilité de la vie publique.

Cette impuissance à constituer des Pouvoirs publics est-elle le fait de tous les peuples pasteurs, est-elle un caractère inhérent à l'espèce?

Non ; — elle est spéciale aux pasteurs des steppes *riches*, qui sont surtout représentés par les populations des steppes de l'Asie centrale. Les pasteurs des steppes *pauvres* y échappent et nous allons voir qu'ils y échappent uniquement parce que les conditions différentes du milieu amènent une organisation différente des Transports.

II.

Le type le plus complet et le plus important des steppes pauvres nous est offert par les pasteurs nomades de l'Arabie et du Sahara : ce sont aujourd'hui les Arabes ; le même peuple occupe ces deux régions. Les Arabes sont essentiellement des pasteurs de steppes

pauvres, c'est là leur trait caractéristique, c'est là ce qui constitue leur race, c'est-à-dire la forme sociale qui leur est propre.

Si les Attila, les Gengis-Khan, les Tamerlan n'ont pas fondé d'Empires durables et organisés, on n'en peut dire autant des Arabes : leurs Empires sont célèbres et ont même jeté un grand éclat. Ils dominèrent et gouvernèrent pendant longtemps la Syrie, l'Égypte, la Perse, l'Afrique septentrionale, l'Espagne. Le gouvernement des Califes a profondément influé sur l'Europe au moyen âge ; il semblait entré, comme on dirait aujourd'hui, dans le concert européen ; il ne ressemblait en rien au régime anarchique des Tartares et des Mongols. Le long règne des Ommiades et des Abassides à Damas, à Bagdad, à Cordoue, donne l'impression de Pouvoirs publics réguliers et stables et d'un développement de la vie publique que les pasteurs des steppes riches n'ont jamais connu.

J'ai dit que cette différence tenait uniquement aux conditions différentes dans lesquelles s'effectuent les Transports ; c'est ce que je vais maintenant expliquer.

Dans le type que nous venons d'étudier, la Caravane n'est qu'un groupement *accidentel*, composé de gens étrangers les uns aux autres, de gens associés seulement en vue d'un voyage déterminé, après lequel chacun se sépare de son côté.

Dans les steppes pauvres, il en est tout autrement : la Caravane va nous apparaître comme un groupement *habituel* composé de gens unis les uns aux autres par des liens *permanents ;* la Caravane *ne se dissout jamais ;* elle est la *forme ordinaire, le moule normal de la vie privée.*

Pour s'expliquer cette différence, il faut se rappeler les modifications que les steppes pauvres apportent aux conditions d'existence des familles.

Le point de départ de cette évolution est la pauvreté de la steppe en herbe et en eau : les déserts de l'Arabie et du Sahara sont assez célèbres pour que je n'aie pas besoin d'insister. Je n'ai pas non plus à expliquer ici les causes de ce phénomène, car cela m'écarterait trop du sujet spécial que je traite.

Cette pauvreté amène immédiatement une modification caractéristique dans l'art pastoral : celui-ci devient *insuffisant* à faire vivre les familles. En effet, le troupeau se restreint comme nombre et s'appauvrit comme espèces : le cheval ne se développe plus qu'à l'état d'objet de luxe, que les gens les plus riches peuvent seuls se permettre d'avoir ; encore faut-il le nourrir par des procédés artificiels, au moyen de dattes et de grains. On perd donc la ressource du lait de jument, qui est le principal aliment du pasteur de steppes riches. On perd également la ressource du lait de vache, car l'espèce bovine n'est pas adaptée à ces régions arides. Le nomade en est donc réduit à se contenter du chameau et du mouton. Mais l'un et l'autre donnent peu de lait et un lait moins nourrissant. Le mouton fournit bien la viande, mais on doit en restreindre la consommation sous peine de voir rapidement disparaître le troupeau, et, de plus, la viande, quelle qu'elle soit, ne peut, comme le lait de jument, servir de base à peu près unique à la nourriture de l'homme ; elle a essentiellement besoin d'être complétée par la consommation des céréales.

Voilà donc les familles dans l'obligation de chercher, de toute nécessité, une ressource supplémentaire pour le plus impérieux des besoins, la nourriture.

Heureusement, ces régions arides sont bornées par des confins cultivables, occupés par une population d'agriculteurs. Ce sont les régions maritimes de l'Arabie, dont une partie est appelée l'Arabie « Heureuse » : le Hedjaz et l'Yémen, à l'ouest ; l'Hadramout, au sud ; l'Oman et l'Ahsa, à l'est. Ce sont encore les régions maritimes qui bornent le Sahara au nord, à l'est et à l'ouest, depuis l'Égypte jusqu'au Maroc. Ces confins sont cultivables à cause du voisinage de la mer, qui y apporte, sous forme de pluie, une humidité suffisante. Là, se trouvent des cultivateurs qui ont en excédent les grains dont le nomade a besoin.

Mais celui-ci ne peut obtenir ces grains que s'il livre quelque chose en échange. Or, le chameau est sans utilité pour ces sédentaires ; il y a bien le mouton, mais il n'est pas assez abondant sur ces sols pauvres et d'ailleurs les nomades en ont eux-mêmes besoin. A toute force, il faut donc trouver autre chose.

Et la nécessité impérieuse a fait trouver autre chose : elle a fait trouver *la Fabrication en vue de la vente* et *les Transports en vue du commerce*.

J'ai dit que le pasteur des steppes riches ne fabriquait que pour son usage personnel. Le pasteur des steppes pauvres va fabriquer en outre pour vendre au dehors. Il va donner aux divers produits de son troupeau, peaux, laine, poils, un façonnage qui en augmentera la valeur, sans lui occasionner à lui-même aucune dépense appréciable, car il y consacre les longs loisirs de l'art pastoral, c'est-à-dire un temps qui, autrement, demeurerait sans emploi. C'est ainsi qu'il fabrique des burnous, des tapis, des nattes, des coussins, des outres, des sacs, des cordes, etc., dont une partie arrive jusque sur nos marchés, par l'intermédiaire des commerçants mêlés aux agriculteurs dans les confins maritimes. Les gens des confins achètent ces objets fabriqués; ils sont heureux de se les procurer à meilleur marché que s'ils les fabriquaient eux-mêmes et ils livrent en échange le grain, dont les nomades ne sauraient se passer.

C'est là une première ressource supplémentaire pour l'Arabe; mais elle est insuffisante encore, à cause de la faible valeur des objets qu'il fabrique comparativement à la grande quantité de grains dont il a besoin.

Aussi a-t-il été amené à pratiquer un second métier auxiliaire, à se faire transporteur pour le compte des sédentaires habitants des confins qui veulent bien l'employer; ou, ce qui est encore plus fructueux, transporteur pour son propre compte.

Cette seconde évolution s'est faite aussi naturellement que la première.

C'était d'abord pour le nomade un excellent moyen d'utiliser le voyage qu'il est obligé de faire chaque année aux confins en vue d'échanger les produits de ses troupeaux contre ceux de la culture.

Mais, de plus, remarquez que lui seul se trouve apte à traverser ces steppes arides de l'Arabie et du Sahara pour aller d'un confin à l'autre; lui seul peut mettre en communication les régions fertiles et commerçantes que le désert divise; seul, il connaît la

route où se meuvent les sables, et, ce qui est capital, les rares puits, qui en forment les étapes; seul, il possède l'animal nécessaire, celui que l'on a surnommé le vaisseau du désert; seul, il est capable de supporter les dures privations qui attendent le voyageur à travers ces immenses terres de désolation.

Voilà comment la force des choses, cette grande maîtresse de l'homme, a amené le pasteur des steppes pauvres à compléter les ressources insuffisantes de l'art pastoral, par la Fabrication Accessoire et par les Transports en vue du Commerce.

Or, cela a suffit pour changer complètement l'organisation et les conditions de fonctionnement de la Caravane.

La Caravane arabe n'est plus un groupement accidentel, mais un *groupement habituel*, comme nous le disions plus haut : l'Arabe et le Saharien vivent, d'une façon permanente, sous le régime de la Caravane. Il ne saurait en être autrement, puisque la plus grande partie de l'année est employée à aller d'un confin du désert à l'autre.

Pour accomplir de pareilles expéditions, il faut se tenir incessamment en bandes nombreuses, car il faut être constamment en état de se défendre. Il faut se défendre, car on se dispute les puits beaucoup plus rares que dans les steppes riches, où la fécondité de l'herbe atteste une plus grande humidité de l'atmosphère et du sol; il faut se défendre, car la pauvreté de la steppe développe à un plus haut degré le type du nomade pillard. Elle le développe d'autant plus que ces Caravanes transportent des marchandises précieuses, fruits des Tropiques ou produits de l'art des sédentaires, et que la prise en vaut la peine : l'habitude des razzias est particulièrement répandue dans les steppes pauvres. Il y a donc nécessité d'appartenir à un groupe assez nombreux et assez fort pour se défendre.

C'est ainsi que le simple groupement en familles patriarcales se développe et devient ici la *Tribu*.

J'extrais des notes rapportées d'un voyage au Sahara par un de nos élèves, que nous y avons envoyé en mission, les éléments constitutifs de la Caravane des steppes pauvres. Le groupement élémentaire est la *Tente*, qui réunit un ménage. Au-dessus, vient

la *Nezla*, qui comprend le groupe des tentes du père, des fils, des cousins; dans ce groupe, les ustensiles et le bétail sont communs : c'est à proprement parler la famille patriarcale. Plusieurs Nezla forment un *Douar;* dans ce groupement plus étendu, on sent encore l'origine commune : c'est à vrai dire une réunion de familles patriarcales descendant d'un commun ancêtre; aussi y existe-t-il une entente pour certains travaux : c'est ainsi qu'on se relaye pour les services journaliers, comme la garde des troupeaux, les veilles nocturnes, l'abreuvage des animaux. — Plusieurs Douars forment une *Ferqua;* ce groupe comprend le nombre d'hommes et d'animaux proportionné à l'abondance ordinaire des eaux et des pâturages; c'est la portion de la Caravane qui marche réunie en un seul corps. Au-dessus de ce groupe, il faut se séparer et marcher à une certaine distance les uns des autres, afin de ne pas arriver tous ensemble aux puits et aux pâturages. Enfin, la *Tribu* constitue un groupement supérieur : elle embrasse la collectivité des Ferqua qui acceptent ensemble une autorité suprême. Chaque tribu, en effet, est administrée par la *Djemmaa*, ou réunion des Anciens, et l'un d'entre eux remplit les fonctions de pouvoir exécutif, de chef de cette immense Caravane. Abd-el-Kader était un de ces chefs de tribus.

Si la Caravane arabe est obligée de se scinder en *Ferquas*, pour la marche, à cause de la pauvreté des pâturages et de la rareté de l'eau, du moins ses membres font partie d'un groupement plus important, celui de la Tribu, régulièrement organisé et toujours prêt à se reformer.

Ce type de Caravane présente donc trois caractères nouveaux, dont on va sentir immédiatement l'effet sur la constitution des Pouvoirs publics et sur les conditions d'Expansion de la race :

1. *Cette Caravane est permanente*, puisqu'elle répond non plus à des circonstances exceptionnelles, mais aux nécessités mêmes du mode d'existence. La plus grande partie de l'année se passe, nous l'avons dit, à aller aux confins et à en revenir : aussi la Tribu ne se dissout-elle jamais.

2. *Cette Caravane est composée d'éléments invariables.* Ce sont toujours les mêmes familles qui composent la Tribu; on ne va pas

d'une Tribu à une autre; on appartient pour la vie, et de génération en génération, à celle de ses pères. Un pareil type de Caravane crée donc entre les familles des liens forts et durables; elle les rend capables d'une action suivie et prolongée, soit dans la vie ordinaire de la steppe, soit au dehors, soit en cas de défense, soit en cas d'attaque. Il n'y a pas à craindre que ce groupement se rompe subitement après un premier effort, car ces gens ne peuvent vivre les uns sans les autres, et ils sont associés non seulement à vie, mais à travers les siècles.

3. *Cette Caravane est dirigée par un chef de Tribu.* Quelle supériorité immense il a sur le simple chef de Caravane des steppes riches! D'abord c'est un chef permanent, puisque le groupement auquel il préside est permanent; ce n'est pas seulement un guide que l'on suit pendant le court espace d'un voyage et dont on se sépare ensuite, sans autre formalité. Son pouvoir est donc stable; il est assuré du lendemain et peut combiner des entreprises à longues vues.

Mais il y a plus. Il régit non seulement la vie publique, en tant que conducteur de Caravane, en tant que chargé de régler les rapports avec les étrangers ou les ennemis, il régit encore le travail quotidien; il est le grand patron du travail, en qualité de chef de Tribu. C'est lui en effet qui gouverne la vie pastorale, car la Tribu n'est en somme qu'une famille agrandie. il est un patriarche éminent. Il cumule donc deux des plus importantes fonctions qui existent dans les sociétés humaines, celle de chef d'État et celle de Patron. C'est à ce double titre qu'il tient son personnel dans sa main; c'est dire qu'il le tient bien.

Les sociétés des steppes pauvres ne sont donc pas, comme celles des steppes riches, limitées essentiellement et normalement au seul organisme de la famille. Elles possèdent en outre le rouage des Pouvoirs publics, dans des conditions qui assurent sa permanence et sa solidité. Par là, la société arabe se rapproche des sociétés compliquées de l'Occident. Elle a, ce que n'ont pas les sociétés Tartares et Mongoles, l'aptitude à exercer et à constituer le Pouvoir politique. Le régime habituel de la Caravane en Tribu lui en fournit tous les éléments. Il la rend apte à organiser des

institutions publiques permanentes, dans les pays où elle étend son empire.

Vous pouvez maintenant vous expliquer pourquoi le rôle du plus grand conducteur de Caravane, Mahomet, et de ses successeurs a été si différent de celui d'Attila, de Gengis-Khan et de Tamerlan. Les premiers n'étaient sans doute pas supérieurs aux seconds par le génie personnel, mais ils avaient entre leurs mains un instrument de pouvoir autrement solide, autrement résistant. Tandis que ces derniers voyaient leurs immenses armées se dédébander à la première occasion, et chaque famille retourner à son indépendance, les chefs arabes, au contraire, voyaient leurs hommes rester autour d'eux, fidèles à leur drapeau, parce qu'ils avaient une formation de Tribu au lieu d'une simple formation de famille patriarcale.

Et non seulement cette formation différente leur a donné une aptitude supérieure à constituer des Pouvoirs publics, mais elle leur a permis de gouverner même des peuples sédentaires et civilisés, et par là d'étendre leurs conquêtes dans des régions où n'ont pu s'installer ni les Tartares ni les Mongols.

Il s'en faut de beaucoup, en effet, que l'aire d'Expansion de ces deux types sociaux soit la même!

Les Tartares et les Mongols ont toujours été arrêtés là où s'arrêtait l'herbe; leur empire semble finir impitoyablement avec la steppe. Voyez les Huns et Attila; ils pénètrent dans la Russie méridionale, c'est-à-dire dans un pays qui, aujourd'hui encore, est, pour une très grande partie, en steppe, et qui l'était alors entièrement; de là, ils franchissent les fameuses Portes-de-Fer du Danube et viennent s'établir, où? Dans les vastes plaines de la Hongrie, dans la Puzta, qui représente la dernière projection de la steppe dans le centre de l'Europe. Là, Attila s'arrête; là, il fixe son campement; là, il reçoit les ambassadeurs de Byzance; il semble ne pouvoir sortir de cette steppe européenne, où son troupeau d'hommes et de bêtes peut se maintenir réuni. Son empire repose sur l'herbe et il semble comprendre que sa force va se dissiper s'il quitte la terre herbue. Mais les événements sont plus forts que lui: la poussée des peuples qui arrive toujours de

l'Orient l'oblige à marcher en avant; il sort de la steppe, et une campagne suffit pour faire évanouir et cet Empire en apparence gigantesque et cette innombrable armée, terreur de l'Occident. En dehors de sa steppe, Attila ne pouvait être qu'un « Fléau » et non un fondateur d'Empire. Vaincu, impuissant à rien fonder, il revint mourir dans ces steppes hongroises, où les descendants des Huns ont fait souche, faute de pouvoir aller plus loin.

Quant à Gengis-Khan et à Tamerlan, on sait qu'ils ne purent jamais franchir la limite des steppes vers l'Occident et, en Orient, où ils la franchirent dans la direction de l'Inde et de la Chine, ils ne purent se maintenir et ne fondèrent aucun empire durable. Et leur succès relatif tenait uniquement à ce qu'ils ne rencontraient devant eux que des populations patriarcales, incapables de leur opposer des Pouvoirs publics fortement constitués (1).

En somme, les invasions tartares et mongoles n'ont jamais pu fonder d'Empires durables en dehors de la région de l'herbe. Elles sont toujours restées enfermées au sein des continents; elles ont toujours été repoussées des rivages alors même que les steppes y confinaient comme dans la Russie méridionale, et cela à cause de leur impuissance à gouverner les populations urbaines et commerçantes établies sur ces rivages.

Quelle différence avec l'aire d'Expansion des Arabes! Non seulement, ils sortent de la steppe et fondent des Empires au dehors, mais ils s'étendent le long des rivages maritimes, au point que, pendant un certain temps, la Méditerranée devient presque un lac arabe. C'est que les conditions que nous venons de décrire ont fait d'eux non seulement des pasteurs, mais des commerçants. L'usage habituel de la Caravane en vue du commerce les a mis en rapports périodiques et suivis avec les sédentaires urbains des confins. A ce contact, ils se sont affinés, ils se sont civilisés, car civilisation vient de *civitas* comme urbanité de *urbs :* c'est, à proprement parler, l'état des gens qui habitent les villes.

(1) Voir les études de M. Pinot sur la *Société chinoise,* particulièrement l'article sur les Pouvoirs publics; *La Science sociale*, t. II, p. 258.

Le régime de la Tribu leur a donc donné l'aptitude à gouverner des sédentaires; le contact fréquent avec les habitants des villes commerciales des confins leur a donné l'aptitude commerciale et le sentiment de la civilisation. Tels sont bien les éléments qui impriment une si grande différence aux sociétés créées par les pasteurs de steppes riches et aux sociétés créées par les pasteurs de steppes pauvres. Et le point de départ de cette différence est bien l'organisation différente de la Caravane, c'est-à-dire la forme des Transports.

III.

Nous allons d'ailleurs immédiatement confirmer cette loi, par un nouvel exemple.

Il existe, en effet, une troisième variété de steppes, qui donne naissance à d'autres conditions de Transports, et l'on va voir que, par le fait même, l'organisation des Pouvoirs publics et les conditions d'Expansion de la race se trouvent modifiées.

Je veux parler des *steppes de toundras*, qui forment comme une couronne au nord de l'Asie, de l'Europe et de l'Amérique, et qui occupent par conséquent la région circumpolaire.

M. de Rousiers a étudié et décrit ici même cette région (1); je renvoie donc le lecteur à ses articles et je me borne à dire un mot de ce qui a trait à la forme des Transports et aux conséquences qui en résultent.

Les seules productions des steppes de toundras sont la mousse et le lichen; ce sont les seules espèces végétales qui puissent se développer dans des régions où règne une humidité abondante mais sans chaleur. Ces plantes, en effet, n'exigent que l'humidité, car elles se nourrissent surtout d'éléments empruntés à l'eau.

Ces végétaux modifient la faune : ils excluent le cheval, le chameau, le mouton, le bœuf, en un mot tous les animaux des steppes riches et des steppes pauvres; ils ne sont adaptés qu'à un seul animal, le renne.

(1) Voir t. VI, p. 221 et 317

Mais comme cette végétation est à la fois rare, rabougrie et très lente à se reproduire, le renne a besoin, pour pâturer, d'immenses espaces. Aussi les pasteurs de rennes sont-ils dans la nécessité de se fractionner par *petits groupes de familles;* ils ne peuvent agglomérer sur le même espace ni un grand nombre d'hommes ni un grand nombre d'animaux.

« Ces peuples, dit Reclus, sont forcément nomades, mais ils ne voyagent pas en tribus comme les peuplades errantes des pays chauds, chaque famille vit isolément. Ce n'est point par insociabilité qu'ils se séparent ainsi de leurs semblables. Il leur faut de vastes espaces pour leurs troupeaux de rennes, car chaque Lapon a besoin pour vivre d'au moins vingt-cinq bêtes et le lichen des rennes une fois brouté ne repousse que lentement. Les troupeaux ne reviennent paître au même endroit qu'après dix années révolues (1). »

Dans ces conditions, la *Caravane est impossible*, non seulement comme institution permanente, mais même comme institution accidentelle, puisque les familles sont obligées de vivre isolément et par groupes aussi réduits que possible.

De là résultent les deux conséquences suivantes :

1. *Les pasteurs de toundras ne peuvent pas constituer de Pouvoirs publics*, car tout l'organisme social se réunit pour eux à la famille. Ils ne peuvent pas même les constituer exceptionnellement comme dans les steppes riches. Dès lors, le type du chef de Caravane, qui pourrait fournir le point de départ d'une organisation politique, ne peut pas prendre naissance.

2. *Les pasteurs de toundras sont dans l'impuissance de se répandre en dehors de la région circumpolaire.* Ils ne le peuvent pas, car leurs moyens de transports sont absolument limités à la région des glaces : c'est le patin et le traîneau tiré par des rennes ou par des chiens. Or le patin, le traîneau, le renne et le chien ne peuvent plus être utilisés pour les Transports dès qu'on ne trouve plus la glace devant soi.

Tout mouvement d'Expansion des races circumpolaires est

(1) *Géographie universelle*, t. V, p. 148.

donc arrêté à la fois par l'absence de chefs et par l'absence de moyens de Transports. Une fois engagées dans la région du froid, ces races y sont donc vouées à perpétuité; elles y sont emprisonnées; elles sont condamnées à tourner autour du pôle. C'est ce qui nous explique pourquoi il n'y a jamais eu d'invasions de Lapons ou d'Esquimaux, pourquoi ils n'ont jamais été et ne seront jamais un danger pour les autres peuples. On saisit ici une des grandes différences entre les peuples qui possèdent le cheval et les peuples qui ne possèdent que le renne.

Mais si ces peuples ne peuvent exercer de domination au dehors, ils peuvent cependant être dominés jusque dans leurs solitudes. Et ils le sont en effet actuellement par les Russes. C'est que les Russes ont d'abord une supériorité sur eux, en ce qu'ils usent de moyens de Transports plus puissants, grâce au cheval et, récemment, à la vapeur. Ils ont pu ainsi se répandre tout le long de la limite méridionale de la toundra, jusqu'au Kamchatka, et même jusqu'en Amérique, dans l'Amérique russe.

Ils ont ainsi enserré ces populations sur leur seule frontière accessible. Mais, s'ils n'avaient eu à leur disposition que le cheval et la vapeur, ils auraient dû s'en tenir là; ils n'auraient pu pénétrer dans ces contrées glacées, pour y établir leur domination. Ce qui leur a permis de le faire, c'est précisément qu'ils possédaient en outre le mode de Transport approprié à ces régions. On sait en effet que la Russie, par sa position septentrionale, doit recourir, pendant toute une longue saison de l'année, aux Transports par glissage, c'est-à-dire au traîneau. C'est le traîneau qui a permis aux Russes de conquérir la région circumpolaire et de s'y établir; leur pays était essentiellement prédestiné par la nature à étendre sa puissance sur les populations du pôle dans tout l'ancien continent.

Ainsi, dans les trois types que nous venons d'examiner, nous constatons invariablement que le mode de Transport a une influence directe et décisive, d'abord sur la constitution des Pouvoirs publics, ensuite sur les conditions d'Expansion de la race. La relation existant entre ces deux ordres de phénomènes n'avait

jamais été aperçue jusqu'ici, et elle ne pouvait pas l'être tant qu'on n'avait pas à sa disposition une méthode d'analyse et de classification rigoureuse.

Mais ce que nous venons de dire, dans cet article, n'est qu'un commencement, ce n'est que le *prélude d'une nouvelle série d'études*, dans laquelle nous allons nous engager et qui va nous expliquer enfin, à la lumière de la science sociale, les grands faits de l'histoire universelle, les causes qui ont amené la formation et la chute des empires, en un mot les révolutions du monde social, dans le passé et dans le présent.

Jusqu'ici les historiens nous ont habitués à considérer les grands changements survenus dans l'humanité comme l'œuvre des hommes célèbres qui encombrent toutes les avenues de l'histoire et attirent à eux toute l'attention. L'analyse nous révélera que leur rôle est bien plus restreint qu'on ne le croit et que ces hommes, qui paraissent tout conduire au gré de leur volonté ou de leur caprice, sont, au contraire, le plus souvent, les instruments inconscients d'un ensemble de causes qui les dépassent et les mènent. L'humanité, qui semblait marcher au hasard des événements, nous apparaîtra dirigée et conduite par des lois rigoureuses auxquelles l'homme ne peut pas plus se soustraire qu'il ne peut se soustraire aux lois physiques. Mais, de même que ces lois physiques, si elles gênent sa liberté, ne la suppriment pas dans l'ordre des choses matérielles, de même nous verrons que les lois sociales se concilient avec le libre arbitre.

Cette nouvelle série d'études sera signée du nom de M. Henri de Tourville et du mien.

Elle est en effet fondée sur les travaux que notre éminent ami a poursuivis pendant ces dernières années. Déjà on sait la part qu'il a eue aux études qui précèdent. En ne voyant plus figurer son nom dans cette Revue, nos lecteurs ont dû s'étonner de son silence et le regretter. S'il était silencieux, il n'était pas inactif; jamais peut-être il n'a poussé avec plus d'ardeur et plus de succès une tâche plus rude : on pourra en juger par les articles dont nous allons commencer la publication en commun.

Edmond Demolins.

LES PETITS PROBLÈMES SOCIAUX.

UNE

CONSÉQUENCE INATTENDUE

DE LA VIE RURALE.

Il est intéressant de constater que la science sociale ne donne pas seulement l'explication des grands phénomènes sociaux, qu'elle n'établit pas seulement les grandes classifications des sociétés humaines : elle sait au besoin descendre à des sujets de moindre importance. A la différence du Préteur romain, — *de minimis non curat Prætor*, — elle ne fait pas fi des petites questions, car elle aperçoit le lien qui les rattache à de beaucoup plus grandes.

C'est bien en effet d'une toute petite question que je viens vous entretenir, et j'avais besoin de ce préambule, quelque peu prétentieux, pour vous y amener. Je veux vous parler de l'habit noir : oui, de ce vêtement que dans le peuple on appelle « l'habit à queue ». Et il ne s'agit même pas de l'habit de cérémonie en général, des évolutions plus ou moins savantes de sa forme, de son rôle dans les sociétés humaines, etc. Mes prétentions sont infiniment plus restreintes, ainsi que vous allez en juger.

Je suis très préoccupé par une idée, qui probablement laisse votre esprit bien en paix : je me demande pourquoi, dans la haute société anglaise, l'usage de mettre l'habit est si répandu. Mais entendez bien ce que je veux dire : je parle de l'usage de

mettre l'habit *tous les soirs*, pour dîner, même lorsque le mari est seul en tête-à-tête avec sa femme, c'est-à-dire lorsqu'aucune raison appréciable, à première vue, ne semble devoir le porter à prendre une tenue aussi solennelle.

Je n'ai pas besoin d'insister sur le fait lui-même, il est assez connu : les gens du Continent qui ont été admis dans l'intimité de la grande vie anglaise, l'ont assez souvent signalé. Ils nous ont montré ce mari en habit, gravement assis en face de sa femme en robe décolletée, alors qu'aucun convive étranger n'était appelé à leur table. Eh bien, il y a là un problème, et la preuve, c'est que vous ne seriez pas en état de me donner la raison de ce fait, tout minime qu'il puisse vous paraître. Or je suis modeste, et ce sont précisément les petits problèmes qui m'intéressent le plus; je laisse aux collaborateurs habituels de *La Science sociale* le soin de résoudre les grands, et vous reconnaîtrez avec moi qu'ils s'en acquittent supérieurement.

Si le problème vous paraît de petite importance, il ne saurait vous paraître de petite difficulté. Veuillez remarquer, en effet, que l'habitude dont il s'agit est particulièrement extraordinaire chez un peuple tel que le peuple anglais, qui ne brille pas précisément par les habitudes de sociabilité, qui est infiniment moins mondain que le Français et fait assurément moins bonne figure dans un salon, « toutes choses égales d'ailleurs », comme disent les mathématiciens. Pourrait-on n'être pas frappé du laisser-aller qu'affectent les Anglais quand ils voyagent sur le Continent? Leur costume favori est le veston, c'est-à-dire le vêtement le plus négligé dont les tailleurs aient conçu jusqu'ici la coupe. Et ces mêmes Anglais, qui se mettent en habit pour dîner seuls chez eux, n'hésiteront pas, par exemple, à venir en veston à une représentation de l'Opéra : on le leur a assez reproché! Quant aux Anglaises, on sait que ce n'est pas non plus par la toilette qu'elles brillent.

Et ce qui rend le problème encore plus difficile à résoudre, c'est que la haute société anglaise, chez qui précisément on observe cet usage, est essentiellement rurale; c'est au milieu de ses domaines qu'elle a sa principale et souvent son unique rési-

dence, et c'est là qu'elle passe la totalité ou la plus grande partie de l'année.

Y aurait-il donc quelques rapports mystérieux entre la pratique de la vie rurale et l'habitude de se mettre tous les jours, pour dîner, en costume de soirée? Voilà qui serait certainement assez inattendu, et le lien de ces deux faits ne se saisit pas commodément à première vue. A première vue, il semblerait, au contraire, qu'un pareil usage ait dû prendre naissance à la ville, plutôt qu'à la campagne.

Et cependant il n'en est pas ainsi. A Paris, par exemple, dans la ville mondaine par excellence, on n'endosse l'habit que lorsqu'on reçoit des invités à dîner ou que l'on est invité soi-même à dîner, ou à aller passer la soirée au dehors. Et la chose s'explique facilement.

Les habitants des villes passent une partie ou la totalité de leur journée hors de chez eux, en contact avec un public plus ou moins élégant, soit pour vaquer à leurs affaires, soit pour aller à leurs plaisirs. Or, pour se montrer dans ce milieu, ils sont obligés de « faire toilette », tout au moins une certaine toilette. Vous pensez bien que lorsque ces gens-là rentrent le soir chez eux, pour dîner en tête-à-tête avec leur femme, le besoin qu'ils éprouvent n'est pas celui de « s'habiller » à nouveau, mais bien plutôt de se mettre à leur aise, pour se reposer des contraintes cérémonieuses de la journée.

On peut dire, d'une façon générale, que l'habitant des villes porte la petite tenue chez lui, et la grande tenue au dehors; s'il sort dans la journée, il « arbore » la redingote; s'il sort le soir, il « arbore » l'habit.

Voilà qui est bien net : l'usage dont nous recherchons la cause ne paraît pas prendre naissance dans la vie urbaine, en dépit de ce qu'on pourrait croire à première vue.

Cela nous ramène forcément à la vie rurale.

J'avoue que l'idée de faire sortir cet usage de la pratique de la vie rurale, lorsque je m'y arrêtai pour la première fois, me parut tout ce qu'il y a de plus drôle au monde. Ce rapprochement de l'habit et de l'homme de la campagne me semblait

d'un comique achevé. Et cependant je constatais bien qu'en Angleterre, dans la haute société, la seule dont il soit question ici, c'est à la campagne bien plus qu'à la ville qu'on pratique l'usage de l'habit dans l'intimité.

Je crois que je ne serais jamais arrivé au bout de mon problème, sans les trois circonstances suivantes, qui vinrent coup sur coup attirer mon attention.

J'étais, cet été, en villégiature chez un de mes amis, qui habite toute l'année la campagne, et la vraie campagne, car on est à douze kilomètres de la petite ville la plus voisine et à six kilomètres du chef-lieu de la commune. Or, tous les soirs, pour dîner, on « s'habillait » et on « habillait » les enfants, sans toutefois mettre l'habit. Je ne cite ce fait, qui n'a rien d'extraordinaire, qu'à cause de la raison que m'en donna mon ami : « Je tiens beaucoup à cette habitude, pour moi et pour mes enfants, me dit-il, car, sans cela, vivant en pleine campagne, nous prendrions rapidement, et sans nous en douter, des habitudes déplorables de laisser-aller et de négligence dans notre toilette. Quoique ruraux, je veux que mes enfants restent des gens du monde. »

Cette observation me donnait déjà à penser, quand, un voisin étant venu dîner, la conversation tomba sur la toilette à la campagne. « Chez nous aussi, me dit-il, nous nous habillons pour dîner chaque soir; et, entre nous, je vous avoue que je trouve à cet usage un grand avantage; c'est de me permettre d'user mes redingotes, qui, sans cela, seraient démodées avant que j'aie eu le temps d'en jouir. » C'était là un point de vue différent du précédent, mais qui me montrait une fois de plus que la vie rurale portait à la coutume dont j'étais préoccupé.

Enfin, en reprenant le chemin de Paris, je m'arrêtai chez un autre de mes amis, qui habite également la campagne toute l'année. Comme je ne devais rester qu'un jour et qu'il m'avait écrit que nous serions seuls, je laissai à la gare voisine mon habit avec une partie de mes bagages. Quand on sonna le premier coup du dîner, mon hôte me dit : « Ne vous étonnez pas si vous me voyez apparaître en habit et ma femme en robe de soirée ; mais, depuis que nous sommes installés à la campagne, j'ai

adopté cet usage, auquel nous nous conformons tous les soirs sans exception. Je passe une partie de mes journées en bottes et en costume de cheval, et comme je ne puis dîner dans cet accoutrement, j'aime autant mettre l'habit qu'un autre vêtement. Ma femme est naturellement obligée de se tenir à l'unisson, et voilà comment nous avons pris l'un et l'autre cette habitude. »

Après ces trois exemples, il m'était bien difficile de ne pas voir enfin, qu'en dépit des apparences, la vie rurale peut, *dans certaines conditions*, développer l'usage de s'habiller le soir, même dans l'intimité. Non seulement je venais de constater le fait à trois reprises, mais, en même temps, on m'en avait donné les raisons, toutes pareillement tirées de la vie rurale.

Après cela, peut-être vous dites-vous : « Voilà le problème résolu; tout s'explique! » Mais non, tout ne s'explique pas encore.

Je vous ai dit que j'étais modeste; mais je n'en suis pas moins exigeant et j'aime à aller au fond des choses, à « pousser l'analyse », comme disent mes maîtres en science sociale.

En réalité, le problème n'est qu'à moitié résolu, car enfin la vie rurale seule ne suffit pas à tout expliquer. Il reste encore à savoir pourquoi, en Angleterre, la coutume de « s'habiller » le soir est beaucoup plus répandue que chez nous et pourquoi elle affecte plus de solennité, puisqu'on revêt la grande tenue de soirée : nous avons bien constaté la même habitude dans le dernier des trois exemples dont je viens de parler; mais la personne en question a été sans doute influencée par les usages anglais, car elle a passé une grande partie de sa vie tant en Angleterre que dans une colonie britannique.

D'où vient donc la différence entre les deux pays?

Elle vient tout simplement de ce que ce n'est pas la même classe sociale qui habite la campagne, en France et en Angleterre.

On sait que depuis deux siècles l'aristocratie française, répondant à l'appel de la royauté, s'est peu à peu détachée de la vie rurale, pour émigrer vers la cour, et qu'elle est allée d'abord s'entasser dans les combles de Versailles, en quête d'un regard et d'une faveur du roi. Elle prit ainsi l'habitude de se fixer dans la ca-

pitale. Peu à peu le mouvement se généralisa parmi tous les petits gentilshommes et parmi tous ceux qui n'ont d'autre préoccupation que de suivre ce qu'on appelle le « bon ton » : le bon ton était désormais d'habiter la ville. Et comme l'exemple venu d'en haut tend toujours à descendre, il ne fut si petit propriétaire qui ne rêvât de faire de son fils un habitant de la grande ville, ou tout au moins de la ville voisine : c'est alors que les Français commencèrent à se précipiter vers ces carrières libérales, militaires, ou administratives, à la porte desquelles les malheureux candidats s'étouffent aujourd'hui.

La campagne devint ainsi peu à peu le refuge des « ratés » des carrières libérales et des gens trop pauvres pour pouvoir faire figure à la ville; elle devint un pis-aller. Cela est si vrai que les familles qui, animées d'idées plus justes, commencent aujourd'hui à venir se fixer à la campagne, se plaignent généralement, et non sans raison, que l'on y manque de « voisinage », que l'on y manque de « société. »

Vous pouvez maintenant vous expliquer comment la vie rurale ne saurait produire le luxe de vêtement dont nous parlons, dans un pays où la classe supérieure, la classe riche, a déserté la campagne. Ce luxe, en effet, ne sied qu'à des familles qui ont conservé, avec la fortune, la tradition de l'élégance et de la tenue.

Il est vrai cependant que la classe supérieure, en France, vient généralement passer quelques mois d'été à la campagne. Mais ce n'est là qu'une courte villégiature qui ne laisse pas les effets de la vie rurale se manifester. Ces familles n'ont en réalité qu'une formation urbaine. Aussi, le plus souvent, elles vivent à la campagne comme à la ville et, dès lors, elles ne se trouvent pas dans la situation du propriétaire rural qui, dirigeant lui-même, ou surveillant son exploitation, se voit obligé, le soir, de changer de tenue : l'effet de la vie rurale sur le costume ne se produit donc pas.

Il se produit même parfois en sens inverse, car beaucoup de ces familles, fatiguées par une série ininterrompue de soirées, de réceptions, de dîners en ville, arrivent à la campagne avec le désir de se reposer de leurs fatigues mondaines et sont portées à considérer le temps de la villégiature comme un temps de

« laisser-aller » dans la toilette. Comment ne le considéreraient-elles pas ainsi, puisque la vie urbaine les a dressées à faire uniquement toilette pour la galerie, c'est-à-dire pour se produire en public? Or, à la campagne, le public fait généralement défaut; on n'a donc plus besoin de se gêner.

Si maintenant nous passons en Angleterre, nous constatons un état de choses bien différent.

Dans ce pays, la royauté n'a pas entrepris d'opérer sur la classe supérieure le déplorable travail de transplantation qu'elle a accompli en France; ou, si elle l'a tenté, pour jouer à la Louis XIV, elle n'a pas réussi. La noblesse a résisté; elle a préféré, avec raison, l'indépendance de la vie rurale aux séductions de la cour et de la vie urbaine. Je n'ai pas besoin de vous dire pourquoi ces deux noblesses ont suivi des voies si différentes, vous avez pu en lire l'explication dans la Revue; d'ailleurs, je tiens à rester dans mon rôle modeste de découvreur de petits problèmes sociaux.

La noblesse anglaise ayant donc persisté à rester rurale, le bon ton a été d'être rural et non urbain : vous voyez que c'est une orientation sociale diamétralement opposée à la nôtre. Dès lors, le grand objectif, non seulement de la classe supérieure, mais encore de tous ceux qui aspirent à y entrer, qui veulent être considérés comme gentlemen, est de posséder un domaine rural et d'y résider habituellement.

Dans ces conditions, la vie rurale produit tous les effets que nous avons signalés, quant au luxe du vêtement. Ces familles, qui appartiennent, par leur éducation, par leurs traditions, par leurs habitudes, à l'élite de la société anglaise, tiennent par-dessus tout à la tenue, à la « respectabilité », non seulement vis-à-vis des autres, mais vis-à-vis d'elles-mêmes. Au lieu donc de céder aux habitudes de laisser-aller que la vie rurale produit chez des gens de condition médiocre, ou de formation urbaine, elles réagissent et considèrent la tenue comme le signe extérieur de leur rang. Elles se trouvent ainsi placées dans les *conditions particulières* qui associent la vie rurale à la distinction des habitudes; elles accusent au plus haut degré la tendance que m'a révélée l'exemple de mes trois amis.

Voilà comment l'habit est devenu le vêtement *quotidien* du soir dans la classe supérieure en Angleterre.

Les tendances à l'anglomanie, la prétention d'appartenir au high-life, le désir de vouloir faire partie de ce que l'on aime à appeler le monde « select », ont bien pu pousser quelques rares Parisiens à endosser l'habit tous les soirs. Mais c'est là simplement un phénomène d'imitation et non la conséquence naturelle d'un état de choses local. C'est une fantaisie analogue à la douce manie qui nous a pris subitement de pousser nos jeunes collégiens aux exercices physiques, à la façon anglaise. Les promoteurs, un peu ridicules, de ces exhibitions trop théâtrales n'ont pas compris que l'application aux exercices physiques est un fruit naturel et spontané en Angleterre, tandis qu'elle ne peut être chez nous qu'un fruit artificiel et de serre chaude, parce que nous ne destinons pas nos fils à la vie active, mais à passer la meilleure partie de leur existence sur un rond de cuir administratif. Pour préparer à ce genre d'entreprise, le « foot ball » ou le « lawn tennis » sont inutiles. Aussi cet innocent engouement s'en ira-t-il aussi rapidement qu'il nous est venu.

Je pense que les lecteurs de ces quelques lignes voudront bien les juger avec indulgence; je les prie en effet de considérer que, tout minime que soit le problème que nous avons étudié, il nous a cependant conduits à une conclusion au moins curieuse et inattendue : nous savons maintenant que la vie rurale ne produit pas nécessairement le paysan du Danube, ainsi qu'on est trop porté à le croire en France. Ce n'est pas assez dire : nous savons que, dans certaines conditions, elle est plus apte que la vie urbaine à produire le luxe et la tenue dans le vêtement, non pas ce luxe que les gens des villes déploient pour s'éblouir les uns les autres, mais ce luxe que l'on porte pour soi seul, comme témoignage du respect que l'on a pour sa personne, pour la dignité de son foyer. N'est-ce pas là le vrai luxe, le comble du luxe, celui qui brille uniquement pour lui-même et qui n'a pas besoin d'une galerie de spectateurs?

J. Raynal.

SAINT BONIFACE

ET

LES MISSIONNAIRES DE LA GERMANIE

AU VIIIe SIÈCLE (1).

IV.

LES DÉCOUVERTES DE SAINT BONIFACE.

I. — LA FORMATION DE L'ÉMIGRANT ET SA VOCATION DE MISSIONNAIRE.

Saint Boniface présente le type achevé de l'émigrant anglais, saisi par la vocation du missionnaire.

Il est singulièrement intéressant de suivre en lui le progrès et les résultats de cette combinaison toute particulière de la nature et de la grâce.

Dès l'enfance, on le voit préparé, par sa *formation*, à découvrir de lui-même le but de toute sa vie : c'est un premier trait de sa race.

Né vers l'an 675, à Kirton, dans le royaume de Wessex, et baptisé sous le nom de Winfried, fils d'un grand propriétaire rural

(1) Voir *La Science sociale*, IX, p. 26, 321, 449.

du Devonshire, il a, vers sa cinquième année, voulu se faire moine : la pensée de l'état religieux s'éveilla dans son âme en même temps que la raison (1).

Cette pensée, dit son biographe et disciple Willibald, « le jetait *tout entier dans l'avenir* ». Il vivait là comme y vivaient ses frères et comme toute la jeunesse anglo-saxonne : par « l'effort de l'esprit », par « la méditation (2) ». Cette jeunesse, il est vrai, rêve peu, ou du moins elle calcule tellement, que son imagination elle-même lui sert *à prévoir;* mais les exemples, les coutumes, les conversations, les nécessités de son milieu social lui rappellent à toute heure que son avenir dépend de son libre choix et de son initiative personnelle. Personne ni rien au monde ne lui garantit d'avance une situation toute faite : elle se la fera par l'émigration. Seulement, chez Winfried, la foi, la piété, les forces multiples de la *grâce* appliquent tout d'abord à la recherche de la perfection chrétienne cette prévoyance exercée.

« Une vie active, — lui objecte son père, — conviendrait mieux à ta jeunesse que la contemplation et la discipline de la milice claustrale (3). »

Double erreur, quant au fait. L'idéal monastique de Winfried n'est point la vie contemplative; ni la discipline claustrale, un régime de contrainte. Le seigneur de Kirton aimait à recevoir sur ses terres et à son foyer les prêtres et les clercs régionnaires, moines pour la plupart, qui parcouraient encore à cette époque les royaumes saxons : Winfried avait donc sous les yeux l'indiscutable preuve de l'activité et de l'initiative monastiques.

C'était sa joie la plus attendue que le retour des prédicateurs. Lorsque le peuple, selon l'usage du pays, se pressait pour les écouter, dans la prairie spacieuse, au pied de la grande croix qui étendait ses bras sur l'horizon du domaine (4), l'enfant se hâtait d'accourir, auditeur toujours attentif et jamais fatigué.

(1) Willibaldus, I 3, (Édit. Migne, *Patrol. lat.*, LXXXIX, 605, A). — Mabillon, *Acta SS. Bened.*, Sacc. III, part. II, *Observationes prævias in S. Bonif.*, n° 7.

(2) Willibaldus, I, 4, 605, B.

(3) *Ibid.*, I, 4, 605, B.

(4) *Acta SS., die VIII julii, Vita S. Willibaldi*, I, 6, 503.

Après le sermon, il s'entretenait de son avenir avec les moines (1).

Ainsi se formait, sur des exemples vivants, à force d'interrogations et à l'aide de commentaires autorisés, son idée de l'état religieux : il ne la concevait pas seulement dans la généralité abstraite des principes, il l'observait dans la réalité. La ferveur du postulant faisait travailler à une enquête méthodique la sagacité précoce de l'émigrant.

L'enquête achevée, le choix se conclut. Ici encore la grâce tire parti du milieu social. Le choix de l'émigrant, c'est avant tout la séparation définitive d'avec tous les siens. Mais, loin de l'effrayer, cette séparation ravive son ardeur. Il est trop exercé à ne compter que sur soi : il se passionne pour un avenir qui sera son œuvre personnelle.

Aussi le père de Winfried tenta vainement de le retenir par les douceurs du foyer. Avancé en âge, il aimait avec prédilection ce dernier-né de ses fils ; les autres ne suivaient que de loin dans son amour. Il lui promit de l'associer à la gestion du domaine et de le constituer son héritier. Mais Winfried hésiterait-il entre une situation toute faite dans le monde et la place qu'il veut aller chercher dans le cloître? Refuserait-il à Dieu une vaillante séparation? La majorité et l'élite de la jeunesse l'abordent si bravement autour de lui, pour un avenir humain! D'autres soins et de plus grands devoirs que ceux du foyer héréditaire attirent hors du monde cette âme entreprenante. Le père convoque l'assemblée de famille. Il y déclare « faire cession à Dieu de son fils Winfried ».

Celui-ci part, comptant sur soi, en véritable émigrant de sa race. Dieu, sans doute, le soutient, et non une énergie purement humaine. « Cet enfant, dit Willibald, est un homme rempli de Dieu. » Mais Dieu remplit également de la même force surhumaine l'Oriental inerte et l'Anglo-Saxon actif : cependant sa grâce est toujours adaptée aux différences naturelles des caractères. En sorte que l'Oriental, tout en faisant effort, compte davantage

(1) *Analecta Bollandiana*, I. *Vita S. Bonifacii*, auct. Willibaldo, secundum priorem, ut videtur, conscriptionem, n° 3, p. 52.

sur l'entraînement du milieu : homme de communauté, il a besoin d'être mieux soutenu par le mouvement impersonnel du monastère ; l'Anglo-Saxon, homme d'énergie personnelle, compte davantage sur l'intensité de ses propres efforts : la communauté ne lui semble qu'un moyen de l'accroître.

Winfried n'accepta donc l'aide de personne pour aller se faire admettre parmi les moines d'Exeter. Il avait pourtant une huitaine d'années au plus. D'après l'usage ecclésiastique et civil, les enfants au-dessous de quinze ans reçus dans les monastères à titre d'Oblats étaient « recommandés », « livrés » par leur père. A défaut de celui-ci, un délégué offrait en son nom le futur religieux. Winfried se présente devant l'Abbaye, escorté de « fidèles dépositaires du message paternel ». Ce sont les témoins laïcs exigés par la règle et munis de la cédule authentique d'oblation. L'aisance virile du postulant les réduit au rôle de témoins muets : lui seul, — de l'avis même de ses parents, — expose dans une allocution très bien tournée que, depuis longtemps, il désire se soumettre à la Règle (1). Puis il formule sa demande motivée d'admission. Cette allure si nette d'un enfant, sur le seuil du cloître, annonce une activité très personnelle dans la période, désormais ouverte, de son éducation monastique. Les ressources de l'émigrant profiteront au novice.

L'éducation du cloître est chose longue, difficile. Une vertu spéciale permet d'en accepter le labeur et d'en supporter la durée : Winfried a besoin de la persévérance.

Où peut-il la trouver?

Un homme qui a l'expérience du cœur humain ne s'y trompe pas. Le père de Winfried lui disait : « Cherche ton lot avec les moins illustres et même les derniers habitants du Royaume céleste. Ne débute point par ce qui est presque l'impossible, les grands combats de la perfection : faute de suffire à la tâche, il arrive qu'on déserte en chemin (2) ».

Ce que cette objection ne disait pas, c'est que, dans ces grands

(1) Willibaldus, I, 5, 606, A.
(2) *Ibid.*, I, 4, 605, B.

combats, Dieu aide à la faiblesse humaine. C'est qu'il se découvre et s'adapte dans tous les caractères, des instruments pour sa grâce. Une volonté stable est le plus direct de ces auxiliaires : elle supporte, par une fermeté constante, la longueur de la tâche ; les difficultés n'écrasent point son ressort. N'y avait-il pas précisément une sorte d'harmonie préexistante entre la stabilité de l'état religieux et la stabilité du caractère anglo-saxon?

Dans nos temps instables et bouleversés, pareille harmonie se fait rare. L'Église le sait bien. Miséricordieuse envers la faiblesse et les péril des âmes, même ferventes, elle adoucit par des vœux, souvent temporaires, l'ancienne rigueur de la persévérance monastique. Jusque dans leur perpétuité, elle rend encore ces vœux, sous le nom de « vœux simples », plus facilement rémissibles. Au temps et au pays de Winfried, un enfant de quinze ans, tenu alors pour un homme, dans la société civile comme dans l'Église, se liait solennellement, jusqu'à la mort. La stabilité sociale de cette lointaine et chrétienne époque donnait à la persévérance monastique des garanties extérieures, des auxiliaires intimes que lui refusent nos bouleversements modernes.

Mais pour être inflexible, cette persévérance n'était pas moins raisonnée. Elle disposait d'une ressource intellectuelle précieuse ; la plus franche liberté de jugement à l'égard de son milieu.

Cette liberté, — sans parti pris de critique, — apparaît dans l'Histoire, dans les Actes des saints, comme un trait marqué des plus grands moines anglo-saxons. Egbert, fixé en Irlande, observe sur place, parmi les moines de Rathmelsigi, la méthode apostolique de ses maîtres : il découvre la forme et le terrain propre des missions anglo-saxonnes (1). Wilfrid d'York, postulant à Lindisfarne, y garde, au sein de la communauté, l'habit laïc : il examine à loisir le fort et le faible de la discipline chez les Scots; il passe à Rome, où il étudie la règle et prend l'habit de Saint-Benoît ; mais, toujours, il retient sa liberté d'appréciation, car il respecte, dans les monastères de son obédience, d'anciennes coutumes locales étrangères à la règle (2). Benoît Biscop promène ses obser-

(1) Bède, *Hist.*, III, 27; V, 10.
(2) *Ibid.*, V, 20.

vations comparées d'abbaye en abbaye; Wearmouth fondé, il dit à ses disciples : « Tout ce que j'ai découvert de meilleur dans les dix-sept monastères, étudiés par moi au cours de mes longs et fréquents voyages, je l'ai adopté en entier comme une salutaire observance (1) ». Ainsi donc, ces hardis émigrants sont disposés à tout éprouver, comme séjour, comme travail, comme discipline, tant qu'ils n'auront pas satisfait, le mieux possible, à leur vocation complète. Ils apprécient leurs situations diverses dans la mesure où elles les rapprochent du but. Des avantages relatifs ne leur donnent jamais l'illusion de l'absolu, si chère à l'indolence.

Tout jeune qu'il est, Winfried pratique à Exeter cette sagace observation.

Willibald le raconte d'après les « témoignages explicites et certains de ses intimes (2) ». Il s'adonne « aux longues et continuelles sollicitudes de la vie intérieure ». Il poursuit « un examen perpétuel des lois sacrées ». Son âme et la règle, sa vocation et les usages de la communauté : voilà les termes précis de cette mûre comparaison. Mais la règle et les usages ne garantissent que sa perfection individuelle : pour son caractère et pour sa vocation, ce n'est pas assez.

Il veut devenir un lettré, comme les prêtres qui l'ont attiré dans le cloître. Ne les voit-il pas journellement évangéliser les marchands, les artisans, les mariniers de Monkstown, le bourg qui s'agglomère aux environs de l'abbaye? Sur une hauteur, à l'est, les gens du roi gardent le château fort de l'Exe (3). Dans tout le pays, — l'un des plus riches du midi de l'Angleterre, — les domaines agricoles regorgent de population : la vie des moines doit être très active. Trop, sans doute; car, malgré ses quinze ou seize ans, Winfried a constaté parmi eux « la pauvreté de l'enseignement ». Tout « soumis » qu'il soit aux « traditions vénérables établies par les anciens », il n'a pu s'empêcher de reconnaître l'exacte vérité.

(1) Lingard, *Antiquités de l'Église anglo-saxonne*, ch. IV et note D. (Trad. Cumberworth, p. 146-147 et 557.)

(2) Willibaldus, II, 6, 7, 607, A B.

(3) *Acta SS. annotata* G. H. (Willibaldus, I.) — Cf. *Die VII februarii ad vitam S. Richardi*, § III, n° 2.

Cette raisonnable indépendance d'esprit, guidant une ferme volonté, ne pouvait reculer devant les conséquences de ses découvertes. L'émigrant ne perd pas sa jeunesse à se lamenter en vain sur l'insuffisance de son milieu. Il se dit : « Je chercherai ailleurs. »

Mais, ce que peut l'émigrant libre, un moine a-t-il le droit de le vouloir?

Oui, parce que la discipline de l'Église anglo-saxonne admet de légitimes motifs pour l'émigration monastique. Les Actes du concile de Hereford renferment ce canon : « Les moines n'émigreront pas d'un endroit à un autre, — *non migrent de loco in locum*, — sauf en vertu d'un dimissoire de leur propre abbé. Ils demeureront dans l'obéissance vouée par eux au temps de leur conversion (1). » Le changement médité par Winfried n'avait donc rien d'extraordinaire dans les communautés anglo-saxonnes. Pourvu que l'émigration se soumît à la forme de l'obéissance, l'Église n'y voyait aucune atteinte à la stabilité monastique. Les moines ne cédaient point à cette passion de changement qui promenait certains Scots dans toute l'Europe. Ils maintenaient, à travers une utile diversité de moyens, l'intégrité de leur but.

Le changement admis comme utile, Winfried ne tarde point à l'exécuter. Il demande à visiter les monastères voisins pour y chercher des maîtres. Cette promptitude à saisir l'occasion favorable donne toute leur efficacité aux moyens de persévérance de l'émigrant : elle s'empare d'eux tous, et elle y ajoute une nouvelle énergie. Elle met en jeu la prévoyance, qui discerne l'occasion; la liberté d'esprit, qui l'apprécie; le ferme vouloir, qui la saisit. Elle y ajoute l'aisance et la rapidité, qui sont le fruit d'un fréquent exercice. Les membres des communautés patriarcales qui ont peu à prévoir, peu à choisir, peu à vouloir par eux-mêmes, se résolvent d'ordinaire très lentement. Si les Saxons, comme les Lombards, eussent manqué du développement individuel particulier aux pêcheurs-côtiers de la mer du Nord, il est à croire que Winfried fût demeuré plus longtemps indécis.

(1) Bède, *Hist.*, IV, 5.

Ou bien, le milieu mondain et claustral eussent sûrement comprimé des élans trop vifs d'initiative. Il est si dangereux de se mouvoir dans les milieux inertes!

Mais, au contraire, la demande du jeune émigrant obtient sans délai l'approbation de l'Abbé et des anciens. Mieux encore, ce vénérable sénat, tout à fait gagné à son entreprise, lui donne paternellement de sympathiques conseils.

Nul doute qu'il n'en profite. Il est religieux et homme d'obéissance. Pour les anciens de Nutscell, cela doit être certain. Pour nous, cela demande quelques explications.

Indépendance du jugement pratique, adoption franche de la nouveauté utile, promptitude et opportunité de la décision, voilà bien dans Winfried, dans les moines de l'Angleterre, les qualités sociales naturelles subsistant sous la grâce. Alors, que devient dans leur vie l'*obéissance?*

Question des plus graves : l'obéissance religieuse a toujours été définie par les organisateurs de la vie monastique : « l'abnégation pour Dieu de sa volonté propre ». Le supérieur et la règle représentent Dieu : le religieux ne doit agir que sous leur motion. Tous ses devoirs s'encadrent dans l'obéissance.

L'initiative anglo-saxonne, — où il y avait certes de la « volonté propre, » — déformait-elle l'obéissance? Ou bien l'obéissance devait-elle sacrifier, anéantir cette initiative? Il s'agit ici de scruter à la racine la sincérité même de l'état religieux dans une société entière.

L'exemple de Winfried va nous aider à résoudre le problème.

Winfried n'a pas besoin de cette direction particulièrement prévenante, soutenue, détaillée, rigoureuse, que doivent suivre les volontés faibles et les imaginations entraînées.

Telle est, pour préciser, la *Règle orientale* écrite par le diacre Virgile. Un « ancien » du monastère surveille, en vertu de sa charge, la journée des religieux; partout il les conduit en groupe, soit au travail, soit dans les autres exercices; observe en particulier tous les actes de chaque frère, — *omnes actus singulorum* (1). — Surveillance utile, groupement indispensable

(1) *Regula orientalis*, II. (Lucas Holste, *Codex Regularum*, I, 158).

au pays de l'indolence patriarcale. Mais, l'imposer à des caractères plus fermes les blesserait sans les soutenir. Ils ont trop conscience de leur responsabilité personnelle.

C'est bien le fait des Anglo-Saxons.

Chez eux, les fondateurs règlent, les supérieurs gouvernent une obéissance toujours *active*.

Les saints eux-mêmes, — inutile de les énumérer de nouveau, — se soumettent, l'œil ouvert sur les conditions réelles de leur vie. Peu de métaphysique dans leurs réflexions : beaucoup de vues pratiques sur les hommes et les choses. Leur expérience progresse vite et conclut sûrement. Mais, la conclusion acquise, le moine surseoit à l'action, tandis que le chef de domaine ou le libre émigrant passeraient outre. C'est son devoir de moine. La Règle bénédictine, cette « forme » où Winfried moule religieusement toute sa vie (1), lui recommande comme un « auxiliaire de ses bonnes œuvres, la haine de sa volonté propre (2). » Il s'arrête donc dans la marche intérieure de son vouloir à ce moment souverain du libre arbitre où la délibération va se conclure dans un choix. C'est par le choix que l'homme s'approprie une ligne de conduite. Mais, lorsque avant le choix il soumet ses vues au jugement d'autrui, lorsque de ce jugement il fait dépendre toute son action, il aliène sa volonté. Tel est, dans l'âme de Winfried, le nœud indissoluble de l'initiative et de l'obéissance.

Il l'a tellement resserré, ce nœud, qu'il use sa finesse d'analyse et de prévoyance à exposer loyalement ses vues et leurs raisons d'être. Lui, si fort sous les grandes responsabilités, il prend aux yeux de certains historiens des apparences de scrupuleux. Non, il n'est pas scrupuleux. Son imagination est trop positive pour torturer sa conscience (3). Il est un novateur respectueux de la tradition, un indépendant pénétré d'obéissance. Le moyen d'accorder son initiative féconde et le « renoncement à sa volonté propre », c'est de laisser sa délibération inappliquée, sa

(1) Willibaldus, II, 8 (607, C).

(2) *Regula S. Benedicti*, IV, 59 (*Holste*, II, 17).

(3) Ozanam, *Études Germaniques*, II, ch. v, 248-249. M. E. Lavisse, *Études sur l'histoire d'Allemagne* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1887, p. 884).

décision suspendue, jusqu'au moment où le « oui » de l'autorité, jamais surpris, jamais extorqué, lui intime la volonté de Dieu.

Jamais, peut-être aussi, l'obéissance religieuse n'apparut plus digne de Dieu et de l'homme. Le moine anglo-saxon réalise dans l'histoire un des types les plus grandioses de cette transformation surnaturelle du libre arbitre.

Au sortir d'Exeter, la pratique de cette obéissance active mena Winfried, d'étape en étape, à découvrir complètement sa vocation.

En quête d'une formation intellectuelle supérieure à celle qui se donne à Exeter, il visite d'abord et compare entre eux « les monastères voisins ». Aucun ne lui montre ce qu'il cherche. Willibald le représente adressant au Ciel la prière « du désir » et celle « de l'esprit ». C'était une prière, et non la moins efficace, que cette consciencieuse observation, promenée avec foi et courage, de monastère en monastère. « Enfin il arriva au monastère de Nutscell », dans le Southampton. L'abbé Wigbert y ajoutait au maintien énergique de la discipline la direction des écoles. Winfried le « choisit pour son maître ».

Ce milieu intellectuel adopté, l'émigrant s'assimile toutes ses ressources.

Il fait sienne, « par un travail d'intense méditation », toute la culture intellectuelle des moines. Il épuise le programme ordinaire des études sacerdotales; mais sans perdre de vue son but entièrement pratique. Loin de s'abstraire dans l'étude, il demeure fidèle « au travail manuel quotidien ». La règle bénédictine le lui prescrit; sa propre éducation le lui rend en quelque sorte indispensable. La science ne sera jamais entre ses mains qu'un instrument d'action.

Wigbert l'a compris; sans attendre que Winfried le presse, il ouvre à son activité un large débouché. A trente ans, il le fait ordonner prêtre. Honneur relativement rare dans les monastères anglo-saxons où, sur quatre cents religieux, une quarantaine seulement s'élevaient aux divers degrés de la cléricature. A ce nombre choisi, la plénitude de la vie active : la direction des

travaux manuels et le gouvernement à l'intérieur, le ministère, l'influence sociale, une part même d'autorité publique, dans le monde (1).

Winfried, à Nutscell, s'exerce, en divers emplois secondaires, à l'administration de la communauté. Professeur, une élite intellectuelle de disciples, émigrés comme lui des autres monastères, vient suivre ses leçons d'écriture sainte. Des religieuses, retenues par l'austérité de leur clôture, lui demandent communication de ses manuscrits, les recopient, et de temps en temps recueillent derrière leurs grilles ses enseignements théologiques. Prédicateur, sa parole pénètre dans le vif des âmes. Riches et puissants, hommes libres et serfs, toutes les classes se mélangent en foule à ses instructions. Des plus indépendants à l'égard de son entourage originel et toujours miséricordieux pour le menu peuple, il étend sur toute la société son influence sacerdotale. Wigbert le produit à ses côtés dans les grandes assemblées politiques et conciliaires de Wessex. Le clergé l'y voit entrer avec joie : les abbés de Tisbury et de Glastonbury se joignent à celui de Nutscell pour lui faire confier les plus délicates négociations. L'archevêque de Cantorbéry, Berchtwald, et le roi Ina donnent leur confiance à l'heureux diplomate. Désormais, lui, simple prêtre, il siège dans les conciles et dans les assemblées publiques. Les grands et les pontifes le consultent à l'envi.

Il a donc en main toutes les forces intellectuelles, morales, sociales du clergé anglo-saxon.

Il cherche encore autre chose (2).

Il a jugé de très haut son milieu et sa vie. « Son esprit absorbé en Dieu, — raconte Willibald, — ne se laisse point exalter par les faveurs humaines ni enlever par les louanges ». Il pratique héroïquement cette vertu chrétienne qui mesure l'apparente grandeur des choses sur la grandeur réelle de Dieu. Il est humble, il médite souvent la parole du sage : « Plus tu es grand, meilleur il est de t'humilier devant tous » (3).

(1) Lingard, *Antiquités de l'Église anglo-saxonne*, note D, p. 558.
(2) Willibaldus, IV, 11, 610, C, D.
(3) Othlo, I, III, 639, 4.

L'humilité lui ferait-elle donc peur de son influence? Non, car l'humilité ne craint qu'une chose : offenser le « Maître unique » par l'orgueil. Elle est assurément une vertu de solitaire; elle est mieux encore une vertu de lutteur. Telle l'humilité de Winfried. Elle exploite l'attrait dominant de son caractère : « Il évite la société de ses parents et de ses proches; il préfère au pays de l'héritage paternel, le séjour d'une contrée lointaine. » L'émigrant hardi suggère au moine passionné d'humilité le moyen de fuir la gloire et de retrouver l'action d'un apôtre : il sera missionnaire. De nouveau l'obéissant expose ses vues à son supérieur. Il accepte les délais qui lui sont imposés. Mais, enfin, Wigbert cède, vaincu par l'évidence de cette irrésistible vocation.

La vie de missionnaire donnera tout leur emploi à deux ordres de forces distincts et unis dans le caractère de Winfried : l'un inférieur, soumis à l'autre comme un instrument docile, tout entier contenu dans le fond de sa nature et dans les influences naturelles du milieu social; l'autre inspirateur, dirigeant, issu tout entier de la foi et de ce que la foi engendre dans une âme religieuse et sacerdotale. La nature et la société ont fait de Winfried un *émigrant* d'élite; la grâce en a fait un *missionnaire* bien servi par les ressources de l'émigrant. Il nomme lui-même les causes qui l'ont « séparé » de sa patrie et des siens : *Timor Christi et amor peregrinationis*, « La crainte du Christ et l'amour des entreprises à l'étranger (1) ».

II. — LA MÉTHODE DE L'EXPLORATEUR ET SA VOCATION DE FONDATEUR.

Winfried part en apôtre, soutenu par les prières de sa communauté. L'apôtre organise son départ en émigrant. Il emporte « les subsides nécessaires à son entreprise ». Il accepte, comme « aides spirituels et temporels », deux ou trois frères de Nutscell, choisis avec soin. Il se rend à Londres. Là, sur « le grand mar-

(1) *Bonifacii Epist.*, XXXI, 729, B.

ché » des navigateurs de la mer du Nord, il s'entend avec le patron d'une barque et met le cap sur Dorstat, en Frise (1).

Va-t-il donc se faire agréger à la mission de Willibrord ?

Nullement, il a en vue un établissement personnel. Il s'en définit la fondation dans les termes les plus précis :

« Parcourir et observer le territoire frison sur un grand nombre de points, afin de découvrir s'il ne serait pas en quelque endroit ouvert à de futures prédications » (2). Puis, cet endroit trouvé, y « fixer sa demeure, semer dans l'oreille et dans le cœur des habitants les germes de la foi, les enraciner, — si possible, — afin qu'ils fructifient. » (3)

Cette manière de début ne sent point l'Irlandais. Jamais saint Columban, saint Gall, saint Kilian, n'ont entrepris sur le champ de leur apostolat, le moindre *voyage d'exploration méthodique*.

D'emblée, avec leur groupe complet de douze missionnaires, ils partaient, semant la parole sur leur route. Avant tout prédicateurs, les habitudes nomades des clans servaient à la diffusion de leur parole.

Une exploration leur eût semblé une perte de temps. On n'explore que les territoires où on veut s'établir à demeure. L'exploration s'exécute avec d'autant plus de soin et de dextérité, que les explorateurs entendent se constituer un établissement plus stable. L'art d'explorer ne se développe naturellement que dans les familles stables, agricoles et colonisatrices.

Depuis ses origines, la société anglo-saxonne excellait à la pratique de cet art.

Lorsque Henghist et Horsa vinrent avec trois bateaux prétendus marchands, mais chargés d'émigrants colonisateurs, louvoyer sur la côte bretonne, ils exploraient. Lorsque les ports, les villes, les maisons, les propriétés s'ouvrirent pour eux avec toute la confiance de l'hospitalité celtique, ils exploraient. Le résultat fut qu'en échange d'une denrée redoutable, — dix-sept autres équipages d'émigrants soldés par les Bretons comme

(1) Willibaldus, IV, 11, 611, B.
(2) *Ibid., loc. cit.*
(3) *Analecta Bollandiana*, I.

auxiliaires, — ils purent exiger et coloniser l'île de Thanet.

Le premier missionnaire de formation ecclésiastique anglo-saxonne procéda comme les conquérants : sauf, bien entendu, les différences essentielles de moralité et de but. Willibrord, débarqué à Utrecht, explora les cantons marécageux de la Frise citérieure, pénétra ensuite dans la Frise indépendante, visita la péninsule danoise, prit la mer, fit escale à Helgoland, et sans doute aussi dans les autres îles échelonnées contre le rivage. Il ne s'établit définitivement à Utrecht qu'après toutes ces expéditions.

Winfried agit comme Willibrord, mais d'une manière encore plus frappante.

Willibrord est devenu moine-émigrant à Ripon, dans son milieu national : mais il est devenu missionnaire en Irlande, à Rathmelsigi. Un compatriote, Egbert, dirige sa vocation : mais ce compatriote a seulement conçu en Irlande le premier plan des missions anglo-saxonnes. Il ne connaît d'autres missionnaires que les Irlandais. Il impose donc à Willibrord le groupe, traditionnel chez ses maîtres, de onze compagnons. Ce groupe s'adaptait très bien aux exigences de la prédication irlandaise; tout en avançant, il se disséminait à droite et à gauche de sa route ; en peu de temps, il soulevait un pays entier. N'était-il pas, au contraire, trop nombreux, trop difficile à mouvoir et à dissimuler, pendant une course d'exploration?

Winfried, qui explore selon les seuls usages de son pays, s'est bien gardé de s'embarrasser d'une pareille troupe. A trois ou quatre, ces hardis et avisés compagnons peuvent, sans trop donner l'éveil à des populations méfiantes, s'introduire presque partout. Sans doute, la besogne se partage. L'un gardera la barque ou surveillera les alentours du campement; l'autre ira chasser, cherchera de l'eau potable, préparera la nourriture. N'est-ce point là ce « secours temporel » que l'explorateur attendait de sa petite escouade? Dégagé de tout souci matériel, il peut alors s'en aller librement à la découverte. Un centre d'excursions, un abri l'attend chaque soir. Là, il retrouve, en plus du repos et de la sécurité, « un secours spirituel ». Non seulement une cordiale et pieuse fraternité : mais aussi des informations qui complètent

les siennes, des jugements utiles à discuter, un courage et un entrain joyeux. Rien ne manque « si peu que ce soit », — observe un disciple de Winfried, — à ces consommés explorateurs. Ils mettent en œuvre toutes les inspirations de leur foi et toutes les ressources de leur milieu social. Ils unissent fortement l'idéal apostolique et l'art de la colonisation ; ce que le même disciple appelle encore « les armes de l'esprit et l'équipement du siècle ».

Union plus que jamais indispensable, dans les circonstances où Winfried explorait la Frise.

Les deux Ewald, comme Willibrord, connurent principalement les difficultés ordinaires de l'apostolat parmi les races germaniques du Nord : l'esprit de tradition et de liberté locale, le mépris de l'étranger. Ces obstacles surgissaient de l'état social chez les Saxons, les Frisons ou les Danois. Winfried, lui, se heurtait à une difficulté extraordinaire. Les Frisons confédérés venaient de reprendre aux Francs la Frise citérieure. Il trouvait les églises fondées par Willibrord dispersées, ravagées, « parce qu'elles étaient sujettes de la puissance franque » ; les missionnaires « expulsés », comme agents de la politique franque ; les anciens dieux réintronisés, comme protecteurs séculaires de la liberté frisonne ; Christianisme et servitude, deux mots qui commençaient alors à se répandre comme synonymes parmi les établissements des « Hommes du Nord ».

C'est devant cette difficulté que Winfried, débarqué à Dorstat, ne recule point. « Il a constaté clairement la malice perverse » des vainqueurs, c'est-à-dire leur haine du christianisme et ses effets. N'importe : il osera, — héros de foi et d'audace, — s'avancer dans le pays à découvert (1).

La foi chez lui n'est pas moins audacieuse que chez les deux martyrs Ewald. Comme eux, il se pose franchement en moine et en prêtre, dès son premier pas en Frise. Tout en observant « la malice » frisonne, à Dorstat, « il acquitte au Seigneur, dit Willibald, les louanges obligatoires du jour et de la nuit ». Dans cette pa-

(1) Willibaldus, IV, 11, 12, p. 611, 612.

roisse dévastée, sous l'œil du vainqueur, il célèbre avec ses compagnons les solennités du culte proscrit. Mais, toutes ces hardiesses sont mesurées par la prudence. Ses mesures caractérisent d'autant mieux l'émigrant qu'elles sont plus simples et plus à propos : il discerne et saisit une occasion unique.

La Frise, en état de guerre, renonce, comme la Saxe, à l'exercice souverain de ses autonomies locales : hommes libres et nobles se confondent dans une même soumission à l'etheling désigné par les sorts sacrés. Ce généralissime dictateur est encore Radbod. Le vieil ennemi des Francs, l'équivoque ami de Willibrord, voilà le vivant passeport choisi par l'explorateur. C'est lui qu'il va, sans tarder, attendre à Utrecht. Sans doute se réclame-t-il de quelque message à lui porter? Le prétexte qui, en temps de paix, avait occasionné la mort des deux Ewald, rend, par suite de la guerre, Winfried inviolable : les actes sont les mêmes, toute la différence est dans l'à-propos.

En face du dictateur, même franchise habile, même promptitude. Le plan d'exploration, tel que nous l'avons lu plus haut, est emprunté aux paroles de Winfried. L'histoire ne fournit malheureusement aucun détail sur les réponses du vieux politique. Mais enfin, l'événement prouve la réussite de l'épineuse négociation. Du printemps de 716 à l'automne de la même année, Winfried parcourt « toutes les terres de Radbod », c'est-à-dire les cantons de la Frise, sans être inquiété.

Voilà certainement, au plus haut degré, cet art de se servir de l'ennemi, où triomphe encore aujourd'hui plus d'un explorateur anglais. Seulement, il faut le dire, les modernes Anglo-Saxons sont loin de se risquer pour l'Évangile au travers des continents païens. Mais ils sauront mieux que personne explorer Khiva, sous l'œil même des Russes, à découvert et munis de passeports en règle. Les capitaines Burnaby ont succédé aux Winfried.

Une exploration menée de ce train produit toujours quelque découverte.

Winfried rapporta de Frise en Angleterre une importante découverte. L'histoire n'en parle pas directement. Willibald semble même attribuer le retour du prédicateur à son insuccès. Le

motif secondaire prend ici la place du motif principal. Winfried s'était lui-même déclaré explorateur avant tout; il se réservait de prêcher *dans l'avenir*. S'il prêcha aux païens de la Frise, ce ne fut, sans doute, que pour aider à son enquête et comme essai; les frères de Nutscell purent bien s'y tromper. Un véritable homme d'action dédaigne ce qui n'est que parole : Winfried ne parla guère des résultats de son voyage.

Il les démontra par ses actes. Wigbert mort, il refuse la dignité abbatiale que lui offrent les religieux; il assure l'élection d'un autre abbé. N'est-ce pas visiblement sauvegarder la liberté de son avenir? Mais alors, c'est qu'il a trouvé, en Frise, l'orientation de cet avenir.

Il l'a si clairement trouvé qu'il prépare, deux années durant, « de toute sa sollicitude », les éléments de cet avenir.

Lorsqu'il printemps de 719, il quitte définitivement Nutscell, une « cohorte », dit Willibald, « une multitude » marche à sa suite. Il n'est plus émigrant, mais chef d'émigrants; colon, mais colonisateur; missionnaire, mais *fondateur de mission*.

Soupçonnée, pour ne pas dire plus, dès l'heure de son premier départ, cette vocation s'est affirmée, étendue, éprouvée en Frise. Et voilà pourquoi il emmène « sa cohorte ». Un fondateur ne peut demeurer seul : il lui faut des *disciples*. Il les faut à Winfried en nombre suffisant pour assumer toutes les charges d'une mission autonome : colonie agricole, monastère complet, paroisse rurale, prédication régionnaire.

Tous et chacun, ses collaborateurs doivent être éprouvés. L'épreuve qui affermit définitivement les disciples donne sa consécration finale à la vocation du fondateur : jusque-là, celle-ci demeure un projet en suspens. L'épreuve lui réserve le signe de Dieu.

Winfried conforme l'épreuve des siens aux traditions les plus vénérables de l'Église anglo-saxonne; mais il l'exécute en vrai chef d'émigrants, qui exerce des recrues.

Il la choisit non seulement morale, mais encore matérielle : un long et pénible voyage. Santé et zèle, entente pratique des

expéditions et piété, art de campement et abnégation, il examine à l'œuvre, toutes les qualités surnaturelles et sociales de ses disciples. Il les conduit à Rome : c'est un voyage de trois à quatre mois.

Traversant les Gaules en diagonale, depuis l'estuaire de la Somme jusqu'aux Alpes, la caravane s'engagea, dès les premiers jours de l'été, dans les passages dangereux des montagnes. Là, des brigands, population misérable des hautes vallées, se faisaient un revenu régulier des pèlerinages anglo-saxons. Ni le caractère sacré d'un évêque, ni la bravoure d'un thegu ne dispensaient de cet odieux péage. Au sortir des montagnes, dans les plaines d'Italie, « la très féroce nation des Lombards » réservait aux pèlerins de nouvelles vexations. Enfin, à mesure que le faîte des basiliques romaines se dessinait plus nettement à l'horizon, les redoutables atteintes de la fièvre menaçaient d'abattre jusqu'aux plus robustes (1).

La cohorte de Winfried triompha de toutes ces épreuves. Elle put garder intactes pour le trésor de Saint-Pierre les « offrandes variées dont la plupart de ses membres étaient porteurs ».

Tous entrèrent dans la ville l'âme joyeuse et le corps dispos. Serrés autour de leur chef, ils se rendirent aussitôt à la basilique vaticane, « faisant monter vers le ciel d'immenses actions de grâce (2) ».

Sûr de soi, Winfried l'est donc aussi de tous les siens. Avec la certitude humainement désirable à cette époque de sa carrière, il possède l'instrument de toute grande œuvre dans l'Église. Les Docteurs suscitent les écoles : une élite de disciples répand la gloire de leur doctrine. Les Fondateurs d'Ordres rassemblent un premier groupe de compagnons, âmes héroïques, idéal vivant de la Règle pour les temps futurs. Winfried tient sa « cohorte », ses moines-émigrants, ses émigrants-missionnaires. Avec eux se multiplieront sa présence et son action. En eux, sa lignée spirituelle

(1) Lingard, *Antiquités de l'Église anglo-saxonne* (trad. Cumberworth), ch. IX, 354-365.

(2) Willibaldus, V, 14 (col 613. C, D.).

fera souche pour l'avenir. Par eux, il prendra définitivement possession de son champ d'apostolat.

Plus encore que tout autre motif, cette prise de possession l'amenait à Rome.

III. — LES HORIZONS DU FONDATEUR.

Le fondateur d'une mission ne se met légitimement à l'œuvre que muni par le Saint-Siège de pouvoirs réguliers. Cet usage, indépendant des coutumes sociales, essentiel à la constitution ecclésiastique, fut toujours suivi par les Irlandais et par les Anglo-Saxons (1).

Les uns et les autres, cependant, le suivaient à leur manière. Ainsi, par un effet caractéristique de sa formation sociale, Winfried motivait sa demande de pouvoirs à l'aide d'un plan complet d'évangélisation.

« D'anxieux désirs m'ont si longtemps consumé », raconte-t-il au pape Grégoire II. Il vient, « dans l'anxiété de ces désirs (2), terminer avec le Saint-Siège une affaire toute calculée ». *Negotium :* ce mot lui sera toujours familier pour désigner l'inspiration principale de sa vie (3). Un mot bien positif. Que saint Columban l'eût trouvé terre à terre, lorsque, jeune moine à Benchor, il ambitionnait d'imiter les pérégrinations d'Abraham! Winfried, au contraire, est un homme d'organisation et de vie locale. Nous l'avons vu explorer la Frise et y préparer les bases de sa future mission. Un plan devait en sortir. Il en sortit, et si complet, si minutieux, si prévoyant, si anglo-saxon, que son examen fut pour le pape un grosse besogne. Rassuré en général par la recommandation officielle de l'évêque de Winchester, quant à la « bonté de ce projet », Grégoire l'étudia en détail, avec son auteur. De l'automne de 719 au printemps de 720, dans une série d'entretiens renouvelés chaque jour, l'« affaire » se termina.

(1) Gorini, *Défense de l'Église*, I.
(2) Villibaldus, V, 14, 614, B.
(3) *Analecta*, n° 14, p. 57. — *Epistolæ*, passim.

Winfried posait, comme éléments premiers de son apostolat, de petits établissements locaux.

Pourquoi chercha-t-il dans toute la Frise, avec tant de soin, au milieu de tant de périls, un terrain où « demeurer »? Parce qu'il adaptait à la diffusion de la foi et de l'Église les procédés traditionnels de la colonisation anglo-saxonne.

Celle-ci débutait, nous le savons, par une colonie agricole peu étendue, mais bien située. Les émigrants rayonnaient, d'année en année, à l'entour et toujours plus loin. Petits et grands, d'innombrables domaines envahissaient la terre et transformaient la société.

De même, l'explorateur apostolique de la Frise y avait cherché une position maîtresse. Devenu ainsi l'homme du pays, il y aurait « semé la parole divine, dans l'oreille et dans le cœur des hommes, et affermi ses racines pour en recueillir les fruits (1). » Ce langage est de Winfried. Tout en métaphores agricoles, il montre l'homme attaché de cœur à la culture quotidienne de son champ. Winfried ne veut pas, comme l'Irlandais, être le semeur qui passe; il sera le maître du champ qui demeure. Il adopte donc, comme unité élémentaire de son œuvre apostolique, la paroisse rurale, ou tout au moins la mission régionale, groupée autour du monastère agricole.

A quel point ce principe d'organisation répondait à l'état de la société et des esprits chez les Frisons et chez leurs voisins de la Saxe, nous l'avons constaté en racontant l'insuccès des deux Ewald et les succès de Willibrord.

Winfried est, sous ce rapport, un fidèle et habile continuateur de ses devanciers anglo-saxons.

Il innove, au contraire, — tout en se basant sur la tradition, — lorsqu'il dresse et adopte l'ensemble de son plan. Là éclate son génie, national et individuel.

« Son religieux projet », ainsi parle Grégoire II, consiste à évangéliser « toutes les nations infidèles où il pourra pénétrer (2) ». Ce zèle est immense; il n'exclut aucune race. Winfried ou Co-

(1) *Analecta Bollandiana*, n. 12, p. 56.
(2) *Epistola II Gregorii ad Bonifacium* (Migne, LXXXIX, 690, B).

lumban, l'Anglo-Saxon ou l'Irlandais, reçoivent également de ces inspirations infinies comme la *charité*. Mais chacun garde, sous la motion divine, ce que Grégoire II appelait « le mouvement de son esprit (1) », sa manière de comprendre et de suivre les inspirations d'en haut.

L'Irlandais voyage dans l'illimité : « En avant, le plus loin possible, au plus d'hommes et de peuples possible ! » voilà le cri de guerre de sa prédication conquérante. Il arrive même que son imagination enthousiasmée leurre quelque peu son zèle et disperse trop ses attaques; rappelons-nous la leçon de l'Ange : « Prends à droite où à gauche, mais ne t'écarte point de ta route ».

Pour Winfried, le plus vaste horizon s'arrête toujours à des limites précises. Toutes les « nations infidèles où il pourra pénétrer » ne signifient point un vague ensemble dont l'occasion déterminera les éléments. Ce sont, dit Willibald, « les peuples très farouches *de la Germanie* (2) » ; ou encore, selon Grégoire II, « les peuples de race germanique; les diverses nations établies à l'Orient du Rhin (3) ». Pour nous, cette définition demeure encore vague : Alémanie, Bavière, Thuringe, Saxe, Frise, Danemark, tous les pays germaniques, au sud et au nord, s'y trouvent confondus. Pour Winfried, elle est claire : il traversera les pays du sud, la Bavière, sans s'y arrêter, sans rien faire pour la connaître. Les « confins de la Germanie », de *sa Germanie*, commenceront pour lui au nord de ce pays (4).

Cette Germanie, depuis tantôt quarante ans Egbert l'avait expressément désignée au zèle de ses compatriotes. Il leur y montrait « les nombreuses nations d'où les Angles et les Saxons habitant la Bretagne sont connus pour tirer leur race et leur origine:... Frisons, Rugiens, Danois, Vieux Saxons, Bructères (5) ». Mais Egbert ne put mettre la main à l'œuvre; il légua seulement aux monastères de son pays un but d'émigration, un plan idéal

(1) *Epist.*, *loc.*, *cit.*, A.
(2) Willibalbus, VI, 15, 614. B.
(3) *Gregorii. Epist.*, *II*, 499, 500.
(4) Willibaldus, *loc. cit.*. C.
(5) Bède, V. 10.

d'apostolat. Nous avons vu Willibrord entraîner l'émigration, organiser l'apostolat; mais, cantonné dans la Frise citérieure, il borna son horizon et celui de ses collaborateurs aux cinquante-deux paroisses du diocèse d'Utrecht.

Winfried, le premier, adopta, universellement et en pratique, le plan immense dont le diocèse d'Utrecht ne remplissait qu'une petite case.

Son zèle, non sans doute plus pur ou plus intense que celui de ses saints prédécesseurs, donnait le branle à un instrument plus puissant. Ce ferme caractère manifestait au plus haut degré la qualité distinctive des maîtres fondateurs de sa race : la science pratique des grandes colonisations.

Le Pape l'approuvait de tous points. Ce plan et cet homme répondaient merveilleusement à la sollicitude principale d'un Pape fondant une mission.

Le chef suprême de l'Église commande à un organisme social toujours un, quelle que soit la multiplicité de ses membres. Les fidèles ne possèdent toutes leurs garanties nécessaires de croyance intègre et de vraie vie chrétienne que dans l'unité de la hiérarchie. Chaque fidèle est membre d'une paroisse, chaque paroisse membre d'un diocèse, chaque diocèse membre d'une province ou d'un patriarcat. Tous ces groupes particuliers sont enfin membres de l'Église universelle. Les pontifes et les principaux membres de l'Église ont toujours excellé à faire passer dans les institutions ecclésiastiques ce double courant de la vie catholique et de la vie locale (1).

Ils ont choisi, de préférence, pour organiser les chrétientés nouvelles, des hommes préparés à cette œuvre par les antécédents de l'éducation. S'ils demandaient de prêcher aux Irlandais, ils réservaient d'organiser aux Anglo-Saxons. Disciples de missionnaires et d'évêques romains, ceux-ci offraient dans leurs Églises particulières le spectacle d'une vie locale très intense, très mouvementée : des conciles fréquents, des recueils cano-

(1) Saint Paul, Rom., XII, 5. — I. Cor., XII, 12, 27, etc.

niques soigneusement élaborés pour le pays et selon les époques, un puissant ensemble de paroisses et de diocèses, dont les antiques circonscriptions ont survécu aux bouleversements du seizième siècle. En même temps, la dévotion des grands pèlerinages annuels, à Rome, transportait pour ainsi dire chacune de ces Églises au sein de l'Église mère et maîtresse. Un chaud courant de vie catholique circulait sans cesse de l'une à l'autre et enveloppait toute l'île.

Winfried, formé à cette école, nous l'avons assez constaté, était donc bien, avec son génie et sa vocation à part, l'organisateur prédestiné de la Germanie du Nord.

Déjà grande en soi, cette œuvre grandissait encore par l'étendue de ses conséquences. Menée à bonne fin, elle devait sortir l'Église universelle et la papauté de l'une des plus redoutables crises de leur commune histoire.

Winfried en venant à Rome ne pouvait que l'ignorer. Ses horizons s'élargirent. Il vit l'Église et l'Europe de ce point de vue du Saint-Siège où se concentrent les « sollicitudes de toutes les Églises ». Il vit la place que devait tenir dans l'Église universelle la conversion du Nord germanique.

Une petite place, semble-t-il. De pauvres agriculteurs et pêcheurs côtiers, relégués sur des terres ingrates ! L'avenir de l'Europe chrétienne allait-il donc sortir des marais de la Frise, des landes saxones, des fjords norwégiens ?

Il en était déjà sorti quelque peu avec les Francs et les Anglo-Saxons. Il en sortait au huitième siècle, il en sortirait jusqu'au delà du neuvième, avec la continuelle émigration des « Hommes du Nord ». Les vrais organisateurs du moyen âge rural, les meilleurs patrons de la classe agricole, les plus complets ordonnateurs du contrat féodal, sortirent de ces petites gens.

Toutefois, au temps de Winfried, l'émigration ne colonisait qu'après d'impitoyables violences. Nous avons déjà vu, en étudiant saint Willibrord, comment ces envahisseurs païens renouvelaient sans cesse le péril de la société en Occident. Nous savons aussi quels préjugés d'ordre social les mettaient en défiance, les poussaient à l'horreur du christianisme. Si les invasions du Nord

eussent franchi les lignes du Rhin à l'Ouest et du Danube au Sud, c'en était fait encore de tout l'Occident. Un nouveau cataclysme bouleversait le monde et secouait l'Église. Travailler à convertir ces races, non sur un point isolé et débordé, comme en Frise, mais selon un plan d'ensemble, c'était, par un effort de géant, sauver la société, sauver l'Église.

Défensive glorieuse terminée en conquête! L'apôtre de ces races consacrerait au service de Dieu les puissances de l'avenir; il ferait entrer l'Église dans un nouveau monde.

Grégoire II se tournait vers ce nouveau monde, vers l'avenir même de l'Église. L'ancien monde, l'empire d'Orient, était perdu (1).

Perdu aux deux tiers par l'invasion et l'intolérance musulmanes en Syrie, en Égypte, en Tripolitaine; perdu dans le dernier tiers par l'omnipotence impériale, qui prétendait dicter des canons aux conciles et gouverner le Pape.

Entre ce passé mort et un avenir obscur, menaçant, la foi romaine, la foi de Pierre, « rompue aux vigoureuses attaques » dans l'âme énergique de Grégoire II, n'hésitait pas (2). Le Pape tenait en main l'homme qui porterait dans l'avenir de l'Occident la lumière et la paix. C'est pourquoi il changea le nom de Winfried pour le nom symbolique de « Bienfaiteur », *Bonifacius*.

Par lettre pontificale datée des ides de mai 720, Boniface fut institué légat du Saint-Siège pour la conversion totale de la Germanie du Nord. Une plume romaine a écrit dans le *Liber pontificalis* : « Le bienheureux pape Grégoire prêche la parole en Germanie par la bouche de Boniface (3) ».

Non seulement il prêche, mais il fonde, il gouverne par la personne entière du légat, toute pénétrée de la personne hiérar-

(1) Hergenroether, *Histoire de l'Église*, II. 2e époque, ch. I, nos 45, 63, 64, 66. — Ranke, *Histoire de la Papauté*, I, liv. I, ch. I, § 2. — E. Lavisse, *Études sur l'Histoire d'Allemagne* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 décembre 1886). — Ces deux derniers auteurs supposent une *évolution* de la papauté comme pouvoir suprême dans l'Église, hypothèse qui serait à vérifier en regard des textes historiques les plus anciens, y compris les *Actes* et les *Évangiles*.

(2) *Epist. Gregorii ad Leonem imperatorem.* — *De Sacris imaginibus*, XII, 520.

(3) *Vita Gregorii II.*

chique de Pierre. Pierre entre, cette fois encore, et il règne dans un monde nouveau des gentils. Il y a du saint Paul dans l'apôtre des Germains.

IV. — LE POSTE PRINCIPAL DE LA FONDATION.

Boniface, parti de Rome, allait prendre définitivement possession de son terrain d'apostolat. Il devait, selon sa méthode d'émigrant et selon la méthode organisatrice du Saint-Siège, choisir d'abord sur ce terrain le point le plus favorable à une évangélisation d'ensemble.

Cette fois, il laissa de côté la Frise.

Il aurait dû y reporter ses établissements au nord du lac Flevo, en dehors des limites assignées à la mission et au diocèse de Willibrord. Relégué dans les plaines basses, marécageuses ou sablonneuses de l'Ems et du Wéser, il y eût en quelque sorte enterré son influence. Ce n'est point là que pouvaient s'organiser les grands monastères agricoles, s'agglomérer les groupes de populations; ce n'est point de là que les missionnaires rayonneraient facilement sur tous les pays germaniques.

« Selon les instructions du Saint-Siège, Boniface pénètre, observateur attentif, en Thuringe. » Il parcourt la contrée sans ménager ses détours ni ses haltes, mais toujours d'une rapide allure. « Semblable, — dit Willibald, — à la très prudente abeille, dont le vol tournoie pendant qu'elle butine dans les prés », rien n'échappe à son enquête : « il met tout à l'épreuve et s'empare du bien (1) ».

Il a visiblement reconnu le poste initial de son apostolat.

Ce qu'on nommait alors Thuringe ne se bornait pas au pays d'origine des Thuringiens. C'était un duché tributaire de la puissance austrasienne et qui s'étendait à toute la région centrale de la Germanie.

Charles Martel y avait englobé le pays des Francs orientaux et une partie des plateaux bavarois. La frontière thuringienne se

(1) Willibaldus, VI, 15, 614.

trouvait reculée, vers la Germanie du Sud, jusqu'au Raab et à l'Altmühl. A l'ouest, les vallées de la Lahn, du Mein et du Neckar s'ouvraient comme des routes secondaires sur la grande voie du Rhin. Au nord, la Werra et la Fulda s'abaissaient peu à peu

vers la plaine saxonne (1). Le duché formait donc, en plein cœur de la Germanie, une sorte de position dominante où venaient se croiser les grandes arêtes et les voies fluviales de cette vaste contrée.

En même temps, de nombreuses petites vallées, creusées dans

(1) Eckart, *De rebus Franciæ Orientalis*. I. 58-66, 376 et seq. — V. Spruners, *Historischer Hand-Atlas*. Abteilung II. 33-34. 42.

les sens les plus opposés, préparaient admirablement ce pays aux organisations locales. Sans doute offrait-il déjà aux yeux de Boniface ces groupes multiples de populations qui firent bientôt de la Thuringe, un échiquier de principautés et d'enclaves.

On pouvait donc installer solidement les établissements locaux des missionnaires. Il serait ensuite facile, en suivant le cours des fleuves, de gagner le nord. Enfin, vers l'ouest et au sud, on s'appuyait en toute sécurité à des populations définitivement chrétiennes.

Une position de cette valeur avait naturellement son danger. Les Saxons la convoitaient.

Depuis le règne de Théodoric Ier, au moment où la Thuringe fut conquise par les Austrasiens, une colonie saxonne occupait la Thuringe septentrionale entre l'Aller et l'Unstrutt. Imprudemment appelés à l'aide par Théodoric, les Saxons, avaient stipulé, comme toujours, une cession de territoire en échange de leurs services. Les survivants de la campagne se partagèrent le pays au sort. Ils en distribuèrent la partie située vers l'Elbe à des colons installés chacun sur son lot individuel moyennant redevance. Un redoutable foyer d'émigration se renouvelait donc sans cesse autour du massif du Harz. En arrière, dans les plaines basses, Frisons et Danois se tenaient tout prêts à le renforcer. Toutes ces invasions menaçaient d'autant plus que la Thuringe offrait aux races agricoles du nord des vallées profondes et fertiles, en échange de leurs marécages et de leurs landes arides (1).

Une autre espèce d'invasion menaçait à l'est, de ce côté même que les Saxons de Thuringe avaient fortifié, en le distribuant à des colons. Sur les bords de l'Elbe et même jusqu'aux sources de la Saale et du Mein, le monde slave s'agitait. La plupart de ses tribus patriarcales vivaient de razzias et de pillage. Tels les pasteurs Wendes, acculés aux Saxons et aux Danois; les Sorabes, arrêtés par les Thuringiens.

La Thuringe était donc, au centre de la Germanie, à l'est de l'empire franc, au nord de la Bavière et des routes de l'Ita-

(1) Adam Brem., I, 4 (Edit Pertz in usum scholarum). — Eckart, I, 53.

lie, le point de jonction des deux grandes races envahissantes.

Elle devenait, selon ses maîtres du moment, ou le rempart de la chrétienté contre l'invasion païenne, ou la brèche de l'invasion païenne au flanc de la chrétienté.

Pour la défense de l'Église, pour la défaite du paganisme germanique et même slave, Boniface devait placer en Thuringe le premier et le principal de ses établissements apostoliques.

La société thuringienne lui offrait à cet égard de précieuses ressources.

Le protectorat des Francs lui garantissait d'abord toute liberté, toute sécurité.

A vrai dire, ce protectorat se trouvait, en 720, quelque peu affaibli en Thuringe. Par suite des guerres multiples et simultanées de Charles Martel, l'administration des comtes austrasiens était désorganisée. La race ducale, inféodée aux Francs, avait disparu. Mais bientôt l'énergique Maire du Palais allait ressaisir le duché d'une main libre et ferme. Boniface ne semble pas en avoir douté. Il tira de la situation le parti qu'elle comportait (1).

Après tout, y avait-il si grand mal, — au point de vue de son enquête, — à être débarrassé des fonctionnaires étrangers? Leurs préjugés de conquérants et d'administrateurs lui eussent peut-être masqué la vraie société thuringienne.

Le légat commence par se mettre en rapport avec les nobles (2).

Ces nobles, les *senatores* de Willibald, les *athalings* des lois thuringiennes, formaient, selon toute vraisemblance, la classe des grands propriétaires ruraux. Ils possédaient en général le sol à titre héréditaire et sans partage. On ne voit pas que les lois offrent aucune trace de cette pratique dissolvante, stipulée en termes exprès chez les Alamans, les Bavarois et les Lombards. Elles respectent dans sa généralité l'ancienne disposition patriarcale qui réserve l'héritage foncier à la descendance masculine; mais elles ajoutent cette clause caractéristique : « L'homme libre pourra légitimement transmettre son héritage à *celui* qu'il aura choisi ».

(1) Willibaldus, VIII, 23, 620, B, C.
(2) *Ibid.*, VI, 16, 614, D.

La noblesse de Thuringe reproduisait au moins le même type social que la portion angle du peuple anglo-saxon (1).

Rapidement et sans grande peine, Boniface sut donc gagner sa confiance. A l'entendre parler, à le voir agir, ces grands propriétaires résidents pouvaient le prendre pour un des leurs. Il paraît même qu'un de ses parents, émigré dans cet ancien pays d'origine des Angles, y avait contracté mariage. Il put donc signaler au pape Grégoire II comme ses meilleurs et plus puissants auxiliaires, les « optimates Thuringorum ». Il en nommait plusieurs : les « hommes magnifiques Asulf, Goddaw, Willerck, Gunther, Alvold (2) ». Hommes d'initiative et d'énergie, exercés au commandement, conseillers et bienfaiteurs naturels du peuple, sûrement dévoués à son bien-être par leurs intérêts héréditaires et leurs traditions de patronage rural, ils avaient fait, parmi d'exceptionnelles difficultés, les preuves de leur influence chrétienne. L'état de l'Église, en Thuringe, rappelait la plainte du Sauveur : « Une moisson abondante et de trop rares ouvriers ». Dans la région située entre le Weser et l'Unstrutt, il ne se trouvait, — disait-on, — qu'un seul prêtre (3). Quelques autres erraient sans résidence fixe, longtemps désirés, rapidement perdus par la multitude des fidèles. Alors, dans la mesure où le peut un chef de famille, un patron, les nobles suppléaient à l'absence du prêtre.

Ils donnèrent à leurs gens l'exemple d'une foi héroïque. Vaincus par le nombre des Saxons, ils durent subir la loi du tribut (4). Mais, quand ces païens les acculèrent entre l'apostasie et la mort, ils répondirent : « Nous préférons le bonheur de mourir à la honte de violer si peu que ce soit notre croyance. Nous l'avons, une fois pour toutes, reçue du Christ ». Une foi « pleine », selon le mot de Grégoire II, anime ce magnifique langage. Elle laisse apparaître un cortège de vertus, qui étaient l'apanage mo-

(1) Willibaldus, VI, 16. — Othlo, lib. I, 23, 24. — *Lex Angliorum et Werinorum*, titul. I, VI. — Titul. XIII, *De potestate testandi :* « Libero homini liceat hæreditatem suam cui voluerit tradere ».

(2) *Gregor. Ep.* I, 503.

(3) *Vita Bonifacii*, auctore presbytero moguntino, II. 4 (*Acta SS.* V° junii, p. 474, E.)

(4) Willibaldus, VIII, 23.

ral de ces vrais patrons : le mépris de la mort, le respect de la parole donnée et du dépôt reçu.

Sortant de pareilles âmes et appuyées de ces exemples, les exhortations ne s'égarent point en l'air. La noblesse de Thuringe démontrait à Boniface, une fois de plus, tout ce que pourrait, dans cette société stable, sous la direction du clergé, pour le développement de la foi et des mœurs chrétiennes, une classe dirigeante à la hauteur de ses privilèges et de ses devoirs.

Boniface possédait le levier social pour soulever toute la Thuringe. Jamais peut-être missionnaire n'avait disposé dans ce pays d'une pareille force et à ce degré. Saint Kilian paraît être demeuré, à l'irlandaise, l'hôte personnel de la famille ducale. Le légat anglo-saxon ne trouva ni famille ducale ni comtes francs. Il gagna, dès le principe, les premières *Autorités sociales*.

Tout en allant à la noblesse et en usant de son influence, il s'adressait aussi aux Autorité sociales inférieures. Il visitait, dit Willibald, « les principaux de toute la plèbe populaire (1) ». C'étaient, sans doute, les principaux paysans, hommes libres et qui avaient su rendre leur petit hof stable et prospère.

Les influences ont une hiérarchie, comme les intérêts et les classes, dans une société ainsi composée. Boniface n'avait garde de négliger l'influence restreinte, mais toujours notable, du propriétaire de second ordre.

Toute la société thuringienne, dans sa constitution harmonique et stable, devenait l'instrument actif de son apostolat.

Mais, le clergé thuringien, quelle était sa place dans ce concours si bien ordonné? Une chose peut être pire que l'absence ou la rareté du prêtre : la présence du mauvais prêtre.

Ce scandale s'étalait en toute liberté. Soit isolément, soit manque de hiérarchie constituée, des prêtres, au mépris des canons, vivaient dans le concubinage public. Que pouvaient les meilleurs patrons contre ces hommes marqués d'un caractère sacré, habiles à « séduire » les simples?

De prétendus missionnaires se promenaient aussi de domaine en

(1) Willibaldus, VI, 16, 614, D.

domaine. Il y avait surtout quatre « faux frères », comme dit Willibald. Cette désignation, jointe à leurs noms particuliers, donne à supposer qu'ils appartenaient à l'engeance des « faux moines » poursuivis par les conciles anglo-saxons. Dorthwin, Berther, Eanbercht, Hunred prêchaient la réforme religieuse et pratiquaient la plus libre des morales (1).

Enfin, des Africains, manichéens sans doute, s'abstenaient de toute nourriture qui avait eu vie et même de pain, ne mangeant, à la grande admiration du peuple, que du miel et du laitage (2).

L'Église désorganisée de Thuringe était devenue la terre d'abondance des déclassés, des ingouvernables, des rebuts de tous les clergés. « Faux prêtres et hypocrites, » voilà sur eux le dernier mot de Boniface. Car il était navré de constater leur scandaleuse influence, déguisée sous le nom de piété et de doctrine (3).

Une conclusion s'imposait au légat. Tant que durerait cette influence, il n'aurait, malgré le dévouement des Autorités sociales, qu'une position précaire en Thuringe. Les Autorité sociales donnent au clergé un utile et même indispensable concours. Mais le clergé seul possède et dispense les secours essentiels de la vie chrétienne. Il fallait donner à la Thuringe un véritable et digne clergé. Alors seulement, ce clergé poursuivrait le but apostolique tout indiqué à son zèle par la position de son pays. Il fournirait à l'Apôtre des Germains ses collaborateurs.

L'ère des études préliminaires est désormais close pour Boniface. Il va se mettre à l'*œuvre;* car ses *découvertes* ne sont point les vues abstraites d'un moraliste qui théorise sur l'état de l'Église et du monde : ce sont des données positives et concrètes recueillies par un observateur de génie tout pratique, en vue de l'action. Il va donc, sur ces données, organiser ses *moyens d'action.*

Fr. M.-B. Schwalm,
des Frères Prêcheurs.

(*A suivre.*)

(1) Willibaldus, VII, 23, 620, C.
(2) *Bonifacii Epist.*, XII, 701, A.
(3) *Epist. cit.*, 700.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DIXIÈME.

LIVRAISON DE JUILLET 1890.

Pages.

Questions du jour. — Paris. — I. Préfecture ou Mairie centrale, par M. **Robert Pinot** 5
Les Corporations ouvrières. — II. Les premières mesures prises pour limiter la concurrence, par M. **Edmond Demolins** 28
Lettres d'Amérique. — III. L'exposition projetée de Chicago, par M. **Paul de Rousiers** 57
Mon séjour dans une petite ville d'Angleterre. — III. La vie de famille par M. **Paul Bureau** 68

LIVRAISON D'AOUT 1890.

Questions du jour. — Paris. — II. Les vingt-cinq communes de Paris, par M. **Robert Pinot** 93
Les Corporations ouvrières. — III. L'apogée de la réglementation, par M. **Edmond Demolins** 112
Les prédécesseurs de l'habitant de New-York. — Les Hurons-Iroquois. — III. Le problème de leur constitution familiale et politique par M. **Paul de Rousiers** 141
L'Égypte ancienne. — III. La complication sociale produite en Égypte par les conditions du travail, par M. **A. de Préville** 160

LIVRAISON DE SEPTEMBRE 1890.

En vacances. — Autour d'une plage bretonne, par M. **Edmond Demolins** 185
Lettres d'Amérique. — IV. Histoire d'un colon canadien, par M. **Paul de Rousiers** 213
Avons-nous un Ministre des Finances? par M. **Robert Pinot** 228
Les Réformateurs russes, par M. **H. Saint-Romain** 241
Correspondance. — A propos des Arabes d'Algérie, par M. **Edmond Demolins** 261

LIVRAISON D'OCTOBRE 1890.

Pages

Questions du jour. — Le Referendum et la Démocratie, par M. **Robert Pinot** 265
Les Corporations ouvrières. — IV. La chute du régime corporatif et les conditions normales de la petite industrie, par M. **Edmond Demolins**. 283
Mon village. — Étude sur le Gâtinais français, par M. **Léon Poinsard**.. 312
L'Égypte ancienne. — IV. Le développement de la société égyptienne sous les dynasties de l'Ancien Empire, par M. **Armand de Préville**..... 338
Figures. — Le scribe accroupi. P. 347. — Les maires amenés devant les scribes pour le règlement de l'impôt. P. 349. — Transport d'un colosse. P. 361.

LIVRAISON DE NOVEMBRE 1890.

Questions du jour. — Les Bills Mac-Kinley, par M. **Paul de Rousiers** 365
La question ouvrière dans la Fabrique Collective et le Grand Atelier, par M. **Edmond Demolins** 386
Une expérience agricole en Westphalie, par M. **Robert Pinot**..... 416
Le commerce des Arabes dans la Baltique, par M. **Ernest Babelon**.. 428
Plan. — Plan d'un village à banlieue morcelée..... 419

LIVRAISON DE DÉCEMBRE 1890.

Questions du jour. — Un réformateur américain. — Henry Georges est-il socialiste ? par **Paul de Rousiers** 457
Les révolutions sociales produites par les modifications du Transport. — La Caravane et le Traîneau, par M. **Edmond Demalins**..... 474
Les petits problèmes sociaux. — Une conséquence inattendue de la vie rurale, par M. **J. Raynol** 501
Saint Boniface et les missionnaires de la Germanie au huitième siècle. — IV. Les découvertes de saint Boniface, par le **R. P. M. B. Schwolm**. 509
Plans. — Carte des missions de saint Boniface 534

TABLE ANALYTIQUE

DES TOMES IX ET X.

(ANNÉE 1890.)

Cette Table suit les divisions de la Nomenclature sociale. Elle présente ainsi, en abrégé, un exposé analytique des questions traitées dans la Revue et, par conséquent, un précieux instrument d'étude. (Voir le tableau général de la Nomenclature, t. II, p. 493 et suivantes, et l'exposé détaillé de chaque partie, t. I, p. 399 à 410; t. II, p. 22 à 48, 534 à 570, etc.)

MÉTHODE GÉNÉRALE.

En science sociale, on procède de la description des types les plus simples aux types plus compliqués. IX, 321.

LIEU.

GÉNÉRALITÉS. — Les steppes riches et les steppes pauvres amènent une constitution différente de l'art pastoral et des groupements de la vie privée et de la vie publique, X, 476 à 497.

AFRIQUE. — L'Égypte proprement dite comprend la vallée du Nil, de la 1re cataracte à la Méditerranée. IX, 215. L'Égypte est une des vastes oasis naturellement arrosées de la région des pasteurs chameliers, IX, 224 à 226. — Telle que la nature l'a faite, l'Égypte était une pauvre oasis, peu boisée et offrant peu de ressources aux nomades voisins, parce que l'époque de l'année où elle est utilisable correspond à celle où la steppe est couverte d'herbes, IX, 216 à 218. — Le Chiré est le débouché naturel de la région des Grands-Lacs, IX, 108.

TRAVAIL.

GÉNÉRALITÉS. — Les phénomènes du travail se déterminent d'après deux facteurs : 1° les conditions intransformables du lieu ; 2° l'état social préexistant de la race, IX, 215. — La civilisation suppose une culture avancée, IX, 214. — Ce qui caractérise la Fabrication en Orient, c'est son faible développement, qui est dû au régime patriarcal, IX, 513. — Après la Fabrication Ménagère, la plus simple est la Fabrication Accessoire, c'est-à-dire celle qui constitue un métier accessoire et par conséquent lucratif, IX, 321. — La Fabrication Accessoire ne détruit pas le régime de la Fabrication Ménagère, IX, 322. — La Fabrication Accessoire développe les habitudes de travail, IX, 322. — La Fabrication Accessoire offre communément une chance de bénéfice sans risque de pertes, IX, 322. — La Fabrication Accessoire peut supporter d'énormes différences sur le marché, IX, 322. — La Fabrication Accessoire n'est qu'un prolongement de la Fabrication Ménagère, IX, 323. — On appelle Fabrication Principale celle qui est la ressource principale, le principal moyen d'existence de la famille qui s'y adonne, IX, 324. — La Fabrication en simple ménage, en Occident, n'est pas un métier stable. X, 306. — C'est l'établissement de la culture qui provoque dans de grandes proportions l'établissement de la Fabrication Principale, IX, 325. — Le type le plus simple de Fabrication Principale en Communauté est celui de l'Artisan ambulant, IX, 324. — La Fabrication Principale fait essentiellement reposer l'existence de la famille sur la clientèle, IX, 325. — Elle introduit la question de la division du travail, du salaire et du chômage, IX, 326. — Elle pose la question du capital d'établissement ou capital industriel, IX, 327. — La Fabrication Principale en Communauté échappe aux deux questions du progrès des méthodes et des engagements, IX, 328. — Le type de l'artisan sédentaire est celui qui se rapproche le plus de l'artisan ambulant;

il apparaît avec les progrès de la culture. IX, 328. — Le premier type de l'artisan sédentaire en communauté est l'ouvrier en bâtiment, IX, 330. — Avec le type de l'artisan sédentaire en communauté, les questions de la clientèle, du salaire, du capital, du progrès des méthodes et des engagements, sont résolues ou écartées, IX. 330 à 334. — C'est le blé qui introduit tout d'abord l'emploi de la machine dans la Fabrication, par l'emploi du moulin mû par un animal, le vent, ou l'eau, IX, 330. — L'emploi du moulin fait passer la Fabrication de la ville à la campagne, IX, 335. — L'emploi du moulin fait passer la Fabrication des mains des incapables aux mains des plus capables, IX, 306. — Avec l'emploi du moulin, l'industrie devient un moyen d'existence large et abondant, IX, 336. — Dans la Fabrication à la machine en communauté, les diverses questions soulevées par la Fabrication sont résolues ou écartées, IX, 337. — Dans la Fabrication Patronale, l'atelier est formé de deux personnages : l'ouvrier et le patron, IX, 338. — La Fabrication Patronale se manifeste dans trois types : le Petit Atelier Patronal, la Fabrique Collective et le Grand Atelier, IX, 338. — Dans le Petit Atelier Patronal, le patron n'est qu'un type de transition entre la Fabrication ouvrière et la Fabrication patronale, IX, 338. — La Fabrique Collective est une collection de petits ateliers travaillant, non plus pour la clientèle, mais pour un commerçant, IX, 338. — Le trait caractéristique de la Fabrique Collective est de projeter la Fabrication en avant, d'en faire un métier important et très lucratif, IX, 339. — La Fabrique Collective apparaît à mesure que le défrichement prend un grand développement, IX, 339. — La Fabrique Collective développe la production et multiplie le nombre des producteurs, IX, 340. — On distingue deux variétés de Fabriques Collectives, suivant que le patron fournit ou ne fournit pas la matière première, IX, 340. — La Fabrique collective tend à s'établir tout d'abord à la campagne, IX, 341. — Les Fabriques Collectives s'adonnent tout d'abord à l'élaboration des objets usuels, IX, 341. — La Fabrique Collective développe la clientèle, complique la question du capital, accentue le progrès des méthodes, pose la question des engagements et du salaire, IX, 342. — La Fabrique Collective n'assure la situation de l'ouvrier qu'à la condition d'être rurale, IX, 344. — La Fabrique Collective est une forme éminemment adaptée à la vie rurale, X, 388. — Les patrons de Fabriques Collectives sont généralement des gens capables, X, 389. — Les ouvriers de Fabriques Collectives ont, le plus souvent, un complément de ressources dans la culture, X, 390. — Le caractère rural de la Fabrique Collective facilite la stabilité de la famille, X, 391. — La clientèle de la Fabrique Collective est généralement stable, X, 392. — Le type d'atelier qui, en Occident, s'est le premier dégagé du régime corporatif est la Fabrique Collective, X, 387. — C'est dans la fabrication en Grand Atelier qu'apparaît véritablement le Grand Patron, IX, 344. — Le régime patriarcal ne peut produire normalement le Grand Atelier : il n'y est ni spontané ni développé, IX, 345. — Dans le régime patriarcal, les effets du Grand Atelier sont particulièrement atténués, IX, 347. — La famille-souche a développé, en Occident, les formes supérieures et intenses de la Fabrication, IX, 514. — Les Usines Hydrauliques et les usines au Bois ne produisent pas de complications nouvelles dans l'industrie, X, 394. — Le grand effet de la Fabrication à la Houille est de faire revenir la fabrication de la campagne à la ville, X, 395. — On peut remédier à l'instabilité des ouvriers de la grande industrie, par les six moyens suivants : stabilité de la famille patronale; modération de l'offre et de la demande; constitution d'une subvention patronale; propriété du foyer ouvrier et maintien de la femme au foyer; ressource des travaux ruraux et des industries accessoires; aide à l'épargne, X, 402 à 409. — Avec le Grand Atelier à la Houille, le Grand Patron est seul capable de résoudre les cinq questions que soulève la Fabrication, X, 412. — Il faut que la Fabrication soit encadrée par une population agricole, X, 412. — L'avenir de la Grande Industrie est dans la prospérité de la culture et dans la bonne constitution du Grand Patron, X, 413. — Les conditions suivantes sont nécessaires pour atténuer l'instabilité de la Fabrication : ne pas s'engager dans la Fabrication sans des aptitudes spéciales; s'appuyer sur un autre travail et principalement sur la culture; avoir la prudence de se retirer à temps pour retomber sur une autre situation; savoir au besoin recourir à l'émigration, X, 307 à 310. — Les transports par caravanes diffèrent dans les steppes riches et dans les steppes pauvres et ont des effets

différents sur la constitution des pouvoirs publics et sur l'expansion de la race, X, 446 à 497. — La vie en mer crée à l'homme un milieu social particulier que l'analyse révèle, IX, 145 à 155. — Le métier de marin développe l'imprévoyance, X, 205.

EUROPE. — La législation internationale du Travail est par elle-même dangereuse, et d'une pratique impossible par suite du manque de sanction, IX, 206 à 211.

Allemagne. — Les rescrits de Guillaume II partent de cette idée que la question des rapports entre patrons et ouvriers est une question de gouvernement, IX, 194. — Ils reproduisent une vieille théorie socialiste usée et particulièrement incompatible avec les conditions de l'industrie moderne, IX, 201 à 205.

Angleterre. — Les Anglais se portent généralement vers les métiers lucratifs; les carrières libérales elles-mêmes ont un caractère pratique, IX, 71 à 80. — L'Angleterre est le pays où fonctionne avec le plus d'intensité le grand atelier à la houille, X, 396. — Le grand atelier anglais présente deux éléments de stabilité : les patrons et la clientèle sont stables, X, 400. — L'Angleterre est à la fois le pays le plus commerçant et le plus agricole, ce qui lui donne une grande stabilité, X, 397.

France. — Les conditions physiques et les conditions sociales ont fait du littoral de Saint-Malo une pépinière de marins, X, 186 à 200.

ASIE. — **Arabie.** — La Fabrication Accessoire forme en Arabie le type dominant, I, 321.

AFRIQUE. — **Égypte.** — L'Égypte, comme la Chaldée, ne peuvent être mises en culture que par des races disposant de capitaux accumulés, IX, 223 et 224. — Ménès fonda la puissance sur la *culture développée* que la situation de *Tinis*, son lieu d'origine, favorisait particulièrement, IX, 562 et 563. — La culture par irrigation amena la création d'un puissant pouvoir patronal, d'une puissance terrienne, IX, 563 et 564. — Ménès fonda Memphis au lieu le plus propre à la culture développée et au moyen de frais et de travaux énormes, IX, 564 et 568. — En fondant Memphis et en développant la culture, Ménès jetait les bases d'un nouvel ordre de choses et créait une source de richesse plus régulière que celle du commerce, X, 161 et 162. — Ménès avait à sa disposition la main-d'œuvre qui lui était nécessaire, par suite de la présence d'une classe de prolétaires, X, 169 et 163. — Les ouvriers de Ménès étaient liés d'une manière stable à son entreprise, X, 163 à 165. — L'utilisation du limon fertilisant du Nil exige la confection de barrages, X, 165 à 167. — La culture du blé en Égypte exige peu de peine par elle-même, mais elle nécessite l'entretien des digues et canaux, X, 167 à 171. — Les grands travaux de terrassement nécessaires à l'entretien des canaux et des digues maintenaient les cultivateurs dans la dépendance absolue d'un patron habile et puissant, X, 166 à 173. — Le système du colonage partiaire simplifiait pour les Pharaons l'administration de la vallée du Nil, X, 173 et 174. — L'imprévoyance des cultivateurs égyptiens et la variation des récoltes auraient rendu imprudente la tenure à rente fixe, X, 174 à 179. — Le colonage partiaire exigeait une surveillance minutieuse de la part du patron, c'est-à-dire un grand nombre *d'employés* commis à ces soins par les Pharaons, X, 180 à 183. — La fixité des *nomes* tenait à la fixité de l'espace que peut arroser une digue déterminée, X, 343 à 346. — La Richesse concentrée entre les mains du Pharaon par le développement de la culture l'amena à exécuter des constructions coûteuses, X, 360 à 364. — Le Nil offre une voie avantageuse et unique pour les transports entre le centre Africain et la Méditerranée, IX, 218 à 220. — Le Nil était autrefois, dans son cours inférieur, la voie des transports commerciaux de la mer Rouge à la mer Méditerranée, IX, 220 à 222. — L'Égypte est le point où se croisent les deux grandes diagonales du monde, IX, 222 et 223.

Sahara. — Le pasteur chamelier vit surtout des caravanes, IX, 228. — Plus que toutes les autres races des déserts, celle des chameliers est capable de modifier des territoires difficilement transformables, IX, 231. — La création des cultures au milieu des déserts est le fait qui permet d'établir une ligne de commerce, IX, 559. — Les membres appauvris du clan touareg tombent dans la classe des *serfs*, IX, 561.

AMÉRIQUE. — **Populations primitives.** — C'est la nécessité de pratiquer des *portages* qui a donné naissance au canot et qui a détrôné l'oumiak et le kayak des Esquimaux, IX, 88 et 89. — L'absence du bouleau dans la région des Hurons-Iroquois leur rendait difficiles les luttes de vitesse en canot avec les Algonquins et les portait à combattre plutôt sur terre, à se faire fantassins, IX, 89 et 90. La nécessité des partages constitue, chez les Hurons-Iroquois, un obstacle à la fréquence des déplace-

ments, IX, 90 et 91. — Chez les Hurons-Iroquois, deux ateliers distincts correspondent aux deux groupements du *clan* et de la *nation;* le premier est l'atelier sédentaire des femmes adonnées à la culture, le second est l'atelier mobile des hommes adonnés à la chasse et à la guerre, IX, 158. — Les travaux dévolus aux femmes chez les Hurons-Iroquois se rattachent soit au foyer, soit à la vie sédentaire. Ils n'ont pas pour cause le mépris de la femme, IX, 159 à 161. — Le mariage était chez les Hurons-Iroquois, en ce qui concerne les intérêts matériels, une association entre une femme producteur de maïs et un chasseur, fournisseur de gibier, IX, 162 à 165. — La culture était chez les Hurons-Iroquois, un fait général et un fait ancien, IX, 165. — La culture paraît avoir résulté, chez les Hurons-Iroquois, de trois conditions : 1° la vie sédentaire ; 2° l'existence d'une forte autorité dans la famille; 3° la présence du maïs facilement cultivable, IX, 166 à 171. — L'atelier de chasse et de guerre se recrutait, chez les Hurons-Iroquois, par engagement volontaire, IX, 171. — La culture et la vie sédentaire amenaient, chez les Hurons-Iroquois, la nécessité d'une défense militaire sérieuse, IX, 172 à 175. — L'organisation militaire des Hurons-Iroquois rendait plus profonde encore la scission entre leurs deux ateliers de travail, IX, 175 à 177.

Brésil. — Ni la race dominante ni la race dominée n'occupent fortement le sol, IX, 240.

Canada. — Les Canadiens-Français ne comprennent la culture qu'en *domaine plein*, telle que la pratiquent les *habitants*. La grande culture n'est pratiquée au Canada que par des Anglais, X, 214 et 215. — La constitution d'un domaine-maître au Canada exige, en plus de la connaissance technique de l'Agriculture, une mise de fonds assez forte, X, 216 à 219.

États-Unis. — Les transformations opérées en Amérique depuis 400 ans ont été plus profondes que nulle part ailleurs, X, 57. — Les Bills Mac-Kinley amèneront probablement une forte réaction et une crise manufacturière temporaire, X, 382.

La Martinique. — La famille instable a désorganisé les exploitations rurales de la Martinique, IX, 530 à 548.

PROPRIÉTÉ.

GÉNÉRALITÉS. — Le remembrement des parcelles est une opération stérile tant que les familles ne jouissent pas de la liberté de tester, X, 427.

EUROPE. — Allemagne. — L'exemple de la Westphalie montre que le remembrement des parcelles est très compliqué en pratique, X, 417 à 427.

AFRIQUE. — La scission du groupe pastoral et du groupe commercial, chez les chameliers, amène un régime de transmission différent pour les biens de *justice* et les biens *d'injustice*, IX, 229 et 230. — Dans chaque *nome* égyptien une partie de la récolte était attribuée aux *Ropaït* ou princes héréditaires, une partie aux prêtres, X, 351 à 354.

AMÉRIQUE. — Chez les Hurons-Iroquois, c'est le clan qui hérite et non l'individu, IX, 104.

BIENS MOBILIERS.

AFRIQUE. — Les conditions de vie observées chez les pasteurs chameliers amènent la création et l'accumulation de la richesse, IX, 230.

SALAIRE.

GÉNÉRALITÉS. — Le grave problème qu'ont à résoudre les artisans, c'est de vivre exclusivement de la clientèle, X, 28. — Le problème de la Clientèle se pose plus complètement pour l'artisan de l'Occident que pour celui de l'Orient, X, 28.

ÉPARGNE.

GÉNÉRALITÉS. — L'aide à l'épargne est un des moyens de remédier à l'instabilité des ouvriers de la grande industrie, X, 408.

FAMILLE OUVRIÈRE.

GÉNÉRALITÉS. — Le développement de l'influence de la femme est dangereux, lorsqu'il a lieu au détriment de l'autorité du chef de famille, X, 212. — Les manifestations ouvrières n'ont pas le même caractère dans les pays à familles-souches et dans les pays à familles patriarcales, IX, 400 à 415.

EUROPE. — Angleterre. — L'éducation anglaise a surtout pour but d'inculquer l'initiative, l'énergie personnelle et la vigueur physique IX, 55. — Elle prépare bien les jeunes gens au genre de vie qu'ils doivent embrasser, IX, 70 à 80. — En Angle-

terre, les méthodes d'éducation et d'enseignement sont exactement adaptées au but final que l'on poursuit, IX, 80. — L'éducation anglaise explique pourquoi les familles anglaises sont si nombreuses, IX, 89. — Elle explique la cause de la prospérité commerciale, industrielle et agricole de l'Angleterre, IX, 81. — Les conditions de la vie anglaise portent les jeunes filles à chercher des situations hors de leur famille, IX, 269. — L'Angleterre est le pays où la femme se rapproche le plus de l'homme, parce qu'il faut que l'homme trouve en elle une associée véritablement virile, IX, 275. — Les conditions de la vie anglaise portent les jeunes filles à se marier elles-mêmes, IX, 177. — Elles rendent moins dangereux le « flirtage » entre jeunes gens et jeunes filles, IX, 278. — Les conditions de la vie anglaise développent le respect de la femme, I, 280 à 288. — La vie de famille a pris un développement intense en Angleterre, X, 68 à 92. — L'intensité de la vie de famille en Angleterre, éclate dans l'habitation, dans l'autorité paternelle, dans le vêtement et dans la nourriture, X, 69 à 82.

France. — Le vrai lutteur pour la vie se rencontre en France dans certains rejetons de la classe populaire en train de s'élever par l'industrie, le commerce, ou les cultures intellectuelles, IX, 19 à 25. — Chez les populations de marins du littoral de Saint-Malo, la situation de la femme est relevée; elle prend la direction du ménage et l'autorité sur l'homme, X, 200 et suiv.

Grèce. — L'adoption était, dans la société spartiate, un moyen de maintenir l'équilibre nécessaire entre l'atelier de la guerre et celui de la culture, X, 149.

AFRIQUE. — La stérilité de la steppe et la rareté des points d'eau dans la région des chameliers obligent les pasteurs à se fractionner par petits groupes, IX, 226 et 227. — La division en très petits douars, l'absence du chef de famille et le pécule individuel donnent aux femmes de la région des chameliers une situation importante, IX, 229.

AMÉRIQUE DU NORD. — Les Hurons-Iroquois avaient conservé des traits caractéristiques de la communauté dans leurs habitations, leurs habitudes de voisinage, leur respect des formes traditionnelles de langage, leur hospitalité, leur esprit de clan, IX, 91 à 100. — Les Hurons-Iroquois étaient organisés en clans féminins, IX, 100. — Les femmes iroquoises, maîtresses de leurs moyens d'existence par la culture du maïs, jouissaient d'une indépendance fatale à leurs mœurs, X, 142 à 144. — La polygamie, la polyandrie, ou la monogamie résultent, chez les Algonquins et les Hurons-Iroquois, de l'importance comparée de la culture et de la chasse, X, 145 et 146. — La forme de famille dans laquelle se classe le type américain est celle de la famille-souche, mais c'est une famille-souche impressionnée par l'*abondance du sol disponible*, IX, 506 à 510. — Une femme habituée à la vie en simple ménage, sur un domaine rural isolé, s'accoutume facilement à la vie des colons de l'Ouest, IX, 503 et 504.

MODE D'EXISTENCE.

EUROPE. — Angleterre. — Les Anglaises ne font pas mystère des ouvrages auxquels elles s'adonnent alors qu'ils ont un caractère purement manuel, IX, 264. — Les Anglaises donnent beaucoup de soins au confortable et à l'agrément de leur habitation, IX, 266. — L'éducation anglaise explique les caractères particuliers du vêtement et de la nourriture, X, 78. — La famille-souche imprime aux récréations un caractère familial, X, 82 à 92. — Les Anglais voient dans les exercices physiques un élément essentiel de l'éducation, IX, 61 à 70. — Les conditions de la vie anglaise poussent les jeunes filles à pratiquer les exercices du corps, IX, 267. — L'usage habituel de l'habit noir a été développé en Angleterre par la pratique de la vie rurale, X, 500.

AMÉRIQUE. — Le mariage était, chez les Hurons-Iroquois, une des manières d'établir l'équilibre entre l'alimentation par le maïs et l'alimentation par le gibier, X, 144 et 145. — L'adoption était, chez les Hurons-Iroquois, une manière d'établir l'équilibre entre l'alimentation par le maïs et l'alimentation par le gibier, X, 147 et 148. — New-York ne peut pas être, comme Paris, un lieu de plaisir pour les étrangers, X, 62 à 64.

PHASES DE L'EXISTENCE.

EUROPE. — Angleterre. — A partir de vingt-deux ans, un Anglais ne doit pas être à la charge de son père, IX, 76. — L'Anglais est toujours prêt à abandonner une situation pour une autre plus lucrative, IX, 77. — La société française est plus aimable, mais la société anglaise est plus forte, parce qu'elle apprend à l'homme à ne compter

que sur lui-même, IX, 185. — Les Anglais élèvent leurs filles, comme leurs fils, dans la pensée de les mettre en état de pourvoir par elles-mêmes à leur établissement, IX, 257. — La plus grande partie de l'éducation et de l'instruction d'une jeune fille anglaise se fait dans la famille, IX, 259. — L'instruction des jeunes Anglaises n'est pas très développée, mais elles reçoivent dans la famille une formation plus sérieuse et plus pratique que celle qu'aurait pu leur donner l'école, IX, 262.

PATRONAGE.

EUROPE. — France. — L'instabilité de la famille patronale en France stérilise tous les efforts qui pourraient être tentés par les patrons en faveur de leurs ouvriers, X, 410. — La famille instable fait non seulement l'industrie instable, mais encore la clientèle instable, X, 411.

Russie. — Le paysan russe souffre de l'absence de patronage qui ne lui a pas permis de se transformer, X, 249 à 252.

COMMERCE.

EUROPE. — Allemagne. — Les commerçants de la Hanse ne pouvaient réussir à fonder des colonies définitives, IX, 428.

Angleterre. — Le bon recrutement et la capacité des petits commerçants anglais leur permet de lutter contre les grands magasins, IX, 316. — Le commerce anglais se fait avec de grandes colonies agricoles nationales, X, 398. — Le commerce anglais se fait avec des colonies commerciales durables, X, 399.

France. — La cause première du développement des grands magasins est la découverte de la houille, IX, 292. — Le succès des grands magasins tient à l'emploi de sept moyens principaux très propres à attirer la clientèle : la vente à prix fixe, à bas prix, la publicité, les expositions périodiques, le système de « rendus », la vente par correspondance et l'expédition franco, IX, 294 à 301. — Grâce aux avantages offerts, les grands magasins ont pu faire accepter la vente au comptant, ce qui leur a permis d'augmenter leurs affaires et de diminuer leurs risques, IX, 301. — La lutte intense exigée par les conditions nouvelles du commerce est au-dessus de la capacité de beaucoup de petits boutiquiers; mais les petits commerçants sont pour eux une précieuse ressource, IX, 308. — L'insuccès des grands magasins tient à leur recrutement défectueux et à leur incapacité, IX, 310 à 315. — Le commerce français possède aux États-Unis d'importants débouchés, X, 365 et 366. — Les corsaires malouins ont été les préparateurs des marins actuels de cette partie du littoral, X, 197.

Portugal. — Les protestations portugaises contre l'incident du Chiré nuiront plus au commerce portugais qu'au commerce anglais, IX, 116 à 122.

ASIE. — Arabie. — Les Arabes ont fait un grand commerce dans la Baltique avant les Croisades; ils y étaient préparés par le séjour dans les steppes pauvres, X, 428 à 456.

AFRIQUE. — Par suite de la largeur du désert des chameliers et de leur monopole de fait, la plus-value des marchandises qui l'ont traversé s'élève de 150 à 500 pour cent, IX, 228 et 229.

AMÉRIQUE. — Plusieurs villes des États-Unis pouvaient, en raison de leur importance, réclamer l'honneur de l'Exposition de 1893, X, 58 et 59. — Chicago représente à merveille l'esprit américain et la prospérité américaine. L'exposition de 1893 placée à Chicago sera donc plus américaine que partout ailleurs, X, 61 et 62. — L'Exposition de 1893 à Chicago sera conçue en vue d'un but utile et instructif, X, 65 à 67. — L'objet des Bills Mac-Kinley est de fermer à volonté le marché des États-Unis aux produits de l'Europe, X, 366 à 375. — Les pays agricoles des États-Unis sont aussi libre-échangistes que les pays manufacturiers sont protectionnistes, X, 378 à 380. — Les Bills Mac-Kinley sont impopulaires dans l'Ouest, dans le Sud et chez les Ouvriers de l'Est, X, 380 à 382.

CULTURES INTELLECTUELLES.

GÉNÉRALITÉS. — La civilisation est l'état social d'une race au sein de laquelle les conditions du travail ont amené un grand développement des arts mécaniques et des arts libéraux, IX, 214. — Le choix d'un milieu désorganisé nuit à l'observation sociale dans l'art dramatique de deux manières : il la rend incomplète et donne à l'œuvre d'art une infériorité technique, IX, 17.

EUROPE. — Angleterre. — On retrouve jusque dans l'école la pratique des groupements spontanés, si chère à la race anglo-saxonne, IX, 57. — Les Anglais ne demandent à l'école que les connaissances

essentielles, IX, 58. — Les heures de travail d'un écolier sont très réduites et le travail est peu intense, IX, 59. — L'école n'est qu'une image agrandie de la famille. IX, 61.

France. — Daudet met en scène, dans la *Lutte pour la vie*, un héros dont tout l'art consiste à séduire des femmes riches: mais il ne nous présente pas un véritable lutteur, parce qu'il n'a pas observé un milieu prospère, IX, 10 à 16. — Le « Lutteur pour la vie » mis en scène par M. Daudet lutte contre les circonstances et contre lui-même, IX, 17 à 19. — La science sociale est utile aux auteurs dramatiques pour la mise sur pied d'une comédie de caractère. IX, 25.

Russie. — Beaucoup de révolutionnaires russes ont la conscience honnête et le jugement faussé par des idées de *sectaires*. X, 241 à 243. — Les universités russes ont été un foyer de nihilisme parce qu'elles offraient un phénomène général de déclassement, X, 243 à 245. — Les Russes des différentes classes cherchent dans des idées spéculatives le remède à leur malaise, X, 252 à 256.

AMÉRIQUE. — Les Canadiens-Français qui s'élèvent au-dessus de la condition d'*habitant* s'adonnent aux carrières dites libérales, X, 215. — Le système d'Henry Georges est fondé à la fois sur une idée américaine et sur une idée socialiste; il va à l'encontre du résultat qu'il suppose, et aboutit à l'écrasement des incapables, X, 457 à 473.

RELIGION.

EUROPE. — **Allemagne.** — Saint Boniface établit la base de son apostolat en Thuringe, point de jonction des deux grandes races envahissantes, X. 533 à 539.

Angleterre. — L'apostolat de saint Boniface a été préparé par la crainte du Christ et l'amour des entreprises à l'étranger, X, 511 à 520. — Les moines anglo-saxons puissaient l'idéal apostolique à l'art de la colonisation. X, 511 à 520. — La formation anglo-saxonne a fait de saint Boniface un homme d'organisation et de vie locale, X, 514.

AFRIQUE. — L'influence des associations religieuses dans les déserts repose sur la nécessité où se trouvent les chameliers d'asseoir leur commerce sur un groupement plus fort et plus étendu que leur groupement familial, IX, 550 à 558.

VOISINAGE.

EUROPE. — **Angleterre.** — Les missionnaires anglo-saxons s'installaient principalement au milieu des domaines ruraux qu'exploitent les familles-souches de l'Allemagne du Nord, IX, 28. — Le clergé anglo-saxon ne devait pas ses habitudes d'organisation à son éducation toute romaine, XI. 47. — Les moines anglo-saxons répugnaient à la vie ecclésiastique irlandaise, IX, 360. — Les moines anglo-saxons organisèrent leurs monastères selon les exigences de leur caractère national, IX, 367. — La religion, pour les moines anglo-saxons, était avant tout une affaire d'établissement éternel, IX, 369. — L'apostolat anglo-saxon avait un caractère nettement local et définitif, IX, 372. — Les missionnaires anglo-saxons se sont inspirés des traditions sociales de leur race, du sens pratique développé en eux par l'éducation, IX, 450. — Les moines anglo-saxons évangélisaient sans réclamer la protection des pouvoirs publics, IX, 467. — L'apostolat anglo-saxon était social aussi bien que religieux, IX, 474.

Irlande. — Les missionnaires irlandais ne constituèrent jamais une hiérarchie locale, IX, 27. — Ils mettaient au service de leur apostolat leur caractère et leurs procédés d'hommes de clan, IX, 40. — Les moines irlandais donnèrent aux moines anglo-saxons l'idéal apostolique, mais ils ne purent leur donner la méthode pratique de l'apostolat, IX, 351 à 382.

AFRIQUE. — La religion musulmane fournit des chefs aux pasteurs des steppes pauvres, IX, 386.

AMÉRIQUE. — Les colons qui deviennent définitivement américains sont ceux qui acceptent sans arrière-pensée la vie *isolée* de leur ferme, IX, 502 et 503.

CORPORATIONS.

EUROPE. — **France.** — Les artisans du moyen âge, qui étaient de petites gens, furent portés à demander le succès moins à leur supériorité personnelle qu'à la protection des pouvoirs publics municipaux. X. 29. — Les artisans du moyen âge purent se faire protéger par les pouvoirs publics, parce qu'ils étaient maîtres de la ville, X, 29. — La ville de Toulouse est un bon point d'observation pour étudier le régime corporatif ou réglementaire, X, 33. — Une corporation est une association de particuliers munis des moyens de pourvoir à un intérêt commun, X, 113. — Au moyen âge, à l'origine, les artisans ne formaient pas des associations; ils n'avaient entre eux que

de simples rapports de voisinage, c'est la première phase, X, 35. — La seconde phase est caractérisée par l'intervention de l'autorité municipale, qui accorde des statuts protecteurs aux artisans sur leur requête, X, 36. — L'autorité municipale accueille les requêtes des artisans du moyen âge, parce qu'ils constituent le fond de la population, qu'ils représentent le grand intérêt local, qu'ils dominent dans le conseil de la cité, et que cette autorité municipale a un caractère démocratique, X, 37. — La troisième phase est marquée par la création d'intermédiaires entre l'autorité municipale et les gens de métiers, X, 39. — La quatrième phase est marquée par le développement des assemblées entre gens du même métier, X, 41. — Les règlements des corporations avaient pour but de diminuer la production, afin de limiter la concurrence et d'empêcher les perfectionnements afin de maintenir l'égalité, X, 42. — Les règlements corporatifs s'efforcent de diminuer la production par les mesures suivantes : 1° obstacles à l'établissement de nouveaux artisans; 2° réglementation des achats de matière première; 3° défense d'avoir plus d'un seul atelier; 4° réglementation des heures et des jours de travail; 5° obstacles à l'embauchage des ouvriers; 6° défense d'attirer les clients; 7° obstacles mis à l'introduction d'objets fabriqués au dehors; 8° défense d'exporter hors de la ville des marchandises incomplètement ouvrées, X, 42 à 52. — Les règlements corporatifs s'efforcent d'empêcher les perfectionnements, en fixant le mode de fabrication et la matière à employer, X, 53. — Les corporations du moyen âge ne naissent réellement qu'au moment où elles possèdent une caisse commune, X, 113 à 116. — Les artisans une fois constitués en corporation formèrent le projet de limiter leur nombre et de se réserver le métier, pour eux et leurs enfants, X, 117 à 123. — Pour écarter les compagnons, les maîtres les soumirent à un droit d'entrée, à des cotisations périodiques et à une épreuve d'admission, X, 123. — Pour écarter les apprentis, les maîtres les soumirent à un droit d'entrée, à un contrat d'apprentissage, à une pension à payer au maître, et limitèrent leur nombre, X, 127. — Quand les artisans du moyen âge ne purent plus empêcher la concurrence grandissante, ils mirent leurs règlements sous la protection des sentiments religieux, par le serment et les confréries, X, 131 à 139. — L'intervention de la royauté dans la vie des corporations ne se manifeste directement qu'au XVIe siècle, X, 284. — La royauté exploita les corps de métiers, en mettant en vente de nouveaux offices et en plaçant les métiers sous sa surveillance directe, X, 289 à 295. — La fausseté des deux principes sur lesquels reposait le régime corporatif s'accuse avec le temps, X, 296. — Les corporations que l'on essaye de rétablir ne réalisent pas les conditions fondamentales des anciennes et débutent dans les conditions qui ont préparé la chute de ces dernières, X, 299. — Le régime corporatif allait à l'encontre des quatre questions principales que soulève la fabrication, X, 301 à 306.

AFRIQUE. — Les confréries religieuses arabes constituent une puissance redoutable, IX, 388 à 392. — Les confréries religieuses sont le principal élément de résistance de la société arabe contre les envahisseurs étrangers, IX, 392.

COMMUNE.

GÉNÉRALITÉS. — Dans tous les pays libres, les citoyens communaux administrent eux-mêmes les affaires de leur commune, X, 280. — Les intérêts communaux n'étant pas supérieurs à la capacité des habitants, on peut les confier à l'assemblée générale des citoyens communaux, X, 277. — Le Referendum municipal ne crée pas une source de conflits entre l'État et les communes, mais augmente la stabilité de l'État, en diminuant sa responsabilité, X, 280.

EUROPE. — **France.** — L'État-tuteur des communes est en train de ruiner ces communes, X, 265 à 277. — La commune de Bourron offre un spécimen de pays en famille instable et de village à banlieue morcelée, X, 312 à 337. — La séparation des intérêts urbains et des intérêts ruraux a amené le mouvement communal au moyen âge, IX, 522 à 530. — Le résultat du mouvement communal fut de faire de chaque commune un petit monde à part, s'administrant lui-même, IX, 525.

UNION DE COMMUNES.

EUROPE. — **France.** — Les villes du moyen âge s'unissent entre elles pour conquérir leur indépendance, IX, 526.

CITÉ.

GÉNÉRALITÉS. — Les premières agglomérations qui se constituent sous l'influence

de la culture du blé, sont les villes d'étapes, IX, 329. — C'est là que s'établit l'artisan sédentaire, IX, 329. — En Occident, les artisans ne sont pas établis, comme en Orient, dans des villes d'étapes, mais dans des villes d'approvisionnement pour les sédentaires du voisinage, IX, 516. — En Occident, la famille-souche a amené une séparation complète entre les villes et les campagnes, IX, 519. — A mesure que les villes du moyen âge s'enrichissent, elles tendent à avoir des intérêts propres et se séparent des campagnes : c'est le mouvement communal, IX, 521 à 530.

EUROPE. — **Allemagne.** — L'organisation municipale de Berlin concilie l'action gouvernementale et l'action municipale, X, 97.

Angleterre. — L'organisation municipale de Londres assure tous les avantages du *self government* sans danger pour l'État, X, 101, à 106. — L'instabilité actuelle des ouvriers anglais a pour cause profonde la concentration urbaine, X, 401.

Autriche. — L'organisation municipale de Vienne concilie l'action gouvernementale et l'action municipale, X, 99.

France. — Le régime municipal actuel de Paris est l'organisation permanente du conflit et de la dilapidation des finances, IX, 5 à 27.

AMÉRIQUE. — **Brésil.** — La grande majorité de la population brésilienne habite les villes et y est instable, IX, 243.

PAYS MEMBRE DE LA PROVINCE.

EUROPE. — **France.** — Paris devrait former un département comprenant le territoire suburbain et divisé en 25 communes, X, 106. — En faisant de Paris un département, on concilie l'indépendance du pouvoir et la liberté de Paris, X, 107 à 111.

PROVINCE.

EUROPE. — **France.** — La destruction de la vie provinciale oblige à réclamer le concours de l'État pour la moindre œuvre de bien public, IX, 488.

ÉTAT.

GÉNÉRALITÉS. — Dans les pays à familles-souches, les manifestations ouvrières ne s'en prennent pas aux pouvoirs publics, IX, 400 à 415. — Une nation ne vit jamais longtemps de la puissance militaire; elle en meurt souvent, elle en souffre toujours, IX, 181.

EUROPE. — **Allemagne.** — Malgré les apparences, la politique suivie par l'Empereur Guillaume II est la politique *à poigne* de M. de Bismark, IX, 194 à 200.

France. — L'état social des Français les oblige à s'adresser constamment aux pouvoirs publics, IX, 485 à 500. — Le fonctionnarisme constitue pour les Français une grande Compagnie d'assurance contre la lutte pour la vie, IX, 637. — Le fonctionnarisme devient impuissant à nous assurer contre la lutte pour la vie pour trois causes : 1° l'encombrement ; 2° l'exclusivisme des partis ; 3° la modicité des traitements, IX, 8 à 10. — Le ministre des finances ne sera un véritable ministre et ne pourra être responsable de son budget que lorsqu'il aura la suprématie sur les autres ministres, X, 228 à 240. — Les sous-officiers de l'armée française sont généralement recrutés dans un milieu inférieur qui les rend inaptes à bien remplir les importantes fonctions qu'on leur confie, IX, 126 à 143.

Russie. — Le développement du fonctionnarisme a jeté les classes supérieures de la Russie en dehors des voies fécondes du travail et a, par suite, préparé le malaise, X, 245 à 249. — Les réformateurs russes considèrent tous le Tsar comme une sorte de patriarche, chargé du bien-être général, X, 256. — Ils s'attardent à la solution communiste impossible à mettre en pratique dans les conditions du monde moderne, X, 258 à 260.

AFRIQUE. — Chaque *nome* de culture nécessitait en Égypte un groupe d'administrateurs spéciaux relevant directement du Pharaon, X, 346 à 350. — Les Ropaït, ou administrateurs héréditaires des nomes égyptiens, paraissent être une pépinière de remplacement pour les Dynasties pharaoniques qui venaient à s'éteindre, X, 354 à 357. — Le Ropaït, ou prince fonctionnaire, a été en Égypte l'aide principal du Pharaon pour la création et l'administration des nomes, X, 358 à 360.

AMÉRIQUE. — Les Hurons-Iroquois avaient en plus de leur groupement familial en clans, un groupement politique en nations, qui ne comprenait que les hommes, IX, 102. — La place que tiennent les femmes dans le gouvernement, chez les Hurons-Iroquois, correspond exactement à celle qu'elles tiennent dans le travail, X, 150 et 151. — Les femmes tiennent dans le Gouvernement, chez les Hurons-Iroquois, une

place prépondérante, parce que, dans la vie privée, elles forment le groupe le plus stable, X, 151. — Trois sortes de chefs représentaient, chez les Hurons-Iroquois, les trois éléments de la vie privée : la culture, les travaux de simple récolte et la guerre, X, 151 à 153. — Le gouvernement des États-Unis n'est pas organisé pour intervenir souvent dans les affaires des particuliers, il intervient durement pour pouvoir intervenir rarement, X, 371 et 372. — La ville de Washington n'est pas une *capitale* au même titre que nos capitales d'Europe, X, 59 et 60. — Les Bills Mac-Kinley ont eu pour origine la pléthore des caisses publiques, X, 376 et 377. — La supériorité militaire qu'ont eue un moment les émigrants canadiens par rapport aux Anglais n'est pas le signe d'une supériorité sociale, IX, 181. — Les causes de la révolution brésilienne sont lointaines et non pas subites et cette révolution n'a changé que l'étiquette du gouvernement et non ses procédés, IX, 237 à 255. — En dépit de toutes les constitutions écrites, le pouvoir absolu a été la base du système politique du Brésil, IX, 244. — L'état social du Brésil y entretient l'esprit de coterie, et empêche toute organisation stable des pouvoirs publics, IX, 248 à 255.

EXPANSION DE LA RACE.

GÉNÉRALITÉS. — Pour que les émigrants de choix d'une communauté puissent s'établir dans de bonnes conditions, il faut que ces communautés soient prospères, et qu'à côté d'elles se trouvent des conditions favorisant l'établissement séparé, IX, 232.

EUROPE. — Allemagne. — Les Allemands sont impuissants à fonder spontanément au loin de grands établissements autonomes, IX, 430. — L'émigration allemande affecte surtout un caractère urbain, IX, 434. — Les émigrants allemands étant pauvres et sans chefs sont obligés de s'établir dans les pays où ils trouvent des patrons pour les employer, IX, 440. — La pauvreté des émigrants allemands les oblige à se fondre dans le milieu ambiant, IX, 440. — En exagérant la militarisation et la centralisation, M. de Bismark a paralysé l'expansion de la race allemande, IX, 447.

Angleterre. — La question de l'émigration se posait impérieusement aux premiers moines anglo-saxons, IX, 455. — Les Anglais sont plus terribles et plus envahissants, par le nombre et la ténacité de leurs colons que par la force de leurs armes, IX, 182.

Portugal. — La colonisation purement *commerciale* et *administrative* des Portugais livre à l'habileté des Anglais les territoires du Chiré, IX, 111 à 116.

AFRIQUE. — La culture perfectionnée créée par Ménès en Égypte détermine la formation d'une race nombreuse demandant des terres nouvelles, X, 339 et 340. — Les capitaux nécessaires à la création de nouveaux territoires de culture se trouvaient en Égypte entre les mains des seuls Pharaons, X, 340 à 342.

AMÉRIQUE. — Un colon ne peut se tirer d'affaire sûrement s'il n'a pas à sa disposition un métier lucratif, X, 220 à 226. — L'ouvrier français qui émigre et qui gagne de l'argent aux États-Unis applique rarement les bénéfices de son métier à la constitution d'un domaine agricole, X, 224 à 227.

ÉTRANGER.

GÉNÉRALITÉS. — La diplomatie est l'art de rendre supportables les situations de fait que l'état social de chaque nation lui crée, IX, 125. — L'occupation des territoires cultivables qui entourent les déserts est le seul moyen de se rendre maître de ces déserts, IX, 399.

EUROPE. — L'Europe ne peut rien attendre de bon d'une guerre de tarifs avec l'Amérique ; il lui faut, pour assurer sa prospérité, envoyer des émigrants riches et organisés au Nouveau Monde, X, 383 à 385.

AFRIQUE. — L'Angleterre cherche à se rendre réellement maîtresse d'une route commerciale du Nord au Sud de l'Afrique, comme le Portugal se déclare théoriquement souverain du Centre de l'Afrique de l'Est à l'Ouest. C'est là l'origine du conflit anglo-portugais, IX, 106 à 108. — Les droits du Portugal sur le Centre de l'Afrique sont purement théoriques, IX, 106. — La possession du Chiré amènera les Anglais à s'emparer du cours du Zambèze, IX, 109.

AMÉRIQUE. — L'exposition de Chicago mettra en lumière ce fait que l'Amérique a pris rang parmi les nations civilisées du globe, X, 58.

HISTOIRE DE LA RACE.

GÉNÉRALITÉS. — C'est à la race des

chameliers que l'on doit faire remonter la fondation des premiers centres de civilisation, IX, 224 à 232.

ASIE. — Les pasteurs chameliers paraissent issus des pasteurs aryens qui occupèrent jadis les contrées environnant le désert de Louth, IX, 233, 235.

AFRIQUE. — L'Égypte a été la mère de la civilisation antique, IX, 212 et 213. — Les peuples noirs n'ont pas laissé de trace de leur passage dans la vallée du Nil, parce qu'ils étaient incapables d'user des ressources qu'elle renferme, IX, 235 et 236.

AMÉRIQUE. — L'ethnologie est d'accord avec l'histoire pour distinguer la race des Hurons-Iroquois de celle des Algonquins. Ces deux groupes n'ont pas suivi la même route pour venir d'Asie et n'ont pas été soumis, par conséquent, aux mêmes influences, IX, 82 à 84. — La persistance de l'esprit patriarcal chez les Hurons-Iroquois est d'accord avec l'hypothèse qui les ferait arriver par la région circumpolaire, et suivant les voies fluviales, IX, 84 à 88. — La division des Hurons-Iroquois en clans et en nations rappelle la scission qui s'est opérée dans leur groupement par l'effet des *portages*, IX, 101 à 102. — Malgré la diversité de ses origines, la population des États-Unis présente un type bien défini; IX, 416 à 420. — L'unité du type yankee provient de ce que l'Américain est le résultat d'une sélection: seuls les individus qui considèrent la vie *comme une lutte* peuvent devenir de vrais Américains, IX, 420 à 424. — L'Amérique du Nord exerce sur ses habitants une constante sélection. Ceux qui veulent *jouir* de la vie, au lieu de *travailler* viennent en Europe et cessent d'être Américains, IX, 424. — La double sélection qui produit la race américaine est plus coûteuse et plus facile à observer à l'Ouest qu'à l'Est des États-Unis, IX, 424 et 425. — L'habitude de l'isolement permet aux Scandinaves et aux Allemands du Nord de peupler les solitudes de l'Ouest que fuient les Irlandais, IX, 504 et 505. — C'est dans l'Ouest que se trouvent actuellement les vrais Américains, IX, 505. — Les Anglais et les Américains de l'Est fournissent généralement aux États de l'Ouest leurs éléments supérieurs de population; ces éléments dominent et finissent par absorber tous les autres, IX, 511.

RANG DE LA RACE.

EUROPE. — Angleterre. — Chez les anciens Anglo-Saxons, le bon ordre de la vie publique résultait de la bonne organisation de la vie privée, IX, 41. — L'ancienne société anglo-saxonne était une hiérarchie de domaines et de familles, IX, 43.

Irlande. — Un des traits les plus énergiques du caractère irlandais est le dévouement au clan, IX, 29 à 31. — L'Irlande était un vaste camp de familles instables en état de guerre, IX, 32. — L'état social imprimait aux anciens Irlandais la passion des voyages, l'habitude des intrigues et des révolutions de clans, les aptitudes oratoires, IX, 32 à 40.

AMÉRIQUE. — La supériorité des Iroquois sur les Hurons tenait à la plus grande force du clan, maintenu chez les premiers par une culture plus intense que chez les seconds, X, 154 à 156. — La disparition des Iroquois devant les Européens tient à ce qu'ils n'étaient pas suffisamment attachés au sol, X, 156 à 158.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).